This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49553 4

Digitized by Google

J. PH. EBERLIN, FILS
Relieur
à la Bibliotheque
DE LA VILLE DE COLMAR

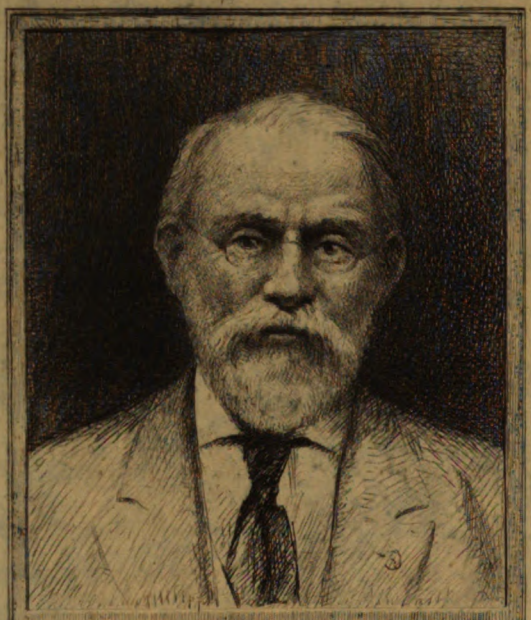

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
610
.A31
R4

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE D'ALSACE.

Digitized by Google

COLMAR, Imprimerie et Lithographie de Camille Decker.

Digitized by Google

# REVUE D'ALSACE.

CASINO DE MULHOUSE

NEUVIÈME ANNÉE.

COLMAR,

AU BUREAU, RUE DES MARCHANDS, N° 8.

1858.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
4-5-27
13603

# LES SCYTHES.

## LEUR ÉTAT SOCIAL, MORAL, INTELLECTUEL ET RELIGIEUX.

### LA RACE SCYTHE.

Les Scythes appartenaient avec les Aries de l'Inde, de la Médie et de la Perse, et avec les Athurs (Assurs), les Haïgans (Arménies), les Kamars (Kimro-Keltes) et les Hellènes à cette souche de nations qu'à défaut de nom plus convenable nous appellerons la race de Iafète. (1) A l'époque où les peuplades scythes apparurent pour la première fois dans l'histoire, en rapport avec les peuples aries, elles habitaient les contrées appelées aujourd'hui le Turkestan, au sud du Djihouns, depuis la mer Caspienne jusqu'aux Monts-Nébuleux (Belurt-tagh). Au nord et à l'est elles touchaient aux peuples altaïques qui étaient nomades comme elles et dont les descendants au Moyen-âge étaient les Tatares-Mongghols. Au sud les Scythes étaient en contact avec les Baktries et, par leur intermédiaire, en rapport avec les Hindous. Les contrées où ces peuplades scythes apparurent pour la première fois dans l'histoire étaient, sans doute, le berceau même de leur race. En effet c'est là et dans le voisinage qu'elles séjournèrent le plus longtemps; c'est de là qu'elles se répandirent les unes vers le sud et vers l'est, les autres vers le nord et vers l'ouest. Parmi les peuplades scythes qui se sont répandues vers l'est et vers le sud les plus anciennes et les plus puissantes étaient les *Sakes* et les *Parthes*, deux noms qui ont été donnés dans l'antiquité encore à d'autres tribus

(1) Voy. *Revue d'Alsace* de 1856, page 557.

Digitized by Google

moins puissantes et moins importantes, mais qui étaient issues comme les Sakes et les Parthes de la même souche scythique. Les Sakes étaient la peuplade scythe la plus voisine des Aries (v. *Pline*, 6, 19, 1) et par conséquent la mieux connue des peuples de cette branche, les Mèdes, les Baktries et les Hindous. Dans leur langue ainsi que dans celle des peuples aries leur nom (scythe *Chakàs*, sansc. *Çâkâs*) signifiait *Capables* (norr. *Hagir* aptes). Les Çakâs figurent dans les traditions des Hindous au moins dès le 12e siècle avant notre ère. En effet ils sont mentionnés dans les plus anciens livres sanscrits (voy. *Manou*, x. 44) d'abord sous le nom de *Çakâs* et plus tard sous celui de *Çâkyâs* (Issus des Çakes) et de *Çâkyasênâs* (Troupes de Çakyâs). Les anciens Hindous comptaient les *Çakâs* ainsi que les *Kambôdjâs* (Arachosies), les *Iavanas* (Iônes), les *Pâradâs* (Paropamisies) et les *Pahlavas* (Perses) parmi les peuples *voleurs* (sansc. *dasyavas*), dégradés (sansc. *çoudrâs*) et hérétiques (sansc. *Mlêtchas*), parce que, disaient-ils, par l'omission des sacrements et par la non-fréquentation des Brahmanes ils sont, par degrés, descendus, dans ce monde, au dernier rang des hommes (*Manou*, x, 43). A l'exemple des Hindous, les Perses orthodoxes ont désigné également dans leurs livres sacrés le pays des Sakes sous le nom de *Tûrân* (*Hors d'Iran;* Pays de barbares et de mécréants) et plus tard encore les Persans, par une allusion maligne au mot de *sak* (p. *sbak* aboyeur) qui dans leur langue signifiait *chien* les ont appelés *Sâk-sâr* (Têtes de chien) ou *Gourk-sâr* (Têtes de loup). A partir du quatrième siècle à peu près avant notre ère les Çakes se répandirent davantage vers le sud et s'établirent sur les bords de l'Indus. Ils essayèrent même de penétrer dans l'Inde; mais ils en furent repoussés par *Vikrâmadityas*, roi d'Oudjayânî, qui jugea la victoire qu'il avait remportée sur eux tellement importante que non seulement il prit lui-même le surnom honorifique de *Çakârî* (Ennemi des Çâkes) mais qu'il institua aussi *l'ère des Çâkes* (sansc. *Çakâbdha*) qui date de l'année 56 avant J.-Ch., dans laquelle il avait vaincu ces Nomades guerriers. A la fin du premier siècle après J.-Ch., les *Çakas*, nommés *Indo-Scythes* par les Grecs, occupaient toute la partie nord-ouest de l'Inde. Ils étaient à cette époque sous la domination de leurs frères les *Parthes*, (voy. PERIPL. D'ARRH.) qui eux-mêmes étaient une branche de la race sake ou scythe. Dès le deuxième siècle avant notre ère les Çakes furent désignés dans les livres chinois sous le nom de *Yut* (cf. *Youe-tschi?*) et lorsque les

Digitized by Google

Chinois furent entrés en rapport plus direct avec les Hindous par la religion de Boudha et qu'ils eurent appris d'eux le nom de *Çakas* ils l'exprimèrent dans leur langue sous la forme de *Ha-ka*. Au sixième siècle de notre ère les Çakes ou Indo-Scythes passèrent sous la domination des *Huns* qui étaient de race tatare-mongghole et ils disparurent ensuite peu à peu de l'histoire des peuples de l'Asie.

Il ne paraît pas que les Hellènes aient connu les *Çakas*, sous ce nom, antérieurement au cinquième siècle avant J.-Ch. *Hérodote* a sans doute le premier énoncé positivement l'identité de race des *Sakes* (Çakas) et du peuple que, de son temps, les Grecs appelaient *Skutes* (cf. *Hellanikus*) ou *Scuthes*. Cependant suivant l'érudit *Tzètzès*, les Grecs auraient emprunté leur mot *sakos* (bouclier) au nom même des *Sakes* lesquels, selon lui, seraient les inventeurs de cette arme défensive. Mais le nom de Çakes, nous l'avons dit, signifiait *Capables* et le mot grec *sakos* signifiait *Protégeant* et dérivait du même thème que les mots *säkos* (enceinte sacrée) et les mots correspondants norrains *hagi* (haie, enceinte), *högull* (protégeant, cuirasse); il n'y avait donc pas de rapport étymologique entre le mot grec *sakos* (bouclier) et le nom de *Çakes* à moins qu'on ne trouve plus probable d'expliquer le mot *sakos* comme signifiant proprement et originairement l'*arme sake*. Dans ce cas *Sakos* aurait été un mot étranger adopté indirectement par les Grecs sans qu'ils en eussent connu la signification de *arme sake* et sans qu'ils eussent encore été en rapport direct avec les Sakes ou Scythes eux-mêmes. Les Sakes furent vaincus par Cyrus-le-Grand et obligés de lui fournir 20,000 cavaliers (*Ktesias* Pers. § 83). Aussi figurent-ils depuis cette époque dans les inscriptions cunéiformes sous le nom de *Saka*, et ils y sont énumérés parmi les peuples soumis aux Perses. Il paraît même que Cyrus, d'après l'usage des anciens conquérants, après avoir vaincu les Sakes en a transplanté plusieurs tribus dans différentes parties de son empire et que par suite de cette mesure politique, des tribus sakes se sont établies en Arménie et en Carie et sont entrées dès lors en contact direct avec les Grecs asiatiques. Du temps d'*Hérodote* et de *Xénophon* les Grecs connaissaient déjà les *Sakes Hamurgies*, les *Sakes Armenies* et les *Sakes Kares*.

### LES SAKES HAMURGIES.

Il y avait entre l'*Arie* proprement dite et la Bagdriane une contrée arrosée par le *Margus* (sansc. *Marus*) à laquelle les Grecs donnaient,

Digitized by Google

depuis les temps d'Alexandre, le nom de *Margiane* lequel correspondait au nom scythe de *Marhava* (cf. slave *Morava*). A l'est de cette Margiane ou *Moravie* habitaient des Sakes que leurs frères les Sakes ou Scythes de la mer Caspienne appelaient les *Sakes d'au-delà de la Moravie* (*za-moravias;* cf. sl. *za-porog*, au-delà des brisants). Les Grecs changèrent dans leur langue le nom de *Zamoravies* tantôt en *Hamurgies* (*Hérodote*, VII, 64), tantôt en *Amorrhaïes*. C'est ainsi que le roi de la tribu scythe des *Derbikkes* lequel fut vaincu par Cyrus-le-Grand avait le nom d'*Amorrhaïos*, sans doute parce qu'il était du pays des Zamoravies et que les Derbikkes lui avaient donné ce nom national suivant l'usage ordinaire chez cette branche scythe de désigner ainsi leurs princes appartenant à une tribu étrangère. Cet usage s'est conservé encore chez les descendants des Scythes les Gètes (cf. *Gothila* le petit Goth), les Germains (cf. *Vestfâl* le Vestfalien) et les Scandinaves (cf. *Dan* le Dane) chez lesquels plusieurs princes ne portaient d'autre nom que celui de la tribu étrangère d'où ils étaient sortis.

### LES SAKES ARMENIES ET LES SAKES KARES.

Il y avait en Arménie un district particulier appelé par les Grecs *Sakasène* (v. *Strabon*, XI) et qui s'étendait jusqu'à la mer Kappadoke (mer noire). C'était probablement une colonie militaire de Sakes transportés ici après la victoire remportée sur eux par Cyrus. Du temps de la retraite des dix mille Grecs il y avait en Carie, sur les bords de l'Harpasos près du bourg de Knos, des Sakes établis déjà en assez grand nombre pour que Xénophon pût les remarquer (*Xenophon Anabasis*). C'étaient probablement aussi des Sakes transplantés dans ce pays par Cyrus-le-Grand.

### LES PARTHES.

Les tribus des Parthes étaient tout aussi anciennes dans l'histoire que celles de leurs frères les *Sakes*. En effet le nom des Parthes figure dans les anciens livres sanscrits, (*Manou*, X, 44) à côté de celui des *Çakâs* et des *Pahlavâs*. En sanscrit la forme de ce nom est *Pâradâs*. Selon *Justin* (XVI, 1; cf. *Isid.* origg. IX, 2, 44) le nom de *Parthes*, dans la langue des Scythes, signifiait *Exilés* et *Arrhien* (*Photii* Bibl.) rapporte que du temps de Sésostris (1400 avant J.-Ch.) et du roi scythe *Ihandussos* (p. *Ithan-dussos*, norr. *Iötun-thurs*) les Parthes sont *partis* c'est-à-dire se sont exilés, ou se sont séparés de leurs frères pour

Digitized by Google

aller s'établir plus au sud-ouest. Le nom de *Parthes* correspondait donc au mot de *partis* (cf. lat. *parts* division, séparation ; cf. héb. *parad* séparer) et il désignait chez les Scythes des tribus qui se sont exilées ou sont parties volontairement du pays de leurs pères. Les *Parthes* devinrent sans doute d'abord tributaires des *Assurs* qui dans l'antiquité avaient soumis les peuples de cette partie de l'Asie ; plus tard ils furent soumis aux *Mèdes*. Ils se révoltèrent contre le roi mède Astibaras et se mirent sous la protection de leurs frères *les Sakes*. Mais la reine des Sakes qui, à en juger par son nom de *Zarina* (sansc. *harinâ*, pers. *zerineh* Dorée), était originaire d'un pays arié et avait succédé comme la reine *Tomyris* à son mari défunt ; cette reine des Sakes n'eut pas assez d'énergie ni de puissance pour défendre les Parthes, mais elle fut obligée de les abandonner de nouveau à l'autorité souveraine des Mèdes. Les Parthes passèrent dans la suite avec leurs maîtres les Mèdes sous la domination des *Perses*. Aussi figurent-ils dans les inscriptions cunéiformes parmi les peuples soumis aux Grands-rois ; ils y sont désignés sous le nom de *Parthava* (plur. de *Parthu*) dont les Grecs ont fait *Parthuoi*. A la chute de l'empire perse les Parthes passèrent sous la domination des Makedones ou des Seleukides. L'an 156 avant notre ère les Parthes (arm. *Barthierkh*) se rendirent indépendants et fondèrent la dynastie des *Arshakides* (successeurs d'*Arshak*, cf. *Arsakès*) ou *Ashkanes* laquelle régna pendant quelque temps depuis la Perse jusqu'à l'Indus, et comprit aussi sous sa domination les frères des Parthes, les Sakes orientaux ou les Indo-Scythes. Cette dynastie tomba l'an 226 de notre ère, et les *Parthes* d'alors qui étaient moitié d'origine persane moitié d'origine scythe, furent soumis au nouvel empire des Persans fondé par les descendants des anciens Perses. C'est probablement de quelques tribus parthes établies sur la Maeotide que descendirent les *Parathanes* ou *Bardes* qui, quelques siècles plus tard, se fixèrent dans le *Barden-gau* en Germanie. Comme les *Parthes* appartenaient originairement à une branche qui habitait à l'occident des Sakes et comme ils ont été le peuple principal parmi les Scythes occidentaux dans l'Asie, il est permis, à défaut de nom générique plus convenable, de donner par extension le nom de *Parthes* à tous les peuples scythiques qui étaient soumis à leur domination. Les principaux de ces peuples scythes sont les *Dahves*, les *Masagètes* et les *Varkes*.

Digitized by Google

LES DAHVES.

Le nom de *Dahves* (gr. *Daoi*, lat. *Dahœ*) est probablement la prononciation grecque du nom scythique de *Tavas* qui signifiait *Brillants* (cf. scytho-gr. *Targi-tâos*, p. *Targi-tavus* Brillant par la targe). Les *Dahes* étaient un des principaux peuples scythes (*Strabon*, 11, 508, 511 ; *Pline*, H. N., 6, 19, 37, 33). Lorsqu'ils parurent pour la première fois dans l'histoire ils étaient établis dans la contrée qui aujourd'hui porte fortuitement le nom homonyme tatare-perse de *Daghestan* (Pays de montagnes ? cf. *tagh;* chinois *Da-hia*) lequel n'a aucun rapport étymologique ni historique avec le nom des *Dahes*. Au sixième siécle avant notre ère les *Dahes* étaient sous la domination des Perses (voy. *Jescht-Favardin*). A cette époque des tribus dahes émigrèrent pour s'établir dans le voisinage de l'Arménie (cf. les Sakes Arménies), dans ce que les Grecs appelaient les *Campagnes des Daas* et dans les *Champs amazoniens* où *Xénophon* rencontra le peuple qu'il nomme les *Tahes* et que plus tard les Arménies ont appelés *Daïkh*. Une autre partie du peuple dahe émigra pour s'établir en Samarie (*Esra*, 4, 9) ce qui arriva sans doute après que leurs frères, les *Scythes* ou *Skolotes*, qui étaient venus de la mer Noire eurent pénétré en Babylonie, en Syrie et en Palestine. C'est à la suite de cette invasion que des Scythes allèrent occuper en Palestine la ville de *Bethséan* (héb. Maison de repos ; arab. et rabb. *Baisan*) que depuis les Grecs asiatiques ont appelée *Skuthopolis* (Ville scythe). Une troisième partie du peuple *dahe* émigra vers le nord et s'établit sur la Mœotide. C'est de là que déjà au cinquième siècle avant notre ère les Athéniens tiraient les esclaves dahves dont ils faisaient ordinairement des *païdagogoï* comme le prouve le nom de *Daos* dans les comédies grecques et par imitation celui de *Davus* dans les comédies latines lequel est le nom classique généralement adopté pour désigner au théâtre le personnage faisant le rôle du Pédagogue. C'est sans doute principalement de la Mœotide que vinrent les tribus *dahves* qui se sont établies au nord de la Thrace et qui y ont donné naissance au peuple des *Dâkes* (p. *Davîkes*, Tenant des Dahves). Du temps d'Alexandre il y avait encore des *Dahes* sur les bords de l'Oxus (*Just.*, XII, 6). C'est des *Dahves* de la Mœotide que se sont séparés les *Aparnes* ou *Parnes*, peuple pasteur qui, vers l'an 250 avant J.-Ch., sous la conduite d'*Arsakès*, s'emparèrent de la *Parthyie* (*Strabon*, XI, 10). Les descen-

Digitized by Google

dants des *Dahes* qui étaient restés dans la Perse, y prirent probablement dans la suite le nom persan de *Tazy* (cf. chinois *Tiao-tchi*) ou le nom de *Tadjik*. Ces deux noms les Persans les employèrent plus tard comme ils avaient employé antérieurement ceux de *Turan* et de *Saksar* pour désigner les peuples étrangers par leur origine et leur religion à la Perse ou les *Barbares* en général.

### LES MASAGÈTES.

Les *Masagètes* étaient comme les *Dahves* de race scythique (*Hérod.* I, 201, 215; *Just.* I, 8; *Strabon*, lib. XI). Ils étaient sans doute une subdivision des *Gètes* (*Intelligents*, sansc. *tchit* intelligence; norr. *gëdh* esprit) et prirent le nom de *Masa-gètes*, soit parce qu'ils étaient des Gètes établis sur une rivière nommée *Masa* (cf. *Tyra-Gètes*, Gètes du *Tyras*; *Thyssa-Gètes*, Gètes de la *Theiss*; cf. *Moiso-Goths*, Goths de la Meuse), soit parce qu'ils formaient la *grande* (scythe *maza*) division des peuples appelés *Gètes*. Du temps de Cyrus-le-Grand les *Masagètes* étaient établis sur les bords de l'Araxe (sansc. *Vourukacha*) et ils semblent ne s'être jamais beaucoup éloignés de ces contrées du nord de la Sogdiane. *Cyrus* qui avait remporté une victoire tellement signalée sur les *Sakes* qu'elle fut célébrée annuellement dans tout l'empire perse par les *Fêtes sakes* (gr. *Sakaia*, voy. *Hesych.* I, V; *Ktesias*, édit. Baehr, p. 95, 447) trouva sa mort dans l'expédition contre les *Masagètes* qui étaient les frères des Sakes. En contact continuel avec les peuplades nomades voisines d'origine mède et tatare et qui les entouraient à l'est et au nord, les *Masagètes*, en même temps qu'ils se mêlaient à des *Mèdes*, adoptèrent aussi des tribus tatares beaucoup d'éléments étrangers à leur sang, à leurs mœurs et à leur langage, de sorte que c'est déjà depuis cette époque que l'influence mède et l'influence tatare se font sentir sur quelques peuples d'origine scythique, principalement sur les peuples *scytho-sarmatiques*. Aussi par suite de ce mélange les *Alanès* qui, suivant *Cassius* (69, 15) et *Julien*, sont issus des *Masagètes*, étaient-ils apparentés et alliés à la fois aux peuples d'origine scythe tels que les *Goths* et à des tribus d'origine tatare tels que les *Kuni* ou les *Huns*. L'élément tatare subsistait aussi dans les *Rhox-Alanes* qui, comme l'indique leur nom, étaient des *Alains* mêlés à des *Rhôses* (établis sur le *Rhôs* ou le *Wolga*) qui étaient un peuple d'origine altaïque.

Digitized by Google

LES VARKES.

Les *Varkes* dont le nom signifie *chassés, exilés, loups* (sansc. *vrkas*, norr. *vargr*, cf. madyar *farkas*) ou bien étaient ainsi nommés à cause de leur férocité (cf. pers. *gourk-sar*) ou bien ce nom qui était synonyme de celui de *Pelasges*, de *Parthes*, de *Bruttiens*, ils le tiraient de ce qu'ils avaient été *exilés* du pays de leurs pères. Le pays des *Varkes* ou *Ouarkes* ou *Iourkes* qui était situé au nord-est de la mer Caspienne fut aussi appelé par les Grecs *Hurkania* (p. Ourkania) ou *Barkania* et aujourd'hui en persan il est nommé *Gourkan* (Pays-de-loups). Les habitants prirent d'après le pays le nom de *Barkans* ou *Hurkans* (lat. *Hyrcani*). Parmi les *Hurkans* on distinguait principalement les *Derbinkes* (gr. *Derbikkai*. Plin. *Dervîcae*) dont le nom qui correspond à la forme norraine de *Trêvingiar*, signifiait proprement *Descendants de Derv* ou de l'*Arbre* (cf. gr. *drus*, sansc. *Druma*, norr. *triu*) ; soit que *Derv* (Arbre) fût un personnage épique soit que ce fût un nom mythologique synonyme de celui de *Askr* (Frêne) dont, selon les traditions scandinaves, provenait la race humaine. C'est peut-être aussi des *Dervikkes* que sortit plus tard une tribu illustre parmi les Goths, savoir les *Therviggâi* lesquels à leur tour paraissent avoir été en quelque rapport généalogique avec les *Dures* ou *Thuringes* ou *Tyrks* germaniques. La tribu des *Derbikkes* était sans doute pendant quelque temps établie plus près de l'Inde parmi les Indo-Scythes puisqu'elle a conservé dans l'*Hyrcanie* l'usage d'entretenir des éléphants et qu'elle continuait toujours ses rapports avec les *Hindous* par l'intermédiaire de ses frères les Sakes établis plus à l'est. C'est parmi les *Sakes zamoravies* que les *Derbikkes* ont sans doute choisi leur roi nommé *Amorrhaïos* (le Zamoravie). Sous ce roi, les *Derbikkes* devinrent tributaires de l'empire des *Perses* et selon Ktesias (Pers. § 6, 7) Cyrus mourut d'une blessure qu'il avait reçue dans une expédition contre ces Scythes guerriers.

Nous venons d'énumérer les principaux peuples asiatiques d'origine scythe dont l'histoire ancienne fait mention. Ces peuples appartenaient soit à la branche orientale ou *sake*, soit à la branche méridionale ou *parthe*. La plupart d'entre eux sont restés en Asie et par suite des révolutions politiques qui sont survenues dans ces contrées, ils se sont mêlés peu à peu avec leurs vainqueurs, et ont perdu les caractères distinctifs de leur race ainsi que les traits individuels de leur religion,

Digitized by Google

de leurs mœurs et de leur idiome. Mais tandis que les Scythes établis en Asie n'ont joué en histoire qu'un rôle insignifiant pour nous, les fractions de ce peuple qui ont passé en Europe, ont développé dans cette partie du monde les qualités et le génie propres à leur race et y ont donné naissance à des nations qui comptent parmi les plus illustres dans l'histoire du monde. Tandis que les peuplades scythes de la branche *sake* et de la branche *parthe* après avoir quitté leur berceau primitif se sont dirigées les unes vers l'est, les autres vers le sud, il y a eu d'autres peuplades de la même race qui prenant le chemin du nord et celui de l'ouest passèrent le Volga et le Don et s'établirent les unes dans les plaines de la Russie et les autres sur les bords de la mer Noire. Les premières nous les comprendrons sous le nom général de *Sarmates*, les secondes sous celui de *Skolotes*.

### LES SKOLOTES.

Vers le milieu du septième siècle avant notre ère, des tribus scythes établies au sud de la mer Caspienne et en grande partie soumises aux *Mèdes*, furent poussées et rejetées vers l'ouest par le peuple tatare les *Issedones*. Ces tribus scythes passèrent le fleuve que les *Kimméries* établis à l'ouest avaient nommé le *Tanais* ou le *Fleuve* (cf. *Don; Dan*-ubius) et elles s'établirent en Europe sur les bords septentrionaux de la mer Noire d'où elles chassèrent les *Kimméries* (*Hérod.* IV, 12) qui occupaient tout le littoral de cette mer. Une fois en mouvement, quelques unes de ces tribus scythes poursuivirent les *Kimméries* fuyant à travers le Caucase occidental, et elles entrèrent dans la partie nord-est de l'Asie mineure. Là, après avoir vaincu leurs anciens dominateurs les *Mèdes* et entraînant avec elles des tribus mèdes et chaldiques, elles pénétrèrent, vers 620 avant notre ère et sous la conduite de *Maduas* fils de *Prototuas*, dans la Mésopotamie, la Babylonie, la Syrie, la Palestine (*Habakuk* 1, 6) et jusqu'en Egypte (*Hérod.* I, 203 suiv.). Ces Scythes maintinrent leur domination dans ces pays de l'Asie occidentale pendant 28 ans, de 624 à 596. C'est par suite de cette invasion et de cette domination des Scythes que les *Iones* ou Grecs asiatiques et les peuples sémitiques entrèrent pour la première fois en rapport plus direct avec eux et apprirent à les connaître. Les Mèdes et d'après eux les Babyloniens désignaient les Scythes ou les Sakes sous le nom de *Mâgôg* qui signifiait sans doute le *Grand-amas* (cf. sansc. *maha* grand; goth. *hauhs* amassé, élevé; all. *hôch*; pers.

Digitized by Google

*gouh* amas, montagne) ou le *Grand-troupeau* (sansc. *maha-ghôçhas*) à cause de la grande masse des tribus nomades dont se composait ce peuple à la fois guerrier et pasteur. Le nom de *Mâgôg*, sinon le peuple lui-même auquel il fut donné, était connu des Hébreux antérieurement au septième siècle avant J.-Ch. (*Genèse* x). Lorsque les Scythes commencèrent d'envahir la Babylonie on comprit que ce peuple était issu des anciens Scythes nommés *Mâ-gôg*, et comme la signification de *Mâgôg* (Grand-amas) s'était conservée dans la tradition et qu'en hébreu le mot *gôi* (amas, peuple) dérivait également d'une racine signifiant *amasser* (héb. *gavah*) on a pu s'expliquer le nom de *Mâgôg* (Grand-amas) comme signifiant *Grand-Gôg* et par conséquent on a détaché du nom composé *Mâgôg* le mot *Gôg* pour désigner les Scythes qui à cette époque menacèrent la Palestine (v. *Ezéch.* 38, 39). Et de même que dans l'antiquité les noms de *Grande*-Arménie, de *Grande*-Scythie, de *Grande*-Phrygie servaient à désigner la mère-patrie de la *Petite*-Arménie, de la *Petite*-Scythie, de la *Petite*-Phrygie, de même *Gôg* qu'on supposait être le nom du fils de *Mâgôg* (grand-Gôg) put aussi désigner les Scythes d'alors, considérés comme les fils des Scythes anciens. (1) Quoiqu'il en soit, les noms de *Gôg* et de *Mâgôg* désignaient, chez les Hébreux, les Scythes (Hiéronym., *Comment. ad Ezéch.* 38, 2; Josèphe, *Antiquit.* 1, 6, 3) qui avaient vaincu les Kimméries, les Mèdes, les Mosches et les Thubals et qui avaient entraîné avec eux ces peuples ainsi que les Perses et les Arménies dans leur expédition contre Babylone (*Ezéch.* 38, 2; 39, 6; 38, 5).

Les Scythes auxquels les Hébreux donnaient le nom de *Gôg*, se donnaient à eux-mêmes celui de *Skutai*. Ce nom signifiait dans leur langue *Boucliers* (cf. lith. *skyda* bouclier, vieux slav. *schtchyt* bouclier, all. *schutz* protecteur, norr. *skuttingr* bouclier, lat. *scutum*, gr. *skutos*) et les Scythes l'ont adopté selon l'usage assez ordinaire chez les peuples anciens de se nommer d'après certaines armes soit défensives soit offensives. Ainsi *Wahan* (bouclier) était un nom propre assez

(1) D'après une idée analogue les *Thiulet*, peuple caucasique, désignent encore aujourd'hui les montagnes les plus élevées et les plus septentrionales sous le nom de *Ma-ghöv* ou *Ma-gogh* (grands amas, grands monts); les montagnes plus proches et moins élevées, en quelque sorte les filles des précédentes, ils leur donnent le nom de *göv* ou *ghog* (cf. pers. *gouh* montagne; v. Reineggs, *Beschreibung des Kaukasus*, II, 79).

Digitized by Google

fréquent chez ces Arménies comme *sköldr* (bouclier) l'a été plus tard chez les Scandinaves et *skudilo* (petit bouclier) chez les Germains. Le nom de *Pahlavas* signifiait *Haches d'armes*, celui de Sabins *Javelots*, celui de Langobards *Longues Hallebardes*, celui de Franks *Framées*, celui de Hérules *Petites Epées*, celui de Saxons *Coutelas*, celui de Ruges *Stylets*, etc. Les Iônes ou Grecs asiatiques pour expliquer le nom de *Skutes* le rapprochèrent naturellement et avec raison du nom grec de *Skutos* (bouclier) qu'ils avaient déjà dans leur langue depuis les temps homériques (cf. *Eurusakes*). Aussi *Hellanikus* de Lesbos, le contemporain de Hérodote et de Thucydide, dans son livre intitulé *Skutika* (Choses skythiques) rendait-il le nom de ce peuple sous la forme de *Skutoi*. Mais bientôt les Grecs oublièrent l'origine et la signification de *Skutoi* (boucliers), et c'est pourquoi ce nom fut rendu par *Hérodote* sous la forme de *Skuthaï* laquelle ne permettait plus d'y retrouver la signification de *Skutos* (bouclier). Aussi l'érudit *Tzètzès* bien qu'il ait fait la comparaison spécieuse entre le nom des *Sakes* et le mot grec *sakos* (bouclier), ne s'avisa cependant pas d'appuyer sa comparaison sur la signification même du nom de *Skuthes* comme synonyme de boucliers. Néanmoins *Hérodote* reconnut facilement l'identité de race des *Sakes* et des *Scythes;* il fut aussi le premier à énoncer que les peuples appelés *Sakes* par les Perses et *Skuthes* par les Grecs, se nommaient eux-mêmes *Skolotes*. Ce nom de *Skolotes* (p. Skulutai) signifiait également *boucliers* (goth. *skildus* p. sculdus, anglos. *scyld*, norr. *skiöldr*, suéd. *sköld* p. *skiöld*). De même que *Gadheles* était transposé de *Galates* et *Slaves* de *Svales*, de même *Skolotes* était la transposition d'une forme plus ancienne *Skutulai* (cf. vieux-all. *Skudulo*) et dérivait du thème *skada* (sansc. *tschad*) qui signifie *couvrir*, *protéger*. Chez les Scythes comme chez leurs descendants, les Slaves, les Germains et les Scandinaves, le bouclier ou la targe était aussi le symbole de la protection, et par suite, de la royauté et du commandement. Aussi *Hérodote* dit-il que *Skolotes* était un nom *royal* et que les Scythes qui se le donnaient de préférence, portaient le surnom de *Scythes royaux*. Ces *Skolotes* habitèrent principalement les bords de la mer Noire et ce qu'on appelle aujourd'hui la Krimée. Ils tenaient tributaires les villes grecques du littoral de la mer, entre autre *Olbiopolis* (Ville d'opulence) et lorsque plus tard ces Grecs bosporans eurent fondé une dynastie de rois, dans l'année 297 avant J.-Ch., ces *Skolotes* avec leurs alliés infestèrent si souvent la

Digitized by Google

Krimée que le roi *Pairisadès*, dans l'impossibilité de défendre son royaume, fut obligé de le céder à Mitradates, roi du Pont, lequel chassa de la presqu'île les *Scythes* (Skolotes) et leurs alliés les *Rhoxolans*. Vivant au milieu et dans le voisinage de colonies grecques, les *Skolotes* se mêlèrent peu à peu avec elles. De là l'origine de plusieurs peuplades *Scythes-Hellènes* ou de Grecs mélangés (gr. *mix-Hellènes*). Tels étaient les *Forains* (gr. *Alazones*) ainsi nommés probablement parce qu'ils faisaient les marchands forains dans le pays. Tels étaient encore les *Kallipides* ou *Descendants des Kallpes* (serfs de labour ; polonais *chllop*) ainsi nommés probablement parce qu'ils descendaient de colons grecs qui étaient devenus les serfs des Scythes. Les *Kallipides* habitaient les bords de l'Hypanis (*Hérod.* IV, 77) au sud des *Alazones* et il ne faut pas les confondre avec les *Karpides* ou *Descendants des Karpes* (Montagnards, slav. *Krb*, cf. Cimmer. *Kalpè*, *alp*, *alb*) qui habitaient les montagnes baignées par l'Ister. Les *Gelones* (Railleurs) étaient également des Scythes-Hellènes, parlant comme les *Sarmates* la langue scythe (*Hérod.* IV, 108) et ils habitaient un bourg composé de *maisons en bois* (norr. *budir*) ou de boutiques. Voilà pourquoi les Grecs désignaient les habitants de ce bourg indistinctement par ce nom de *Budines* (Boutiquiers) ou de *Gelones* (*Hérod.* IV, 17). Dans le voisinage des Budines vivaient les *Nèvres*, peuple scythe pur sang, qui était établi antérieurement près des sources du Borysthène (*Pline* IV, 26) d'où il fut chassé, selon la tradition, par les serpents qui s'y étaient multipliés prodigieusement. Le nom de *Nèvres* ou *Nerves* (crépusculaires, loups, cf. norr. *narfi* crépusculaire, loup, renard) leur venait sans doute de ce que, une fois par an, à ce que racontaient les Grecs, ils prenaient la forme de loups ou devenaient des *loup-garous* (cf. norr. *ulf-hêdnir*, *Volsunga-saga*, chap. 12) qui couraient le pays dans le crépuscule du soir. D'après une tradition répandue chez les Scytho-Grecs, *Héraclès* (scyth. *Targitavus* Brillant par la targe) et *Echidna* (Serpent-femme ; scythe *Apia*) avaient trois fils *Agathursos*, *Gelonos* et *Skythès*. Cette tradition indique que les *Agathurses* (Très-hardis) qui étaient d'origine thrako-keltique s'étaient aussi mêlés avec des Scythes ; ils avaient des mœurs moitié thraces moitié scythiques ; ils vivaient dans le luxe et les richesses et ils avaient des lois qui attiraient sur eux l'attention des étrangers. (V. *Aristote*). Un de leurs rois *Spargapises* (cf. norr. *Sprakvisir* (Guide intrépide) portait le même nom que le fils de *Tamuris* (Issue de

Digitized by Google

l'Océan), la reine des *Masagètes*. Plus tard les *Agathurses* se sont confondus avec les *Trauses* (*Stephanos* de Byz., s. v.) qui n'étaient peut-être pas différents du peuple scythe issu de Kolaxais et que *Hérodote* appelle les *Traspies* (p. *Trasvies*).

Nous venons d'énumérer les principales peuplades scythiques formant ce qu'on peut appeler la branche méridionale ou *skolote* des Scythes européens. Plus au sud étaient établies les peuplades appartenant à la branche septentrionale ou *sarmate* des Scythes d'Europe.

F. G. BERGMANN,
Professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Strasbourg.

*(La suite à la prochaine livraison.)*



Digitized by Google

# JEAN BEIN.

*« Kannst du nicht Allen gefallen durch deine That und dein Kunstwerk,*
*« Mach'es Wenigen recht ; Vielen gefallen ist schlimm. »*

(SCHILLER.)

---

Dans les premiers jours du printemps dernier mourut à Paris un artiste éminent, originaire de Strasbourg et qui faisait autant d'honneur à son pays natal par son talent et par ses travaux que par la noblesse et la loyauté de son caractère.

Et pourtant, malgré ce double mérite si rare, c'est à peine si le décès de cet homme de bien a été remarqué. De tous les journaux de Paris, l'*Estafette* seule l'a annoncé dans quelques paroles de regret et de juste appréciation bien senties.

C'est que l'artiste dont nous déplorons la perte était d'une modestie et d'une humilité aussi vraies que profondes. Il était un de ces hommes sérieux et sincères, dont toute la valeur réside en eux-mêmes et dans leurs tendances pures et généreuses, et qui, pour cela, n'ont nul besoin de paraître ; l'apparence seule, si trompeuse la plupart du temps, n'était en aucune manière ce qu'il recherchait ; comme homme et comme artiste il aspirait au contraire, de toute la puissance de son âme vertueuse, à être réellement ce qu'il paraissait au dehors. Tous ces moyens de vaine gloriole et d'outrecuidante ostentation, si largement et si effrontément exploités de nos jours, par tous ceux qui ont besoin de paraître, répugnaient à son esprit droit et candide. Vivant tout entier pour son art chéri, pour son développement moral et intellectuel, pour son devoir et pour le bonheur de sa famille, notre compatriote n'appartenait à aucun parti, à aucune coterie ; c'est assez dire que son nom et son mérite ne pouvaient être de ceux que prônent ces articles de journaux, qui trop souvent, à l'heure qu'il est, dépassent en exagérations et en métaphores les hyperboles les plus excentriques du langage de l'Orient, et qui, admirés

Digitized by Google

par la foule niaise, n'inspirent que dégoût aux hommes graves et entendus. Avant de connaître suffisamment les hommes et les choses d'ici-bas, notre compatriote, comme tant d'autres, avait été assez naïf pour s'imaginer qu'il devait suffire du talent et du mérite réels pour assigner à chacun sa place marquée. Hélas ! à un âge plus avancé, quand bien des contrariétés et des expériences pénibles se furent jointes à ses illusions dissipées, combien n'a-t-il pas dû revenir de cette illusion juvénile ! Toutefois, en dépit de sa généreuse erreur, il resta le même : simple, modeste, loyal et consciencieux, aspirant en tout et partout au bien pour le bien même. Aussi, faute de suivre l'ornière du jour et de se mettre largement en évidence, comme il le voyait faire à bien d'autres qui souvent y étaient le moins fondés, et bien que son talent et son mérite eussent toujours été appréciés à leur juste valeur par des juges sévères et compétents, notre compatriote, qui vivait tout retiré et presque ignoré du grand nombre au sein d'une famille aimante et dévouée, s'éteignit en paix dans les bras de ceux dont l'affection et les soins inépuisables l'avaient si amplement dédommagé de ce que le monde semblait lui avoir trop injustement refusé.

Je vais donc, pour ma part, remplir un devoir tout de justice et de sympathie en essayant d'honorer le souvenir d'un compatriote si digne de notre estime et en indiquant sommairement ses œuvres principales, dans cette esquisse de biographie pour la rédaction de laquelle j'ai pu faire usage de quelques notes tracées par une main que guidait l'affection et la piété envers le défunt.

Jean Bein, graveur d'histoire, appartenait à une famille originaire de Strasbourg. Il naquit à Goxweiler, le 17 avril 1789. Son père, alors pasteur de ce village si pittoresquement assis aux pieds de la montagne de Ste Odile, fut nommé plus tard à l'église de Ste Aurélie à Strasbourg. A l'époque de ce changement, le jeune Bein était âgé de dix ans.

Aussitôt après l'arrivée de sa famille à Strasbourg, il fut placé au gymnase protestant. C'est là qu'il fit ses premières études et qu'il se distingua, sans interruption, par son aptitude et par ses succès.

Au sortir de l'école, son goût autant que ses dispositions naturelles le portèrent à se vouer à la carrière des arts. Bein étudia d'abord le dessin et la gravure chez Guérin, artiste distingué qui lui donna constamment les témoignages les plus honorables de satisfaction,

Digitized by Google

d'intérêt et de sympathie. En peu de temps il exerça son jeune talent en faisant des portraits au crayon et même en donnant des leçons.

En 1812, Bein se rendit à Paris dans la vue de continuer ses études de gravure. Il ne prévoyait guères alors que ce serait pour y passer le reste de sa vie. Une union toute d'affection, son mariage avec Mlle Baltard, fille de Louis-Pierre Baltard, l'un des architectes les plus renommés de Paris, devait, plus tard, le fixer dans la capitale. Mais n'anticipons pas sur la succession chronologique des faits.

Bein, artiste tout de vocation, visait à se donner une éducation artistique large et solide. En ce temps, la jeunesse était encore assez modeste et assez bien inspirée pour commencer par là et pour ne pas vouloir trop tôt se poser en maître. Sous la direction de l'illustre David, notre compatriote fit des études académiques sévères et complètes. C'était un des bons côtés de l'école classique qui régnait alors sans partage. Outre d'autres avantages, Bein acquit sous cette direction ce dessin ferme et correct qui distingua plus tard son burin magistral.

Dès cette époque aussi, notre compatriote eut le bonheur de contracter une autre liaison encore, qui devait exercer l'influence la plus heureuse et la plus puissante sur le développement de son beau talent. Jean Guérin, le célèbre peintre en miniature, l'une des gloires artistiques du premier Empire et de Strasbourg en particulier, frère du premier professeur de Bein, sut apprécier son noble caractère, son talent et son ardeur au travail. Aussi, Guérin, tout en l'aidant de ses conseils, l'honora d'une cordiale amitié. Il le dirigea dans l'art de la miniature, pour lequel Bein se sentait également beaucoup de goût et de dispositions; et, certes, le jeune artiste n'aurait guères pu l'étudier, à meilleure école que sous la direction du peintre célèbre qui exerçait alors cet art avec un talent tout supérieur.

Bein ne tarda pas à faire lui-même quelques essais de portraits en ce genre. Il le fit avec tant de succès qu'il en vint à balancer entre cette branche de l'art, qui l'avait séduit tout d'abord, et la gravure, pour laquelle il s'était formé plus particulièrement dans l'origine.

Pendant quelque temps notre artiste ne savait que résoudre. Homme pieux et homme de devoir avant tout; il voulait, en cette occasion, comme en toutes autres, subordonner sa décision à une volonté venant de plus haut, plutôt que de se laisser guider par son esprit et par son jugement sujets à l'erreur. D'après son habitude,

Digitized by Google

il attendit que Dieu, en qui seul il mettait toute sa foi et tout son salut, lui eût fait reconnaître la voie qu'il aurait à suivre, et il arrêta qu'il se consacrerait définitivement à celle des deux branches artistiques qui semblerait lui assurer le mieux sa vie et son avenir.

Après maintes épreuves, ce fut pour la gravure que Bein se décida finalement.

Bientôt il eut à exécuter un buste d'Hérodote. C'était en 1816.

Peu après, il fut chargé de graver une suite de vignettes pour différents ouvrages.

En 1823, Bein reçut une commande plus importante: il dut exécuter en gravure *le mariage de la Vierge* d'après Van Loo.

En 1824, il entreprit une grande vignette d'après Girardot, dont le sujet était *Appelles et Compaspe*.

Bientôt après, il eut à graver, pour la *Société des amis des arts de Paris*, *la Nymphe au bain*, d'après Lancrenon.

En 1828, Bein entreprit un travail qui devait, dans la suite, lui susciter bien des contrariétés. Il lui fut confié plusieurs planches pour l'ouvrage du *Sacre de Charles* X. La révolution de Juillet, on le sait, vint interrompre l'exécution de cet ouvrage monumental qui resta inachevé. Pour Bein, ce fut non seulement une grande contrariété sous le rapport artistique et au point de vue de la réputation que cette publication splendide n'aurait pas manqué de lui valoir, mais ce fut en même temps, pour lui, une perte irréparable sous le rapport pécuniaire, à raison du temps précieux qu'il avait déjà consacré à cette œuvre importante.

Après la commotion que produisit la révolution de 1830, les beaux-arts, on s'en souvient, furent longtemps à se remettre. Pour les artistes, elle fut suivie d'une période assez longue de calme plat et de désespérante inactivité. Bein, comme tant d'autres de ses confrères, eut beaucoup à souffrir du manque de travail; mais, cette fois encore, il sut se tirer d'embarras en se résignant. Il n'avait point d'autre principe ni d'autre habitude dans toutes les occurences de la vie. Pour occuper son burin, il n'hésita pas à faire abnégation de se réputation, et, aidé du sentiment de son devoir d'alléger les charges de sa famille, il se soumit avec courage et humilité.

Bein se consacra alors à une série de travaux pour des ouvrages scientifiques. Ce fut à cette époque qu'il grava plusieurs planches de bas-reliefs de Ninive et autres pour l'*Expédition de la Morée*.

Digitized by Google

Puis, il entreprit l'exécution du portrait du roi Louis-Philippe. A l'exposition de 1835, il eut la satisfaction de voir récompenser cette gravure d'une médaille.

Bientôt après, il eut à graver *Ste Appoline*, d'après un tableau de Raphaël qui se trouvait au Musée de la ville de Strasbourg. (1)

En 1847, il obtint du ministère de l'Intérieur une souscription pour graver, d'après un dessin de Dutertre, une vierge de Raphaël, connue sous la dénomination de *Vierge Nicolini*.

Ces deux dernières gravures furent très-favorablement accueillies par le public.

Bein arriva de cette manière à l'époque où la révolution de Février allait provoquer une commotion bien autrement terrible encore et universelle que l'avait été celle qui suivit la révolution de Juillet. Ce fut encore une période d'angoisses incessantes et de dures épreuves qu'il fallut traverser avec résignation ; mais, dès que cette effroyable tempête se fut apaisée quelque peu, notre compatriote eut hâte de reprendre ses travaux.

Après cette interruption forcée, il reparut devant le public avec l'un de ses ouvrages les plus distingués : la reproduction du portrait de son beau-père, l'architecte Baltard. Ce portrait parut en 1851. Les maîtres de l'art l'ont déclaré un chef-d'œuvre de gravure. En effet, on ne saurait guères s'imaginer une touche plus délicate et plus ferme à la fois ; le modelé y est traité avec un art si parfait, jusque dans les nuances les plus fines, que ce portrait fait plutôt l'impression d'une peinture que d'une gravure. Cette œuvre, à elle seule, suffirait pour assurer la renommée d'un artiste.

Le talent de notre compatriote grandissait ainsi avec sa réputation. Tout annonçait qu'il allait entrer dans la période la plus glorieuse de sa belle carrière. Mais, hélas! la destinée de l'homme est ainsi faite ; quand nous croyons toucher au faîte du bonheur, quelque adversité vient inopinément nous réveiller de nos rêves de félicité, et nous rappeler les exclamations éternellement vraies du Psalmiste sur les misères de la vie terrestre !

A cette même époque Bein eut le malheur de perdre son fils unique, jeune homme de quinze à seize ans, qui s'était distingué autant par

(1) Le catalogue actuel du Musée de Strasbourg attribue ce tableau au Pérugin, maître de Raphaël.

Digitized by Google

son assiduité que par son talent et ses succès. Ce fut un coup de foudre pour le cœur sensible de cet excellent père. Bein était attaché de toute son âme à ce jeune homme qui faisait sa joie et son bonheur, et en qui il avait concentré ses plus belles et ses plus chères espérances. En dépit de sa foi et de sa résignation, et tout en surmontant avec courage et piété cette douleur poignante, Bein en souffrit néanmoins, d'autant plus qu'il refoulait sa tristesse au plus profond de son âme. Ce fût, on ne peut guères en douter, la cause qui le conduisait au tombeau à un âge que la longévité de ses parents aurait pu faire espérer de lui voir dépasser.

Une année à peine après ce coup terrible, Bein, le cœur tout serré encore par la peine, commença un travail d'art qui lui fait le plus grand honneur, et qui, mieux encore que ses gravures antérieures, attesta hautement le sentiment à la fois si profond et si délicat de son trait, et la puissance d'assimilation peu commune qui distinguait son talent et son burin, d'ailleurs, si mâles et si fermes. Ce furent les quatre *fac-simile* d'après les dessins originaux de Raphaël et du Titien, qu'il nous donna de 1852 à 1855. Ces planches compteront pour toujours au nombre de ce qui a été accompli de plus parfait en ce genre. A les voir, c'est à ne pas croire que ce sont des copies que l'on a sous les yeux; la reproduction est si fidèle, si incomparablement exacte, qu'elle égale l'original, et qu'elle rend avec un rare bonheur le sentiment et l'inspiration, pour ainsi dire momentanés, qui animaient les deux grand-maîtres de la Renaissance, lorsqu'ils tracèrent les dessins originaux. Tous ceux qui savent apprécier une puissance d'assimilation si extraordinaire, se plaisent à rendre au talent et à l'habileté du graveur l'hommage le plus juste et le plus mérité. (1)

---

(1) L'auteur de la notice de l'*Estafette* se plait également à rendre hommage à ces qualités éminentes de notre artiste compatriote. Comme, d'ailleurs, sa notice est fort courte, je crois bien faire de la transcrire, ici, en entier, au lieu de me borner à citer seulement le passage qui se rapporte aux *fac-simile* de Raphaël et du Titien. La voici :

« La gravure au burin vient de faire une perte bien sensible en la personne de « M. Bein, artiste laborieux et distingué. Sans faire ici l'énumération des impor- « tants ouvrages sortis de ses mains, nous signalerons le succès de ses planches, « et nous indiquerons, parmi les dernières, des *fac-simile*, dessins croquis des « grands-maîtres, Raphaël, Titien, etc. Ces reproductions, d'un travail si diffi-

Digitized by Google

La dernière gravure qui sortit du burin de notre compatriote fut *la Bulle de savon* d'après Miéris. La mort le surprit sans qu'il ait pu l'achever.

Outre cette œuvre, Bein en a également laissé inachevée une autre plus importante encore. C'est la gravure, dont l'exécution lui fut commandée par la direction du Musée, d'après un tableau de Luini, représentant *Salomé recevant la tête de S^t Jean-Baptiste.*

Les atteintes de sa dernière maladie ont beaucoup contribué à retarder l'achèvement de ce beau travail. Bein l'avait parfaitement préparé et repris plusieurs fois : sa fin est venue le suspendre définitivement le 25 mars de l'année dernière.

Comme homme, je l'ai dit et je le répète en terminant, Bein a été, à tous égards et dans l'acception la plus rigoureuse et la plus entière du mot, un homme de bien, n'écoutant et ne suivant en tout et partout que la voix de la conscience et la ligne droite du devoir.

Comme artiste, Bein a été, sans contredit, l'un des graveurs les plus éminents de la première moitié de ce siècle. Aussi, malgré le silence qui suivit sa mort trop précoce, sa place reste-t-elle marquée, dès maintenant, dans l'histoire de l'art en général et tout particulièrement dans l'histoire de la gravure. La postérité saura bien, un jour, apprécier avec une entière justice la valeur d'un artiste que sa modestie avait mis trop peu en évidence aux yeux des générations d'aujourd'hui.

Les œuvres de Bein, lors même qu'elles ne seront pas vantées et recherchées par la foule, resteront de celles qui seront d'autant plus estimées et admirées par les connaisseurs et les juges compétents. Bein, lui-même, n'aspirait point à autre chose. Il était du nombre de ces artistes qui pour eux-mêmes ne demandaient et ne suivaient que l'application de la maxime artistique de l'antiquité classique que

---

« cile, ont été rendues avec une grande patience et un tact du burin tout à fait « supérieurs. Ces qualités se retrouvent dans les portraits qu'il a gravés si soi- « gneusement, et parmi lesquels se remarque celui de feu Baltard, son beau- « père, achitecte habile et fort connu.

« Au talent du véritable artiste, Bein joignait les bons sentiments du père, « de l'époux, de l'ami, et les regrets qu'il mérite seront également vifs chez les « amateurs de l'art et parmi les appréciateurs d'un caractère droit et sans « faiblesse. »

Digitized by Google

j'ai inscrite en tête de cette notice, telle que l'a énoncée l'un des plus grands maîtres de l'art des temps modernes : que dans les beaux-arts, comme en toute chose, du reste, il n'y a qu'un petit nombre qui soit capable de sentir, d'apprécier et de juger; et qu'il vaut mieux n'avoir que l'approbation de plusieurs, c'est-à-dire des meilleurs, plutôt que de plaire à tous. Pour l'artiste véritable, aimant et pratiquant l'art pour l'art, l'approbation de quelques hommes d'élite compense bien amplement l'abstention des autres. Et, cette consolation, du moins, ne fait point défaut à la famille de notre compatriote. Puisse l'appréciation juste et sympathique de ceux au jugement desquels Bein tenait seul, et comme artiste et comme homme, l'aider, pour le moins, à tarir quelques larmes.

L. SCHNEEGANS,
correspondant-inspecteur du Ministère d'Etat
pour les monuments historiques.

Digitized by Google

# ORIGINE

## DU LUTHÉRANISME A COLMAR.

**Comme document historique ce petit mémoire a son importance. C'est à ce titre seul qu'il a paru digne d'être livré aux lecteurs de *cette Revue*. Le nom de l'auteur ne nous est pas connu ; nous dirons seulement que l'original provient de la vente des papiers de l'ancien Préfet du Haut-Rhin, M. Félix Desportes.**

**(*Note de la Direction.*)**

En 1517 Luther commença à s'opposer au St Siège.

En 1520 il apostasia et fut excommunié par le pape Léon x.

En 1521 il fut mis au ban de l'Empire par l'empereur Charles-Quint.

En 1525 sa nouvelle doctrine mit tout l'Empire en combustion.

En 1555 la paix de religion projetée à Passau fut terminée à Augsbourg.

En 1556 Sébastien-Guillaume Linck fut chassé de Scelestad où il tenta d'introduire la secte de Luther.

En 1575 ce gentilhomme, élu régent de la ville de Colmar, se fit un party des partisans de l'hérésie de Luther, qu'il avait fait recevoir bourgeois et établit, dans l'église de l'hôpital de Colmar, un ministre luthérien qui prêchoit tous les jours. Les bourgeois catoliques, faute de bons pasteurs s'étant accoutumés d'aller l'entendre, succèrent insensiblement le poison de sa doctrine et embrassèrent cette secte. Le dit Linck, à leur tête, s'empara des écoles, des revenus patrimoniaux et d'église, déplaça tous les catoliques et substitua des luthériens en leurs charges et à leur place. L'Empereur Maximilien second informé de ce fait, y voulut remédier en remettant tout en son premier état, mais les guerres survenües en empeschèrent l'effet.

En 1577 l'Empereur Rodolphe second députa des commissaires pour même fin; mais les luthériens traînèrent cette affaire en longueur, la mort de ce prince survint et

En 1607 le Cardinal de Lorraine, Evêque de Strasbourg, envoyé à tel effet ne put réussir à cause de divers empeschements, enfin

En 1627 l'Empereur Ferdinand second donna ses ordres à l'Archiduc Léopold, son frère, Landgraff et Grand-Baillif d'Alsace, qui envoya à Colmar le Comte Fugger et le Docteur Lindner son chancelier, pour

Digitized by Google

rétablir les choses dans le même état qu'elles étoient lors du traitté de pacification; aussi firent-ils sortir de la ville les chefs du luthéranisme, remirent les catoliques dans la magistrature, firent restituer l'église de l'hôpital, les écoles, les domaines aux ecclésiastiques. La même chose fut exécutée à Haguenau la même année.

En 1632 l'armée suédoise, commandée par le général Horn, s'étant emparé de Scelestad vint camper à Ostheim, à deux lieues de Colmar; alors le nommé Nicolas Sandherr, greffier criminel et le seul luthérien qui fut demeuré en charge à Colmar, fit complot avec les autres luthériens qui étaient restés en cette ville de se mettre sous la protection de la Suède et d'égorger la garnison de l'Empereur qui étoit de 7 ou 800 hommes: ils convinrent que le 19 décembre de la même annné, à onze heures du matin, dans le temps que les soldats logés chez les bourgeois, seroient à table avec leurs hôtes, sur un signal qu'un des gardes du clocher de la collégiale, lequel aussi était luthérien, leur donneroit en sonnant le tocsin, ils se jetteroient sur leurs soldats, les égorgeroient, prendroient ensuite les armes pour se rendre maîtres du reste de la garnison, du Magistrat et de la ville qu'ils remettroient entre les mains du général suédois. Cela fut exécuté ainsi. Les Suédois devinrent les maîtres de la ville, le Magistrat catolique fut chassé, l'église de l'hôpital reprise par les ministres luthériens et le tout ainsi et de même qu'il avait été sous Linck de Fournebourg.

En 1635 les Magistrats de Colmar firent un traitté avec Louis treize et qui fut confirmé en 1644 par Louis quatorze; par lequel traitté le Roi promet de faire comprendre la ville de Colmar dans le traitté de la paix générale.

En 1648. Par cette paix conclûe à Munster en Westphalie, l'Alsace avec les dix villes impériales fut cédée propriétairement à la France avec les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun sans aucune restriction: cette cession a depuis été confirmée par les traittés de paix de Nimègue, de Ryswick et de Baden. Sa Majesté Très-Chrétienne par le traitté de Munster, § 75, s'obligea de conserver en Alsace la religion catolique et d'abolir les nouveautez qui s'y seroient glissez pendant la guerre. En conséquence de ce traitté le Roy a rétabli dans Colmar la religion catolique, a fait rouvrir l'église du prieuré de St Pierre fermée par les luthériens, et où sont aujourd'huy les pères jésuites, et tous les chœurs des églises de la province quand il s'est trouvé dans les endroits sept familles orthodoxes. Il vient encor d'ordonner, en 1715, que le chœur de l'église de

Digitized by Google

l'hôpital qui était fermé, servit à l'avenir d'aide à la paroisse de St Martin de Colmar, et que l'ecclésiastique qui desserviroit cette nouvelle église, seroit obligé d'administrer le St Viatique aux malades de l'hopital royal. On en prit possession en présence des Magistrats catoliques et luthériens l'onzième mars 1715. Le 1er mai de la même année ce chœur fut reconcilié et l'autel consacré sous le titre de la très Ste Trinité et sous l'invocation de N. Dame comme d'ancienneté par le suffragant de l'Ewesché de Basle qui y célébra la grande messe, et le 11 juillet suivant fut faite la fondation pour celui qui à l'avenir desserviroit ledit chœur et les deux hôpitaux, sçavoir: de 300 livres payables par quartier, 12 sacs de grain, 12 mesures de vin, 12 cordes de bois, 200 fagots outre le logement; le tout fut payé par la ville.

Les luthériens de Colmar qui s'étoient contenté lors de cette prise de possession de murmurer intérieurement, éclatèrent en plaintes après la mort du Roi, et ont allégué en Cour que par le traitté fait à Passau et confirmé à Ausbourg en 1555, on ne devoit point inquiéter les luthériens ou ceux de la confession d'Ausbourg, mais on leur a justifié que ce traitté ne parloit que de ceux qui étoient pour lors dans cette hérésie, et non de ceux qui s'y sont engagés dans la suitte; qu'en 1555 il n'y avoit aucun luthérien à Colmar, puisque le luthérianisme n'y avoit été introduit qu'en 1575; outre que par la paragraphe 16 de ce même traitté il fut convenu expressément, qu'on laisseroit les catoliques au même état où ils étoient alors 1555 tant au sujet de la religion que pour tous leurs biens.

Quant à la possession que les luthériens de Colmar ont allégué, on leur a fait voir les commissions impériales de 1575, 1577, 1607 et 1627 qui non seulement l'avoient interrompue, mais qui donnoient encore lieu aux catoliques de réclamer et le chœur et toute l'église de l'hôpital en vertu du paragraphe 16 et pour autres raisons qui prouvent l'usurpation faite de la ditte église par les dits luthériens; car cette église qui appartenoit en 1543 aux cordeliers, n'avoit été par eux cédée et transportée pour le prix et somme de 2400 florins qu'au profit du Magistrat de Colmar et que pour être destinée à un hôpital ou remise à la communauté des fidels, des aumônes de qui elle avoit été bâtie; et même à charge que le service divin y soit avancé et célébré selon l'ordre et la disposition du Magistrat très-chrétien. Cette vente fut confirmée par le St Siège en 1549.

Mal à propos ces luthériens de Colmar s'appuyoient sur le traitté d'Osnabruck pour parvenir aux fins de la restitution du chœur de la

Digitized by Google

ditte église, car quoyque le Roy ait accédé à la confirmation du dit traitté, par celui de Munster, il ne s'en suit pas que ce traitté d'Osnabruck qui ne concerne uniquement que les états et sujets de l'Empire en dépendans et y restans, doive être observé dans les terres et pays soumis à Sa Majesté; ny le Roy de Suède, ny l'Empereur, ni les princes et états d'Allemagne qui ont faits et passez le traitté d'Osnabruck au sujet des différents qui étoient entr'eux pour les biens ecclésiastiques et l'exercice de la religion n'ont aucunement prétendu obliger le Roy à observer dans les pays soumis à son obéissance, et aquis, tels qu'est l'Alsace à observer dans son royaume et dans les pays soumis à son obéissance, et aquis, tels qu'est l'Alsace à luy cédée en souveraineté, ledit traitté d'Osnabruck ny les autres transactions touchant la religion. Bien plus lorsque le landgraviat et le grand baillage de Haguenau qui étoit un bien héréditaire de la maison d'Autriche furent cédez au Roy par le traitté de Munster en toute propriété, l'Empereur et la maison d'Autriche firent une obligation au Roy d'y rétablir la religion catolique sur l'ancien pied et d'en oter toutes les nouveautez qui s'y étoient glissées, car à l'article 75 il est porté en parlant des villes et pays cédez ces propres termes: *Sit tamen Rex obligatus in eis et singulis locis catolicam conservare religionem quemadmodùm sub austriacis principibus conservata fuit omnesque quæ durante hoc bello novitates irrepserunt removere.* . . . . C'est à tort que les luthériens qui sont en Alsace employent l'article cinq dudit traitté d'Osnabruck par lequel il est convenu que les catoliques et les luthériens garderoient réciproquement les biens ecclésiastiques et en jouiroient de la même manière qu'ils les avoient possédez au 1er janvier 1624; car cet article ne concerne uniquement que les états et sujets de l'Empire et nullement l'Alsace, autrement il auroit été stipulè par le traitté de Munster qui a précédé celui d'Osnabruck que ce dernier et subséquent seroit exécuté dans l'Alsace comme dans l'Empire. Il est vrai que les états le demandèrent, mais cette proposition fut rejettée par la France. Le traitté de Ratisbonne de 1684 n'oblige point le Roy d'observer celui d'Osnabruck mais bien celui de Munster et de Nimègue; aussy depuis 1684 le Roy a fait un grand nombre de changements qui étoient entièrement contraires au traitté d'Osnabruck, mais qui ne l'étoient pas à celui de Munster, car il ordonna en 1687 que les catoliques entreroient dans le Magistrat, qui avant et depuis l'année 1624 avoit été composé de luthériens; il deffendit les mariages entre les personnes de différente religion, il deffendit de casser les mariages

Digitized by Google

comme le faisoient les luthériens suivant leurs principes, il fit reprendre et rendre aux catoliques les églises de la Toussaint, de S^t Marc, de S^t Louis, de S^t Etienne et de S^t Antoine et y fit établir des paroisses pour les catoliques; il établit encor dans Strasbourg différents ordres religieux de l'un et l'autre sexe, et dans l'Alsace il fit rendre aux catoliques tous les chœurs des églises dans les villages où les missionnaires qu'il envoya partout, avoient convertis sept chefs de famille, et toutes choses entièrement opposées à ce traitté d'Osnabruck, et cependant on n'en fit jamais au Roy le moindre reproche, ny on ne l'y a astreint par aucun des traittés subséquens.

L'arrest du 11 juillet 1684 rendu en Conseil d'Alsace ajugea aux comtes catoliques de la Catédrale de Strasbourg la moitié du village de Lampertheim, la maison appelée Bruderhoff à Strasbourg avec tous les revenus en dépendants, contre les princes de Brunswick, Meckelbourg et Lunebourg chanoines luthériens quoyque le traitté d'Osnabruck les ayt confirmé dans leurs prébandes; tant il est vray qu'on ne suit pas en en Alsace ce qui a été réglé par le traitté d'Osnabruck.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE.

---

LES NOBLES ET LES VILAINS DU TEMPS PASSÉ, ou *Recherches critiques sur la noblesse et les usurpations nobiliaires*, par ALP. CHASSANT, paléographe. — A. Aubry. Paris, 1857. In-8° de 300 pages.

---

J'ai sous les yeux un petit volume dont il faut que j'entretienne un moment les lecteurs qui veulent bien me pardonner ma prose et la parcourir. Ce petit livre fait partie de la charmante collection dont je parlais dernièrement à propos du *Vidame de Chartres :* il est rempli de faits curieux, et de fines, spirituelles et malicieuses idées, et son auteur, depuis longues années, a conquis une juste réputation comme paléographe ; aussi bien des personnes le lisent avec intérêt, maintenant surtout que la question des titres de noblesse jouit d'une certaine actualité. Les *nobles* et les *vilains* exciteront la curiosité de tous ceux qui veulent étudier, de tous ceux qui cherchent des arguments favorables ou contraires à la noblesse ; de tous ceux enfin, et ce n'est pas le petit nombre, qui aiment à rire des travers du prochain.

Il y a longtemps, en vérité, que la question des titres nobiliaires n'avait fait tremper autant de plumes dans l'encre ; j'ai là, devant moi, dix brochures, toutes écloses en 1857 et qui traitent de ce sujet : ce sont dix systèmes différents, et je l'avoue, pas un qui me satisfasse. En France, on a l'habitude de comprendre vite et de parler ou d'écrire plus vite encore ; on aborde toutes les questions, les plus ardues comme les plus simples sans travail préparatoire, sans s'être donné l'ennui de réfléchir, et il arrive que pour être le premier à ouvrir la bouche, on ne craint pas de passer auprès du sujet principal, ou ne l'effleurer qu'à la surface ; et puis en France encore, plus que partout ailleurs, il semble toujours que l'on en sait plus long que l'honorable préopinant, et que l'on connaît quelque détail omis par lui ; comme je me flatte d'être parfaitement Français, je ne suis donc pas édifié

Digitized by Google

par les recherches de mes devanciers, et je me propose bien de commettre aussi ma petite brochure sur la noblesse, et sa possibilité d'exister postérieurement à 1789.

Mais il ne s'agit pas ici d'envisager la noblesse sous un point de vue qui puisse donner à ces pages un reflet de politique ; je veux parler uniquement, aujourd'hui du livre des « *Nobles et Vilains* » de M. Chassant. Il s'arrête au décret du 19 juin 1790, c'est-à-dire au précipice sans fond qui, en matière nobiliaire, sépare l'histoire de la politique.

Disons-le en passant ; c'est une singulière rédaction que celle du décret de 1790, et l'on voit bien que ceux qui l'ont libellée ne savaient pas parfaitement ce qu'ils prétendaient faire : « la noblesse héréditaire est pour toujours abolie. » Si l'assemblée nationale avait parlé des *titres nobiliaires*, elle eut été dans le vrai, car les titres peuvent se donner, se prendre même et s'ôter ; mais la noblesse, telle qu'on la comprend avec un peu de réflexion, ne peut pas s'enlever ; le gentilhomme a été, est, et sera toujours, malgré les révolutions. Il y a une confusion singulièrement répandue sur le double sens du mot *noblesse*, mais ce n'est pas ici le moment de s'en occuper.

En lisant le dernier chapitre de *Nobles et Vilains*, je me suis laissé aller à rêver que, sans adopter aucunement les arguments, au moins originaux, de M. Garnier de Cassagnac, il faut convenir qu'il y a un bien grand attrait dans cette qualification de *noble*. Avant 1789, la caste noble avait des priviléges, des immunités, des exemptions qui étaient bien de nature à exciter la convoitise ; pour ne pas acquitter la taille ni les aides, pour, en cas de crime, être décapité et non pas pendu, pour chasser, avoir des honneurs à la Cour, rendre sa petite justice, etc., etc., on comprend qu'il pouvait venir à l'idée de se parer d'un titre qui déguisait un vilain en gentilhomme ; je le répète, je me rends parfaitement compte de la fièvre nobiliaire du siècle passé et des siècles qui l'ont précédé.

Mais aujourd'hui qu'il n'y a pas le moindre privilége, pas même celui de porter une mince épée en verrou, on est aussi âpre que jadis à la chasse aux titres. Quant on n'en usurpe pas, *motu proprio*, on va en chercher à l'étranger, et si ce n'était pas si loin, S. M. Soulouque serait peut-être importunée de solliciteurs peu nègres ; je me hâte cependant de remarquer que les titres étrangers étant soumis à des conditions rénumératoires, la plupart des nouveaux

Digitized by Google

nobles préfèrent prendre, en guise de diplomes, les cartes de visites dont ils combinent eux-mêmes la rédaction. Comme je le disais plus haut, il est donc bien agréable de pouvoir se figurer, en plein XIXe siècle, après plusieurs révolutions dont aucune n'est aristocratique, que l'on passe pour un « noble homme » ?... Encore une étude que je ferai, mais pas aujourd'hui non plus.

Tant il y a qu'en cette bienheureuse année 1858, nous pouvons dire comme mon compatriote, le Rémois Guillaume Coquillart, au XVe siècle :

A Paris y en a beaucoup
Qui n'ont ne argent, vergier ne terre
Que vous jugeriez chascun coup
Alliez, ou grands chiefs de guerre.
Ils se disent yssus d'Angleterre,
D'un costé d'un baron d'Anjou,
Parents aux sénéschaulx d'Auxerre,
Ou aux chastellains de Poitou,
Combien qu'ils soient sailly d'un trou
De la cliquette d'un musnier,
Voir, ou de la ligne d'une chou,
Enfant à quelque jardinier.

Dernièrement la *Gazette du Midi*, et le *Bulletin du Bouquiniste* contenaient des appréciations sur le livre de M. Chassant ; on semblait vouloir établir que l'auteur se montrait favorable à la noblesse, et ne cherchait uniquement qu'à attacher au pilori du ridicule les abus et les excentricités auxquels cette institution a donné naissance ; j'avoue que je ne puis partager l'opinion de mes honorables confrères en critique.

Malgré les précautions oratoires très courtoises que je lis dans l'introduction, il est évident pour moi que M. Chassant a peu de bienveillance pour l'ancienne noblesse, et que son livre lui a été inspiré par le désir de signaler tout ce qui pourrait prévenir un retour quelconque à son rétablissement non pas seulement comme caste privilégiée mais même comme institution dotée de simples distinctions honorifiques, surtout si ces distinctions devaient être héréditaires ; mais une justice à rendre à notre auteur, c'est qu'il manifeste sa conviction, ou du moins il ne la laisse deviner que sous une forme très polie, et en des termes aussi convenables que modérés. On comprend qu'il y aurait plaisir à discuter avec lui, honnêtement,



Digitized by Google

en bon français, j'ajoute que l'on aurait beaucoup à y gagner, quant même on différerait d'opinion sur plusieurs points. — Si j'insiste sur ce point, c'est avec intention ; quant je me mis à lire *Nobles et vilains* (et je dois confesser que je ne pus abandonner le livre sans l'avoir terminé), je venais de parcourir une des dix publications dont je parlais il y a un moment, et de l'une d'elles il m'était resté une impression pénible. L'auteur de cette brochure, ennemi juré de toute espèce de noblesse, traitait la question dans un style qu'il avait voulu rendre énergique et qui n'est que ridicule : j'étais encore ahuri d'une certaine péroraison biblique, une invocation à grand orchestre contre ces pauvres gentilshommes, où l'auteur se posait comme le Roi-prophète alors qu'il précédait l'arche ; cette allusion chorégraphique m'avait ébloui, et il me semblait apercevoir le terrible écrivain, muni d'un orgue de Barbarie, et exécutant une Carmagnole devant la déesse de la Raison.

Je dis donc que M. Chassant est mal disposé pour l'ancienne noblesse, et je crois que chacun, quelque soient ses convictions personnelles, sera de mon avis lorsqu'il lira attentivement le chapitre II; ce chapitre, en réalité n'est pas autre chose qu'un résumé rapide de l'histoire de France, duquel il résulte que, depuis Charles-Martel jusques à la fin du XVIII^e siècle, il peut se prouver que la noblesse a été la cause de tous les maux, et le monstre, vivace ma foi, que les rois devaient sans cesse combattre et museler, sous peine d'être anéantis. Je ne crains pas de le dire franchement à M. Chassant, c'est dans cette partie de son livre qu'il est surtout partial; il cite tout ce qu'il trouve contre la noblesse, (or qu'elle est l'institution humaine qui n'a pas de grands défant ?) et il ne dit rien à son avantage. Dans *Nobles et vilains*, je vois bien les faibles et les défauts des nobles authentiques, les ridicules et les palinodies des nobles de contrebande; mais, pour me servir des expressions même de l'auteur, je ne vois que bien peu, j'allais dire rien, de « ceux qui se sont rendus dignes de la noblesse, en mettant leur courage, leurs vertus et leurs talents, moins au service de leur ambition personnelle, qu'au service de leur patrie. »

Et cependant, on ne peut pas le nier de bonne foi, l'antique adage « noblesse oblige » n'a pas été un vain mot ; la vieille noblesse a été turbulente, imprudente, hautaine, exigeante, je le confesse ; mais elle a aussi été loyale, dévouée, pieuse, prodigue de sang, et la

Digitized by Google

moitié de notre histoire nationale, dans ses plus belles pages, est son histoire.

Eh mon Dieu, sans vouloir faire de récriminations, je me permettrai de demander si la classe dominante, quel qu'elle soit, n'a pas chez nous tous les vilains défauts que je viens d'énumérer? bien entendu que je ne lui refuse pas les qualités qui viennent après. Depuis un siècle nous avons vu la direction des affaires passer par les mains d'hommes appartenant à toutes les couches de la nation, et toujours les mêmes qualités et les mêmes défauts se révèlent: les uns et les autres sont dans le sang gaulois.

Je m'aperçois que j'ai manqué à mon premier devoir puisque j'ai négligé, jusques à présent, de donner une idée du plan et des divisions adoptés par M. A. Chassant; j'en demande humblement pardon au lecteur qui aura bien voulu me suivre jusqu'ici, mais quand je lis un livre aussi substantiel que *Nobles et vilains*, je ne sais comment me diriger au milieu de la fourmilière de réflexions que cette lecture met en révolution. Je ne puis pas jurer que je ne m'égarerai pas encore avant d'arriver à la fin de cette étude.

Donc, M. Chassant consacre son premier chapitre à recueillir ce que les plus illustres anciens et modernes ont pensé de la noblesse, depuis Salomon jusques à S^t Jérôme: depuis Jehan de Meung jusqu'à Champfort. On passe ainsi en revue des textes curieux qui indiquent, chez l'auteur, une patience et une érudition admirables; on voit qu'il sait lire, talent qui n'est pas aussi commun qu'on se l'imagine. Je lui reprocherai seulement de ne pas avoir cité, pour les anciens, les textes eux-mêmes, ou au moins de ne pas avoir accompagné ses citations de renvois qui eussent permis de recourir aux originaux; quelque bonne que soit une traduction, quelque confiance que l'on ait dans le traducteur, la discussion est impossible si l'on n'a pas sous les yeux la pensée de l'auteur dans l'idiome même qui est sa forme primitive.

Et à propos d'Horace, je suis étonné que M. Chassant ne se soit pas souvenu d'un passage, je dirai même d'une satyre entière qui a si peu vieillie qu'aujourd'hui on pourrait se l'approprier en substituant aux noms romains, des noms modrenes très-connus. La peinture exacte des erreurs humaines a le talent de ne pas subir l'injure des siècles, et la VI^e satyre du poète de Venouse est aussi jeune que cette

Digitized by Google

comédie d'Aristophane dans laquelle, en 1848, nous lisions toutes les divagations du club des femmes.

Horace félicite très-galamment Mécène de ce qu'il est de l'antique lignée des lucumons d'Etrurie, et aussi de ce que cette haute naissance ne l'empêche pas de proclamer « qu'il importe peu de quel « père on soit né pourvu qu'on soit de condition libre ; que bien des « gens issus d'obscures parents, *viros nullis majoribus ortos*, se sont « plus d'une fois distingués par leurs propres mérites, et ont pu s'élever « aux plus hautes dignités. » Il est curieux, si l'on continue encore quelques vers, de voir Horace s'égayer de la naïveté populaire « qui, dans sa sottise est souvent l'esclave de la renommée, des inscriptions et des images », et se laisse, mainte fois éblouir par le souvenir des grands noms. Ce passage, à lui seul, suffirait au besoin pour rester convaincu que Rome était riche de bourgeois gentilshommes et de faux nobles. On sait en effet que les inscriptions d'honneur et les images des aïeux, *tituli et imagines* tenaient lieu des parchemins et des armoiries dans la ville éternelle.

J'ai déjà parlé du deuxième chapitre de *Nobles et vilains* ; je noterai seulement que plusieurs faits peuvent être considérés comme très-discutables au point de vue de l'appréciation historique ; ainsi l'établissement de la noblesse héréditaire, l'affranchissement des communes considéré comme une création personnelle de Louis VI, la trève du Seigneur attribuée à l'initiative de Henri Ier, etc., ne sont pas envisagés avec la netteté et la précision que les travaux historiques modernes permettent d'exiger. Je noterai aussi un silence choquant sur les Croisades, et la Jacquerie mise dans un jour qui est, je crois, un peu trop favorable à *Jacques Bonhomme*.

« Comme quoi les prétentions nobiliaires ne datent pas aujourd'hui » telle est la rubrique du IIIe chapitre ; il y a là de bonnes pages dans lesquelles j'ai retrouvé les vers de mon compatriote Coquillart que l'on a lus, il y a un moment ; puis on entre ensuite dans le chapitre IV, traitant des usurpations de noms, d'armoiries, de titres et d'origine. M. Chassant y va de main de maître ; il cite des faits authentiques qu'il est impossible de lire sans perdre son sérieux, eut-on le flegme britannique ; vraiment, s'il eut voulu, ses pages eussent été bien autrement nombreuses, mais il a fait de la coquetterie, il a voulu faire rire ses lecteurs, mais sans qu'ils fussent forcés de crier grâce. Quand on a parcouru ces deux chapitres, il reste un vague regret

Digitized by Google

de voir arriver la fin du récit, et, comme les enfants charmés par un conte de fée, on se surprendrait presque à dire : « Oh, Monsieur « Chassant, continuez donc à nous dire ces choses que vous dites si « bien. »

Mais si, dans un siècle seulement, quelque bibliophile paléographe et philosophe, donne une nouvelle édition de *Nobles et Vilains*, quel supplément pourra-t-il faire, grâce aux usurpateurs de toute sorte que chaque hiver fait éclore à Paris seulement ! C'est généralement pendant cette saison rigoureuse que ce genre de parasites se révèle de préférence : on se masque en carnaval, puis ensuite le masque est conservé le reste de l'année.

Le chapitre v^e^ n'est pas le moins important du livre : son titre même fait pressentir quelle idée y domine : « Comme quoi ce n'est « pas seulement par le nom, par les armes, par le titre, par la nais- « sance, qu'on distingue le noble du vilain. » Avec M. Chassant, avec Charles de Louviers, je dirai que dans un homme de qualité on doit considérer les œuvres et les vertus plus que le lignage ; comme eux je dirai que la plus triste dérogeance est celle de l'héritier d'un grand nom, qui ne sait se distinguer que par ses vices ou ses faiblesses ; comme eux enfin, j'admirerai les lettres de Fabert et de Louis XIV que je prie mes lecteurs de lire attentivement, parce qu'elles honorent également le premier gentilhomme des royaumes de France et de Navarre, ainsi que le plébéien parvenu à la dignité de maréchal de France.

Je termine en rappelant cette définition de Porphyre, que M. Chassant a, je crois, oubliée : « La noblesse n'est autre chose que la « gloire et la célébrité des ancêtres, l'honneur qui est le prix de « leurs vertus : mais pour hériter de l'honneur, il faut aussi hériter « des vertus. »

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

---

LA PHILOSOPHIE DE LA RELIGION, par M. MATTER, *Conseiller honoraire de l'Université, ancien Inspecteur général des bibliothèques publiques.* — 2 vol. — Paris, Grassart, 1857.

---

Au moment de parler du livre de M. Matter un douloureux souvenir s'éveille en nous. Un nom cher aussi à l'Alsace et à la philosophie se

Digitized by Google

présente à nous mais voilé de deuil. C'est celui de Christian Bartholmess qu'une mort cruellement rapide et inattendue a frappé il y a un an à peine, au milieu de sa carrière et de ses succès, à cet heureux et fécond moment qu'on pourrait appeler la maturité de la jeunesse, et qui est comme le sommet de la vie, où l'homme laborieux et persévérant voit derrière lui un passé déjà rempli de luttes et de victoires et devant lui un avenir assez vaste encore pour lui en promettre de nouvelles.

Nous ne voulons pas ici refaire l'éloge de Bartholmess, si doux pourtant à faire et à entendre pour tous ceux qui l'ont connu. Des voix éloquentes et amies nous ont raconté sa vie, ses travaux, ses succès et nous ont rappelé toutes les sérieuses et aimables qualités de son esprit et de son cœur. (1) Nous ne voulons que déposer un souvenir sur la tombe d'un homme que nous respections comme un maître et qui a bien voulu nous permettre de l'aimer comme un ami. M. Matter d'ailleurs moins que personne nous pardonnerait d'avoir oublié en cette occasion le nom de Bartholmess dont il a été le maître, le collègue et l'ami et dont il a naguère avec une éloquente émotion prononcé l'éloge funèbre au nom de la philosophie et du séminaire protestant.

Nous avons déjà, dans cette Revue, et à l'occasion de l'*Histoire des doctrines religieuses*, le dernier ouvrage de Bartholmess, montré les difficultés qui entourent les problèmes de philosophie religieuse, mais aussi le puissant intérêt qu'il y a pour la philosophie comme pour la religion, pour le savant comme pour tout homme qui pense, à connaître les rapports intimes de ces deux puissances qui se partagent non seulement la grande scène de l'histoire mais aussi la scène intime de la conscience. Qui de nous en effet, pour peu qu'il sente qu'il a une âme faite pour penser et pour prier, ne s'est jamais débattu dans les anxiétés du doute? Qui de nous n'a traversé une de ces crises douloureuses où les impérieuses exigences de la raison, viennent

(1) Voy. dans la *Revue d'Alsace* les articles de M. Spach; l'éloge académique prononcé par M. Matter; les discours prononcés sur la tombe par M. Matter et M. Janet et à l'église Saint-Thomas par M. le pasteur Heintz. Voy. aussi le discours d'ouverture de M. Waddington que le Séminaire protestant a eu le bonheur d'enlever à la Sorbonne et de placer dans la chaire de Bartholmess, qui ne pouvait être plus dignement occupée.

Digitized by Google

ébranler ces antiques et chères convictions qui sont nées avec nous qui ont leur racine au plus profond de notre être et qu'on n'arrache qu'au péril de notre vie morale ? Nous plaindrions également celui dont la froide raison n'a jamais été troublée par les besoins de la foi, et celui dont la piété n'a jamais trouvé l'occasion de se fortifier dans la lutte contre le doute. Aujourd'hui plus que jamais on sent le besoin de concilier la raison et la foi, la religion et la philosophie, parce qu'on sent qu'il est presqu'impossible aujourd'hui de n'être pas à la fois philosophe et religieux. Jamais la religion et la philosophie n'ont été mieux connues ni respectées davantage. Jamais non plus elles n'ont été plus favorablement placées pour se comprendre et s'unir.

Au moyen-âge la religion règne à peu près sans partage et sans conteste et la philosophie se tient humblement derrière elle, servante obéissante.

Au seizième siècle la philosophie commence à sentir à la fois sa force et son abaissement ; elle essaie de secouer ses liens mais plus d'une fois elle est terrassée et plus d'un noble et courageux esprit expie par sa mort l'honneur de l'avoir défendue. Enfin avec Descartes la philosophie conquiert sa liberté et ses droits. Elle ne relève plus que de la raison c'est-à-dire d'elle-même ; elle suit ses propres traces.

*Einher tritt auf der eig'nen Spur*
*Die freie Tochter der Natur.*

La religion cependant n'a pas à souffrir de cet affranchissement de la philosophie, qui ne demande qu'à règner sur la science, respectant le domaine de la foi comme la propriété sacrée de la religion. La religion à son tour reconnait et respecte la philosophie et ses plus illustres docteurs consacrent leur génie à la servir et à la défendre. Toutefois si l'on y regarde bien, la religion et la philosophie paraissent vivre pacifiquement l'un à côté de l'autre plutôt que de se pénétrer intimément. On affirme qu'elles ne sont pas ennemies, on ne prouve pas qu'elles ne font qu'un. C'est une honorable transaction ; ce n'est pas une fusion.

Au 18me siècle cet accord si imposant paraît se troubler. La religion perd du terrain ; la philosophie en gagne. Elles se séparent de plus en plus mais pour marcher l'une contre l'autre. La philosophie passionnée pour le progrès et pour la lumière confond trop facilement l'erreur avec le mystère, la superstition avec la foi. Elle attaque la

Digitized by Google

religion à la fois avec les armes légères de la plaisanterie et les ardentes invectives de l'éloquence. La raison ne peut ni ne veut comprendre la foi. La philosophie de la religion consiste à se moquer de la religion et à déclamer contre elle.

On le voit, la philosophie et la religion dans la suite de leurs rapports ont pour ainsi dire traversé toutes les positions et rempli tous les rôles. La domination tyrannique, la paix officielle et la lutte, voilà comme les trois époques de leur histoire. Une quatrième encore et la dernière devait suivre : celle de leur union sérieuse et intime, et c'est la gloire de notre siècle de l'avoir amenée.

Le dix-neuvième siècle est profondément religieux souvent sans le savoir et sans oser l'avouer. Partout, dans tous les sens se montre un mouvement décidé vers les idées religieuses et spiritualistes. La poésie cherche l'infini dans les harmonies de la nature, dans les souffrances et les joies de l'âme. La philosophie remet en honneur la croyance en Dieu, en l'âme et en sa destinée immortelle, et rappelle le souvenir des grandes écoles qui l'ont enseignée. Une psychologie plus large et plus profonde que celle de l'école sensualite proclame le sentiment religieux comme un fait naturel, comme un besoin légitime et impérieux de notre vie spirituelle. La science historique de son côté par l'étude sérieuse et impartiale des religions de l'antiquité et de leurs origines les plus lointaines, donne à la religion la certitude et l'autorité d'un fait universel et qui a puissamment influé sur les destinées de l'humanité. La religion elle-même par de vastes et profonds travaux d'exégèse introduit la critique c'est-à-dire la philosophie dans la théologie, et ajoute ainsi l'évidence de la raison à l'autorité de la révélation. C'est aussi à ce besoin élevé de conciliation entre la religion et la philosophie, qui repose sur une profonde connaissance et un profond respect de chacune d'elles, que nous devons l'ouvrage de M. Matter sur la Philosophie de la Religion.

Le nom de M. Matter est un de ceux dont l'Alsace est fier et que la science française et allemande honorent également. Il est un des membres les plus distingués de cette nombreuse famille de savants alsaciens qui continue avec tant d'honneur par leur enseignement et leurs travaux les traditions de l'ancienne université de Strasbourg et maintient en France et en Allemagne la vieille réputation scientifique de notre province. M. Matter a su à un haut degré développer en lui, les qualités de solidité allemande et de clarté française dont

Digitized by Google

l'union est un des privilèges de l'esprit alsacien et le rend singulièrement propre à servir d'intermédiaire entre deux nations si proches l'une de l'autre par leur position géographique et si éloignées cependant, par leurs habitudes d'esprit et de langage.

Les travaux de M. Matter sur l'école d'Alexandrie, sur le gnosticisme, sur l'histoire du christianisme, sur Schelling fort estimés des deux côtés du Rhin, ont contribué à initier la science française aux travaux d'érudition philosophique et théologique, aux mouvements des idées, aux luttes des écoles de l'Allemagne contemporaine. Ils nous montrent en même temps que les études de notre savant compatriote ont surtout été dirigées sur les questions de philosophie religieuse, qui depuis des années aussi sont le fond de son enseignement au Séminaire protestant. Aujourd'hui il nous donne dans son livre de la *Philosophie sur la Religion*, le résumé dogmatique des études et des méditations de toute sa vie. Ce titre déjà est toute une profession de foi. S'il y a une philosophie de la religion, la philosophie et la religion sont légitimes chacune et ne sauraient être ni étrangères ni hostiles l'une à l'autre. « La religion, dit M. Matter, prise subjectivement dans le sens d'un être intelligent et libre est la conscience de ses rapports avec l'Être suprême. Prise en elle-même et objectivement la religion est l'ensemble des rapports qui existent entre Dieu et l'homme en vertu de l'ordre éternel, absolu ou divin qui règne dans l'univers matériel comme dans l'univers spirituel. » La religion est donc un fait. La philosophie explique tous les faits ; elle est la science des principes et des causes. Il y a donc une philosophie de la religion.

Que les rapports entre l'homme et Dieu soient ceux de la raison ou de la foi, la philosophie les comprend et les explique également. Car elle sait que les côtés par où notre nature touche à l'infini sont enveloppés de ténèbres et qu'il est des faits qui peuvent surpasser notre raison sans cesser pour cela d'être raisonnables. Voilà ce que croit et ce que peut affirmer la raison sans honte et sans faiblesse. M. Matter on le voit est plutôt préoccupé de marquer les ressemblances que les différences entre la religion naturelle et la religion révélée, et cette préoccupation nous paraît heureuse et utile, car peut-être s'est-on trop complu ailleurs, dans l'intérêt d'une cause et d'un parti, à mettre en présence et même en hostilité le Dieu de la raison et le Dieu de la révélation, au lieu de chercher à les unir dans l'intérêt de la paix et du bonheur de l'âme. Cette opposition hostile en effet rejouit également le fanatisme et

Digitized by Google

le scepticisme, mais inquiète et attriste les âmes sincères qui ne peuvent se décider ni à rester en suspens ni à faire un choix qui ne saurait les satisfaire qu'à demi. C'est rendre un plus grand service à l'homme et un plus sérieux hommage à Dieu que de montrer sous les formes différentes de la religion et de la philosophie une harmonie intime.

« Loin d'être contraire à la raison ou incompatible avec ses lumiéres la religion est, en vertu même de son objet céleste, le plus grand moyen de développement de la pensée humaine, et cette pensée se trouve en possession de l'idée de Dieu aussi directement qu'elle est en possession de celle de l'ame ou de celle de l'univers. On ne doit point confondre cette religion philosophique, fille de la raison universelle, avec les religions positives, issues de révélations spéciales; mais aussi de leur distinction nul n'a droit de conclure qu'elles sont ennemies. » (P. 11)

« La philosophie et la religion peuvent être contraires l'une à l'autre. Quand elles sont mauvaises toutes les deux, quand la religion est superstitieuse et la philosophie sceptique, elles ne sauraient s'allier ensemble; mais parfaites l'une et l'autre, elles sont identiques; leurs grandes solutions comme leurs grands problèmes sont les mêmes; la vérité est une. » (P. 13)

« En théorie la religion philosophique et spéculative suit entiérement les lumières de la raison tandis que la théologie positive suit celles de la révélation; en fait, cette distinction s'efface si bien que celle-là se nourrit sans cesse de religion et celle-ci de philosophie. » (P. 14).

Nous avons à dessein recueilli plusieurs passages à peu près identiques dans la préface de notre ouvrage pour en faire mieux ressortir l'idée qui le domine tout entier: l'union ou plutôt l'unité de la philosophie et de la religion.

C'est avec une véritable joie que tous ceux qui sont dévoués à la philosophie et qui souffrent de la voir parfois repoussée dans les rangs même du protestantisme où cependant plus que partout ailleurs elle devrait être accueillie avec honneur — c'est avec joie qu'ils liront l'introduction du livre de M. Matter et ils applaudiront sans réserve à sa théorie si large, si élevée et si ferme en même temps. L'impartialité de l'auteur de la *Philosophie de la Religion* est d'autant plus sincère, et sa doctrine de conciliation paraîtra d'autant plus

Digitized by Google

solide qu'elle est le fruit d'une étude spéciale et approfondie de la philosophie et de la religion.

En France généralement, on appartient à la philosophie ou à la théologie. On parle de la théologie en philosophe, et de la philosophie en théologien, c'est-à-dire le plus souvent en profane ou en adversaire, rarement en juge tout à fait compétent et désintéressé. M. Matter est théologien et philosophe, non seulement par goût et par vocation, mais par position. Personne n'est donc mieux placé que lui pour comprendre les rapports de la philosophie et de la religion et cette position exceptionnelle de l'auteur donne à son livre une originalité et une autorité qui le feront accueillir avec une égale distinction par les philosophes et les théologiens.

Nous nous sommes volontairement arrêtés quelque temps à la préface du livre, car elle a toute l'importance d'une profession de foi et tout le reste de l'ouvrage n'en est en quelque sorte que la démonstration.

La religion qui n'est autre chose que l'ensemble des rapports qui lient l'homme à Dieu embrassera Dieu et son œuvre, l'homme et le monde. La philosophie de la religion contiendra donc la psychologie, la philosophie de la nature et la Theodicée. M. Matter, fidèle aux habitudes ontologiques de l'Allemagne, débute par Dieu et non comme le recommande la philosophie française par l'homme, pour monter ensuite à Dieu. M. Matter qui est pénétré profondément de l'esprit et des habitudes de la philosophie française dont il possède la netteté de style et la rigueur de méthode, M. Matter a sans doute eu ses raisons pour suivre ici les voies de la spéculatiou allemande et ces raisons nous croyons les deviner. La méthode psychologique, excellente et même, nécessaire pour le penseur qui, s'appuyant sur la seule raison, veut arriver à Dieu par le chemin le plus naturel et le plus sûr et montrer ce chemin aux autres, l'est moins pour le théologien philosophe qui, s'appuyant sur la révélation, part de Dieu comme de la première des vérités, comme de la source de l'être et fait assister ses lecteurs en quelque sorte a la création du monde et de l'homme.

En prenant ainsi son point de départ dans l'absolu et en descendant pour ainsi dire l'échelle immense des êtres, il donne à son ouvrage un caractère imposant qui convient bien à la haute spéculation dogmatique. L'auteur débute donc par Dieu. Sa nature, ses attributs ses rapports avec le monde et l'homme, la Providence, la Création,

Digitized by Google

tous les problèmes de la théodicée sont abordés et discutés, avec les secours réunis de la raison et de la révélation. On peut admirer ici, grâce à M. Matter, l'accord intime qui unit la vérité naturelle et la vérité révelée et n'en fait qu'une seule vérité. L'Évangile renferme toute une théodicée où brillent sous les voiles mystiques du symbole les grandes et sublimes idées dont quelques unes furent entrevues déjà par les âmes d'élite de l'antiquité.

Après avoir considéré Dieu en lui-même, nous le retrouvons dans ses œuvres. Après la theodicée, la philosophie de la nature. La philosophie de la nature est presqu'aussi ancienne que la philosophie elle-même, car dès que l'homme jette les yeux sur le monde, il y voit Dieu. Et si les anciens, admirateurs naïfs et encore ignorants d'un spectacle dont ils ne devinaient que faiblement l'immense variété et la sublime ordonnance, célébraient avec enthousiasme son divin auteur, que-devons nous faire, nous à qui les sciences entr'ouvrent le ciel et la terre dans leurs profondeurs les plus cachées et nous montrent d'innombrables myriades de mondes au-delà de notre globe, et dans ce globe des myriades de mondes encore; l'infini partout, dans les espaces du ciel et dans la goutte d'eau!....

M. Matter a emprunté aux sciences leurs plus précieuses découvertes et qui font briller dans tout leur éclat l'infinie puissance du Créateur. Il nous a donné un tableau plein d'intérêt et de vie, et qui atteste chez lui une universalité de connaissances nécessaire au métaphysicien qui veut expliquer le monde mais dont les métaphysiciens se dispensent trop souvent par un dédain spiritualiste assez mal entendu. Dans ce voyage à travers ciel et terre nous avons suivi M. Matter *haud parribus aequis*. Mais, grâce à notre guide, nous en avons rapporté un respect plus profond pour l'intelligence de l'homme qui domine le monde, et une reconnaissance plus vive envers celui qui a créé, et le monde, et l'intelligence de l'homme!

Si la nature extérieure nous montre Dieu, nous en trouvous cependant une image plus complète et plus éclatante dans la plus parfaite de ses œuvres, celle où il a en quelque sorte inscrit son nom, — dans l'âme de l'homme.

M. Matter ne s'en tient pas à la psychologie sévèrement scientifique telle que la veut la philosophie française et qui n'admet que les faits que l'observation directe de la conscience peut recueillir, et s'arrête là où cesse l'induction légitime et où commence l'hypothèse.

Digitized by Google

Après avoir atteint les limites que la raison pose à la science de l'âme, il les franchit et aborde un ordre de questions plus obscures et par cela même peut-être plus attrayantes : Sommes-nous les seuls êtres qui composons le monde des esprits ? N'y aurait-il pas là comme dans le monde des corps, une variété de classes, de genres, d'espèces? et ce monde des esprits, quand et comment a-t-il été créé ? quelles lois le gouvernent ? quels sont ses rapports avec Dieu ? comment Dieu le gouverne-t-il, comment se révèle-t-il aux âmes ? Nous marchons ici sur un terrain glissant où les conjectures nous soutiennent bien plus que l'observation et le raisonnement. Faut-il pour cela abandonner ces questions comme indignes de la curiosité du psychologue ? Nous ne le pensons pas. L'âme a ses profondeurs mystérieuses que la science peut sonder quand même elle n'en toucherait pas le fond. Sur plus d'une question capitale de la psychologie nous devinons et nous sentons bien plus que nous n'affirmons et ne prouvons. Mais ces pressentiments mêmes et ces conjectures ont une certaine valeur comme phénomènes de la vie spirituelle et le psychologue peut les accueillir, sous toutes réserves s'entend, et en se mettant bien en garde contre les illusions de l'imagination qui n'est jamais à bout de ressources quand les faits manquent à l'observation. D'ailleurs le puissant intérêt et le charme mystérieux qui entourent ces questions font aisément pardonner à l'écrivain de quitter parfois l'évidence pour l'hypothèse. Nous préférons quelquefois au silence une réponse même douteuse. Nous n'avons donc pas le courage de reprocher à M. Matter d'avoir élargi son cadre et d'y avoir fait entrer plusieurs chapitres du plus grand intérêt pleins de vues hardies, d'idées originales et d'une lecture on ne peut plus attachante. Au surplus M. Matter pourrait nous répondre que l'objet de son livre n'est pas purement philosophique, qu'il est principalement religieux, et que la religion affirme là où la science humaine est réduite à douter et à deviner. Mais les doutes mêmes de la science humaine peuvent s'éclaircir si on les rapproche des affirmations positives de la révélation et qu'on montre ici encore les rapports étroits entre la raison et la foi.

Les lecteurs de la *Revue* et l'auteur du livre me pardonneront d'avoir effleuré plutôt qu'analysé véritablement la *Philosophie de la Religion*.

Nous avons été obligés de laisser sur notre chemin plus d'une question intéressante, plus d'un problème curieux, plus d'une

Digitized by Google

solution digne d'examen, sur laquelle nous aurions peut-être osé soumettre au savant auteur non pas des critiques, ce mot sonnerait mal dans notre bouche, mais quelques doutes respectueux.

Nous regrettons aussi que notre ignorance théologique ne nous ait pas permis d'apprécier et de louer comme il convient une partie importante de l'ouvrage, la partie spécialement théologique. Mais malgré notre incompétence partielle nous osons affirmer que l'ouvrage de M. Matter est un des ouvrages les plus sérieux et les plus forts qui aient paru sur la philosophie religieuse. Sans doute il soulèvera des objections et trouvera des contradicteurs. Mais il n'y que les ouvrages de valeur et de poids qui sollicitent l'examen, provoquent la lutte et sont de taille à la soutenir. Nous pouvons prédire au livre que nous quittons en ce moment, qu'il mécontentera également le fanatisme religieux et le fanatisme philosophique, ennemis intéressés de la paix. Mais nous pouvons lui prédire aussi que toutes les qualités qui le distinguent, l'élévation des vues et des sentiments, la pénétration et la finesse de la critique, la fermeté élégante et quelquefois éloquente du style, le feront accueillir avec un sympathique empressement par tous les esprits sérieux et sincères, philosophes et théologiens.

EMILE GRUCKER,
professeur de philosophie au gymnase de Strasbourg.

---

FLORE D'ALSACE ET DES CONTRÉES LIMITROPHES. 2 forts volumes in-12. (16 fr.), par le Dr *F. Kirschleger*, professeur à l'Académie de Strasbourg. — Paris, chez les principaux libraires.

---

Ce n'est pas seulement dans nos départements du Nord-Est que les amis de la Botanique apprendront avec satisfaction la publication complète de la *Flore d'Alsace et des contrées limitrophes*. Cet ouvrage, qui a paru par livraisons depuis 1850, est enfin terminé, et nous croyons avoir lieu d'espérer pour lui le plus honorable succès. Il suffira d'un examen rapide pour reconnaître qu'aucun effort n'a coûté à l'auteur, voulant remplir dignement la tâche qu'il s'était imposée, et le public trouvera libéralement distribuées dans son livre l'érudition, la science et l'enseignement.

Digitized by Google

La *Flore* de M. F. Kirschleger renferme l'histoire complète des végétaux qui croissent spontanément en Alsace et dans les contrées environnantes. Classes, familles, genres, espèces y sont décrits dans le plus grand détail, et du milieu de leur description ressortent, en *italiques*, leurs caractères différenciels, laconiquement exprimés, et faciles à vérifier. Le lecteur arrive à leur diagnose au moyen de tableaux synoptiques, et de ces *clés* dichotomiques dont se servent avec tant de plaisir ceux qui veulent ouvrir les portes du sanctuaire de la science. Les noms des espèces, leur synonymie, leurs dénominations populaires, françaises et allemandes, l'époque de la floraison des plantes, leur station géologique, leur dispersion, leurs localités, tout est nettement indiqué, et l'étudiant, ayant passé, par des analyses successives, de la classe à la famille, de la famille au genre, du genre à l'espèce, parvient sans fatigue à une détermination précise, qui ne lui laisse rien à désirer. — La classification adoptée par l'auteur est celle de Decandole, légèrement modifiée.

Mais la végétation indigène de l'Alsace et des Vosges n'est pas la seule qui enrichisse la *Flore* de M. Kirschleger : les plantes cultivées ou naturalisées dans ces fertiles provinces se joignent à celles qui y croissent spontanément. Toutes les espèces utiles, céréales, potagères, fourragères, tinctoriales, médicinales, y sont décrites, avec leurs races et leurs variétés ; l'époque de leur introduction est indiquée, ainsi que les progrès de leur vulgarisation, leurs *rendements* et leurs produits. Près d'elles se rencontrent les plantes d'ornement, cultivées dans les jardins, les parcs, les promenades publiques ; de sorte que le fleuriste, l'agriculteur, le forestier, l'industriel trouveront dans cette *Flore* un livre qui s'adresse à eux, comme aux personnes qui étudient la Botanique pure. Les médecins et les pharmaciens surtout pourront y recueillir de fidèles renseignements sur les propriétés thérapeutiques des plantes, ainsi que sur les principes chimiques servant de base à ces propriétés.

Cette abondance de notions précieuses n'a point paru suffisante à M. Kirschleger : il a voulu couronner son œuvre par une *revue historique et bibliographique des travaux littéraires relatifs à la Flore d'Alsace et des Vosges :* Ce travail de bénédictin, qui possède à lui seul l'importance d'une publication spéciale, a dû coûter bien des veilles à son auteur : il s'y montre jaloux de restituer à chacun la gloire qui lui appartient, et les vieux phytographes, qui, même avant la venue de Linné, ont bien mérité de la Botanique alsacienne, y

Digitized by Google

reçoivent un hommage fervent et respectueux : c'est en effet à ces vénérables devanciers, *Mappus*, *Lindern*, *Hermann*. *Nestler*, qu'est dédiée la *Flore d'Alsace et des Vosges*, ces botanistes *ayant rassemblé*, dit modestement M. Kirschleger, *les matériaux qu'il n'avait plus qu'à coordonner*.

Outre les mérites divers que nous venons de signaler, il en est un, que nous prisons plus que tous les autres, parce qu'il a une valeur morale, autant que scientifique : nous voulons parler de la vigilance infatigable avec laquelle l'auteur de la *Flore* s'occupe de l'instruction de ses lecteurs. On reconnaît en lui l'homme de *science* et l'homme d'*enseignement*, deux qualités fort distinctes, et très-rarement réunies. La plupart des livres didactiques offrent une exposition froide et aride, et leurs auteurs semblent assez peu se soucier du bénéfice intellectuel que l'étudiant doit retirer de leur ouvrage ; ils tâchent d'être exacts, et c'est assez pour l'acquit de leur conscience : celle de M. Kirschleger est beaucoup plus inquiète. Quand il décrit une plante dont l'organisation présente quelques particularités, ou quelque anomalie, il les signale minutiensement à l'élève, lui indique les comparaisons à établir, prévient les difficultés qui peuvent l'arrêter, et ne laisse échapper aucune occasion de le familiariser avec les grandes lois de l'organographie végétale. Aussi, quiconque ouvrira cette *Flore* avec le désir sérieux de s'en approprier la substance saura-t-il gré à l'auteur de ce zèle persévérant, déployé dans l'intérêt de l'étudiant, véritable *charité* didactique, trop rare hélas ! dans la classe professorale, et qui est pourtant la condition la plus importante de l'enseignement, oral ou écrit.

L'auteur de la *Flore d'Alsace et des contrées limitrophes* a consacré sept années à la publication de son œuvre, sans compter celles qu'il a passées à la préparer. Il a su, pour faire un bon livre, résister à l'impatience de ses souscripteurs et à l'entraînement, bien naturel, qui le poussait lui-même à accélérer sa marche vers le terme de ses travaux : nous pouvons donc lui appliquer ce que l'on a dit des écrivains consciencieux du dix-septième siècle : *ils travaillaient longtemps, mais c'était pour longtemps*.

Emm. Le Maout.

Digitized by Google

# VILLES LIBRES ET IMPÉRIALES

## DE L'ANCIENNE ALSACE.

CASINO SCHLESTADT

## LANDAU.

Landau ! Quel Alsacien ne prononce ce nom avec un patriotique regret ! Landau noble fleuron arraché à la couronne de France ! Trop belle fille de l'Alsace qui languit dérobée à l'Alsace! Landau, témoignage toujours vivant de nos revers de 1815, triste et continuel écho des humiliations du lendemain de Waterloo !

Oui Landau, l'une des dix villes libres et impériales de la *Landvogtey* d'Alsace ou grande préfecture de Haguenau, Landau l'un des chefs-d'œuvre de Vauban, et l'un des boulevards de la France à partir de 1686 jusqu'en 1815, Landau appartient aujourd'hui au royaume de Bavière ! Et ce n'est pas que la Bavière possède Landau par droit de conquête, en vertu d'un de ces faits d'armes qui sanctionnent jusqu'à un certain point les usurpations de territoire. Non vraiment, car en 1815 les portes de la place française de Landau n'ont pas été brisées à coups de canon, elles ont été ouvertes à coups de protocoles, alors que la France, épuisée de soldats et accablée par l'Europe entière, devait laisser la légitimité souscrire, non sans un chevaleresque et patriotique dépit, à toutes les dures conditions imposées à sa restauration par la Sainte-Alliance.

C'est grand'pitié de la voir aujourd'hui, cette noble cité alsacienne, appendant tristement sur ses remparts les couleurs bavaroises, elle qui arborait naguères sa bannière de République du Saint-Empire et qui plus tard se pavoisa tour-à-tour sous le blanc étendart de Rocroi et sous le drapeau de Marengo ! Il semble que la perte de ces glorieux



Digitized by Google

insignes qui furent siens pendant des siècles lui pèse encore au cœur aujourd'hui, deshéritée qu'elle est tout à la fois, et de ses vieilles libertés municipales et de sa gloire moderne de citadelle française ; pauvre exilée à qui, par surcroit de cruauté, on n'a pas même caché la vue de la patrie, car la frontière de France est là, tout proche d'elle, lui souriant et lui ouvrant les bras ! Que notre France fasse seulement un pas en avant, et l'enfant proscrite se retrouvera dans sa famille. Il suffirait pour cela de rendre à l'Alsace son antique et traditionnelle limite de la *Queich* au lieu de la *Lauter*, limite improvisée, il n'y a pas encore tout-à-fait quarante-trois ans, pour séparer ce que les siècles avaient uni ! (1)

Eh bien, que l'histoire au moins la venge et nous la rende, cette pauvre sœur perdue et toujours regrettée ! Pour les simples cités comme pour les peuples, pour Landau comme pour la Pologne, comme pour l'Italie, la nationalité ne saurait se prescrire par quelques séries d'années ! Oui l'histoire ne saurait se lasser de revendiquer leurs droits, et il appartient peut-être à une plume alsacienne de protester au nom du passé contre la spoliation de Landau. (2)

---

(1) En disant que la Queich est la limite séculaire de l'Alsace, l'auteur de la notice sur Landau n'ignore pas que cette limite a été contestée non seulement lors des traités de Westphalie et d'Utrecht, mais même dans le dix-huitième siècle lorsqu'elle ne pouvait plus être qu'une question de géographie historique. Mais, indépendemment du point de fait acquis en faveur de la Queich par l'accession de Landau à la *Landvogtey* d'Alsace dès la période germanique, et par sa cession à la France lors du traité de Munster, cession confirmée par les traités subséquents de Ryswick et d'Utrecht, nous croyons le point de droit historique beaucoup mieux élucidé par Pfeffel et par Schœpflin, partisans tous deux de la limite de la Queich, que par Kremer et Croll, qui prétendent faire reculer la limite de l'Alsace non seulement derrière la Lauter mais même derrière la rivière de la Seltz, et affectent de confondre les limites de la juridiction diocésaine avec celles de la juridiction politique. Nous aurons l'occasion de revenir au surplus sur cette question dans le cours de la présente notice.

(2) Bien qu'il se livre dans les lignes ci-dessus à un sentiment que tous les lecteurs français comprendront, l'auteur ne veut pas méconnaître les efforts du gouvernement bavarois pour réconcilier l'ex-ville française avec sa nouvelle patrie. Au moins Landau, plus heureuse que sa voisine Saar-Louis, s'abrite sous un drapeau qui n'a pas toujours été hostile à la France, et qui peut lui redire la confraternité d'armes des plus beaux temps du premier Empire.

Digitized by Google

# I.

## ENFANCE DE LA VILLE.

Ainsi que la plupart des vieilles cités sur les deux rives du Rhin et surtout sur la rive gauche, Landau pourrait faire remonter, sinon son origine, au moins sa généalogie, jusqu'aux Romains. Il est vrai que ni Ptolémée, ni la carte Théodosienne, ni l'itinéraire dit d'Antonin ne donnent sur ce point aucune indication, et il faudrait avec Schœpflin lui dénier toute origine antérieure à la période germanique si, après tout, Landau ne pouvait faire valoir d'aussi bonnes raisons que Germersheim pour avoir été le *Vicus Julius* cité dans la *Notitia Imperii.* (1)

Cluver, (2) Baudrand, (3) Cellarius, (4) et d'après eux Schœpflin (5) préfèrent Germersheim, à cause de la situation de cette dernière ville sur le Rhin à l'embouchure de la Queich. Mais la *Notice de l'Empire* ne dit point que le *Vicus Julius* ait été sur le Rhin plutôt qu'à portée du Rhin, et son savant commentateur Pancirole incline même à le croire situé assez loin de là, puisqu'il le transporte, à tort sans doute, au *Juliacus Ubiorum* de l'itinéraire d'Antonin. (6)

La *Notice de l'Empire* se borne à dire que le *Vicus Julius* est situé entre *Nemetæ* (Spire) et *Tabernæ (Rhein-Zabern* ou *Berg-Zabern ?).* C'est aussi bien la situation de Landau que celle de Germersheim, et il est fort permis de supposer ou même de croire, en l'absence de toute preuve contraire, qu'à l'époque du *Vicus Julius* le Rhin était plus rapproché de l'emplacement actuel de Landau qu'il ne l'est aujourd'hui. Pourquoi les deux lieues qui l'en séparent n'auraient-elles pas été quelque marécage, comme il en existait tant au confluent de la plupart des rivières dans le fleuve? Des recherches géologiques assez récentes ne semblent-elles pas indiquer que cette partie du territoire entre Landau et Germersheim, resta sous l'eau plus long-

(1) *Notitia Imperii orientalis sive occidentalis*, édition de Pancirole.

(2) *Germ. antiq.*, lib. II, cap. XII.

(3) *Lex. Germ.*, au mot *Vicus Julius.*

(4) *Geogr. antiq.*, tom. Ier, lib. II, cap. III.

(5) SCHŒPFLIN, *Alsat. illust.*, tome Ier, *Vicus Julius.*

(6) PANCIROLI, *Commentaria ad Notitiam Imperii*, cap. XC, p. 146.

Digitized by Google

temps que la contrée au haut de la Queich entre Landau et les montagnes? Cette rivière de la Queich, aujourd'hui encore assez forte en raison du peu de longueur de son cours, ne put-elle être dans des temps très-loin de nous en état constant de débordement vers son embouchure, de telle sorte que jusqu'à Landau le Rhin et elle ne faisaient qu'un pour ainsi dire? Le *Vicus Julius*, même situé à Landau, pourrait donc avoir été une position fluviale, un de ces établissements romains destinés à surveiller le grand fleuve qui, après l'occupation de la rive droite par les Barbares, restait la plus forte barrière de l'Empire.

Sébastien Munster voit le *Vicus Julius* à Landau ou à Wissembourg.(1) Mais Wissembourg est sur la *Lauter* et en arrière de Rhein-Zabern, tandis que d'après la *Notice* cet établissement romain devait se trouver entre Rhein-Zabern et Spire, par conséquent sur la *Queich*. La question nous semble donc être entre Landau et Germersheim, plutôt qu'entre Landau et Wissembourg, qui d'ailleurs peut, à meilleur droit, revendiquer une autre origine romaine, celle qui résulterait pour cette dernière ville du voisinage d'Altstatt, l'ancienne *Concordia*. (2)

Posée aux termes de la *Notice*, c'est-à-dire entre Rhein-Zabern et Spire, et l'inondation du territoire entre Landau et Germersheim étant admise, cette question se résout de préférence en faveur de Landau, qui se trouverait ainsi avoir été la garnison de cette cohorte provinciale dite des *Anderecianiens* et de leur préfet, (*Anderecianos milites cum Præfecto)*, que la *Notitia* place au *Vicus Julius* et qui suivant Pancirole devait son nom à la ville d'Aquitaine où elle fut primitivement organisée. (3)

Dans tous les cas le cours de la Queich ayant été un des points colonisés ou gardés par les Romains, on est en droit de conjecturer que quelqu'établissement romain ou gallo-romain, ne fût-ce qu'une *villa*, ou quelques habitations de *Coloni* ou quelques huttes de *Læti*, existaient sur l'emplacement actuel de Landau. Le *Vicus Julius* n'était pas d'ailleurs, comme ce mot *Vicus* l'indique suffisamment, un simple fort ou *castellum*, mais bien un centre de colonisation, fort étendu selon toute

---

(1) *Cosmographia*, lib. II, cap. XI.

(2) BEATUS RHENANUS, *rer. Germ.*, lib. III, et GRANDIDIER, *Histoire d'Alsace*, p. 76 et SCHŒPFLIN, *Alsat. illust.*, tome Ier, — *Concordia*, p. 230, 233, 234.

(3) PANCIROLI, *Commentaria ad notitiam Imperii, dux moguntiacensis.*

Digitized by Google

apparence et ayant sur la *Queich* de nombreuses dépendances. Il est probable qu'il ne se resserra et devint un fort qu'à l'époque des dangers permanents de la frontière du Rhin ; Schœpflin pense que ce fut sous Valentinien Ier, lorsque Bingen aussi fut entouré de murs. (1) On conçoit en effet qu'un bourg établi au débouché de la *Queich* dans le Rhin ou dans les marécages avoisinants le Rhin, ait dû être fortifié à l'époque où les Barbares remontaient en barques le fleuve et ses affluents, s'infiltrant en quelque sorte dans l'Empire par toutes ses voies navigables en attendant le jour fatal où, grâce à Stilicon et au Rhin pris de glace, ils parviendraient à occuper en entier la Germanie première cis-rhénane.

En fait d'origine romaine pour Landau nous préférons le *Vicus Julius* à *Tribuni*, malgré l'opinion contraire de quelques auteurs, parce que *Tribuni* n'a pas comme le *Vicus Julius* sa place parfaitement déterminée par les documents historiques entre *Nemetæ* et *Tabernæ*, bien que l'un et l'autre de ces deux établissements romains paraissent avoir été à environ égale distance de *Concordia*. Ammien Marcellin rapporte, à propos de *Tribuni*, que le roi barbare Chnodomaire y établit son camp en 351, afin d'avoir ses barques à portée de lui et afin de s'assurer par là des refuges en cas d'échec. (2) Sous ce rapport la *Queich* pouvait offrir d'aussi bonnes voies de salut que la *Lauter ;* toutefois, jusqu'à preuve contraire, il est prudent de s'en rapporter à Schœpflin et de voir avec lui *Tribuni* à Lauterbourg. (3)

Au surplus les Vandales, les Alains, les Alémans, les Franks et surtout les Huns firent table rase sur les bords de la *Queich* aussi bien que sur les bords de l'Ill, de la Lauter, et de tant d'autres cours d'eau espacés comme autant de lignes accessoires de défense sur l'étendue de la province gallo-romaine dite *Germania Prima*. Le *Vicus Julius* et *Tribuni* ne devaient pas plus survivre aux terribles bouleversements du cinquième siècle que tant d'autres forts ou villes consacrés par les documents antiques ou par les monuments comme ayant été des lieux de garnison ou de colonisation pendant les âges gallo-romains. Comme *Argentouaria* et autres lieux, celui de ces deux établissements, *Vicus Julius* ou *Tribuni*, qui existait, selon toute

(1) Schœpflin, *Alsat. illust.*, tome Ier, — *Vicus Julius*.

(2) Ammien Marcellin, lib. XVI, cap. XII.

(3) Schœpflin, *Alsat. illust.*, tome Ier, — *Tribuni*.

Digitized by Google

probabilité, au point ou s'élève actuellement Landau, serait resté un champ plus ou moins fertile, dévoué à la pioche des antiquaires, si, au rapport d'une tradition recueillie par Merian, (1) un duc frank, burgunde ou aléman, du nom de Landfrid, n'eût pris en affection ce beau site et n'y eût établi un domaine. On a voulu faire dériver le nom de Landau de ce duc Landfrid ou Leudefrid, soit Landfrid duc d'Alémanie, cet opiniâtre adversaire de Pepin d'Héristal et de Charles Martel, soit le petit-fils d'Etichon ou Adalrick, ce Leudefrid ou Luitfrid, le dernier des ducs d'Alsace de l'époque mérowingienne. Comme le fait remarquer avec beaucoup de raison Schœpflin, si sobre d'ailleurs en fait d'appréciations basées sur la situation pittoresque, le nom de Landau s'explique mieux par le site même de la ville actuelle, et signifie pays ou territoire arrosé d'eaux vives. Il est possible que ce beau site ait captivé le dernier des frères de Sainte Odile, il est possible même que le nom de *Land-au* ait précédé le *Vicus Julius*, et que les Romains l'aient rencontré tout ancien déjà lors de leurs derniers travaux de défense entre *Moguntia* et le *tractus Argentoratensis*. Car la Basse-Alsace ayant été dès le temps d'Arioviste colonisée par les Triboques, qui refoulèrent dans les montagnes l'ancienne population belge-médiomatricienne, l'idiôme d'origine celtique ou de fusion celtique avait dû, bien avant les invasions des Barbares des quatrième et cinquième siècles, y faire place à l'idiôme des peuples germains. Et c'est peut-être là ce qui détermina ce nom de Germanie première donné par les Romains à un territoire situé sur la rive gauche du Rhin, territoire tout gaulois d'ailleurs par sa position géographique, comme par ses intérêts de défense politique.

Depuis le *Vicus Julius* et la ferme salique ou ducale de Luitfrid nous voyons se prolonger, pendant de longs siècles encore, l'âge douteux, l'enfance inaperçue de Landau. Combien se passa-t-il d'années après l'établissement agricole du Leude Ripuaire jusqu'à ce qu'un village, soit *Dammheim*, soit *Queichheim*, soit *Nussdorff*, vint se former autour du domaine frank? Et combien après la formation de ce village se passa-t-il d'autres séries d'années avant que le domaine et le village réunis ne devinssent une ville? Ces questions touchent à l'histoire de la plupart de nos cités d'Alsace, qui toutes à peu près procèdent d'un ancien domaine soit ducal, soit royal, soit impérial,

(1) MÉRIAN, *Topographia Alsatiæ*, page 29.

Digitized by Google

se fusionnant peu à peu avec les maisons des ministériaux, des colons et des serfs bâties à l'entour.

Ce n'est pas que pour Landau comme pour beaucoup d'autres cités on ne puisse trouver des chroniqueurs de foi robuste ou des d'*Hozier* patriotes toujours prêts à affirmer envers et contre tous la date précise de la fondation de leur ville. Ainsi Beverlin rapporte qu'en l'année 666 le roi Dagobert entoura de murs Landau après y avoir fondé une église et une abbaye. Ainsi encore un chef frank du nom de Landobert y aurait bâti un château fort dès l'an 420. Ce Landobert de 420 nous paraît avoir un certain air de famille avec le Landfrid ou Luitfrid du huitième siècle, seulement il y a lieu de renoncer au château fort, car les Leudes franks, aussi bien ceux du huitième siècle que ceux du quatrième, se souciaient fort peu des résidences crénelées, ils leur préféraient les maisons de chasse et surtout les grandes fermes gynécées. Suivant toute probabilité Landau était à peine encore un village lorsque son territoire fut compris dans la donation de Dagobert Ier ou de l'un de ses deux homonymes à l'abbaye de Wissembourg, (1) ou peut-être dans celle de Dragobod, évêque de Spire à la même abbaye en 685 ou 690, ainsi que le rapporte Zeuss. (2)

La charte dite de Dagobert, qui énumère quelques uns des territoires de l'ancien mundat de Wissembourg ne fait pas, il est vrai, mention de Landau, mais cette charte apocryphe, dont l'antiquité a été ramenée par de doctes critiques au douzième siècle, ne devait sans doute énumérer que les lieux encore possédés par l'abbaye au douzième siècle. Or depuis l'an 624, date présumée de la première donation du mundat, depuis 685, 690 ou 712, dates des donations attribuées à Dragobod et à Dagobert III, (3) l'abbaye de Wissembourg a pu aliéner ou se laisser enlever le territoire rural ou forestier de Landau. Il est certain que, dans l'origine, et même assez longtemps encore sous la période germanique, le mundat de Wissembourg ne se composait pas seulement de terres en-deçà de la *Lauter*, mais aussi de terres situées au-delà, touchant ou dépassant la *Queich* et appartenant à ce qu'on appelait la Spirigovie ou le *pagus* de Spire. (4)

(1) Schœpflin, *Als. ill.*, tom. II, *pars francica*, par, 60.

(2) Zeuss, *Traditiones possessionesque Wissemburgenses*, p. XII.

(3) Voyez le travail de M. Spach sur l'abbaye de Wissembourg dans le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

(4) Adrien de Valois, *Notitia Galliæ*, p. 478.

Digitized by Google

Les adversaires de la vieille frontière franco-alsacienne de la Queich argumentent volontiers de la Spirigovie pour essayer d'établir que Landau et son territoire ne faisaient point partie de l'Alsace, et ont été à tort compris à ce titre dans la cession du traité de Westphalie. Mais la Spirigovie, en tant que division politique, appartenait à une période antérieure à l'existence de la *Landvogtey* d'Alsace. Le *Spiregau* comme le *Sundgau* et le *Nordgau* étaient des comtés ou départements administratifs de l'époque francique ou carlowingienne. Il est probable qu'ils cumulèrent dans l'origine la circonscription ecclésiastique ou diocésaine avec la circonscription administrative ou civile; il est même possible qu'ils soient nés d'anciennes divisions des provinces romaines *Germania prima* et *Maxima Sequanorum*, mais à l'époque où le *Landvogt* impérial de Haguenau servit de lien aux franchises des villes immédiates de l'Alsace et constitua par là en quelque sorte l'individualité de l'Alsace, les arrondissements territoriaux établis antérieurement aux usurpations de la féodalité n'étaient plus que des souvenirs quant au régime administratif, bien qu'ils se soient maintenus dans les juridictions ecclésiastiques. Ainsi vouloir dénier à Landau sa qualité de ville alsacienne parce qu'elle dépendait de l'évêché de Spire, c'est dénier cette même qualité à Wissembourg qui dépendait aussi de l'évêché de Spire, et à la plupart des villes de la Haute-Alsace qui faisaient partie du diocèse de Bâle.

Il n'y a pas non plus à arguer des partages de famille entre les fils de Louis-le-Débonnaire, entre Louis-le-Jeune et Charles-le-Gros, ni de l'apanage constitué par Othon Ier à l'impératrice Adelaïde, pour refuser à l'Alsace sa limite historique de la *Queich*. Sans doute, cette limite n'existait pas lorsque la province elle-même n'était plus, lorsque l'ancien duché mérowingien, fractionné en comtés du Nord et du Midi, passait tour-à-tour à des princes divers, se divisant pour servir d'appoint aux délimitations viagères entre Lothaire et Louis-le-Germanique ou entre les princes leurs héritiers. L'Alsace ne renaît comme réunion politique qu'à l'époque de ses libertés municipales, et dès lors aussi nous voyons Landau figurer, de l'aveu même de l'historien de Spire, (1) au nombre des villes libres et impériales de l'Alsace, ce qui reculait nécessairement jusqu'à la Queich la limite de

(1) Lehmann, *Chron. Spir.*, lib. iv, cap. vii.

Digitized by Google

l'agrégation des cités d'Alsace, et eut pour effet de faire constater officiellement cette limite par les actes de l'Empire. (1)

L'annexion des territoires de la *Lauter* et de la *Queich* à la circonscription du diocèse de Spire et même du comté de Spire, ne prouve donc rien contre la nationalité de Landau ni la limite alsacienne de la *Queich*.

L. LEVRAULT.

*(La suite à la prochaine livraison.)*

(1) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tom. II, époque francique, *Spirigovie*, par. 50.

Digitized by Google

# LES SCYTHES.

## LEUR ÉTAT SOCIAL, MORAL, INTELLECTUEL ET RELIGIEUX.

*Suite.* (*)

### LES SARMATES.

Les auteurs anciens tels que *Hippokratès*, *Ephoros* (Strabon VII) et *Strabon* (lib. XI, p. 492) comptaient avec raison les *Sarmates* parmi les Scythes et *Hérodote* dit positivement (VI, 117) que ce peuple parlait un idiome *scythique*. Suivant une tradition répandue chez les *Scythes-Hellènes* les *Sarmates* étaient issus de l'union de quelques jeunes Scythes avec des *Amazones kimméries* (*Hérodot.* IV, 110). Cette tradition indique que les *Sarmates* européens s'étaient mêlés de bonne heure avec des tribus *kimméries*. Déjà antérieurement à leur entrée en Europe, des Scythes portant le nom de *Sarmates* (ou *Surmates*) avaient successivement habité les bords de l'Indus (cf. *Plin.* VI, 18) et le sud de la Médie. En rapport continuel avec les *Mèdes* ils se sont tellement mélangés avec eux qu'ils passèrent même pour être les *fils des Mèdes* (*Plin.* VI, 7, 19). Entourés d'abord en Asie et plus tard en Europe de peuplades finno-tatares qui étaient nomades comme eux, les *Sarmates* ont aussi adopté dans leurs mœurs et dans leur langue beaucoup d'éléments tatares et quelques uns d'entre eux se sont tellement confondus avec des peuples d'origine altaïque, qu'il serait difficile de dire s'ils étaient plutôt *Scythes* ou *Tatares*. On conçoit d'après cela que dans les mœurs et le langage des *Sarmates*, outre le fond principal *scythique*, il devait y avoir un mélange d'éléments *kimméries*, *mèdes*

(*) Voir la livraison de janvier, page 5.

Digitized by Google

et *tatares*. Le nom de *Sarmates* signifiait proprement *Hommes du Nord*. Ainsi que les *Mèdes*, les *Sarmates* désignaient l'homme par le mot *mât* (p. *mant* doué de raison, germ. *mannus* p. mandus, norr. *mâdr*, p. mandus). Le nord était désigné en langue scythe par le mot *Shauro* (russ. *siever* cf. *Sibérie*) qui signifiait proprement *frisson* ou *tempête* (cf. norr. *skûr*, vieux haut-all. *schauer*) et comme le nord était le pays du frisson ou de la tempête, *shauro*, le mot signifiait aussi le nord. De là le nom de *Shauro-mâtes* (Hommes du nord) qui leur fut donné, soit parce qu'en Asie ils habitaient au nord de la *Médie*, soit parce qu'en Europe ils étaient établis au nord par rapport aux peuples scythes de la branche skolote établis plus au sud. Le nom de *Shauro-mâtes* qui avait ses analogues dans *Thisa-mâtes* (Hommes de la Theiss), dans *Dal-mâtes* (Hommes du lointain) fut changé par les Grecs en *Sauromâtes* ou *Surmâtes*; et par les Latins en *Sarmates* (p. Sarvmates) et plus tard par les Allemands en *Sârmênde*.

Les *Sarmates* ayant subjugué un grand nombre de peuples, soit scythiques, soit tatares, leur pays ainsi que ceux de ces peuples fut désigné par les géographes grecs et latins sous le nom général et indéterminé de *Sarmatie* et par conséquent on appelait dans l'Antiquité *Sarmates* des peuples qui n'étaient pas toujours d'origine scythique mais qui habitaient seulement les contrées désignées vaguement sous le nom de *Sarmatie*. Parmi les peuples qui se rattachaient à la branche *sarmate* et qui étaient de race *scythique* il faut citer les *Ixomates* et les *Sindies*. Du temps d'*Hérodote* (IV, 28) les *Sindies* étaient établis sur le Bosphore cimmérien. On les disait issus du commerce adultère que les femmes sarmates avaient eu avec leurs esclaves (*Plin*, H. N. IV, 12) pendant l'absence de leurs maris lors de la grande expédition des Scythes dans l'empire assyrien. L'extraction et la condition d'esclave étaient sans doute indiquées par le nom même de *Sindie* qui signifiait probablement, dans la langue scythe, un *homme de la suite*, un serviteur, un esclave (norr. *sinni* p. sindi; goth. *ga-sindhia*, all. *gesinde*).

Après avoir énuméré d'abord les peuples scythes asiatiques de la branche *sake* et de la branche *parthe*, et puis les Scythes européens de la branche *sarmate* et de la branche *skolote*, nous avons déterminé à peu près toute l'étendue de la race scythique en Asie et en Europe. Il est vrai que si l'on suivait sans critique les indications des auteurs grecs et latins qui, par erreur ou par ignorance, ont employé mal à propos

Digitized by Google

le nom de *Scythes*, comme l'ont fait d'après eux la plupart des savants modernes, il faudrait encore comprendre sous ce nom une infinité de peuples qui évidemment appartenaient à d'autres races. Bien que le nom de Scythes ne doive être appliqué qu'à des peuples qui sont *Scythes* par le sang, les anciens l'ont cependant donné à des peuples divers uniquement parce que ces peuples habitaient anciennement les pays qui du temps de ces auteurs portaient le nom plus ou moins vague de *Scythie*. C'est ainsi que *Pindare* et tous les tragiques Grecs ont appelé Scythes les peuples cimmériens ou celtiques qui habitaient les pays au nord de la mer Noire où s'établirent plus tard les *Scythes*. Les *Scythes* hippomolgues, ainsi nommés dans un vers qu'*Eratosthènes* (190 av. J.-Ch.) attribuait faussement à *Hésiode*, étaient donc proprement des *Kimméries* hippomolgues. *Prométhée*, appelé le *Scythe* par les tragiques Grecs, appartenait proprement à la tradition mythologique des *Kimméries*, appelés improprement *Scythes* par *Hérodore* le contemporain de *Hérodote*. En général comme les *Scythes* n'ont pénétré en Europe qu'au septième siècle avant notre ère, le nom de Scythes que les Grecs ont donné à des peuples européens antérieurement à cette époque ne pouvait être le nom ethnique véritable de ces peuples.

Depuis les temps d'*Homère* les Grecs connaissaient de nom les *Kimméries* au nord de la mer Noire; de là des tribus *kimméries* passèrent dans le pays des Hyperborées, leurs frères, établis au nord de la Grèce (PINDAR, *Olynth.* 3, 25, 46) et se confondirent avec eux. Les *Kimméries* et les *Hyperborées*, au nord de la Thrace, étant représentés dans l'histoire, la géographie et la mythologie comme occupant les extrémités austro-septentrionales du monde alors connu, il arriva naturellement plus tard que les *Scythes* dont le nom était souvent substitué à ceux des *Kimméries* et des *Hyperborées*, passaient également pour habiter les extrémités septentrionales du monde. Aussi à mesure que les connaissances des Grecs s'étendirent, ces prétendus Scythes furent de plus en plus reculés dans le Nord. C'est ainsi que les *Abies*, peuple kimro-thrace qu'*Homère* (*Il.* 13, 6) plaça dans la Thrace, furent dans la suite reculés jusque dans la *Sarmatie* asiatique et comptés parmi les nations *scythes* (v. *Stephan.*; *Curtius*, liv. 8). *Hérodote*, bien qu'il connût parfaitement les véritables Scythes au nord de la mer Noire, ne manque cependant pas de placer encore des Scythes fabuleux à côté des *Hyperborées* tout au nord de l'Europe

Digitized by Google

et de l'Asie, dans des contrées qui de son temps étaient uniquement occupées par des peuples nomades d'origine finno-tatare. Des peuplades finno-tatares tels que les *Issidones* s'étaient également établies à côté des *Scythes* sur la mer Caspienne, dans le Caucase et dans la Colchide et furent comme eux désignées faussement sous le nom de *Scythes*. Ce que *Hippokratès* (de aëre aquis et locis) rapporte de la constitution physique des *Scythes*, semble s'appliquer plutôt à un peuple *tatare* auquel on donnait faussement le nom de *Scythes;* ou bien cela s'appliquait à une peuplade *scytho-tatare* tels que les *Alains* chez lesquels la constitution des Scythes avait dégénéré, soit par le mélange avec le sang tatare, soit sous l'influence du climat délétère de la Colchide et de la Maeotide.

Lorsque par les conquêtes d'Alexandre et de ses généraux les connaissances géographiques se furent encore étendues davantage, la Scythie qu'on considérait traditionnellement comme un pays à l'extrémité austro-septentrionale du monde, fut reculée au nord-est jusqu'en Sibérie et en Chine. *Eratosthènes* (190 avant J.-Ch.) et d'après lui *Strabon* appelèrent ces vastes contrées la *Scythie d'Asie;* l'ancienne Scythie d'Europe se confondit avec ce que l'on nommait alors la *Sarmatie*, et les Scythes de la branche gétique furent en partie compris sous le nom général de *Gètes*, en partie placés, à côté des Gètes, à l'occident du Tyras. Quelques tribus de Gètes s'étant confondues dans la Thrace avec des peuplades kimro-thraces, et les *Gètes* étant comptés avec raison, par suite de leur origine, parmi les *Scythes*, il arriva que le nom de *Scythes* fut donné dans la période alexandrine à un grand nombre de peuples *thraces* ou *cymriques* qui habitaient le littoral tout autour de la mer Noire. C'est ainsi que les auteurs grecs qui ont écrit sur les Scythes tels que *Nymphodoros*, *Agroitas*, *Herodoros* et *Timon*, ont donné le nom de *Scythes* aux *Thunes*, aux *Bithunes*, aux *Maidobithunes*, aux *Marianthunes*, aux *Mossunes*, aux *Tibarènes*, aux *Chalybes*, etc., (v. *Schol. ad Apoll.* Argonaut II, v. 168; IV, v. 259) bien que ces peuples fussent les uns d'origine *cymrique* les autres d'origine *thrace*. (1)

Vers le commencement de notre ère la race scythique européenne s'étant depuis longtemps séparée en deux branches, savoir : la

(1) Voir *Les peuples primitifs de la race de Iafète.*

Digitized by Google

branche *sarmate* et la branche *skolote*, et ces deux branches ayant donné naissance l'une aux *Sarmates* qui comprenaient tous les *Slaves*, l'autre aux *Germains* qui comprenaient aussi les *Scandinaves*, on s'accoutuma à substituer à l'ancien nom générique des *Scythes* les noms particuliers de leurs descendants les *Sarmates* et les *Germains-Scandinaves*. Le nom de *Scythes* devint dès lors une dénomination générale et vague pour désigner les peuples inconnus du nord-est de l'Asie. Tel est le système suivi par *Pline* l'ancien. (H. N, IV, 25, 2). Mais contrairement à ses propres indications, cet auteur, qui a souvent compilé, sans critique, des données contradictoires, restreignit ensuite néanmoins le nom de *Scythes* à quelques peuplades voisines de la *Chersonèse taurique* qui de son temps, et même encore du temps de *Chrysostôme*, étaient désignées par ce nom. Certes *Pline* avait raison de distinguer les *Scythes* (branche occidentale) des *Sarmates* (branche orientale) comme le faisaient encore *Lucien* (*Toxaris*, 39) et *Chrysostôme* (*Orat.* Borysth. 36, p. 76). Mais c'est à tort qu'il prétend que ni les *Gètes*, ni les *Sarmates*, ni les *Alains* n'étaient d'origine *scythique* (*Plin.* IV, 25). *Ptolémée* ne connaît plus de *Scythes* si ce n'est les *Scythes asiatiques* qui sont pour lui des peuples entièrement inconnus. Dès le sixième siècle, la mention des Scythes asiatiques faite par *Ptolémée* et des Scythes européens faite par *Strabon* fit établir la distinction entre la *Scythie asiatique*, appelée dès lors la *Grande-Scythie*, et la Scythie européenne, appelée la *Petite-Scythie*. La grande Scythie se confondit dans la suite avec la *Russie*; la petite Scythie comprenait, selon les époques et les auteurs, tantôt la *Krimée*, tantôt les pays du Dniester, tantôt les pays situés entre les Karpathes et la mer Baltique, tantôt les pays entre les Karpathes et la mer Noire ou les pays des Madjyares et des Turcs.

On le voit le nom de *Scythes* était dans l'antiquité et au commencement du moyen-âge une expression vague et indéterminée que les auteurs appliquaient mal à propos et indistinctement à des peuples d'origine celtique, thrace, germanique, finnoise, tatare, mongghole, chinoise, sarmate, madjyare et turque. C'est que pour les anciens c'était un nom *géographique* dont la signification variait à mesure que leurs connaissances en géographie s'étendirent. Pour nous, ce ne saurait être qu'un nom de race, un nom *ethnique* qui comme tel ne devra être donné qu'à des peuples qui réellement ont appartenu *par le sang* à la race scythique. Nous avons donc dû réserver ce nom uniquement

Digitized by Google

aux Scythes asiatiques de la branche sake et de la branche parthe et aux Scythes européens de la branche skolote et de la branche sarmate.

La race *sake* ou *scythique*, comme le prouvent les livres sanscrits, était aussi ancienne dans son berceau primitif que les autres branches de la souche de Iafète. Aussi, selon *Hérodote*, leurs traditions nationales remontaient-elles à environ 1500 ans avant notre ère. Les *Scythes* croyaient même pouvoir rivaliser d'ancienneté avec les Egyptiens (v. *Justin.* II, 1). Mais si l'on considère d'abord que cette race, semblable en cela aux Arabes ismaélites, avant Mohammed, est restée, pendant plusieurs siècles, à l'état *nomade*, sans arriver à fonder des états politiques; ensuite qu'elle n'est sortie que fort tard de son berceau primitif pour entrer en Europe et qu'elle ne s'est fait connaître dans l'histoire des peuples de l'occident qu'à commencer du septième siècle avant notre ère, on concevra que les *Scythes* ont dû passer, comme du reste ils en convenaient eux-mêmes (*Hérod.* IV, 5), pour la plus jeune des nations de l'Asie occidentale.

### LE GENRE DE VIE DES SCYTHES.

A leur arrivée en Europe au septième siècle, les *Scythes* étaient encore généralement adonnés à l'état nomade. Leurs troupeaux consistaient principalement en chevaux, en bestiaux et en chèvres. Toujours armés, comme l'étaient en général les nomades de l'antiquité, ils ne se bornaient pas seulement à faire paître ou comme ils disaient à *pousser devant eux* (norr. *veida*, all. *treiben* pousser, *trift*. pâturage) leurs troupeaux, ils chassaient aussi le gibier dans les montagnes et dans les plaines. Aussi l'action de faire paître et de chasser était-elle désignée dans les langues scythiques par un seul et même mot (*vaita*). Le voisinage de la mer Caspienne et plus tard de la mer Noire engagea quelques peuplades, entre autres les *Masagètes*, à se livrer également à la pêche (*Hérod.* I, 215; IV, 59). La pêche dans l'eau douce et dans la mer (*Hérod.* IV, 59) étant une espèce de chasse, fut désignée aussi par le même mot (*vaita*) que la chasse proprement dite. Arrivés dans les contrées au nord de la mer Noire, où la fertilité du sol et l'exemple des colonies grecques les invitaient à la culture de la terre, les Scythes commencèrent à se livrer aussi au travail agricole. Ils connaissaient alors déjà le soc (lith. *zoch*, vieux-haut-all. *suoha* sanglier) et le coutre (lat. *culter*, lith. *zagre*, *zagarai* cf. *saggaris*) qu'ils appelaient le *déchireur* (goth. *hôha*, sansc *kôka* le loup cf. *vrikas*

Digitized by Google

loup, soc). Cependant la culture de la terre ne put devenir plus générale chez les *Scythes* que lorsque ces peuples abandonnèrent de plus en plus la vie nomade. Comme l'agriculture était toute nouvelle chez eux, ces laboureurs se considéraient naturellement comme les plus *jeunes* de la race scythique et se disaient par conséquent les descendants du plus jeune des trois fils de *Targitavus* (Brillant par la targe) le dieu du Soleil au disque brillant. Ce fils cadet qui, précisément parce que la tradition avait en vue sa qualité de père des agriculteurs, eut le nom de *Prince au char* ou *Prince à la charrue* (Hérod. *Kola-ksaïs*, sansc. *Hala-kchayas*, norr. *hiul-skae*). La tradition rapportait également, par rapport à sa qualité de père des laboureurs, que *Kolaxaïs* seul savait manier le soc d'or ardent qui était tombé du ciel, tandis que ses frères, l'aîné nommé *Prince au bouclier* (Hérodot. *Hleipo-skaïs*, norr. *Hlifar-skœ* ou *Hlifar-skati*, cf. lat. *Clypeus*) et le puîné nommé *Prince aux flèches* (Hérod. *Arpo-ksaïs*, sansc. *Arva-kchayas*, grec-pers. *arbakès*, *arpha-kchad*, norr. *örvar-skœ*), lorsqu'ils voulurent toucher au soc ardent se brûlèrent les mains, ce qui devait signifier que les Scythes *guerriers* représentés par *Hleipoksaïs*, et les Scythes *nomades* représentés par *Arpoxaïs* ne réussirent guère dans l'agriculture et préféraient au maniement du soc le maniement des armes par lesquelles ils devinrent les maîtres des Scythes laboureurs représentés par *Kolaxaïs*. Les Scythes ne connaissaient longtemps pas la propriété immobilière. Ils cultivaient la terre sans s'approprier le sol. Chaque année ils se partageaient entre eux le terrain labourable et après la récolte ils l'abandonnaient comme terrain libre. Les Scythes qui étaient chasseurs et pêcheurs, vivaient du produit de la chasse et de la pêche (*Hérod.* IV, 53, 59) et tandis que les Scythes *aroïères* ou agriculteurs avaient encore une nourriture végétale et du miel sauvage (*Just.* II, 2), les Scythes nomades ne vivaient que de la chair et du lait de leurs troupeaux et préféraient la chair et le lait de cheval à tout autre aliment (cf. *Hérod.* IV, 2, 46). Le cheval étant l'animal consacré au Soleil, l'habitude de manger du cheval était en partie liée au culte du dieu *Targitavus* et c'est pourquoi elle se maintint chez les descendants des Scythes, les Germains, les Scandinaves et les Slaves. Ainsi que tous les barbares, les *Scythes* et leurs descendants aimaient surtout les boissons fermentées et capiteuses (sansc. *madhus*, lith. *medus*, gr. *methu*). Déjà en Asie ils avaient appris à connaître le vin qu'ils consacraient, comme les autres peuples de race iafétique, au

Digitized by Google

dieu du soleil auquel ils donnaient, comme les Grecs, le nom épithétique de *Pak* (Vénérable, sansc, *bhaga*, gr. *bakchos*, slav. *bog*). Cependant la seule contrée vitifère chez le Scythes était la *Margiane* (*Plin.* VI, 18, 2). En Europe ils apprirent de nouveau l'usage du vin par l'exemple des Thraces. Les *Gètes* de la Thrace donnaient au vin le nom de *zeila* (*Phot.* lex., p. 51) ou *zilai* (*Hésych.*, I, 1585), sans doute à cause de sa nature *effervescente* (sansc. *hila*, gr. *zelus*, all. *geil*), et ils en faisaient un usage tellement immodéré, qu'un de leurs *Divins* jugea nécessaire de le leur interdire (*Strab.* VII, 3).

Les Scythes portaient une espèce de culotte (*Ovide*, Trist. IV, 7, 49) qu'ils appelaient la *fourchue* (gr. *braka*, lat. *bracca*, vieux haut-all. *brôcha*, anglos. *brœk*, norr. *brôk*, cf. *furca*, fr. *braie*) ou la *fourchue des cuisses* (*Tûbrûka Isidor.* Etymol. 19, 22, anglos. *deoh-brëk*, angl. *thigh-breeches*) ou la *couvre-cuisse* (slav. *shal-vary*, pol. *scharm-vari*, pers. *schal-vara*, arab. *sirvâl*, bas lat. *sarabara*, esp. *ceroulas*). Cette culotte était en bourre et plus généralement en peau (cf. *Ragnar* braie-velue). La partie supérieure du corps était couverte d'une tunique sans manches en peau de *renne* (scyth. *tarandus*, v. *Hesych.*) ou plus communément en peau de *bouc* (v. *Jul. Pollux*, 7, 70). Aussi les Grecs, pour cette raison, donnaient-ils à cette tunique le nom de *sisurna* (p. *sisurina* de *sisuros* ou *tituros* ou *saturos* le bouc). Cette tunique était serrée au milieu du corps par une ceinture à laquelle était suspendue une gourde (*Hérod.* IV, 9, 10) et un coutelas. Par-dessus de cette tunique les Scythes portaient quelquefois un petit manteau fait de plusieurs cuirs chevelus ou scalps arrachés aux têtes de leurs ennemis vaincus (*Hérod.* IV, 64). La principale arme des Scythes était l'arc et les flèches. L'arc scythique avait une forme particulière que nous ont fait connaître les auteurs anciens (*Amm. Marc.* 22, 8; *Strab.* 2, 125; *Pline* H. N. 4, 26; *Théocrite*, Idylle 13, 25). Il était composé de deux arcs de cercle réunis ensemble par une ligne droite. Les Scythes étaient d'habiles archers (cf. *Luc.* Toxaris), et surtout renommés comme excellents *hippotoxotes* ou archers-à-cheval (*Ælian.* de Mil. ord. Inst. p. 3). Ils passaient même dans l'antiquité pour les inventeurs de l'arc et du bouclier (scyth. *targi*, slav. *terk*, bas lat. *targia*, fr. *targe*) lequel était chez eux l'arme distinctive des nobles et des rois. Aussi le père des nobles et des rois et par suite de la nation entière, l'Hercule scythe, c'est-à-dire le dieu du soleil, *Targitavus*, passa-t-il dans la tradition pour le meilleur archer.



Digitized by Google

Les Scythes comme nomades ne pouvant avoir des demeures fixes, avaient des habitations mobiles, espèces de cabanes de bergers, c'est-à-dire des chars à quatre roues avec une tente en berceau ou en forme de tonne et recouverte d'écorce ou de peaux (*Just.* Hist. II, 2). Ces chars portaient chez les Sarmates le nom de *Koli-maha* (maisons sur roues), et chez les *Gètes* celui de *Kara-mâ* (maisons sur char); ils étaient assez spacieux pour que quatre personnes adultes ou une *famille* (scyth. *taviti*, norr. *thiod*) pussent s'y coucher. En cas d'attaque ou dans le combat, on plaçait ces chars de manière à en faire une enceinte ou un rempart (cf. norr. *vagnaborg* fort de chars). Chez les Scythes septentrionaux, où il y avait de grandes neiges en hiver, les tentes furent placées sur des radeaux ou traîneaux (*Pomp. Mela* ad Virgil. Georg. I, 164) qu'on appelait *Glissants* (scyth. *sangi*, p. *snaki*, lith. *sahnus*, pol. *sanki*, all. *snacho* limaçon, cf. norr. *slêdi*, p. *slehdi*). C'est ainsi que les Scythes de la mer Noire passaient, en hiver chez leurs parents les *Sindies* en faisant glisser leurs *chars-traîneaux* sur la glace du Bosphore cimmérien (*Hérod.* IV, 28). Ils se faisaient traîner par des rennes (scyth. *tarandus* effervescent, renne, norr. *thrandr* sanglier) ou par des élans, animaux que leurs voisins les finno-tatares leur avaient appris à connaître et auxquels ils donnaient par conséquent le nom tatare de *hlos* (STRABON *kolos*, cf. madyare *loszak*). Les Scythes laboureurs, étant devenus sédentaires par suite de l'agriculture, échangèrent leurs chars contre des maisons qui avaient la forme de *blockhaus* construits avec des fûts d'arbre superposés les uns aux autres, formant un carré oblong et couverts d'un toit de chaume ou bien, comme les chars-berceaux, d'écorce ou de peaux. Ces cabanes étaient appelées *budes* (norr. *budir*, cf. les *Budines*). Chez les Scythes l'idée de la famille et de la tribu reposait bien plus particulièrement sur l'idée de la communauté de *domicile* que sur celle de la communauté du *sang*. Le foyer mobile des nomades, c'est-à-dire les *pierres focales* qu'ils transportaient avec eux dans leurs chars, fut le symbole de cette communauté. Aussi le nom du foyer (scyth. *taviti*) devint-il le nom de la famille ou d'un petit nombre d'hommes associés ensemble (norr. *thiod*) et par extension le nom de la tribu et de la nation (goth. *thiod*, celte *teuta*). Chez les Scythes nomades, les serfs qui étaient probablemant des prisonniers de guerre dont on avait fait des esclaves, ne faisaient pas partie de la famille ni de la tribu. Les Scythes avaient l'habitude sauvage d'aveugler les serfs (*Hérod.* IV, 2)

Digitized by Google

afin, disaient-ils, qu'ils ne fussent pas distraits dans leurs travaux; mais le véritable motif de cette barbarie c'était d'empêcher la fuite ou la révolte de ces esclaves. Cet usage atroce cessa complètement ou du moins fut fort restreint chez les Scythes *agriculteurs* dont les esclaves employés aux travaux des champs, n'auraient pu s'y livrer s'ils avaient été privés de la vue. Cependant *asservir* et *aveugler* étaient deux choses si étroitement liées dans l'idée des peuples de l'antiquité, que dans la langue des Scythes *fils d'aveugle* était synonyme *d'esclave* (*Hérod.* IV, 20) et que chez les peuples asiatiques en général les rois vainqueurs faisaient ordinairement aveugler les princes vaincus, afin d'indiquer ainsi d'une manière symbolique qu'ils entendaient faire d'eux leurs esclaves. Comme les Scythes libres portaient les cheveux longs, la tête rasée était aussi le signe extérieur de l'esclavage chez les Scythes comme chez d'autres peuples de l'Asie. C'est que la plupart des peuples iafétiques regardaient la chevelure qu'on consacrait au dieu du soleil, non seulement comme une chose sacrée par laquelle les femmes chez les Grecs juraient et qu'on sacrifiait aux dieux et aux mânes, mais ils la considéraient encore comme l'ornement de l'homme et comme l'indice de sa condition libre. Lorsque le roi indien *Sagara* eut vaincu les *Iavanas* (lônes) et les *Kambôdjâs*, il leur imposa l'obligation de se couper la chevelure; quant aux *Scythes* ou *Çakes* qu'il avait également vaincus, il leur accorda la faveur d'avoir seulement la moitié de la tête rasée (cf. *Strobaeus*, chap. 145, p. 432). Les archers scythes qui faisaient la police à Athènes et qui se considéraient comme serfs avaient la tête rasée; aussi les Athéniens ayant en vue ces archers ou esclaves scythes employaient-ils l'expression de *skuthiser* (*skuthizein*) pour se *raser* la tête.

Les hommes libres qui étaient la classe la plus nombreuse, constituaient le peuple proprement dit chez les Scythes. Les hommes libres étaient naturellement aussi bien propriétaires que les nobles, mais ils n'étaient pas aussi riches qu'eux. Chez les Scythes nomades la richesse ou la propriété qui était seulement mobilière était mesurée non d'après la grandeur des troupeaux, mais d'après le nombre des *chars* qu'on possédait. C'est que la richesse en troupeaux qui était toujours en proportion avec la grandeur de la famille était indiquée, ainsi que le nombre des serfs, par le nombre total des chars. Le Scythe qui était simplement chef d'une petite famille n'avait qu'un seul char attelé de

Digitized by Google

deux bœufs (*Hippok.* I, § 93) et un troupeau correspondant, ainsi qu'un nombre de serfs proportionné à ce modeste ménage. Ce petit propriétaire, chef de famille et homme libre, avait le nom de *octopode* d'après les *huit jambes* de ses deux bœufs. Plus le propriétaire avait une famille nombreuse, de nombreux esclaves et de nombreux troupeaux, plus le nombre de ses chars était aussi considérable. Il y avait des Scythes qui possédaient jusqu'à quatre-vingts chars. Lorsque plus tard les Scythes *agriculteurs* se partagèrent annuellement les terres, ce partage se faisait par lots dont la grandeur était proportionnelle au nombre des chars, et lorsque plus tard encore chez les *Gètes* et les *Scandinaves* les chars furent remplacés par des maisons ou manoirs fixes (norr. *bu*), la distribution était toujours faite en proportion du nombre, de la grandeur et de la situation par rapport au soleil (norr. *sôlskipt* distribué au soleil) des maisons ou des manoirs. Dans l'origine la richesse qui donnait la puissance établissait presque seule la distinction entre les nobles et les hommes libres; mais on faisait aussi dépendre cette différence sociale d'une différence dans la pureté ou noblesse du sang des familles. Ensuite de même que les familles nobles s'étaient séparées des familles plébéiennes, les familles princières se séparèrent aussi des familles nobles; quelques chefs nobles devenus *monarques* ou chefs de tribus (*Hérod.* IV, 66), s'élevèrent à la royauté. Ce qui prouve que dans l'origine les rois (scyth. *kunagus* roi cf. les noms propres *Kunagos*, *Muh-kunagos* Roi des mouches ou des taureaux, *Ku-kunagos* roi des vaches) devaient leur élévation, dans la pensée du peuple, non à la puissance de leur épée ni à leurs qualités morales et intellectuelles, mais à l'ancienneté, à l'illustration et à l'ascendant de leur famille, c'est que dans les langues scytho-gétiques le nom de roi signifiait proprement *national* ou *gentil* (goth. *thiudans*) ou *Issu de généreux* (scyth. *kunagus*, norr. *Konungr*, all. *König*), parce que le roi tenait à la famille la plus ancienne et la plus illustre de la nation et parce qu'il était le fils d'un *Noble* (scyth. *Kunos* nom propre, norr. *Konr*) ou d'un Généreux (norr. *adalungr*). La royauté était établie de bonne heure chez les Scythes, et ils l'honoraient au point qu'ils appelaient *royaux* les pays et les peuples qui avaient plus de distinction et de puissance que les autres (*Hérod.* IV, 20). L'attribut distinctif du roi était le *bouclier*, qui devint le symbole de la protection, et élever sur le pavois était synonyme d'élire roi. Le nom de *Skolotes* (Boucliers) qu'*Hérodote* (IV, 6) appelle un nom *royal* signifiait aussi dans

Digitized by Google

le sens moral *rois* ou *protecteurs* et indiquait encore que les *Skolotes*, par l'intermédiaire de leurs rois, descendaient du dieu-héros *Targitavus* (Brillant par la targe), le dieu du soleil, le Protecteur du peuple (scyth. *Tavit-varus*, greco-scyth. *Teutaros*) par excellence. La royauté fondée sur l'illustration de la race était sinon héréditaire dans la famille, du moins attachée à la famille la plus illustre. Chez les Scythes les femmes, grâce à leur caractère énergique, n'étaient pas exclues du pouvoir royal, mais elles n'y arrivaient que comme veuves, c'est-à-dire après la mort du roi leur époux. On remarque dans l'histoire des Scythes quelques reines célèbres telles que *Tomyris* (*Thamyris* Océanide, sansc. *tamara*), la reine des *Massagètes; Sparèthra* (Feu du soleil; de *svar* et de *aithra*, norr. *aitar* feu, cf. *Syr-îtha* dans *Saxon* Grammaticus) et *Zarina* (Dorée) originaire d'un pays arie et reine des *Sakes; Amage*, veuve de *Medo-Sakkas* (cf. norr. *Miöd-Sognir*) et reine des *Sarmates*. Certaines peuplades scythiques et sakes, surtout celles qui adoraient particulièrement la Lune nommée la déesse *Artimpasa* (Noble-dame) et chez lesquelles, par conséquent, les femmes jouissaient d'une certaine prépondérance sur les hommes (cf. *Hérod.* IV, 26) se faisaient gouverner de préférence par des reines (*Arrhidn* Indica, 8). Les Grecs les appelaient, non sans quelque mépris, *dominés par des femmes* (gr. gunaiko-kratoumenoï) et les Hindous les nommaient *Strî-râdjâs* (ayant une femme-roi). Chez les Scythes, ceux qui étaient revêtus de la royauté étaient aussi les *juges* suprêmes et les *pontifes* de la nation, suivant les mœurs patriarchales d'après lesquelles le père de famille et par suite le père de la nation ou le roi était à la fois juge et prêtre.

Dans l'origine l'homme ne considérait comme les siens ou comme son sang que les membres de sa famille. Les membres de la famille, s'appartenant l'un à l'autre, se devaient aussi réciproquement aide et protection. Lorsque dans la suite les familles formèrent des tribus et que ces tribus formèrent la nation, la protection était due également aux membres de la tribu et de la nation. Mais toujours cette protection s'étendant sur les membres de la tribu et de la nation, était due en vertu de la *communauté du sang* et comme conséquence et extension du droit de protection né dans la *famille*. Aussi l'affection et l'amour du prochain se manifestant tout d'abord dans la famille et y trouvant sa raison d'être et sa sanction, on assimilait tous les autres rapports d'affection qui pouvaient exister entre les hommes, aux rap-

Digitized by Google

ports de famille. Ainsi l'amitié n'était pas considérée comme l'affection mutuelle entre deux hommes quelle que soit leur famille ou leur race ; les amis passaient, au moins symboliquement, pour des hommes de la même famille, pour des frères, ayant par conséquent entre eux des droits et des devoirs de frères, des droits et des devoirs du sang. Chez les Scythes guerriers les amis étaient surtout considérés comme *frères d'armes* et alliés pour leur protection mutuelle. Aussi pour contracter cette amitié ou cette alliance on pratiquait des cérémonies symboliques qui signifiaient que les amis devenaient entre eux *frères* ou hommes du même sang. Pour indiquer cette communauté de sang en contractant alliance, les Scythes buvaient ensemble du vin mêlé au sang qu'ils s'étaient tiré de leur corps en se faisant une légère blessure (*Hérod.* IV, 70). L'assistance, selon l'idée de ces peuples, ne pouvant être exigée que des parents auxquels seuls incombait le devoir de la protection, les Scythes ne prêtaient secours à un étranger que lorsque préalablement celui-ci se fût constitué symboliquement leur parent. Or comme la parenté se manifestait principalement par le droit de prendre part aux sacrifices que le chef de la famille faisait pour sa famille seule, l'homme qui invoquait l'assistance d'un autre dut se faire d'abord passer pour le parent de celui-ci en plaçant le pied sur la peau d'un bœuf sacrifié ; ce qui signifiait symboliquement qu'il venait de prendre part à un sacrifice fait pour la famille et qu'il avait par conséquent les droits d'un parent ou d'un allié (*Lucien* Toxaris) et, par suite, droit à la protection de la part des membres de cette famille. Plus tard, chez les Germains, cette peau de bœuf fut remplacée par un soulier fabriqué avec cette peau lequel, dans la suite, devint le symbole de la parenté et par conséquent de l'adoption, de l'alliance (cf. all. *Bundschuh*) et de la succession ; de sorte que chausser le soulier de quelqu'un signifiait symboliquement lui succéder comme parent, comme fils adoptif ou comme héritier (cf. GRIMM, *Rechtsalterthümer*, p. 155, 463). Le devoir de l'hospitalité était également rapporté au droit du sang ou de la famille. Aussi le passant jouissait-il de l'hospitalité, non en sa qualité d'étranger ou d'homme ayant besoin d'assistance, mais parce que s'étant assis au foyer il était considéré, momentanément du moins, comme faisant partie de la famille. Or le foyer (scyth. *Taviti*) étant inviolable, le voyageur qui était entré dans une demeure y jouissait des droits du foyer; on lui devait, comme aux autres membres de la famille,

Digitized by Google

nourriture, aide et protection. La justice telle qu'elle était pratiquée chez les Scythes était encore une conséquence du droit du sang ou de la protection due aux membres d'une famille. Comme les membres de la famille, de la tribu et de la nation étaient censés s'appartenir l'un à l'autre par le sang, ils devaient aussi venger les injures qui étaient faites à quelqu'un des leurs par quelqu'un de leur nation. Si l'agresseur était un étranger ce n'était pas un coupable qu'on jugeait, c'était un ennemi auquel on courait sus. La justice comme revendication des droits du sang était donc une *vengeance* (lat. *vindicatio*) exercée au nom de la famille et de la tribu pour demander réparation de l'injure ou du préjudice fait à un membre de cette famille ou de cette tribu, par un de ses frères parents ou compatriotes. Cette justice ou vengeance bien qu'elle ne fut pas une guerre en avait cependant les apparences. C'était en quelque sorte un duel livré en conseil de famille entre les juges et l'accusé, et comme l'accusé était un homme du même sang que ses juges, on observait, au tribunal, les mêmes formes comme dans un duel régulier; le jugement avait lieu en champ clos (norr. *vébönd*), en plein air, à la face du Soleil (*Targitavus*) et de son symbole le bouclier ou la targe, sur la butte de l'assemblée (cf. *Hérod.*), et en présence de l'Epée (scyth. *Gaizus*) du signe symbolique de la divinité suprême.

### DE L'ÉTAT INTELLECTUEL DES SCYTHES.

Les *Scythes* ont prouvé qu'ils avaient de bonnes dispositions intellectuelles déjà par le besoin qu'ils sentaient de s'instruire auprès des peuples plus civilisés. *Anacharsis* (scyth. *Anak-hrâsis* Prompt à la course), fils du roi scythe *Gnourus* (p. *Gnavarus* Eminent, cf. norr. *gnœfr*), vint à Athènes pour s'y instruire et il parvint par son génie philosophique à la gloire de compter parmi les sept sages de la Grèce. A la même époque, du temps de Solon, un autre Scythe que les Athéniens nommaient *Toxaris* (Archer) et qui était prêtre ou devin de *Targitavus* ou de *Tchalmo-skais* (*Prince à la peau* d'ours, gr. *Zalmoxis*) vint à Athènes où il faisait, sous l'inspiration de son dieu, des cures tellement merveilleuses qu'à sa mort on érigea près de son tombeau une stèle avec un bas-relief représentant *Targitavus* ou l'Hercule scythe (le Soleil), tenant de la main gauche son arc et de la main droite un rouleau de flèches, symbole des rayons bienfaisants du soleil. Le roi *Skules* (scyth. *Skuli* Protecteur, norr. *Skuli*) aimait à jouir, tous les

Digitized by Google

ans une fois dans la ville d'Olbie, des avantages et des plaisirs de la civilisation grecque, et pour satisfaire ce goût il exposa son trône et jusqu'à sa vie (*Hérod.* IV, 89). Les Athéniens qui pouvaient choisir leurs esclaves parmi tant de peuples barbares préféraient à tous les esclaves *scythes*. Ils avaient à leur service beaucoup de Scythiennes de sorte que *Scythienne* était à Athènes presque synonyme de *servante* (*Suidas*, s. v. *Skuthaina*). Les Athéniens préféraient aussi les pédagogues *dahves* à tous les autres, non seulement pour leur fidélité mais aussi pour leur intelligence. Tout cela prouve que ces Scythes esclaves hommes ou femmes étaient renommés non seulement pour leurs qualités morales et intellectuelles, mais aussi pour leurs qualités physiques, que c'étaient là de véritables Scythes, et non pas de ces prétendus Scythes ou de ces Scythes abâtardis que *Hippokratès* représente comme une race laide de corps et faible de caractère et d'intelligence.

Nous avons à faire voir maintenant jusqu'à quel point l'intelligence des Scythes s'est manifestée dans leur commerce, dans leur industrie, dans leurs connaissances et dans leurs traditions. Les principaux articles du commerce des Scythes européens étaient la pelleterie et l'ambre jaune. Dès le sixième siècle avant notre ère, les Scythes de la mer Noire faisaient concurrence aux Phéniciens en cherchant sur les bords de la mer Hyperboréenne (*Baltique*) surtout à *Abalie* le succin (lat. *succinum* tenant du suc) qu'ils nommaient, dans leur langue, *sakiru* (le suint; PLINE, *sacrium*, sansc. *kchtram*, p. *çatchiram* sérosité, cf. gr. *dakru*, all. *zähre*, lat. *lacryma*). Si les Scythes ont pris le nom de *Sakiru* dans le sens propre de *suint*, cela prouverait qu'ils considéraient le succin comme l'exsudation de quelque arbre résineux; s'ils l'ont pris dans le sens figuré de *larme*, cela prouverait encore qu'ils connaissaient le mythe sur les Héliades (OVID. *Métamorph.*, II, 340) qui, à la mort de leur frère Phaëton, furent changées en aulnes et versèrent des *larmes*, d'où provenait l'ambre jaune. Les descendants des Scythes sarmatiques, les *Venètes* (Vénitiens) de la mer Adriatique, s'ouvrirent, pour le commerce du succin, une route directe vers le midi de l'Europe, en s'associant avec leurs frères les *Venètes* (Wendes) de la mer Baltique. Vers le commencement de notre ère ce commerce qui avait déjà beaucoup perdu de son importance était entièrement entre les mains des peuples celtiques qui donnaient au succin le nom de *glæs* (lat. *vitrum*, cf. *Plin.* 22, 2, *Pomponius Mela.* 5, 6) et tiraient ce fossile principalement de l'île d'*Ameland*,

Digitized by Google

appelée alors *Austravia* (Ile orientale) par les Bataves germaniques et *Ile au succin* (lat. *Glessaria*) par les Belges celtiques. Les Scythes nomades qui colportaient (cf. *Alazones* Forains) et troquaient simplement leurs marchandises contre d'autres produits naturels, n'avaient pas besoin de monnaie. Mais les Scythes de la mer Noire qui étaient en rapport avec les Grecs, faisaient usage de la monnaie qu'ils faisaient battre à Olbie. Les marchands scythes n'avaient pas non plus besoin de l'écriture pour leur commerce, ils pouvaient s'en passer comme la plupart des peuples marchands de l'antiquité. L'industrie des Scythes n'était pas assez avancée pour fournir des articles au commerce d'exportation; ils exerçaient l'industrie seulement pour leurs besoins personnels et ils ne fabriquaient que des articles de première nécessité, tels que des objets d'habillement, d'armement, de logement, des chars, des charrues, des traîneaux, des ustensiles de cuisine et de sacrifice. En fait de métaux les Scythes, au dire d'*Hérodote*, ne connaissaient que l'or et l'airain. Comme généralement l'airain (sansc. *ayas*, goth. *ais*, lat. *aes*) était plus anciennement connu et en usage que le fer (cf. *Thubal-kaïn*, pers. *tûpal-kaïn* Qui forge l'*airain*) les Scythes suppléaient aussi par l'airain au fer qui leur manquait. L'invention de l'art de fondre et de façonner l'airain était attribuée par les *Scythes* à un de leurs compatriotes (*Plin.* 7, 57, 6.) qu'ils nommaient *Lydus* (goth. *liuds* Artificieux) lequel était le type et le prédécesseur de *Völundr* (all. *Wieland*) le forgeron épico-mythique de la poésie germanique et scandinave. Mis en rapport dès le sixième siècle av. J.-Ch. avec les *Keltes-Kimméries* tels que les *Chalybes*, les *Tibarènes*, etc., qui excellaient déjà alors dans la métallurgie, les *Scythes* apprirent d'eux à connaître le *fer* qu'ils appelaient *ais-arn* (sorte d'airain). Plus tard les *Gètes* qui sous le nom de *Gothines* vivaient dans les Karpathes, au milieu de populations celtiques, apprirent de ces populations la manière d'exploiter les mines de fer (cf. *Tacite*). Enfin ce fut principalement en Scandinavie que les descendants des Gètes furent complètement initiés dans la métallurgie par les populations finnoises. Car les peuples de race ouralienne et finno-tatare surpassaient toutes les nations de l'antiquité, même les *Kimro-Keltes*, dans l'exploitation des mines. L'art de fondre et de façonner les métaux était beaucoup en honneur chez eux, au point que dans leur mythologie le dieu suprême *Ilmarinen* était représenté comme un forgeron tellement habile qu'il s'était fabriqué d'or son épouse. Dans

Digitized by Google

les langues finnoises le mot de *forgeron* (*seppä*) était synonyme d'*artiste* (cf. gr. *Daidallos* habile, artiste; malai *pandei*, *forgeron*, habile; *artiste*) et servait à exprimer toute espèce d'industrie ou d'art, même l'art de la poésie (*runo-seppä* forgeron de chants, cf. norr. *liodasmîdr*). Chez ces peuples altaïques le nom de *durchan* (forgeron) devint également le titre honorifique d'un haut dignitaire de l'Etat, comme chez les Perses le tablier du forgeron *kâve* devint l'étendard royal. Les Scandinaves estimaient surtout les épées (*vaski*, cf. *basque*) finnoises dont la trempe était si excellente que ces armes passaient pour féées.

Chez les Scythes les beaux-arts sont restés naturellement dans l'enfance et ne se sont jamais élevés au-dessus du niveau des arts utiles et manuels. Aussi longtemps que les Scythes nomades n'avaient pas d'habitations fixes l'architecture ne pouvait pas même naître. Les Scythes n'ayant point d'images de leurs divinités, à l'exception du glaive (scyth. *gaizus*) le signe symbolique du dieu suprême *Divus* (norr. *Tyr*), les arts plastiques ne pouvaient pas non plus se développer. Quant à la musique on trouve au quatrième siècle avant notre ère des prêtres citharistes chez les *Agathurses* et les *Gètes* (*Athen.* XIV, 24, *Stephanus* de Byz. s. v. *Getia*). La musique instrumentale servait aussi d'accompagnement aux danses guerrières dans lesquelles les *Scythes* se distinguaient au point que, encore plus tard à Constantinople, aux fêtes de la cour, deux bandes d'hommes, représentant deux peuples sarmates les *Prasines* et les *Venètes* et ayant à leur tête des chefs goths revêtus de leur *sisurine*, exécutaient les danses guerrières traditionnelles dans leur nation. La poésie était encore à son état tout à fait primitif. Celui qui savait manier la parole était en même temps poète et orateur et comme tel il était choisi pour servir d'ambassadeur ou d'envoyé auprès des nations voisines. C'est ainsi, par exemple, que les citharistes des *Agathurses* remplissaient à la fois les fonctions de musiciens, de poètes, de prêtres et d'ambassadeurs. Encore plus tard la tradition épique des *Goths*, des *Germains* et des *Scandinâves* nous parle de héros tels que *Volker*, *Horund*, *Verbil*, *Svemlîn*, etc., qui maniaient aussi bien l'instrument de musique que l'épée et qui, en qualité de *musiciens* (*fidlari*) et de *poètes-orateurs*, étaient aussi employés comme *messagers* et comme ambassadeurs. La tournure d'esprit des Scythes qui étaient généralement intelligents (*Hérod.* IV, 46) les portait à s'exprimer d'une manière laco-

Digitized by Google

nique, énergique, sans ambages et sans précautions oratoires. Aussi les Grecs, surtout les Athéniens, qui étaient frappés de cette particularité, appelaient-ils les expressions brusques le *parler scythique* (*skuthôn rêsis*, *Ktesiae* fragm., *Baehr*, id. p. 223). *Anacharsis* avait la répartie prompte et juste. Lorsqu'un Grec lui reprocha sa nationalité de Scythe barbare il répondit : Tu dis que ma patrie me fait honte ; moi je dis que toi tu fais honte à ta patrie. Il avait à la fois de l'originalité et de la justesse dans l'esprit. Les lois de Solon il les comparait à des toiles d'araignée où se prenaient les faibles et que déchiraient les forts. Voyant que les Athéniens portaient les projets de loi d'abord devant les Prytanes pour ensuite les faire sanctionner par l'assemblée du peuple il dit : c'est faire délibérer aux sages et décider aux fous. L'huile avec laquelle se frottaient les athlètes il l'appelait l'onguent maniaque. Il disait que la vigne portait trois espèces de raisins : le raisin de l'ivresse, le raisin de la volupté et le raisin du repentir. Les Scythes ayant beaucoup d'imagination aimaient les expressions métaphoriques et surtout le langage symbolique ; et l'expression de la pensée était quelquefois accompagnée d'une action emblématique. Ainsi, par exemple, pour faire savoir à Darius que s'il ne s'échappait pas aussi vite qu'un oiseau dans l'air, qu'une grenouille dans l'eau et qu'une souris sous la terre, il périrait par les flèches, le roi des Scythes lui envoya par des ambassadeurs un oiseau, une grenouille, une souris et cinq flèches (*Hérod.* IV, 131). Pour énoncer et pour inculquer à ses cinquante fils cette vérité que l'union fait la force, le roi scythe *Skilourus* (p. *Skyldvarus* Garde-bouclier) prit un faisceau de flèches et leur montra que le faisceau uni ne pouvait être courbé mais que chaque flèche pouvait être brisée séparément (*Plutarque*, Mor.). Plus tard chez les Scandinaves, ces descendants des Scythes, nous trouvons encore le même mode d'expression. *Randver* (Défenseur du bouclier) le fils du roi *Iôrmunrek*, au moment où, par ordre de son père, il devait être pendu, prit un faucon et lui ayant arraché les plumes et les pennes envoya dans cet état piteux l'oiseau à son père pour lui signifier que désormais ce roi, vieux et privé de son fils, ressemblerait à ce faucon rendu incapable de prendre son essor (*Snorra-Edda*, p. 143).

Lorsque les Scythes furent établis sur les bords de la mer Noire, ils apprirent à connaître l'écriture grecque qui était en usage chez leurs voisins les habitants d'Olbie et qui avait aussi été adoptée par les *Celtes Kimméries*. Cette écriture grecque, dérivée de l'alphabet phéni-

Digitized by Google

cien et qui n'avait pas encore été complétée par *Epicharme* et *Simonide*, était encore à son état primitif. Les traits des caractères étaient heurtés et angulaires par suite des matières dures telles que la pierre, le bois (cf. *sanides*) et le plomb sur lesquelles on les *gravait* (gr. *grafô* graver, écrire). Les *Scytho-Gètes* adoptèrent ces caractères phénico-grecs non pour s'en servir dans le commerce comme d'une écriture cursive; mais pour les employer comme des signes stéganographiques, des signes mystérieux ou comme des *mystères* (*runes*, sansc. *çravanâ* tradition, mystère) dans la divination, la rhabdomancie et la magie. La poésie n'étant pas encore écrite fut transmise oralement et devint ainsi l'organe pour toutes les traditions de la nation. Comme dans l'Antiquité toutes choses étaient ramenées et rattachées à la religion, les traditions étaient aussi presque toutes plus ou moins religieuses et la poésie qui leur servait d'organe avait également un caractère plus ou moins mythologique.

La religion des Scythes étant la partie principale de leurs traditions, le tableau que nous allons en esquisser contribuera à nous faire encore mieux connaître l'état social, moral et intellectuel de ce peuple remarquable.

F. G. Bergmann,
Professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Strasbourg.

*(La suite à une prochaine livraison).*

Digitized by Google

# NOTICE HISTORIQUE

## SUR L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

---

La notice historique qui suit, doit son origine à la bienveillante communication que j'ai obtenue du livre consistorial de l'église réformée de Sainte-Marie-aux-Mines et des documents, en petit nombre, que renferment ses archives.

Le livre consistorial se compose de deux parties distinctes, reliées en un seul volume.

La *première partie* contient le récit de l'histoire de l'église réformée française, récit rédigé par le pasteur Louis Trolliard en 1772. Il ne s'étend que jusqu'en l'année 1747 et se termine par la copie d'une lettre écrite le 7 février 1793 par le pasteur français Testu, au consistoire allemand. Le récit du ministre Trolliard n'est, ainsi qu'il a soin de l'indiquer, (1) qu'un extrait des mémoires et livres consistoriaux qu'il dit avoir été supprimés et anéantis. L'époque de cette suppression est incertaine, mais il faut regretter la perte de ces documents, car le récit de Trolliard, rédigé par paragraphes isolés, sans suite et presque sans cohésion entre eux, est loin de fournir tous les renseignements désirables; il y existe même des erreurs qu'il importe de signaler.

La *seconde partie* contient la liste des pasteurs réformés allemands et commence en l'année 1666 par Nicolas Bischoff, premier pasteur

---

(1) Voici le titre qu'il a mis en tête du livre : *Extrait contenant ce qui s'est passé de plus intéressant dans l'église réformée française de Sainte-Marie-aux-Mines, depuis sa fondation jusqu'à présent, tiré des divers mémoires et autres monuments authentiques, mais surtout des livres consistoriaux qui ont été supprimés et anéantis parce qu'ils ne contenaient presque que des choses inutiles ou dangereuses; le tout fidèlement recueilli, dressé et mis en ordre par François-Louis Trolliard, pasteur de la dite église*, 1772.

Digitized by Google

de cette langue. A la suite de chaque nom se trouve une courte notice biographique. Le livre a été commencé en 1782 par le ministre Jean-Rodolphe Hertzog et a été continué par son successeur jusqu'à Jean-Frédéric Fontaine élu le 4 août 1805. Il se termine par la transcription d'un certain nombre de documents concernant l'église et parmi lesquels l'on remarque surtout ceux qui ont trait aux difficultés survenues à plusieurs reprises entre les réformés et les luthériens de Sainte-Marie, ainsi qu'entre les réformés eux-mêmes.

Il m'a paru utile et intéressant de réunir et de classer les faits qui ressortent du livre, ainsi que les renseignements fournis par les documents. Je les ai complétés aussi bien qu'il a été possible par des recherches faites au-dehors, afin de reconstituer l'histoire de l'une des plus intéressantes églises protestantes de l'Alsace.

L'histoire locale de la plus grande partie des églises protestantes de France est encore loin d'être complètement explorée. Ce n'est que par elle, cependant, que l'on parviendra à connaître toute l'étendue et l'importance du mouvement réformateur qui a rempli ce pays au seizième siècle. De louables efforts ont, toutefois, été faits. Le Directoire du Consistoire supérieur de l'église de la confession d'Augsbourg, répondant à l'initiative prise par S. E. Monsieur le Ministre des cultes, provoque et encourage les travaux qui tendent vers ce but. Il faut espérer, que, dans un temps rapproché, l'on parviendra à réunir en un seul faisceau ces notices isolées qui permettront alors d'écrire une histoire véridique, basée sur des documents incontestables mais dont les éléments sont jusqu'ici restés enfouis dans les archives des églises, et que l'on parviendra ainsi à rectifier toutes les erreurs et à remplir toutes les lacunes, que l'ignorance des détails locaux a pu introduire dans les récits publiés jusqu'à ce jour.

## I.

La ville de Sainte-Marie-aux-Mines, aujourd'hui l'un des centres importants de l'industrie française, est située dans la vallée de la Lièpvre et traversée par la petite rivière de ce nom qui la sépare en deux parties distinctes dont l'une, la rive gauche, appartenait, au seizième siècle, aux ducs de Lorraine, et l'autre, la rive droite, aux nobles de Ribeaupierre, seigneurs relevant directement de la maison

Digitized by Google

d'Autriche et reconnaissant, par conséquent, la suzeraineté du Saint-Empire romain.

A cette époque la population de Sainte-Marie se composait, en grande partie, d'ouvriers employés à l'extraction du minérai que l'on trouvait en grande quantité dans les montagnes qui dominent la vallée et qui fournissait annuellement près de 7000 marcs d'argent, sans compter le cuivre et le plomb dont il y avait également abondance.

L'on comprend qu'une pareille industrie devait attirer de nombreux étrangers impatients de faire fortune, ou désireux de s'employer aux travaux divers que faisait naître une grande exploitation.

Cette affluence devait aussi, exceptionnellement, favoriser l'introduction des doctrines de la réformation qui, dès la première moitié du seizième siècle, ont agité l'Allemagne, la Suisse et la France.

Mais ces doctrines rencontraient un ennemi implacable dans le duc de Lorraine, seigneur de la partie gauche de Sainte-Marie-aux-Mines, dont les victoires, remportées à Saverne et à Scherrwiller sur les paysans révoltés, avaient redoublé la haine qu'il portait au protestantisme, première cause, selon lui, d'une guerre qui avait compromis sa fortune et aurait pu menacer ses droits souverains.

Le supplice de Wolfgang Schuh, pasteur à Saint-Hypolithe, village situé à quelques lieues de Sainte-Marie, était, d'ailleurs, de nature à inspirer aux sujets du duc de Lorraine de justes craintes sur les conséquences que pourrait avoir pour eux l'adhésion aux principes d'un culte nouveau repoussé par le prince comme contraire à ses convictions religieuses et comme compromettant ses intérêts temporels.

Une surveillance incessante fut donc établie sur les habitants de la rive gauche et le catholicisme ne cessa pas un instant d'y être professé par la population soumise au duc de Lorraine.

## II.

Il n'en fut pas de même sur la rive droite.

Egenolf III, devenu seigneur de Ribeaupierre en 1547 par la mort de son père, Guillaume II, avait embrassé le protestantisme et en favorisait secrètement la propagation dans ses domaines. Il était obligé d'agir avec prudence et circonspection ; puisque, relevant de

Digitized by Google

l'Autriche catholique, il était soumis à la surveillance de la Chambre de régence établie à Ensisheim et qu'il ne pouvait espérer que cette Chambre approuverait ou tolérerait seulement, des tentatives de réforme contraires à ses instructions et à ses propres tendances.

## III.

Telle était la situation, lorsqu'en l'année 1550, ou environ, un nommé *Elie*, maître mineur, (1) vint se fixer dans la partie de Sainte-Marie soumise à la seigneurie de Ribeaupierre. Nous ignorons le lieu et la date de sa naissance, mais nous devons présumer qu'il venait de l'intérieur de la France, ou qu'il appartenait aux cantons suisses qui parlent la langue française.

Maître Elie professait la religion réformée, mais il ne lui suffisait pas de la professer seul, il était impatient de communiquer ses convictions, de réunir autour de lui ceux qui les partageaient, de constituer, enfin, une communauté dont les prières s'élèveraient ensemble vers le Seigneur-Dieu qu'il adorait avec ferveur et conviction.

Jouissant, à ce qu'il paraît, d'une certaine autorité et d'une certaine aisance, il réunit bientôt dans sa maison tous les fidèles qui, jusqu'alors n'avaient professé le culte nouveau qu'en secret et en l'absence de tout ministre consacré; il les habitua à faire ensemble des exercices de prières et à entendre la lecture de l'Ecriture sainte. Enfin, il baptisa un enfant et administra la Sainte-Cène à laquelle participèrent environ treize personnes, hommes et femmes.

Ce culte domestique fait en langue française, ne manqua pas d'at-

(1) Dans une lettre datée de Sainte-Marie-aux-Mines le 12 mai 1643 et adressée par le pasteur le Bachelle au pasteur Ferry de Metz (voy. *Bulletin de l'histoire du Protestantisme français*, tom. Ier, p. 160) il est dit, que maître Elie avait été abbé en pays de Hainault et avait, depuis, épousé à Strasbourg la veuve de Pierre Brûlly, brûlé à Tournay en 1545. — Cette version qui, du reste, n'est appuyée par aucun document, est contredite par le livre consistorial de Sainte-Marie-aux-Mines où il est dit textuellement que « Me Elie vint en ce val *pour travailler aux* « *mines*, lequel, en même temps, tenait en sa maison exercice de prières et de « lecture de l'Ecriture sainte, etc. » — M. Rœhrich, *Histoire de la réformation en Alsace*, tom. III, p. 182, ne voit, comme nous, en Me Elie, qu'un simple ouvrier mineur propagateur zélé et enthousiaste des doctrines de la réformation.

Digitized by Google

tirer en peu de temps tous les protestants disséminés dans la vallée et aux environs. Heureux de trouver un point de réunion, heureux surtout de n'avoir à craindre dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux ni les délateurs, ni les indifférents, se croyant plus forts du moment qu'ils n'étaient plus isolés, ces hommes s'attachèrent les uns aux autres par les liens d'une étroite fraternité, bienfaisant résultat d'une croyance commune et d'une vie exemplaire constamment surveillée par la communauté qui s'avouait responsable envers Dieu du salut de chacun de ses membres.

## IV.

Déjà en 1553, trois années seulement après le commencement de ces exercices religieux, les réformés de Sainte-Marie-aux-Mines étaient devenus tellement nombreux que l'étroite maison de maître Elie n'offrait plus assez d'espace pour les recevoir et qu'il leur parût indispensable d'obtenir pour eux et leurs familles les instructions spirituelles d'un ministre consacré.

A cet effet, ils s'adressèrent au seigneur de Ribeaupierre, qui, seul, pouvait autoriser l'introduction officielle du culte dissident. D'ailleurs, les circonstances étaient favorables, le seigneur lui-même était entré dans la communion protestante et la régence autrichienne d'Ensisheim était trop faible pour contrarier la volonté d'un aussi puissant vassal.

Aussi l'autorisation fut-elle accordée sans difficulté et le seigneur de Ribeaupierre engagea les pétitionnaires à s'adresser à l'église française réformée de Strasbourg, alors florissante, pour la prier de leur prêter l'un de ses ministres. Elle y consentit en leur envoyant le pasteur *Jean Locquet* qui, pendant quelque temps, prêcha au temple des mineurs sur le pré hors de Sainte-Marie, temple qui, alors déjà, était affecté au culte de la confession d'Augsbourg.

Mais ce n'était là qu'une concession temporaire. Le pasteur Locquet, attaché à l'église française de Strasbourg, ne pouvait faire que de courtes apparitions à Sainte-Marie, il ne pouvait, surtout, venir s'y fixer au milieu des fidèles et partager avec eux le bien et le mal qu'il plairait à la Providence d'envoyer à la jeune église.

Elle s'adressa donc au consistoire de Genève, sachant que là se trouvait le foyer ardent de la foi et de la science réformée et qu'elle y rencontrerait ces hommes de dévouement et de conviction qui ne



Digitized by Google

sont pas rares dans les temps d'orage, mais qui disparaissent ou restent inaperçus dans les moments de calme.

## V.

Son appel fut entendu et Genève lui envoya, en 1555, maître *François Morel, sieur de Collonges*, gentilhomme français qui, ayant embrassé la doctrine de Calvin, avait été obligé de s'expatrier, s'était réfugié en Suisse pour y vivre en liberté de conscience et y avait été appelé au saint ministère.

Morel, après avoir été agréé par le seigneur de Ribeaupierre, se mit incontinent à l'œuvre. Il ne se contenta pas de prêcher à Sainte-Marie et d'y administrer les sacrements, il se rendit alternativement dans les communes d'Eschery et de Fertrupt où résidaient beaucoup d'ouvriers mineurs et il leur procura ainsi les moyens de participer aux bienfaits de leur culte. Son activité fut grande, mais elle devait tourner au détriment momentané de l'église, car les catholiques qui paraissaient n'avoir vu qu'avec indifférence les exercices de religion suivis dans la maison de maître Elie, commencèrent à s'émouvoir à la vue d'un pasteur protestant, résidant au milieu de son troupeau et stimulant son zèle religieux par sa présence ainsi que par ses exhortations incessantes.

## VI.

Dès ce moment la vallée de la Liepvre fut agitée par les dissensions religieuses; il paraît même que des troubles sérieux ont porté le désordre dans les familles. Il est, du moins, certain que le conseil de régence d'Ensisheim fut saisi de plaintes nombreuses contre le pasteur et les réformés de Sainte-Marie.

Ces plaintes, transformées en griefs contre le seigneur de Ribeaupierre et contre la tolérance qu'il accordait dans ses domaines, furent portées jusqu'au trône de l'empereur Ferdinand, lequel, plus tard et le 5 mai 1562, écrivit à Egénolf III : « Nous sommes informé par « la chambre d'Ensisheim et notre bailli comte Philippe d'Eberstein, « que tu tolères dans les lieux de notre suzeraineté diverses sectes, « telles qu'Anabaptistes, Calvinistes et autres dont la présence est « défendue par nos mandats; que tu as même opéré certaines réfor- « mations dans l'Eglise, ce qui est contraire à tes engagements et à « la célèbre confession d'Augsbourg, puisque dans les lieux d'où

Digitized by Google

« vient la confession d'Augsbourg l'on n'a touché ni aux images, ni « aux autels, ni aux baptistères. Pour ta justification, tu as invoqué « la paix de religion, mais sans aucun fondement, puisque tu n'es pas « prince souverain, mais soumis à notre suzeraineté. En conséquence « nous t'ordonnons, que, pour éviter des peines sévères, tu éloignes « les sectaires et les prédicants et que tu remette le tout dans l'an- « cien état. Car quoique nous fussions en droit de te punir tant cor- « porellement que pécuniairement, nous voulons te prouver que « nous sommes un Empereur chrétien et nous te pardonnons cette « fois en te faisant jouir des services de tes loyaux ancêtres. »

## VII.

Egénolf n'avait pas attendu cette admonition sévère. Craignant pour lui et pour ses sujets réformés les suites de l'agitation croissante des catholiques, il s'adressa au duc de Wurtemberg, seigneur protestant de Riquewihr, pour l'engager à accorder asile au pasteur de Ste-Marie-aux-Mines dans son village d'Aubure situé entre cette ville et Riquewihr, et à lui permettre d'y prêcher les dimanches. L'autorisation fut gracieusement accordée et Morel s'y étant établi, ses prédications obtinrent un plein succès et attirèrent les fidèles de la vallée entière.

## VIII.

Ce pasteur, toutefois, ne pût rester longtemps à la tête de son troupeau. Rappelé à Genève par le consistoire qui ne l'avait cédé qu'à regret à l'église croissante de Sainte-Marie-aux-Mines, il dût être remplacé à Aubure. (1) Son successeur fut Pierre Marbœuf, protestant français qui, après s'être réfugié en Angleterre où il avait commencé ses prédications, était venu se réfugier à Montbéliard, comté

(1) De Genève où il arriva le 2 juillet 1557, Morel partit en 1558 pour Paris où il remplaça le pasteur Macard, et où, du 25 au 28 mai 1559, il eut l'honneur de présider le premier synode national français, celui qui a rédigé la profession de foi connue sous le nom de *Confession gallicane*. Mais il avait reporté à Paris toute l'activité, tout le zèle qui avait distingué son ministère à Sainte-Marie, aussi fut-il bientôt obligé de quitter de nouveau la France et de retourner à Genève. Nous le retrouvons encore au fameux colloque de Poissy où il figure en qualité de ministre de Montargis attaché à Réné de France, mais à partir de ce moment l'histoire et les mémoires du temps ne font plus mention de lui. (Voy. HAAG, *la France protestante*, verbo François Morel).

Digitized by Google

annexé au Wurtemberg. C'est cette circonstance, sans doute, qui le désigna au choix du seigneur de Riquewihr et ce choix fut des plus heureux.

En effet, Pierre Marbœuf continua d'abord avec succès les prédications de Morel à Aubure et se fit estimer et aimer par les habitants protestants du val de la Lièpvre. Aussi, lorsque les temps furent redevenus meilleurs et que le seigneur de Ribeaupierre crut pouvoir de nouveau faire valoir ses droits, il y rétablit le service divin réformé en permettant à Marbœuf de prêcher alternativement à Eschery et à Fertrupt. (1)

## IX.

Ce zélé pasteur songea dès lors à organiser sa jeune église sur les bases les plus solides, la foi et la discipline. D'accord avec le seigneur du val, il reconnut que dans les temps de trouble au milieu desquels il vivait et dans un moment où tant de sectes nouvelles étaient venues altérer les principes du christianisme épuré, il fallait, avant tout, proclamer hautement la doctrine qu'il enseignait et qui devait être reçue comme seule vraie par son troupeau. Il rédigea donc en l'année 1558 une confession de foi au nom de l'église réformée de Ste-Marie-aux-Mines et cette confession fut approuvée par le Seigneur et les fidèles. (2)

Après avoir fixé la doctrine, il restait encore à pourvoir à la règlementation de la discipline dans l'église. L'infatigable Marbœuf ne recula pas devant une tâche si difficile et si nouvelle pour lui. Il commença par organiser son consistoire en créant des Anciens et des Diacres et en chargeant les premiers de visiter et consoler les malades, de reprendre et admonester ceux qui se conduiraient mal, et les seconds, de recueillir les aumônes pour les distribuer aux pauvres. Il rédigea ensuite un règlement sur la tenue des consistoires et sur la

(1) Voy. Rœhrich, *Mittheilungen aus der Geschichte der evangelischen Kirche des Elsasses*. Strasbourg et Paris, 1855, tom. II, l. 104.

(2) Il est probable que cette profession de foi fut basée sur celle, dite gallicane, adoptée par le premier synode national tenu à Paris en mai de la même année 1558. Nous en avons vainement fait la recherche tant dans les archives de l'église de Ste-Marie que dans celles des églises de Strasbourg dont le bibliothécaire, l'honorable professeur *Schmidt*, a bien voulu se mettre à notre disposition avec la bienveillance et l'urbanité qui, de nos jours, distinguent le véritable savant.

Digitized by Google

répression des scandales. Ce règlement qui fut adopté par la communauté entière, est un monument de simplicité apostolique, de charité chrétienne et, en même temps, de prudence mondaine. C'est à ce triple titre que nous croyons devoir le transcrire ici :

« *La discipline ecclésiastique qui s'observe et qui doit s'observer dans les « églises de Sainte-Marie et Eschery.*

« AU NOM DE DIEU.

« L'ordre qui doit être observé au consistoire de l'église de Ste-Marie et « d'Eschery assemblé au nom de Dieu pour le gouvernement d'icelle.

« Le ministre qui doit présider durant toute l'action invoquera première- « ment le nom de Dieu, les Frères estant assemblez, pour luy demander « l'assistance et la conduite de son Saint-Esprit.

« Et après se fera lecture par ordre d'une chacune chose qui aura esté « proposée et non vidée au consistoire précédent pour en connaître.

« Pour en faire, chacun des frères, en son rang et sans interrompre le « propos d'un autre, et sans acception de personne, dire librement et fran- « chement son avis regardant à l'édification de l'Eglise à effacer les scandales, « à corriger les mœurs et amener les personnes à repentance.

« Pour éviter prolixité et ne point perdre le temps, quand un avis aura « été donné bon et sain, celui qui parlera puis après ne le répétera point, « ains donnera seulement son consentement, toutefois sera-t-il permis d'a- « jouter ou de diminuer, ou donner ouverture ou éclaircissement plus grand « à la matière, moyennant que ce soit en peu de paroles et succinctement.

« Celui qui préside et qui conduit l'action devra imposer silence à ceux « qui parleront hors leurs rangs et aussi devra réprimer les vaines redites et « la trop grande prolixité de paroles et ce avec jugement et discrétion.

« Celui qui donnera son avis adressera ses propos à celui qui est établi « pour recueillir les voix, afin qu'il en ait meilleure intelligence.

« Nul des frères ne se tiendra trop arrêté à son opinion à part, ains se « laissera conduire et enseigner par le Saint-Esprit qui se sert de tels instru- « ments qu'il lui plait.

« La conclusion des avis sera faite par la plus saine partie et par le plus « de voix.

« Ycelle conclusion aura autant d'autorité que la vérité le requiert et comme « ayant été conduite par le Saint-Esprit étant conforme à sa parole.

« Que si toutefois, après telle conclusion, il se trouve que l'Eglise a été « mal informée, ou que quelques circonstances ou incidents se manifestent « à l'Eglise qui lui auraient été inconnus, il sera libre d'ajouter ou diminuer « à la dite conclusion autant et si avant que la parole de Dieu le requiert à « l'édification de l'Eglise.

Digitized by Google

« *Des pauvres.*

« Les choses du précédent consistoire ainsi parachevées, il sera avisé à « la subvention des pauvres et malades dans chaque quartier.

« *Rappel des scandales.*

« Après ces choses, un chacun des frères en son rang fera rapport des « scandales qui auront été nouvellement commis.

« Nul des frères ne rapportera rien d'incertain ni douteux et dont lui-« même n'ait la connaissance, ou bien qu'il en soit bien et duement informé « par gens véritables et bien entendus.

« De tous scandales privés et particuliers, connus entre un ou deux frères, « la réconciliation se fera par un ou les deux Anciens du quartier et là où ils « n'y pourront rien faire, ils prendront un ou deux frères avec eux ; que si « les parties, ou l'une d'icelles demeure irréconciliable, ils le rapporteront « à l'assemblée.

« Pour ce que le lieu et le pays nous contraignent à supporter beaucoup de « choses entre nous que nous désirerions n'y être point du tout, s'il advient « qu'il semble à la contenance, au chemin, ou en la maison, qu'un frère « ait excédé au vin, n'ayant toutefois commis scandale en fait ou en paroles, « il sera repris seulement par les anciens de son quartier, et, s'il ne les « écoute, ils prendront un ou deux frères, et s'il rejette leurs remontrances, « il sera finalement appelé au consistoire.

« Celui qui rapporte un scandale public, ne fera récit ni discours de tout « le contenu d'icelui de peur d'être trop prolixe, ains attendra que le scan-« daleux comparoisse pour lui en faire la remontrance selon les circonstances « et qualités du fait.

« D'autant que nous appercevons que plusieurs des anciens négligent de « se trouver au consistoire, l'Eglise a ordonné que nul, dorénavant, n'ait à « s'absenter sans occasion, ayant demandé premièrement congé ou averti un « des frères.

« Pareillement un chacun des Anciens fera devoir par chacune cêne de « porter l'argent qu'il aura reçu en son quartier à celui qui est ordonné pour « le débourser, et le rôle au Diacre.

« Afin que ces choses demeurent en mémoire et soient mieux pratiquées « entre nous, la lecture sera faite de toutes les mesures générales entre les « frères.

« L'action ayant été ainsi bien conduite en la crainte de Dieu, celui qui « aura présidé rendra grâces à Dieu pour les bénéfices reçus, le priant de « bénir le ministère de ceux qui ont la charge et gouvernement de son Eglise « pour servir à sa gloire et à l'édification d'icelle. — Amen. »

CH. DRION,
Président du tribunal civil de Schlestadt.

*(La suite à la prochaine livraison).*

Digitized by Google

# ARGENTOUARIA

## STATION GALLO-ROMAINE DE L'ALSACE.

Une année s'est à peine écoulée depuis que la *Revue d'Alsace* a fait part à ses lecteurs de l'existence de nombreux *tumuli* dans les environs de Schlestadt (1). Le hasard vient de faire faire, dans le courant de novembre dernier, une nouvelle découverte entre Heidolsheim et Ohnenheim, près des *tumuli* et de la voie payenne qui longe le Rhin. Il s'agit, cette fois-ci, d'un établissement romain dont les traces incontestables ont été signalées, sur une étendue de plusieurs mètres, par M. Ringeisen, architecte de l'arrondissement de Schlestadt, qui avait été informé de la résistance que l'on venait d'éprouver en voulant déraciner un noyer.

Cet établissement romain pourrait être plus qu'un relai *mutatio*, et même amener à la découverte d'une ville, ou tout au moins d'un gîte d'étape d'une certaine étendue, d'une *mansio*. Examinons si cette découverte peut se rapporter à *Argentouaria* que l'on a communément placé jusqu'à présent à Horbourg près de Colmar.

Quelles sont les données historiques ou géographiques certaines que nous possédons sur Argentouaria ?

Elles sont au nombre de trois, savoir :

1° Une mention de Ptolémée qui la place dans le pays des Rauraques (2). Comme ce géographe vivait au deuxième siècle de notre ère, c'est le document le plus ancien où Argentouaria se trouve cité, puisque ni César ni aucun autre auteur contemporain de la conquête des Gaules ou antérieur à Ptolémée n'en a parlé. Quant à l'origine celtique du nom même, nous dirons que, jusqu'à ce jour, elle n'a

(1) Article de M. Vatin.

(2) Livre II, chapitre 9e.

Digitized by Google

été l'objet d'aucune contestation, ce qui ferait remonter ce centre de population à la plus haute antiquité et nous permettrait, d'après ce qui va suivre, de lui attribuer la vaste nécropole qui a été en partie explorée dans le cours de l'année 1857.

2° La seconde donnée géographique est la table Théodosienne où *Argentouaria* se trouve mentionnée dans différents itinéraires (1). Schœpflin a reproduit un fragment de cette carte routière dans son *Alsatia Illustrata* et nous y voyons, relativement à *Argentouaria*, ce qui suit :

A. d'*Argentoratum* (Strasbourg) à *Hellelum*
(Ell près de Benfeld)
XII lieues gauloises ou XVIII mille pas romains.
B. de *Hellelum* à *Argentouaria*.
XII lieues gauloises ou XVIII mille pas romains. C'est-à-dire une distance égale entre Strasbourg et Ell d'une part et de Ell à *Argentouaria*, d'autre part. Or, si nous appliquons le compas sur la carte après avoir mesuré l'espace qui sépare Ell de Strasbourg, et que suivant, comme de raison, la voie romaine dont le tracé depuis Ell jusqu'à Widensohlen, près de Neuf-Brisach, est incontestable (2), nous arrivons entre Heidolsheim et Ohnenheim, c'est-à-dire sur l'emplacement des ruines découvertes au mois de novembre dernier.

Il est à remarquer que la donnée de la table, entre *Argentouaria* et *Cambete* (Kembs) est évidemment fautive, car elle ne peut se rapporter ni à Heidolsheim ni à Horbourg.

3° Il nous reste à citer l'itinéraire d'Antonin où *Argentouaria* ne se trouve qu'une seule fois (route de Milan à Mayence par les Alpes Pennines); mais nous verrons plus loin que l'on ne peut en aucune façon s'en rapporter à cet itinéraire que nous ne citons que comme faisant mention d'*Argentouaria*.

---

(1) WALCKENAER, *Géographie des Gaules*, tome III passim. — Table théodosienne, segm. 3 et 2, de Milan à Strasbourg. — Idem, segm. 2, d'Augusta Rauracorum à Strasbourg. — Idem, segm. 2, de Vindonissa à Strasbourg. — Idem, segm. 1 A B C et segm. 2 A B C, de Leyde à Vemania, et segm. 2 A, 2e itinéraire, de Leyde à Vemania (Immenstadt).

(2) Pour l'intelligence de ces explications, nous engageons le lecteur à suivre le tracé de la voie payenne sur la carte de l'état-major publiée par le dépôt de la guerre ou sur les cartes réduites publiées par la librairie Levrault : Départements des Haut- et Bas-Rhin.

Digitized by Google

Il résulte cependant de l'examen de la Table théodosienne et même de l'Itinéraire d'Antonin : 1° qu'*Argentouaria* doit se trouver entre *Stabula* ou *Cambete* (Bantzenheim ou Kembs et *Hellelum*, Ell) ; 2° que d'après la Table théodosienne, il y a même distance entre Strasbourg et Ell d'une part et entre Ell et *Argentouaria* d'autre part, ce qui ne saurait en aucune façon correspondre avec Horbourg.

Les antiquités, aussi nombreuses qu'importantes, découvertes à Horbourg, ont fait penser, au seizième siècle, à Beatus Rhenanus (Lettre à Erb et *Rerum et Germanicarum*, lib. III°) que là devait être l'emplacement d'*Argentouaria*. Cet auteur trouve même dans le nom de *Horbourg* une assimilation qu'il établit au moyen des mots *Arburg*, *Harburg*, comme, depuis, *Ar-tzenheim* a été pour d'Anville et pour Walckenær un élément de conviction qui n'a pas plus de valeur.

L'opinion de Beatus Rhenanus a été suivie par Guillimann (*Habsburgiaca*, page 72), car il place de même et sans motif raisonnable *Helvetus* à Schlestadt et *Argentouaria* à Horbourg.

Schœpflin est venu, à son tour, donner l'appui de son puissant suffrage aux idées reçues concernant *Argentouaria*, et s'il s'est rangé à cette opinion, c'est l'absence de ruines romaines dans les environs de Marckolsheim opposée aux antiquités si nombreuses découvertes à Horbourg, qui l'a fait décider dans ce sens. Aussi voyons-nous, dès le commencement de la discussion savante à laquelle il se livre (1) sur *Argentouaria*, que la solution serait opposée à celle qu'il nous donne, si dans les environs d'Artzenheim il s'était rencontré des traces d'un établissement romain ; dans ce cas, dit-il, *Argentouaria* devrait y être placé d'une manière définitive et l'opinion ayant cours depuis quelques siècles (c'est-à-dire depuis le commencement du seizième siècle) serait controuvée, erronée.

Schœpflin, après avoir opté pour Horbourg, réfute l'opinion que d'Anville avait émise dans ses éclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule publiés en 1741. D'Anville trouvant *Argentouaria* sur la voie qui longe le Rhin depuis *Augusta Rauracorum* jusqu'à *Argentoratum* et au-delà, entre *Strabula* et *Hellelum* ou *Helvetus*, ou bien entre *Mons Brisiacus* et *Helvetus*, cherche en vain quelqu'analogie de noms vers Marckolsheim et, ignorant sans doute la langue allemande, Heidolsheim ne le frappe point, n'appelle pas son attention

(1) *Alsat. illust.*, tom. 1er folio, p. 193, § 125.

Digitized by Google

tandis qu'Artzenheim lui donne la première partie ou syllabe de son *Argentouaria* dont il ne retrouve pas l'emplacement, mais qui, d'après la table théodosienne, doit se trouver dans ces environs.

Grandidier, dans son *Histoire d'Alsace*, a fait valoir les mêmes raisons que Schœpflin et réfuté d'Anville qui avait reproduit son système dans la géographie ancienne des Gaules et dans sa notice sur l'ancienne Gaule (page 79), qui est restée pendant de longues années l'ouvrage le plus important que nous ayons possédé sur la géographie de la Gaule antérieure à l'établissement des Wisigoths, des Franks et des Burgundes.

Schœpflin et Grandidier ont été, comme cela arrive aux maîtres de la science, suivis et copiés par tous les auteurs qui ont écrit sur l'Alsace. *Argentouaria*, une fois fixée à Horbourg, est devenue, grâce à son cortège indispensable de statues, bas-reliefs, monnaies de l'importante cité d'*Argentouaria*, une ville considérable.

L'opinion de d'Anville se fit néanmoins jour encore une fois en 1839 dans le remarquable travail géographique du baron Walkenær sur les deux Gaules Cisalpine et Transalpine. Cet auteur, reprenant les données de son savant devancier, n'a point considéré Horbourg comme devant occuper infailliblement la place d'*Argentouaria* et, voici ce qu'il en pense, après avoir consulté Schœpflin, Grandidier et M. de Golbéry dont nous allons bientôt faire connaître les judicieuses recherches.

« Les mesures de l'Itinéraire, dit Walckenær, pour la position d'*Argentouaria*, autre lieu mentionné par Ptolémée, sur les limites du diocèse de Strasbourg, au midi, ou sur les confins des *Tribocci* et des *Rauraci*, portent à Artzenheim, près d'un lieu nommé Marckolsheim, dont le nom en langue tudesque joue en géographie le même rôle que celui de *Fines* en latin. Le grand nombre d'antiquités qu'on a trouvées à Horbourg démontrent que ce lieu a dû correspondre à une position antique qui nous est inconnue, mais ce n'est pas une raison suffisante pour déranger toutes les mesures des itinéraires anciens en y plaçant *Argentouaria* (1) »

Cette opinion de Walckenær, on le voit, est fondée sur les distances de la table théodosienne que nous avons fait connaître et sur la position d'*Argentouaria* entre *Helvetus* (Ell), et *Cambete* (Kembs), tandis que

(1) WALCKENÆR, *Géographie des Gaules*, I, p. 521-22.

Digitized by Google

Horbourg se trouve de côté, vers les Vosges, près de Colmar et ne semble pas du tout répondre aux données des itinéraires.

La découverte que l'on vient de faire entre Ohnenheim et Heidolsheim a permis de constater sur ce point l'existence d'un établissement romain ce qui, d'après Schœpflin, fixerait, d'une façon indubitable, la position d'*Argentouaria* en cet endroit. Bientôt de nouvelles fouilles seront exécutées dans les environs de ces villages, et il en sera, probablement, d'*Argentouaria*, ce qui est arrivé pour bien des positions gallo-romaines et ce qui se présentera encore pour d'autres sur lesquelles la science n'a pu jusqu'à présent dire son dernier mot.

On sera peut-être étonné en consultant Schœpflin de trouver, outre la mention de Ptolémée, dont nous avons parlé, de nombreuses citations d'auteurs anciens ; mais, hâtons-nous de le dire, ces citations se réfèrent toutes à une autre position qui est *Argentaria* et non *Argentouaria*.

Or, *Argentaria* où Gratien a remporté une victoire sur les Allemands et leur roi Priarius est *Argen* d'aujourd'hui près du lac de Constance. M. de Ring (1), a démontré, avec une grande clarté d'exposition, que cette action ne saurait se rapporter à Horbourg et la lecture attentive d'Ammien Marcellin, qui parle de la connaissance particulière du pays que possédaient les Lentiens et notamment celle des lieux de refuge, prouve surabondamment l'erreur dans laquelle les historiens d'Alsace étaient tombés jusqu'à ce jour (2).

Pour compléter ce que nous avons à dire sur les opinions des auteurs relativement à *Argentouaria*, il nous reste à faire connaître les recherches spéciales de M. de Golbéry sur les voies romaines de la Haute-Alsace, consignées dans un mémoire de 1824, puis dans ses *Antiquités d'Alsace* publiées en 1828 avec celles de M. Schweighæuser.

M. de Golbéry, voulant parcourir la voie romaine qui menait d'*Argentoratum* (Strasbourg) à *Augusta Rauracorum* (Augst près de Bâle), se place à Elsenheim, sur la limite actuelle des deux départements du Haut- et du Bas-Rhin, puis il parcourt la voie et ses embranche-

---

(1) De Ring, *Etablissements romains du Rhin et du Danube*, II, p. 203-204.

(2) Ammien Marcellin, liv. XXXI, chap. 10, coll^on Nisard, p. 360-61.

Digitized by Google

ments jusqu'à Binningen en Suisse. Mais, avant de le suivre dans ses explorations, nous devons remonter jusqu'à Ell près de Benfeld (1).

Depuis Ell jusqu'à Widensohlen (près de Neuf-Brisach) la voie romaine, plus ou moins bien conservée, est encore très-apparente et son tracé est incontestable. Entre Widensohlen et Heiteren (à cinq kilomètres au sud de Neuf-Brisach), il y a une lacune, une interruption; mais la position même de Widensohlen et Heiteren prouve qu'il y avait une voie directe que l'on pouvait suivre sans passer par le Vieux-Bricach (*Mons Brisiacus*) qui, jusqu'au xme ou xie siècle, était situé en Alsace, sur la rive gauche du Rhin. De Heiteren un tronçon d'une belle conservation conduit jusqu'à la hauteur de Fessenheim et de là, malgré de fréquentes interruptions, la voie se dirige sur Kembs où se faisait un passage du Rhin vers Badenwiller et les *Agri Decumates*, puis, elle continue vers le sud, en ligne directe, vers Binningen *(Arialbinnum)*.

M. de Golbéry s'efforce d'établir dans le cours de son mémoire (2) qu'*Argentouaria* correspond à la position de Horbourg qu'il relie à Kembs par une route directe traversant la Hardt où il dit avoir reconnu des fragments d'une ancienne chaussée; il signale ensuite, vers le nord, un embranchement qui, de Horbourg, va rejoindre la voie directe près de Jebsheim.

Quant à la communication du sud, c'est-à-dire de Horbourg avec Kembs, elle nous paraît un peu aventurée, ou tout au moins douteuse relativement à son parcours. Nous ne pouvons admettre, avec plus de fondement, l'embranchement du nord, c'est-à-dire de Horbourg sur Jebsheim, et nous dirons que le fragment partant de la voie directe qui a tant frappé M. de Golbéry, par son identité avec cette voie, serait certes un argument très-puissant, si nous n'avions retrouvé ce même fragment sur la carte de Cassini (feuille 163) comme faisant partie ou portion d'une chaussée ancienne de Colmar ou Horbourg à Marckolsheim. Ce fragment s'identifie avec la voie romaine parce qu'une portion de la voie a été refaite, rehaussée, pour faire partie intégrante de cette chaussée qui abandonne ensuite la voie,

(1) Il est à regretter que M. de Golbéry, arrivant à Elsenheim, se soit retourné vers le Haut-Rhin, sans partir d'Argentoratum ou Ellelum pour déterminer avec précision, vers le nord, la position d'Argentouaria.

(2) Schœpflin-Ravenez, tome II, pp. 48 sqq.

Digitized by Google

pour se diriger sur la route de Schlestadt à Marckolsheim, ce que M. de Golbéry a oublié de mentionner.

Il n'en est pas de même d'un autre embranchement qui, partant de la voie près de Grussenheim, se dirigeait vers le Vieux-Brisach. Laissons ici la parole au savant auteur du Mémoire :

« Il (l'embranchement) porte aussi le nom de *Heydenweg* (route païenne) : à partir du bois les cultivateurs le désignent ainsi. A sa gauche est un *tumulus* qui est placé moitié sur la banlieue d'Artzenheim, moitié sur celle de Marckolsheim. Depuis le *tumulus*, la voie se dirigeant toujours sur le Vieux-Brisach, est coupée par le canal du Rhône au Rhin. Les prisonniers espagnols, attachés aux travaux de ce canal, ont trouvé là beaucoup de médailles. Au-delà du canal, la route n'est plus visible que par un mouvement de terrain ; mais un canton qu'elle traverse dans la banlieue de Kuenheim s'appelle encore aujord'hui *Rœmer*. Elle arrive à la route du Rhin, sur le terrain même où fut *Edenburg* (1) et se perd, pour se montrer encore près de Biesheim. »

« Le Vieux-Brisach n'est séparé de cette commune que par l'Ile-de-Paille, et le Rhin a fait ici, comme on le sait, de fréquents ravages. Ces lieux devaient être couverts d'habitations. » (2)

Quant à l'embranchement du Vieux-Brisach vers Heiteren, nous croyons, sans pouvoir l'affirmer, le reconnaître dans l'ancienne route de poste qui part du sud de Biesheim pour aller se confondre, près de la porte de Bâle à Neuf-Brisach, avec la route du Rhin de Bâle à

---

(1) *Edenburg* était un village qui a été détruit dans le cours du XVII^e siècle et que l'on retrouve sur la carte d'Alsace de Speckle. L'Almanach d'Alsace pour 1789, publié par Oberlin, donne la gravure d'un monument découvert en ce lieu en 1770 et représentant un athlète ; la lettre de M. Morel, médecin et physicien à Colmar, donne en outre la description de vases et de briques avec la légende ⊳ S L XX I qu'il explique ainsi : *Centuria sexta Legionis vigesimæ primæ*. M. de Golbéry parle aussi de ces découvertes, dans ses *Antiquités d'Alsace*, et nous ajouterons qu'en 1822 de nouvelles fouilles ont eu pour résultat d'amener au jour des vases d'une belle conservation, des briques et des portions de murailles romaines d'une assez grande étendue.

(2) On reconnaît sur la carte d'Alsace de Beaurain, où sont indiquées les marches des armées durant les guerres du XVII^e siècle, l'existence encore entière, à cette époque, de toute cette chaussée depuis Grussenheim. Elle venait aboutir à Biesheim, dans le bas de la commune, près du château

Digitized by Google

Strasbourg. Cette ancienne route, aujourd'hui abandonnée, est fort directe et très-élevée, sauf le long des glacis de Neuf-Brisach où elle a été décapée, par suite des observations faites à l'intendant d'Alsace par le génie militaire, ainsi que nous en trouvons la preuve dans les procès-verbaux de l'assemblée provinciale d'Alsace de l'année 1787.

M. de Golbéry s'est de plus livré à un minutieux examen des variantes que donnent les manuscrits de l'Itinéraire d'Antonin (1) et de la Table théodosienne pour la distance de Kembs à *Argentouaria*. Cette divergence, que reproduit le tableau de l'Itinéraire joint par Schœpflin au tome Ier de son *Alsatia illustrata*, amène M. de Golbéry à reconnaître « qu'il n'y a aucun parti à tirer de l'Itinéraire » et, dans ses *Antiquités d'Alsace* il place Argentouaria à Horbourg en disant *qu'il suffit pour cela de la correction d'un seul chiffre*.

Nous allons proposer une autre opinion relativement à *Argentouaria*, et nous le ferons, sans substituer arbitrairement d'autres chiffres à ceux des Itinéraires. Reconnaissant, comme point constant, que la distance d'Ell aux traces d'un établissement romain entre Heidolsheim et Ohnenheim est exactement la même que celle de Strasbourg à Ell, nous admettrons les chiffres de la Table théodosienne et laisserons *Argentouaria* sur la voie d'*Argentorat* à *Cambete* ou *Augusta Rauracorum* entre le Vieux-Brisach et Ell et à la place où des ruines viennent d'être découvertes. Quant à Horbourg, nous allons emprunter au Mémoire même de M. de Golbéry et à ses *Antiquités d'Alsace* la preuve que Horbourg devait être une station entre le Vieux-Brisach et le col du Bonhomme. « Il devait y avoir une route de *Mons Brisiacus* à Horbourg : (2) enfin il est certain qu'il y en avait une autre vers l'intérieur de la Gaule partant de Horbourg, passant la rivière d'Ill, allant rejoindre la vallée de Lapoutroye et pénétrant chez les *Leuci*. J'ai retrouvé de cette dernière de fort beaux restes sur les territoires des communes de Fréland, de Lapoutroye et au sommet des Vosges. »

Que Horbourg ait eu des voies de communication avec *Urunci* (Illzach) ou avec Kembs d'un côté, et de l'autre avec la voie directe vers le nord, il n'y a là rien d'impossible ou d'extraordinaire. On sait que les Romains, sans cesse menacés par les Germains, avaient huit lé-

(1) Schœpflin-Ravenèz, tome II, p. 481, § 129 bis.

(2) Nous substituons ici le nom de Horbourg à celui d'Argentouaria ce qui, dans le fond, ne modifie pas l'opinion de l'auteur du Mémoire.

Digitized by Google

gions échelonnées sur le Rhin : que l'Alsace fit partie de la Germanie supérieure et plus tard de la grande Séquanaise au sud, tandis que la partie nord formait un district spécial de frontière *Tractus Argentoratensis* qui s'étendait jusqu'à la Première Germanie. De nombreux forts avaient été successivement construits sur les bords du Rhin pour protéger la frontière : des voies de communication pour les postes de défense ont dû sillonner notre province. Néanmoins, bien des siècles se sont écoulés depuis la chute de l'Empire romain : les routes ont été abîmées lors des grandes invasions du cinquième siècle et n'ont pas été réparées dans les temps qui les suivirent. Il arriva cependant que des voies furent restaurées sous quelques rois ou empereurs, et les capitulaires nous fournissent la preuve de l'existence des *voies publiques*, sous la domination des Franks. (1)

Mais bientôt tout se perd dans le morcellement du régime féodal : des routes sont encore créées ou entretenues par corvées pour l'utilité des établissements religieux ou des manoirs féodaux ; si nous rencontrons çà et là des fragments d'anciennes routes ou chaussées, ne nous empressons pas d'y reconnaître à l'instant des voies romaines et tâchons de discerner, s'il existe, à l'appui de nos conjectures, des indices tels que ceux qui ont été signalés plus haut par l'embranchement de Grussenheim vers le Vieux-Brisach.

La découverte du mois de novembre dernier aura, — nous ne saurions plus en douter — pour résultat, de modifier, conformément à l'opinion même de Schœpflin, les idées admises jusqu'à ce jour sur la position d'*Argentouaria*.

COSTE,
Juge au tribunal civil de Schlestadt.

(1) Les *viæ militares* étaient classées dans le domaine public. Voyez GUÉRARD, *Essai sur le système des divisions territoriales des Gaules, depuis l'âge romain jusqu'à la fin de la dynastie Carlovingienne.*

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE.

Nous venons de recevoir l'*Alsatia* de M. Auguste Stœber pour les années 1856 - 1857. Ce nouveau volume d'une collection, dont tous les amis de notre histoire ont depuis longtemps apprécié l'intérêt et l'utilité, ne le cède point à ses aînés. M. Stœber poursuit sa généreuse pensée avec un zèle et un désintéressement qui paraissent se rajeunir d'année en année. Son œuvre s'accroit et se présente, à chaque effort nouveau, plus riche et plus importante. Nous n'avons ni le temps ni l'espace qui nous seraient nécessaires, pour parler dignement du nouveau don que la persévérance louable de M. Stœber vient de faire aux amateurs de nos antiquités historiques. L'*Alsatia* de 1856 - 1857 sera l'objet d'une étude prochaine et détaillée. Nous nous bornons aujourd'hui à faire l'inventaire des richesses qu'il contient : I. Les seigneurs de Ribeaupierre et la juridiction alsacienne des joueurs d'instruments, par J. H. Heitz — II. Une cantilène religieuse et populaire sur St. Morand, patron du Sundgau, d'aprés un manuscrit communiqué par Christophorus. — III. La délivrance des pantouffles et de la belle princesse, conte populaire d'Alsace, par G. Mühl. — IV. L'évêque Conrad de Busnang et son honnête receveur Jean Walthaüser, par L. Schnéegans. — V. Le mont de Ste Odile, par le dr Ch. L. Roth de Bâle. — VI. La torture dans l'ancienne République de Mulhouse, par Fr. Otte. — VII. Une série de légendes populaires de l'Alsace, par Christophorus, Ringel, Fr. Jæger et Aug. Stœber. — VIII. L'image du roi sur le tertre du Fronhoff de Strasbourg; étude historique et archéologique, par L. Schnéegans — IX. Dialectes alsaciens; poésies populaires, par Aug. Stœber. — X. Beatus Rhenanus, étude biographique et littéraire, par le doctr J. Mæhly de Bâle. — XI. Les procès de sorcellerie en Alsace, principalement au XVIe et au XVIIe siècle, par Aug. Stœber. — XII. Documents sur la guerre des paysans en Alsace; Diarium de Eckard Wigersheim; petite chronique du château de Freundenstein. — XIII. Essai sur les anciens noms propres allemands, par Christophorus. — Le volume est terminé par une chronique d'Alsace très-intéressante qui comprend la nécrologie de 1854 à 1857 et la bibliographie des ouvrages relatifs à la littérature et à l'histoire d'Alsace pendant la même période.

Ch. Gérard, avocat à la cour impériale.

Digitized by Google

# VILLES LIBRES ET IMPÉRIALES

## DE L'ANCIENNE ALSACE.

*Suite* (*).

## LANDAU.

### II.

#### ADOLESCENCE DE LA VILLE.

A quelle époque pourrait remonter la distraction du territoire de Landau et son démembrement du mundat de Wissembourg pour passer plus ou moins complètement aux mains des comtes de Linange? Car il paraît que c'est la maison de Linange qui vers le treizième siècle exerça soit à titre allodial, soit à titre féodal, des droits de souveraineté ou d'administration sur Landau encore village. Et quand nous disons que Landau était encore un simple village au commencement du treizième siècle, nous n'ignorons pas qu'on attribue à l'empereur Otton III, en l'an 1003, une concession de priviléges en faveur de Landau. Est-il besoin de rappeler qu'Otton III étant mort en 1002, ne pouvait donner d'investitures en 1003, et que d'ailleurs les empereurs de la maison de Saxe ne purent songer à accorder des priviléges politiques même aux villes en assez grand nombre qu'ils fondèrent, ces villes étant plutôt pour eux des garnisons, des espèces de colonies militaires, que des cités destinées à plus ou moins d'indépendance?

Comme la maison de Linange donna vers la fin du douzième siècle plus d'un dignitaire aux souverainetés ecclésiastiques de Spire et de Wissembourg, on est en droit de conjecturer que les premiers droits des Linange sur Landau proviennent de cessions ou de ventes abbatiales. Ces droits ne paraissent pas d'ailleurs avoir été entièrement seigneuriaux, ils étaient plutôt fiscaux, et on les voit partagés dans

(*) Voir la livraison de février, page 49.



Digitized by Google

le commencement ou au moins peu après la première moitié du treizième siècle par le couvent d'*Eusserthal*. (1) A cette époque Landau n'était pas encore un centre de population assez étendu pour avoir une église; ses habitants dépendaient de la cure de *Queichheim*, mais d'après Schœpflin, dès l'an 1200, l'ordre célèbre des Augustins aurait eu sur ce territoire un établissement. En 1276 le comte Emich de Linange y établit d'autres moines augustins qu'il fit venir de Steygen près Saverne dans le diocèse de Strasbourg, probablement Ober-Steigen. (2) Ces moines furent en quelque sorte les parrains de la naissante ville de Landau, car ils y bâtirent la première église en 1281, comme le témoigne une inscription placée au-dessus de la porte de la tour. Cette église dite de Notre-Dame-de-Steige ou de *Sancta Maria ad Scalas*, est mentionnée dans deux bulles de ce siècle, l'une de 1285 du pape Honoré IV, l'autre du pape Nicolas IV en date des kalendes de juin 1289. (3)

Il semble résulter d'un document cité par Birnbaum (4) que les Augustins possédèrent dans l'origine deux maisons à Landau. L'une à eux concédée par Emich de Linange en 1276, comme nous venons de le voir, l'autre en vertu d'une donation faite en 1317 par la noble dame Huse de Hohenstadt aux frères Simon et Thomas de Saarburg, et après eux au couvent des Augustins de Landau. Peut-être ces frères Simon et Bernard étaient-ils les derniers survivants des ermites de 1200, dont la fondation des Augustins aurait obtenu l'héritage.

L'église aujourd'hui paroissiale de Landau dont le vaisseau à croix latine rappelle dans ses parties les plus anciennes la première époque ogivale, serait donc la primitive église de Landau, celle bâtie par les Augustins. Lorsque la ville fut arrivée à l'immédiateté impériale cette église devint collégiale, malgré l'opposition des Augustins, opposition qui donna lieu aux bulles du pape Boniface VIII, de l'an 1300, et de Léon X, en 1517. C'est probablement par suite de l'érection en collégiale de cette église, à la fin du treizième siècle ou dans les pre-

---

(1) Privilége au couvent d'Eusserthal, dans WURDTWEIN, *Subsidia nova*, p. 195.

(2) Privilége d'Emich de Linange du 5 des ides de février 1276 dans SCHŒPFLIN, *Alsat. Diplom.*, p. 12 et dans les preuves de BIRNBAUM; charte de Frédéric de Linange, confirmation de ce privilége, n° IV.

(3) SCHŒPFLIN, *Alsat. Diplom.*, tome II, p. 31 et 41.

(4) *Geschichte der Stadt Landau*, p. 61.

Digitized by Google

mières années du quatorzième, que les Augustins bâtirent l'église dite aujourd'hui encore des *Augustins* et qui sert actuellement d'arsenal à la garnison bavaroise. Malgré ses baies trop grandes pour appartenir à l'ère ogivale du treizième siècle, ce monument, tout dégradé qu'il est aujourd'hui, montre en effet quelques traces de construction qui se rattachent à l'époque où l'autre église des Augustins fut déclarée collégiale.

A en croire Hertzog, Landau aurait figuré dans la ligue des villes formée en 1255 pour garantir la sûreté des routes contre les exactions des burgraves. Lehmann ne cite pas Landau au nombre de ces confédérés de 1255, et comme la ville n'avait pas encore été déclarée immédiate, il est difficile d'admettre sa participation dès le milieu du treizième siècle à un acte de cette importance.

L'impatience du pouvoir seigneurial des comtes de Linange paraît s'être fait jour avec beaucoup de vivacité à Landau, dans la seconde moitié de ce même siècle. Peut-être la part prise par les Linange à la guerre de l'évêque Walther de Géroldseck contre la ville de Strasbourg, contribua-t-elle à exciter chez les gens de Landau les ferments ou les velléités d'affranchissement. Ils pouvaient apprendre par l'exemple des Strasbourgeois comment une ville sait vaincre ceux qui se prétendent ses maîtres. Rien ne prouve au surplus qu'il y ait eu prise d'armes des habitants de Landau contre la maison de Linange, mais les concessions de cette maison, à partir de la dernière moitié du treizième siècle, semblent indiquer le besoin de transiger avec des bourgeois devenus de plus en plus exigeants et redoutables.

Comme dans beaucoup d'autres villes, bourgs et villages, le pouvoir seigneurial n'était pas d'ailleurs bien défini à Landau. La maison de Linange ne prétendait de droits allodiaux que sur une très-faible partie du territoire de la ville. Ses droits féodaux laissaient aussi intact une partie de ce territoire, qui restait ainsi de nom, sinon de fait, terre de l'Empire.

Enfin Rodolphe de Habsbourg, ce grand distributeur de franchises municipales, vint étendre sa main libératrice sur Landau. Sa politique consistait, comme l'on sait, à s'appuyer sur les villes contre les seigneurs, et il avait appris à aimer la bourgeoisie pendant qu'il était le chef soldé des milices strasbourgeoises. Par un premier diplôme daté de Haguenau, le 3 des kalendes de juin 1274, il accorda à ses amés bourgeois de Landau le privilége d'un marché hebdomadaire,

Digitized by Google

cette source de richesses, et par conséquent d'indépendance au moyen-âge. Et il veut, ajoute-t-il, qu'ils en jouissent au même titre que les bourgeois de la ville impériale de Haguenau. (1)

Ainsi grâce à la munificence de Rodolphe de Habsbourg, munificence qui ne lui coûtait guères, il est vrai, la commune de Landau comme corps collectif et les habitants de Landau comme individus s'enrichissent déjà assez dès l'année 1274 pour se sentir plus forts à l'encontre des comtes de Linange et entreprendre de compter avec eux. La charte d'Emich de Linange de 1276, charte postérieure de deux ans à l'obtention du marché hebdomadaire, en fait foi, et prouve que le seigneur féodal rabat déjà beaucoup de ses prétentions.

Dès 1285, d'après un titre du couvent d'Eusserthal (2) Landau avait son conseil de ville (*Stadt-Rath*) et sa juridiction municipale, puisque le prieur d'Eusserthal cite un bourgeois de la ville accusé par lui de détenir des biens appartenant au couvent devant les *Burgmänner* et échevins de Landau. Pour être arrivée là dès 1285 il fallait que la ville fût déjà de fait, sinon de droit, affranchie de la juridiction des Linange; et qu'elle eût déjà par conséquent une enceinte crénelée, cette garantie de libre individualité municipale aux temps de l'anarchie seigneuriale.

Comment les bourgeois de Landau se donnèrent-ils ces remparts? De vive force ou avec le consentement des Linange? Schœpflin nous apprend que vers la fin du treizième siècle un chevalier nommé Jean de Rymberg y avait construit un petit château fort, qui fut bientôt après détruit. (3) Ce Jean de Rymberg était peut-être quelque tenancier de la maison de Linange et la destruction de son château pourrait avoir été à la fois le résultat d'une émeute et l'origine de la construction des murs de la ville. C'est aussi après la destruction de leur château en 1246 par l'évêque Henri de Stahleck que les habitants d'Obernai songèrent à se protéger par une enceinte continue. (4) Toutefois il serait possible que la construction et la destruction du château de Jean de Rymberg se rattachassent, comme nous le ver-

(1) Schœpflin, *Als. ill. Landau*, tome II.

(2) *Monast. Palat.*, p. 132 et Birnbaum, *Geschichte der Stadt Landau*, p. 51.

(3) Schœpflin, *Als. ill.*, tome II, *Landau*.

(4) Koenigshoven, chap. IV.

Digitized by Google

rons ci-après, à un autre épisode du développement municipal de Landau.

La commune de Landau paraît s'être formée de la réunion des villages d'*Itzingen*, d'*Oberbornheim* et de *Mulhausen*, (1) villages dont les habitants, vassaux selon toute apparence de la maison de Linange, vinrent se joindre aux primitifs habitants de Landau afin de former un corps plus compact, plus capable de résister aux exactions armées des petits seigneurs du voisinage. L'adjonction ne fut pas d'ailleurs instantanée, les deux premiers étaient déjà fondus avec Landau lorsque le troisième vint s'y incorporer. Mérian rapporte ces adjonctions au règne de Pépin, année 750; (2) il est inutile de réfuter cette assertion, mais les probabilités historiques sont pour le treizième siècle, à partir du grand interrègne.

Mulhausen possédait le droit d'un marché, et c'est ce droit de marché que Rodolphe de Habsbourg transféra à la ville de Landau en l'entourant de priviléges nouveaux. Comme le chapitre de Spire prétendait ou exerçait des droits sur Mulhausen, la translation des habitants de ce village et de leur marché à Landau donna lieu par la suite à plus d'une contestation entre le chapitre de Spire et la ville de Landau.

En avril 1291 par un second diplôme impérial donné pendant son séjour à Seltz, Rodolphe de Habsbourg appela formellement ses chers bourgeois de *Landowe* à jouir de tous les droits et priviléges dont les bourgeois de Haguenau se trouvaient être dotés en vertu des concessions impériales. (3) Ce diplôme les affranchissait implicitement de la dépendance des comtes de Linange et les émancipait légalement. Enfin par un troisième diplôme daté de Landau même, le 3 des ides de juin 1291 (4) Rodolphe Ier déclara que les bourgeois « de Lan- « dowe étaient rassemblés comme une plantation de jeunes vignes qu'il « jugeait à propos de retenir pour lui et pour l'Empire, » leur renouvelant en outre le droit déjà concédé par le premier diplôme de 1291 de posséder eux et leurs héritiers, des fiefs, et de jouir de la forêt dite *Heingereite*, ainsi que du marché hebdomadaire déjà accordé en 1274, et fixé au cinquième jour de la semaine.

---

(1) Schœpflin, *Als. ill*, tome II, *Landau*.

(2) Mérian, *Topographia Alsatiæ*, p. 29.

(3) Lunig, *Reichs.-Arch.*, XIII, p. 1282.

(4) *Diplomatique* de Schœpflin, tome II, p. 49.

Digitized by Google

Ce dernier diplôme de juin 1291 qui ne précéda la mort de l'illustre chef de la maison d'Autriche que d'environ quatre semaines et qui fut donné pendant que, malade déjà, et comme pour fuir Germersheim où l'attendait sa fin prochaine, il était venu visiter Landau, semblait devoir assurer à jamais l'immédiateté et les franchises municipales de la nouvelle ville impériale.

Ce n'était pas sans doute encore la liberté, comme plus tard l'entendirent les villes libres et impériales d'Alsace, c'est-à-dire l'affranchissement du pouvoir juridictionnel des officiers de l'Empire. Il faut bien se garder de confondre le titre de *ville libre* avec celui de *ville impériale*, quoique par la suite, et en Alsace surtout, la plupart des villes impériales soient arrivées à être aussi villes libres.

Mais l'indépendance politique de nos villes impériales ne s'établit que peu à peu, autant par les usurpations des bourgeois que par les concessions des Empereurs. La déclaration d'immédiateté et les immunités y attachées n'avaient réellement pour objet que d'arracher ces villes à la juridiction des seigneurs laïques ou ecclésiastiques, afin de les rendre justiciables de l'Empereur seul et de ses officiers. C'était plutôt par conséquent une conquête du pouvoir central sur les petits pouvoirs provinciaux qu'une conquête de la liberté. Néanmoins les libertés municipales gagnaient toujours beaucoup à ce retour direct à l'Empire. Puis à mesure que les villes impériales devinrent plus riches et plus puissantes, à mesure qu'autour d'elles se décomposa et dégénéra le pouvoir monarchique, elles tendirent davantage à la décentralisation, de telle sorte que l'indépendance politique suivait peu à peu l'affranchissement civil de la commune, comme en nos sociétés modernes les droits politiques ont suivi presque toujours et presque partout les droits civils des citoyens.

Dans l'ancien Empire germanique, bien plus que dans l'ancien royaume de France, l'affranchissement des communes devait amener leur indépendance politique. La succession à l'Empire n'ayant pas les bases fixes de l'hérédité, chaque changement de règne provoquait des changements de régime plus ou moins radicaux. Le pouvoir central ne pouvait en effet, à moins de grands efforts, conserver ce prestige, qui en France maintint l'intégrité nationale. De là ces bizarres constitutions de Républiques sous la suzeraineté impériale, petits Etats bourgeois qui arivèrent à se gouverner eux-mêmes, à se liguer ouvertement entr'eux, et qui souvent se montrèrent aussi indépendants

Digitized by Google

du suzerain qu'en France les grands vassaux de la couronne avant Louis XI.

Mais sous Rodolphe de Habsbourg l'ère de l'indépendance n'avait pas encore sonné pour la ville déclarée impériale de Landau. Rodolphe retirait volontiers d'une main ce qu'il donnait de l'autre. Il ôtait les communes aux seigneurs pour les mettre aux mains de l'Empereur, pour s'en faire une force et non un embarras. Peut-être même sa politique avait-elle des mobiles moins grands, moins dignes de ce que l'histoire semblerait en droit d'attendre de lui. Car Rodolphe était, malgré sa grandeur, obligé de vivre au jour le jour. Simple baron élevé au trône par la jalousie des électeurs entr'eux au moins autant que par ses exploits, il se voyait souvent arrêté dans son chemin par un ennemi qui ne ménageait guères plus en ce temps-là les rois que les particuliers, le manque d'argent. Dans ces extrémités, il était parfois forcé d'avoir recours aux expédients les plus contraires aux intérêts de sa politique. C'est ainsi qu'il établit ou étendit l'usage d'emprunter aux seigneurs bien en fonds, sauf à leur donner en gage des villes impériales, sans trop se faire scrupule de détruire par là son propre ouvrage et de rendre sous une autre forme à ses ennemis la force qu'il leur avait ôtée. Les déclarations d'immédiateté des villes impériales semblaient être à ses yeux des moyens de battre monnaie, peut-être même n'en augmenta-t-il si volontiers le nombre qu'afin de s'en faire autant d'hypothèques pour les emprunts besogneux de son gouvernement. En ce cas ces diplômes d'affranchissement n'auraient été que des spéculations de bas étage, des lettres de noblesse dont il leurait la vanité des bourgeois, qu'il leur vendait d'abord à beaux deniers comptants et puis qu'il engageait moyennant finances aux anciens seigneurs de ces villes ou à leurs voisins. Tour de passe-passe fort peu digne de l'empereur, et qui devait avoir pour effet de pousser toujours plus les communes à l'individualité en leur enlevant toute confiance en leur appui naturel, l'empereur.

L'histoire de Landau nous offre plus d'un exemple de ces *jeux de princes :* Le premier date de Rodolphe Ier lui-même. En effet, peu après son diplôme de 1274, ère de l'immédiateté reconnue de Landau, et au mépris des principes qui semblaient avoir dicté ce diplôme, se trouvant être en grande presse d'argent par suite de la guerre de Bohême et de ses expéditions dans la Haute-Alsace, Rodolphe de Habsbourg se met à en emprunter au comte Emich ou Emichon de Linange

Digitized by Google

et lui offre en gage pour quatre ans cette ville de Landau à peine arrachée à son pouvoir féodal. Puis à la mort d'Emich de Linange et de son fils Otton, il engage par un diplôme daté d'Erfurt, kalendes de mars 1290, moyennant nouvelles finances, l'ancienne impignoration d'Emich, sauf toutefois la ville de Landau, à Otton d'Ochsenstein. (1) Si la ville de Landau ne fut pas comprise dans cet engagement à la maison d'Ochsenstein, ce fut uniquement, on peut le croire, parce que les bourgeois se saignèrent afin de faire leur prêt particulier, et d'acheter ainsi à beaux deniers comptants la jouissance de leur nouvel état civil.

Pour faire face à tous les sacrifices d'argent, qui la rachetèrent au moins momentanément de la juridiction des Linange, Landau avait dû avoir recours aux juifs, ces banquiers à la fois si puissants et si exécrés du moyen-âge féodal. La nouvelle ville impériale sollicita donc comme une grâce de l'empereur Rodolphe le droit de donner ou plutôt de vendre asile en ses murs aux Juifs, et dès lors, en effet, des familles juives s'établirent moyennant finances, qu'on pourrait presqu'appeler rançon, au milieu des bourgeois de Landau, dont, comme de raison, elles ne partageaient pas d'ailleurs les priviléges, restant toujours pour ces derniers des gens taillables et corvéables à merci.

Grâce aux avances des juifs, Landau avait déjà assez généreusement satisfait aux besoins fiscaux de l'empereur Rodolphe lorsque ce dernier mourut à quelques lieues de Landau, à Germersheim, petit bourg qu'il venait aussi d'appeler à l'immédiateté, mais qui ne devait guères jouir longtemps de cette prérogative.

Son successseur au trône du Saint-Empire germanique, Adolphe de Nassau, montra d'abord à la ville de Landau le même bon vouloir. Le 15 juin 1292 il y vint à son tour résider quelques jours et paya l'hospitalité de la ville en lui concédant la ferme impériale du village voisin de *Damheim*. (2) Il eut lieu sans doute d'être satisfait de l'accueil à lui fait en cette circonstance, car deux ans après l'empereur Adolphe revint à Landau tenir sa cour plénière pendant les fêtes de Noël.

Ces visites d'empereurs n'étaient peut-être pas ce qui pouvait le

(1) Diplomatique de SCHŒPFLIN, tom. II, p. 45.

(2) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tom. II, et *Ann. Colm.*, p. 28.

Digitized by Google

mieux convenir à la pauvre ville. Elles lui coûtaient chaque fois aussi cher qu'avaient pu lui coûter précédemment les exigences des comtes de Linange. La fable de Lafontaine était vraie dès lors, et les cités d'Allemagne, obligées d'héberger tour-à-tour leurs nomades souverains avec toute leur cour, ne recevaient pas sans effroi l'annonce de ces gracieusetés impériales qui se résolvaient toujours pour elles en mise à sec de leurs épargnes ou en dettes plus ou moins criardes.

Mais les braves bourgeois de Landau savaient faire contre fortune bon cœur. La tradition nous a conservé quelques détails assez piquants à l'endroit de l'hospitalité landavienne en cette occasion solennelle. La digne ville n'avait rien épargné pour bien traiter son auguste commensal et sa nombreuse suite. Tout le vin des caves municipales et des caves particulières ayant été bu par les chevaliers et par les soudarts de l'empereur, on avait pris le parti d'en faire venir de Worms et de Mayence. Cette nouvelle aussitôt connue des hôtes de Landau les allécha beaucoup. Les vignobles du Palatinat et du Rhingau jouissaient dès lors d'une grande réputation, et s'approvisionner à Worms ou à Rudesheim pour remplacer le vin du crû c'était mettre le comble à l'hospitalité. Au jour fixé pour l'arrivée du précieux liquide on se rend donc en foule sur la route du Rhin. C'est une pittoresque procession de bourgeois endimanchés, d'hommes d'armes aux cuirasses étincelantes, de nobles dames et de gentes bachelettes dans leurs plus brillants atours. Ces dernières cependant sont un peu négligées, il s'agit bien de galanterie en vérité, lorsque de francs Allemands courent à la rencontre d'un convoi de vins! Les plus empressés sont même munis de gobelets afin de déguster séance tenante les barriques de vin du Rhin, et l'on ne parle de rien moins que de mettre incontinent en perce, dès leur arrivée sur la rive, ces barriques si désirées.

Malgré toute leur munificence ce n'était pas le compte des amphytrions. L'aspect des tonneaux vides de leurs caves leur avait fait faire un triste retour sur les inconvénients d'une hospitalité trop généreuse; ils veulent au moins garder pour eux une part des tonneaux pleins qui arrivent. Mais comment faire, comment se garer de leurs hôtes trop indiscrets, trop forcenés buveurs? Si le convoi fait solennellement son entrée à Landau en présence des gardes de l'empereur, il est perdu, il est mis au pillage, il est bu sans désemparer, et plus rien pour le lendemain, plus rien pour les bourgeois qui payent et

Digitized by Google

qui eux aussi voudraient avoir le plaisir de déguster le *Lieb-frauen-milch* acheté pour leur compte. Dans cette extrémité le conseil de ville s'assemble, on ne sait à quel saint se vouer, chacun donne son avis, et Dieu sait quel avis ! Enfin un des échevins, homme de tête, surtout quand il s'agit de boissons, trouve moyen de sauver à la fois les renforts de vins achetés par la ville et sa réputation d'hospitalité. Il faut envoyer secrètement un bateau à la rencontre des bateaux de Worms et de Mayence, le munir de bon nombre de futailles vides qu'on remplira d'un peu de vin et de beaucoup d'eau. Puis les futailles ainsi remplies d'un hygiénique mélange seront débarquées en grande cérémonie et mises immédiatement à la disposition de leurs hôtes, tandis qu'on attendra la nuit pour faire entrer en ville le reste du convoi aux tonneaux encore purs d'alliage. Ainsi dit, ainsi fait ; les hommes d'armes impériaux donnent dans la supercherie, non sans s'étonner de trouver si peu alcoolique ce vin si renommé. Et c'est ainsi que la bourgeoisie de Landau a su mettre de l'eau dans le vin de l'empereur Adolphe.

Serait-ce par rancune de cette fraude économique qu'Adolphe de Nassau, diminuant, autant qu'il le pouvait, le bienfait de Rodolphe de Habsbourg, obligea la ville de Landau à payer chaque année au chapitre de Spire une rente de douze livres pesant d'argent [1], en compensation de la translation à Landau du marché de Mulhausen sur lequel le chapitre prétendait des droits ?

Cette restitution de droits au chapitre de Spire, qui précisément alors était gouverné par un membre de la maison de Linange parait avoir été suivie d'un autre mauvais procédé d'Adolphe de Nassau pour la nouvelle ville impériale érigée par son prédécesseur. Nous avons parlé du château de Jean de Rymberg qui existait à Landau vers la fin du XIIIe siècle. Ce château, qui ne semble pas pouvoir se concilier, en tant qu'occupation seigneuriale ou féodale, avec les priviléges de Rodolphe de Habsbourg, aurait sa raison d'être plus apparente sous le règne d'Adolphe de Nassau.

En effet les privilèges de Rodolphe parlent seulement de *consules* à Landau, c'est-à-dire de magistrats municipaux, tandis que ceux d'Adolphe de Nassau parlent de *castrenses* et de *consules* c'est-à-dire

---

(1) SCHOEPFLIN, *Alsat. Diplom.*, tom. II, p. 51, et BIRNBAUM, *Geschichte der Stadt Landau*, p. 70, 72, 78.

Digitized by Google

de châtelains, *(Burg-männer* ou *Burg-vogten)*, et de magistrats bourgeois. C'était un retour vers le régime antérieur à l'octroi des diplômes de 1290 et de 1291, et le château de Rymberg, soit qu'il ait été tenu par un officier des Linange, soit qu'il ait servi de résidence à ces *Burg-männer* relatés dans les titres d'Adolphe de Nassau, fut évidemment une menace pour les franchises municipales, une reprise de possession quasi seigneuriale. Aussi voyons-nous qu'il ne résista pas longtemps à cette bourgeoisie trop nouvellement émancipée pour n'être pas très-jalouse de ses droits ou de ses progrès. L'histoire ne nous dit pas comment il finit. Fût-ce à la suite d'une émeute ou avec le concours du pouvoir impérial? Pour avoir disparu ainsi sans laisser de trace il faut croire que quelqu'émeute le nivela, quelqu'émeute qui aurait eu son explication dans l'antagonisme naissant des *castrenses* et des *consules* ou de la noblesse urbaine et de la bourgeoisie.

En définitive, sauf la rédimation à payer au chapitre de Spire en compensation de la translation du marché de Mulhausen, Landau n'eut pas trop à se plaindre d'Adolphe de Nassau, et l'octroi de Dambeim, avec ses *hommes*, terres, prés, vignes, bois, dut compenser aux yeux des bourgeois l'humiliation de la rente stipulée par lui en faveur du chapitre de Spire et dont il a été fait mention ci-dessus.

La clause de cette concession de Dambeim qui donne à Landau les *hommes* de ce village est surtout remarquable : elle est en quelque sorte la mise en pratique du droit de posséder des fiefs conféré à Landau par Rodolphe de Habsbourg. (1) Comme les nobles seuls pouvaient posséder des fiefs, ce droit et la pratique de ce droit équivalaient pour Landau à une sorte d'anoblissement et constituaient bien réellement son état civil comme ville impériale. C'est ainsi qu'Obernai advint à la possession du fief de Bernardswiller.

L'avènement d'Albert Ier, fils de Rodolphe de Habsbourg, au trône impérial, fut plus favorable à Landau que celui d'Adolphe de Nassau, tué par lui à la rencontre de Gelheim près de Worms, le 2 juillet 1298. Les princes de la maison d'Autriche paraissent avoir dès lors affecté de considérer comme des clients de famille les villes immédiatisées par le grand Rodolphe. Aussi voyons-nous Albert Ier renouveler à Landau et à ses bourgeois tous les privilèges précédemment accordés par

(1) SCHŒPFLIN, *Alsat. Diplom.*, tom. II, p. 112.

Digitized by Google

son pére, y compris pour les habitants comme pour la ville le droit de posséder des fiefs impériaux. (1)

Landau en effet continua sous ce règne à posséder à la fois Damheim et Mulhausen, quoique ce dernier village fût réclamé à corps et à cris par le chapitre de Spire, auquel peut-être la ville impériale ne se montrait pas très-empressée de payer la redevance stipulée par Adolphe de Nassau.

Ce fut aussi sous Albert Ier que Landau se donna une enceinte plus forte ou plus continue, ce qui était la meilleure des chartes d'affranchissement et surtout des sauve-gardes en ce temps-là.

Mais lorsque vint à éclater la guerre de compétition à l'empire entre Louis de Bavière et Frédéric-le-Bel d'Autriche, les jours de prospérité s'envolèrent bien vite pour la pauvre ville de Landau.

Fidèle à la famille de ses bienfaiteurs elle avait pris fait et cause pour l'anti-César Frédéric III, et nous voyons ce dernier reconnaître ce dévouement par deux diplômes confirmatifs des priviléges antérieurs; l'un de ces diplômes, daté des kalendes d'avril 1315, concède à la ville la perception de la gabelle ou *Umgelt* sous condition d'employer ce revenu à l'entretien des murailles et des tours. (2) L'autre, daté du même jour, promet de ne jamais engager la ville sous quelque prétexte que ce soit. (3) Malheureusement c'était le vaincu qui promettait et non pas le vainqueur.

Louis de Bavière s'en vengea cruellement. Il avait vu avec colère son prévôt impérial chassé par les bourgeois de Landau, et ceux-ci fournir de nombreux volontaires à l'armée de son compétiteur, tandis que le contingent régulier de la ville réuni aux troupes d'Otton d'Ochsenstein qui commandait dans le Spiregau au nom de Frédéric III, faisait le plus de mal possible aux Bavarois et à leurs alliés, les bourgeois de Spire. (4)

Aussi dès l'an 1317 par un acte daté de Francfort engagea-t-il la ville alliée de Fréderic-le-Bel à cette même ville de Spire qu'elle venait d'offenser et de combattre. L'engagement s'élevait à 5500

---

(1) SCHŒPFLIN, *Alsat. illust.*, tome II, — *Landavia*.

(2) SCHŒPFLIN, ibidem.

(3) SCHŒPFLIN, ibidem.

(4) LEHMANN, *Chronicon Spirense*, lib. VII, cap. XXIV, et MÉRIAN, *Topographia Alsatiæ*, p. 29.

Digitized by Google

livres-*Heller*, somme considérable pour le temps, et Louis de Bavière, sur la demande des bourgeois de Spire, ordonna de plus que les murs de Landau seraient rasés. (1) Pendant deux ans Landau parvint toutefois à se soustraire à l'exécution de ces dures conditions, et pendant ces deux années, bien loin de démolir leurs fortifications, les habitants s'évertuèrent à les rendre plus redoutables, mais en 1319 Louis de Bavière vint en personne attaquer la ville. (2) Déjà l'investissement avait eu lieu et l'assaut allait être donné, lorsque grâce à l'intervention des villes de Mayence, de Worms et d'Oppenheim, une transaction ou capitulation fut consentie de part et d'autre. Landau paya ou s'engagea de payer sa rançon à Spire, et en outre des 5500 livres-*Heller*, elle dut payer à l'empereur une somme moins considérable pour racheter ses fortifications. Ce dernier article fut stipulé en sa faveur par le landvogt d'Alsace. (3)

Il ne parait pas que Landau se soit tenue pour complétement battue dès lors et ait, malgré ses malheurs, abandonné la cause de Frédéric-le-Bel. Jetant même de nouveau le gant à l'empereur bavarois, elle envoya son contingent grossir l'armée archi-ducale. Mais la bataille d'Amphingen, près Muhldorff, le 28 septembre 1322, ayant mis l'infortuné Anti-César au pouvoir de son rival, qui l'envoya dans les cachots du château de Traussnitz, le *væ victis* sévit avec toute sa rigueur contre les partisans de Frédéric, et surtout contre Landau.

La mémoire de ce temps de calamité s'est conservée longtemps à Landau. Les gens de Spire et les officiers bavarois régnaient en maîtres absolus à Landau. Ils se plaisaient à faire supporter à la cité vaincue ces mille petites tyrannies, lâches et inutiles, qui ont rendu le nom de Gesler si exécré en Suisse. Non-seulement ils avaient désarmé les bourgeois, mais au mépris du rachat consenti en 1319 ils avaient, sinon entièrement rasé, au moins démantelé l'enceinte de la ville. Enfin ils s'efforçaient à force de vexations d'exciter des soulèvements qui pussent servir de prétextes à de nouvelles rançons. (4)

---

(1) LEHMANN, *Chron. Spir.*, p. 690.

(2) Lettre de Louis de Bavière à la ville de Strasbourg, datée de son camp près de Landau, le 6 des kalendes de septembre 1319, — dans SCHŒPFLIN.

(3) LEHMANN, *Chron. Spir.*, ibidem, et SCHŒPFLIN, *Alsat. ill.*, tom. II; — et BIRNBAUM, p. 90 et 473.

(4) BIRNBAUM, *Geschichte der Stadt Landau.*

Digitized by Google

Remarquons que ce furent un empereur du sang bavarois et la juridiction de Spire qui présidèrent ainsi à l'époque la plus douloureuse des annales de Landau, et aujourd'hui, au mépris de tous ces antécédents historiques, au mépris de toutes ces traditions, Landau a été cédé à un prince de Bavière et à la juridiction de Spire!

De 1322 à 1325, trois années écrites en caractères de sang dans les fastes de Landau, nous voyons la malheureuse ville se débattre sous une tyrannie non moins extravagante que cruelle. En 1324 l'impignoration de Landau à la ville de Spire n'ayant pas sans doute paru assez humiliante à l'empereur, il la transmit, moyennant nouvelles finances, à l'évêque de Spire, et cet évêque était l'ancien seigneur féodal de Landau, Emichon de Linange!

En 1325 il y eut un instant où les bourgeois de Landau crurent pouvoir respirer; ce fut lors de la réconciliation opérée par les soins du Pape Jean XXII entre Louis de Bavière et son prisonnier Frédéric-le-Bel d'Autriche. Ce dernier ayant été mis en liberté, plaida en effet, mais assez timidement, la cause de Landau auprès de son heureux rival. Le landvogt d'Alsace et les villes impériales de la landvogtey, conjointement avec les villes de Mayence, Worms et Oppenheim, intervinrent avec plus de décision; grâce à cette intervention l'empereur, tout en maintenant ses impignorations, se réserva le tribunal provincial établi à Landau, ce qui sauvait la ville impériale d'un retour complet au régime féodal d'avant Rodolphe de Habsbourg.

Un des affronts les plus cruels sans doute au cœur des habitants de Landau fut celui de la stipulation impériale qui les assimilait aux juifs de Spire et les engageait en même temps que ces derniers à l'évêché de Spire. Par un acte de 1338 Louis de Bavière décida même que Landau ne pourrait être racheté à part et devrait suivre le sort des juifs. (1)

Ainsi toujours la suprématie soit de Spire soit de l'évêque de Spire et toujours même haine de Louis de Bavière pour la ville impériale de Rodolphe de Habsbourg!

Ce n'est pas tout: En 1343 l'empereur Louis qui avait impignoré Anweiler et Trifels à ses agnats les comtes palatins, leur impignora

(1) SIMONIS, *Beschreibung aller Bischoffen zu Speyr*, p. 116, et LEHMANN, *Chron. Spir.*

Digitized by Google

aussi le droit de rachat de Landau. (1) La ville est ainsi ballottée en quelque sorte entre l'évêché de Spire et les comtes palatins, elle tombe de Charybde en Scylla, elle passe de main en main comme ces juifs au sort desquels elle est liée, aujourd'hui cédée à une ville rivale, à Spire, demain à Emich de Linange, évêque de Spire, après-demain aux comtes palatins, et toujours par le fait de l'empereur Louis de Bavière !

Cependant on cite un titre attribué à Louis de Bavière, mais dont il ne reste qu'une copie sans caractère d'authenticité et d'après lequel ce prince aurait, en 1346, pardonné à Landau qu'il aurait même voulu rétablir dans ses immunités. (2) Ce pardon, s'il fut octroyé par Louis de Bavière, ne pouvait être qu'un pardon *in articulo mortis*, une velléité de miséricorde plutôt qu'une réparation véritable, l'empereur étant mort peu après, en 1347, au milieu de ses préparatifs de guerre contre Charles de Luxembourg, roi de Bohême. Il est possible que cet acte ait été inspiré par le désir de rallier Landau à sa politique et de l'empêcher de se jeter dans les bras du fils du roi de Bohême, Charles de Moravie, élu malgré lui roi des Romains en 1346.

Ce dernier ayant pris possession du sceptre impérial, sous le nom Charles IV, ne se montra pas plus favorable à Landau que son prédécesseur. Comme prince de la maison de Luxembourg, il ne devait pas avoir plus de sympathie que les princes de la maison palatine pour les clients de la maison d'Autriche. Aussi se borna-t-il à défaire l'impignoration éventuelle de Landau au comte palatin du Rhin et à réengager purement et simplement cette ville à l'évêché de Spire. (3) Mais sous Charles IV, empereur plus érudit qu'énergique, et plus occupé de ses possessions héréditaires que des intérêts de l'empire, les villes impériales purent en général étendre assez facilement leurs libertés, et Landau profita de ce laisser-aller du monarque pour essayer de ressusciter quelques unes des siennes. Sans s'aventurer à rompre ouvertement ses liens de vasselage ou de gage féodal avec l'évêché de Spire, la ville obtint, par l'entremise de Jean de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, landgrave de la Basse-Alsace et

(1) *Electa juris publici Palat.*, part. II, p. 158.
(2) LUNIG, *Reichs-Archiv.*, p. 1282.
(3) SCHŒPFLIN, *Als. Dipl.*, tome II, p. 192.

Digitized by Google

landvogt d'Alsace, la permission de relever ses murailles, et la consolation d'être administrée et jugée par un *Unter-vogt* et *Schulteiss* pris dans son sein, quoique délégué par l'évêque de Spire au nom de l'empereur. (1)

L'année 1348, qui suivit l'avénement de Charles IV ou plutôt son usurpation, car il ne fut définitivement reconnu qu'après la mort de son brave et malheureux rival Gonthier de Schwartzbourg, cette année 1348 si fatale aux juifs de l'Allemagne, a laissé aussi sa tache de sang dans les annales de Landau.

Les juifs, surtout depuis l'impignoration de Louis de Bavière, y étaient devenus nombreux et surtout fort riches. Ils égalaient presqu'en nombre les bourgeois, et les surpassaient de beaucoup en fortune. Ce n'est pas un des traits les moins curieux de ce temps que la multiplication prodigieuse et l'excessive richesse des juifs dans les villes d'empire. Tantôt ces villes elles-mêmes, tantôt les empereurs ou leurs tenanciers leur vendaient à beaux deniers comptants un droit plus ou moins long de résidence; c'était à qui les attirerait chez soi, ces parias de l'Occident, non certes pour les fêter mais pour les exploiter et les rançonner après les avoir d'abord laissés se gorger d'usures. Le jour de compte ou d'échéance venu, on se souvenait tout-à-coup qu'ils étaient juifs, mécréants et maudits, on menaçait de les expulser, et comme les expulser des villes c'était les envoyer pourrir dans les oubliettes des *burgs* du voisinage, presque toujours on réussissait grâce à ces menaces à se faire donner une part de l'argent amassé aux dépens des chrétiens, et à leur revendre plus cher un nouveau droit viager d'asile. Si, en outre, comme en 1348 et 1349, une contagion sévissait dans le pays, si la peste noire, ce choléra du moyen-âge, frappait à la fois les corps et les imaginations, ce n'était plus seulement à leur bourse qu'on en voulait, c'était à leur vie. Alors on s'ameutait, on les accusait d'avoir empoisonné les puits, d'avoir exercé la magie, d'avoir commis les plus extravagants sacriléges, puis on faisait main-basse sur eux, ou on dressait des bûchers sur les places publiques, et on leur criait: Choisis, chien, d'y jeter ton titre de créance ou d'y être jeté toi-même. Telle était l'opiniâtreté d'avarice presqu'héroïque de quelques uns de ces mal-

(1) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tom. II, et BIRNBAUM, *Geschichte der Stadt Landau*, page 92.

Digitized by Google

heureux que parfois ils préféraient ce dernier parti. Ce qu'il y a de plus étrange c'est que ces infortunés se soient laissés si souvent et si longtemps prendre à cette glu toujours la même, c'est qu'ils soient revenus d'eux-mêmes aux lieux où ils avaient le plus souffert, aux lieux remplis pour eux des plus funèbres souvenirs, c'est qu'après les persécutions ou les sévices des onzième et douzième siècles, après les mises à rançons et les avanies du treizième siècle, après les massacres du quatorzième siècle, ils aient recommencé, comme si de rien n'était, à faire l'usure précisément sur les points où leurs usures précédentes avaient été le plus cruellement châtiées et expiées. Il est impossible d'expliquer tant de confiance imbécille ou obstinée autrement que par l'amour du gain, à moins que les héritiers des victimes n'aient considéré leur retour aux endroits les plus arrosés du sang de leurs pères comme une sorte de défi tacite entr'eux et les descendants des persécuteurs; cette race d'Israël, que les bourgeois des villes et les châtelains méprisaient tant, voulait peut-être, au prix de nouveaux dangers, se venger d'eux en les ruinant?

A Landau en 1348 et 1349 les juifs ne furent pas autant qu'ailleurs des victimes passives. Nous avons vu qu'ils étaient égaux en nombre aux bourgeois. Cette égalité de bras leur avait inspiré un courage insolite. Ils s'étaient munis d'armes, organisés presque militairement, et ils avaient barricadé non-seulement leurs maisons mais le quartier où ils tenaient leurs boutiques et leurs dépôts sur gages. Lorsque le tocsin d'extermination vint à sonner, ils se trouvèrent donc prêts à repousser la force par la force, et ils firent bonne contenance. Mais en même temps, plus confiants en leur or qu'en leurs armes, ils dépêchèrent secrètement un des leurs vers l'empereur Charles IV afin d'obtenir, et au besoin d'acheter, la protection du Saint-Empire. Soit grâce à cette protection, soit grâce à leur attitude vigoureuse ils échappent en effet aux fureurs populaires de 1348, sauf quelques rixes isolées, mais en 1349 la haine de la bourgeoisie, excitée comme partout alors dans la haute Allemagne par les exemples fanatiques des flagellants, ne connaît plus de bornes. La guerre civile, car à Landau l'émeute contre les juifs prend les proportions d'une lutte régulière, recommence donc avec une rage égale de part et d'autre, le sang coule, les tribus bourgeoises pressent vivement l'attaque, les juifs de leur côté se défendent énergiquement. Ils parviennent à faire traîner le siége en longueur, et en attendant le retour de leurs



Digitized by Google

émissaires ils savent tenir en échec les assaillants. Le nombre de ceux-ci augmente pourtant chaque jour, car les villes voisines fournissent leurs contingents aux bourgeois de Landau et un ennemi plus terrible encore, la famine, décime les assiégés. Encore quelques heures et il faudra mourir de faim ou se livrer aux bourreaux, lorsqu'un sauveur arrive tout-à-coup aux juifs, et le sauveur le plus inespéré. C'est l'évêque de Spire en personne, Emichon de Linange auquel l'empereur Charles IV a confié la mission de venir en aide aux juifs de Landau. (1) Il est probable que l'évêque n'aurait pas attendu l'ordre de l'empereur pour se donner cette mission, car l'évêché de de Spire se distingua toujours par ses habitudes de mansuétude en faveur des juifs. Remarquons à cette occasion combien il est injuste d'attribuer les massacres des juifs en 1349 et en général leurs persécutions pendant le moyen-âge à l'influence du clergé. En effet ce n'est pas seulement à Landau que le clergé s'est montré miséricordieux pour les pauvres juifs. Il ne faut pas confondre avec l'Eglise cette aggrégation et, l'on a le droit de dire, cette secte des *flagellants* que presque tous les évêques censurèrent, que la bulle du Pape Clément VI du 10 octobre 1349 condamna solennellement, et dont le fanatisme extravagant allait jusqu'à la révolte contre les pouvoirs politiques et religieux. Les flagellants ne furent pas d'ailleurs les auteurs directs du massacre des juifs en 1349. Ils se frappaient eux-mêmes plus qu'ils ne frappaient les autres, mais il est vrai qu'ils apprenaient au peuple à voir et à faire couler le sang pour le rachat des péchés ou plutôt pour obtenir la fin de la peste. A Strasbourg, par exemple, le massacre des juifs venait d'avoir lieu lorsque les flagellants entrèrent dans la ville; ils marchaient en quelque sorte dans le sang de ces victimes du peuple et ils mêlaient à ce sang leur propre sang, qui ruisselait de leurs épaules sous les coups répétés des fouets garnis de nœuds à pointes de fer dont ils se déchiraient à tour de bras. (2)

Oui quant à la prétendue complicité du clergé lors des crimes commis contre les juifs en 1349 l'histoire consciencieuse doit protester. N'avons-nous pas vu de nos jours, dans la capitale même de la civilisation moderne, à Paris, des malheureux assassinés pendant

(1) Archives de Hartenbourg, lettre autographe de Charles IV.

(2) Voyez la chronique de CLOSENER.

Digitized by Google

l'invasion du choléra de 1832 sous le stupide prétexte d'empoisonnement des fontaines et du pain et des viandes de boucheries? Certes le fanatisme religieux n'était pour rien dans ces atrocités. Est-il étonnant que pendant le moyen-âge la même féroce stupidité ait voulu rendre responsable des malheurs de la peste les juifs, ces trafiquants toujours étrangers au milieu des populations chrétiennes, ces forains enrichis, habitués à supporter toutes les avanies en vue du lucre, ces âpres détenteurs sur gages, séparés de la race de leurs débiteurs par les préjugés, par les mœurs, par la croyance, par le langage, et jusques par l'habit! Cessons donc d'ajouter une foi aveugle à ces déclamations du dernier siècle qui veulent rendre le clergé solidaire de tous les fanatismes du moyen-âge. Bien loin de s'être associés aux fureurs populaires de 1349 les évêques et les prêtres ont, comme nous venons de le voir pour Landau, pris la défense des victimes de ces fureurs, et si partout ils n'ont pas réussi à les préserver, du moins partout ils ont essayé d'arrêter les bras des meurtriers en leur rappelant l'exemple du Divin Supplicié qui sur la croix pardonnait à ses bourreaux.

Le résultat de la guerre des juifs à Landau fut leur expulsion générale de la ville et leur translation à Spire où ils étaient davantage à portée de la protection épiscopale. Mais les bourgeois de Landau ne tardèrent pas à les regretter, et près de deux siècles après, en 1517, (1) nous les verrons solliciter comme une grâce de l'empereur Maximilien Ier la faculté de les recevoir de nouveau en leurs murs.

La peste de 1313 qui enleva à Strasbourg 13,000 âmes, à Cologne 30,000, à Trèves 13,000, à Mayence 16,000, à Bâle 14,000, à Worms 6,000, et à Spire 9,000 âmes, fut avec celle de 1348 une autre cause de dépopulation pour Landau; on attribue à plus de la moitié du nombre total des habitants les victimes de ces deux pestes et de l'horrible famine qui les accompagna. (2)

L. LEVRAULT.

*(La suite à une prochaine livraison.)*

---

(1) SCHŒPFLIN, *Alsat. illust.*, tome II, — *Landau.*

(2) BIRNBAUM, p. 122.

Digitized by Google

# LES SCYTHES.

## LEUR ÉTAT SOCIAL, MORAL, INTELLECTUEL ET RELIGIEUX.

*Suite.* (*)

### LA RELIGION DES SCYTHES.

### I.

### LES DIVINITÉS ADORÉES DES SCYTHES.

#### 1. Divus.

Pour un peuple pasteur et nomade comme les Scythes, qui se trouvaient presque toujours en plein air, l'objet principal qui frappait sans cesse leurs regards, qui attirait leur attention, la nuit comme le jour et leur inspirait l'idée et le respect religieux d'un Etre puissamment surhumain, c'était le ciel avec ses phénomènes merveilleux et sublimes et ses influences bienfaisantes. Aussi adoraient-ils le Ciel comme un Dieu c'est-à-dire comme un être *vivant* (gr. zoon) doué d'une puissance surhumaine. Comme le ciel n'avait pas de figure humaine il fut conçu d'abord comme un dieu *zoomorphe*. Ce qui frappait surtout à la vue de ce dieu zoomorphe gigantesque c'était le soleil, la lune et les étoiles qui en étaient les ornements. Or comme dans l'origine ces astres n'étaient pas encore considérés comme des êtres vivants ni comme des divinités distinctes, mais seulement comme des parties intégrantes ou comme ornements du corps du dieu Ciel, l'idée caractéristique dans la conception du ciel comme Dieu c'était naturellement l'idée de *brillant* et par conséquent le mot par lequel on désignait le dieu Ciel signifiait proprement *Brillant* ( scythe *Divus*; sansc. *Diaus* p. divas, lat. *Dius* cf. *sub diu* ; gr. *Zeus* p. Dirs). En

(*) Voir les livraisons de janvier et février, pages 5 et 58.

Digitized by Google

donnant au dieu Ciel des Scythes le nom grec de *Zeus*, *Hérodote* initié qu'il était aux mystères, ou bien de propos délibéré ne voulait pas énoncer le nom scythe *Divus* dont il reconnaissait parfaitement l'identité avec Zeus, de peur qu'on ne prît *Zeus* pour un dieu emprunté aux Scythes, ou bien sans se douter de cette identité des noms et voulant seulement exprimer le caractère distinctif de *Divus*, en l'appelant *Zeus*, énonça le nom scythe même, seulement il l'énonça sous sa forme grecque, car dans les idiomes grecs le nom scythe *Divus* a du être prononcé *DiFs*, *Zeus* (cf. za p. *dia*). Habitant, dans l'origine, le plateau appelé aujourd'hui le Turkestan où l'air est généralement chaud et sec, les Scythes comptaient parmi les principaux bienfaits du dieu Ciel la pluie qui arrose et féconde la terre, le vent qui rafraichit et purifie l'air et l'orage qui amène à la fois la pluie et le vent. Aussi *Divus* était-il adoré surtout comme Père de la pluie, du vent et de l'orage. Comme fécondateur de la terre *Divus* devint dans la mythologie l'époux d'*Apia* (Terre) et ces deux conjoints *Divus* et *Apia* passaient, chez les Scythes, pour les parents primitifs des dieux et des hommes comme *Ouranos* et *Gè* chez les Grecs, et comme *Tien* (ciel) et *Ti* (terre) chez les Chinois. Dès lors *Divus* eut encore l'épithète de *Pappa* (Hérod. *Pappaïos*) qui dans l'idiome scythe signifiait *père*, (cf. fr. papa) ou *aieul* (gr. *pappos*; armen. *pap* aieul) et énonçait que *Divus* était le *Père* des dieux (cf. gr. *Zeus-pater* Ciel-Père; lat. *Jupiter* p. *Diupater* Ciel-Père; *Zeus-Papas* Ciel-Aïeul en Phrygie) et par l'intermédiare des dieux et des héros l'*aïeul* des hommes c'est-à-dire d'abord principalement et exclusivement l'aïeul du peuple scythique et ensuite seulement l'aïeul des hommes en général. Comme *Père* des dieux il était aussi leur chef et par conséquent le *Dieu Suprême*. Ensuite comme Dieu Suprême des Scythes, de ce peuple dont l'occupation principale et la plus honorée était la guerre, *Divus* devint aussi le *Dieu de la Guerre* et cela d'autant plus facilement qu'il était déjà le Dieu de l'Orage et que, suivant une association d'idées assez ordinaire dans l'Antiquité, la guerre ou le combat, pour le tumulte et la fureur qui l'accompagnent, était assimilé à un orage (cf. gr. *polemos* p. *tpolemos* guerre, goth. *dvalms* fureur). Cette nouvelle attribution du dieu de la Guerre bien qu'elle ne fût en aucun rapport direct avec la nature primitive de *Divus* comme *Ciel*, devint même dans la suite l'attribution principale de ce dieu, de sorte que les historiens grecs (*Hérod.* 4, 59; *Tacit.* Hist. 4, 64; *Ammien Marcell.* 31, 2; *Jornandes* 53

Digitized by Google

considérant généralement le Dieu Suprême des Scythes, des Goths et des Germains comme dieu de la guerre le désignaient aussi sous le nom équivalent grec ou latin de *Arès* et de *Mars*. Parce que *Divus*, le dieu des combats était aussi le Dieu *Suprême* il eut, le premier et le seul de tous les dieux scythes, l'honneur d'être représenté par un signe symbolique ou emblématique. Ce signe était un *glaive* fiché en terre sur la butte de l'assemblée (*Hérod.* 4, 62) ou sur le tertre du tribunal (norr. *lögbiörg*, *mâlbiörg*). D'après ce symbole *Divus* prit lui-même le surnom de *Glaive* (scyth. *gaizus*, gr. *gaisos* cf. celt. *Hésus*. *Luc.* de Jove Trago, cap. 42). C'est ainsi que chez les Scythes *Divus* le dieu du Ciel (norr. *Tyr*) devint encore le dieu *Fécondateur* ou l'époux de la Terre (*Apia*), le *Père* des dieux et des hommes (*Pappa* ; norr. *all. fadr*), le dieu *Suprême*, le dieu de la *Guerre* (*gaizus*, sax. *Cheru*, anglo-sax. *Ear*), le dieu des *vents* (Vatans norr. *Odinn*) et le dieu de *l'orage* fécondateur (*Pirchunis* norr. *Fiörgynr*).

### 2. Apia.

Ce qui, après le ciel, attirait le plus les regards et l'attention des hommes en général et des peuples scythiques en particulier c'était le sol, le pays, la terre qu'ils foulaient partout sous leurs pas. Au commencement lorsque l'intelligence et l'industrie des hommes ne savaient pas encore dompter les éléments ni mettre de l'ordre dans la nature sauvage et inculte, les peuples primitifs habitaient pour la plupart des pays à moitié submergés par les fleuves, les rivières et les torrents qui coulaient au hasard dans des lits obstrués et tortueux. La terre c'est-à-dire la partie *sèche* (lat, *terra* p. *tersa* essuyée, sèche héb. *iabbâchâ* ; gr, *Ksèra*, sèche, terre) dans ces forêts ou landes marécageuses (sansc. *marvas*, slave *moravia*, ressemblaient par conséquent à des terrains entourés d'eau et qui d'abord submergés étaient ensuite sortis de l'eau et enfin s'étaient peu à peu desséchés. Trouvant partout le passage fermé par le cours des fleuves, des rivières et des torrents, les peuples primitifs se voyaient enfermés et confinés dans leur pays comme dans une *île*. Aussi considéraient-ils leur pays comme une île *sortie des eaux*. C'est pourquoi les idées et les mots de *île* et de *pays* devenaient synonymes dans les langues primitives, et plus tard encore lorsque l'homme plus civilisé se forma l'idée de la Terre ou de l'ensemble des pays, il lui semblait toujours que la terre entière était sortie de la mer qui l'entourait, comme les différents

Digitized by Google

pays étaient sortis du fond des eaux. Telle est en effet l'idée exprimée dans la plupart des cosmogonies anciennes. Selon les Hindous la terre après avoir été soulevée du fond de l'Océan nageait sur les eaux de la mer, et formait sept grandes îles ou les sept feuilles gigantesques du lotus cosmique. Selon le zend-avesta, *Ormuzd* (*Ahuro-maz-daô*, le Brillant-beacoup-sachant c'est-à-dire le Soleil-Génie) créa d'abord le ciel, puis les eaux et ensuite il fit sortir la terre de l'océan. D'après la tradition assyrienne (cf. *Genes.*) il y avait d'abord les eaux primitives d'où sortit ensuite la terre; et d'après la cosmographie d'Homère la terre était une grande île entourée des eaux de *l'Okéanos*. De même que d'après la cosmogonie des peuples anciens, la terre était sortie de l'océan, elle devait aussi y rentrer à la fin des siècles. De là, dans l'eschatologie norraine l'idée que la terre brûlée par le feu de *Muspell* tombera dans l'océan d'où elle sortira de nouveau à la renaissance du monde. On conçoit d'après cela que, dans la plupart des langues anciennes, l'idée de *pays* et de *terre* était exprimée par le mot *île* et le mot *île* exprimait étymologiquement l'idée de *aquatique* (sansc. *âpiâ*) ou *issue de l'eau*. Ainsi dans la langue scythe *âpiâ* (aquatique) signifiait à la fois *île* et *terre*; en langue pelasge *apia* (île, pays) était le nom primitif du Péloponèse et de la Thessalie, et en Italie le nom pelasge de *Messapia* signifiait *pays du milieu* (cf. sansc. *Madhya*, le Milieu; chinois *Tchong-Koue* Empire-du-milieu). En grec aussi *aïa* (p. afia; cf. héb. *avi*, *I*) signifiait *île* comme le prouve le nom de la nymphe *Aïa* (personification d'une île du Phasis) qui poursuivie, selon la tradition mythologique, par le Fleuve *Phasis* se changea en une *île* (aïa). Encore du temps d'*Homère* le nom propre de *Aïaïa* (insulaire) qui est un adjectif dérivé de *aïa*, désignait la *terre insulaire* ou les îles à l'extrémité de *l'Okéanos*. Dans les langues gothiques issues des langues gétiques *avia* dérivé de *Apia* signifiait *île* comme le prouvent les noms propres de *Scandin-avia* (*Scadvein-avia* Ile ombreuse) et de *Austravia* (Ile orientale). De *Avia* sont dérivés dans la suite le norrain *ey* (p. *avi* île) et le suédois *ö* (p. av). Le mot *île*, à son tour servait aussi dans quelques langues à désigner le *pays*; ainsi en sanscrit *dvipa* (île) signifiait également *pays*, par exemple, dans *Çaka-dvipa* (île ou Pays des Sakes); et en vieux français *Ille de Persois*, *Ille de France*, etc., signifiait *Pays* des Perses, *Pays* de France, etc.

De même que les Scythes adoraient le *Ciel* (scyth. *Divus*), de même ils adoraient aussi la *Terre* qu'ils appelaient *Apia*. Comme la terre

Digitized by Google

est fécondée par l'orage et les pluies du ciel, *Apia* la personnification mythologique de la terre passait aussi pour l'épouse de *Divus* la personnification du ciel (*Hérod.* IV, 59). Comme épouse du *Ciel-Père* (Divus, Papas) du dieu suprême et du Père des dieux et des hommes, *Apia* devint aussi la Déesse *suprême*, la *Mère* des dieux et des hommes. Aussi *Divus* et *Apia* étaient-ils, selon la tradition, les parents de *Targitavus* (Brillant par la targe, le Soleil; grec *Héraclès*) qui était le *Père* des Scythes. La Terre en sa qualité de *Mère* par excellence ou de Grande-Productrice et de Mère des dieux et des hommes, avait de l'analogie avec la déesse *Dè-mèter* (l'Aïeule, gr. *dâ* pour *dêdâ* aïeule, *Théok.* VII, 39, bohême *deda* aïeule, cf. norr. *Edda* p. *Deda* l'Aïeule, gr. *dâ-mater* Mère-Aïeule; cf. illyr. *Stâra mater* Vieille-Mère, Terre) de la mythologie grecque. Aussi Anacharsis après être revenu de la Grèce dans sa patrie ne croyait-il pas commettre une impiété qu'il dût expier par sa vie, en essayant d'introduire dans le culte d'*Apia* quelques cérémonies du culte de *Dèmèter* qu'il avait vu pratiquer à Cycique lors de son passage dans cette ville. En général beaucoup de peuples anciens se disaient nés de la Terre c'est-à-dire issus du pays qu'ils habitaient (gr. *gè-génès*, nés de la terre, *auto-chthôn* issu du sol même; lat. *terræ filius*. esthon. *ma-innemen* homme de la terre, etc.) Les *Scytho-Grecs* établis dans l'*Hylée* se disaient aussi fils de cette terre. Or cette contrée était couverte, moitié de forêts (gr. *hulaïa* boisée, hylée) moitié de marécages (sansc. *marvas*) provenant des débordements du *Fleuve-aux-bouleaux* (*Barush-tanaïs*, Borysthènes). Déjà avant l'arrivée des Scythes dans ce pays les *Kimméries* qui l'habitaient, supposant que cette terre était sortie des eaux de ce fleuve, avaient appelée l'Hylée la *fille* ou l'*aquatique* (apia) du *Borysthènes*. Cette tradition passa aux *Pelasgo-Grecs* de la Chersonèse taurique qui suivant leur habitude de représenter l'eau sous le symbole de l'*hydre* (cf. gr. *hudra* aquatique, hydre) ou du *serpent* (gr. *echi*, sansc. *ahi*) aquatique, et la terre sous celui d'une *femme* (*dna*, sansc. *danikâ*; cf. pelasge *Eva-dne* Eau-Femme) donnaient à la fille de Borysthènes c'est-à-dire à l'Hylée marécageuse composée moitié d'eau symbolisée par le serpent, moitié de terre symbolisée par la femme, le nom de *Femme-Serpent* (*Echi-dna*). De là la tradition répandue chez les *Scythes-Hellènes* que la race scythique était issue d'*Hérakles* (*Targitavus* le Soleil, fils et représentant de *Divus*; germ. *Tiu-sko* Fils du Ciel) et d'*Echidna* qui correspondait à la grande déesse *Apia*,

Digitized by Google

Lorsque l'agriculture se répandit de plus en plus chez les peuples scythiques et chez leurs descendants, la terre (*apia*) fut considérée plus spécialement au point de vue de la culture et dès lors elle prit le nom de *ariatha* (rayée, sillonnée, labourée, cf. gr *era* p. *erath;* norr. *iördh;* v. haut-all. *ërde;* cf. héb. *èrèz*). D'un autre côté l'ancien nom d'*Apia* qui, dans la suite s'était changé, dans les langues gétiques, en *awi* (v. haut-all.), en *ey* (norr.), en *ö* (suédois), n'eut plus la signification générale de *terre* mais conserva seulement la signification primitive et spéciale de *terre aqueuse* c'est-à-dire de *prairie humide* et de *île*. C'est pourquoi la déesse Terre ne garda pas non plus son ancien nom d'*Apia* (*Avia*, *Aue*), mais, en sa qualité de *Terre* opposée à *Ciel*, elle prit dans les mythologies gétiques le nom de *Iördh*, et ses différentes atributions traditionnelles se spécialisèrent et furent réparties entre plusieures déesses telles que *Sif* et *Rindur*, etc.

### 3. Svalius.

Le soleil *Svalius* (*Targitavus*, *Vaitushurus*) étant considéré dans l'origine seulement comme une partie intégrante du dieu *Ciel* (Divus) on ne l'adorait pas encore séparément comme une divinité particulière; on ne lui donnait pas non plus un nom différent de celui du ciel; et c'est pourquoi l'expression de *cercle* (sansc. *svar*, *sur*) servait à la fois à désigner le *ciel* comme cercle ou voûte céleste et le *soleil* comme cercle ou disque céleste (goth. *sauil*, lith. *saule;* sarm. *koli*, norr. *hjul*, *sôl*). Plus tard le Soleil fut adoré comme une divinité distincte du dieu *Divus*. La forme de cet astre apothéosé n'ayant rien qui pût être rapporté par l'imagination à la figure humaine, il fut conçu primitivement comme un être vivant, divin, *zoomorphe*. A cause de la chaleur fécondante et de la course rapide qu'on attribuait au Soleil, l'imagination des Scythes, de ce peuple pasteur, chasseur et guerrier se figurait ce dieu comme un animal mâle et en chaleur tel qu'un étalon, un taureau, un bélier (scythe *vriskus*, cf. *vriskava*, lat. *vervicinum*, *verva*, scytho-gr. *briksaba*), un verrat (norr. *thrandr*), un renne (scyth, *tarandus*) ou un *cerf* (scyth. *vrindus;* kimro-thrace *brendos*). Les Scythes guerriers aimaient surtout à voir dans le soleil un *cheval ardent* parcourant rapidement les espaces célestes et répandant ses rayons de lumière et de chaleur par ses yeux, ses naseaux, sa crinière luisante et sa queue flamboyante (cf. norr. *himin-iôr* cheval céleste, cf. sansc. *arwan* l'étalon, le soleil). Plus tard le Soleil ne

Digitized by Google

fut plus considéré comme une divinité ayant une forme *animale* mais comme un être zoomorphe auquel présidait un Génie, une divinité à la forme *humaine*. Par ce changement il se fit qu'à la place d'un seul être divin, savoir le dieu Soleil zoomorphe, on en conçut deux distincts l'un de l'autre, savoir le divin soleil zoomorphe et le dieu du soleil ou le dieu anthropomorphe qui y présidait. Ce qui prouve que dans l'origine les Scythes adoraient le soleil sous la forme d'un cheval c'est que d'abord les *Masagètes* encore à une époque où le soleil était déjà adoré comme dieu *anthropomorphe* donnaient cependant encore à cette divinité l'ancienne épithète traditionnelle de *le plus rapide des dieux* (voy. *Hérod.* I, 216) et qu'ensuite tous les Scythes aussi bien que les Hindoux, les Perses, les Rhodiens, les Lacédémoniens (*Pausan.* Lacon. 20, 5) immolaient au Soleil l'animal qui lui était particulièrement consacré à savoir le cheval le plus rapide des quadrupèdes. C'était encore au dieu Soleil qu'étaient consacrés les chevaux blancs qu'on entretenait en Scythie pour le culte de cette divinité, dans les gras pâturages sur les bords du lac Hypanis (*Hérod.* IV, 52).

Le dieu du Soleil étant un dieu anthropomorphe, les Scythes comme d'autres peuples pasteurs et chasseurs de l'antiquité, lui donnèrent des attributions humaines et le considérèrent comme un dieu chasseur ou pasteur qui *poussait* (norr. *veida* pousser, chasser, faire paître) devant lui sur le vaste pâturage du ciel son troupeau ou son gibier céleste. Or dans les langues scythiques *vaita* (genit. *vaitu*) signifiait *pâturage* et *chasse* et *shurus* signifiait *Frémissant*, *Prompt* (polon. *skory*, norr. *skiarr*, cf. *Shauro-matai*). C'est pourquoi les Scythes donnaient au Soleil-Chasseur le nom de *Vaitu-shurus* (Prompt à la chasse) qu'Hérodote a rendu par *Oito-suros*, que des inscriptions scytho-grecques (*Boekh*, cod. inscript., n° 6013) ont reproduit par *Oitoskuros* et que les Grecs aïoles qui se servaient du double G (Digamma éolien) ont exprimé par *Foito-suros* d'où s'est formé dans quelques manuscrits d'Hérodote la leçon de *Goito-suros*. Les Scythes-Hellènes et les Grecs désignaient le dieu scythe *Oitosuros* par les noms équivalents grecs de *Hélios*, d'*Apollôn* et de *Héraklès*. Peut-être *Oitosuros* était-il plus particulièrement désigné par les poètes anciens sous le nom de *Hercules Oeteus* (Hercule de l'Oeta ou de la montagne au pâturage et à la chasse) et fut-il adoré principalement par les tribus scythes que Pline appelle les *Scythae oetei* (Scythes-pasteurs ou chasseurs).

Digitized by Google

Les Scythes se figuraient le dieu du Soleil *Oitosuros* non seulement comme un dieu *chasseur* mais surtout comme un jeune guerrier ou *héros* (scythe *skaïs* destructeur, tueur ; sansc. *kchayas* cf. norr. *skæ*, *skati*). En sa qualité de jeune guerrier et de chasseur, le dieu du Soleil, semblable à l'*Apollon nomios* (le Soleil Pasteur et Chasseur) des Grecs qui était toujours armé pour la chasse, avait aussi les armes de la nation savoir l'arc, les flèches et le bouclier. Les flèches que le jeune héros ou chasseur lançait comme *Apollon* ou comme *Héraklès* sur les monstres ennemis de la lumière et de la chaleur, étaient en même temps les symboles des rayons du soleil (cf. russe *strela* flèche, y. haut-all. *strâla* rayon). Le bouclier ou la *targe* (scyth. *targa*, norr. *targa*, polon. *tarcza*) du dieu représentait le disque brillant du soleil et c'est d'après cette targe brillante qu'il eut le nom de *Targi-tavus* qui signifie *Brillant par la targe* (scyth. *tavus* brillant ; cf. *Divus ;* sansc. *div ;* gr. *taôs* p. *tavos* le brillant, le paon ; lat. *pavus* p. *tavus*). *Targitavus* et *Vaitu-shurus* chez les Scythes comme *Héraklès* et *Apollôn* chez les Grecs étaient au fond et dans l'origine la même divinité sous deux aspects quelque peu différents. *Vaitu-shurus* avait plus de ressemblance avec *Apollon* représentant les qualités *physiques* du soleil et *Targitavus* avait plus d'analogie avec le jeune héros *Héraklès* représentant le jeune soleil du printemps et de l'été. Aussi les Scythes-Hellènes et les Hellènes donnaient-ils à *Targitavus* le nom grec de *Héraklès*. *Kallimachos* rapporte même que le *Héraklès* de Thèbes apprit de l'Hercule *scythe* à tirer de l'arc (Schol. ad *Théokr.* 13, 56 ; *Tzètzès* ad Lyk. 50) ce qui signifie que les Grecs donnèrent à leur dieu *Héraklès* pour attributs l'arc et les flèches en imitation du dieu scythe *Targitavus*, comme au sixième siècle av. J.-Ch. *Stésichore* d'Himéra attribua à l'Hercule grec la peau de lion comme symbole emprunté à l'image de l'Hercule (Soleil) égyptien.

Le dieu du soleil *Targitavus* ou *Vaitushurus* passait, dans la tradition mythologique des Scythes, pour être le fils du *Ciel* (Divus) et de la *Terre* (Apia). De là le dieu du soleil eut sans doute le nom de *Svalius* qui signifie proprement *Issu du Ciel* ou *Céleste* (sansc. *sourias* p. *svarias* ou *svalias ;* pélasge *safelios ;* crétois-dorien *habelios ;* ionien *hælios* p. *hahelios ;* étrusque *afluns ;* gr. *Apollons*). Ce nom scythe *Svalius* les Scythes-Hellènes l'ont rendu par *Saulios* (cf. lith. *saule* p. *svale* soleil) ; d'après Hérodote *Saulios* (Issu du soleil) était le nom propre d'un roi scythe, du frère d'Anacharsis.

Digitized by Google

*Targitavus* ou *Vaitushurus* ou *Svalius* le fils de *Divus* et d'*Apia* était, selon la tradition mythologique, le père de trois fils tous trois des *héros* ou comme on disait, d'après les idées de l'antiquité, des *destructeurs* (sansc. *kchayas* destructeur, héros; scyth. *skaïs*; norr. *skæ*, *skati*). Le premier de ces fils ou héros était *Hleipo-skaïs* (Hérod. *Leipoxaïs*) dont le nom signifie *Prince* ou héros *au bouclier* (norr. *hlif*, lat. *clypeus* bouclier); le second *Arvo-skaïs* (Hérod. *Arpo-ksaïs*) ou *Prince aux flèches* (norr. *ör* p. *arvu*) et le troisième *Kola-skaïs* (Hérod. *Kolaxais* ou *Prince à la roue* ou *au char* (slav. *koli*; norr. *hiul*) ou *à la charrue*. *Hleipo-skaïs*, suivant la tradition, devint le père des *Aukhates* (Agrandis; *Plin. Auchatæ*, *Euchatæ* ou Nobles, norr. *aukadir*), *Arvo-skaïs* le père des *Katiares* (p. Katu-varai; *Plin. Cotieri*; v. all. *Chatu-ares*; norr. *hödvarir* Gardes du combat) et des *Trauses* (Hardis) ou *Trasvies* (Hérod. *Traspies*) et *Kolaskaïs* le père des *Paralates* (Amoindris; norr. *Farladir* c'est-à-dire Laboureurs). Par ses trois *fils* (scyth. *purai*, norr. *burr* fils, nom prop. *Burr*; cf. sémit. *bar* fils) dont descendaient, par l'intermédiaire de leurs rois, les tribus les plus illustres des Scythes, *Targitavus* était donc, comme le disait la tradition d'après Hérodote, la souche de toute la race scythique. Les *Scythes-Hellènes* rapportaient la même tradition qu'ils modifièrent cependant quelque peu en disant que *Héraklès* (Targitavus) le fils de *Zeus* (Divus) engendra avec *Echidna* (Apia) trois fils : *Skuthes* (Porte-bouclier correspondant à *Hleiposkaïs*), *Agathursos* (Très-hardi, correspondant à *Arvo-skaïs*) et *Gelonos* (correspondant à *Kola-skaïs*). Le premier, *Skuthes* devint la souche des Scythes de la race pure ou royale (cf. *Hérod.* IV, 10). Selon la tradition il avait entre autres deux fils *Palos* et *Napes* dont descendaient les *Pales* et les *Napes* (*Plin.* VI, 19) qui périrent entièrement. Les différentes tribus rapportaient donc leur origine à *Targitavus* et par lui à *Divus*. Ainsi le roi *Ithan-thursos* se disait le fils de *Divus* (*Hérod.* IV, 127). Les princes des Masagètes se disaient issus du *Soleil* (Targitavus) sans doute par l'intermédiaire de l'*Hleipo-skaïs* (v. *Hérod.* I, 212). Les princes *Parthes*-Persans prenaient le titre de *fils de Bacchus*, du *Soleil* ou de *Dieu* (scyth. *Pak-pur*; voy. Chroniq. arm. d'*Agathangelos*) ou de *Issu du Fils du Soleil* (scyth. *Pak-puri*, gr. *Pak-ourios*, v. *Procop.* de bello persico, I, 5) qui devint même le nom propre de plusieurs rois arsacides (cf. *Pacôrus*). Plus tard les *Serbes* (p. *Sveres*, *Svares*), les *Spales* (p. Svales) et en général les *Slaves* (p. Svales) exprimaient déjà par leur nom ethnique

Digitized by Google

leur descendance du Soleil (*Svalius*). Car le nom de *Slav* n'est que le nom de *Svale* (solaire) transposé. La même tradition fut encore reproduite par les Germains qui disaient que *Tiviskus* (*Tiusko*, Issu de *Tiu* ou du Ciel) c'est-à-dire le fils du *Ciel* (*Tiu*; scyth. *Divus*, norr. *Tyr*) et de la Terre (*Irda*, scyth. *apia*) était le père de *Mannus* (p. *mandus* doué d'intelligence) et par lui de la race germanique. Enfin cette tradition se retrouve encore en partie dans la Scandinavie. Là *Targitavus* (Brillant par la targe) se présente encore sous le nom de *Skiöldr* (Bouclier) et *Skiöldr* le fils d'*Odinn*, du dieu qui fut substitué au Ciel ou à *Tyr* (scyth. *Divus*) est considéré d'abord comme la souche des rois danes appelés d'après lui *Skiöldungar* (Issus de Skiöld) et ensuite par ces rois il est devenu le père du peuple *dane* comme *Targitavus* est le père du peuple *scythe* et *Tiviskus* le père du peuple *tudesque*.

En sa qualité de dieu du Soleil et comme Père de la nation scythe *Targitavus* était l'ami et le protecteur de cette nation, et portait le surnom de *Garde du peuple* (scyth. *Tavit-varas* : greco-scyth. *Teut-aros* v. Schol. ad *Théok*. 13, 36; goth. *thiod-vars*, norr. *thiod-varr*). Le dieu du soleil *Targitavus* avait chez les peuples gétiques de la Thrace le nom épithétique de *Skalmo-skaïs* (scytho-gr. *Zalmo-ksis* Prince à la peau; cf v. h.-all. *skelmo* dépouille, peau) parce que selon la tradition il avait, étant enfant, tué un ours et s'était revêtu de sa peau (cf. *Snorra Edda*, Formâli p. 12). *Targitavus* ou l'Hercule *skalmo-skaïs*, le dieu du soleil protecteur et *Garde du peuple* fut considéré, ainsi que *Héraklès* et *Apollon* chez les Grecs, comme présidant aussi à la guérison des maladies. C'est pourquoi les prêtres ou plutôt les *divins* (norr. *diar*) ou *devins* de *Zalmoxis* pratiquaient la médecine et ils étaient renommés et recherchés sous ce rapport jusque dans Athènes (*Plut*. Charm. p. 156). Du temps de Solon un Scythe, devin ou *divin* de Targitavus ou de *Zalmoxis* et que les Athéniens désignaient sous le nom général de *Archer* (gr. *Toxaris*) vint à Athènes où il fit des cures tellement merveilleuses qu'à sa mort les Athéniens, confondant dans leur reconnaissance le divin avec le dieu qui l'avait inspiré, érigèrent près de son tombeau une stèle avec un bas-relief représentant *Targitavus-médecin* ou *l'Archer scythe* (Toxaris), tenant de la main gauche son arc et de la main droite un rouleau de flèches. Ayant confondu le *devin* avec le dieu, de la même manière qu'ils confondirent le dieu *Zalmoxis* avec un individu de ce nom qui était disciple de Pythagore, les Athéniens donnaient à cet Hercule scythe les épithètes de *l'Hôte-*

Digitized by Google

*médecin* (gr. *Xenos iatros*) et de *Protecteur* (gr. *Alkôn* cf. *Teutaros*). On lui sacrifiait annuellement un cheval blanc, comme les Scythes avaient coutume de le faire à *Targitavus*. *Sophoklès*-le-Tragique a été, à ce qu'on dit, prêtre de cette divinité scythique dont le secours efficace fut éprouvé surtout lors de la grande peste à Athènes et dont le culte subsista encore du temps de *Lucien* de Samosate (voy. *Skuthès*, 81, 3).

Les attributions du dieu du Soleil scythe augmentèrent de plus en plus avec le temps et chez les descendants de ce peuple et, en augmentant elles éloignèrent de plus en plus cette divinité de sa spécialité primitive de *dieu du Soleil*. Dès lors plusieurs divinités particulières représentant les différentes attributions de ce dieu et nommés d'après les épithètes qui exprimaient ces attributions sortirent du culte de *Targitavus* ou de *Oitosyros* qui ainsi se dédoubla plusieurs fois. Ces divinités héritières du culte de *Targitavus* étaient *Bielbog*, *Sviatovit*, *Radegast*, chez les Sarmates; *Volos*, *Pravy*, *Prono*, *Vnirdus*, chez les Slaves; *Zalmoxis*, *Thales*, chez les Gètes; *Armin*, *Phol*, *Vols*, *Tiusko*, chez les Germains, *Balldur*, *Heimdall*, *Hödur*, *Vali*, *Bragur*, *Ullr*, *Freyr*, *Niördur*, *Skiöldr*, *Thôr* et *Sôl*, chez les Scandinaves.

### 4. Artimpatra.

La lune fut conçue par les Scythes à la fois comme divinité *analogue* au soleil en tant que brillante et bienfaisante comme lui, et comme divinité *opposée* au soleil en tant qu'elle appartenait à la nuit, tandis que le soleil faisait partie du jour. Comme la Lune passait pour être la sœur ou l'épouse du Soleil elle prit aussi quelques noms épithétiques qui appartenaient au Soleil. Ainsi le Soleil étant appelé *Prompt à la chasse* (*Oitushurus*) la Lune fut aussi appelée *Prompte à la chasse* (*Oitoskura*). On considérait principalement la lune sous le point de vue de l'influence fécondante qu'on lui attribuait ainsi qu'au soleil. C'est pourquoi la divinité anthropomorphe présidant à la lune devint la divinité de la génération et de la naissance (cf. lat. *Lucina*, *Luna*). Les Scythes lui donnaient le nom d'*Artimpasa*. Ce nom était composé de l'adjectif *artin* (gentil, noble; sansc. *arthin*; pers. *artaias*; goth. *arteins*; vieux haut-all. *artîn*) dérivé de *art* (sansc. *artha*, all. *art* espèce, genre) et du féminin de *pats* (Seigneur; sansc. *pati*; gr. *posis*; goth. *faths*). Ce nom d'*Artimpasa* signifie donc *Noble Dame* et correspond en partie par son étymologie au nom grec de la déesse *Artimids* (*Noble Dame*, de *mèdeïn* dominer). *Hérodote* (I, 131) donne

Digitized by Google

comme nom équivalent grec d'*Artimpasa* le nom grec d'*Aphroditè ourania* (Vénus céleste) et il dit que cette déesse scythe avait de l'analogie avec la *Mylitta* (syr- *Môledità* Génératrice) des Syriens, avec l'*Alilat* des Arabes (1) et avec *Mitras* (l'*ami*, le Soleil fécondant) des Perses. Tous ces équivalents prouvent que d'après *Hérodote*, *Artimpasa* la déesse de la lune était considérée, chez les Scythes, principalement comme déesse de la *génération*. C'est sans doute à l'influence du culte de cette déesse, lequel favorisait l'acte de la propagation, qu'il faut attribuer la promiscuité qui régnait en partie chez les Scythes nomades (*Hérod.* I, 216). Il était naturel que les jeunes gens *nubiles* ou comme on disait les *puissants* (norr. *mögr*, *mey*) de l'un et de l'autre sexe passaient pour être spécialement bénis ou *consacrés* (scyth. *Plêhtaï*, Hérod. *Pleistoi*, anglos. *ge-blêdsôde*, angl. *blessed*) à *Artimpasa*. Le culte de cette déesse n'était donc au commencement rien moins qu'ascétique. Mais au milieu du septième siècle avant notre ère, les *Scythes Skolotes*, ayant passé le Tanaïs, firent irruption en Europe et expulsèrent les Kimméries de la Chersonèse et des bords septentrionaux de la mer Noire. Ces Scythes adoraient déjà à cette époque la déesse Artimpasa et bien que cette déesse eût une origine et des attributions analogues à celles de l'Artémis *tauropolos* (Bouvière) des Kimméries, elle en différa cependant au point que ces *Scythes* considéraient la déesse kimmérie comme une divinité étrangère à leur religion. Aussi ne respectèrent-ils point le sanctuaire de cette déesse chez les *Kimméries* pas plus qu'ils ne respectèrent, un peu plus tard, le temple d'*Artémis* (Aphrodite céleste) à Ascalon en Syrie. Malgré la distinction que les *Scythes* établirent entre leur déesse *Artimpasa* et la déesse kimmérie, les Grecs confondirent l'une avec l'autre, et comme ils donnaient aux *Kimméries* le nom de *Scythes* depuis que ceux-ci se furent emparés du pays de ceux-là, ils donnaient également à *Artimpasa* le nom d'*Artemis tauropolos* et rattachaient au culte de la déesse scythe les Amazones ou *Tueuses d'hommes* (Hérod. *oiropata*, cf. gallois *fear*, goth. *vairs*, sansc. *badh* frapper, lat. *batuere*, gall. *bate* battre, lith. *badit*) qui appartenaient proprement à la religion de l'Artémis *kimmérie*. (2) Bien que l'*Artimpasa* scythe ne se confondît pas avec l'Artémis kimmérie, elle subit cependant l'influence du culte

(1) Voyez : *de Religione arabum anteislamica*, p. 7.

(2) Voyez : *Les Amazones dans l'histoire et dans la fable*. Colmar, 1852.

Digitized by Google

de celle-ci. Or l'Artémis tauropolos des *Kimmériens* ainsi que l'Artémis d'Ephèse des Grecs avaient déjà, à cette époque, subi l'influence du culte de la déesse indienne *Bhavanî Kalî* laquelle était à la fois déesse de la génération et de la mort et réunissait par conséquent dans sa personne les attributions contradictoires se rapportant et à la production et à la destruction de la vie. Plus tard l'ascétisme, né dans l'Inde, s'étant répandu chez les peuples de l'Asie occidentale, l'*Artémis* des Kimmériens et des Grecs, tout en gardant son caractère de déesse de la génération et de la naissance, fut cependant aussi considérée comme déesse de la virginité et dès lors la haine qu'elle avait pour l'amour, source de la vie et cause de la génération, haine qui se manifestait symboliquement dans son culte et dans les mœurs de ses prêtresses (Amazônes) n'était plus comme antérieurement une conséquence de sa qualité de déesse de la destruction, de la chasse et de la guerre; mais cette haine se rattachait à la continence ascétique qu'on attribuait à la déesse comme constituant un caractère de sainteté toute particulière. Cet ascétisme passa par imitation de l'Artémis *kimmérie* à l'*Artimpasa* des Scythes laquelle dès lors fut considérée comme déesse aimant à la fois la maternité et la virginité. *Artimpasa* fut donc la protectrice non seulement des jeunes gens *nubiles* (norr. *mögr* puissant, jeune homme; *mey* puissante, jeune fille) portés à l'amour et au mariage, mais aussi de ceux qui par ascétisme ou par impuissance restèrent célibataires ou comme on disait *solitaires* (scyth. *'vên-varês* uniques-hommes; Hérod. *ên-ârês;* gét. *ain-varaï;* norr. *ein-veriar*). Encore plus tard chez les *Dako-Gètes* ces *Ênâres* furent comptés parmi les *Bénis* (*Pleistai;* angl. *blessed*). Mais ce qui prouve que les *Scythes* n'étaient nullement faits pour ces idées et ces pratiques d'ascétisme et qu'elles leur sont venues de l'étranger et cela seulement au commencement du septième siècle avant J.-Ch., c'est qu'ils considéraient l'impuissance non pas, à l'exemple d'autres peuples (cf. les *Maga-buxes*), comme un titre de sainteté et une bénédiction mais comme un malheur, une malédiction qui avait été infligée à leur nation par la déesse même qui présidait à la procréation; et, selon la tradition, ce malheur leur était arrivé en punition de ce qu'ils avaient osé piller le temple d'*Aphrodite céleste* à Ascalon lors de leur grande expédition en Syrie et en Palestine.

A mesure que chez les descendants des Scythes la déesse *Artimpasa*

Digitized by Google

outre ses attributions spéciales de déesse de la lune, en prit encore d'autres de corrélatives et plus ou moins étrangères à sa spécialité primitive, et que par là elle se rapprocha d'autres divinités et se confondit avec elles pour ensuite se dédoubler de nouveau en autant de divinités qu'elle avait d'attributions ou de noms épithétiques, il arriva que le rapport qui existait primitivement entre *Artimpasa* et la lune s'effaça de plus en plus, au point qu'à la fin *Artimpasa* ou les déesses qui lui furent substituées ne furent plus considérées spécialement comme déesses de la *lune*, et dès lors, la lune fut aussi envisagée en mythologie en dehors de sa relation avec *Artimpasa* ou avec la divinité qui, dans l'origine, était censée présider à cet astre nocturne. Chez les descendants des Scythes la lune comme être mythologique prit le nom qui dans les langues de ces peuples désignait l'astre de la lune; et les déesses, qui se partagèrent les attributions d'*Artimpasa* et se substituèrent à elle, furent nommées chez les Slaves, *Vnirdus* et *Pravaïa*, et chez les Gotho-Germains, *Frigg*, *Gefion* et *Freyia*.

### 5. Taviti.

Après le Ciel et la Terre, le Soleil et la Lune, l'objet de la nature qui attirait le plus l'attention des hommes primitifs, qu'ils durent considérer comme une puissance divine et qu'effectivement pour cette raison ils adorèrent comme une divinité, ce fut le feu. Et en effet le feu était le seul élément dont l'usage établit, dès l'origine, une différence entre le genre de vie des hommes et celui des animaux. C'est aussi le seul dont l'usage valût à l'homme la conquête et la soumission de la nature entière. Mais le feu *terrestre* qui était à l'usage des hommes était considéré comme étant seulement l'image affaiblie, le dérivé ou une particule détachée du feu *céleste* c'est-à-dire du soleil et de la foudre; et tandis que le feu *céleste*, en tant que céleste, pur et sacré, était considéré comme le feu par excellence et qu'il fut adoré comme une divinité masculine (sansc. *agnis*, lat. *ignis*) qui se confondait souvent avec le dieu du soleil et de la foudre, le feu *terrestre* au contraire fut adoré seulement comme une divinité féminine, comme une déesse qui passait pour être la fille du Soleil ou de la Foudre. C'est ainsi que dans la mythologie hindoue la déesse du feu *Tapati* (Fomentant, Echauffant, cf. lat. *tepida* tiède) était fille de *Vîvasmân* (le Découvert, le Soleil) et de *Tchâyâ* (Ombre, Nuage



Digitized by Google

orageux). Chez les *Scythes* la déesse du feu était appelée *Taviti* (Hérod. IV, 59, *Tabiti*) et elle passait sans doute aussi pour la fille d'*Oitosuros* (le Soleil) ou de *Targitavus* (Hercules, le feu céleste). Le nom de *Taviti* signifiait proprement *Brûlée* (sansc. *dhavitâ*, pers. *dûd*) et dérivait ainsi que le nom sanscrit de *Tapatî* d'un thème primitif *tava* (briller, flamber, brûler) auquel se rattachait aussi le nom scythe de *Targi-tavus* (*Brillant* par la targe). Comme la production et l'emploi du feu, soit pour un sacrifice, soit pour un usage vulgaire, étaient, chez les anciens peuples, l'effet de leur industrie et de leur travail individuel, ces peuples attachaient naturellement au feu qu'ils allumaient artificiellement l'idée de propriété exclusive et ils n'accordaient la jouissance de *leur* feu et la participation à *leur* sacrifice qu'à ceux qu'ils considéraient comme les *leurs* ou comme *leur famille*. Le foyer c'est-à-dire originairement le *feu* (fr. *feu*, du latin *focus*; sansc. *agni* feu; lith. *agnis*; goth. *aughns*; v. haut-all. *oven* foyer) ainsi particularisé et en quelque sorte approprié pour l'usage religieux et profane de la *famille* devint donc lui-même le signe extérieur et le symbole de la *famille* (gr. *thumelè* foyer; lat. *familia*; cf. turc *odjak* foyer, famille). Ensuite comme anciennement l'idée de *famille* se rattachait à celle de *domicile* et que la famille était censée habiter d'une manière soit passagère, soit fixe, l'endroit où était établi son *foyer* ou son âtre, le feu ou le foyer devint aussi le symbole de l'*habitation*. C'est pourquoi dans la mythologie grecque le nom de la déesse du *foyer* (gr. *Hestia*, lat. *Vesta*) signifiait proprement déesse de l'*habitation* (cf. gr. *astu* p. *vastu* habitation, ville; norr. *vist* habitation). Enfin comme dans l'état patriarchal non seulement la *tribu* formée de l'agglomération des familles, mais encore la *nation* tout entière formée par l'agglomérattion des tribus, constituaient également une *famille* plus ou moins étendue, le nom de feu ou de foyer servait aussi à désigner non seulement la *famille* mais encore la *tribu* et par extension la *nation* entière (scyth. *taviti* feu, famille; celtiq. *teuta* nation; goth. *thioth* p. *theuth* famille, tribu; norr. *thiodh*; v. haut-all. *diot*; pers. *dud* p. *dhavid* foyer, nation). On conçoit donc d'après cela que *Taviti* la déesse du *feu* chez les *Scythes* était à la fois la déesse protectrice du *domicile*, de la *famille*, de la *tribu* et de la *nation*. En sa qualité de déesse du feu et du foyer, *Taviti* portait chez les *Scythes-Hellènes* le nom équivalent grec de *Hestia* par lequel Hérodote l'a aussi désignée. Les Scythes nomades n'ayant pas de

Digitized by Google

demeure fixe considéraient comme leur *domicile* la place où ils avaient momentanément établi leur feu ou leur foyer. Ils construisaient chaque fois ce foyer avec les *pierres focales* (norr. *hlôd*, *arin-hella*, *bœar-hella*) qu'ils avaient l'habitude de transporter avec eux dans leur char d'un endroit à l'autre. Ce foyer domestique portatif était *sacré* et inviolable, d'abord comme symbole de la famille et ensuite comme servant d'autel dans les sacrifices offerts aux dieux. Le roi étant le père ou le chef de la grande famille c'est-à-dire de la tribu ou de la nation, son foyer était aussi considéré comme un autel public (cf. gr. *hestia prytannitis*) et c'est pourquoi jurer par le foyer du roi était le serment le plus solennel chez les *Scythes*, de même que jurer par *Hestia* ou *Vesta* était chez les Grecs et les Romains un serment plus solennel encore que celui qu'on prêtait par *Hercules* (lat. *herclè !*) le dieu du feu céleste ou de la foudre vengeresse. C'est pourquoi, si le serment que quelque Scythe prêtait ainsi par *Taviti* ou par l'autel public du roi était faux, cela passait pour une profanation non seulement du foyer public mais encore du culte sacré de *Taviti ;* et comme le roi, en sa qualité de chef politique et religieux de son peuple, était responsable de toute infraction à la loi et de toute profanation du culte et de la religion, c'était sur lui que la déesse outragée se vengeait en l'affligeant d'une maladie grave jusqu'à ce qu'il eut trouvé et puni le parjure (v. *Hérod.* IV, 68).

En sa qualité de *protectrice* du foyer, de la famille (cf. norr. *Var* Protectrice) et de la nation, *Taviti* portait le surnom de *Reine des Scythes* (*Hérod.* IV, 127) comme son père *Targitavus* avait celui de *Protecteur du peuple* (scyth. *Tavit-varus*, scytho-gr. *Teut-aros*). Chez les peuples gétiques les différentes attributions de *Taviti* comme déesse du feu, du domicile, de la famille et de la nation, se dédoublèrent dans la suite de plus en plus et se répartirent sur d'autres divinités qui avaient plus ou moins d'analogie avec *Taviti*, de sorte que celle-ci disparut de la mythologie de ces peuples, sinon quant à ses attributions, du moins quant à ce nom de *Taviti*. Le mot de *thioth* (p. *theuth* dérivé de *tâviti*) ne conserva plus que la signification abstraite de *nation ;* aussi le nom de *Theuthiskes* (*Issus de Theuth* cf. *Tiu-isko* issu de *Tiu*, *Cheruiskes* Issus de *Cheru* ou de *Eâr*) ou de *Thivuthides* (*Hésych.* I, 1585 s. v. *Zibuthides*) comme disaient les *Thrako-Gètes* en substituant la terminaison patronymique grecque (*ides*) à la terminaison patronymique scythique (*iskai*), ne signifiait

Digitized by Google

plus comme dans l'origine *Issus de Taviti* mais il signifiait simplement *nationaux*. C'est par ce nom de *thiudiskes* (v. fr. *Tudesques*, plus tard *diotiskes*) que les *Germains* se sont désignés eux-mêmes comme appartenant à la même race ou *nation*, et c'est ce nom que les Gallo-Romains des provinces du Rhin inférieur ont rendu, du temps de César, par le nom latin à peu près équivalent de *Germani* (Issus du même *germe*, de la même *matrice*, de la même race).

### 6. Vrindus.

Aux yeux des peuples pasteurs de l'antiquité, tels que l'étaient les Scythes, les sources où ils abreuvaient leurs troupeaux, passaient naturellement pour une richesse, un bienfait du ciel et par suite pour les symboles du Bien-être et de l'Abondance. Aussi les *Scythes* adoraient-ils une divinité qui, selon eux, présidait aux sources du pays et par suite à l'abondance et au bien-être de la nation. Cette divinité ils l'appelaient *Vrindus* (Frémissant, Effervescent, Jaillissant; cf. norr. *brinna* p. *brinda* pétiller, brûler; *hrinda* p. *vrinda* jaillir, lancer). Ce nom de *Vrindus*, en tant qu'il signifiait *Jaillissant* était d'abord seulement du genre masculin (cf. all. *der* Born, *der* Quell); mais en prenant encore la signification tropique de *source* et par suite d'*origine* et de *mère*, il prit aussi le genre féminin (cf. all. *die* Quelle). Le nom de *Vrindus* étant à la fois masculin et féminin, il se forma aussi en mythologie un dieu et une déesse *Vrindus*, l'un et l'autre présidant aux sources, aux lacs, au bien-être et à l'abondance du pays. Comme la terminaison dans *Vrindus* semblait indiquer plutôt un dieu qu'une déesse, les Grecs, en citant le nom de la déesse *Vrindus*, lui donnèrent la terminaison féminine usitée dans leur langue. *Vrindus* fut donc rendu par les Grecs par *Rhindè* que les Latins changèrent naturellement en *Rinda* (v. *Plin*. Hist. nat. 6, 7). Chez les *Scythes* eux-mêmes, le genre féminin dans le mot *Vrindus* prédominait de de plus en plus sur le masculin toutes les fois que le mot signifiait *source* dans le sens d'*origine*. Voilà pourquoi les sources dont se formaient les rivières, et les lacs d'où sortaient encore comme d'une source quelques fleuves, furent appelés par les *Scythes* non pas les *pères* mais les *mères des fleuves* (*Hérod.* IV, 52), d'après une idée analogue à celle qui a fait donner plus tard au grand réservoir d'eau, à Lisbonne, le nom de *Mère des eaux* (portug. *Mai das agoas*). Lorsque les *Scythes* originaires des pays appelés aujourd'hui le Turkestan,

Digitized by Google

s'établirent sur les bords de la mer Caspienne et de la mer Noire où ils purent se livrer à la pêche et à la navigation, nouvelles sources de richesses pour eux, ils considéraient aussi le dieu et la déesse *Vrindus* comme présidant également à la pêche et à la navigation fluviale et cotière. En outre, comme les *Scythes* prétendaient que beaucoup de rivières et de fleuves, surtout ceux qui se jetaient dans la mer Noire, prenaient leur source dans des lacs, ces lacs qui passaient pour alimenter ainsi de leurs eaux la mer, furent appelés non seulement les *Mères des fleuves* mais aussi les *Mères de l'Océan* (scyth. *Tama-vrindus;* Plin. *Tama-rinda*). Voilà pourquoi *Vrindus* le dieu et la déesse des sources furent aussi mis en rapport avec le dieu de l'*Océan* appelé chez ces Scythes *Tami-masa-das* c'est-à-dire le *Beaucoup-sachant* (*masa-das;* zend *maz-dâo*) ou le *Génie du Redoutable* (Tama; norr. Samr) à savoir de l'Océan (sansc. *timi* redoutable, mer, cf. lat. *timeo* craindre). Ensuite, comme chez les peuples de l'antiquité, l'eau jaillissante était l'emblême du sperme fécondateur et que d'ailleurs l'idée de source réveillait naturellement celle d'origine, de génération, le dieu et la déesse *Vrindus* qui présidaient aux sources jaillissantes furent aussi préposés à la génération et à la fécondation par rapport à la terre et par rapport aux hommes. En cette qualité le dieu et la déesse *Vrindus* entrèrent en relation avec l'Orage-Fécondateur (scyth, *Pirchunis*, norr. *Fiörgynr*) et avec le Soleil fécondateur *Targitavus* surnommé le *Maître* (Pravys), enfin avec la Lune-Mère appelée *Noble-Dame* (scyth. *Artimpasa*) et surnommée la *Maîtresse* (*Pravaïa*). Aussi chez les *Slaves* issus de la branche sarmate des *Scythes*, le dieu et la déesse *Vrindus* furent-ils considérés comme le Père et la Mère de *Pravy* et de *Pravaïa;* et de même que ces peuples avaient formé leur nom de *Slave* par transposition du nom de *Svale* (Soleil, Solaire, cf. *Jornandes* de *Jordanes; Galates* de *Gadhales*) de même ils changèrent le nom de *Vrindus* en celui de *Vnirdus* et plus tard en celui de *Nirdus*. Chez les peuples de la branche gétique le dieu des Eaux et de l'Abondance *Vrindus* prit le nom épithétique de *Chaguneis* (Agréable; norr. *Hoenir* p. Hagunis, Haunir) ou de *Vili* (Agréable) lequel effaça de plus en plus l'ancien nom de *Vrindus* qui disparut ainsi de la mythologie des *Gètes* et ne fut pas transmis par eux aux Germains et aux Scandinaves. Aussi les Germains et les Scandinaves n'eurent-ils plus de dieu du nom de *Rindus* ou *Rindur*. Mais quant à la déesse *Vrindus*, elle se main-

Digitized by Google

tint sous ce nom même dans la religion des Gètes et elle fut transmise aux Germains et aux Scandinaves qui lui donnèrent, dans leur idiome, le nom de *Rindur* (p. *Hrindus*). Seulement les Germains qui habitaient les bords orientaux de la mer Baltique et surtout les *Svêves* (p. Svaves, Slaves) qui étaient un peuple germanique mêlé à des *Slaves* (comme l'indique son nom même de *Svaves* dérivé de celui de *Svales* ou *Slaves*) donnaient à la déesse *Rindus*, à l'exemple des Slaves, le nom de *Nirdus*. C'est cette déesse même que *Tacite* dans sa Germanie appelle *Nerthus* et qui est identique avec la déesse *Rindur* des Scandinaves. Quant au dieu *Vrindus* qui avait reçu chez les peuples *gétiques* le nom de *Chaguneis* et de *Vili*, il fut transmis sous ces noms à leurs descendants les *Scandinaves* et figure par conséquent, dans la mythologie norraine, sous le nom de *Hoenir* ou de *Vili* et non sous celui de *Rindur* qui aurait été corrélatif au nom de la déesse *Rindur*. Le dieu *Vrindus* n'étant plus traditionnel dans la religion, les *Scandinaves* et principalement les *Svêdes*, qui étaient les voisins les plus directs des *Slaves* qu'ils appelaient *Vanes* (Les seigneurs, cf. russ. *pan*), adoptèrent de ceux-ci le dieu *Nirdus* qui passa dans la mythologie norraine sous le nom de *Niördur*. Les Scandinaves ne s'aperçurent pas que leur déesse *Rindur* (Vrindus) était originairement l'épouse ou la sœur du dieu *Niördur* (Vrindus) qu'ils venaient d'adopter des *Slaves* ou des *Vanes*. Aussi ne songèrent-ils pas à associer de nouveau la déesse *Rindur*, soit comme épouse, soit comme sœur, au dieu *Niördur* nouvellement introduit dans leur religion. Ayant déjà antérieurement adopté des *Finnes* une déesse de la chasse dont ils traduisirent le nom dans leur langue par celui de *Skadi* (Nuisible) et ayant fait de *Niördur* non seulement le dieu de la pêche, mais aussi de la chasse, les *Scandinaves*, pour cette raison, considéraient ce dieu comme l'époux de *Skadi* et dès lors, n'ayant plus besoin d'une déesse pour l'associer comme épouse à *Niördur*, ils se dispensèrent d'adopter encore des *Slaves* la déesse *Nirdus* (Nirthus) en compagnie du dieu *Nirdus*. Aussi n'y a-t-il pas, dans la mythologie norraine, de déesse *Niördr* correspondant au dieu *Niördr*. Mais dans cette religion le dieu *Niördur* passait, comme chez les *Slaves* (Vanes), pour être le Père de *Freyr* (sarm. *Pravys*) et de *Freyia* (sarm. *Pravaia*) et tous les trois le père et les deux enfants, vu leur origine *slave* (vane) furent appelés les *Dieux Vanes*. *Niordur* était considéré comme présidant à toutes les sources de l'abondance et du

Digitized by Google

bien-être; il était en général le dieu des richesses et pour cette raison il fut surnommé le *Riche*. — Telle est en résumé l'origine de l'histoire mythologique du dieu *Vrindus* dans la religion des *Scythes*, des *Gètes*, des *Slaves* et des *Scandinaves*.

### 7. THAMI-MASA-DAS.

La stupeur qui dut saisir les peuples iafétiques lorsque, descendant des plateaux de l'Asie qu'ils habitaient originairement, ils virent pour la première fois l'Océan redoutable, fit donner à ce vaste élément le nom d'*Effrayant* (sansc. *timi*, scyth. *thami*, *Tama*, assyr. *Semi* ou *Zamis*, voy. *Eusèb*. Chronic. arm. I, p. 98, pélasge *Samos*). Ce nom se rattachait à un thème *tama* ou *mata* qui exprimait l'idée de *frapper*, *étourdir*, *effrayer*. Les *Scythes* qui arrivèrent tard sur les bords de l'Océan indien et de la mer Caspienne ont dû cependant connaître le nom de *Thami* (Océan) au moins depuis le septième siècle avant notre ère. Car les *Masagètes*, qui s'étendaient jusqu'à la mer Caspienne et vivaient en partie de la pêche, avaient pour reine *Thamyris* ou *Tomiris* dont le nom signifie *Océanide* ou *Fille de Thami* (cf. sansc. *tamara* fleuve, eau; gr. *Thamyris*, *Thamyres*, *Thymbros*, *Thybris*; lat. *Tiberis* fils de *Neptune*) et était presque synonyme du nom assyrien de *Semi-ramis*, mère de *Ninyas*, qui était surnommé *Zamis* (l'Océan). *Thami* était adoré des *Scythes royaux* établis sur les bords septentrionaux de la mer Noire et qui mangeaient des poissons de mer (*Hérod*. IV, 59). L'eau, cet élément clair et limpide, étant le symbole de la clarté, de l'intelligence, et la mer, par sa profondeur, son étendue et son ancienneté, rappelant la profondeur et les mystères de la science antique, le dieu de l'Océan passait pour être en possession d'un trésor de science, d'autant plus que son nom (*Thami*, Etourdissant) était presque synonyme de celui du breuvage *étourdissant* (sansc. *madhu*, gr. *mathu*, norr. *miödr*) ou *enivrant* auquel l'antiquité attribuait la propriété d'exciter les facultés intellectuelles (gr. *thambos* étourdissement, ivresse) et d'inspirer la science, la poésie et la préscience. Aussi les Scythes donnaient-ils au dieu *Thami* l'épithète de *Masa-dâs* (zend *maz-daó*) qui signifie *Beaucoup-brillant* ou *Beaucoup-sachant* ou ce que les Latins désignaient par le mot de *Génie* (cf. scyth. *Octo-masa-das*; norr. *attu-vœttr* Génie de la contrée; zend *Ahuro-maz-daó* Soleil beaucoup-sachant). C'est probablement le dieu

Digitized by Google

*Thami* le *beaucoup-sachant* qui a donné naissance plus tard au mythe grec sur le *poète* thrace *Thamyras*, fils de *Neptune*.

Les peuples *gétiques* donnèrent au mot *thami* (Effrayant) la forme de *tomi* (norr. *tomr*) et de *sami* (norr. *samr* l'Océan; *samleitr* visage effrayant). Aussi la ville principale des *Gètes* qui était située sur la mer et qui sans doute était consacrée au dieu de l'Océan portait-elle le nom de *Tomi* (Maritime). Le nom propre de *Tombagos* (*Boekh.* Corp. Ins. gr. n° 2061, 2071) signifiait sans doute *adorateur* de *Tom* ou de *Thami* (cf. mar-*pah* soigne-chevaux). Mais dans la suite lorsque le mot *tom* avait pris de plus en plus la signification de *trouble*, *obscur*, *désert*, *vide*, et perdu celle de *mer* ou d'*océan*, à mesure que les nations *gétiques*, s'étant familiarisées avec la mer, ne la considéraient plus comme *redoutable* (tami), le nom de *Thami*, comme dieu de l'*Océan redoutable*, fut remplacé par le nom plus moderne et plus expressif de *Ogis* (Redoutable, norr. *Oegir*).

Dans les langues scandinaves le mot *Sami* conserva exceptionnellement l'ancienne signification de Océan, comme, par exemple, dans *Sams-ey* (île de l'Océan) *Sam-land* (pays maritime; cf. *Samo-gitia* la Gétie maritime; cf. *Samo-thrakè* la Thrace maritime); mais la signification ordinaire était *effrayant*, *sombre* (norr. *Sam-leitr* Visage sombre). *Oegir*, remplaçant l'ancien *Thami*, était comme lui le dieu redoutable de l'Océan par opposition à *Niördur* qui passait pour être le dieu bienfaisant des eaux et des fleuves. L'ancienne épithète honorifique de *Beaucoup-sachant* (*masa-das*) prit dans la suite chez les Scandinaves la signification défavorable de *magicien* (norr. *fiolvitr*). Aussi *Oegir* comme probablement déjà son prototype *Thami* n'était-il plus *adoré*, comme les dieux proprement dits, mais il fut seulement compté parmi les êtres mythologiques nommés *Thurses* ou *Iotnes* qui portaient également le nom de *Beaucoup-sachants* (norr. *hundvisir*) et passaient pour de grands magiciens.

F. G. Bergmann.

*(La suite à la prochaine livraison).*

Digitized by Google

# NOTICE HISTORIQUE

## SUR L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

*Suite* (*).

### X.

En cette même année 1558 se place un fait rapporté par Théodore de Beze (1) qui prouverait que l'église réformée de Sainte-Marie-aux-Mines, dès cette époque et peu de temps après sa naissance, jouissait déjà d'une certaine réputation auprès de ses coréligionnaires de France. Vers la fin d'octobre, dit-il, les protestants de Metz firent venir de Sainte-Marie-aux-Mines un ministre nommé François Peintre qui avait pris le nom de La Chapelle. Peintre prêcha publiquement dans la maison d'un nommé Jean Estienne, mais le maréchal de la Vieilleville le fit mettre en prison et chasser de la ville quelques-uns des principaux protestants. Sur l'intercession du duc de Deux-ponts Peintre fut remis en liberté. (2)

Nous devons avouer qu'il nous semble difficile de concilier ce fait avec la teneur d'une lettre portant la date du 16 septembre 1558, écrite par les protestants de Metz « aux frères tenant la vraye religion chré- « tienne estans sortys pour icelle de la cité de Metz quelque part qu'ils « soyent et spécialement à ceulx qui se sont retirez à Strasbourg et « à Ste-Marie-aux-Mines. » Dans cette lettre ceux de Metz prient leurs compatriotes réfugiés de solliciter l'intervention des états allemands à l'effet d'obtenir la cessation des rigueurs exercées contre les

(*) Voir la livraison de février, page 77.

(1) *Histoire des églises réformées de France*, tom. III, p. 443.

(2) Conf. MEURISE, *Histoire de la naissance, des progrès et de la décadence de l'hérésie à Metz.* Metz, 1670, 4°, p. 126.

Digitized by Google

protestants à Metz. (1) Il est peu probable qu'un mois à peine après avoir écrit cette lettre, les réformés de Metz, persécutés chez eux, aient pu demander à ceux de Sainte-Marie-aux-Mines de leur envoyer un pasteur. Nous pensons que François Peintre a été un ministre réfugié à Ste-Marie et qu'il se sera rendu à Metz soit sur l'invitation de Marbœuf, soit de son propre mouvement, mais muni de recommandations du consistoire de Sainte-Marie. Le livre consistorial ne mentionne François de La Chapelle que comme ayant « subsidié » le ministre Claude Masson, demeuré seul en 1574, mais il ne lui donne pas la qualification de pasteur. Ce La Chapelle est-il celui que Théodore de Bèze dit avoir été envoyé à Metz en 1558? est-il revenu à Ste-Marie après avoir été libéré des prisons du maréchal de la Vieilleville? Ce sont là des questions, qu'il n'est plus possible de résoudre et dont la solution, au surplus, ne présenterait qu'un faible intérêt.

## XI.

Marbœuf ne jouit pas longtemps des fruits de son zèle et de son courage. Il décéda à Eschery en 1560, deux années après l'organisation de son église qui s'empressa de s'adresser de nouveau à Genève pour obtenir un pasteur digne de succéder à l'homme vénéré que la mort venait de lui enlever.

Ce successeur fut un réfugié français, *Maître Renard* (2) qui, depuis quelque temps, avait séjourné en Suisse. Il arriva à Sainte-Marie en février 1561 et fut immédiatement accepté par le seigneur de Ribeaupierre.

Il trouva la communauté parfaitement organisée, l'esprit religieux entretenu, l'ordre partout établi, mais si la paroisse ne faisait pas défaut à son pasteur, le temple faisait défaut au pasteur et à la paroisse. L'on a vu, en effet, que le ministre Marbœuf et ses prédécesseurs avaient jusque là alternativement prêché à Sainte-Marie, à Eschery,

(1) Cette lettre se trouve en original aux archives des églises de Strasbourg. Voy. *Appendice*, N° 1.

(2) Le pasteur désigné sous le nom de Renard par le livre consistorial de Ste-Marie, porte le nom de Renaud Ban ou Bau dans la lettre du pasteur la Bachelle déjà citée et d'Arnolphe Baucus dans un document de 1561 dont il sera parlé ci-après.

Digitized by Google

à Fertrupt et à Aubure sans avoir obtenu dans aucune de ces localités un bâtiment spécialement et exclusivement affecté à leurs exercices religieux. Les prédications se faisaient soit à ciel découvert, soit dans des maisons que leur pieux habitants offraient à cet effet. A Sainte-Marie seulement, le service divin paraît, dans ces temps, avoir été tenu au temple situé sur le pré et qui était affecté depuis quelques années aux protestants de la Confession d'Augsbourg. (1) Mais ce n'était là qu'une concession temporaire, révocable, et qui ne conférait aucun droit à ceux qui en jouissaient.

## XII.

Cet état des choses devait bientôt cesser. Peu après l'arrivée du pasteur Renard, le curé d'Eschery, voyant que sa paroisse presque tout entière avait abandonné la religion catholique pour embrasser le culte réformé, se décida à quitter une commune dans laquelle, désormais, il ne trouvait plus d'adhérents. Son église resta déserte et le seigneur de Ribeaupierre, sur les instantes prières des protestants, consentit à l'affecter au culte réformé en lui accordant, en outre, la moitié de la grande dîme qui lui appartenait pour servir à l'entretien du bâtiment et du service divin.

## XIII.

Tout paraissait désormais réglé; les réformés de Sainte-Marie possédaient une église, des revenus suffisants pour l'entretien du culte, un pasteur, une organisation consistoriale; ils avaient l'espoir

(1) Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans la question de savoir laquelle des deux confessions, d'Augsbourg ou helvétique, s'est établie la première dans la vallée de Ste-Marie. M. le pasteur Caspari, dans un ouvrage écrit en langue allemande intitulé : *Histoire de l'église évangélique luthérienne de Ste-Marie*, s'en est longuement préoccupé. Il cherche à prouver que la priorité appartient à l'église luthérienne, mais nous avouons que ses arguments ne nous paraissent pas concluants puisqu'ils ne sont basés que sur des rapprochements de dates fort incertaines. Le débat, lui-même, est au surplus sans intérêt historique et la discussion ne pourrait, tout au plus, que venir en aide à quelque vanité locale ou raviver des passions depuis longtemps éteintes. — Conf. Rœhrich, *Mittheilungen*, tom. II, p. 105.

Digitized by Google

fondé de jouir de quelques instants de repos sous l'égide d'un seigneur favorable à leur culte et sous la garantie du traité de paix conclu le 25 septembre 1555 entre l'empereur d'Allemagne et les princes protestants. (1) Cet espoir fut encore une fois déçu.

L'on sait que le traité de paix d'Augsbourg, après avoir proclamé l'indigne maxime : *cujus regio, ejus religio*, et avoir établi, en conséquence, que la religion du prince doit être nécessairement la religion du peuple, avait exclu les calvinistes ou protestants réformés de la tolérance accordée à ceux de la confession d'Augsbourg et les avait livrés à la vengeance de leurs seigneurs catholiques, ou aux vexations des seigneurs luthériens. Egénolf de Ribeaupierre n'avait pas suivi l'exemple donné par ces derniers ; il avait accordé une égale protection à ses sujets des deux confessions protestantes. Mais des excitations venant, soit de la régence catholique d'Ensisheim, soit de l'intolérante orthodoxie luthérienne, l'engagèrent bientôt à conseiller aux réformés d'Eschery et de Sainte-Marie à se rapprocher, au moins ostensiblement, du culte luthérien afin de pouvoir invoquer les immunités et la protection promises par la paix d'Augsbourg. En conséquence, le 28 mai 1561, en la maison de justice de Sainte-Marie, comparurent d'après les ordres « des deux autorités », (celle autrichienne et celle du seigneur) les représentants de l'église allemande (la luthérienne) et de celle française (la réformée) afin de tenter un essai d'union des deux églises, tant sous le rapport du dogme que sous celui de l'agende. L'église luthérienne était représentée par le juge du lieu, le pasteur Pierre Hoger, et par des préposés aux mines. Les réformés comparaissaient par leur ministre Arnolphe Boucas (ou Arnault Bou, selon la lettre du pasteur le Bachelle, ou Renard, selon le livre consistorial) et par plusieurs Anciens : Guillaume Gerhard, Jean Prun, Claude Bernhard et autres. Le pasteur luthérien prit la parole et s'étendit longuement sur les avantages que retireraient les réformés de leur réunion à l'église de la confession d'Augsbourg. Ensuite le juge, qui présidait la séance, soumit au pasteur réformé les quatre questions

(1) A ce moment déjà la communauté de Ste-Marie avait pris un développement considérable. La preuve de ce fait résulte des livres de baptême qui commencent en 1561 et qui établissent qu'en 1562 il y a eu 80 baptêmes, ce qui correspond à une population de 1800 âmes. Trois ans plus tard, en 1565, ce nombre dépassa le chiffre de cent.

Digitized by Google

suivantes : 1° Consentira-t-il, et sa communauté avec lui, à accepter et à signer la confession d'Augsbourg ? 2° Adoptera-t-il les cérémonies usités dans l'église allemande ? 3° Existe-t-il un obstacle à l'union ? 4° L'église française consent-elle à reconnaître la suprématie de l'église allemande ? A ces questions, le pasteur Renard ayant demandé un délai de huitaine pour réunir sa communauté et la consulter, et l'ayant obtenu, répondit à son expiration : qu'il n'existait aucun obstacle à l'acceptation de la confession d'Augsbourg sous la réserve toutefois d'expliquer les articles X et XII (1) selon la parole de Dieu; il demanda que chaque église fut autorisée à garder ses cérémonies particulières et refusa enfin de reconnaître la suprématie de l'église allemande, en déclarant que toutes les églises n'ont qu'un seul chef commun à toutes : le Christ. Le dimanche suivant, 8 juin 1561, fut alors publié un décret du seigneur de Ribeaupierre où il est dit : « Après avoir été informé que les deux églises ont accepté la confession « d'Augsbourg et que la seule difficulté consiste dans les cérémonies « et usages d'église, Nous ordonnons que chacune d'elles suivra « paisiblement et pacifiquement ses anciens usages et que le pasteur « allemand (luthérien) prêchera seul dans l'église sur le pré, et le « pasteur français dans l'église d'Eschery ? (2)

C'était, au moyen d'un mensonge que nous n'entendons ni justifier ni même excuser, procurer une existence légale à l'église réformée de Sainte-Marie et terminer, en même temps, les discussions qui s'étaient élevées entre les deux cultes au sujet de la possession exclusive de l'église du pré réclamée à juste titre par les protestants luthériens.

## XIV.

A partir de ce moment la paix et la concorde furent rétablies entre les luthériens et les calvinistes du val. Ces derniers, à l'abri de la déclaration que l'on vient de rapporter, continuèrent à professer leur culte dans l'église d'Eschery, mais dans le courant de la même année 1561 leur pasteur Renard fut rappelé par l'église de Nîmes à

(1) Nous n'avons pas besoin de dire que l'article X est relatif à la Sainte-Cène et à l'interprétation des paroles d'institution et que l'article XII traite de la pénitence.

(2) Voy. CASPARI, loc. cit., page 26.

Digitized by Google

laquelle il appartenait et remplacé par M. *Jean Figon* que le consistoire de Metz, sur la demande de l'église, lui envoya au mois d'octobre. Ce ministre était très-lié avec Pierre de Cologne (ou Colongue) alors pasteur à Metz, lequel l'introduisit à Ste-Marie et édifia l'église à différentes fois par ses éloquentes prédications. (1)

Figon ne resta dans sa nouvelle cure que jusqu'en juillet de l'année suivante. Il quitta Eschery pour accepter une vocation à Badonvilliers. M. *Nicolas François*, autrefois prêtre catholique à Ste-Marie, partie Lorraine, nouvellement converti au protestantisme, lui succéda le 27 juillet 1762 après, toutefois, avoir été obligé de promettre qu'il observerait et garderait les articles de la discipline de l'église tels qu'ils avaient été arrêtés par son prédécesseur Marbœuf et sanctionnés par le pouvoir temporel du seigneur du lieu.

## XV.

En 1566, Nicolas François, après quatre années de travaux pénibles, mais fructueux, fut remplacé par le pasteur Carbon qui avait été proposé par le consistoire de Metz, sur la demande expresse des Anciens de l'église.

C'est pendant le ministère de Carbon que le temple de Saint-Blaise, hameau dépendant en partie de la commune de Ste-Marie, fut ouvert aux réformés du Val qui en prirent possession en y envoyant le pasteur d'Eschery pour prêcher les dimanches après midi, concurremment, à ce qu'il paraît, avec le pasteur luthérien.

Mais ce service était trop pénible pour un seul ecclésiastique déjà chargé d'une grande cure d'âme composée des réformés de Ste-Marie et d'Eschery; l'on songea donc immédiatement à lui trouver un collègue qui serait exclusivement chargé de cette nouvelle partie de la paroisse.

Il fut trouvé en la personne de *Claude Masson*, ancien catholique. Masson, après avoir abjuré, était devenu maître d'école, puis Ancien de l'église de Ste-Marie, et, se sentant une vocation irrésistible au saint ministère, il était allé se retirer à Genève où il s'était livré aux études théologiques. A son retour, et après avoir obtenu l'imposition des

(1) Voy. *Lettre du pasteur le Bachelle*. Loc. cit.

Digitized by Google

mains par le ministre Carbon, il fut installé à Saint-Blaise en qualité de pasteur de la nouvelle paroisse.

Vers le même temps, en 1567, un autre catholique converti vint se fixer à Ste-Marie et y rendre des services à l'église. C'était Louis Desmasures, ancien secrétaire du duc de Lorraine qui, après avoir séjourné pendant quelque temps à Metz, où il s'était exercé à la prédication, se fit recevoir bourgeois à Ste-Marie et offrit son assistance au pasteur Carbon lequel, en effet, se fit quelque fois remplacer par lui en chaire. Il remplit même, temporairement, les fonctions pastorales à Eschery quand Carbon se fut décidé, en 1568, à quitter l'Alsace et à retourner dans l'intérieur de la France.

## XVI.

Bientôt un nouvel orage vint menacer l'église réformée à peine établie dans la vallée de Lièpvre. L'on a vu plus haut que pour se faire tolérer, cette église, du consentement du seigneur de Ribeaupierre, avait été obligée, en 1561, d'adopter ostensiblement la doctrine religieuse enseignée par la confession d'Augsbourg, tout en conservant réellement le culte calviniste tant en ce qui touche le dogme que quant aux cérémonies. Mais l'ardeur des convictions religieuses s'accordait mal au XVIme siècle avec les ménagements et les transactions qui pouvaient amener l'union confessionnelle des deux cultes et qui, aujourd'hui encore, rencontrent en France et en Allemagne des adversaires chaleureux et convaincus. Il ne faut donc pas s'étonner si la seule apparence d'un changement de doctrine a révolté les zélés réformés de Sainte-Marie et s'ils ont accueilli avec transport les prédications dogmatiques d'un ministre réfugié de Lyon, lequel, après avoir séjourné pendant quelque temps à Genève, s'annonçait aux fidèles comme prêchant la seule, la véritable parole de Dieu.

Le ministre Thomas Berette (1) était arrivé à Sainte-Marie vers la fin de l'année 1568 et, sans y avoir été autorisé par le seigneur de Ribeaupierre, sans même s'être enquis du consentement des deux

(1) Ou Burette. Voy. la lettre du pasteur le Bachelle. — L'on ne comprend pas comment M. Caspari ait pu confondre le ministre Berette avec le pasteur Moret. La différence des noms et surtout les époques diverses de l'apparition de ces deux hommes à Sainte-Marie repoussent hautement cette confusion.

Digitized by Google

pasteurs d'Eschery et de St-Blaise, il s'était mis à prêcher malgré les défenses qui lui en furent notifiées. La foule avait écouté ses sermons avec avidité et ne s'était nullement inquiétée des fâcheux résultats que pouvait entrainer pour elle le rétablissement public d'un culte qui n'était pas protégé par les stipulations du traité de paix de religion conclu à Augsbourg.

Mais Egénolf de Ribeaupierre ne pouvait ignorer ce danger. Pour le conjurer, il dut recourir à une mesure extrême. Il ordonna le 21 décembre de la même année 1568 la fermeture des églises d'Eschery et de St-Blaise, ôtant par cette décision rigoureuse tout prétexte aux ennemis du protestantisme de l'accuser d'avoir favorisé les sectateurs de la religion réformée. Le livre consistorial, dont nous suivons les indications autant qu'il est possible, s'exprime en ces termes : « Les deux temples, savoir celui d'Eschery et celui de St-Blaise furent « fermés depuis le 21 décembre 1568 jusqu'au mois de mars de « l'année suivante avec défense d'y tenir le service divin *pour les* « *réformés* sur ce que M. Thomas Berette, ci-devant prédicateur de « la ville de Lyon, arrivé ici le 22 août 1568 de Genève, où il s'était « retiré, se mit à prêcher dans la vallée sans y être authorisé et « continua à le faire pendant cinq mois contre les défenses qui lui en « furent faites ce qui l'obligea enfin à quitter l'endroit. »

## XVII.

Le ministre Berette s'étant enfin retiré du val de Sainte-Marie et la tranquilité ayant été rétablie, le seigneur de Ribeaupierre permit la réouverture du temple d'Eschery et, comme la chaire était devenue vacante par le départ du pasteur Carbon, ce fut le ministre Claude Masson de Saint-Blaise qu'il désigna pour desservir l'église. Mais Masson ne remplit pas longtemps ces fonctions. Déjà dix-neuf mois après, en 1570, les réformés d'Eschery et de Sainte-Marie ayant été avertis qu'il se trouvait à Strasbourg un prédicateur français très-estimé du nom de Jean Gerran (1) et qui alors était entretenu par la dame de Malbert dont il était l'aumônier, s'adressèrent à cette dame et au sieur Gerran lui-même pour obtenir leur consentement à ce qu'il vint se mettre à la tête du troupeau et à faciliter ainsi le retour

(1) Ou Jean Harrang, selon la lettre du pasteur le Bachelle.

Digitized by Google

de Masson à Saint-Blaise, localité devenue veuve de son pasteur. Cet arrangement ayant été accepté, le pasteur Gerran commença ses prédications en septembre 1570; ce qui permit de rétablir le service régulier dans les deux églises.

## XVIII.

Vers ce temps-là, les idées de la réformation, s'étant propagées dans la seigneurie de Ribeaupierre, avaient fini par aboutir jusqu'au village du Bonhomme (en allemand *Diedolshausen* ou *Jüdelinshuss*, selon une charte de 1441) situé au sommet de l'une des montagnes les plus élevées des Vosges. Les opinions religieuses y étaient divisées, le catholicisme y avait conservé de fortes racines, mais les réformés, s'appuyant sur les tendances protestantes et sur la protection du seigneur, avaient réclamé l'envoi et les secours spirituels de l'un des pasteurs du val de la Lièpvre. Le consistoire de Sainte-Marie s'était empressé de déférer à cette demande et le ministre Claude Masson fut momentanément détaché de St-Blaise pour aller prêcher l'Evangile aux nouveaux convertis du Bonhomme. Mais, soit que ce pasteur ait éprouvé le désir de retourner dans sa paroisse, soit qu'il lui ait manqué l'énergie nécessaire pour résister aux contrariétés et aux persécutions que ses adversaires en religion lui suscitèrent, il demeure certain qu'il revint bientôt reprendre ses fonctions à St-Blaise. Alors le ministre Gerran d'Eschery se décida à le remplacer au Bonhomme, mais il fut encore moins heureux que Masson, car, après y avoir administré une seule fois la Sainte-Cène et baptisé quelques enfants, il fut obligé de partir et le livre consistorial nous apprend qu'il ne lui fut pas même permis de retourner à Sainte-Marie, mais qu'on l'obligea à quitter la province; « par les persécutions qu'on lui suscita ». Le motif ou le prétexte de ces persécutions n'est pas indiqué. (1)

Il arriva ainsi que l'église d'Eschery et de Ste-Marie fut de nouveau privée de son pasteur, ce qui engagea le seigneur du val à y envoyer

(1) Le Bachelle, loc. cit., nous apprend « que le pasteur Gerran (ou Harrang, « comme il l'appelle), s'étant retiré aux Pays-Bas, y scandalisa les églises par « sa révolte, de laquelle, néanmoins, le seigneur le retira, étant depuis mort au « voisinage de Bacarat, où il s'était retiré en une vie particulière. »



Digitized by Google

pour la seconde fois Claude Masson, lequel, à partir de ce moment, 1572, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en grande vieillesse vers 1603, ne quitta plus cette paroisse.

## XIX.

L'on ne peut qu'admirer le courage persévérant dont, pendant toute sa vie, Egénolphe de Ribeaupierre a fait preuve en protégeant la religion protestante qu'il avait embrassée. Déjà il avait eu à lutter contre les prétentions de la chancellerie d'Ensisheim et contre les admonitions de l'empereur Ferdinand, mais, du moins, il devait espérer maintenant que la réunion, officiellement consentie, des réformés au culte luthérien leur permettrait désormais de participer aux avantages stipulés par la paix de religion d'Augsbourg. Il s'était trompé! La tentative de l'établissement d'un pasteur réformé au Bonhomme avait, de nouveau, éveillé la sollicitude ombrageuse du gouvernement autrichien et, en 1573, l'archiduc Ferdinand, écrivant à Egénolph, lui défendit, sous menace de punition sévère, de tolérer dans ses domaines aucuns sectaires, ni des individus chassés pour cause de religion, ni leurs prédicants. Mais le seigneur de Ribeaupierre lui répondit, le 6 septembre de la même année, en déclarant » qu'il n'accordait aucun asile aux fugitifs des états voisins, « notamment à ceux qui ne pourraient justifier d'un congé honorable; « que l'ancienne religion (la religion catholique) continuait à être « suivie dans toutes les villes et dans tous les villages de ses domaines, « sauf que, conformément à son droit reconnu par la paix de religion « et en vertu des généreuses dispenses accordées par feu l'empe- « reur Ferdinand, il suivait dans la chapelle de son château et sans « bruit le culte de la confession d'Augsbourg; mais que quant à Ste- « Marie, il serait difficile d'y faire changer l'état des choses puisque « les mineurs y entretenaient un prédicant à leurs frais et que les « mines de cette localité relevaient directement du Saint-Empire ro- « main et pouvaient par conséquent invoquer les immunités accordées « par la paix d'Augsbourg. » (1)

Il paraît que ce fut là le dernier acte de tolérance éclairée fait par

(1) Voy. Roehrich, *Mittheilungen*, etc., tom. II, p. 108.

Digitized by Google

Egénolph en faveur des réformés du val de Lièpvre. Il mourut en 1585, laissant un fils mineur du nom d'Eberhard qui eut pour tuteurs deux comtes d'Erbach professant le culte luthérien et un comte de Fürstenberg, catholique.

## XX.

C'est en l'année 1579 qu'il convient de placer les premiers commencements de l'existence d'une église réformée *allemande* à Sainte-Marie-aux-Mines. L'on trouve, en effet, la mention suivante dans le livre consistorial de l'église française. « Monsieur Louis Desmasures « étant mort en 1574 et Monsieur Claude Masson ayant prêché long- « temps seul en l'église d'Eschery sans être subsidié que quelques « fois par Me Thouvenin et par Me François de La Chapelle, quoiqu'il « eut peu de santé et que le troupeau fut nombreux, l'église cher- « chant les moyens de le soulager fit venir du Palatinat Me Caspar « Andernach, ministre allemand, lequel étant venu dans la vallée « après avoir été autorisé par Monseigneur le comte de Ribeau- « pierre, (1) fut joint audit Me Claude Masson pour desservir l'église « d'Eschery, ce qui arriva au mois de juin de l'année 1579. » — Or, jusqu'à ce moment, tous les prédicateurs réformés appelés au val avaient été Français d'origine et n'avaient parlé que la langue française, leurs sermons avaient nécessairement été prononcés en cette langue et le service divin, en général, avait été fait en français. Cela s'expliquait par ce fait, que la population de Ste-Marie (partie d'Alsace) ne se composait alors presqu'exclusivement que de mineurs et employés français venant de l'intérieur de la France ou des cantons suisses parlant la langue française qui professaient le culte réformé, et d'ouvriers et employés allemands venant de la Saxe ou du nord de l'Allemagne qui appartenaient, pour la majeure partie du moins,

(1) Le livre consistorial fait erreur en attribuant, dès 1579, le titre de *Comte* aux seigneurs de Ribeaupierre. Ce titre n'a été obtenu que par Jean-Jacques, le dernier de la dynastie mâle de cette maison, mort en 1673. — L'erreur se comprend, alors que l'on se rappelle que le livre consistorial n'a été rédigé qu'en 1771 sur le vû des anciens livres et qu'évidemment son rédacteur n'a pas dû attacher un grand intérêt à la recherche du titre que prenaient, au seizième siècle, les seigneurs du val de la Lièpvre.

Digitized by Google

à la doctrine luthérienne. Les réformés avaient donc adopté la langue de leur pays natal, celle qu'ils comprenaient le mieux. Mais les dispositions de la paix de religion d'Augsbourg et l'animosité qui régnait à cette époque entre les luthériens et les calvinistes peu nombreux qui restaient en Allemagne, avaient engagé un grand nombre de ces derniers à quitter leur patrie pour chercher en Suisse ou en France des coréligionnaires plus affectueux, ou, du moins, une tolérance plus chrétienne. C'est ainsi, nous le présumons, que des réformés allemands vinrent peu à peu se joindre à Ste-Marie au troupeau des réformés français et que l'on finit par sentir la nécessité d'établir pour eux une prédication allemande.

Le livre consistorial ne fait pas connaître les motifs qui ont décidé l'appel du pasteur Andernach et semble n'attribuer sa nomination qu'à la nécessité de donner un collaborateur et un aide au ministre français valétudinaire ; mais il faut se reporter à l'époque de la confection de ce livre, il faut se rappeler qu'il a été composé sur les fragments des anciens livres consistoriaux aujourd'hui perdus ; que son rédacteur a été l'un des pasteurs de l'église française et que son travail a uniquement été destiné à conserver les faits qui concernaient cette église, alors séparée de l'église réformée allemande ; qu'il n'a donc dû éprouver ni intérêt, ni besoin à retracer les premières origines de cette dernière. Il est certain, dans tous les cas, que le ministre Andernach, allemand de naissance et de langue, n'a pu suppléer le pasteur François-Claude Masson dans les fonctions pastorales françaises et qu'il a dû se borner à prêcher et à instruire ses coréligionnaires allemands. (1) Quoiqu'il en soit, Andernach ne resta que peu de temps à Ste-Marie-aux-Mines. Au bout de deux années il fut rappelé par l'électeur palatin et pourvu d'une cure au sein de sa patrie. Sa place resta vacante au val de la Lièpvre et ce n'est que beaucoup plus tard que la communauté réformée allemande parvint à s'organiser et à obtenir un service régulier avec un pasteur parlant sa langue.

## XXI.

A partir de ce moment (l'année 1581) nous rencontrons une lacune considérable dans le livre consistorial de l'église réformée de Sainte-

(1) Il importe toutefois de constater que les actes de baptême faits par le ministre Andernach sont écrits en langue française.

Digitized by Google

Marie, lacune qui s'étend jusqu'en l'année 1618 où ce livre reprend la narration des faits. Faut-il en conclure, ainsi que l'a fait M. Caspari (1) et que semble le faire M. Rœhrich, (2) que pendant toute cette période, c'est-à-dire, pendant 39 ans, l'exercice du culte réformé a été supprimé ou suspendu dans la vallée de la Lièpvre ?

Examinons les faits.

M. Caspari déclare (3) que les inscriptions des baptêmes, mariages et décès ne manquent dans les livres de l'église réformée qu'à partir de l'année 1595 jusqu'à 1618, (4) tout en constatant, quoiqu'à tort, le silence du livre consistorial depuis 1579 jusqu'en 1634, puisque, dès 1618, ce livre indique une séance du grand consistoire tenue le 6 février. Il est d'ailleurs certain qu'en 1582 l'église réformée de Ste-Marie était encore desservie par le pasteur Claude Masson ; puisque deux lettres découvertes dans les archives de Neufchâtel, par M. le professeur Baum, de Strasbourg, attestent qu'à cette époque ce ministre et les Anciens de l'église se sont adressés à leur coréligionnaire de ladite ville de Neufchâtel pour en obtenir l'envoi d'un second pasteur, la paroisse étant trop populeuse pour pouvoir être desservie par un seul. (5)

Ce silence n'établirait donc une solution de continuité, si nous pouvons nous servir de cette expression, qu'à partir de l'année 1595 jusqu'en 1618, et la période de ce sommeil ou de cette mort pourrait s'expliquer ainsi qu'il suit :

Egénolph de Ribeaupierre était décédé, ainsi que nous l'avons dit, en 1585, et n'avait laissé qu'un enfant mineur, Eberhard, qui fut placé sous l'autorité de deux tuteurs protestants et d'un tuteur catholique. La maison d'Autriche saisit le moment de l'affaiblissement du pouvoir de son vassal et imposa aux représentants du seigneur l'obli-

(1) Caspari, loc. cit., page 60.

(2) Rœhrich, loc. cit., page 111.

(3) Page 60.

(4) Ceci est une erreur. Il n'existe absolument aucune lacune dans ces livres. L'erreur de MM. Caspari et Rœhrich provient de ce que les actes de baptême de 1585 à 1618 sont inscrits dans un registre où l'on a recopié ceux de 1562 à 1585 et se trouvent à la suite de ce registre copié, au lieu de l'être sur l'ancien registre original.

(5) Nous devons à l'obligeance de M. le professeur Baum la communication de ces deux lettres. On les trouvera à l'appendice sous N° II.

Digitized by Google

gation de faire cesser l'exercice du culte protestant, luthérien et calviniste partout où il avait été introduit dans la seigneurie de Ribeaupierre.

Effrayés et intimidés par cette rigueur inattendue, les protestants s'adressèrent au magistrat de la ville libre de Strasbourg à l'effet d'en obtenir des conseils sur le parti à prendre et les démarches à faire. Le magistrat leur répondit que la décision autrichienne ne pouvait être applicable qu'aux *réformés* du val de la Lièpvre et non à ceux de la confession d'Augsbourg auxquels la paix de religion avait assuré la liberté de conscience et l'exercice de leur culte dans toute l'étendue de l'empire d'Allemagne.

Alors les réformés se décidèrent à rédiger une *confession de foi de l'église française de Ste-Marie dans la vallée de la Liepvre* (*Rekanntnusz des Glaubens der welschen Kirche zu Mariakirch im Léberthal*), confession qui, écrite en langue française, n'existe plus qu'en une traduction allemande, sans date, déposée aux archives des églises à Strasbourg (1) et qui n'est probablement que la reproduction de celle rédigée par le pasteur Marbœuf en 1558, aujourd'hui perdue.

Ce qui décida sans doute les réformés à recourir à cette manifestation de leur foi religieuse, ce fut la tendance que montraient alors les princes de l'Allemagne, de confondre les doctrines calvinistes avec celles des anabaptistes et des autres sectes si nombreuses qui avaient surgi dans ce pays et qui menaçaient plus ou moins les bases de la constitution sociale tout entière.

Malgré cette déclaration nette et loyale, les réformés du val ne réussirent pas à faire lever l'anathème prononcé contre eux. Prenant texte des dissidences qui existaient entre la profession de foi de l'église réformée de Sainte-Marie et celle d'Augsbourg, le gouvernement autrichien maintint sa décision et défendit de nouveau l'exercice public du culte réformé, tout en concédant celui du culte luthérien. (2)

---

(1) Voy. Rœhrich, loc. cit., page 111. — Nous donnons ce document précieux et inédit à l'appendice sous N° III.

(2) C'est surtout en l'année 1586 qu'il convient de placer les efforts faits par la régence d'Ensisheim pour mettre à exécution le *mandat de religion* autrichien et pour forcer les réformés du val de la Lièpvre à se convertir au catholicisme, ou à quitter les domaines du seigneur de Ribeaupierre. L'on en trouve des preuves

Digitized by Google

Tel est en résumé le récit fait par M. Rœhrich sous une forme dubitative, récit que M. Caspari a reproduit. L'on ne peut disconvenir qu'il offre une explication assez probable du fait d'interruption de l'exercice du culte appuyé sur le silence du livre consistorial et sur celui des livres d'église.

Il nous reste cependant des doutes.

La seigneurie de Ribeaupierre, quoique relevant de l'Autriche, avait eu pendant longtemps pour maître Egénolph qui, professant le culte de la confession d'Augsbourg, n'avait pas caché ses sympathies pour l'église calviniste. Ces sympathies, manifestées par une généreuse tolérance, ont dû lui survivre et disposer en sa faveur deux, au moins, des tuteurs du jeune Eberhard qui étaient protestants eux-mêmes. Le moment, d'ailleurs, aurait été mal choisi pour commencer une croisade contre des réformés établis en quelque sorte sur les frontières du royaume de France. Henri IV venait d'être sacré roi, le pape l'avait absous et relevé de l'excommunication, le roi de France était puissant et protégeait les calvinstes, déjà l'édit de Nantes se préparait dans ses conseils; il eut donc été imprudent de faire naître une agitation qui, trouvant un appui en France, aurait pu entraîner à des conséquences fatales.

Mais à côté et à l'appui de ces considérations générales, il existe des faits particuliers à la localité qui semblent établir, que si peut-être pendant la période de 1595 à 1618 le culte réformé n'a pas été favorisé et ouvertement protégé à Sainte-Marie-aux-Mines, il n'a, du moins, pas cessé d'être suivi et que les pasteurs ne lui ont pas fait défaut.

En effet, la lettre du ministre Jean le Bachelle, écrite en l'année 1643 et, par conséquent, à une époque très-rapprochée de la période dont il s'agit, (1) émane d'un pasteur de l'église réformée de Sainte-Marie qui devait connaitre toutes les traditions de cette église et posséder encore tous les documents dont nous regrettons aujourd'hui la perte. Or, le Bachelle, après nous avoir appris que le pasteur

dans plusieurs actes conservés aux archives des églises de Strasbourg qui portent notamment les dates des 27 mars, 18 avril, 19 novembre et 4 décembre. Mais ces actes prouvent en même temps que les ouvriers mineurs professant le culte réformé ont opposé une vive résistance à l'exécution de ces ordres et n'ont cessé d'invoquer leurs priviléges anciens et leurs libertés garanties par le prince.

(1) Voy. *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, tom. Ier, p. 160.

Digitized by Google

allemand Andernach, élu en 1579, est resté pendant deux ans à côté de son collègue Claude Masson, dit que M. Mathieu Barthol lui succéda après avoir été ministre dans le comté de Montbéliard et qu'il a quitté en 1590 pour mourir plus tard au service de l'église de Badonvillers. Il dit encore, qu'en l'année 1589 fut reçu au ministère de l'église de Sainte-Marie, M. Mathieu Robert, lequel a servi cette église jusqu'en l'année 1626 et qu'après la mort de Claude Masson, arrivée seulement en 1603, Josias de Mont a été reçu mais n'est resté qu'un an au service de l'église; qu'enfin en l'année 1607 le ministre Claude Perrochet lui succéda et est resté jusqu'en l'année 1638.

Voici donc une succession de pasteurs établie sans interruption depuis 1579 jusqu'en 1638. L'on ne saurait nier, toutefois, qu'il existe quelque obscurité dans cette relation; ainsi l'on ne comprend pas trop bien comment le pasteur Mathieu Robert a pu succéder déjà en 1589 à Mathieu Barthol, lequel n'a quitté ses fonctions qu'en 1590 et avait alors pour collègue le vieux Claude Masson. Il parait aussi, d'après le récit de le Bachelle que, dans l'intervalle entre 1604, date du départ de Josias de Mont, et 1607, année de la nomination de Claude Perrochet, un seul pasteur, Mathieu Robert, aurait administré les intérêts spirituels des fidèles de l'église réformée de Sainte-Marie-aux-Mines. (1)

Mais il en ressort, dans tous les cas, la preuve que cette église n'a pas été entièrement abandonnée, qu'elle a conservé des pasteurs et que la vie religieuse n'y a pas été éteinte, fait attesté d'ailleurs par le registre de baptême qui, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, n'a subi aucune interruption pendant les années dont il s'agit.

---

(1) L'on nous a communiqué un ouvrage intitulé : *Histoire de la vallée de la Lièpvre*, extraite de la 3e livraison des *Vues pittoresques de l'Alsace*, par l'abbé GRANDIDIER, Ste-Marie-aux-Mines 1810. Ce livre contient, entre autres, page 102, une liste des pasteurs réformés français qui ont desservi l'église depuis la réformation. Cette liste est complètement erronée, surtout quant à la période de 1569 à 1664. C'est ainsi qu'elle indique Claude Masson comme étant mort dès l'année 1570; qu'elle désigne Louis Desmasures comme ayant été pasteur à Eschery, de 1590 à 1596, tandis qu'il était déjà décédé en 1574; qu'elle désigne enfin Félix Perrochet comme pasteur de l'église de Sainte-Marie de 1596 à 1664, c'est-à-dire pendant 68 ans! — Il est inutile de s'arrêter à de pareilles indications dont l'erreur matérielle est démontrée par les documents du temps et par les invraisemblances qu'elles renferment.

Digitized by Google

S'il en fallait une démonstration plus éclatante encore, nous la puiserions dans la mention faite au livre consistorial de la tenue du *grand consistoire* assemblé le 9 janvier 1618, fait qui établit victorieusement l'existence de la communauté et son organisation réglée, surtout en ce qui concerne le maintien sévère de la discipline.

L'on trouve, en effet, à la suite du réglement de discipline ecclésiastique établi par le pasteur Marbœuf et conservé sur parchemin aux archives de l'église, l'annotation suivante: « Au surplus est « à noter que s'étant glissé entre notre peuple un tel désordre entre « toute sorte de qualité de personnes sur le fait des danses et autres « scandales, et en telle sorte que notre discipline semblait être éteinte « ou, du moins, abâtardie, à raison de quoi s'en seraient ensuivies « de grandes plaintes; à cette cause, *tous les Pasteurs*, Anciens et « Diacres de cette église, insistants sur le devoir de nos charges, « pour remédier à un tel désordre et confusion, ont expressément et « extraordinairement et suivant l'ordre établi de toute ancienneté en « cette église, convoqué le grand consistoire le mardi 6 février 1618, « et a été unanimement et par la commune voix de tous, arrêté que « notre discipline serait à la même mode et manière qu'elle aurait « été du passé, à savoir, que tous ceux qui auront dansé ou assis- « teront ès danses, loueront ménestriers, seront retranchés des cênes. « Cet article a été ajouté à notre discipline afin que nul n'en prétende « cause d'ignorance ».

## XXII.

C'est ici le lieu d'expliquer ce que l'église réformée de Sainte-Marie entend sous les mots de *grand* et de *petit consistoire*, ces désignations devant se retrouver très-souvent dans la suite de ce récit.

Le *grand consistoire* se composait de la réunion plénière de tous les pères de famille de la paroisse. Ces sortes de réunions ont continué jusque dans la première moitié du dix-neuvième siècle. Elles s'occupaient de la régularisation des souscriptions charitables, des réglements d'école et d'écolage, des questions qui intéressaient l'église entière, de la nomination, enfin, des membres du petit consistoire.

Le *petit consistoire* ne représentait pas seulement le conseil presbytéral actuel, c'était un collége composé de douze membres se renouvelant

Digitized by Google

tous les deux ans par moitié. Voici comment se faisait l'élection. Quand le moment était venu, le membre sortant proposait deux candidats, pris dans la paroisse, pour le remplacer, lui-même était rééligible. Pendant trois dimanches consécutifs, le pasteur lisait en chaire la liste des dix-huit noms et à l'issue du troisième service, il se plaçait devant l'autel où il recueillait, en grand consistoire, les voix des pères de famille qui lui étaient communiquées à voix basse de manière à n'être entendues que de lui. Il en prenait note et à la fin du vote, il proclamait les noms des élus. A la tête du petit consistoire était placé un membre qui prenait le nom de *Diacre* et qui avait un ou deux diacres-adjoints. C'était lui qui, dans les derniers temps, administrait les aumônes d'une manière entièrement indépendante; au commencement, cette distribution s'était faite sans l'intervention et la surveillance du petit consistoire. Ce dernier se réunissait chaque dimanche à la sortie du culte et tenait une séance dans laquelle il s'occupait des scandales (c'est-à-dire, des faits contraires à la discipline ecclésiastique), des faits d'église regardant le bien spirituel ou matériel de la communauté et de l'assistance publique en tant que le permettaient les ressources.

Les membres du petit consistoire prenaient aussi le nom de *Conducteurs de l'église*. Ils se composaient des pasteurs et des Anciens. Les diacres étaient les premiers parmi les Anciens et nommés par eux après les élections bisannuelles; ils cessaient leurs fonctions après deux années d'exercice.

L'organisation de l'église de Sainte-Marie reposait ainsi sur un laïcisme oligarchique qui, en remettant aux mains de certains élus parmi les pères de famille, un pouvoir presque dictatorial, complètement indépendant, en faisait une autorité forte, compacte, prête à réprimer au-dedans, comme à résister et à défendre au-dehors. La domination de l'élément laïque au milieu de cette oligarchie était, au surplus, de nature à écarter tout empiétement de l'élément ecclésiastique, à le mainteuir dans de justes limites et à lui servir d'égide contre les attaques tendant à affaiblir ou à menacer son autorité morale.

## XXIII.

Aucun événement important ne signala la période de 1618 à 1634. C'est en cette dernière année que la communauté ayant continué à croître en nombre et en ressources pécuniaires, put enfin songer à

Digitized by Google

réaliser un projet depuis longtemps conçu, mais que le malheur des temps et l'absence des fonds nécessaires, avaient fait ajourner d'année en année.

L'on se rappelle que depuis la décision rendue par le comte Egénolph III, le 8 juin 1561, les réformés de Sainte-Marie-aux-Mines, privés de la cojouissance de l'église située au pré et exclusivement affectée au service luthérien, en avaient été réduits à exercer leur culte dans le temple d'Eschery que le seigneur de Ribeaupierre leur avait concédé vers le même temps. Pour remplir leurs devoirs religieux ils étaient donc obligés de se rendre en toute saison, par de mauvais chemins, à une distance assez considérable (2 kilomètres) et l'inconvénient grandissait quand il fallait procéder à des baptêmes, à des enterrements ou lorsque la santé du ministre était altérée par l'âge ou la maladie.

La construction d'un temple à Ste-Marie devenait donc une entreprise d'urgente nécessité et il y fut pourvu, dit le livre consistorial, en 1634, « aux frais de l'église, pendant le ministère de Claude et « Félix Perrochet qui firent mettre, l'un et l'autre, leurs armoiries « avec leurs noms aux vitraux dudit temple, avec la date. »

## XXIV.

Mais les mauvais temps étaient revenus. La guerre de trente ans avait étendu ses dévastations et ses fureurs jusque sur l'Alsace, où Suédois, Français et Autrichiens se comportaient comme en pays conquis, levant contributions forcées sur leurs partisans aussi bien que sur leurs ennemis, pillant, incendiant et tuant de manière à convertir en solitude, couverte de ruines, une province naguères encore populeuse et florissante.

Le val de la Lièpvre ne devait pas échapper aux vicissitudes de la guerre. Tour à tour il fut envahi par tous les partis belligérants et bientôt la misère, la disette, les violences de toute espèce dépeuplèrent ce vallon si riche, autrefois, de son industrie et de l'activité laborieuse de ses habitants.

La position des pasteurs luthériens et calvinistes était surtout cruellement compromise. Bien plus que les simples habitants, ils se voyaient exposés aux menaces et aux vexations de la soldatesque indisciplinée; les Autrichiens et leurs alliés leur faisaient une guerre d'extermination et s'il est vrai que les Français prenaient alors la

Digitized by Google

qualité d'amis des Suédois protestants, il n'en est pas moins certain que leur haine contre la réforme les excitait à faire partout où ils se trouvaient, tout le mal qui était en leur pouvoir aux ministres des cultes hérétiques.

Ces ministres furent donc obligés de s'expatrier. Le 9 septembre 1635 le pasteur Félix Perrochet quitta Ste-Marie pour n'y revenir que le 4 novembre de l'année suivante. (1) Avec lui partit le sieur Fattet, alors justicier au val et l'un des Anciens de l'église. Le pasteur luthérien Schweiger dut bientôt après suivre leur exemple et se retirer à l'abri des murs de la ville libre de Strasbourg.

Dès lors le service divin resta interrompu dans l'église réformée jusqu'au 4 novembre 1636 (selon le livre consistorial) époque à laquelle le retour du ministre Perrochet permit d'en rouvrir les portes à une population avide de la parole de Dieu, mais décimée par les malheurs de la guerre et appauvrie par les charges qu'elle avait eu à supporter. Le 23 du même mois la Sainte-Cène fut célébrée extraordinairement à Eschery, sur la demande expresse des pères de famille.

CH. DRION,
Président du tribunal civil de Schlestadt.

*(La suite à la prochaine livraison).*

---

(1) Voy. *Histoire de la vallée de la Lièpvre*, p. 105, en note : « Félix Perrochet « quitta le 9 septembre 1635 avec le justicier Fattet ce pays qui était en proie aux « troubles de la guerre de 30 ans et le service divin fut interrompu jusqu'à son « retour le 4 novembre 1636 où il fut rappelé. » — La lettre de le Bachelle ne fait aucune mention de Félix Perrochet. Elle dit, au contraire, « que le sieur Hugues « Fallot, enfant de Ste-Marie, avait succédé en 1626 à Mathieu Robert et qu'en « l'année 1635 la confusion des guerres le contraignit à se retirer en Suisse. » — De part et d'autre il y a ici évidemment erreur. La version de l'*Histoire de la vallée de Lièpvre* est confirmée par le livre consistorial qui fixe le départ du pasteur *Perrochet* au 29 novembre 1635 sans mentionner son retour ni son prénom. Il est d'ailleurs certain que Perrochet, à cette époque, était pasteur réformé à Ste-Marie, puisque l'on a vu ci-dessus que dans la même année 1635 son nom a été inscrit, avec celui de Claude Perrochet, sur les vitraux de l'église nouvellement construite. — D'un autre côté, le Bachelle ne cite pas le nom de Félix et cependant cinq ans après (1635 à 1641) il est devenu lui-même pasteur à Ste-Marie. — Ne serait-il pas possible de concilier ces contradictions apparentes en admettant que Félix Perrochet, fils et suffragant de Claude, lui a succédé en 1635 et que le Bachelle a fait confusion entre les deux en même temps qu'il a confondu les dates en racontant que Claude Perrochet a été obligé de quitter Ste-Marie en 1638, tandis que Hugues Fallot, son collègue, s'est déjà retiré en 1635 ?

Digitized by Google

# LES FOUILLES DU TUMULUS DE SOULTZ.

## DÉCOUVERTE D'UNE ENCEINTE FORTIFIÉE.

---

De concert avec quelques personnes de Guebwiller, qui, à côté de leurs occupations industrielles, paient néanmoins un large tribut à la science, nous avons entrepris de fouiller le monticule de St Georges, que l'on considère depuis un temps immémorial comme étant un tumulus. (1) Pour nous guider dans nos recherches nous avons prié M. de Ring, sécrétaire de la société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, de venir nous assister; M. de Ring a répondu obligeamment à notre appel, et a passé une huitaine de jours avec nous.

Le monticule de St Georges est assis aux pieds des Vosges, entièrement isolé; il a la forme d'un cône régulier tronqué, sa hauteur est de 7m. 80cent. et son diamètre pris à la base mesure 50m. 80cent. L'observateur voit, de prime-abord, que ce tertre a été élevé par la main de l'homme.

Dès les premiers travaux, nous avons découvert un mur d'enceinte situé dans l'intérieur de la butte et recouvert de terres rapportées; ce mur a partout un mètre d'épaisseur, la pioche l'entame difficilement; il forme un polygone irrégulier de quinze côtés et devait être excessivement élevé, vu la masse de décombres qui obstruent l'espace qu'il circonscrit. (2)

Cette enceinte une fois découverte, nous avons fait faire une tranchée à fleur de sol du côté de la montagne (ouest) en procédant de la base du tumulus au mur d'enceinte; cette tranchée a mis au jour l'entrée de cette dernière; là le mur cessait, là devait être la porte ou la poterne. De cette entrée, deux autres murs se dirigeaient

---

(1) Schœpflin-Ravenèz, article *Tumuli*.

(2) Le diamètre de l'enceinte d'un mur à l'autre est de 24 mètres; il est bien supérieur à celui des châteaux du Freundstein et du Hugstein.

Digitized by Google

parallèlement vers la base ouest du monticule, probablement ils formaient un chemin couvert, reliant l'enceinte dont on ne voit plus de traces.

Désirant pénétrer dans l'intérieur de la petite montagne, et ne pouvant opérer par larges tranchées, vu qu'il aurait fallu démolir le tout et que cette opération nous aurait entrainé à des frais énormes, car il s'agissait alors de déplacer puis de remettre (1) en place quelques mille voitures de terre, et de replanter les trois schatz de vignes qui forment cette propriété : nous avons essayé d'établir une galerie de mine qui nous conduise au milieu du tumulus ; cette idée a eu un commencement d'exécution ; mais bientôt des obstacles imprévus se sont présentés, l'intérieur de l'enceinte étant plein de décombres, l'étaiement devenait impossible et tout s'écroulait au moindre coup de pioche ; les ouvriers refusaient péremptoirement de continuer les travaux.

Devions-nous sacrifier quatre ou cinq mille francs pour déplacer toute cette masse et pour probablement ne mettre à jour que des décombres? certes, si le monticule avait été inculte, et s'il n'avait fallu le refaire après l'avoir défait, car c'étaient là les conditions que nous imposait le propriétaire, nous n'aurions pas hésité.

Dans nos fouilles nous avons découvert quelques ossements d'homme et d'animaux, ainsi que des fers de flèche, une clé et les débris d'un fer à cheval.

Une question se présente maintenant.

Quelle est la signification de ces ruines? y avait-il là un fort romain ou un burg féodal? pourquoi n'a-t-on pas démoli cette enceinte, et surtout, pourquoi l'a-t-on recouverte de terre pour en former un monticule régulier, qui a tout l'aspect d'un tumulus?

Ici un vaste champ s'ouvre aux conjectures, et néanmoins nous ne pouvons rien préciser, n'ayant pu aller au fond de la chose et n'ayant pu désigner la butte archéologiquement parlant. M. de Ring ne pense pas que cette construction soit romaine ; (2) il croit que c'était là un

(1) Le propriétaire exigeait qu'on remît les choses en leur ancien état et qu'on l'indemnisât quant aux récoltes perdues. Rien de plus juste au reste. Mais cette manière de voir entraînait à des frais énormes.

(2) Les Romains, d'après M. de Ring, employaient plus de mortier que de pierres, et les tours romaines étaient carrées et non polygonales. Je laisse la responsabilité de ce fait à qui de droit, m'avouant incompétent en cette matière.

Digitized by Google

burg féodal ; dans cette supposition cela ne peut être que le burg d'Alschwiller. En effet, la tradition place le village d'Alschwiller à la droite du monticule St Georges ; or, comme il y avait une famille noble d'Alschviller (1) les ruines que nous avons découvertes formaient-elles leur antique manoir ? (2)

Mais pourquoi alors n'a-t-on pas nivelé ces murs ? il y avait beaucoup de burgs en plaine (3) ; nulle part on s'est amusé à constituer leurs ruines en monticule, et ici seul, par caprice, on aurait élevé ce tertre, dans le but unique de posséder une colline, quand on avait à deux cents pas les belles collines des Vosges ? Non, les populations de ce pays avaient peut-être un motif pour épargner ces ruines, elles ont voulu qu'elles marquassent dans les siècles à venir, mais ce motif quel était-il ?

Si c'était là le burg d'Alschviller tout se comprend : le village étant détruit on a conservé les ruines du château, et pour les protéger, on les a couvertes d'un manteau de terre ; peut-être a-t-on enfoui dans ces ruines les ossements des habitants du village qui ont été immolés par les compagnies anglaises, et à la droite du monticule on a bâti l'église de St Georges, où les Soultziens allaient en pèlerinage chaque année jusqu'en 1789. Bien ; mais la tradition ne nous

(1) Achille d'Alschwiller, général des Dominicains, prêcha la guerre sainte à Bâle en 1266. STROBEL, tom. II, p. 76 et *Annales des Dominicains de Colmar*.

(2) On lit dans le *Rudiment d'archéologie* par M. de Caumont (*Architecture militaire du moyen-âge*, page 291) qu'aux Xe et XIe siècles, les châteaux étaient en général composés de deux parties principales : d'une cour basse et d'une seconde enceinte renfermant une tour ou donjon. Ce dernier était assis sur une éminence arrondie, souvent *artificielle*, quelque fois naturelle. Lorsque cette butte était artificielle, elle offrait habituellement l'image assez régulière d'un cône tronqué. C'est ce que l'on appelait une motte. Peut-être l'origine des mottes remonte-t-elle (p. 293) jusqu'aux temps de la domination romaine, ce qui du reste n'est pas démontré. Puis, M. de Caumont donne le spécimen d'un château garni de palissades en bois avec motte conique (p. 292), il décrit ensuite le château d'Aulnay (p. 296). La motte du donjon est ronde, son diamètre est de 150 pieds, on y voit encore des fondations de murailles et un puits, etc.

Le monticule de Saint-Georges ne serait-il pas aussi une motte ayant supporté un donjon ? ce rapprochement paraît assez naturel, c'est peut-être là la seule véritable explication du fait, la motte existant déjà on a terminé le cône en couvrant le sommet des ruines avec de la terre.

(3) Le castel de Pierre de Regesheim, l'Ungerstein, etc.

Digitized by Google

permet pas cette supposition ; les Soultziens appellent l'Orschvillerburg (l'Alschvillerburg) la petite montagne qui est à l'ouest du monticule, ce qui indique que le burg d'Alschviller était situé sur cette montagne.

Cette enceinte, qui certes n'était pas habitée par un simple particulier, formait-elle l'église d'Alschviller ?

Non, encore non ; cette enceinte n'a pas la forme d'une église, et d'un autre côté elle est trop petite pour avoir pu servir à cet effet, car d'après Berler, Alschviller était un très-grand village.

Mais que sont-elles donc, ces ruines ? datent-elles de l'époque gallo-romaine ? y avait-il là un *mansiones*, ou bien une tour d'observation qui dominait la plaine ? ces ruines ne se trouvent-elles pas sur une ligne perpendiculaire au Schimmelrain, à deux pas d'une voie romaine, près de la source de la fontaine dite Merzenbrunnen, la quelle, si le mot Merzen veut dire en celtique (1) hauteur, et cette source vient d'une hauteur, n'en serait que plus ancienne et que plus estimée sous le point de vue historique ?

La tradition raconte qu'un couvent, qui était situé jadis au Schimmelrain, dépendait du monticule et de l'église de St Georges ; or, au Schimmelrain, il y avait un établissement gallo-romain, cela est incontestable ; ne se peut-il pas maintenant, que cette dépendance datait de temps bien antérieurs, et que l'établissement du Schimmelrain relevait du castel romain établi à St Georges ?

Tout ceci, il est vrai, n'est que hypothétique, tout ceci n'est que conjectural et nous devons avouer que le dernier mot n'a pas encore été dit sur le monticule de St Georges ; néanmoins l'archéologie a acquis deux faits positifs ; le premier, c'est qu'un burg ou un castel existait près d'Alschviller ; le second, c'est que tous les tumuli (et ici nous voulons dire buttes, monticules isolés en plaine) ne sont pas des tombeaux celtiques. (2)

CHARLES KNOLL, aîné, médecin-vétérinaire.

---

(1) D'après MONE, *Celtische Forschungen*, page 115, le mot *Merzen* veut dire une petite élévation, *eine kleine Anhöhe*.

(2) Nous avons rencontré dans nos excursions une dixaine de tumuli dans la forêt de l'Allmendt, appartenant à la commune d'Ensisheim ; il y en a aussi quatre dans le Hübelwäldle de M. le baron de Gohr, près de Wittenheim ; au retour de la bonne saison nous nous proposons de les faire fouiller si tant est que les propriétaires le permettent.

Digitized by Google

# NOTICE HISTORIQUE

## SUR L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

*Suite* (*).

### XXV.

A partir de ce moment et jusqu'à nos jours, sauf le sinistre temps de la terreur en 1793, le service divin n'éprouva plus d'interruption dans l'église réformée de Sainte-Marie-aux-Mines. Les jours des grandes épreuves étaient passés et si cette église qui, bientôt après, a été, avec la seigneurie de Ribeaupierre, placée sous la suzeraineté de la France, eut encore à subir des tribulations dont nous rendrons compte, son existence, du moins, ne fut plus remise en question et les fidèles conservèrent la liberté de conscience que le courage de leur prédécesseurs et la protection éclairée de leurs seigneurs leur avaient acquis.

### XXVI.

Ce fut le 25 avril 1641 que le pasteur le Bachelle, auteur de la lettre historique adressée au ministre Ferry de Metz et dont il a été question déjà à plusieurs reprises, entra en fonctions à Sainte-Marie. Le 27 septembre suivant, pour le soulager, eu égard à sa santé chancelante, le grand consistoire décida qu'il ne serait pas obligé de prêcher au temple d'Eschery lorsqu'il ferait mauvais temps et que la prédication, alors, se ferait pour la communauté entière en celui de Sainte-Marie, « sans rien déranger toutefois à l'ordre établi entre les « deux églises. »

(*) Voir les livraisons de février et mars, pages 77 et 137.



Digitized by Google

Nous apprenons, par la lettre citée, qu'en 1641 il y avait à Sainte-Marie environ cinq cents communians et qu'en temps ordinaire le service divin alternait, de semaine en semaine, entre Sainte-Marie et Eschery. Mais là ne se bornait pas l'activité du pasteur. Il déclare qu'il donnait une partie de son ministère à l'église recueillie à Schlestadt au logis du marquis de Montausier où se réunissaient habituellement environ quatre-vingts personnes. Ce service à Schlestadt était d'autant plus méritoire pour le pasteur le Bachelle qu'il pouvait ne pas être sans danger et que, dans tous les cas, il exigeait un déplacement fatiguant et coûteux. Nous ignorons si les successeurs de le Bachelle ont continué à pourvoir à l'exercice du culte réformé à Schlestadt, mais nous en doutons, puisqu'aucun document de l'époque n'en fait mention.

## XXVII.

En l'année 1650 de nombreuses discussions s'étant élevées entre les réformés et les luthériens, et les deux communautés ayant été réduites à un très-petit nombre de familles, le ministre calviniste Jean Mellet ou Melletus, originaire du canton de Berne, songea sérieusement à opérer l'union des deux cultes, union constamment désirée par les protestants éclairés et que, de nos jours, une orthodoxie intolérante, quelque peu mêlée à des intérêts mondains, a de nouveau repoussée en faisant éclater tantôt des sentiments haineux, tantôt en se retranchant derrière la prétendue volonté de Dieu qui, selon elle, unira les églises *quand le moment en sera venu*, comme si la volonté de Dieu n'était pas la paix, l'union et la concorde parmi tous les croyants, disciples du Christ !

Pour arriver à son but, Mellet publia plusieurs écrits qui témoignent d'un esprit cultivé et sincèrement religieux, mais il éprouva le chagrin d'être méconnu et de ne pas réussir. Il s'attira, ainsi qu'à ses amis, le nom de *Syncrétiste* ayant eu le tort, aux yeux de ses adversaires, de chercher à démontrer que les différences dogmatiques qui séparent les deux confessions n'ont rien de substantiel et ne doivent pas empêcher une réunion basée sur les principes éternels contenus dans les Ecritures saintes. (1)

(1) Voy. Roehrich, *Mittheilungen*, tom. II, p. 122.

Digitized by Google

## XXVIII.

C'est vers la même époque, en 1653, que l'église réformée allemande s'est constituée à Sainte-Marie par l'arrivée successive d'un assez grand nombre d'ouvriers allemands originaires des cantons de Berne et de Zurich qui, d'abord, n'ont demandé qu'à être admis à célébrer la Sainte-Cène avec les réformés français, mais qui, bientôt, éprouvant le besoin d'une prédication faite dans une langue intelligible pour eux, ont sollicité la concession d'un pasteur allemand et leur formation en communauté séparée.

Ce pasteur leur fut accordé en 1666 en la personne de Jean Bischoff, originaire de Bâle, et dès le 15 août 1670 le grand consistoire se réunit pour délibérer sur la question de savoir s'il serait opportun d'accorder aux réformés allemands l'autorisation par eux sollicitée de communier séparément de la communauté française? La décision fut négative, mais l'on arrêta un ordre de prédication d'après lequel certains jours de dimanches et fêtes furent spécialement affectés aux sermons allemands.

## XXIX.

Les réformés allemands ne se tinrent pas pour satisfaits. Ils s'adressèrent au seigneur commun, Jean-Jacques, et obtinrent de lui, sous la date du 27 mai 1672, un réglement dont il n'est pas sans intérêt de faire connaître les dispositions. Il porte 1° que les Allemands feront la cène séparément aux époques de Pâques, de la Pentecôte, en septembre et à Noël; 2° qu'il y aura sept Anciens de la langue allemande; 3° que de ces sept, deux seront diacres; 4° qu'aucun étranger ne sera reçu en charge si ce n'est sur bonne attestation; 5° que les places des conducteurs français à l'église leur resteront en tout temps exclusivement réservées; 6° que les diacres français qui se trouveront aux prêches allemands tiendront la cueillette avant tous autres, mais que les diacres allemands la tiendront avant les Anciens français; 7° que le ministre français, bien qu'il fût le plus jeune d'âge et de réception, présidera toutes les réunions consistoriales; 8° que l'on procédera par toutes sortes de censures ecclésiastiques jusqu'à excommunication contre ceux qui auraient recours

Digitized by Google

sans sujet au Magistrat pour contrarier les résolutions consistoriales purement ecclésiastiques ; 9° que les Allemands se cotiseront, chacun selon ses moyens et que l'on ne fera qu'une seule bourse de tout ce qui sera donné pour le ministère ; 10° que les Anciens allemands seront tenus de faire un rôle de leurs gens et de le communiquer au diacre français, qui sera toujours le comptable et le premier de tous les diacres ; 11° que les conducteurs allemands seront à l'avenir nommés, élus, installés en même temps et de la même manière que les français ; 12° que tous ces articles seront ajoutés à la discipline pour être observés aussi inviolablement que tous les autres, à moins que l'église n'en ait autrement disposé par une assemblée générale sous le bon plaisir de Monseigneur le comte de Ribeaupierre. (1)

## XXX.

L'extinction de la dynastie mâle des seigneurs de Ribeaupierre suivit de près cet acte de réglementation. Le comte Jean-Jacques qui avait hérité de son frère George-Frédéric, mort sans enfants en 1651, décéda lui-même en 1673, laissant une fille unique, Catherine-Agathe, mariée à Chrétien II, comte palatin de Birckenfeld, et qui a été l'élève du célèbre Spener. Ce seigneur, voyant que l'empire d'Allemagne était hors d'état de protéger l'Alsace contre l'esprit d'envahissement et de conquête du roi Louis XIV, avait été l'un des premiers parmi les nobles de la province à se soumettre volontairement à la suzeraineté de la France. Il en avait été récompensé par de nombreuses faveurs et par des privilèges dont il s'était empressé de faire jouir ses sujets protestants. De là résulta pour eux une position préférable à celle des autres habitants de l'Alsace. Ils continuèrent à jouir de la liberté de conscience et de culte, et si, de loin en loin, les agents royaux essayèrent de leur faire éprouver une partie des vexations dont on accablait alors les réformés dans l'intérieur et au midi de la France, l'intervention énergique du seigneur auprès de la personne du souverain parvenait bientôt à redresser leurs justes griefs et à rétablir dans l'église et dans les familles la sécurité et la paix.

(1) Jean-Jacques a été le premier des seigneurs de Ribeaupierre qui ait pris le titre et la couronne de comte.

Digitized by Google

## XXXI.

Mais si le nouveau seigneur était toujours prêt a accorder sa protection efficace aux protestants luthériens et calvinistes de Sainte-Marie-aux-Mines, il devait leur abandonner le soin de pourvoir à l'entretien de leurs pasteurs et de leurs églises, puisque le malheur des temps avait réduit même les princes régnants, à l'impossibilité de faire face à tous les besoins. L'église réformée possédait bien, ainsi qu'il a déjà été dit, la moitié de la grande dîme d'Eschery qu'elle devait à la générosité d'Egénolph III, mais cette concession, suffisante au temps où l'exploitation des mines avait réuni au val de Lièpvre une grande affluence de mineurs et d'employés divers, n'était plus qu'une faible ressource au moment où, à la suite des guerres, les usines avaient été abandonnées et où la misère avait envahi presque toutes les familles.

Dans cette extrémité le consistoire se décida à recourir à la charité et à la fraternité des cantons suisses, et déjà en 1657, il obtint des cantons de Zurich, Berne et Glaris et des villes de St-Galles, Bonneville et Neufchâtel un secours considérable qui lui permit de subvenir aux besoins les plus pressants et d'allouer aux pasteurs le traitement nécessaire à leur subsistance. La Suisse avait toujours considéré la communauté réformée de Sainte-Marie comme issue de la grande église calviniste de Genève et elle aurait cru manquer aux obligations morales qui résultaient de ce fait, si elle l'avait abandonnée dans un moment suprême, exposée à périr faute de secours.

Ces secours se renouvelèrent, depuis, presqu'annuellement et la ville de Bâle se chargea bientôt de pourvoir, à son tour, à l'entretien du ministre réformé allemand. Aussi voyons-nous que pendant une longue série d'années les ministres réformés français et allemands ont été constamment désignés par les autorités ecclésiastiques de la Suisse évangélique. C'est ainsi qu'un 1676 le consistoire chargea l'un de ses diacres, Jean-Louis Marchand, l'un des jurés de justice de Sainte-Marie, d'aller à Bâle pour y demander un ministre français qui lui fut désigné dans la personne du pasteur Robert, lequel, ayant été agréé par le comte de Birckenfeld, fut installé dans sa chaire le 20 décembre de la même année. C'est ainsi encore qu'en 1702 le pasteur français Bolle, originaire de Neufchâtel, ayant

Digitized by Google

été rappelé par ses supérieurs ecclésiastiques, ces derniers proposèrent et firent agréer en qualité de successeur le pasteur Fesgaux, candidat originaire du même pays.

## XXXII.

*Nicolas Bischoff*, le premier pasteur de l'église réformée allemande, était resté à Sainte-Marie jusqu'en l'année 1676, époque à laquelle, appelé à desservir le temple de Lauffen, canton de Bâle, il fut remplacé par le pasteur *Jean-Rodolphe Pareus* qui, en 1682, lui succéda aussi à Lauffen. Pareus parait avoir renouvelé les discussions qui, antérieurement, s'étaient élevées entre ses prédécesseurs et les ministres français. Il est certain, du moins, et le livre consistorial en fait foi, qu'en l'année 1680 le grand consistoire fut encore une fois obligé de se réunir pour faire droit aux réclamations du pasteur réformé allemand qui, contrairement au réglement du comte de Ribeaupierre du 27 mai 1672, prétendait concourir avec le pasteur français à la présidence du grand et du petit consistoire. Cette prétention fut encore une fois repoussée et le grand consistoire, interprétant le réglement de 1672, déclara « que dans toutes les « assemblées le ministre français devait demander et recueillir les « avis de tous et chacun des frères et porter la parole à tous ceux du « consistoire et à tous ceux qui y comparaissaient, à moins qu'il n'y « eut des Allemands qui n'entendissent point le français, auquel « cas il devait donner charge au ministre allemand de parler pour « lui. »

## XXXIII.

Le successeur de Pareus fut *Jean-Jacques Rapp* qui décéda à son poste en 1684 et fut remplacé par le pasteur *André Mérian* de Bâle. Ce dernier ne resta à Sainte-Marie que pendant deux ans et huit mois et dût son éloignement à l'un de ces excès de pouvoir dont les intendants royaux de l'époque étaient alors trop prodigues, impatients qu'ils étaient de faire preuve éclatante de leur zèle pour la religion catholique et pour le service du roi.

Passant un jour dans les rues de Sainte-Marie, probablement du côté Lorraine, Mérian fit la rencontre d'un curé portant le viatique

Digitized by Google

à un mourant. Les articles 35 de la déclaration du 2 avril 1666 et 33 de celle de 1er février 1669 (1) prescrivaient aux réformés en pareille circonstance « de se retirer au son de la cloche précédant le prêtre, « sinon de se mettre en état de respect en ôtant, pour les hommes, « leurs chapeaux, avec défense de paraître aux portes, boutiques et « fenêtres de leurs maisons lorsque le Saint-Sacrement passera s'ils « ne se mettent en pareil état. » — Ainsi avait fait le pasteur réformé; ne pouvant se retirer à temps, il s'était découvert. Mais cette tenue respectueuse ne suffisait pas à la populace fanatisée qui suivait le Saint-Sacrement; elle voulut le forcer à se mettre à genoux, et, sur son refus, se jeta sur lui en l'accablant d'injures grossières et de violents coups.

Loin de faire droit aux justes plaintes de la victime, l'Intendant d'Alsace lui attribua tous les torts, prétendit que Mérian avait outragé la religion du prince de propos délibéré, et exigea sa destitution qui dut être immédiatement prononcée. Le pasteur Mérian retourna à Bâle où il fut aussitôt nommé ministre adjoint et succéda en 1702 à son père dans les fonctions de pasteur principal en la dite ville.

## XXXIV.

L'injuste expulsion du ministre Mérian était de nature à frapper de stupeur les réformés de Sainte-Marie. Après un pareil exemple de sévérité et en présence d'un mépris aussi flagrant des garanties accordées aux dissidents français, ils devaient craindre que le gouvernement saisirait la première occasion qui s'offrirait pour fermer leur temple et interdire l'exercice de leur culte.

Ils résolurent, dès lors, de se tenir sur leurs gardes. Un édit du mois de juillet 1680 avait défendu aux catholiques de quitter leur religion pour professer la religion *prétendue* réformée (2) et avait à cette occasion « défendu aux ministres de cette religion de recevoir « aucun catholique à faire profession, et aux dits ministres, ainsi « qu'aux anciens des consistoires de les souffrir dans leurs temples

(1) Voy. *Histoire chronologique de l'église protestante de France*, tom. II, p. 102 et 115.

(2) Voy. ibidem, tom. II, p. 130.

Digitized by Google

« ou assemblées, à peine aux dits ministres d'être privés pour tou-
« jours de faire aucune fonction de leur ministère dans le royaume
« et d'interdiction pour jamais de l'exercice de la religion dans le
« lieu ou un catholique aura été reçu à faire profession de la dite
« religion. » Par un autre édit du mois de mars 1683, (1) le roi, après s'être plaint de ce que les ministres réformés continuaient à opérer des conversions malgré les défenses contenues en l'édit de 1680, avait ordonné, « que les ministres de la R. P. R. qui recevront
« à l'avenir aucun catholique à faire profession de la religion prétendue
« réformée, ou les souffriront dans les temples et prêches et qui y rece-
« vront ou souffriront aussi aucun de ceux de la dite religion prétendue
« réformée qui l'auront abjuré et embrassé la catholique, seront con-
« damnés à faire amende honorable et au bannissement perpétuel
« hors du royaume, avec confiscation de tous leurs biens et qu'au
« surplus le contenu aux déclarations et édits soit gardé et observé.»

Cet édit avait été rendu exécutoire dans la province d'Alsace par son enregistrement au conseil souverain, le 30 avril suivant, (2) et son application avait donné lieu à de nombreuses poursuites et à la fermeture d'un grand nombre de temples, puisqu'il suffisait de la déclaration d'un seul témoin, attestant avoir vu un protestant précédemment converti assister à un sermon au milieu de la foule des fidèles, pour autoriser la mesure rigoureuse de l'interdiction de l'exercice et de la démolition du bâtiment servant aux réunions du culte.

Les réformés de Sainte-Marie, pour échapper à ce danger qui les menaçait aussi bien que leurs frères de l'intérieur, décidèrent alors que chaque fois avant la distribution de la Sainte-Cène, le pasteur lirait en chaire un acte de protestation par lequel il serait enjoint à tous les protestants convertis ou censés l'être, de se retirer à l'instant afin de ne pas exposer la communauté entière aux peines de la loi. Cet acte, écrit sur parchemin, est conservé aux archives de l'église. Il est trop curieux et porte un caractère historique trop prononcé pour que nous hésitions à le transcrire en entier. Sa suscription porte : « *Protestation que Monsieur le Pasteur doit lire avant la* « *communion.* » Elle est ainsi conçue : « Mes frères, Par la présente

(1) Voy. *Histoire chronologique*, etc., tom. II, p. 193.
(2) *Ordonnances d'Alsace*, tom. Ier, p. 125.

Digitized by Google

« protestation Nous avertissons tous ceux qui se sont fait inscrire « dans la religion catholique romaine, tous ceux qui ont assisté à « quelque exercice de leur culte pour y imiter les autres, qui ont « fait la moindre dévotion dans leurs temples, tous ceux qui se « sont réellement souscripts, ou qui ont fait profession de vouloir « être catholiques romains. Nous les avertissons tous qu'ils aient à « s'éloigner de la Table du Seigneur et à se retirer de nos saintes « assemblées. Car s'il arrive que contre nostre exhortation, ils s'y « veullent mesler, Nous protestons et témoignons par la présente « déclaration à la face de Dieu et devant l'Eglise de Christ, que ce « sera contre nostre connaissance et contre nostre intention; Et nous « dénonçons à de semblables gens qui veullent mettre en danger les « innocents, que Dieu leur fera sentir le jugement et la punition « dont il a menacé les trompeurs et les malins. Et afin que personne « ne se rende coupable en participant de ce péché et de sa punition « par son silence, Nous avertissons tous ceux qui connaîtront de ces « sortes de gens, qu'ils aient à les descouvrir par un sincère mouve- « ment de conscience, de peur qu'ils ne tombent dans le même péché « et dans le même jugement qu'eux : Suivant quoi chacun aura à se « gouverner pour prévenir le mal qu'une conduite contraire luy « pourrait attirer. »

Il faut croire que cette protestation a produit son effet et que, anciens comme nouveaux catholiques, se sont abstenus d'entrer par fraude au temple de Sainte-Marie, car nous ne trouvons aucune trace d'une dénonciation faite à ce sujet, ni d'une poursuite commencée.

## XXXV.

L'on a précédemment vu qu'en l'année 1561 l'église d'Eschery ayant été abandonnée par le curé qui la desservait, avait été concédée aux réformés par le seigneur de Ribeaupierre. Celui-ci était devenu propriétaire de la moitié du fief d'Eschery par l'extinction des nobles de ce nom et l'autre moitié appartenait aux ducs de Lorraine. Egénolph avait joint au don de l'église celui de la moitié, à lui appartenant, de la grande dime pour servir à l'entretien du temple et au service divin. Ce secours avait été, surtout dans les derniers temps, très-précieux aux réformés de Sainte-Marie et d'Eschery et leur avait permis, en y joignant le produit des subventions accordées par les

Digitized by Google

cantons suisses, de faire face aux dépenses nombreuses nécessitées par leur culte et auxquelles la misère des habitants n'aurait pu subvenir.

L'on devait espérer que la donation d'Egénolph serait respectée par le nouveau suzerain, le roi de France, puisque la paix de Westphalie avait garanti aux réformés, aussi bien qu'aux luthériens, toutes les possessions acquises et jouies en l'année normale 1624. Or, la possession de l'église d'Eschery et celle de la moitié de la grande dîme, remontait déjà en 1561 et n'avait jamais été interrompue. De plus, la petite dîme appartenant autrefois à l'évêché de Strasbourg, était devenue la propriété de l'église, l'évêque l'ayant vendue aux nommés Nicolas Bees et Vincent Peter et les successeurs de ces derniers, Colin-Jean Sutti et Veltin Sorgen, en ayant fait donation à l'église par un acte de l'année 1579. Mais par l'un de ces actes arbitraires dont Louis XIV a été si prodigue envers les protestants, il rendit, en 1686, une ordonnance qui, déchirant le traité de paix, remit les catholiques en possession du chœur et de la moitié de la nef de l'église de Saint-Pierre d'Eschery et disposa qu'à l'avenir ces derniers auraient le droit d'entrer les premiers dans l'église pour le service divin, en été à huit heures du matin, et les derniers en hiver à neuf heures. Cela ne suffit pas. Renchérissant, comme d'ordinaire, sur les intentions et la volonté du maître, l'Intendant d'Alsace prit plus tard, le 27 novembre 1699, un arrêté par lequel il attribua de sa propre autorité la moitié des revenus de l'église aux catholiques peu nombreux d'Eschery et en dépouilla les réformés qui firent de vains efforts pour se maintenir dans un patrimoine acquis par donation et provenant non seulement de leur ancien seigneur mais aussi de la libéralité de quelques uns de leurs coréligionnaires.

## XXXVI.

C'est au milieu des entraves suscitées aux protestants des deux confessions par le pouvoir soupçonneux du roi Louis XIV, que l'on regrette d'avoir à signaler la naissance de nouvelles difficultés entre les réformés et les luthériens de Sainte-Marie. Cette fois il ne s'agit plus de la possession d'une église, ni de l'acceptation fictive des dogmes de la confession d'Augsbourg, mais bien d'un prosélytisme ardent dont les pasteurs des deux cultes s'accusent récipro-

Digitized by Google

quement, prosélytisme qui consiste principalement à attirer dans leur église et par le baptême les enfants issus des mariages mixtes. Ces plaintes devenant journellement plus vives, et les familles, excitées par l'excès de zèle de leurs ministres, étant sur le point de se désunir, le comte Chrétien de Birckenfeld, après avoir entendu à plusieurs reprises les pasteurs des deux cultes et avoir pesé les arguments invoqués de part et d'autre, crut devoir terminer le différend en publiant le réglement suivant dont nous donnons la traduction littérale :

« Le prince-seigneur, ayant été informé qu'il s'est élevé des dis-
« cussions entre les pasteurs luthérien et réformé aussi bien qu'entre
« les membres des deux communautés au sujet de quelques enfants
« issus des mariages mixtes, au point que s'il n'y était remédié, il
« pourrait en résulter des conséquences fâcheuses, — voyant avec
« déplaisir ces discussions, s'est décidé à établir un réglement por-
« tant égalité de droits pour chaque partie afin que nul ne puisse se
« plaindre, lequel réglement devra être strictement observé tant par
« les ecclésiastiques que par les fidèles. En conséquence il ordonne
« en vertu des présentes : 1° Que tous les enfants mâles suivront la
« religion de leur père et toutes les filles celle de leur mère, qu'il en
« ait été fait mention dans les contrats de mariage ou non. 2° Et
« comme il est arrivé quelquefois que, lors de certains mariages les
« époux sont convenus dans leurs contrats de faire suivre à tous les
« enfants à naître la religion soit du père, soit de la mère, le prince-
« seigneur déclare qu'à l'avenir de pareilles conventions ne pourront
« plus être faites par les futurs époux et leurs proches sans le consen-
« tement exprès et préalable du seigneur, lequel examinera si elles
« ont été consenties en l'absence de toutes manœuvres, de toute
« suggestion et de toute contrainte de conscience, et rendra sa déci-
« sion en conséquence. 3° Qu'à l'avenir il ne sera dressé aucun contrat
« de mariage sans y avoir appelé des deux côtés des témoins profes-
« sant le culte de ceux qui les convoquent. 4° En ce qui touche le
« baptême, il est ordonné que chaque ministre observera le présent
« réglement sans se permettre aucune usurpation sur les droits de
« son collègue, hors le cas de maladie ou d'absence de l'un des mi-
« nistres, auquel cas de nécessité le pasteur luthérien ou réformé
« qui se trouvera sur les lieux, sera autorisé à procéder au baptême
« sans préjudice aucun au culte auquel devra appartenir l'enfant.

Digitized by Google

« 5° Que quant aux contestations qui ont été portées devant la chan-
« cellerie du seigneur, elles demeureront éteintes au moyen des
« décisions rendues. 6° Le prince-seigneur ordonne enfin que tous
« ceux qui se permettront d'enfreindre le présent réglement, seront
« punis, selon l'importance de la contravention, d'une amende au
« profit des pauvres dont la somme sera fixée par lui et le paye-
« ment poursuivi avec rigueur, se réservant, au surplus, le seigneur
« de modifier les présentes dispositions le cas échéant. Décrété a
« Ribeauvillé le 19 mars de l'an 1696. Signé : CHRÉTIEN-AUGUSTE. »

## XXXVII.

A peine cette décision si sage et si convenable eut-elle été rendue par le prince-seigneur de Ribeauvillé et du val de Sainte-Marie, qu'un autre différend non moins grave surgit entre les réformés eux-mêmes et appela de nouveau sa sollicitude sur les intérêts religieux d'une partie de ses sujets.

L'on n'a pas oublié qu'en 1680 le ministre réformé allemand, Pareus, avait élevé la prétention de concourir avec le ministre français à la présidence du consistoire et de faire dépendre la possession de cette charge honorifique de l'ancienneté des fonctions pastorales remplies en l'église de Sainte-Marie. L'on sait aussi que cette prétention a été repoussée par une décision du grand consistoire qui, interprétant le réglement de 1672, avait maintenu le pasteur français dans les droits que lui avait attribués ce réglement, en admettant, toutefois, quelques cas d'exception. Or, il paraît que cette décision, loin de satisfaire les réformés allemands, devenus plus nombreux et plus riches que les français, leur avait peu à peu inspiré le désir d'une séparation complète entre les habitués des deux langues.

Nous trouvons en effet aux archives de l'église une petition adressée le 27 avril 1698 au prince de Birckenfeld par les pasteur allemand Joseph-Rodolphe Brenner et les Anciens de l'église allemande, dans laquelle ils se plaignent que malgré leur désir de maintenir la paix et l'union avec la communauté française, ils ne rencontrent qu'oppression et mépris et que les choses ont été si loin qu'une séparation définitive des deux communautés devient indispensable. Ils font appel à l'intervention du prince et invoquent l'exemple récemment donné

Digitized by Google

par les deux églises réformées allemande et française établies à Bischwiller.

De leur côté, le pasteur et les Anciens de l'église française s'étaient, déjà, vers l'année 1683, adressés au sieur Fattet, conseiller de S. A. S. le prince Chrétien de Birckenfeld, et lui avaient exposé que le pasteur allemand Meyer tenait une conduite « incompatible avec l'ancienne coutume de l'église, aux articles de discipline et principalement à ceux qui ont été ratifiés par S. E. Monseigneur le comte de Ribeaupierre de glorieuse mémoire. » Ils lui reprochaient, entre autres, d'avoir fait faire des amendes honorables en l'église sans en avoir, au préalable, averti le consistoire ; d'avoir béni des mariages sans publication des bans à l'église; d'avoir tenu consistoire à Sainte-Marie et d'y avoir censuré des personnes pendant que le ministre français tenait consistoire à Eschery; de n'avoir tenu aucun compte des décisions du consistoire; de s'être abstenu d'assister aux séances depuis plus de trois mois et d'avoir ainsi empêché les Anciens allemands de s'y trouver, ce qui a porté le plus grand préjudice aux pauvres et aux malades; qu'enfin le but de sa conduite n'a été autre « qu'à faire naître la désunion, afin de parvenir le plus facilement à « une séparation, et que même il n'a pas pu s'empêcher de déclarer « dans la maison de M. Fattet, que tant et si longtemps qu'on ne « sera séparé l'un de l'autre, l'on ne vivra pas en paix. » La petition se terminait par la prière adressée au représentant du prince, de la communiquer au sieur Meyer afin d'être ensuite fait droit à la plainte.

Cette situation était trop tendue pour pouvoir se prolonger. La désunion au sein de l'église donnait trop beau jeu à ses ennemis du dehors, et, à l'intérieur, il fallait à tout prix faire cesser des occasions de scandale qui éclatait jusque, parmi les pasteurs et les Anciens. L'unique moyen consistait dans la séparation complète des deux langues, séparation qui était le but des efforts de la communauté allemande; mais il fallait, en même temps, faire respecter les droits de propriété et d'ancienneté de la communauté française. C'est dans ce but que le 14 mai 1698 intervint un décret du prince Chrétien dont voici les dispositions. (1) « *Article* 1. Sur les difficultés qui sont

(1) Ce décret se trouve littéralement transcrit au livre consistorial allemand. Le livre français n'en contient qu'un extrait et lui assigne la date du 20 juillet 1698 qui est probablement celle de sa publication au consistoire.

Digitized by Google

« arrivées entre les Français et les Allemands de la religion réformée « à Sainte-Marie et pour mettre fin à toutes ces difficultés, Son « Altesse Sérénissime Monseigneur le prince a ordonné que les « Français soient séparés des Allemands en sorte et manière néan- « moins que tous les capitaux et autres choses appartenant, présente- « ment aux dites églises, appartiendront toujours aux Français ; que « les uns et les autres vivent en bonne paix et concorde. *Article* 2. « Qu'à cause que le temple de Sainte-Marie a été bâti par les Français, « les Allemands paieront annuellement au receveur de l'église française « la somme de cinquante florins, monnaie de Ribeauvillé (ou 83 « livres ou 6 sols, 8 deniers, valeur de France) à charge néanmoins « que les Français seront obligés d'entretenir le dit temple de refec- « tions aussi bien que la maison de l'école. *Article* 3. Que les dits « Allemands payeront la moitié de ce que l'on paye aux maîtres « d'école, tant de Ste-Marie, qu'à celui d'Eschery, pourvu qu'on leur « paye de la bourse des pauvres, bien entendu que ceux qui enver- « ront leurs enfants, soit français, soit allemands, payeront les dits « maîtres d'école comme on a toujours été obligé de faire. *Article* 4. « Qu'aucun Français de la communion française ne pourra aller « communier avec les allemands sans le consentement du ministre « français, et aussi aucun Allemand ne pourra aller communier avec « les Français sans le consentement du ministre allemand. *Article* 5. « Que l'on conviendra par ensemble des heures que les Français et « Allemands entreront à l'église afin qu'il n'y arrive aucun désordre. « *Article* 6. Que les Allemands laisseront la place au banc aux « églises aux Français, le cas arrivant que les dits Français se trouve- « ront aux actions allemandes, après lesquelles places les Allemands « pourraient prendre leurs places. »

## XXXVIII.

Ainsi s'est opérée la séparation entre des frères professant le même culte, habitant le même lieu, priant Dieu dans le même temple, et cette séparation motivée sur de frivoles intérêts d'amour-propre ou sur des prétentions de supériorité peu conciliables avec les prescriptions de l'humilité chrétienne, a duré près de cent trente années ! Hâtons-nous, toutefois, de dire que déjà cinq ans

Digitized by Google

après la séparation (en 1703) le consistoire français a fait acte de charité et de bienveillance fraternelle envers le pasteur allemand Brenner en lui permettant de faire inhumer les restes mortels de sa femme aux pieds même de la chaire du temple de Sainte-Marie. Il est vrai que pour obtenir cette concession le ministre Brenner a été obligé de souscrire un écrit par lequel il reconnâît n'avoir aucun droit à la place qui a été accordée pour l'inhumation du corps de sa femme, autorisant en même temps « Messieurs de l'église française « a disposer de cette place après que le corps sera définitivement « reduit en poudre. »

## XXXIX.

L'agitation produite au sein de l'église réformée française de Sainte-Marie par les luttes qu'elle avait été obligée de soutenir dans un si court espace de temps contre le pouvoir catholique, contre les protestants de la confession d'Augsbourg et contre ses frères allemands n'avait pu la distraire du devoir important de maintenir parmi ses membres une discipline ecclésiastique rigoureuse. A la suite des guerres nombreuses dont l'intolérance religieuse d'abord, puis l'ambition de Louis XIV avaient affligé le centre de l'Europe et notamment l'Alsace, il n'était pas étonnant que le relâchement des mœurs, le mépris des lois divines et humaines avaient pris la place des habitudes sobres et du respect des choses saintes. C'est pour rétablir la discipline ancienne et pour arrêter les progrès de la dissolution que le grand consistoire, convoqué le 16 août 1699, prit une délibération que nous trouvons inscrite à la suite de la discipline arrêtée par le pasteur Marbœuf et sur le même parchemin. Elle est ainsi conçue: « De plus, est à remarquer que le grand consistoire ayant été « assemblé le 16 août 1699 au sujet que plusieurs de l'église méprisent « la discipline ecclésiastique, ne voulant pas comparaître au consis- « toire lorsqu'ils y sont cités pour avoir commis des scandales, soit « pour fait de paillardise, danses et pour mépris qu'on fait de MM. les « pasteurs et conducteurs de l'église. Ledit grand consistoire a « arrêté qu'on observerait de point en point la discipline ecclésiastique « et le petit consistoire signifierait comme il le jugerait à propos aux « scandaleux le jour auquel ils auraient à témoigner leur repentance

Digitized by Google

« dans l'église et qu'à l'égard de ceux qui se rendront rebelles en « ne comparaissant pas au consistoire, seront retranchés de la com- « munion; que s'ils persistent dans cet état là, Monsieur le pasteur « les fera connaître hautement dans la chaire et on leur interdira « l'entrée dans la maison de Dieu, surtout aux scandaleux qui ne « feront pas la réparation dans le temps qui leur aura été indiqué, et « qu'on portera tout le respect possible à Monsieur le pasteur et aux « conducteurs établis. Et comme quelques uns des membres de « l'église font difficulté de payer aux Anciens de leur quartier la sub- « vention établie pour l'entretien du saint ministère, il a été arrêté « de tous les chefs de famille que s'il arrive qu'il y en ait qui fassent « refus de payer leur dite subvention après que lesdits Anciens leur « auront demandé deux et trois fois, ils prendront le sergeant du « lieu pour les contraindre audit payement. Ce présent arrêt a été « rendu le 16 août 1699. »

## XL.

Pour en terminer avec les réglements disciplinaires établis par l'église française et qui, très-probablement, ont aussi fait loi pour l'église allemande, nous mentionnerons encore une décision prise par le grand consistoire le 1er décembre 1705 qui se trouve inscrite, comme les précédentes, au parchemin contenant le réglement disciplinaire Marbœuf. Cette décision témoigne du zèle avec lequel l'église de Sainte-Marie cherchait à maintenir le respect dû au sacrement de la Sainte-Cène, et en même temps, du relâchement des convictions religieuses dans une partie de la population réformée. Elle est ainsi conçue : « D'autant que plusieurs personnes ont paru point, ou, du « moins, fort peu touchées de leur suspension de la Sainte-Cène, « regardant sans doute la participation à ce saint sacrement comme « une chose indifférente, il a été jugé unanimément par le grand « consistoire tenu le 1er décembre 1705, que toute personne qui se « rendra digne par sa mauvaise vie de cette suspension de la Cêne, « sera nommée publiquement en chaire par le pasteur les jours de « communion, aussi bien que les raisons que l'on a eues de lui infliger « ce châtiment et ce afin d'imprimer à tous les scandaleux tant plus « de honte et de confusion. »

Digitized by Google

## XLI.

Il n'est peut-être pas sans intérêt pour l'histoire des mœurs et des usages disciplinaires ecclésiastiques d'un temps qui est déjà loin de nous, de faire connaître ici les procédés établis par l'église réformée de Sainte-Marie dans les cas d'amende honorable imposée à l'un de ses membres. Parmi les pièces conservées dans les archives nous choisirons celles qui ont trait au fait suivant et qui se reportent à l'année 1764. Suzanne G..... (1), fille d'un Ancien de l'église, avait eu le malheur de succomber à la séduction et de devenir mère avant d'être épouse. Voulant rentrer dans le sein de l'église dont son inconduite l'avait retranchée, elle adressa, le 9 mai 1764, au pasteur la requête suivante signée d'elle et de deux témoins : « Suzanne, fille « de Pierre G...., régent de l'église française de Ste-Marie-aux-Mines, « ayant eu le malheur de mettre au monde un enfant illégitime, « demande et supplie l'église et son pasteur de vouloir recevoir pu- « bliquement les témoignages de son repentir de ce crime, désirant, « pour cet effet, de faire amende honorable à la face de l'église, afin « de se réconcilier avec elle et avec Dieu et cela de son bon vouloir « et sans y être forcée ni sollicitée par qui que ce soit ; en foi de quoi « elle a signé avec les deux témoins de sa demande dont les noms « sont cy-joints, à Sainte-Marie-aux-Mines, ce 9me mai 1764. « Signé SUZANNE G..... et J. PIERRE KARL et JEAN GOSSAT. »

Cette demande ayant été favorablement accueillie par le petit consistoire et l'amende honorable ayant été faite, procès-verbal en a été dressé par le pasteur Boizol dans les termes suivants :

« La demande volontaire de Suzanne G..... ayant été écoutée favo- « rablement par son pasteur et les Anciens de l'église, elle s'est « présentée le lendemain 10 mai 1764 à Eschery devant la face de « l'église pour là y entendre les exhortations et remontrances qui lui « ont été adressées après un discours général sur le crime de l'im- « pureté dont le texte a été tiré du 7me chapitre de l'Evangile selon « Saint Luc depuis le vers 37 jusqu'à la fin ; après quoi elle a répété

(1) Nous n'indiquons que l'initiale du nom de famille puisqu'il serait possible qu'il existât encore des membres de cette famille et qu'il est loin de notre pensée d'affliger les descendants au souvenir des fautes de leurs ancêtres.



Digitized by Google

« à genoux une prière que son pasteur lui a dictée, par laquelle elle « demande pardon à Dieu de ses crimes et la grâce de n'y retomber « plus ; ensuite, se tournant du côté des fidèles, elle les conjura de « pardonner et d'oublier le scandale qu'elle leur a donné par sa con- « duite déréglée et d'implorer pour elle la miséricorde et la grâce de « Dieu ; ensuite de quoi son pasteur lui adressa encore une exhorta- « tion particulière à laquelle a succédé une générale pour tout le « peuple. Au sortir de l'église, ladite Suzanne G..... s'est encore « présentée devant le vénérable consistoire pour y ratifier sur la main « du pasteur et des Anciens la sincérité de son repentir et de la pro- « messe qu'elle vient de faire de ne plus retomber dans le crime qui « l'avait séparée de Dieu et de sa communauté. Nous déclarons ce- « pendant, que si nous avons reçu son amende honorable à Eschery, « ça été sans qu'elle eut aucun droit à le demander là plutôt qu'à « Sainte-Marie où elle devait naturellement avoir lieu et cela un jour « du dimanche ; mais par considération pour son père qui avait servi « pendant longtemps l'église en qualité d'Ancien et cela avec appro- « bation, qui la sert encore comme Régent, et pour sa famille, j'ai « bien voulu recevoir sa soumission un jeudi à Eschery, sans que « cependant cela puisse tirer à aucune conséquence pour l'avenir ; « j'ai cru devoir laisser ce mémoire à l'église pour servir d'indice « touchant cette cérémonie à mes successeurs qui pourront en ignorer « les règles, vu que, grâces à Dieu, ces cas sont fort rares dans « notre église, et je prie l'Eternel qu'ils le deviennent tellement dans « la suite qu'on n'en entende plus parler, ce qui attirera la béné- « diction de Dieu sur elle, procurera sa gloire ici-bas et le repos de « son pasteur. Amen. — Signé : J. F. L. Boizol, pasteur de l'église « française réformée à Sainte-Marie-aux-Mines. »

## XLII.

Jusqu'au commencement du dix-huitième siècle les pasteurs de l'église réformée de Sainte-Marie avaient été obligés de se loger à leurs frais dans des maisons particulières, les ressources de l'église n'ayant pas encore permis l'acquisition d'un ou de plusieurs presbytères soit à Sainte-Marie, soit à Eschery. C'est en l'année 1707 que l'on parvint enfin à se procurer les fonds nécessaires à l'achat d'une

Digitized by Google

maison destinée au logement du pasteur français et le consistoire, réuni le 20 novembre, décida que « pour l'avantage qu'on a d'avoir « un pasteur dans ce lieu, l'on travaillera incessamment à acheter « une maison pour le loger le plus commodément possible et pour « cet effet l'on a choisi le sieur Abraham Grandpierron, receveur, et « Paul Karl, Ancien, pour accompagner M. Dubrit, pasteur, afin de « voir quelle maison lui agréera pour en faire son logement et celui « de ses successeurs. » Cette maison fut trouvée dans la proximité de l'église et sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le presbytère. Mais il parait qu'elle était en mauvais état, car sa reconstruction complète fut jugée indispensable dès l'année 1737 et coûta une somme de 2521 livres 18 sols, laquelle, selon l'indication du livre consistorial, fut payée « au moyen des fonds de l'église, des contributions « des particuliers, membres de notre troupeau, d'une gratification « de Madame la duchesse, notre gracieuse maîtresse, d'une contri- « bution de l'église réformée de Strasbourg, d'un don gratuit du « consistoire réformé de Deux-Ponts et d'une gratification de leurs « Excellences de Berne, nos protecteurs spirituels. » En même temps le consistoire acheta un jardin attenant à l'école et le réunit au presbytère. Ce jardin fut, en 1744, échangé contre un autre situé entre l'église et le presbytère et en fait aujourd'hui encore partie.

CH. DRION,
Président du tribunal civil de Schlestadt.

*(La fin à la prochaine livraison).*

Digitized by Google

# LES SCYTHES.

## LEUR ÉTAT SOCIAL, MORAL, INTELLECTUEL ET RELIGIEUX.

*Suite et fin.* (*)

### LES THURSES ET LES IOTNES.

Les dieux qu'on adorait étaient originairement les représentants des objets bienfaisants de la nature et passaient pour être les protecteurs du monde et des hommes. Ces dieux n'avaient pas encore chez les *Scythes* de nom générique; ils ne pouvaient pas en avoir un, aussi longtemps qu'ils étaient *zoomorphes* et ne formaient par conséquent pas un même genre. (Voy. les *Chants de Sôl*, p. 6). Plus tard étant devenus *anthropomorphes*, ils pouvaient être considérés comme formant une famille et l'on pouvait leur assigner à tous le ciel comme demeure. Aussi le nom générique des dieux, le plus ancien, fut celui de *célestes* (norr. *tîvar*, *dîar;* sansc. *daivas*; gr. *theoi* p. *deifoi*, *deihoi*, *dheoi;* lat. *dii* p. *deivi*). Mais ordinairement ces peuples employaient le nom du dieu qu'ils adoraient le plus, pour exprimer l'idée de Dieu en général. Ainsi les peuples *scythes* de la branche *parthe* et *sarmate* vénéraient surtout le Soleil auquel ils donnaient le nom épithétique de *Pak* (Respectable; sansc. *bhagas*; pers. *baga;* sassanid. *bag;* gr. *bakchos;* phryg. *Bagaios;* v. *Hésych.;* arm. *Pakin;* slave *bog*). Aussi les princes *parthes* se donnaient-ils le titre de *Pak-pur* (cf. norr. *burr* fils) qui dans l'origine signifiait *Fils du Respectable* c'est-à-dire *Fils du Ciel* ou *Fils du Soleil*, mais qui prit, plus tard, le sens plus général de *Fils de Dieu*, de sorte que les historiens persans et arabes purent employer le nom de *Fakfur* pour traduire et exprimer le titre de *Fils du Ciel* (chinois *Tien-tseu*) que portaient les empereurs de la

(*) Voir les livraisons de janvier, février et mars, pages 5, 58 et 116.

Digitized by Google

Chine. Les peuples *géto-gothiques* rattachaient l'idée de Dieu à celle d'*intelligence* (sansc. *tchit ;* norr. *gedh*). Ils faisaient dériver leur propre nom de *Gêtes* (Intelligents) ou de *Gotes* (lat. *catus* avisé ; norr. *gautr* avisé) de l'épithète de *gautr* ou *got* qu'ils donnaient au dieu du Soleil dont ils se disaient issus, et l'épithète de *got* (avisé, intelligent) devint chez eux dans la suite l'expression pour désigner l'être divin en général. Enfin pour désigner les dieux (norr. *godh*) plus spécialement comme *protecteurs* des hommes, les peuples *gotho-germaniques* les ont nommés *Aseì* (norr. *Æsir* ; goth. *ans ;* v. h.-all. *ans ;* anglos. *ôs*) c'est-à-dire *Supports* ou *Soutiens* (sansc. *ansa* épaule ; lat. *ansa* support, épaule, anse ; *âra* p. *ansa* support, autel). Les déesses furent appelées les *Amies* ou *Amantes des Ases* (norr. *asynior* p. *âs-vinior*).

A côté des dieux les peuples *scythes* conçurent des êtres nommés *Thurseì* et *Iotnes*, qui représentaient les forces gigantesques, terribles et pernicieuses de la nature et qui passaient par conséquent pour être plus ou moins les ennemis des dieux et des hommes. Comme dans l'origine les *Scythes* habitaient dans l'Asie des plateaux élevés, ces démons étaient les représentants ou les personnifications mythologiques des vents secs, impétueux et brûlants qui, dans ces contrées, chassaient, absorbaient ou, comme on disait, *mangeaient* les nuages *fécondateurs* rassemblés par le dieu du Ciel *Divus* surnommé *Pirchunis* (norr. *Fiörgynn*, Aime-pluie ; sansc. *Pardâjanyas*). Aussi ces démons portaient-ils le nom de *Thurses* (*Secs*, *Arides ;* gr. *tarsos ;* goth. *thairs ;* all. *dürr*) et de *Iotnes* (Mangeurs). Le nom du roi scythe *Ithan-thursos* (Justin, *I-an-dyssus ;* norr. *Iötun-thurs*) prouve que les *Thurses* et les *Itunes* ou *Iotnes* étaient déjà connus sous ces noms dans la mythologie des *Scythes*. Les traces de la foudre (Hercule) que l'on montrait dans le pays scythe sur les bords du Tyras (*Hérod.* IV, 82) étaient sans doute les marques du combat terrible que le dieu du tonnerre (*Pirchunis*) avait livré en cet endroit à ses ennemis les *Thurses* et les *Iotnes*. Dans les langues *gétiques* le mot *thurs* ne signifiait pas seulement *sec* par opposition à mouillé, mais il prit aussi la signification métaphorique de *raide*, de *rigide*, de *courageux* (cf. gr. *thrasus ; Aga-thurses ;* cf. all. *strakk* raide et *stark* fort) par opposition à *mou* qui, outre le sens physique, prit également la signification métaphorique de *lâche*. Dans la mythologie des *Scandinaves* les *Thurses* et les *Iotnes* (norr. *Iötnar*) des Scythes durent prendre un caractère tout nouveau. En effet comme dans le nord ce ne sont pas les vents

Digitized by Google

brûlants et secs, mais les froids excessifs de l'hiver, qui sont pernicieux, les *Thurses*, de géants de *sécheresse* qu'ils étaient dans l'origine, devinrent en Scandinavie des géants de *glace* et leur nom de *Thurses* (Raides) désigna dès lors soit la raideur des corps transis de froid, soit la sécheresse ou le manque d'eau des régions polaires, soit enfin l'aridité de la nature manquant de sève en hiver.

### LES KVARKES.

Les peuples iafétiques croyaient généralement qu'après la mort les défunts seraient encore les protecteurs de leur famille et c'est pourquoi les Hindous, par exemple, donnaient aux mânes ou âmes protectrices, le nom de *Pitaras* (Pères). On se figurait l'âme humaine comme quelque chose de *vivant* (gr. *zoon*), comme un animal, ou comme une figure en miniature de l'individu laquelle était renfermée dans son corps et qu'elle quittait à la mort. Les Hindous croyaient que l'âme préexistante (sansc. *pouroucha* p. *pravasa* préexistant, âme; zend. *fravashi;* pers. *ferver*) au corps, et renfermée en lui, était une petite figure matérielle, image du défunt, de la grandeur du pouce (v. *Mahâbhârata Savitri;* cf. gr. *pugmaios* Haut comme le poing; vieux-prussien *parstuk* Petit doigt). Les Perses aussi pour exprimer, par exemple, que le roi régnant était sous la protection de l'âme du roi défunt (cf. Darius dans *Eschyle*, Les Perses) représentaient sur leurs monuments la figure en miniature du roi défunt ou son *Ferver* (Ame) planant au-dessus du roi régnant. En général l'antiquité se figurait les génies protecteurs comme des *nains* d'une taille plus ou moins petite, parce qu'on se représentait ainsi les âmes: tels étaient chez les Hindous les *Balakhilyas* (Issus de l'*Inculte* aux *poils*) ainsi nommés parce que, selon la tradition, ces nains étaient sortis, au nombre de 60,000, des poils (sansc. *bala*) du corps de l'*Inculte* (sansc. *Khila*) ou de *Brahmâ;* tels étaient les *Pataikes* (héb. *Petouchim* les Libéraux, Généreux, Simples) des Phéniciens; les *Téraphim* (aram. *teraf* noble; arab. *sherif*) des Hébreux; les *Kabeires* ou *Kobeires* (Protecteurs; cf. gaëlic, *cabhair*, *cobhair*) des Keltes-Kimmeries, et les *Kvarkes* (*Lucien*, Toxaris: *Korakoï*) des Scythes. Le nom même de *Kvarkes* signifiait *Nains* et se rapportait à un thème (*K-Raka*, lat. *ex-tendere*) qui exprimait l'idée de *élancé*, *mince*, *petit*, *chétif* (sansc. *krças* petit; lat. *gracchus*, *gracens*, *gracilis*; fr. *grêle:* norr. *kraki* nain; russe

Digitized by Google

*karla* p. karkla ; polon. *karlik*, *karzel;* all. *kverch*, *kvarchil*, *krekel;* cf. *Schrat*, Schraz). Le nom scythe de *Kvarkus* a dû se changer dans les langues *gétiques* en *chvarichus* et *thvarichus* d'où se sont formés le gothique *dvairgs*, le norrain *dvergr*, le saxon *qverch*, l'allemand *zwerg*, l'anglosaxon *dveorg*, l'anglais *dwarf* (p. *dvarv*), mots qui ont tous la signification de *nain*. Ces Nains qui étaient dans l'origine les Ames des défunts où les mânes des pères, étaient d'abord les Protecteurs de la *famille* et de la maison. De Protecteurs du *foyer* ou de l'âtre domestique (scyth. *taviti*) ils devinrent ensuite les Protecteurs du *pays* (norr. *landvœttir*, cf. scythe *octo-masadas* Génie de la contrée) et présidaient, en cette qualité, à tout ce qu'on considérait comme produisant le bien-être du pays tels que les vents, les pluies, les rosées et les autres phénomènes météorologiques. C'est ainsi que chez les *Kimméries* de la Tauride deux *Kabires* avaient un sanctuaire dans la Chersonèse et présidaient aux vents favorables à la navigation si pleine de dangers sur le Pont-Euxin. Les *Scythes* qui vinrent dans la suite remplacer dans la Chersonèse les *Kimméries* qu'ils avaient vaincus et chassés de cette contrée, conservèrent ce sanctuaire et le culte des *Kabires kimmèries*. Seulement ils donnèrent à ces *Kabires* le nom scythe de *Kvarkes ;* et les Grecs qui aimaient à rapporter à leur culte et à leur religion tout ce qu'ils voyaient chez les peuples étrangers, confondirent ces deux Kabires ou *Kvarkes* avec *Castor* et *Pollux* ou avec *Orestès* et *Piladès* (v. Lucien, *Toxaris*) lesquels présidaient également aux vents favorables et à la navigation heureuse.

### LE SACERDOCE.

Les fonctions de prêtre, dans l'antiquité, consistaient à servir d'organe intermédiaire entre la divinité adorée et le peuple adorateur. Pour le peuple le prêtre était l'interprête de ses vœux moyennant la *prière*, de sa gratitude ou de ses craintes moyennant le *sacrifice ;* par rapport à la divinité, le prêtre était l'organe de sa volonté moyennant l'*oracle* et la *divination*, et l'interprète de ses mystères par le *dogme* et les cérémonies du *culte*. Chez les *Scythes* dont la civilisation à l'état patriarchal était encore trop peu avancée pour comporter et nécessiter la division du travail ou des fonctions sociales, le sacerdoce n'était pas encore une fonction spéciale. La *prière* et le *sacrifice* se faisaient dans l'intérêt de la *famille* par le *chef* de la famille et dans

Digitized by Google

l'intérêt de la *tribu* par le *chef* de tribu ou par le roi. Comme les rois passaient pour être les fils des dieux (cf. *Pak-pur*) on attribuait à leur intercession toutes les bénédictions du ciel; mais par la même raison ils devenaient aussi responsables des malheurs publics, et quelquefois en temps de détresse ils étaient punis de mort par le peuple pour avoir perdu et détourné du pays la faveur et la protection de la divinité. En sa qualité de pontife suprême du peuple, le roi était responsable des infractions à la religion commises par ses subordonnés. C'est ainsi que la déesse *Taviti* punissait le roi par une maladie, si quelqu'un de ses sujets avait commis un parjure. Le roi comme pontife avait également à veiller sur l'ensemble du culte et voilà pourquoi le roi scythe *Saulios* (Solaire) se crut en droit de tuer son frère l'illustre *Anakharsis* (Anak-hrasis, Coureur rapide) qui avait essayé d'introduire dans le culte d'*Apia* de nouvelles cérémonies religieuses (*Hérod.* IV, 76). Le roi *Skules* (cf. norr. *Skuli* Protecteur) fut chassé par son peuple et tué par son frère *Okto-masa-das* (Beaucoup-sachant ou Génie de la contrée) pour avoir pris part secrètement au culte de *Bacchus* (Vénérable; slav. *Bog* dieu) célébré à Olbie et pour avoir introduit sans doute dans le culte de *Targitavus* surnommé *Bag* (Vénérable, Bacchus) des cérémonies empruntées à la religion de Bacchus. Chez les *Scythes* qui étaient gouvernés par une reine, celle-ci était également grande-prêtresse et présidait au culte des dieux, principalement au culte des déesses et particulièrement à celui d'*Artimpasa*. Elle avait à ses ordres des femmes victimaires qui faisaient les sacrifices et qui portaient le nom de *Tueuses d'hommes* (scyth. *viro-pata*, Hérod. *viro-pata;* sansc. *vîra-badhâs*) parce que les victimes qu'on sacrifiait dans les grandes occasions étaient généralement des hommes faits prisonniers à la guerre. Comme ces femmes victimaires ainsi que plus tard les *Conseillères du sanctuaire* (*alhi-hrunâs*) formaient une espèce de corporation, elles étaient désignées par le nom abstrait neutre de *viro-pata* qui signifie proprement *Tuerie d'hommes* comme plus tard, chez les Scandinaves les poètes qui formaient également un corps furent désignés par le nom abstrait neutre de *Skald* (Sonnerie; cf. chapelle). Lorsque les *Scythes* se furent établis dans la Chersonèse taurique, les Grecs après avoir confondu l'*Artémis* tauropolos des Kimméries avec la déesse *Artimpasa* des Scythes confondirent également les prêtresses d'Artémis nommées *Amazones* (mammelues) avec les femmes victimaires ou la *Tuerie d'hommes* des

Digitized by Google

Scythes, et donnèrent à celle-ci le nom qu'avaient celles-là. C'est ainsi que les traditions moitié historiques moitié fabuleuses sur les *Amazones* furent rattachées faussement par les Grecs à l'histoire et à la religion des *Scythes* avec lesquelles cependant elles n'avaient originairement aucun rapport. (1)

Bien que par l'influence des peuples *thrâkes* et *keltiques* avec lesquels les *Gètes* s'étaient mêlés, la prêtrise prit chez ce peuple un caractère plus sacerdotal, elle n'était cependant pas non plus une fonction toute spéciale quoiqu'elle devînt héréditaire dans les familles nobles. En effet lorsque les dieux, qui dans l'origine étaient seulement particuliers aux *familles* nobles, furent dans la suite devenus peu à peu les dieux de la *tribu* et de la *nation*, il était naturel que la prêtrise appartînt aux familles qui avaient institué le culte de ces divinités. Ensuite comme, suivant l'opinion généralement répandue dans l'antiquité, ceux qui avaient fondé le culte de quelque divinité n'étaient non seulement ses prêtres, mais passaient aussi pour être les fils ou les descendants de cette divinité, ces familles à la fois nobles, royales et sacerdotales furent encore considérées comme des familles *divines*, ou comme issues des dieux. Aussi les chefs et les principaux membres de ces familles nobles prirent-ils le nom de *divins* (gr. *dioi*; dans Jornandès lisez *Dii* au lieu de *Pii*.) Ils s'attribuèrent même le nom spécial du dieu dont ils se disaient les descendants, et ce nom par extension fut quelquefois appliqué ensuite à toute leur descendance, à la tribu ou nation entière. C'est ainsi, par exemple, que chez les *Austro-gotes* le nom du dieu *Soleil* appelé *Amal* (Sans-tache) après avoir été le nom de la famille princière qui avait institué son culte devint celui de toute la *tribu* des *Amales*. Chez les *Gètes* de la Thrace (*Plin.* 4, 11) la famille sacerdotale des *Diobesses* (Ours-de-Dieu; norr. *Ty-bassi*; *Tys-biörn*) étaient probablement les adorateurs de leur prétendu Aïeul le dieu *Tius* (scyth. *Divus*, norr. *Tyr*). Les *Svèdes* se disaient issus du dieu *Soleil* qu'ils adoraient sous le nom épithétique de *Svidr* (norr. *Svinnr* versé, avisé). Aussi prirent-ils le nom de Svidthioth (peuple de Svidr) ou de *Svenskes* (Issus de Svinnr; cf. Cheru-skes Issus de Cheru). Le chapeau que portaient les nobles chez les *Scythes* et par lequel, sous le nom de *Porte-chapeaux* (*Luc. Pilophores*; norr. *hâtt-berandi*), ils se distin-

(1) Voir *Les Amazones dans l'histoire et dans la fable*. Colmar, 1852.

Digitized by Google

guaient des roturiers libres nommés *octopodes*, devint chez les *Gètes* presque un attribut de la prêtrise et resta encore dans la suite le signe distinctif sacerdotal du dieu *Odinn* (cf. *Sidhöttr* Chapeau rabattu). D'après Dio Cassius et Petrus Patricius les *Daces* et les *Gètes* se distinguaient en hommes libres laïcs nommés *Chevelus* (gr. *Kometaï;* goth. *hazdingôs*; norr. *haddingiar*) et en nobles sacerdotaux nommés d'abord *Révérends* (gr. *Tarabustesi* de *tarbuzçin*, lat. *Tremendi*; cf. gét. *Plêstai*, angl. *Blessed*) et appelés plus tard *Porte-chapeaux* (*Jornand.* de rebus get.)

### LES INSPIRÉS.

Les Inspirés avaient un caractère plus sacerdotal, plus mystique et ascétique que la prêtrise exercée par les familles nobles, royales et *divines*; ils passaient pour des hommes chéris des dieux dont ils étaient les *prophètes*, et le peuple qui leur attribuait des inspirations surnaturelles, les écoutait et leur obéissait avec un saint respect. Tels étaient chez les Scythes les *Enâres* (*Vên-varês*; Uniques-hommes) qui étaient inspirés, protégés et bénis (Plêstai) par la déesse *Artimpasa*. L'ascétisme originaire de l'Inde se répandit et s'établit chez les peuples kimméries qui le communiquèrent à leurs voisins les *Gètes* de la Thrace. Suivant Posidonius (*Strabo.* VII, 3, 3) les *Myses* peuple kimro-thrace qui s'est mêlé plus tard avec les *Goths* dans la *Moeso-gothie* avaient parmi eux des Ascètes nommés les *Pieux* lesquels s'abstenaient de la viande et se nourrissaient seulement de lait, de miel, de fromage et de gateaux secs (gr. *Kapoura*). Aussi portaient-ils le sobriquet de *Aime-gateaux* (gr. *Kaprôntes*) et de *Tueurs de gateaux* (*Kapro-batai* au lieu de Kapno-batai). Chez les *Dako-gètes* les Inspirés vivaient dans la continence et portaient le nom de *Bénis* (gét. Plêthtai; Hérod. *Pleistoï* cf. angl. *blessed*, all. *blêten*; norr. *blôta* consacrer). Ils se disaient sans doute inspirés par le dieu Soleil qui pour cette raison portait probablement l'épithète de *Pleistôras* (*Pleist-varas* Garde-les-Bénis v. *Hérod.*) L'ascétisme était plus mitigé chez les Gètes qui vivaient plus en dehors des relations avec les Thraces et les Celtes; néanmoins les *Inspirés* exerçaient encore un assez grand ascendant sur ce peuple. Les rois se les attachaient pour fortifier ainsi, par eux, leur propre autorité. Aussi ces Inspirés étaient-ils les familiers, les conseillers et les ministres des princes.

Digitized by Google

Tel était l'Inspiré gète *Zalmoxis* (*Strabon* 7, 3, 5) ainsi nommé sans doute d'après le dieu *Skalmo-skais* dont il se disait le prêtre, l'inspiré ou le *divin* (norr. *godi*). Il habitait une contrée caverneuse et sauvage. La montagne et la rivière auprès desquelles ce saint personnage demeurait et qui l'un et l'autre portaient communément le nom de *Ko-gaiones* (Kô-gaviuni, celle du *district des vaches*) furent appelées les *saintes*, à peu près comme en Scythie un carrefour et la source qui s'y trouvait portaient l'un et l'autre le nom de *Sacré du carrefour* (*vek-saman-vaihus*. Hérod. *Heksampaios*). *Zalmoxis* n'eut de commerce avec personne si ce n'est avec le roi et avec les serviteurs du roi. Un autre inspiré de cette espèce c'était *Dikenaios* (goth. *diki-hnaivs* bas de taille) le conseiller et le prophète du roi *Boirebistes* (*Vairo*-vistas Gagne-héros; cf. *Ario vistus* Gagne-honneur). Il avait un tel ascendant sur les Gètes qu'il parvint, bien qu'ils fussent très-adonnés au vin, à leur persuader de détruire chez eux les vignes (*Strabon* VII, 3, 11). Après lui se distingua le *Divin* nommé *Dekeballus* (goth. *Dagi-falhus* Faucon diurne, norr. *Dag-valr*, anglos. *Dāg-val*) et surnommé *Diurpaneus* (goth. *driupaneis*, norr. *drupnir* le triste). Après que son souverain le roi des Gètes lui eut cédé son trône, il inspira à la nation une telle confiance et un tel enthousiasme qu'il remporta plusieurs victoires sur les Romains et qu'il força l'empereur Domitien à lui payer un tribut annuel (annô). Encore chez les Scandinaves il y eut de ces prétendus Inspirés. Tel était, par exemple, *Bruni* personnage mystérieux qui était le conseiller secret (norr. *runi*) du roi *Haralld* Dent-de-guerre (norr. *Hilldar-tönd*) et de *Sigurd Ring*.

### LA DIVINATION.

Comme le nombre des hommes qui passaient pour être directement inspirés par la divinité était naturellement restreint et que pour connaître la volonté des dieux, on n'avait pas toujours à sa disposition ces prophètes, les peuples de l'antiquité, dans les circonstances ordinaires, suppléaient à la prophétie par la *divination*. La divination différait de la *vision* prophétique en ce qu'elle n'était pas comme celle-ci, la vue *directe* (par inspiration divine) et la vue *immédiate* (par intuition contemplative) de l'avenir ou du destin, mais qu'elle était seulement l'art de prédire la destinée par *conjecture*, à la vue de certains *signes* qui passaient pour être des indices précurseurs et

Digitized by Google

concomitants de l'événement attendu, indices qui, ou bien s'offraient d'eux-mêmes ou bien étaient provoqués par des paroles et par des opérations *magiques*. La *divination religieuse* différait de la *magie scientifique* en ce que la première se contentait de deviner la destinée *telle* que les dieux l'avaient décrétée sans avoir, comme la seconde, la prétention de déterminer et de modifier *à volonté* sans les dieux et même contre les dieux le destin et les événements, en provoquant par des moyens naturels indiqués et choisis par la *science occulte*, les causes qui passaient pour produire nécessairement les effets surnaturels que le magicien désirait obtenir. Chez les Scythes on pratiquait principalement trois espèces de divination : 1° la divination par la *tille ;* 2° la divination par le *chaudron* et 3° la divination par les *baguettes*. La divination par la *tille* (norr. *lindbast*) usitée encore plus tard dans la Scandinavie était surtout pratiquée par les *Enâres*, et consistait à entourer les doigts d'une certaine façon avec les filaments de la tille à l'effet de produire certains empêchements (cf. *nouer l'aiguillette*). La divination par le *chaudron* (norr. *ketill*) était principalement usitée après les sacrifices comme l'*aruspicina* chez les Romains. On prédisait les événements d'après la couleur, l'évaporation et la congulation du sang des victimes recueilli dans le chaudron ou *bol de sacrifice* (norr. *hlaut-bollr*). Le chaudron étant ainsi non seulement un ustensile de sacrifice mais encore un instrument de divination, était considéré par cela même, comme un *vase sacré* et comme tel c'était un objet dont on pouvait convenablement faire un présent honorifique aux dieux et aux princes. De même que les Grecs plaçaient comme *anathêmes* dans les temples, de grands trépieds (originairement des chaudrons de sacrifices sur trépied), de même le roi scythe *Ariantas* (cf. goth. *harjands ;* norr. *heriandi*) fit ériger dans un carrefour (*Hérod.* IV, 81) ou, comme disaient les Scythes, dans une *rencontre de chemins* (scyth. *vech-saman ;* norr. *veg-saman*) un grand chaudron d'airain qu'il avait fait fabriquer avec le métal provenant de la fonte des pointes de flèches de ses sujets. Ce carrefour était consacré au dieu du Soleil *Oitosuros* ou *Targitavus* comme l'ont été plus tard chez les Germains certains carrefours (anglos. *Irmen-gestrœtte*) consacrés au dieu du Soleil *Irmin* (sansc. *aryaman* Vénérable, cf. *Bhaga* Bacchus ; slav. *bog* Vénérable). Ce chaudron, comme instrument de divination, était également consacré au dieu Soleil (cf. gr. *skufos* la coupe du soleil) qui, comme *Apollon* chez les Grecs, prési-

Digitized by Google

dait à la divination, et il fut fabriqué avec le métal des pointes de flèches parce que la flèche (slav. *strela*) était le symbole des rayons du soleil (all. *strâl*) et pour cette raison également consacrée au dieu Soleil. La plaine du *carrefour* où fut érigé ce chaudron gigantesque ainsi que la *source* qui s'y trouvait, ayant été l'une et l'autre *sanctifiées* (scyth. *vaihus;* goth. *veihs;* norr. *vê*) par la présence de ce vase sacré (cf. *Ko-gaviuni*) furent aussi l'un et l'autre appelés le *Sacré du carrefour* (scyth. *vech-saman-vaihus*, Hérod. *hek-samp-aihus;* goth. *veg-saman-veihs*). La divination par le chaudron usitée chez les Scythes se transmit à leurs descendants les peuples *gétiques*. Elle fut exercée chez ces peuples par les femmes *victimaires* nommées les *Conseillères du sanctuaire* (*alhi-hrûnas*) lesquelles, par l'inspection du sang des victimes recueilli dans le *bol du sacrifice*, prédisaient le destin et les événements futurs. Telles étaient les devineresses qui se trouvaient dans l'armée du roi goth *Filimer*, fils de Gandarik. Comme elles mêlaient la magie à la divination et qu'elles menaient une vie dissolue, elles inspirèrent un tel dégoût par leurs déréglements et une telle horreur pour leurs opérations magiques, qu'elles furent expulsées de l'armée des Goths (JORN. *de Rebus getic.* cap. 24).

La divination par les *baguettes* ou la rabdomancie était le genre divinatoire le plus usité chez les Scythes. Elle se pratiquait au moyen de baguettes (norr. *stafir*) ou flèches faites de tamariske, de coudrier ou de hêtre, ces espèces d'arbres étant consacrés au Soleil comme à la divinité qui présidait à la divination et à la prévision. D'après les caractères *runiques* dont ces baguettes jetées à terre retraçaient fortuitement la figure on conjecturait ou on *lisait* (cf. lat. sorti-*legus*) l'avenir et l'on donnait la réponse en conséquence. Toutes les fois que, chez les *Scythes*, un roi tomba malade parce que, comme on le supposait, quelqu'un avait fait un faux serment, on faisait venir, selon l'usage, trois devins qui durent faire connaître par la rhabdomancie l'homme dont le parjure avait attiré au prince sa maladie. Si l'indication faite par ces trois premiers devins était encore confirmée par celle de trois autres appelés en second lieu, l'individu ainsi dénoncé par eux comme parjure, était mis à mort c'est-à-dire qu'il fut *consacré* (*Pleithtus*, angl. *blessed*) et sacrifié à la déesse du feu (*Taviti*) et les devins se partageaient entre eux sa fortune. Mais si la dénonciation faite par les premiers devins était déclarée fausse par les trois autres, ceux-là furent *consacrés* et sacrifiés avec toute leur descen-

Digitized by Google

dance mâle au dieu *Soleil* (Oitosuros) dont ils avaient été les faux interprètes, et à la déesse du *feu* (Taviti) dont ils avaient violé la pureté; on les brûlait sur un char attelé de bœufs et chargé de fagots auxquels on mit le feu (*Hérod.* IV, 69). D'après le mythe scandinave les *Ases* percèrent de lances (norr. *geirum studdu*) la devineresse ou la louve (*valchova*) des *Vanes* (Slaves) et la brûlèrent trois fois parce qu'ils croyaient qu'elle en avait menti trois fois (voy. *Poëmes island.*, p. 192).

### LES SANCTUAIRES.

L'adoration, la principale pratique du culte, exigeait qu'on s'adressât directement aux dieux et qu'on connût par conséquent le lieu qu'on supposait être celui de leur séjour habituel. Dans l'origine, lorsque les dieux étaient encore *zoomorphes* et des objets de la nature visibles tels que le ciel, le soleil, la lune, etc., on s'adressait directement à ces objets divinisés pour les adorer. Plus tard lorsque les dieux, devenus *anthropomorphes*, furent supposés habiter le ciel (cf. sansc. *dêvas* célestes; gr. *theoi;* lat. *dii*), c'est en dirigeant ses regards au ciel qu'on pratiquait l'adoration.

Aussi longtemps que les *Scythes*, encore nomades, n'avaient pas eux-mêmes des demeures *fixes*, ils ne songeaient pas non plus à construire des demeures ou des temples à leurs dieux (*Hérod.* IV, 59); ils n'avaient qu'un *offertoir* ou table de sacrifice (norr. *biod*) dressée en plein air et en face du ciel. Comme cet offertoir servait à toute la tribu, il était érigé sur le lieu de l'assemblée ou sur le tertre public (norr. *mâl-biörg*, *lögbiörg*; *Hérod.* IV, 62). Cet offertoir était une espèce de *support* (lat. *âra* p. ansa; sansc. *ansa* épaule, soutien, anse; cf. norr. *âs*), un échafaud ou une grande table faite en charpente ou de dalles de pierre à l'instar des *tables-pierres* (kelt. *dôl-men*) des Keltes. Monté sur cet offertoir auprès duquel se trouvait fiché en terre le glaive (scyth. *gaixus*) ce symbole du dieu suprême qui présidait à la guerre (*Hérod.* IV, 59), le sacrificateur y immolait les victimes. Quand la tribu séjournait longtemps au même endroit cet offertoir était entouré d'un fossé et d'une clôture à claire-voie faite de bâtons de coudrier (norr. *höslur*). La terrasse ainsi enfermée était sacrée (scyth. *vaihus;* norr. *vê*) et inviolable et formait une espèce de *fort* (goth. *alhs* temple; gr. *alkè* force; lat. *arcs* forteresse). Dans

Digitized by Google

ce fort on gardait aussi les objets sacrés et le trésor du dieu. (1) Chez les *Scythes* de la mer Noire ce trésor renfermait la charrue d'or, le joug d'or, la fiole d'or et la hache d'armes d'or, tous objets sacrés tombés du ciel (*Hérod.* IV, 5). La possession de ce trésor du dieu était attachée à la royauté parce que le roi était aussi le chef religieux de la tribu. Aussi est-il dit, dans le mythe, que *Hleipo-skaïs* et *Arvo-skaïs* ont cédé la royauté à leur frère *Kolu-skaïs* lorsque celui-ci fut devenu possesseur de ce trésor sacré (*Hérod.* IV, 5). Pour que les rois pussent disposer librement de ce trésor ils préposaient à sa garde des esclaves qu'on mettait à mort quand on jugeait nécessaire d'employer ce moyen violent (cf. *Tacit.* Germ. 44) pour prévenir leur indiscrétion. Un certain jour de l'année ces objets sacrés étaient montrés au peuple et ensuite un esclave faisait auprès d'eux la veillée de nuit. Ordinairement le gardien qu'on avait déterminé par de grandes promesses à cette veillée fatale disparut dans la nuit d'une manière mystérieuse, comme ces serfs dont parle *Tacite* qui avaient assisté à la procession de la déesse *Nerthus*.

Chez les *Scandinaves* les temples renfermaient, ainsi que les sanctuaires chez leurs ancêtres les *Scythes* et les temples chez les Grecs, le *trésor public* composé d'objets précieux provenant soit de dons volontaires, soit du produit de l'impôt sacré ou de la rétribution par tête. Cet impôt, le seul que les rois eussent le droit de lever au profit du culte et du temple, en leur qualité de chefs *religieux* (norr. *dróttinn*) était payé par toute âme *respirante* ou comme on disait dans le nord, par tout *nez* (norr. *nef* nez) et pour cette raison il était appelé l'*impôt du nez* (norr. *nef giölld*). Le temple d'*Upsalir* renfermait un si grand trésor que la richesse en devint proverbiale (norr. *Uppsala audr* Trésor d'Upsal; cf. *aurum Tolosanum* le Trésor de Toulouse). Les trésors des temples scandinaves étaient gardés comme chez les *Scythes* par un esclave (*Tacit.* Germ.) Aussi est-il dit dans le *Heimskringla* (le Cercle du monde, ouvrage de Snorri fils de Sturla) que le trésor du roi *On* le vieux, c'est-à-dire le *trésor public* était sous la garde de l'esclave *Tunni*, le confident du roi. Dans

(1) Encore au moyen-âge chrétien pour mettre les églises à l'abri du pillage et de la spoliation, on en faisait des espèces de *forteresses*; on construisait certaines églises sur un terrain entouré d'eau (Ecclesia in undis; all. *Wasserkirche*) et seulement accessible par un ponceau.

Digitized by Google

l'antiquité les armes comptaient parmi les objets précieux et c'est pourquoi chez les Grecs les trésors (thèsauroï) privés ou publics étaient également des dépôts d'armes. Voilà pourquoi le mythe grec rapporte que *Héraklès* distribua à ses compagnons les armes qu'il avait enlevées au *trésor* d'un *temple*. Cet usage de faire du *trésor* du temple également un *dépôt d'armes* subsistait aussi dans le nord et les rois des Sviones (*Tacit.* Germ. 43) le mirent à profit pour rendre leur puissance absolue en désarmant ainsi les nobles et les manants. Car sous prétexte de confier les armes à la garde de la divinité, ils les enlevèrent à leurs sujets et les retinrent enfermées dans le temple. Les temples scandinaves et slaves étaient ainsi en même temps des arsenaux fortifiés (norr. *vapnhus* maison d'armes; *salhus*, voy. *Atlakv.* 17). Encore du temps du christianisme on donnait, en Suède, le nom de *dépôt d'armes* (vapnhus) au porche de l'église.

Lorsque les *Scythes* et les peuples gétiques eurent un culte plus développé et perfectionné, le signe symbolique de la divinité, l'épée de *Divus* (Tyr) ne resta plus fiché en terre *en plein air* auprès de *l'offertoir*, sur la butte de l'assemblée, mais il fut placé sous une *tente* (goth. *hleithra* treillage, cf. gr. *kleithron*) faite de claies et de peaux. *L'offertoir* lui-même devint une simple table de sacrifice placée devant la tente dans l'*enceinte* sacrée (goth. *alhs*). Cette enceinte prit alors le nom de *sanctuaire* (gr. *herkos*; v. all. *haruc*; norr. *hörgr*) par lequel, plus tard, on désignait plus spécialement la partie *couverte* du sanctuaire (anglos. *Kyric*; angl. *church*; all. *Kirche*) ou la tente par opposition à la cour *découverte* (norr. *hof*) qui entourait ou renfermait cette tente. De même que, avant la construction du temple, les Israëlites eurent, un tabernacle portatif et que les Arabes, avant *Mohammed* avaient de petites tentes *carrées* (ar. *caabah*) qu'on pouvait transporter d'un endroit à l'autre (1), de même les tribus *gétiques*, quand elles étaient en marche portaient au-devant des rangs une tente destinée à servir de sanctuaire. Cet usage subsistait encore chez les *Goths* chrétiens (*Hieronym.* Epistol. ad Lætit. IV.) dont les prêtres précédaient le convoi (v. *Amien Marcell.*) tandis que le peuple qui suivait chantait des psaumes (*Hieronym.* ad Héliod.) Au commencement, les *Scandinaves* avaient aussi pour sanctuaires de simples *tentes* (Hléthra). Delà le nom de *Leire* (p. *Lledre*, tente) que portait en Fionie le plus ancien

(1) Voyez : *de Religione arabum anteislamica.*

Digitized by Google

sanctuaire des *Danes*. Si *Adam* de Brême dit que le temple d'Upsal était tout en or, cela veut dire qu'au lieu de la tente primitive en peaux, on voyait à *Upsal* les planches des parois (norr. *veggthilior*) tendues *comme une tente* (norr. *tiöldut*) *de tapis d'or*.

### LES SACRIFICES.

Les *fêtes* religieuses étaient originairement des jours *fixes* consacrés par le peuple à célébrer le souvenir de quelque action mythologique de la divinité, à lui en témoigner de la joie, de la gratitude et à lui adresser, à cette occasion, les prières et les vœux publics. On croyait que dans ces jours solennels la divinité entrait en contact plus direct avec les hommes, qu'elle se montrait à ses favoris et adorateurs et qu'elle venait *en hôte* visiter ses protégés pour les bénir. Aussi les jours de fête étaient-ils essentiellement des jours consacrés à faire la réception et l'accueil de la divinité. Ces fêtes ou ces jours d'accueil de la divinité étaient généralement célébrés par des *sacrifices*; car de même qu'on honorait l'étranger ou l'hôte non seulement par des présents mais surtout par des repas ou festins qu'on donnait en son honneur, de même aussi on crut devoir honorer la visite supposée du dieu non seulement par des offrandes mais encore par des sacrifices. Les *sacrifices* différaient des *offrandes* en ce qu'ils n'étaient pas, comme celles-ci, des présents d'objets utiles ou agréables à la divinité, mais des oblations de *comestibles* destinées à *régaler* l'hôte-dieu. Les sacrifices publics étaient donc des *repas* offerts à la divinité par la tribu entière et tous les membres de la tribu avaient le droit d'y prendre part. Les sacrifices privés, faits en dehors des jours de fête, étaient des festins offerts à la divinité au nom de la *famille* et il n'y avait que les membres de cette famille et ceux qu'on considérait comme alliés à elle par le sang qui pussent y prendre part. Comme le sacrifice était un *festin* auquel ceux qui le donnaient aussi bien que le dieu-hôte auquel on l'offrait, devaient participer, on ne présentait ou l'on ne sacrifiait dans l'origine que des victimes ou des comestibles dont on pouvait goûter soi-même. Ensuite comme tout festin consistait non-seulement dans le manger mais encore et surtout dans le boire, on faisait aussi des sacrifices de boissons ou des *libations* (voy. *Just.*; *Luc.* Toxaris, 45). Cependant on faisait toujours le plus grand cas des sacrifices *sanglants*. Les



Digitized by Google

peuples nomades et chasseurs tels que les Scythes et leurs descendants sacrifiaient comme victimes les animaux pris à la chasse, ou choisis dans leurs troupeaux. A chaque divinité on sacrifiait de préférence les animaux qui lui étaient plus spécialement *consacrés*. Ainsi au dieu Soleil on sacrifiait dans les grandes occasions des chevaux blancs. Voilà pourquoi à Athènes on sacrifiait aussi annuellement un cheval blanc à l'*Archer* scythe ou au *Préservateur* (Alkôn) ou à l'*Hôte-médecin* c'est-à-dire au dieu du Soleil *Targitavus* ou *Zalmoskis* considéré comme guérissant les maladies. Les sacrifices de chevaux usités également dans l'Inde (sansc. *açva-mêdhas*) furent aussi en usage chez les descendants des Scythes surtout chez les *Slaves* et les *Scandinaves* (norr. *hrossa-slâtr*).

La manière d'immoler les victimes et les cérémonies qui accompagnaient ces sacrifices sanglants, dépendaient, chez les différents peuples, du mode employé habituellement pour tuer les animaux et pour préparer le repas ou le festin. Les *Scythes* avaient la coutume de tuer les victimes en les *étouffant* ou en les faisant mourir par strangulation (cf. all. *würgen* étouffer, tuer), afin que le sang ne se perdît pas mais restât tout entier dans la victime offerte à la divinité (*Hérod.* IV, 60; cf. IV, 71, 72). Cependant dans la suite, et surtout chez les descendants des Scythes, chez les *Gètes* et les *Scandinaves*, la victime était immolée principalement avec le glaive ou le couteau (cf. les femmes *victimaires;* norr. *skera* couper, immoler). Le sang de la victime fut recueilli soigneusement dans un chaudron ou *bol de sacrifice* et c'est d'après la couleur, les vapeurs et la congulation du sang qu'on prédisait les événements et qu'on proclamait le destin. Après que la victime fut tuée et dépouillée de la peau, on la mit dans un chaudron pour la cuire ou bien on la plaça pour la rôtir immédiatement sur un feu qu'on alluma avec les os qu'on avait extraits du corps de l'animal (*Hérod.* IV, 61). Les viandes étant cuites ou rôties et préparées pour le repas, on choisit les meilleurs morceaux pour en faire la part du dieu (*Hérod.* IV, 61), et pour faire parvenir sa portion à la divinité, ou bien on la suspendit aux arbres de l'enceinte sacrée qui entourait le temple qu'habitait cette divinité, ou bien on la brûlait pour en faire monter le goût et l'odeur au ciel le séjour des *célestes* ou des dieux, ou bien enfin on la livrait aux serviteurs de la divinité qui en disposaient en son nom. La part revenant au dieu étant livrée, le reste de la victime formait le repas des hommes

Digitized by Google

de la tribu, si c'était un sacrifice *public* qu'on faisait, ou des membres de la famille, si c'était un sacrifice *privé*. Chez des peuples comme les *Scythes* et leurs descendants qui étaient grands buveurs, les festins ou repas de sacrifice dégénérèrent dans la suite en banquets appelés *compotations* (norr. *drykkior*). Les compotations avaient lieu principalement à la grande fête de l'année qui était probablement la fête du solstice d'hiver ou la fête de la *roue* ou du *char* (slav. *koli;* norr. *hiul*). C'est à cette fête que les Nomarques ou chefs de district donnaient leurs festins au prince comme le faisaient plus tard encore les *Iarles* (comtes) et les *Herses* (all. *herren* seigneurs) scandinaves. A ces festins on faisait une grande consommation de vin (*Hérod.* IV, 66, VI, 84) au point que les Grecs pour dire *boire beaucoup* se servaient de la locution *boire comme un Scythe* (*Aristot.* Probl. III, 7; *Anakr.* Ode 55). Les femmes prenaient part aux festins comme elles le firent plus tard chez les *Scandinaves* (*Strabon* XI, c. 8; *Plat.* de legibus I, c. 9). Cette habitude de boire outre mesure passa aussi aux descendants des Scythes, aux *Germains*, aux *Scandinaves* et surtout aux *Slaves*. Comme aux yeux de ces peuples tous les jeux et les amusements auxquels ils se livraient devaient être plus ou moins un moyen d'éprouver ce qu'on estimait le plus dans l'homme savoir la force physique, il se fit qu'on jugeait de la force corporelle d'un individu d'après sa plus ou moins grande aptitude à boire vite et beaucoup. Ainsi le roi slave Vasily n'admettait parmi ses compagnons d'armes que les individus qui étaient les plus capables de sabler les cornes à boire (norr. *drinkhorn*). C'est dans ces *compotations* qui accompagnaient les sacrifices, aux grands jours de fêtes, que les Nobles scythes comme encore plus tard les Nobles scandinaves avaient l'habitude de boire à la mémoire de leurs pères, ce qu'on appelait la *rasade commémorative* (norr. *minnis-full*), et de faire des vœux solennels soit de subir telle ou telle aventure périlleuse, soit de vaincre ou de tuer quelque ennemi redoutable, soit enfin d'apporter au roi la tête ou le sçalp (*Svidas* v. *aposkuthizeïn*) du vaincu pour acquérir ainsi, selon l'usage des pères, le droit de participer au butin qu'on faisait dans l'année (*Hérod.* IV, 64). Enfin, pour que tout dans ces festins rappelât les combats et les exploits, on ne buvait pas toujours dans des coupes ou *tasses de table* (norr. *bord-ker*) ou dans des cornes pointues appelées piqueurs (goth. *stîckls;* v. sax. *stikil*) on préférait boire dans une tasse (norr. *skala*) faite du crâne (all. *hirnschale*) de

Digitized by Google

l'ennemi qu'on avait vaincu et tué (*Snorra Edda*, p. 142; *Paul*, fils de Warnefried, I, cap. 27; *Hérod.* IV, 66; *Plin.* H. N. VII, 2; *Strabon*, VII, p. 206; *Tit.-Liv.* lib. 38; *Amm. Marcell.* lib. 27; *Völundarkv*).

LES CONSÉCRATIONS.

Les *consécrations* différaient des *sacrifices* en ce que dans celles-là les victimes immolées n'étaient pas des animaux mais des hommes et que ces victimes humaines étaient immolées non pour servir de repas au dieu-hôte et aux hommes de la tribu assistant au sacrifice, mais afin que les victimes ainsi *dévouées* ou consacrées pussent aller auprès de la divinité pour la servir ou pour lui porter quelque message. Ces consécrations tenaient d'un côté de l'*offrande* en ce que la victime humaine était en quelque sorte un don fait à la divinité dans la personne d'un serviteur venant se joindre, au ciel, aux autres qui l'avaient précédé; d'un autre côté elles ressemblaient, extérieurement du moins, à des *sacrifices* parce que l'homme qu'on dévouait ainsi à la divinité pour être son serviteur dans l'autre monde, était mis à mort comme les victimes dans un sacrifice. Ces consécrations étaient usitées dans l'antiquité chez tous les peuples qui croyaient à l'immortalité de l'âme ou du moins à une existence après cette vie (cf. *Ezéchiel* 39, 18; *Bhagavat-Pouranam*, édit. Burnouf, II, p. 281). Elles étaient aussi en usage chez les *Scythes* et se maintinrent, plus tard, chez les *Gètes* et chez les *Scandinaves*. Comme elles étaient des actes religieux elles eurent lieu ordinairement aux grandes fêtes nationales (*Hérod.* I, 216; *Mela* 2, 1; *Solin.* 15, 2, 3). C'est probablement à la fête du solstice d'hiver ou à la *fête de la roue* que les *Scythes* consacraient au dieu de la Guerre (*Gaizus*) quelque prisonnier désigné par le sort parmi ceux qu'on avait pris dans le cours de l'année et dont ordinairement un sur cent (*Hérod.* IV, 62) revenait au dieu ou devait lui être consacré comme sa part au butin ou comme sa récompense pour la victoire qu'il avait accordée à la tribu dans le cours de l'année. Le prisonnier de guerre ou l'esclave consacré au dieu était considéré, chez les Scythes, non seulement comme dévoué serviteur de ce dieu, mais aussi comme un messager envoyé au ciel pour y porter les vœux et les prières des hommes de sa tribu. La consécration ou le sacrifice de ce serviteur ou messager était donc regardée presque comme une faveur qui lui était faite, et comme il avait été

Digitized by Google

jugé digne par le destin d'aller auprès de la divinité, on crut devoir l'honorer d'avance en le traitant comme un noble ou un roi pendant la fête qui précédait sa mise à mort. Les autres prisonniers de guerre *réservés* (cf. lat. *servus* réservé) pour le service des hommes, se livraient également dans cette fête à toutes sortes de réjouissances. Après avoir fait mourir par *strangulation* la victime humaine consacrée, on lui coupa le bras droit qui avait porté l'épée et qui était par cela même le membre honoré par excellence et l'on jeta ce bras dans l'air, ce qui signifiait ou indiquait symboliquement que ce bras était une offrande livrée exclusivement au dieu du Ciel, (Divus) ou de l'air (Vatans) lequel était aussi le dieu de l'épée et de la guerre. Comme l'immolation de la victime consacrée était assimilée à un sacrifice, on mêlait aussi, selon l'usage généralement suivi dans les sacrifices, un peu de son sang à la viande de boucherie qui servait au repas du sacrifice (cf. *Hérod.* IV, 26). Cet usage de mêler du sang humain à la viande du repas fut cause que les étrangers, et particulièrement les historiens grecs, croyaient que les *Scythes* étaient anthropophages ou qu'ils avaient l'habitude de manger de la chair humaine dans les sacrifices (*Plin.* H. N. VII, 2).

Cyrus, en souvenir de la victoire qu'il avait remportée sur les *Scythes* ou les *Sakes* et comme pour consacrer à son tour à la divinité les prisonniers scythes qu'il avait faits à cette occasion, adopta des Sakes leurs fêtes de la consécration célébrées annuellement chez ce peuple et leur donna également le nom de *Sakéennes* (gr. *Sakaïa;* v. *Hésych.* s. v.) ou *fêtes scythiques* (*Ktesias*, éd. Bœhr, p. 95, 447). A Babylone cette fête durait *cinq* jours (*Athén.* Deipnosoph. 14, 44) à commencer du 15e du mois makédonien *Lôos*. Durant cette fête ainsi qu'aux *Saturnales* romaines, il était permis aux esclaves de se livrer entièrement aux plaisirs. A la place du prisonnier de guerre on prenait ordinairement pour victime *consacrée* quelqu'un qui avait été condamné à mort. Ce *consacré* prit le titre de *prince* (pers. *schahhneh ;* aram. *sagan ;* gr. *zôganès*), et après avoir joui de tous les plaisirs et prérogatives des Grands il fut mis à mort le *cinquième* jour, moyennant la *pendaison* (*Strab.* p. 780 ; *Chrysost.* de la royauté, 4e oraison) qui, pour les raisons que nous avons indiquées, ne passait pas chez les Scythes ni chez leurs descendants pour un supplice *ignominieux*. Les *Gètes* célébraient tous les *cinq* ans une fête où ils sacrifiaient un homme en le perçant de lances (cf. *geirom stydia* étayer de piques).

Digitized by Google

Cet homme qui était probablement, comme chez les *Scythes*, un prisonnier de guerre ou un esclave comme le gardien du trésor public, était censé être envoyé comme *messager* dans l'autre monde pour transmettre à *Zalmoxis* les vœux de la nation.

Comme la *consécration* procurait, à ce qu'on croyait, l'avantage d'aller auprès de la divinité, il y eut parmi les *Scythes* et leurs descendants beaucoup d'individus qui, par une mort volontaire ou par le suicide se *consacraient* aux dieux. En général on aimait à assimiler la mort autant que possible à une consécration faite à la divinité. Les vieillards surtout croyaient ainsi échanger contre une vie meilleure une existence qui était devenue à charge à eux-mêmes et aux autres. Dans la *Scandinavie*, appelée anciennement par les Grecs le pays des *Hyperborées*, les vieillards, qui voulaient ainsi se *consacrer*, se jetaient dans un gouffre ou dans la mer ou dans un lac du haut de certains rochers élevés (*Plin.* H. N. IV, 12) qu'on appelait plus tard les *rochers de famille* (*ætternis-stupar;* suéd. *ätte-stupor*). Les vieillards qui n'avaient plus la force de se précipiter du haut de ces rochers étaient tués par leurs parents assemblés comme pour un sacrifice; on leur donna la mort en les frappant avec une massue qu'on appelait la *massue de famille* (norr. *ætternis-klubba*). La *consécration* étant un acte religieux, on ne se faisait pas scrupule d'engager les vieillards à se donner ou se faire donner la mort et même à les y contraindre s'ils s'y refusaient. Il devait arriver assez fréquemment qu'on fit passer pour volontaire la mort des vieillards qu'on avait ainsi amenée par des moyens violents. Aussi les *Scythes*, principalement les *Masagètes* (*Hérod.* I, 215) et les *Dervikkes*, passaient-ils, chez les Grecs, pour avoir l'habitude de sacrifier aux dieux les vieillards. Mais même de jeunes héros se *consacraient* aux dieux par le suicide ou par une mort volontaire. C'est ainsi que *Spargavisis*, le fils de la reine *Tamyris*, se priva lui-même de la vie (*Hérod.* I, 213) ou se consacra au dieu de la guerre pour échapper à l'esclavage qui l'attendait après sa défaite. La mort sanglante par les armes était réputée la plus glorieuse. *Erik* fils de *Ragnar* Braie-velue (*Lôd-brôk*) désirant aller chez *Odinn* (dieu de l'air et des vents) se fit jeter dans l'air comme une victime consacrée à ce dieu et recevoir à sa chute sur des lances hérissées (geirom stydia). La tradition norraine devenue evhéméristé après l'introduction du christianisme dans le nord, rapporte qu'*Odinn* lui-même, sentant sa fin approcher, pour échapper à la mort naturelle et sans gloire,

Digitized by Google

se fit percer ou *marquer* avec la lance (v. *Heimskringla*, Yngl. saga) afin de se *consacrer* ainsi à *lui-même*. Comme c'était un usage ancien de suspendre aux arbres les victimes *sacrifiées* aux dieux, la pendaison qui n'avait dans l'origine rien d'ignominieux, était aussi un moyen de se consacrer à la divinité, surtout à *Odinn*, le dieu de l'air et de la guerre et qui était, pour cette raison, surnommé le *dieu des suspendus* (norr. *Hangagud*). C'est ainsi que le héros *Hadding* voulant se dévouer à *Odinn*, se pendit à un arbre, en présence de la foule qui s'était assemblée autour de lui comme pour assister à une *consécration* ou à un sacrifice public.

### FUNÉRAILLES.

De même qu'on aimait à assimiler la mort à une dévotion ou *consécration* volontaire, de même on donnait aussi aux funérailles, autant que possible, la forme extérieure d'une *consécration* et même d'un *sacrifice*. Les morts étaient ou suspendus dans l'air aux arbres c'est-à-dire consacrés à *Divus* le dieu du ciel et des vents, ou enfouis dans la terre c'est-à-dire consacrés à la déesse *Apia* (Terre), ou brûlés en l'honneur de *Taviti* sur un bûcher et assimilés ainsi à une victime de sacrifice. Le plus ancien mode de funérailles parait avoir été la *pendaison*. Cet usage, imité peut-être des *Kimméries*, se maintint le plus longtemps dans les pays du Pont-Euxin, où étaient établis d'abord les peuples kimriques et après eux les *Scythes*. Dans le cimetière ou bois sacré de *Aïa Colchis* on voyait attachés par des chaînes aux branches des arbres et agités par les vents les cadavres des trépassés enveloppés dans des peaux de taureau non tannées (voy. *Argonaut.* 3, v. 202-209). Evidemment ces cadavres étaient censés *consacrés* au dieu du ciel et de l'air ou au *dieu des suspendus* (norr. *Hangagud*), comme les victimes que plus tard, en Scandinavie à *Upsal* et à *Hleidra*, on avait l'habitude de suspendre aux arbres du bois sacré. Lorsque *Divus* fut devenu dans la suite plus particulièrement dieu des combats (norr. *Tyr*), on préférait aussi à la pendaison ou à la mort par la strangulation la consécration par une mort *sanglante*, et dès lors on assimila les cadavres à des victimes de *sacrifice* qu'on *brûlait* au lieu de les suspendre et de les exposer en plein air. Un mode de funérailles plus récent encore et le plus généralement suivi était le *brûlement* suivi d'enterrement et enfin l'*enterrement* tout seul. A leur

Digitized by Google

mort les *Scythes* du commun étaient enterrés après que leurs plus proches parents les eussent conduits sur un char (voy. les *Chants de Sôl*, p. 99) chez tous les amis du défunt, lesquels, l'un après l'autre, donnaient aux gens du convoi un *repas funèbre* (*Hérod.* IV, 9). Plus tard en Scandinavie on appelait ce repas funèbre la *compotation d'héritier* (norr. *erfi-dryck*) parce que c'est à ce festin que l'héritier fut déclaré le successeur du défunt. (1) Les tombeaux étaient probablement creusés à l'endroit où le défunt était mort (v. *Luc.* Dandamis et Amizokes). Après l'enterrement, les Scythes qui avaient fait partie du convoi funèbre se purifiaient par des fumigations de graines de lin ou de chanvre (*Hérod.* IV, 75) parce qu'ils croyaient avoir contracté des souillures par le maniement et le contact du cadavre du défunt; ensuite ils commencèrent les lamentations et le *deuil* qui consistait à se couper les cheveux et à se mutiler soit la figure, soit les mains.

Chez les *Scythes*, les rois et les nobles avaient un lieu de sépulture ou un cimetière particulier, ainsi que l'avaient eu les rois *kimmériens* dont on montrait encore du temps d'*Hérodote* (IV, 11) les tombeaux sur le Tyras. Pour les Scythes de la mer Noire, ce cimetière était à *Gerrhes* (Enceinte de claies) et il était ainsi nommé par les *Scythogrecs* parce qu'on y avait rassemblé beaucoup de claies qui servaient soit pour construire la chambre souterraine du mort, soit pour faire une clôture (norr. *gardhi*) autour du cimetière. Le cadavre embaumé du *roi* après avoir été promené sur un char funèbre par tout le pays, afin que tous les sujets pussent le voir et faire le deuil, fut enfin placé dans une grande fosse carrée (cf. *hörgr*, p. 192) et sous une claie ou natte d'osier (cf. *Hleidra*) qui couvrait la moitié de la fosse et était soutenue par quatre lances. Dans la partie de la fosse qui n'était pas couverte par la claie (cf. *hof*, p. 192) et qui formait une espèce d'antichambre devant la chambre sépulcrale du roi, on plaça, après les avoir étranglés et *consacrés* au roi pour le servir dans l'autre vie, une de ses concubines (norr. *fridla*), son échanson (norr. *skutilsveinn*), son écuyer (langob. *mar-pahis*; all. *mar-bach* soigne-chevaux), son

(1) Les Grecs et les Romains non seulement célébraient les funérailles des morts par des sacrifices et des *repas funèbres*, mais ces sacrifices et ces repas (gr *nékusia*, lat. *parentalia*) se répétaient aux anniversaires des funérailles. Cet usage passa aussi du paganisme dans le christianisme (voy. BINGHAM., *Orig. eccl.*, tom. X, p. 69).

Digitized by Google

valet de pied (norr. *skô-sveinn* garçon de chaussure) et son messager (norr. *sendi-mâdr*). On y plaça aussi son cheval, des vases d'or et d'autres objets précieux qui faisaient partie, non de la propriété de *famille* (norr. *adals-fê*) laquelle devait toujours rester intacte aux héritiers, mais de la propriété *privée* (norr. *lausa-fê*) ou individuelle du défunt. Puis on recouvrit de terre la fosse et l'on éleva au-dessus du sépulcre une butte d'une hauteur proportionnée à l'honneur qu'on voulait ou qu'on devait rendre au mort. Après une année révolue on *consacra* encore, en les égorgeant, cinquante des principaux serviteurs du roi et l'on plaça leurs cadavres desséchés sur cinquante chevaux empaillés qu'on rangea tout autour du tertre tumulaire, afin qu'ils pussent ainsi à la fois servir de garde d'honneur (norr. *hirdsla*) au défunt, le protéger contre les attaques des mauvais génies (norr. *draugar*; zend. *drudj*) et inspirer par leur présence de la terreur à ceux qui voudraient violer le tombeau (*Hérod.* IV, 71) pour en enlever les trésors. Tous ces usages funéraires que nous venons de décrire se maintinrent généralement aussi chez les descendants des *Scythes*. Chez les peuples de la branche *gétique* on préférait cependant *consacrer* les morts au dieu *Soleil* plutôt qu'à la *Terre*, et c'est pourquoi on avait généralement l'habitude de les brûler. Les *Goths* brûlaient les morts placés sur des chars comme antérieurement les Scythes l'avaient fait avec les devins consacrés au dieu Soleil et comme plus tard les *Scandinaves* le pratiquaient en brûlant les corps des *rois de mer* sur des navires qu'on lançait à la mer et qu'on abandonnait aux flots. Les *Gètes* ainsi que les *Slaves* conservèrent l'habitude de *consacrer* la femme du défunt en la brûlant avec son époux décédé (*Steph. de Byz.* s. v. *Getia*). Dans l'origine les *Scandinaves*, suivant l'usage de leurs ancêtres les *Gètes*, brûlaient les morts et assimilaient ainsi les funérailles à une consécration faite au dieu de l'air et du soleil. Aussi les plus anciennes traditions mythologiques, épiques et historiques rapportent-elles que les dieux (cf. *Baldur*), les héros et les princes étaient brûlés sur un bûcher, érigé soit sur un char, soit sur un navire. La place où avait lieu ce brûlement était sacrée comme celle où s'était fait un sacrifice, et afin qu'on ne la profanât point en la foulant du pied, on l'entoura d'une enceinte construite de pierres qu'on nommait les *pierres repoussantes* (norr. *bauta-steinir* pierres *rebutantes*) qui devaient *rebuter* ou repousser le pied du passant. A côté de l'usage de *brûler* les morts, existait cependant aussi l'ancien

Digitized by Google

usage de les *enterrer* et cet usage-ci prit peu à peu le dessus sur l'autre, à mesure que l'agriculture qui favorisa le mode de l'enterrement se répandit de plus en plus dans le nord, et que la mort fut assimilée moins à un *sacrifice* qu'à un *voyage* souterrain que le défunt était censé faire pour aller dans l'autre monde soit à cheval ou en voiture ou à bord d'un navire (cf. *Chants de Sôl*, p. 100).

### LA RENAISSANCE.

Les *Scythes*, du moins ceux qui étaient établis sur la mer Noire, croyaient comme la plupart des peuples de l'antiquité que les défunts continueraient à vivre d'une existence à peu près semblable à celle qu'ils venaient de quitter et que, pour cette raison, il fallait les pourvoir de toutes les choses qui leur avaient été nécessaires ou agréables dans ce monde. Cette croyance n'était pas généralement admise par les *Gètes*. Aussi le devin ou divin *Zalmoxis*, prêtre du dieu du Soleil *Skalmoskis*, s'avisa-t-il, selon la tradition, d'un moyen singulier pour prouver à ses compatriotes la continuation de l'existence après la mort. Il se creusa secrètement une loge souterraine communiquant avec la fosse du tombeau qu'il s'était fait préparer. Puis s'étant fait passer pour mort et ensevelir dans la fosse, il se rendit de là dans la loge et s'y tint caché pendant trois ans. Ce temps-là étant révolu il se montra à ses compatriotes, leur prouvant ainsi ostensiblement qu'après son décès il n'en avait pas moins continué à vivre jusqu'ici. Prévoyant cependant qu'il ne pourrait pas toujours donner après sa mort cette preuve manifeste de son immortalité, il eut soin de dire que dorénavant il ne viendrait plus les visiter, mais que s'ils voulaient lui faire connaître leurs vœux, ils devaient tous les *cinq* ans lui envoyer un messager dans l'autre monde (*Hérod.* 4, 94). Depuis cette époque les *Gètes* crurent à la vie future. Aussi *Eustathius* (ad *Homer.* IX, 65) rapporte-t-il, qu'instruits par *Zalmoxis* les Gètes *sacrifiaient* (dévouaient) les morts et *banquetaient* (faisaient le repas funèbre) en l'honneur des trépassés, dans l'idée que les morts *renaîtraient* plus tard de nouveau à la vie. La tradition sur le tombeau dans lequel vivait pendant trois ans *Zalmoxis* se conserva chez les *Scandinaves*, surtout chez les *Suèdes* qui l'appliquèrent au dieu *Freyr* et rapportèrent de ce dieu que, même après être descendu dans la

Digitized by Google

tombe, il continua néanmoins encore à faire sentir au pays sa protection divine en lui procurant de la fertilité et l'abondance de tous les biens.

Après avoir prouvé par le tableau rapide que nous venons de tracer de l'état social, moral, intellectuel et religieux des Scythes que ces peuples appartiennent non à la race *tatare*, mais à la race *iafétique*, il nous reste encore, pour lever toute espèce de doute à cet égard, à montrer par l'état social, moral, intellectuel et religieux des *Gètes* et des *Sarmates*, que ces deux nations forment l'intermédiaire sous tous les rapports, entre les *Scythes* leurs pères et les *Germains*, les *Scandinaves* et les *Slaves*, leurs descendants immédiats.

F. G. Bergmann.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE.

---

COSMOGRAPHIE MOSCOVITE, par ANDRÉ THEVET, *recueillie et publiée par le prince* AUG. GALITZIN. — Paris, 1858, in-16 de 200 pages. — Prix : 8 francs.

M. le prince Augustin Galitzin, dans son zèle de bibliophile, et je me hâte d'ajouter de bibliophile très-savant, paraît avoir deux prédilections bien marquées : il aime Chenonceaux, mais il aime encore davantage sa patrie.

La Touraine, grâce à Chenonceaux, a permis à M. le prince Galitzin d'enrichir notre bibliographie provinciale de l'*Inventaire de la royne Loyse de Lorraine*, puis des *Triomphes faictz à l'entrée de François* II *et de Marye Stuart* dans cette royale demeure. C'est là une noble manière de prendre ses lettres de naturalisation littéraire sur cette terre de France si sympathique à tous ceux qui veulent s'occuper d'histoire, de sciences et d'arts. Reconnaissons, du reste, que les hommes de qualité du XIXe siècle ont un bien autre mérite que les grands seigneurs d'autrefois. Ceux-ci aidaient les savants et les hommes de lettres de leur bourse et de leur protection, mais ils ne venaient pas souvent prendre place dans leurs rangs. En revanche, ils étaient prodigues de coups de bâtons, lorsque les barbouilleurs de papier se permettaient des licences trop grandes : n'en voulons pas trop à ces Mécènes qui entr'eux, quelque fois, plus rarement à la vérité, usaient du bâton comme dernier argument. Mais enfin nous pouvons constater que Lattaignant, Voltaire, Boisrobert, Richelet, Furetière, Boileau, et bien d'autres apprirent, aux dépens de leurs épaules, ce que pesait un bâton bien sec et habilement manié. — Les hommes de lettres, à l'occasion, se traitaient mutuellement aussi comme de grand seigneur à grimaud ; la main leur demangeait même parfois en pensant à leurs imprimeurs. Dernièrement, dans un article très-spirituel sur le « *Rôle des coups de bâton au*

Digitized by Google

XIXe *siècle*, » M. Victor Fournel rappelait ces quatre vers de St-Amand en l'honneur de son typographe :

Pour moi, je lui promets tant de coups de bâton,
Si jamais sur son dos je puis prendre le ton,
Qu'il croira que du ciel, qu'à sa perte j'oblige,
Il pleuvra des cotrets par un nouveau prodige.

Aujourd'hui, les temps sont heureusement changés, et les plus brillants blasons de France figurent dans la république littéraire, loyalement, *sans dispenses*, payant de leur plume comme de leur fortune leurs droits de cité dans les domaines de la science et du vrai savoir : Je connais plus d'un personnage de notre époque, à qui on peut, sans mentir, dire : « *Mœcenas, atavis edite regibus*, » tout en l'appelant, sans flatterie : « Monsieur et très-savant confrère. »

Mais, ainsi que je le faisais pressentir tout à l'heure, les souvenirs de Françoise de Mercœur, de Diane de Valentinois, de Louise de Lorraine-Vaudemont et de tant d'autres célébrités, ne font pas oublier à M. le prince Galitzin « ceste brave nation russienne toujours « de peu vaincue, et qui souvente fois a eu le dessus de plusieurs. » Et comment l'oublierait-il ? — Les Montmorency et les Coucy oublièrent-ils jamais la mère-patrie ? — Il est des noms qui sont des immeubles nationaux.

La collection des publications relatives à l'histoire de Russie qu'édite M. Galitzin comprend déjà plusieurs ouvrages qui ont trouvé promptement place dans les bibliothèques : c'est le *Discours sur l'origine des Russiens et leur miraculeuse conversion*, par le cardinal Baronius : c'est un document de la fin du XVIe siècle sur le *Patriarcat moscovite* ; puis aussi la relation des *Particularités de la rebellion de Stenko Razin contre le Grand-duc de Moscovie*. Aujourd'hui c'est le tour de la *Cosmographie moscovite* de notre Angoumois André Thevet.

J'aime à voir notre idiome employé ainsi à répandre des publications qui touchent à l'histoire étrangère : ces volumes seront recherchés et lus en Russie avec autant d'intérêt, plus de plaisir encore que chez nous ; et par le fait, s'il en était besoin, ils seraient une nouvelle preuve de la préexcellence de la langue française, et de la faveur qui s'attache aux ouvrages dans lesquels elle est employée. Jamais, autant que de nos jours, on n'a pu mieux constater que la langue française a hérité de la préséance de la langue latine, de même que pour la haute direction de l'intelligence, la race gallo-franque s'est

Digitized by Google

emparée du monopole jadis usurpé par le peuple romain. (1) André Thevet a beaucoup voyagé au XVIe siècle, et sa *Cosmographie*, résumée de tout ce qu'il a vu et entendu, a un parfum de bonne foi et de véracité dont les périégètes n'abusent pas ordinairement, mais les gros in-folio dont il est l'auteur sont un peu effrayants à lire aujourd'hui. Nous aimons les livres faciles à manier et surtout ceux qui promettent, par leur format, de se laisser lire rapidement. Aussi M. le prince Galitzin a-t-il cru, pour sa collection russe, devoir extraire de la *Cosmographie universelle* de Thevet tout ce qui touche à ses pérégrinations en Russie, et des *Vrais portraits des hommes illustres*, autre in-folio du même auteur, dédié à Henri III, la biographie de *Basile, duc de Moscovie*. Je n'ai pas besoin de rappeler que cette nouvelle publication vient se placer naturellement auprès de la *Relation des trois ambassades de Mgr le comte de Carlisle*, éditée aussi par M. Galitzin ; dans cette *Relation*, en effet, après les incidents et les détails purement diplomatiques, on trouve une curieuse géographie de la Moscovie, postérieure d'un siècle à celle de Thevet et qui fournit des sujets de comparaison intéressants. (2)

C'est vraiment prodigieux, tout ce qu'un savant du XVIe siècle faisait entrer dans un in-folio ; on était alors si peu éloigné des temps

---

(1) André Thevet, natif d'Angoulême, voyagea pendant dix-huit ans pour recueillir les notes avec lesquelles il composa sa *Cosmographie* qui fut publiée en 1563. On lui doit encore *les Singularités de la France antarctique*, et un *Discours sur la bataille de Dreux*. Pierre de Lestoille, dans ses mémoires, le traite à mon avis d'une façon beaucoup trop cavalière : voici l'article nécrologique qu'il lui consacre et qui semble avoir été écrit un jour de mauvaise humeur. Nous ne serons qu'équitable en rappelant que le grand audiencier de la chancellerie avait souvent la plume partiale et peu aimable : « En ce mesme mois (novembre 1590), « mourust à Paris André Thevet le cosmographe, grant voiageur, mais insigne « menteur et fort ignorant, comme ses livres et escrits en font foy. M. de Thou, « en l'onziesme livre de son histoire, descrit la suffisance et vie du personnage. « Un docte homme de notre temps lui fist croire qu'Anacréon avait lui-même « escrit qu'il estoit mort d'un pepin de raisin ; ce que ce pauvre homme alloit « publiant et confirmant partout. Son sépulchre est aux Cordeliers, lequel il a « fait faire ; et se sentant proche de sa fin, y alloit tous les jours pour le haster. « Comme aussi il mourut tout aussitost, estant fort aagé. «

(2) Cette relation que M. Galitzin attribue avec assez de probabilité au Suisse Guy Miége, l'un des compagnons de voyage du comte de Carlisle, eut jadis les

Digitized by Google

où, l'imprimerie n'étant pas inventée, les livres étaient chose rare, que l'on se figurait encore qu'il fallait savoir à fond toutes les sciences dont on désirait entretenir le public. Huet, évêque d'Avranches, ce prélat qui, eu égard à son immense érudition, n'a maintenant qu'une bien faible célébrité, disait que grâce à l'imprimerie, il devenait tous les jours plus facile d'être savant : c'est d'un air presque chagrin qu'il écrivait : « Nous avons tant de secours pour devenir savants.... « qu'il semble qu'il ne faille que vouloir être savant pour réussir. « Tant de grammaires, tant de dictionnaires, tant d'index, tant d'abrégés « tant d'ouvrages méthodiques dans toutes les sciences, qui se sont « infiniment multipliés à la faveur de l'imprimerie, sont autant de « chemins abrégés et aplanis pour parvenir promptement au sommet « de la vraie érudition. »

Hélas, n'en déplaise au prélat, ces *chemins abrégés et aplanis*, ont eu pour résultat de développer la paresse naturelle à l'homme : on s'est bourré d'une teinture d'érudition, on a fini par ne plus rien approfondir ; on en est arrivé à contracter l'outrecuidante habitude de disserter gravement sur ce que l'on ne sait pas, en paraphrasant des *dictionnaires* et des *index*, souvent très-mal compilés. Je maintiens que si, par l'effet d'un prodige, notre génération voulait se donner la peine de lire paisiblement ces terribles volumes, elle ferait une foule de découvertes ; elle retrouverait chez les Anciens bon nombre de solutions à des problèmes en étude ; bon nombre de choses nouvelles, dans les antiquités. On peut le dire pour Thevet quand, en feuilletant le chapitre relatif à la religion et aux premiers ducs des Moscovites, on voit notre voyageur avancer gravement qu'il tient à ce « que chacun voye et cognoisse que le Moscovite n'est point « aussi infidèle qu'on le croie, ains vray chrestien. » Voilà plus de trois siècles que cette réflexion se répète de loin en loin ; mais la Providence et l'orgueil humain n'ont pas encore permis que l'heure sonnât où l'empire russe, rentré dans l'unité religieuse, prît dans le monde la place qui lui semble réservée. Je me souviens que je ne pouvais pas m'empêcher de sourire quand, il n'y a pas si longtemps,

---

honneurs de *sept* éditions. Ce succès est facile à expliquer si on réfléchit que ce document était les premiers renseignements officiels que l'on avait alors sur un pays à peu près inconnu. M. de Carlisle fut ambassadeur, pour l'Angleterre, en 1663 et 1664.

Digitized by Google

j'entendais des personnes très-orthodoxes me dire de bonne foi que les Russes, au point de vue religieux, étaient bien pis que les Turcs; sans avoir lu Thevet, il me semblait cependant qu'entre les Moscovites et les Catholiques « la cause de la désunion est si maigre et si fresle « qu'il serait aisé de les attirer à concorde. » Vraiment, je viens de prononcer le nom du Turc; mais il est bon juge de l'avenir, notre cosmographe, quand il avançait que si on n'arrêtait pas la Russie, « elle luy eust faict la barbe et plumé ses moustaches » de belle façon, et jusqu'au point de le chasser d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Le fait est que sans les descendants des croisés, la barbe et les moustaches du Turc seraient dans un fâcheux état.

M. le prince Galitzin a accompagné le texte de Thevet de notes sobres mais précieuses, que lui seul pouvait tracer et qui ajoutent singulièrement à l'intérêt du récit du voyageur angoumois; ces notes, l'éditeur le dit lui-même, n'ont d'autre but que de relever les erreurs historiques de l'auteur. Nous autres Français, nous aurions souhaité voir un Russe rectifier aussi l'orthographe des noms propres d'hommes et de lieux; c'eût été aussi une donnée certaine pour fixer la forme des noms étrangers, que généralement nous écrivons d'une manière variable et capricieuse.

Du reste, M. Galitzin parle de ses notes avec trop de modestie: elles ne contiennent pas seulement des rectifications historiques, on y voit aussi des idées larges et générales qui sentent le véritable patriotisme, et le désir de voir la réalisation de faits, encore éloignés peut-être, mais qui ne pourront, quand ils seront venus, qu'augmenter le bonheur et la puissance de l'empire russe. La méfiance réciproque de l'Occident pour l'Orient semble, aujourd'hui, reléguée au nombre des préjugés surannés; les nationalités de l'ancien monde paraissent maintenant avoir leurs limites fixes et l'on n'a plus à redouter ces inondations humaines qui, du Nord et de l'Est, venaient jadis bouleverser les empires.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

---

ERRATUM. — Livraison de février, page 93, ligne 1re, au lieu de : sur la route de Schlestadt à Marckolsheim, lisez : *de Guémar à Marckolsheim.*

Digitized by Google

# DOMINIQUE DIETRICH.

*Suite et fin* (*).

L'ammeistre, quelque contrarié qu'il fût, se hâta d'obtempérer aux ordres transmis par Louvois. Il fut bien accueilli ; mais personne ne lui dit un mot sur le motif officiel de sa présence à Paris. On voulait qu'il devinât lui-même les intentions royales. Un mois après son arrivée, il tâtonne encore ; il ne touche pas encore du doigt la cause de son pénible voyage et du séjour dispendieux qu'on lui fait faire dans la capitale. Le 5 avril, il écrit à son fils et coassocié, que ce n'est point parce qu'il serait un empêchement pour la religion qu'il a été appelé à Paris ; il n'aurait par sa présence à Strasbourg empêché la conversion de qui que ce soit ; mais c'est, comme le pense M. Correur, à cause de la nouvelle charge d'Obrecht, dont le brevet n'a pas encore été expédié. . . . . « Qu'il en soit ce qui voudra, ce voyage « est pour moi plus qu'une mortification ; c'est ma ruine ! . . . . Quel- « ques-uns auront à s'en réjouir ; mais je ne vois pas ce que cela profi- « tera aux autres, à moins *que l'amour de la vengeance ne soit fort,* « *au point de préférer souffrir, pourvu qu'une personne qu'on n'aime* « *point soit écrasée.* . . . . Que je demande moi-même ma démission, « je ne saurais m'y résoudre. Ce serait contre nos lois fondamentales, « *et contre mon devoir. Je sais bien que des hommes politiques riront* « *à gorge déployée (effusissime) de ma simplicité ;* mais je sens d'une « manière différente. En second lieu, je suis en estime auprès de « beaucoup de braves bourgeois ; mais ceux-là me trouveraient traître « à la patrie.

« Plutôt que de m'attirer pareille infamie, plutôt perdre vie et « fortune ! Pourvu que je conserve ma bonne renommée, c'est tout « ce qui me reste.

« Je me suis comporté (*gubernirt*) de telle façon dans mes charges « que personne n'a pu m'attaquer (*dass man mir nicht an die Haut*

(*) Voir les livraisons de novembre et décembre, pages 494 et 529.



Digitized by Google

« *hat können kommen*) ; car si l'on avait trouvé en moi quelque chose « de répréhensible, on ne s'en serait pas fait faute ; on m'en aurait « accusé avec âpreté en haut lieu, et cherché à me punir.

« *Souffrir le mal, ce n'est ni honteux ni dangereux pour l'âme.* »

« Me priver moi-même de ce qui me revient de la ville, ce serait ma « perte. Je ne sais pas de métier; je ne puis me rendre en un autre « endroit, où je prendrais volontiers l'emploi le plus infime. *Mourir*, « *je le voudrais du fond de mon âme* ; mais je n'ai pas le droit de me « tuer moi-même ; je dois attendre la volonté de Dieu. . . .

« J'ai permis à Daniel (son second fils) de faire le voyage ; je le « presserai même de le faire. Quant à ce qui s'est passé à la cour à « mon égard, je l'ai écrit en détail à M Mollinger ; il vous le dira. »

Il a appris que lorsque son fils Jean n'est point à Strasbourg, les domestiques ouvrent les lettres ; il les mettra à l'avenir sous le couvert de Mollinger.

Le reste de cette remarquable lettre est employé à mettre son fils au courant de quelques affaires commerciales qu'il a traitées à Paris; il avait commencé son épître par le compte rendu d'un dîner de carême chez l'un de ses correspondants, qui a fait servir des soles d'une dimension extraordinaire. On reconnaît à cette remarque la naïveté du provincial qui n'a guère mangé de marée à Strasbourg. Il mentionne aussi l'attention qu'a eue la maîtresse de la maison de lui faire cadeau d'une orange de Portugal, qu'il aurait volontiers envoyée à sa famille.

Singulier cadre d'une missive qui traite des intérêts aussi graves, mais miroir d'autant plus fidèle de ce caractère simple et candide dominé par l'idée de son devoir et ne reculant pas devant toute l'amertume de la coupe qu'on lui présente ! Le cri de douleur involontaire qu'il pousse, ce désir de mourir qui s'est emparé de lui, et qu'il ne craint point de confier à son fils ; ce découragement profond et incurable des hommes et des choses, inévitable suite des ruines qu'il a vu s'amonceler autour de lui, et des ingratitudes qu'il a recueillies pour prix de ses efforts dans la carrière publique, inspirent dès ce moment une profonde sympathie pour cette âme tourmentée.

Une note écrite de sa main, non datée, mais évidemment des premiers mois de son séjour à Paris, nous initie plus avant dans ses souffrances. L'ammeistre a consigné sur ce papier le souvenir de quelques conversations avec des personnes haut placées. M. de Chamilly a insisté vivement pour qu'il aille voir M. de Meaux ; mais il a

Digitized by Google

refusé, et il en appelle encore une fois à la liberté de conscience garantie par la capitulation. M. de Chamilly lui donne l'assurance qu'on ne lui dira rien sur la religion; « mais, ajoute-t-il, vous n'aurez jamais votre démission, si vous ne faites ce que je vous conseille. »

Les mêmes instances lui sont faites par M. Correur. Dietrich demande : « le Roi l'a-t-il ordonné, ou bien M. de Louvois? » — « Non, il l'a dit sourdement. » — « Eh bien! je ne me résoudrai à aller voir M. de Meaux, qu'autant que le Roi ou M. de Louvois me l'ordonneront expressément; dans ce cas même je supplierai le Roi de m'en dispenser, car des conférences ne me feront pas changer d'avis. — Voici mes raisons..... »

Ces raisons, il les résume méthodiquement en dix points : « il ne pourrait changer de religion sans blesser sa conscience et commettre un péché contre le Saint-Esprit; il connaît les écrits de l'évêque de Meaux; ce n'est point en allant visiter purement et simplement le prélat qu'il pourra rétablir ses affaires. M. de Meaux doit être économe de son temps et ne voudra pas le perdre en discussions avec un homme qui ne peut se laisser convaincre, et qui n'est pas assez maître de la langue française pour ne pas donner lieu à des malentendus. Il se refuse à croire un propos prêté sur son compte à M. de Louvois. Le ministre aurait dit qu'on traiterait l'ammeistre de manière à le fatiguer par l'attente. « Le Roi est trop juste, et la capitulation ne peut être enfreinte. »

Dans un compte rendu qu'il adresse aux membres du magistrat de Strasbourg, il parle d'une audience que M. de Louvois lui a accordée à Versailles. Il a insisté pour connaître l'époque où on lui permettrait de rentrer dans ses foyers. « J'attends les ordres de votre Grandeur. » — « Je vous les ferai connaître, » réplique le ministre, et il s'éclipse dans la salle des courtisans qui remplissent le salon de réception.

Les premiers commis de M. de Louvois, M. Dufrenoy et M. Correur lui ont conseillé de ne pas renouveler les démarches avant huit jours. Il demande l'avis de ses anciens collègues sur ce qu'il aura à faire, et ne peut s'empêcher d'exhaler ses plaintes : il se sent la cause de la ruine de ses fils, *lucro cessante et damno emergente*. Comme s'il pressentait le sort qui l'attend, il renvoie à Strasbourg le jeune Daniel, qui jusqu'ici était resté auprès de lui.

De Strasbourg, ses amis lui font parvenir des paroles d'encoura-

Digitized by Google

gement et de consolation. Le Dr Bebelin le tient au courant des affaires locales, pour régler là-dessus ses démarches et ses discours à Paris. « Les R. R. P. P. n'agissent guère publiquement, mais par conversations confidentielles. (Lettre du 23 avril 1685). Obrecht et Güntzer sont très-fervents dans leur foi nouvelle, du moins dans les démonstrations extérieures; tandis que leurs femmes tiennent ferme dans leur foi évangélique.... Que Dieu les fortifie! »

Le docteur annonce qu'Obrecht va être installé en sa qualité de préteur: « Nous verrons bien les suites! On répand des bruits singuliers sur le chapitre de Saint-Thomas.....' Dieu fasse que ces prévisions ne se réalisent pas! Mme Dietrich est bien affligée; mais elle est un modèle de résignation, et sait porter sa croix. » (1)

« Si vous-même vous persistez dans la foi évangélique, lui dit-il dans une lettre du 17 mai, ce sera l'œuvre du Saint-Esprit qui vous donne ce courage. »

Quant à la visite à faire à l'évêque de Meaux, le docteur est pour la négative (lettre du 24 mai); la chose a été débattue dans un conciliabule d'amis, qui sont d'avis unanime que l'ammeistre doit s'abstenir.

Dans une autre note de la même époque, et qui a servi de minute, comme les précédentes, à quelques lettres de Dietrich, il consigne à titre de memento: « Je n'ai point écrit à Güntzer, parce que j'ai appris avec effroi qu'il veut me persuader de changer de religion. »

J'aime à penser que, pour d'autres motifs encore, l'ammeistre hésitait à écrire à un homme tel que Güntzer, qui, vers la même époque, exploitait impudemment sa position, en chassant de son château de Plobsheim la veuve de son bienfaiteur, le sieur Bernhold. Obrecht et Güntzer, au surplus, avaient des chagrins domestiques qui devaient singulièrement troubler leur intérieur et amoindrir les jouissances que leur ambition s'était promises. Nous venons de voir, dans une lettre de M. Bebelin, que les épouses de ces nouveaux convertis se refusaient obstinément à suivre l'exemple de leurs maris qui recevaient de Louvois, par l'intermédiaire de l'intendance, des reproches sur le peu de zèle qu'ils portaient à cette affaire de religion. Je dois croire qu'ils réussirent quelque temps après à ramener leurs compagnes, car je ne vois nulle part que la faveur dont ils jouissaient auprès du gouvernement, ait décliné avant leur mort.

(1) Même lettre que dessus.

Digitized by Google

Le séjour prolongé de l'ammeistre Dietrich à Paris commençait à produire quelque sensation à l'étranger. La « *Renommée européenne* », journal publié à Vienne, inséra, dans son numéro du 15 juin 1685, la note suivante sous la rubrique de Francfort : (9 juin) « On nous écrit de Strasbourg, que M. l'ammeistre Dietrich a reçu l'avis formel qu'il eût à se faire catholique, ou bien à passer sa vie durant au fond de la Bastille. Nous ignorons quelle déclaration il a donnée. »

Ce n'était peut-être qu'un avis d'intimidation indirecte qu'on faisait parvenir à l'ammeistre ; peut-être aussi la question de l'embastillement a-t-elle été agitée. Dans le courant de juillet, M. de Louvois, d'autres disent M. de Chamilly, interpella l'ammeistre en plein salon, en lui présentant la Bible ouverte au 1er livre des Machabées, chap. II, v. 17, 18 : « Et les capitaines d'Antiochus dirent à Mattathias : Tu es le premier et le plus puissant de cette ville et tu as beaucoup de fils et une grande parenté, fais donc ce que le Roi t'ordonne, et comme ont fait tous les pays, et les gens de Juda, qui sont encore à Jérusalem ; afin que toi et tes fils vous ayez un Roi gracieux et que vous soyez comblés d'or et d'argent et de cadeaux. »

Mais Dominique Dietrich, sans hésiter, retourna le feuillet et lut ce qui suit (v. 19, 20, 21) : « Et Mattathias répondit : Quand même toutes les terres obéiraient à Antiochus, et que tous vinssent à abandonner les lois de mon père et consentissent à faire les commandements du Roi, moi et mes fils et mes frères nous ne renierons pas les lois de nos pères. Que Dieu nous en préserve ! car ce serait mal de faire défection à la parole et à la loi divine. »

Le ministre mortifié envoya le lendemain même à ce bourgeois intraitable et hérétique une lettre de cachet portant qu'il aurait à se rendre directement dans la ville de Guéret. C'était un arrêt moins rigide que celui qui l'aurait consigné à la Bastille ; mais pour un vieillard de 66 ans, qui ne s'était point enrichi dans les fonctions publiques et qui allait être révoqué, cet exil, dans une petite bourgade du centre de la France, équivalait à une ruine totale et peut-être à un arrêt de mort.

Dietrich obéit. Une ordonnance royale, datée du 20 juillet, fit connaître à ses anciens collègues qu'il cessait d'être ammeistre de Strasbourg. Trois mois plus tard (le 22 octobre 1685) l'édit de Nantes allait être révoqué ; le malheur individuel d'un ancien fonctionnaire républicain de Strasbourg disparaissait dans ce terrible coup d'Etat,

Digitized by Google

cause première de la ruine des finances françaises et des malheurs qui assombrirent la fin du règne de Louis XIV.

A la date du 12 octobre, Obrecht signalait à Louvois trois libelles diffamatoires, publiés contre le Roi sur la frontière de l'Allemagne; il les a fait saisir et les transmet comme documents de son zèle; il travaillera lors du renouvellement du magistrat, à faire nommer aux places vacantes des personnes dévouées au service de son maître. Le terrain était décidément déblayé, et l'opposition sourde, que faisait le magistrat local, était amortie par cet éloignement forcé d'un homme de tête et de cœur, qui ne pouvait comprendre que le souverain d'un grand Etat n'eût, sur toutes les matières, des idées également larges et grandes.

Il y avait quelque raffinement de sévérité dans le choix du séjour que l'on assignait à Dominique Dietrich. Guéret, à l'époque dont nous parlons, quoique capitale d'une partie de la Marche, n'avait pas l'importance d'un chef-lieu de canton d'Alsace; l'exilé strasbourgeois se trouvait jeté à plus de deux cents lieues de ses foyers, dans un pays dont le climat était âpre en hiver et où le peu de ressources intellectuelles et matérielles allaient aggraver la tristesse et les souffrances physiques d'un vieillard infirme.

On lui avait permis d'emmener un fidèle domestique, qui écrivait du fond de cette province des lettres lamentables à la famille de son maître. Soit que ces lettres eussent été ouvertes, soit qu'on eut jugé nécessaire d'isoler complètement l'ancien ammeistre et de le priver des soins d'un coreligionnaire, bref, Dietrich resta bientôt livré à lui-même; et dans les ennuis de cette solitude, il ne reçoit pour toute distraction que des lettres qui devaient empoisonner sa vie et mettre sa patience et sa fermeté à de cruelles épreuves.

Parmi les ecclésiastiques en résidence à Strasbourg avec la mission spéciale d'agir contre le protestantisme par les voies de douceur et de persuasion, sans enfreindre le texte du traité de 1681, on remarquait, en 1685, le père Tarade, esprit souple, réunissant à des convictions fortement assises, le talent de les faire valoir, le désir de plaire au Roi et à ses supérieurs religieux, et la ferme volonté d'appliquer, pour parvenir à un but qu'à son point de vue il devait croire parfaitement légitime, tous les moyens que de hautes influences mettaient à sa disposition. Je dois croire qu'il avait été en rapport avec l'ammeistre Dietrich avant que celui-ci ne partît pour Paris, car je

Digitized by Google

trouve une correspondance engagée avec l'exilé dans le courant de novembre et faisant des allusions à des relations antérieures. Par lettre du 15 novembre, le père Tarade invite l'ancien ammeistre à abjurer, sans retard, entre les mains de M. de Tournyot, qui paraît avoir été curé aux environs de Guéret..... « Vous êtes vous-même, lui dit-il, maître de votre destinée..... J'ai envoyé votre supplique à M. de Louvois..... C'est beaucoup que mon dit seigneur se soit expliqué sur votre sujet comme il l'a fait, d'autant qu'il vous pouvait arriver d'être encore le reste de vos jours dans une position plus fâcheuse que celle où vous êtes, puisque par votre conduite vous avez eu le malheur de déplaire au Roi. »

A cette lettre se trouve annexée, par extrait, une note que M. de Louvois avait envoyée au père Tarade, à la date du 7 novembre. Je la copie textuellement :

« Le curé de Saunage peut retourner voir le sieur Dietrich quand il le voudra, et lui faire entendre, qu'il ne doit pas douter que, s'il se convertissait, le Roi n'oubliât la mauvaise conduite qu'il a tenue. » (1)

Ainsi, on imputait, sans nul doute, à l'ex-ammeistre le tort de n'avoir pas répondu par des actes positifs aux espérances qu'on avait fondées sur lui. En effet, il devait sembler bizarre à des hommes élevés à l'école de l'obéissance passive, qu'un fonctionnaire haut placé d'une petite république qui s'est appliqué à ranger cet Etat sous l'empire du Roi très-chrétien, n'eût pas été à l'avance bien décidé à adopter sur tous les points la politique du maître qu'il se donnait. Rien ne déroute plus les hommes d'Etat et les directeurs de conscience systématiques que ces esprits indépendants qui, dans la conduite des choses de ce monde, séparent le spirituel du temporel. Là-dessus, le parti de Dominique Dietrich était irrévocablement pris.

En décembre 1685, il est informé, par l'intermédiaire du même ecclésiastique, de la conversion de son propre gendre à la religion de l'Etat. Il baisse la tête et ne répond pas. Un mois plus tard, le père Tarade reprend sa controverse habile, éloquente, persuasive, où il reproduit, d'une manière souvent incisive, les motifs que l'Eglise catholique a fait valoir en tout temps en faveur de son infaillibilité.

(1) La note de Louvois est copiée de la main de M. de Tarade.

Digitized by Google

« Vos aïeux étaient autrefois dans la même Eglise que nous..... Luther leur a persuadé d'en sortir. Mais quelle raison a-t-il pu avoir de faire un schisme dans l'Eglise? Vous direz que c'est parce qu'il reconnut qu'il s'était introduit divers abus dans l'Eglise..... Mais quels sont ces abus? sont-ils dans la doctrine ou dans la morale? S'ils sont dans la morale, nous en convenons, il y a eu toujours de mauvais catholiques, et l'Eglise a toujours prêché contre ces déréglements des mœurs et travaillé à les réformer. Si ce sont des abus dans la doctrine, il faut donc avouer que l'Eglise est tombée dans l'erreur et qu'elle a perdu l'infaillibilité qu'elle avait. Luther a-t-il fait une Eglise plus infaillible que la nôtre? entend-il mieux l'Ecriture que les doctenrs de l'Eglise romaine, et qui nous dit qu'il explique les Ecritures d'une manière qui ne peut vous tromper? » ..... Puis, il discute, au point de vue historique et traditionnel, la question de la communion sous les deux espèces, cherche à prouver à Dietrich que ce n'est point là un empêchement sérieux, un abîme infranchissable entre les deux confessions; enfin il termine par des raisons de prudence humaine : « Prenez la résolution d'un homme sage et faites connaître à Dieu que vous voulez travailler par votre exemple au rétablissement de la véritable religion dans cette ville (Strasbourg). Depuis que vous vivez avec les catholiques, vous êtes désabusé de bien des choses que vous aviez crues contre notre religion. Nous condamnons la simonie, l'idolâtrie, la superstition; faites connaître au Roi que vous voulez seconder son zèle pour ramener ses sujets dans l'Eglise. Je sais que, si Dieu vous fait la grâce de reconnaître ces choses, vous serez bientôt ici, dans Strasbourg, par votre autorité et votre exemple, l'appui de l'ancienne religion et le plus fidèle magistrat que le Roi ait en cette province. Je ne vous parle point des avantages que vous et votre famille recevriez par votre conversion; mais l'Evangile dit : Cherchez le royaume du ciel, et toutes les autres choses vous seront données. Je puis vous assurer qu'il y a déjà, selon le dénombrement qu'on a fait, plus de 1500 familles converties et bons catholiques. Dieu veuille que vous en augmentiez le nombre! Je finis et je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé TARADE. «

Voici la réponse indirecte que fait Dominique Dietrich à cette missive de Tarade :

Digitized by Google

6 avril 1686, Guéret.

*Profession de foi luthérienne écrite de la main même de Dietrich et munie de son cachet.*

Je, Dominique Dietrich, de Strasbourg, atteste devant Dieu, le Tout-Puissant, que je suis assuré en mon âme et conscience, crois et reconnais que la religion évangélique, confession d'Augsbourg, de la façon dont elle est consignée dans notre Eglise, est conforme à la Parole de Dieu, qui seule peut donner le salut; que je n'ai aucun scrupule à ce sujet; mais que je suis au contraire dévoué à ladite religion de cœur et d'âme, et suis résolu à rester ferme en cette foi à la vie et à la mort. Par grâce spéciale de Dieu, j'ai appris à l'aide de sa sainte Parole et acquis science certaine (sans vaine gloire) que, si je fais défection à cette religion, je deviendrais infidèle à mon Dieu et à ma conscience, et serais un vil hypocrite, en conséquence condamné devant le tribunal de Jésus-Christ, d'après sa sentence très-nette (Saint-Mathieu, 24, 51). Et pour confirmer et corroborer cette ferme résolution, j'ai écrit de ma propre main ce certificat de ma foi et de ma confession, et j'y ai apposé mon cachet ordinaire, pour servir de document certain, comme si je l'avais écrit au dernier moment de ma vie et scellé de mon sang; et ce surtout dans le but, afin que, si je devais mourir en tel lieu où personne de ma religion ne se trouverait auprès de moi et ne pourrait porter témoignage en faveur de ma constance (vu que déjà on m'a forcé d'éloigner de moi mon domestique, parce qu'il était de ma religion, avec menace de 1000 fr. d'amende pour moi et des galères pour mon serviteur), cette même constance en la foi évangélique pût être prouvée et notifiée par cet acte, et que toute prétention contraire, que l'on mettrait faussement à mon endroit, pût être déniée et annulée, comme n'ayant aucun fondement.

Fait à Guéret dans la Marche, le 4 avril 1686.

Dominique Dietrich, de Strasbourg.

Le récit que je fais à mes lecteurs ne doit point s'égarer sur le terrain de la controverse. Je raconte une vie douloureuse; je ne discute pas des questions de doctrine, mais je ne puis m'empêcher de reconnaître dans cet acte d'un vieillard infirme, la manifestation d'un esprit sincère, qui puise ses convictions inébranlables dans un ordre d'idées supérieur à des considérations égoïstes et terrestres. Au point de vue catholique, l'ammeistre Dietrich persévérait dans l'erreur;

Digitized by Google

mais il y persévérait de *bonne foi*. S'il était rentré dans le sein de l'Eglise de ses pères, il n'y aurait point trouvé le calme, puisqu'il y aurait passé comme un hypocrite en vue de ces avantages matériels que le gouvernement tout-puissant laissait entrevoir, et qu'il octroyait libéralement à ceux de ses anciens collègues qui avaient été moins scrupuleux que lui.

Ne pouvant agir sur le chef de la famille, les ecclésiastiques bienveillants qui avaient pris à cœur le salut de ces âmes, s'adressèrent à l'épouse de Dietrich. Le curé Tournyot lui donne (lettre du 9 septembre 1686) des nouvelles de son mari, « qui est un peu sur l'âge, et chagrin de son sort, et dans un lieu fort exposé aux rigueurs du froid..... » Puis il continue :

..... « Je vous ai marqué la manière dont j'ai usé avec lui pour l'aider à sortir de là, et comme il m'a toujours rebuté, ainsi que la véritable voie que je lui présentais pour se bien mettre avec Dieu et avec son souverain. Je ne sais ce qui l'oblige à rejeter tous ces bons moyens, si ce n'est certaine prudence opiniâtre de fausse science, jointe à quelque serment qu'on dit ici qu'il a fait. Cette prudence et cette science sont réprouvées dans l'Ecriture-Sainte, et nous nous tenons pour assuré qu'on n'est pas obligé de garder un serment qu'on a fait mal à propos pour une chose mauvaise. »

Dans une lettre précédente du 14 août, M. Tournyot qui signe « pasteur indigne, » a déjà fait auprès de Marguerite Dietrich les plus vives instances pour qu'elle arrive à convertir son mari, « qui ne veut entendre rien avant qu'il ne soit en liberté avec ses livres et ses écrits » ..... « Vous ne seriez pas la seule femme dont Dieu s'est servi pour la conversion des maris..... » Et il lui cite l'exemple de la mère de S^t^ Augustin, de celle de Constantin et de l'épouse de Clovis. C'est une longue lettre de controverse, écrite dans le but de faire ressortir les qualités distinctives de l'Eglise catholique et de discuter les points principaux, tels que la communion, le célibat des prêtres, qui éloignent les protestants de l'Eglise-mère. Le curé Tournyot est un esprit moins distingué que le P. Tarade; il est diffus; mais il ne manque point de chaleur d'âme, et je n'ai aucun droit de soupçonner qu'il n'ait fait des démarches auprès de la famille de l'exilé, dans le but de retirer ce dernier d'une passe dangereuse, de sauver à la fois une existence matérielle digne d'intérêt et une âme digne d'affection compatissante.

Digitized by Google

Lorsqu'on s'aperçut que les démarches réitérées auprès de la femme de Dominique Dietrich n'amenaient pas le résultat désiré, c'est sur le fils qu'on essaya d'agir. Le R. P. Perrin, recteur du collége de Cahors, qui avait eu l'occasion de voir Jean Dietrich (1) à Strasbourg, lui écrit à la date du 4 février 1687; c'est une lettre remarquable que je prends la liberté d'insérer textuellement :

« Il y a déjà quelque temps que j'ai quitté l'Alsace, et qu'on m'a arrêté en France pour gouverner le collége de Cahors; mais je ne vous ai jamais abandonné ni de cœur ni d'esprit, et vous avez été présent à toutes mes pensées. Dieu m'a fait espérer que j'apprendrais bientôt le changement que je lui demande pour vous et pour votre famille. Comme j'ai pour vous tous les sentiments d'une amitié sincère, je désire aussi vous procurer les véritables et les solides biens. Vous êtes assez convaincu de la vérité de notre religion, et s'il vous reste quelque difficulté, il vous est aisé de vous éclaircir, et vous êtes sans doute obligé de le faire pour satisfaire votre conscience. Ne voulez-vous pas enfin écouter la voix de Dieu? Vous aurez l'avantage de faire en cela la volonté de votre Père céleste et même de procurer le salut temporel et éternel du père que Dieu vous a donné sur la terre. Je ne suis pas fort éloigné de celui-ci. Il n'est qu'à une ou deux journées d'ici; je voudrais bien lui faire savoir ou lui porter moi-même la nouvelle de votre conversion. Il en serait sans doute touché, et il ne tarderait pas longtemps à suivre votre exemple. Vous auriez la consolation de le revoir bientôt, et bon catholique et bon serviteur du Roi dans Strasbourg. Souvenez-vous de ce que votre Dr Beble (2) m'en dit souvent, lorsque je lui parlais de sa conversion : Qu'il attendait de voir l'exemple de M. Obrecht. Il l'a attendu; mais il n'en a pas profité, et l'on m'écrit qu'il est mort d'une mort soudaine, qui ne lui a pas donné le loisir de se repentir de son obstination; vous avez l'exemple de tant d'autres; si vous n'en profitez point, Dieu ne vous donnera peut-être pas un plus long terme; pour ce vous (vous) reprocherez un jour devant le jugement de Dieu, le mépris que vous

(1) Jean Dietrich, fils aîné de Dominique, naquit le 3 avril 1651; il épousa Marie-Barbe Knirbs, fille d'un stettmeistre et eut d'elle dix garçons et six filles. Toute cette nombreuse descendance a vu le jour de 1683 à 1708.

Jean Dietrich est le grand-père du maire de Strasbourg.

(2) Bebelin, le même dont il a été question plus haut.

Digitized by Google

avez fait de ses inspirations, et je vous dirai que vous avez préféré à votre salut la considération d'une femme et de quelques faux amis, et que la crainte des hommes a eu plus de pouvoir sur votre esprit que Dieu et le salut de votre âme. Voilà, Monsieur, les avis préalables qu'un véritable ami vous envoie de loin; s'il y a quelque chose à faire en France pour votre service, vous pouvez m'écrire en toute sûreté par la voie du courrier de Paris, avec ce dessus : au Révérend Père Perrin, recteur du collége des jésuites à Cahors; par Paris. Vous savez de quelle manière je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur. PERRIN, jésuite. »

Cette lettre, dont pas un lecteur, au surplus, ne méconnaîtra la simplicité, et qui a été écrite par un homme de cœur, digne d'être compris et entendu s'il avait pu l'être dans une famille exaspérée par des malheurs sans exemple, cette lettre resta sans effet.

Quelques mois plus tard, la belle-mère de Jean Dietrich qui passait à Strasbourg ses tristes journées dans un veuvage anticipé, crut, sans manquer à sa propre dignité ou à ses devoirs envers son mari, pouvoir recourir à une princesse du sang, à une femme, digne de comprendre les douleurs intenses d'une mère de famille.

Lors de la première visite de Louis XIV à Strasbourg, en octobre 1681, la Daupbine (1) avait habité la maison de l'ammeistre Dietrich, et la femme de ce fonctionnaire avait prodigué à la jeune princesse, récemment mariée, les soins respectueux, commandés par les circonstances, mais relevés par la naïve cordialité qui distinguait à cette époque la bourgeoisie des villes libres de l'Allemagne. La Dauphine avait été vivement touchée; elle s'était, sans doute, attendue à voir dans cette ville conquise des visages attristés; elle fut étonnée de trouver dans l'intérieur du chef de la république que son beau-père venait de détruire d'un souffle de sa volonté, la sérénité confiante, et une soumission nullement servile, mais religieuse, à la volonté de Dieu, manifestée par l'un de ses représentants sur terre. Au moment de partir, la princesse, allemande d'origine, assura de sa protection la femme allemande de l'ammeistre.

Celle-ci pria l'un des amis de son époux exilé de rédiger une supplique, qui fut adressée en ces termes à Madame la Dauphine :

(1) Le Dauphin avait épousé, le 7 mars 1680, à Châlons-sur-Marne, Anne-Marie-Christine-Victoire, fille de Ferdinand, électeur de Bavière.

Digitized by Google

« Supplie en profonde humilité la femme de Dominique Dietrich de Strasbourg, disant qu'elle a une confiance d'autant plus respectueuse et plus assurée à se jeter à vos pieds, qu'elle a eu l'honneur de vous voir loger chez elle en octobre 1681, bientôt après la réunion de la ville de Strasbourg, et que vous lui fîtes la grâce, Madame, de lui offrir votre puissante protection, de laquelle, comme elle a extrêmement besoin dans la misère où se trouve présentement sondit mari, ci-devant le plus ancien des consuls ou bourguemestres de la ville de Strasbourg, âgé de soixante et sept ans, et qui a passé sa vie en dévotion et en prières et administré la justice avec toute l'intégrité possible, et qu'elle n'a pu apprendre jusqu'à cette heure ce qui lui peut avoir attiré le malheur de se voir relégué à Guéret, en la Haute-Marche du Limousin, depuis l'espace de deux ans, privé de toutes les charges de magistrature, éloigné de sa famille et de tout ce qui peut lui être cher au monde, déchu de santé et réduit à une vie languissante. Elle vous supplie très-humblement, Madame, de lui vouloir faire la grâce de représenter à sa Majesté le pitoyable état dans lequel se trouve présentement sondit mari, la caducité de son âge, la débilité de son corps, la faiblesse de sa santé, la ruine de sa maison par son absence, l'abîme de tristesse et de douleur où il se trouve plongé, et le comble de grâce et de miséricorde que Sa Majesté lui pourrait faire en lui accordant sa liberté et la permission de s'en retourner à Strasbourg. La suppliante a d'autant plus d'espérance d'obtenir cette grâce de notre invincible monarque, par votre puissante entremise, qu'elle se repose entièrement sur la bonté et la clémence de Sa Majesté, et qu'elle est assurée de la parfaite obéissance et fidélité que son mari a pour sadite Majesté. Et pour vous témoigner, Madame, le cœur reconnaissant avec lequel elle recevra cette grâce de votre main charitable, elle emploiera tout le reste de ses jours à prier Dieu pour l'affermissement et perpétuité de votre grandeur, prospérité et santé. »

Cette supplique, non datée, dans la copie que j'ai eue sous les yeux, paraît avoir été accueillie favorablement; car à la date du 19 décembre 1687, Dufresnoy, le premier commis de Louvois, annonce à Dominique Dietrich que le ministre lui accorde la facilité de retourner à Strasbourg, *pendant deux mois*, pour y mettre ordre à ses affaires. Le délai expiré, il se rendra à Vesoul, jusqu'à nouvel ordre. Dufresnoy l'attend, sans faute à Paris, hôtel d'Orléans, rue de la Verrerie.

Digitized by Google

Dominique Dietrich se prépare à partir pour Strasbourg, mais au lieu de prendre par la grande route de Paris, il manifeste l'intention de se diriger par Moulins et Besançon.

Cette infraction à la consigne lui vaut une sévère admonestation de la part de son protecteur. Le jour de Noël, Dufresnoy lui écrit une lettre pleine de reproches : il a appris avec peine que M. Dietrich passe par Besançon. Il lui réitère l'offre de le recevoir et de le diriger à Paris; il espère que l'avis le trouvera assez à temps encore à Guéret. « Je vous supplie, pour l'amour de vous-même, de prendre le parti de venir ici ; je vous assure que vous serez content de votre voyage. »

Dominique Dietrich ne se laisse point fléchir; il est fatigué des obsessions auxquelles il a été en butte, et de plus il est sérieusement malade : il appréhende les fatigues physiques et morales de Paris, et prend décidément par le plus court chemin, en compagnie de son fils, qui est venu lui donner la conduite.

Ce voyage est long et semé d'incidents. Dominique, brisé par le chagrin, se traîne à petites journées ; il reste malade dans plusieurs localités. Le 30 janvier 1688, il est à Moulins, et il écrit à M. de Louvois, pour le remercier, et donner les raisons les meilleures sur ce changement dans sa feuille de route ; son fils écrit dans le même but et à la même date à M. Dufresnoy. Le 18 février seulement, il parvient à atteindre Strasbourg, où il entre, de jour, en litière; quelques-uns de ses vieux amis, prévenus de son arrivée, le reçoivent à la porte, lui font cortége, comme le feront cent trois ans plus tard, presque jour par jour, les fidèles adhérents du maire de Strasbourg, lorsque ce dernier est renvoyé par la *Convention*, devant le tribunal criminel de Strasbourg.

On lui fait un crime de cette ovation spontanée, modeste ; il l'a provoquée ! Ce malheureux se sent poussé irrésistiblement à remercier le Seigneur souverain d'où découle toute grâce ; il se rend dans sa paroisse, dans la petite église de Saint-Nicolas ; cette visite si simple lui est imputée comme le méfait le plus grave : il reçoit chez lui quelques amis, quelques pasteurs, qui viennent serrer les mains tremblantes du pauvre vieillard, qui a souffert pour sa foi ; ce sont des conciliabules contre la sûreté publique.

Dufresnoy écrit à Dietrich fils, dès le 8 février, en réponse à sa lettre de Moulins. Cette missive est trop curieuse pour ne pas motiver et faire admettre avec indulgence l'insertion textuelle de cette pièce :

Digitized by Google

« C'est, Monsieur, la réponse à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire à Moulins le 30 janvier, dans laquelle j'en ai trouvé une incluse pour Monseigneur le marquis de Louvois, de la part de M. votre père. Je la luy ay rendue avant hier, il ne m'a rien dit en la recevant, mais j'ay scu depuis qu'il était mal satisfait de ce que M. votre père, au sortir de son exil de Guéret, n'était pas venu droit icy, et à vous parler franchement, je ne vois pas comment il pourra racommoder cette affaire.

« Je vous ay mandé tant de fois, qu'il était désiré icy, et que Monseigneur de Louvois désirait luy parler. *Je vous ay même marqué que sa liberté entière dépendait de se faire voir icy*; ainsi je n'ay plus rien à y adjouter; vous verrez par l'événement que je vous ay dit vray.

« Vous me mandez que ces (*sic*) maladies et ces faiblesses l'en ont empesché; j'ai dit icy la même chose, mais l'on m'a répondu qu'il devait plutôt se faire mettre en litière, et que rien au monde ne pouvait le dispenser de venir de droiture remercier son libérateur, et apprendre de luy ce qu'il avait à faire. Il s'est peut-être persuadé que c'estait pour luy parler de religion, point du tout; ce n'était point là le sujet qui demandait icy sa présence.

« J'ay fait voir sa lettre et la vôtre par laquelle il parait qu'il est à la veuille (*sic*) de sa mort; je prie Dieu qui (*sic*) luy conserve sa santé; mais vous comprené (*sic*) bien que s'il vient à se bien porter, lorsqu'il sera arrivé à Strasbourg, que ses ennemis ne manqueront pas de tirer avantage, et de publier qu'il n'aurait tenu qu'à luy de se rendre à la cour aussi bien qu'à Strasbourg.

« Je vous avoue que ces contretemps m'ont causé bien du chagrin, car je m'estait (*sic*) fait une grande joye de le recevoir icy, de le conduire à la cour et de vous le renvoyer glorieux et satisfait.

« J'attends, Monsieur, de vos nouvelles sur l'arrivée de M. votre père, et suis, à mon ordinaire, votre très-humble et très-obéissant serviteur. (Sans signature.)

« Adresse : A Monsieur, Monsieur Dietrich, licencié es loys près de la grande église de Strasbourg.

« Au bord de l'adresse : reçu le 13 février 1688. »

Mais le mois suivant, le commis épouvanté écrit à Dietrich fils, une lettre véhémente : « Votre père a tout perdu, en allant à Strasbourg. » — Dufresnoy appréhende pour l'ammeistre des suites très-

Digitized by Google

graves, très-fâcheuses. On a mandé à Paris que la maladie de Dominique Dietrich n'était que feinte, que tout ce qu'il a dit n'était point vrai. Il est allé au prêche avec ostentation ; ce qui le rend criminel, c'est le mauvais exemple qu'il donne au peuple; l'empêchement qu'il apporte à leur conversion ; les assemblées secrètes qui se tiennent chez lui; ses amis de Paris l'abandonneront; « car dans ce pays-ci, les gens ne veulent pas employer leur crédit en vain..... »

La maladie du pauvre vieillard n'était pas feinte du tout; il approchait de soixante et dix ans, situation qui à elle seule constitue une maladie incurable, puis, il se sentait pris de ces palpitations, de ces spasmes qui torturent les tempéraments débiles, usés par les insomnies, et minés par les tortures morales.

N'osant lui-même s'adresser à l'inflexible Louvois, pour obtenir une prolongation de ces quarts d'heure de grâce, il prie le magistrat, ses anciens collègues et ses successeurs, d'intercéder en sa faveur. « Il n'a pu arriver qu'après le terme fixé pour son voyage; à peine s'il a eu le temps d'entamer les affaires. » Mais je ne trouve point de traces du bon effet produit par cette pétition. Dietrich s'achemine au printemps de 1688 vers son exil à Vesoul. C'est une amélioration incontestable, car il est beaucoup plus rapproché de sa ville natale, et au milieu d'une population qui devait lui être moins antipathique que celle du centre de la France.

Les attaques de sa maladie cependant recommencent; il court de sérieux dangers, et sa famille, au risque d'importuner les puissances de Versailles, recommence à supplier en faveur de son chef.

Après dix-huit moit d'attente, la lettre de grâce arrive enfin; cinq ans d'inflexible constance ont prouvé au ministre de Louis XIV, — si ce dernier daignait descendre à ce détail de service, et s'occuper du sort d'un bourgeois de Strasbourg, — qu'à moins de tuer d'un coup de massue l'ancien ammeistre, cette nature opiniâtre résisterait à toutes les injonctions, et à toutes les menaces.

A la date du 3 octobre 1689, Louvois permet à Dietrich de rentrer à Strasbourg, sous condition, toutefois, qu'arrivé chez lui, il ne quittera point sa maison, et ne verra que les personnes de sa famille.

La signification de cet ordre est claire comme le jour. On voulait, tout en se donnant l'air de la miséricorde, empêcher Dietrich d'exciter les sympathies du public en se montrant au temple, dans les rues ou dans les salles du conseil. Consigné chez lui, il n'était plus

Digitized by Google

dangereux; c'était une captivité mitigée, mais cruelle au fond, puisqu'elle infligeait au prisonnier le supplice de Tantale; il respirait l'air natal, mais à travers les stores de son cabinet de travail, il entendait sa langue maternelle et les chants de l'église voisine, (1) mais affaiblis par la distance; il épiait ses amis dans la rue, mais il ne pouvait leur tendre la main. Cet état de réclusion dura près de deux ans et demi.

Après de nouvelles suppliques réitérées arrive, à la date du 12 janvier 1692, une dépêche de M. de Barbézieux à M. de La Grange, intendant d'Alsace: « Le roi permettra à M. Dietrich de sortir de Strasbourg pour prendre les eaux, lorsque cela sera nécessaire à sa santé. »

Et à la date du 26 mai, de la même année, une lettre de M. de La Grange à Jean Dietrich fils, contient une pièce annexée; c'est la copie d'une dépêche de M. de Barbézieux, qui permet à Dominique Dietrich de fréquenter le service divin protestant, mais renouvelle et maintient la défense d'assister aux séances du Conseil de la ville de Strasbourg.

Les pensées d'ambition, si jamais il en avait eues, étaient bien éteintes dans son âme, depuis de longues années détachée du monde. On se rappelle les expressions navrantes dont ils se sert lors de son dernier voyage à Paris, pour dépeindre les angoisses dont il est assiégé, et le dégoût dont il est pris pour les choses terrestres. Cette disposition d'esprit n'avait fait qu'augmenter. Il accepta comme une grâce divine la faveur qui lui fut accordée par Louis XIV de professer librement son culte, et, incapable de marcher, à la suite d'une longue réclusion, il se fit porter en litière au pied de l'autel de Saint-Nicolas.

Il prolongea encore près de deux ans cette existence infirme. La méditation de l'Ecriture et le culte domestique avaient pris la place des exercices du culte public auxquels il ne pouvait plus assister. Enfin, le 9 mars 1694, il expira au milieu de sa famille, en lui recommandant le pardon et l'oubli des injures.

Les funérailles furent simples et silencieuses. On aurait craint de choquer le pouvoir par une démonstration solennelle.

---

(1) La maison habitée par l'ammeistre Dietrich était située non loin de l'église Saint-Nicolas, sa paroisse.



Digitized by Google

La carrière de son fils fut terne et calme ; mais comme si le meurtre judiciaire de George Obrecht n'avait point reçu une suffisante expiation par le long martyre moral de Dominique Dietrich, comme si le sang, cruellement répandu, exigeait, d'après la loi mystérieuse du talion, la réparation par le sang, il arriva que l'arrière-petit-fils de l'ammeistre, non réconcilié avec Dieu par la foi dans le sacrifice du Sauveur, expia d'une manière plus cruelle en 1793 le supplice de 1672.

Je sais fort bien que par ce mode d'interpréter les événements, j'encours le soupçon d'être superstitieux ; je n'ai rien à répondre, si ce n'est que des nations entières aussi longtemps qu'elles n'ont point été corrodées par l'incrédulité, ont partagé, et partagent encore cette conviction qui fait la morale de l'histoire, et qui est la digue la plus forte contre le débordement des passions politiques et sociales.

L. SPACH,
Archiviste en chef du Bas-Rhin

Digitized by Google

# NOTICE HISTORIQUE

## SUR L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

*Suite et fin.* (*)

## XLIII.

Si l'indifférence religieuse et le relâchement des mœurs a engagé à plusieurs reprises les conducteurs de l'église a renouveler et même à rendre plus sévères les dispositions du règlement disciplinaire rédigé par le pasteur Marbœuf, un danger d'une autre nature et provenant de l'excès contraire, éveilla en 1716 la juste sollicitude du comte palatin Chrétien III, alors seigneur du comté de Ribeauvillé et l'engagea à prémunir ses sujets contre les malheurs qui pourraient en résulter. Depuis quelque temps, en effet, des hommes désignés sous les noms de *Piétistes* et de *Séparatistes* parcouraient l'Alsace et le Palatinat, engageant les fidèles à renoncer non seulement à la fréquentation des églises mais encore à toute participation à la Sainte-Cène, sous le prétexte que la parole de Dieu n'était pas enseignée purement par les pasteurs et que ces derniers, adonnés à tous les péchés, ne pouvaient qu'entraîner dans leur perdition ceux qui auraient recours à eux. Ils les invitaient à prendre part à des assemblées secrètes, espèces de conventicules, dans lesquelles, interprétant à leur manière certains passages des Ecritures saintes et faisant lecture d'ouvrages mystiques, ils exaltaient l'imagination de leurs auditeurs, les portaient au mépris de l'autorité religieuse et les excitaient à supporter toutes les privations plutôt que de se soumettre à la discipline et à l'ordre établis dans l'église. Ces prédications fanatiques avaient eu un grand succès dans certaines localités, notamment à Bischwiller, et menaçaient de jeter le désordre dans

(*) Voir les livraisons de février, mars et avril, pages 77, 137 et 161.

Digitized by Google

le pays en faisant naître des troubles dans les communautés aussi bien que dans l'intérieur des familles. Pour y remédier, le comte Chrétien publia le 21 octobre 1716 un décret dans lequel, après avoir signalé le danger, il flétrit la coupable présomption de ces prétendus apôtres nomades qui, sans mission et sans y avoir été préparés par des études spéciales, se substituaient aux pasteurs, renversaient le culte établi, semaient la discorde et exaltaient leurs adhérents au point de leur faire abandonner la protection due à leurs familles et le respect dû à l'autorité. Il enjoignit à tous ses sujets de dénoncer immédiatement aux magistrats ceux qui participeraient aux conventicules dont s'agit et ordonna que les coupables seraient tenus de faire publiquement amende honorable, et en cas de refus, punis par la destitution des emplois qu'ils pouvaient posséder, ou par d'autres peines, s'il y avait lieu. La récidive devait être suivie d'un bannissement perpétuel.

Mais tout en déployant cette juste sévérité contre les perturbateurs de l'église, le comte protesta contre l'intention que des malveillants pourraient affecter de lui supposer de vouloir supprimer ou défendre les instructions ou conférences que les pasteurs avaient l'habitude de tenir dans les maisons particulières, ou le culte domestique du père de famille ; il recommande, au contraire, de faire des prières en présence des enfants et des domestiques, d'engager ceux-ci à la lecture fréquente des Saintes-Ecritures et à celle du catéchisme et de s'adresser, au besoin, à l'autorité locale pour en obtenir aide et encouragement.

Ce decret fut transmis aux pasteurs réformés de Sainte-Marie par la chancellerie seigneuriale de Ribeauvillé et publié au prône le 3 novembre 1716. Il parait qu'il produisit des effets salutaires, car rien n'établit qu'à cette époque le séparatisme dont les menées y sont signalées, ait fait de nouveaux prosélytes dans la vallée de la Lièpvre. D'ailleurs, l'esprit positif des habitants, leurs habitudes de travail, le milieu catholique dans lequel ils vivaient, devaient peu les disposer à se laisser aller à un mysticisme nuageux et fanatique proscrit par le prince et repoussé par l'église.

## XLIV.

Mais si le piétisme ne parvint pas à jeter de l'agitation parmi les habitants protestants de Sainte-Marie, le repos des familles n'en fut

Digitized by Google

pas moins troublé par des dissensions religieuses qui prirent leur origine, il faut bien le dire, autant dans les intérêts temporels de l'église, que dans les convictions ardentes des fidèles. En effet, la paix rétablie par le règlement du 19 mars 1696 entre les protestants de la confession d'Augsbourg et ceux réformés, n'avait pas été de longue durée. A tort ou à raison, ces derniers prétendaient avoir à se plaindre des pasteurs luthériens qui, selon eux, non seulement attiraient sous divers prétextes les enfants issus des mariages mixtes, mais encore cherchaient à détacher de leur église les adultes appartenant à la religion réformée et possédant quelque fortune, qui avaient la faiblesse de céder à leur prosélytisme, qui donnaient ainsi le scandale d'une abjuration publique et qui diminuaient par leur retraite les revenus de l'église. Les choses en étaient venues à ce point que les réformés avaient cru devoir s'adresser à l'autorité royale et lui porter leurs plaintes. Mais cette autorité qui ne trouvait pas de peines assez sévères pour ceux qui abjuraient la religion catholique et qui les flétrissait du nom de *relaps*, avait déjà, sous la date du 1er mars 1727, dans une lettre adressée par le secrétaire-d'Etat Le Blanc au maréchal du Bourg, lettre insérée au Recueil des ordonnances d'Alsace, (1) déclaré « qu'il « arrive si rarement que des calvinistes passent au luthéranisme, que « Sa Majesté n'a pas jugé à propos que cet article méritât un règle- « ment. Elle désire seulement que vous empêchiez en ce cas que cette « espèce d'abjuration soit accompagnée d'aucune pompe ni éclat, la « solennité de ces cérémonies ne devant être autorisée dans le « royaume qu'à l'égard de ceux qui embrassent la religion catholique. »

L'indifférence royale pour les querelles des protestants entre eux, d'accord, cette fois et par exception, avec le principe de la liberté des consciences, privait dès lors les réformés de tout moyen légal d'empêcher leurs coréligionnaires d'embrasser le culte luthérien. Ils se bornèrent donc, en s'adressant à leur seigneur, à réclamer l'exécution du règlement de 1696 relatif aux mariages mixtes. A cet effet, le consistoire de l'église réformée allemande présenta, le 10 mars 1739, une requête à la chancellerie de Ribeauvillé investie des pouvoirs de la princesse Caroline de Deux-Ponts, dans laquelle il signale divers faits et demande l'intervention du seigneur. Le consistoire français ne prit aucune part à cette démarche, probablement parce

(1) *Ordonnances d'Alsace*, tom. II, p. 13.

Digitized by Google

qu'il n'y était pas directement intéressé, puisque la communauté luthérienne, étant exclusivement allemande, ne pouvait exercer aucune action sur ceux qui ne parlaient que la langue française.

La plainte transmise à Deux-Ponts et après que le pasteur Stauber (luthérien) eut été entendu dans sa justification, fut répondue par un décret en date du 12 juin 1739 par lequel S. A. S. la princesse Caroline renouvela la prescription que dans les mariages mixtes les enfants mâles auraient à suivre la religion du père et les filles celle de la mère à moins de conventions contraires stipulées dans les contrats de mariage. En même temps, le décret fait défense aux pasteurs des deux cultes de se livrer à des tentatives de changement de religion, déclarant toutefois qu'il sera permis à tous et à chacun de passer d'une église à l'autre et même aux parents d'y amener avec eux leurs enfants à ce consentants « puisque, dit le décret, nous voulons laisser à chacun liberté de conscience pleine et entière. Nous invitons en outre « les ministres des deux cultes à vivre dans une mutuelle harmonie « et dans une union chrétienne. »

## XLV.

Cette harmonie mutuelle, à l'époque où nous sommes arrivés, n'existait, malheureusement, pas même entre les pasteurs du culte réformé. Depuis que la séparation des églises réformées française et allemande avait été consommée, de nombreux changements étaient survenus dans la population protestante. Nous avons expliqué au commencement de ce travail comment il s'est fait que l'eglise calviniste formée du côté allemand de Sainte-Marie a été française dans son origine et comment cè n'est que successivement que les réformés allemands sont devenus assez nombreux pour fonder eux-mêmes une communauté et se séparer de leurs frères français. Nous ajouterons, que déjà dès le commencement du dix-huitième siècle et même avant, les mines de Sainte-Marie avaient cessé d'être exploitées, ou ne l'étaient plus qu'avec peu de succès. L'industrie cotonnière s'était répandue dans la vallée et de nombreux ouvriers tisseurs étaient venus remplacer les hommes qui, autrefois, avaient travaillé aux mines. Ces tisseurs étaient, pour la majeure partie, originaires de l'Alsace et de l'Allemagne, ignorant, par conséquent, l'usage de la langue française. D'autre part, les relations entre les habitants du val

Digitized by Google

et ceux de l'Alsace, se traitaient presque toujours dans l'idiôme allemand, il était donc naturel de penser que ce dernier exercerait bientôt une certaine prépondérance sur le français et tendrait peu à peu à l'expulser de l'église.

C'est cette crainte qui agitait incessamment la communauté et le pasteur français, et qui les engagea à renouveler dans une séance du grand consistoire, tenue le 16 août 1739, les prescriptions sévères de leur ancienne discipline, à établir un règlement pour la fréquentation des écoles, à enjoindre à tous les paroissiens de se souvenir du respect dû au pasteur, et à exiger que la langue française fut exclusivement employée dans les relations des membres de l'église et dans les écoles. Parmi ces dispositions nous citerons celle qui permettait à tout membre de la communauté française de reprendre, ou réprimander l'enfant qu'il rencontrerait dans la rue, parlant allemand avec un autre de la même communion.

Nous citerons aussi les articles suivants extraits du règlement des écoles arrêté le 11 octobre de la même année. « Devoirs du maître « d'école. *Art.* 2. L'école se fera en langue française, sans qu'il soit « en aucune façon permis d'y parler allemand, pas même sous pré- « texte d'interprêter aux enfants ce qu'ils n'auront pas compris; on « ne s'y servira point non plus de livres allemands ni moitié allemands « pendant les heures destinées à l'école. *Art.* 9. Les enfants qui, dans « l'école, ou hors de l'école auront été surpris à jurer, se battre, « manquer de respect à qui que ce soit, ou *parler allemand* avec « d'autres de la même communion, seront châtiés à proportion de « leur faute. »

Malgré ces précautions méticuleuses qui avaient pour but d'empêcher les membres de la communauté française de contracter l'habitude de la langue allemande et de leur ôter ainsi la possibilité de passer dans l'église allemande, cette dernière continua à grandir et déjà en l'année 1779 le nombre de ses membres était quatre fois plus élevé que celui des membres de l'église française. Nous en trouvons la preuve dans une requête présentée le 1er décembre 1779 par le receveur de l'église française à la chancellerie de Ribeauvillé, requête dans laquelle il demande que le loyer annuel à payer par les Allemands et qui par le décret de séparation du 14 mai 1698 avait été fixé à 50 florins fut dorénavant élevé à 150 florins, par le motif entre autres « que la communanté réformée allemande qui, lors de sa séparation

Digitized by Google

« d'avec les Français n'était que de la même force que ceux-ci, est « aujourd'hui quatre fois plus nombreuse, ce qui est aisé de vérifier « en mettant sous les yeux de la sérénissime chancellerie la note des « communiants des deux côtés. » — Il est vrai que, dans sa réponse, le pasteur allemand dénie ce fait en déclarant que son église a, pendant les dernières années, perdu beaucoup de ses membres qui sont allés se fixer dans les communes protestantes avoisinantes, mais il convient néanmoins que lors des services d'église le nombre des Allemands est plus considérable que celui des Français, parce que, dit-il : « beaucoup de fidèles qui descendent d'ancêtres français et « qui sont tenus de rester membres de l'église française quoiqu'ils ne « comprennent pas un mot de cette langue, assistent pour s'édifier « aux exercices du culte allemand. »

## XLVI.

Cette assertion du pasteur allemand était tellement vraie que nous trouvons en l'année 1745 une délibération du consistoire français qui, reconnaissant que beaucoup d'enfants de son église ne comprenaient pas la langue que parlaient leurs aïeux, permet leur envoi à l'école allemande pour les préparer à la confirmation et consent même à ce qu'ils communient la première fois avec les Allemands mais « pour cette fois seulement et à la charge de retourner ensuite « à l'église française dont ils sont membres. »

## XLVII.

Il est évident qu'un pareil état de choses devait occasionner des froissements assez nombreux et produire quelque fois une irritation que les préposés des deux paroisses ne cherchaient pas toujours à calmer par des paroles et des actes de tolérance et de fraternité réciproques. Pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, de fréquentes contestations furent portées par les deux partis devant la chancellerie du prince Palatin de Deux-Ponts devenu seigneur de Ribeauvillé ; elles se rapportaient tantôt au loyer de l'église, tantôt à l'arrangement intérieur des bancs, tantôt à une indemnité réclamée par les Français pour le salaire du maître d'école et les honoraires du sacristain, tantôt, enfin, à un prétendu prosélytisme reproché

Digitized by Google

aux Allemands. Toutes ces plaintes furent examinées avec soin par les agents du seigneur et il faut reconnaître que dans les décisions rendues, il respire un esprit de justice et d'impartialité qui aurait dû ramener la paix et la concorde parmi des frères, appartenants au même culte et qui avaient, au fond, les mêmes intérêts.

## XLVIII.

Mais les petites passions, celles qui s'agitent dans les familles et dans les localités restreintes, sont toujours les plus vives et les plus impatientes à se produire. C'est envain que la grande révolution de 1789 est venue à Ste-Marie, comme dans la France entière, changer la face de la société, anéantir des institutions vieillies pour lui substituer des lois et des intérêts nouveaux, proclamer la liberté de conscience et faire appel à une fraternité générale, — les petites passions ont survécu à la grande révolution et nous en trouvons la preuve écrite au dernier feuillet du livre consistorial français contenant copie d'une lettre adressée le 2 février 1793 au consistoire allemand par le consistoire français. Dans cette lettre ce dernier se plaint de ce que le pasteur allemand reçoit à communion les membres de l'église française et cherche ainsi à les attirer dans son église. Il rappelle longuement l'origine de la communauté réformée à Ste-Marie, l'ancienneté de celle française qui a existé un siècle avant la paroisse allemande, il exprime l'espoir que les frères allemands respecteront leurs engagements consacrés par le temps et ne troubleront pas une harmonie fondée sur des conventions réciproques; il finit en déclarant qu'il pense « que les réformés français ne seront jamais « dans le cas d'exiger *judiciairement* l'exécution de ces conventions, « *puisqu'une pareille démarche pourrait conduire leurs frères allemands* « *à des conséquences qu'ils ne pourraient prévoir.* »

Nous ignorons quelle est la suite que les circonstances du moment ont permis de donner à cette lettre, mais sa date indique assez qu'elle a coïncidé avec cette époque d'exaltation politique qui a absorbé tous les autres intérêts, a porté vers nos frontières menacées la moitié de la nation en armes et, au cri de liberté et d'égalité, a nivelé toutes les positions sociales, en même temps qu'elle a fait disparaître tous les signes extérieurs des cultes.

Digitized by Google

## XLIX.

L'on sait qu'après la malheureuse journée du 31 mai 1793 la France, selon l'expression de Portalis, « fut subitement couverte de deuil, « que les temples furent dépouillés et abattus et que tous les exercices « religieux furent interdits. » Le 5 octobre suivant, l'ère chrétienne fut abolie; la Convention nationale vit paraître à sa barre l'évêque constitutionnel de Paris et ses vicaires abjurant leurs croyances et des ministres protestants déclarant qu'ils n'auront plus désormais d'autres temples que le sanctuaire des lois, d'autre culte que celui de la patrie et d'autre Evangile que la constitution républicaine. Le 12 novembre 1793 (22 brumaire II) la Convention ordonna la démolition des clochers des églises qui « par leur élévation blessaient le principe de « l'égalité, » et le 24 août 1794 (7 fructidor II) elle déclara que le gouvernement ne payera plus les frais d'aucun culte, ni les salaires de leurs ministres et qu'aucun local ne sera alloué aux différentes sectes pour y célébrer leurs pratiques religieuses. Les églises, devenues propriétés nationales, furent fermées et dans un grand nombre de localités l'on emprisonna les ministres, restés fidèles à leur foi en les plaçant dans la catégorie des suspects.

L'église réformée de Sainte-Marie dût subir le sort commun. Les portes du temple furent fermées au culte et ne se rouvrirent que pour donner entrée aux membres du club révolutionnaire qui y tinrent longtemps leurs séances. Il est probable que son enceinte servit aussi à la célébration de ces fêtes dédiées à la raison, à la liberté, aux vieillards, à l'agriculture, que le gouvernement avait institué pour donner un aliment à l'imagination du peuple et pour lui faire oublier les pompes proscrites de l'église romaine.

## L.

Mais si le culte public est resté suspendu à Sainte-Marie pendant un temps plus ou moins long, temps qu'il n'est plus possible de préciser exactement, il n'en faut pas conclure que l'exercice de la religion réformée y ait été complètement supprimé. La ville de Ste-Marie sise au milieu des Vosges, isolée, en quelque sorte des centres du mouvement, habitée par une population calme et laborieuse, devait

Digitized by Google

moins que toute autre ressentir l'action qui se progageait sur la surface de la France. Sauf quelques hommes turbulents, quelques esprits inquiets et exaltés, la majorité des habitants avait su se préserver du vertige qui avait envahi la société presque tout entière. Obéissants aux lois de l'Etat en ce qui concernait la défense de l'exercice public du culte, les réformés n'en continuèrent pas moins à le suivre dans l'intérieur de leurs maisons, dans des réunions privées, et ils y furent encouragés et secondés par la présence de leurs pasteurs qui, eux aussi, en partie du moins, avaient échappé aux persécutions révolutionnaires.

Les registres de recette de l'église allemande prouvent, qu'en l'année 1793 les fidèles ont continué à verser leurs offrandes à l'issue du service divin et les comptes arrêtés par le pasteur *Rodolphe Rapp* le 11 mai 1794 et dans le courant de 1795, établissent non seulement sa présence à Sainte-Marie, mais aussi la continuation de ses fonctions. C'est à la fin de cette même année 1795, ou au commencement de 1796, que le ministre Rapp a été remplacé par le pasteur *Jean-Daniel Meyer* dont la signature se retrouve à la suite des comptes d'église depuis 1796 jusqu'en juin 1805.

Le service religieux n'a donc souffert aucune interruption, au moins quant à ce qui concerne la communauté allemande. Il n'en a pas été de même quant à celle française qui a été momentanément privée de son pasteur.

En effet, *François-Aimé Testus* était ministre de cette église encore en 1793, les comptes de cette année en font foi, car l'on y trouve sous la date du 4 mars 1794 la mention que le quartier de Pâques a été payé à M. Testus avec 161 livres, et cette mention lui donne la qualification *d'ancien pasteur*. A cette époque il avait donc cessé ses fonctions, probablement à la suite de graves dissentiments survenus entre lui et la paroisse. A partir de ce moment jusqu'en 1801, époque de la nomination du pasteur *Descombes*, l'église réformée française est restée veuve et le service a dû être confié successivement aux pasteurs allemands Rapp et Meyer pour tous les réformés indistinctement. Il y avait peu d'inconvénients à adopter cet expédient, imposé, d'ailleurs, par la nécessité, car depuis longtemps l'usage des deux langues était devenu familier aux habitants de Sainte-Marie, celle allemande avait même pris faveur et la langue française n'avait été exclusivement conservée que par un petit nombre de fidèles.

Digitized by Google

## LI.

Le rétablissement de l'ordre et la réorganisation de tous les pouvoirs de l'Etat qui furent la suite de la journée du 18 brumaire, ne pouvaient manquer d'exercer une salutaire influence sur l'exercice public des divers cultes. La révolution de 1789 avait, pour toujours, arboré en France le drapeau de la liberté des consciences, mais la haine déchaînée contre les prêtres, aidée par l'anarchie terroriste, avait, plus tard, fait proscrire la religion elle-même. Il appartenait au génie du premier consul d'en rétablir et faire reconnaître l'empire, d'en régler l'exercice, d'assurer une égale protection à tous les cultes et de déterminer nettement leurs rapports avec l'Etat. C'est alors que parut la loi organique du 15 germinal x (8 avril 1802), loi qui, si elle n'a pas répondu en tous points à la juste attente des cultes protestants, n'en a pas moins été un immense bienfait, un hommage éclatant rendu aux principes de la tolérance chrétienne.

Cette loi disposait qu'à l'avenir les églises réformées auront des pasteurs, des consistoires locaux et des synodes; que l'église consistoriale comprendra six mille âmes de la même confession, et que cinq églises consistoriales formeront un synode.

En exécution de cette disposition, un décret du 18 thermidor de l'an xi (6 août 1803) organisa l'église consistoriale de Mulhouse composée des communes de Mulhouse, Illzach et Ste-Marie. Six pasteurs furent attachés à cette consistoriale, deux d'entre eux restèrent spécialement chargés du service du culte à Ste-Marie. Ce n'est que beaucoup plus tard et par une ordonnance royale rendue en 1830 que l'église réformée de Saint-Dié ayant été reconnue par l'Etat, fut réunie à celle de Sainte-Marie désormais détachée de Mulhouse, pour former avec elle une église consistoriale séparée. Tel est l'état des choses sous l'empire de l'organisation actuelle.

## LII.

En accordant en 1803 deux pasteurs à l'église réformée de Sainte-Marie, le gouvernement ne s'était pas prononcé sur le maintien de la séparation des deux communautés française et allemande. Il avait sans doute pensé, que c'était là une question d'intérieur à débattre et

Digitized by Google

à résoudre en famille. De son côté, le consistoire de Mulhouse avait laissé subsister cette séparation en donnant dans ses actes officiels à l'un des pasteurs la qualification de ministre français et à l'autre celle de ministre allemand. Elle continua donc jusqu'en 1827 et ce n'est qu'à cette époque que, grâce au zèle persistant et éclairé du pasteur français Paira et au concours loyal, conciliant et décisif du pasteur allemand Mæder, la réunion a pu s'opérer et a été solennellement inaugurée le 11 novembre de la même année. Aujourd'hui les deux paroisses n'en forment plus qu'une, il n'existe plus qu'un seul conseil presbytéral. Les écoles, les biens d'église sont réunis. Dans les commencements de la réunion et pour ne soulever aucun mécontentement, le service était mixte aux jours de fête et de communion. Deux discours dans les deux langues se suivaient. Les Allemands et les Français communiaient ensemble, l'un des pasteurs prononçant les paroles de distribution de la cène en français, l'autre en allemand. Depuis deux années ces derniers vestiges d'un temps qui n'est plus, ont disparu. Les services mixtes sont supprimés; les deux ministres alternent par semaine pour les fonctions pastorales et donnent chacun l'instruction religieuse dans les deux langues, l'un aux garçons, l'autre aux filles. (1)

## LIII.

Ce n'est pas entre les réformés seulement que les effets d'une tolérance réciproque et d'une fraternité toute chrétienne, se sont manifestés depuis le commencement du 19me siècle; ils ont propagé leur vivifiante action jusqu'aux rapports autrefois si tendus et si pénibles qui existaient entre les protestants de la confession d'Augsbourg et ceux du culte hélvétique. Sans amener cette fusion des deux cultes que rêvait en 1650 l'honnête pasteur Melet, ils ont fait cesser des rivalités et des dissentiments qui n'avaient aucune raison d'être et ont fait comprendre aux pasteurs d'abord, aux fidéles ensuite, que la religion, que le protestantisme surtout, ne gagne rien aux vaines disputes de

(1) La population actuelle de la paroisse réformée de Sainte-Marie et des sections qui en dépendent, est de 2736 ames. L'église possède à elle seule un hospice renfermant treize lits desservis par trois diaconesses. Elle a un diaconat de 16 membres et dont font partie tous les membres du conseil presbytéral et du consistoire. Ce diaconat s'occupe des pauvres de l'église.

Digitized by Google

mots, aux chicanes scolastiques, à une orthodoxie raide et peu conciliante. Aussi voit-on aujourd'hui à Eschery, à St-Blaise et à Fertrupt les réformés et les luthériens fréquenter les mêmes services alternativement célébrés par les pasteurs des deux cultes. A Surlates, le Simultaneum est établi avec les catholiques, mais l'humidité du temple le fait peu fréquenter. A Eschery la commune a établi un oratoire protestant dans la maison commune. A Fertrupt et à Saint-Blaise, la chapelle destinée au culte est la propriété des luthériens qui en ont concédé l'usage concurremment avec eux aux réformés

## LIV.

C'est ainsi qu'après trois siècles de périls, de luttes et de sacrifices, l'église évangélique réformée a pu s'établir et prospérer dans la vallée de la Lièpvre. Fondée par quelques ouvriers mineurs étrangers au pays, soutenue et protégée par le seigneur féodal qui eut à lutter pour elle contre la puissante maison d'Autriche, aidée par les sympathies et les secours pécuniaires de ses coreligionnaires, les cantons suisses, l'église réformée de Sainte-Marie a survécu aux persécutions fanatiques, aux horreurs des guerres religieuses, à l'action dissolvante des lois de Louis XIV et de ses successeurs.

L'époque de la réformation a été l'époque des convictions fortes, persistantes, inaltérables; catholiques et protestants étaient prêts à sacrifier leur fortune et leur vie au triomphe de leur foi. De nos jours les caractères ne sont plus aussi fermes, les mœurs se sont adoucies, la persécution ne rencontrerait plus qu'un petit nombre d'hommes qui, à l'imitation des Huss, des Schuh, des Louis de Berquin, préféreraient la gloire du martyr à la honte de l'apostasie; mais aussi elle ne parviendrait plus à faire renaître ni les massacres de Mérindol, ni une journée de Saint-Barthélemy, ni même les dragonades du grand roi. Rendons grâces à Dieu du calme dont nous jouissons, de l'égalité des droits, de la liberté de conscience qui nous sont désormais assurés, mais n'oublions pas que nous devons ces bienfaits à l'héroïque constance, à la foi vive et ardente, aux sacrifices et aux luttes de ceux qui nous ont précédé.

CH. DRION,
Président du tribunal civil de Schlestadt.

Digitized by Google

SUR

# QUELQUES MONNAIES ÉPISCOPALES

## DE STRASBOURG.

La *Revue numismatique*, dans une de ses dernières livraisons, a publié une *Dissertation sur quelques monnaies épiscopales de Strasbourg*, *écrite par M. Adrien de Longpérier*, membre de l'Institut. Cet opuscule se recommande à tous les amis de la science par les éclaircies nouvelles qu'il découvre dans l'horizon si brumeux de la numismatique alsacienne du moyen-âge. Il n'est pas un numismatiste, un collectionneur de monnaie d'Alsace, qui n'y trouvera d'utiles renseignements. Tous regretteront que l'auteur se soit arrêté au dixième siècle, et les ait abandonnés au milieu des ténèbres des siècles suivants. Dans un cadre restreint, sous le titre le plus modeste, l'auteur passe réellement en revue, non quelques monnaies épiscopales, mais pour ainsi dire, tous les monuments qui nous ont été légués, à l'époque où il s'est placé, par les souverains auxquels l'Alsace était soumise et par les évêques de Strasbourg. Ce que le texte ne dit point, les notes le mentionnent avec une riche profusion. Le but de l'auteur a été d'inauguer un nouveau mode de classement pour les deniers des évêques de Strasbourg. A notre avis il l'a parfaitement atteint, et comme la *Revue numismatique* est peu répandue en Alsace, on nous saura quelque gré, de rendre compte d'une œuvre aussi éminemment alsacienne.

Avant d'aborder la classification de ses monnaies épiscopales, M. de Longpérier, justement froissé de ce que ses idées, émises déjà en 1848, au sujet des deniers frappés avec la légende *Hludowicus pius* et *Carolus pius* (sans titres de roi ou d'empereur) et portant de

Digitized by Google

plus au revers une inscription bilinéaire, avec ces mots : ARGENTINA CIVITAS, n'aient pas généralement été adoptées, revient sur ses propositions et leur donne un nouveau développement.

Pour faire comprendre la difficulté, prenons-la dès son début. Il avait semblé rationnel à ceux qui les premiers se sont occupés de ces deniers, de rapporter à Charlemagne, canonisé par l'Eglise, et à Louis-le-Débonnaire, l'un des bienfaiteurs les plus généreux de l'Eglise, des légendes où les noms de ces princes étaient accompagnés du titre de pieux. Dans le principe, l'entraînement fut général. Peu à peu la critique se souvint que ce titre avait été ambitionné et adopté, même durant leur vie, par les successeurs de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. Elle s'aperçut combien étaient différentes des deniers en question, les pièces marquées au coin de *Carlus rex francorum*, et surtout celles marquées au coin de *Hludowicus imperator*, avec revers portant *Stratburc*, *Stratburcus*, et elle conçut des doutes. Mais les éléments de comparaison étant rares et très-dispersés, les suffrages s'égarèrent entre les fondateurs de la monarchie carlovingienne et leurs successeurs. La confusion devint complète.

Au lieu de procéder par tâtonnements, d'examiner et d'étudier chaque pièce prise au hasard, M. de Longpérier se fit une collection d'empreintes de tous les deniers strasbourgeois connus, et, assemblant empereurs, rois, évêques, sans se préoccuper d'abord des noms, les classa dans l'ordre que lui indiquait, non les termes des légendes des deniers, mais leur style de fabrication. Son expérience paléographique ne lui fit pas défaut. La filiation chronologique des types étant ainsi établie, il découvrit l'analogie qu'il y avait entre les deniers marqués au coin de Louis-le-Pieux, de Charles-le-Pieux et ceux de Henri-l'Oiseleur. Ces derniers avaient pris naturellement leur place, l'un à côté de l'autre, à un long intervalle des Charlemagne et des Louis-le-Débonnaire. Dès lors il devint évident aux yeux de notre habile numismatiste, que ces trois deniers devaient appartenir à trois règnes qui s'étaient succédés. Aussi n'hésita-t-il plus à les attribuer à Louis de Germanie, à Charles-le-Simple et à Henri Ier, princes qui ont successivement occupé le trône de Lorraine, auquel l'Alsace était annexée.

De nouvelles observations lui démontrèrent qu'il ne s'était pas mépris. Comme nous l'avons dit plus haut, dans le champ de ces deniers était inscrit : ARGENTINA CIVITAS. Déjà Mader, en 1811,

Digitized by Google

avait pensé que l'emploi de l'épithète argentina ne s'accommodait pas à des deniers de Charlemagne, puisque cette expression n'a été mise en usage qu'à une époque beaucoup plus récente. Cette remarque n'avait sans doute pas échappé à M. de Longpérier, qui prouve par sa dissertation qu'il a tout lu avec soin. Il la vérifie scrupuleusement, interroge tous les titres contemporains, les passe au creuset de la plus saine critique, les discute avec l'autorité d'une science consommée et démontre que, jusqu'en 880, dans les chartes, sur les monnaies, dans les chroniques, dans tous les écrits dignes de foi, l'antique cité des Triboques a conservé le nom d'*Argentoratum* ou pris celui de *Strateburc* qui lui a été donné au sixième siècle, que le nom d'Argentina ne lui est venu qu'à la fin du neuvième siècle. La conséquence qu'il tire de cette constatation, c'est qu'un denier sur lequel on rencontre la dénomination d'Argentina, ne peut appartenir à Louis-le-Débonnaire, mort en 840. Nous ajoutons qu'il ne peut non plus être accordé à Louis II, puisque ce prince, héritier présomptif du trône de Lorraine, s'en est laissé dépouiller avant d'y avoir pris place, par ses deux oncles, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve; qu'il n'y a de raison particulière pour l'attribuer à Louis-le-Germanique tandis que tout concourt à l'assigner à Louis de Germanie le prédécesseur médiat de Henri-l'Oiseleur, et qu'un lien de similitude si intime, en quelque sorte indissoluble, unit les trois deniers, frappés au coin de Louis-le-Pieux, de Charles-le-Pieux et de Henri. Il est superflu d'ajouter que Louis de Germanie, dans les actes de son gouvernement, employait tantôt la formule: *actum Strazburg civitate*, tantôt celle de *actum Argentina civitate*.

En faisant le classement des deniers palatins, frappés à Strasbourg, l'auteur a été amené à reconnaître sur plusieurs de ces pièces le nom d'évêques, qui se trouvaient tous rangés suivant leur date historique. Cette remarque l'a engagé à faire de la monnaie strasbourgeoise une nouvelle étude. Avant qu'il ne se fût occupé de la matière, on s'imaginait que les monnaies vraiment épiscopales ne dataient que de la concession de battre monnaie, octroyée par Otton II à l'évêque Erkenbald. Les études de M. de Longpérier lui ont démontré, et par sa dissertation il prouve aux plus difficiles, que plusieurs des prédécesseurs d'Erckenbald ont signé leurs monnaies. Tout le monde savait, et il avait été répété à satiété que les évêques, en leur qualité de comtes impériaux de la ville, avaient sous leur garde l'atelier



Digitized by Google

monétaire de Strasbourg, attaché au palais de l'empereur, sinon depuis Charlemagne, du moins dès le règne de Louis-le-Débonnaire; mais on était persuadé que tous les produits sortis de cet atelier, étaient frappés purement au coin de l'empereur, de sorte que si le bénéfice était usurpé, le droit régalien n'avait en apparence reçu aucune atteinte.

« Le plus ancien titre qui atteste les droits monétaires de l'évêque « de Strasbourg, dit M. Levrault, dans son *Essai sur l'ancienne « monnaie de Strasbourg*, est relaté par Grandidier, dans son lucide « inventaire des droits de l'évêché, et existe encore en original aux « archives de la préfecture du Bas-Rhin. C'est une charte de Louis- « le-Germanique, datée d'Aix-la-Chapelle, la 36e année de son règne, « 6e de l'indiction, le deux des ides de juin (853), et non pas 873, « comme on l'a publié par erreur; car le premier partage de l'empire « fait par Louis-le-Débonnaire entre ses trois fils aînés ayant eu lieu « en 817, c'est bien en 853 que court la 36e année du règne de « Louis-le-Germanique, roi des pays d'outre-Rhin, depuis ce premier « partage de 817. »

M. de Longpérier ne partage pas l'avis de M. Levrault sur la date de ce document, et il me paraît impossible de résister aux raisons qu'il donne à l'appui de son opinion. « Ce document, dit-il, est « souscrit et daté ainsi : *Helarhardus cancellarius ad vicem Luitberti « archicapellani recognovi. Data* II *idus Junii anno, christo propitio, « XXXIV* (1) *regni Domni Hludowici serenissimi regis in orientali Francia « regnante, indictione* VI; *c'est-à-dire qu'il est du 12 juin 873.* On a « proposé de le reporter à l'année 853; mais c'est une opinion qui « tombe devant la première étude des documents contemporains.

« D'abord, Helarhardus n'était pas encore chancelier en 853; « ensuite cette année ne correspond pas à une sixième indiction. « Cette indiction tombe en 858 et en 873. « Louis-le-Germanique, « disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, datait ses diplômes « suivant diverses époques. La première est de la fin de 825; la « deuxième de l'an 833 ou 34; la troisième de l'an 838 ou 39; la « quatrième de l'an 840 après la mort de son père. » Il est facile de « voir que le chancelier Helarhardus se servait de la troisième ère, « celle de 839. Deux chartes souscrites par lui à Aix-la-Chapelle,

(1) GRANDIDIER, *Histoire de l'église de Strasbourg*, tome II, preuves N° 139, met XXXVI. La version de l'auteur est conforme à la copie de Schaten.

Digitized by Google

« datées de la XXXIVe année du règne et de la VIe indiction, ont été « publiées par Schaten dans les *Annales de Paderborn*, et l'une « d'elles, donnée le XVI des calendes de juillet, c'est-à-dire, comme « l'a remarqué Grandidier, postérieure de quatre jours à la conces- « sion monétaire qui nous occupe, porte en outre cette indication : « *Anno ab Incarnatione Dominica* DCCCLXXIII. En 853, Louis-le-Germa- « nique n'avait rien à voir dans les affaires de Strasbourg, qui appar- « tenait à son frère, le puissant empereur Lothaire. Cette ville fut « ensuite depuis 855 au pouvoir de Lothaire II, qui y habitait, comme « nous le voyons par un acte de 858 et qui y frappait monnaie. On se « ferait une idée bien fausse du droit des gens pendant le moyen-âge, « si l'on pensait qu'un souverain eut toléré que, dans sa ville, un « évêque ait joui de prérogatives obtenues d'un prince voisin. En « 873, au contraire, Louis-le-Germanique était, par suite de son « accord avec Charles-le-Chauve, depuis trois ans, maître de Stras- « bourg où il se rendit, quelques mois après avoir octroyé à l'évêque « Ratald les priviléges qu'il lui appartenait alors d'accorder. »

Il nous semble qu'il n'y a rien à répondre à une argumentation aussi précise, aussi vigoureuse et aussi concluante. Déjà Grandidier avait émis la même opinion au bas de la charte même. « *Indictio sexta, quæ concidit in annum 873, indicat Ludovicum Germanicum hic regni sui initium repetere non à communi epochâ an. 833, sed ab anno 838, quo, Imperator, ut testantur annales Fuldenses, Noviomagi conventu genreali habito, Hludowico filio suo regnum orientalium Francorum interdixit.* »

C'est donc en l'année 873 que l'évêque de Ratald fut autorisé à battre monnaie, dans tout le district de son évêché; mais comme par cette charte, l'empereur n'avait pas abdiqué le droit de faire frapper monnaie pour son propre compte, l'évêque ne conçut pas la pensée ambitieuse d'imprimer son nom sur les deniers qu'il jetait dans la circulation. Aussi devenait-il bien difficile de décider quelles étaient les pièces palatines et quelles étaient les pièces épiscopales. Cette difficulté n'a cessé qu'à l'époque, où, encouragé par une nouvelle concession plus précise, octroyée en 974 par l'empereur Otton II à l'évêque Erckenbald, ce prélat profita du privilége en plaçant son nom à côté de celui du souverain, et cet exemple fut imité par les successeurs immédiats d'Erckenbald.

Cependant on ne pouvait admettre que les évêques, qui avaient

Digitized by Google

recherché si vivement le droit de battre monnaie, comme complément de leur puissance, eussent négligé d'user d'un droit aussi précieux. C'est ici surtout que brille la sagacité de M. de Longpérier, et qu'il est parvenu à frayer à la numismatique de l'Alsace une voie nouvelle. Ecoutons-le lui-même : « Entre la charte de Louis-le-Germanique, donnée en 873, et celle d'Otton II, concédée en 974, il « s'est écoulé un siècle pendant lequel la numismatique strasbourgéoise semble présenter de considérables lacunes. L'attribution que « nous avons faite à Louis-de-Germanie, à Charles-le-Simple et à « Henri-l'Oiseleur des deniers cités précédemment, comble une partie « de ce vide; mais de nouvelles variétés de ces monnaies nous amènent « à discuter le monnayage de cette époque à l'aide d'éléments qui « avaient manqué à mes prédécesseurs; et je crois, pour plus de « clarté, devoir procéder en prenant pour base la chronologie épis- « copale combinée avec celle des souverains auxquels Strasbourg a « appartenu, à partir de 873, date de la concession. »

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ratald, | 873 - 874 . . . . | Louis-le-Germanique | 873 - 874 |
| Reginhardt, | 873 - 888 . . . | Louis-le-Germanique | 874 - 876 |
| | | Charles-le-Gros . . | 876 - 887 |
| | | Arnoul . . . . . | 887 - 888 |
| Baldram, | 888 - 906 . . . | Arnoul . . . . . | 888 - 895 |
| | | Zwentibold . . . . | 895 - 900 |
| | | Louis de Germanie . | 900 - 906 |
| Othbert, | 907 - 913 . . . | Louis de Germanie . | 906 - 912 |
| | | Conrad . . . . . | 912 - 913 |
| | | Charles-le-Simple . | 912 - 913 |

Ni l'un ni l'autre de ces quatre évêques ne marquait la monnaie à son nom. M. de Longpérier croit pouvoir attribuer soit à Ratald, soit à Reginhardt le denier publié par Le Blanc qui porte pour légendes :

HLVDOWICVS PIVS autour d'une croix

et au R. SITPA / LLIICII qu'il considère comme une altération

de STRATB / CIVITA',

qu'on lit sur la monnaie de Lothaire II (855-869). L'auteur remarque que le denier, qui porte cette légende altérée, convient par sa fabrique, par son poids, à la fin du règne de Louis-le-Germanique.

Digitized by Google

Il lui trouve beaucoup d'analogie avec le denier sur lequel on lit HADTVREGVM en deux lignes, pièce frappée par Louis-le-Germanique, après le partage de 870.

M. de Longpérier, parmi les deniers connus, n'en connaît aucun qui puisse convenir à Charles-le-Gros. Nous avons vu plus haut quelles raisons il donne pour attribuer à Charles-le-Simple, les deniers avec légende *Carolus Pius*, et revers *Argentina civitas* que la généralité des numismatistes avaient jugée devoir appartenir à Charles-le-Gros. Il nous a fallu bien des efforts pour nous décider à admettre que ce prince qui a vécu si longtemps en Alsace, qui y a laissé tant de témoignages de son séjour, n'y ait laissé aucune trace monétaire; mais nous sommes obligé d'avouer que la logique de notre habile numismatiste, l'examen si attentif qu'il a consacré aux pièces connues et frappées au nom de Charles, ont fait taire notre susceptibilité. Que pouvait-on dire en effet contre le témoignage de l'analogie qui existe entre les deniers de Henri-l'Oiseleur et ceux frappés au nom de Charles? Invoquer le type local contre les types de Charles-le-Gros émanés d'autres ateliers. Mais c'était une pauvreté, que les circonstances n'autorisaient point; c'eut été vouloir, sans preuve, attaquer une combinaison, approuvée par la logique la plus rigoureuse. Prenons plutôt patience. La terre n'a pas encore rejeté de son sein toutes les richesses qu'elle recèle, et, si naguères des deniers épiscopaux de Strasbourg, inconnus jusqu'alors, ont pu surgir jusques du sol de la Russie, pourquoi désespérer des révélations que nous réserve l'avenir.

M. de Longpérier place sous l'épiscopat de Baldram ou d'Othbert l'émission des deniers et oboles de Louis de Germanie qui ont pour légendes :

† HLVDDOWICVS PIVS, autour d'une croix et pour revers : ARGENTINA CVNAS (*civitas* en deux lignes dans le champ).

La forme de la croix, dit-il, est toute particulière, et ne se trouve sur aucune monnaie de Louis-le-Débonnaire, auquel plusieurs numismatistes ont attribué ces deniers. Par les mêmes raisons, il assigne à l'épiscopat d'Othbert et à Charles-le-Simple la monnaie qui a pour légende :

KAROLVS PIVS REX, autour d'une croix semblable à la précédente — et pour revers : ARGENTINA CVITS — en deux lignes.

Digitized by Google

La preuve de l'exactitude de cette attribution résulte clairement de l'examen du denier que nous allons décrire dans le paragraphe suivant.

*Godfried, 913. — Charles-le-Simple, 913.*

Le nom de ce prélat découvert par M. de Longpérier sur la monnaie de Charles-le-Simple fixe toutes les incertitudes. M. de Longpérier a eu sous les yeux, et nous possédons dans notre collection un grand denier, bien mince, bien aplati, dont voici la description :

A. — † KAROLVS PIVS REX : croix dont les branches vont en s'épaississant vers l'extrémité.

R. — Inscription en deux lignes dans le champ : ARGENTINA CIVIT ; au-dessus un G — au bas un D.

Dans l'avers du denier de M. de Longpérier le KA est illisible, dans notre exemplaire l'empreinte a un relief remarquable. Le K et l'A s'unissent par une combinaison étrange à l'R. L'ensemble produit comme l'effet d'un M dont les traits sont écartés les uns des autres outre mesure. C'est la reproduction de l'obole et du denier, attribués à l'épiscopat d'Othbert, dont nous avons deux variétés sous les yeux.

Avant M. de Longpérier ces oboles et ces deniers étaient presque généralement attribués, les premiers à Charlemagne et le denier à Charles-le-Gros. Le peu d'épaisseur de ces pièces, leur style dégénéré, leur forme bizarre ne permettaient pas de maintenir avec confiance ces attributions. Il suffit de les placer en regard des deniers de Charlemagne, pour voir toute illusion se dissiper. L'inexistence de pièces de Charles-le-Gros, frappées à Strasbourg, ne permet pas une semblable comparaison dont le résultat serait inévitablement le même. La découverte sur ce denier du nom de Godfried, l'élu de Charles-le-Simple, lève toute difficulté. La question est de savoir si ces deux lettres inscrites sur le denier G-D représentent réellement le nom de l'évêque Godfried. Selon nous, le doute serait permis si l'exemple de Godfried n'avait pas été imité par ses successeurs, et si nous ne trouvions sur leurs deniers, dans la même forme, les initiales et finales de leurs noms, jusqu'à ce que le nom tout entier apparaisse. C'est le grand mérite de M. de Longpérier d'avoir saisi, mis au jour la filiation de ces types, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait entrevu. La progression vers le but est si claire, qu'on ne saurait sérieusement nier le point de départ. C'est ici le premier pas de la monnaie épiscopale de Strasbourg vers son indépendance. Du

Digitized by Google

moment donc que dans le G - D, il faut voir le nom de l'évêque Godfried, la difficulté est tranchée au sujet de l'attribution du denier au règne de Charles-le-Simple.

Richwin, 914 - 933 . . . { Charles-le-Simple . 914 - 923.
Henri-l'Oiseleur . 923 - 933.

Le successeur de Godfried continue l'œuvre d'émancipation de son prédécesseur. M. de Longpérier décrit deux variétés de monnaies frappées sous le règne de Henri-l'Oiseleur.

1. + HEINRICVS REX. Croix.

R. ARGENTINA CIVITS — en deux lignes, au-dessus de l'inscription R — au bas S.

2. + HEINRICVS REX. Croix.

R. ARGENTINA CIVIT. — En deux lignes — au-dessus et au-dessous de cette inscription R.S — disposés dans le sens rétrograde.

Nous possédons une troisième variété de ce denier.

+ HEINRCVS REX. (R retourné, pas d'I). Croix.

R. ARGENTINA CIVI. Au-dessus de cette inscription bilinéaire un S et au-dessous un R — renversés.

Ces R - S multipliés découvrent évidemment la main de celui qui a fait frapper ces monnaies, et l'on n'y peut lire autre chose que *Richwinus*.

La fin de l'épiscopat de Richwin fut troublée par les invasions des Huns en Alsace. Le siége épiscopal resta vacant. A la tête du chapitre se trouvait alors, comme doyen ou prévôt, un homme que Wimpheling, dans son catalogue, appelle *vir sanctus et deo amabilis*. C'est lui sans doute qui prit les rênes de l'administration de l'église. M. de Longpérier croit devoir lui attribuer un denier qu'il décrit ainsi :

+ HREISICVS REX. Croix.

R. ARGENTINA CVTI (civitas) en deux lignes, au-dessus et au-dessous de cette inscription bilinéaire, VEB.

Cet exemple du chapitre frappant monnaie en l'absence de l'évêque a été renouvelé, sous la minorité de l'évêque Léopold-Guillaume. Il n'y aurait donc d'étrange que l'apparition du nom de l'administrateur, sous les mots VEB; mais l'anarchie qui régnait dans le pays permet de tout expliquer. Le V qui précède EB, ne contrarie nullement l'attribution. M. de Longpérier, à l'appui de son attribution, cite avec raison les monnaies d'Ekbert, comte de Frise, sur lesquelles on

Digitized by Google

trouve tantôt Egbertus et tantôt Vegbertus, les monnaies d'Iselin ou Hetzel qui portent Vicelinus, les monnaies de Conrad II, frappées à Strasbourg qui écrivent CVONRAD.

Jusqu'à ce que l'on soit donc parvenu à traduire autrement les lettres VEB, nous acceptons la proposition de M. de Longpérier; car enfin il faut donner un sens à ces lettres.

*Ruthard, 927-950. — Otton I, 937-950.*

Ruthard ne resta pas longtemps paisible possesseur de son siége. Il fut de ceux qui cherchèrent à favoriser les projets de Louis d'Outremer, rêvant la conquête de l'Alsace, et dans ce but, durant la nuit, il déserta le camp d'Otton à Brisach. Pour le punir de cette félonie, l'empereur l'envoya en exil dans l'abbaye de Corbie. Cet exil fut de courte durée. Il paraît que la prudence ne permit plus à Ruthard de marquer les monnaies de son nom, à l'instar de ses prédécesseurs. Au moins jusqu'ici l'on ne connaît aucun denier qui porte une pareille empreinte.

L'on pourrait peut-être lui attribuer une obole qui se trouve dans ma collection et que je décris de la manière suivante:

A. + ADTIA OTTO (*Adelheida Otto*) une croix.

R. AR. ENTINA: Une croix, ayant entre les branches supérieures une crosse; poids 0,35.

Je propose de reporter à la même époque un denier du poids de 1,55 que je possède.

OTTO. SV.... M. Croix ancrée dans un cercle perlé.

R. STRAZBVCH — en deux lignes.

Je dois l'avouer cependant il ne règne aucune analogie entre ces monnaies et le denier que M. de Longpérier assigne également à cette époque.

Ma collection comprend deux variétés magnifiques de ce denier:

† OTTO REX PACIFICVS. Tête diadémée à droite.

ARGENTNA CIVIT. Un double toit sommé d'un lis, comme la pièce décrite par M. de Longpérier.

Dans la seconde, le dessin de la tête de l'empereur est d'un style moins barbare et plus petite.

La légende du revers porte: ARGENTINA CIVITAS.

Ces deux deniers ont un module plus grand que les précédents et le style des légendes est beaucoup plus pur.

Digitized by Google

*Uton* ou *Uoton*, *950 - 965*. — *Otton* I, *950 - 965*.

Voici comment M. de Longpérier s'exprime au sujet de cet évêque : « Uoton, petit-fils de Gebehard, comte de Franconie, appartenait à « une grande famille, qui avait rendu d'importants services aux sou- « verains de la France orientale. Gebehard étant mort en 910, sous « Louis de Germanie, dans un combat livré aux Hongrois, Udon et « Herman, ses fils, avaient pris une part active à la défaite des ducs « Giselbrecht et Eberhard, partisans de Louis d'Outremer, et l'évêque « de Strasbourg était fils de cet Udon. Il était allié au fils d'Otton I, « Ludolf, duc de Souabe et d'Alsace après Herman. Un prélat si « puissant ne pouvait manquer de ressaisir des droits, qui, du reste, « n'avaient pas été abrogés régulièrement sans doute. Il existe au « cabinet royal des médailles de Berlin un très-beau denier, dont « voici la description :

« OTTO REX PACIFIC N. Buste diadémé d'Otton tourné à gauche.

« R. ARGENTNA VOTO. La cathédrale de Strasbourg surmontée « d'un lys en l'honneur de la Vierge. »

M. de Longpérier fait observer avec raison « que les monnaies « d'Uoton sont très-importantes pour la thèse qu'il soutient, car le « nom épiscopal qui y est inscrit et qui est à l'abri de toute contas- « tation, consacre les interprétations qu'il a proposées pour les carac- « tères tracés sur les autres monnaies. » Il défend avec énergie son attribution contre ceux qui voudraient relever le V qui commence le nom d'Oton, et s'étaye de l'orthographe employée par ce prélat dans la description des diplômes.

Nous possédons quatre variétés peu différentes de ce dernier ; l'un d'eux confirme pleinement la proposition de M. de Longpérier, et si des numismatistes ont traduit le VOTO du cabinet de Berlin par *Urbs Ottonis*, ils se seraient abstenu de cette interprétation s'ils avaient eu sous les yeux notre denier, dont la légende du revers porte :

ARGENTNA VTO.

Dans nos quatre exemplaires, la tête de l'empereur est ornée de favoris, qui ne figurent pas sur le dessin de M. de Longpérier.

Outre ces deniers ma collection comprend une obole, un peu fruste, au même type.

La légende dit aussi : ARGENTNA VTO.

L'attribution est donc parfaitement justifiée, et selon nous, lève

Digitized by Google

tous les doutes qu'auraient pu soulever les interprétations des autres deniers.

M. de Longpérier a donc ouvert une ère nouvelle pour la classification des monnaies épiscopales. Son système repose sur des données positives, tandis que tous ses prédécesseurs marchaient dans la nuit du hasard. Il finit son précieux travail par un coup-d'œil sur les monnaies d'Erkenbald, et s'énonce ainsi : « Me voici parvenu au « temps où la numismatique épiscopale de Strasbourg est, sinon « parfaitement étudiée, du moins généralement reconnue. »

Cette proposition est vraie pour les monnaies d'Erckenbald, de Widerolff, de Hetzel, d'Alutwic que M. de Longpérier a su habilement intercaler dans son texte et dans ses notes, sans nuire à la force de ses arguments; mais est-elle exacte pour le denier attribué à Werner I par M. de Berstett, et qui représente au milieu des têtes d'empereurs, couvertes de leurs diadêmes, le front chauve d'un abbé; pour les deniers, attribués au même prélat et à Werner II, par M. Levrault, dans la *Revue numismatique de 1846*, p. 59, auxquels nous avons peine à reconnaître le type strasbourgeois. Tout a-t-il été dit sur les deniers des Otton, sur ceux des Henri qui étalent aussi la crosse épiscopale, sur d'autres deniers encore d'un âge plus récent, attribués à Henri de Weringen, à Henri de Staleck, à Berthold de Bucheck, etc.; faut-il désespérer d'un mode de classification pour les monnaies muettes des évêques? nous ne le pensons.

Nous espérons que M. de Longpérier nous fournira sur ces deniers et d'autres encore, les clartés de son expérience. Il a trop bien commencé pour vouloir laisser son œuvre imparfaite.

A. DORLAN, avocat à Schlestadt.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE.

## I.

L'UNION ALSACIENNE, *Recueil religieux, scientifique, historique, littéraire et bibliographique*, rédigé par MM. l'abbé FUÈS et A. STEINMETZ. — *L'Union* paraît du 15 ou 20 de chaque mois chez *L. F. Leroux*, rue des Hallebardes, 34, Strasbourg. — Le prix de l'abonnement est de 6 fr. par an pour Strasbourg, et de 6 fr. 50 c. pour le surplus de l'Empire français.

---

*L'Union alsacienne*, dont le premier numéro vient seulement de nous être communiqué, est la transformation en langue française de l'ancienne *Katholisches Kirchen- und Schulblatt für das Elsass.* Deux pages d'introduction définissent le but du journal qui « sera avant tout un recueil religieux. » Les questions religieuses « soit théoriques soit pratiques, qui de nos jours préoccupent le plus vivement les esprits » seront l'objet de ses études. L'*Union* « ne sera pas agressive de sa nature; » elle se contentera « d'exposer les vérités religieuses, sans aigreur, ni hostilité systématique. » Elle réfutera « les assertions erronées de l'ignorance par des arguments clairs et péremptoires, repoussera sans ménagement, flagellera sans pitié la méchanceté provocatrice et l'hypocrisie. » Tel est son programme au point de vue des questions religieuses.

En ce qui concerne la science, la rédaction traitera « les questions religieuses avec ordre et solidité; » celles qui sont agitées dans le monde savant et qui se rapportent aux vérités de la foi « seront discutées avec un soin proportionné à l'intérêt qu'elles pourront exciter. » La rédaction tâchera d'éviter « ces formes raides et lourdes qui rendraient sa publication rebutante et indigeste. » Voilà pour la science.

En matière historique l'*Union* admettra dans ses colonnes « tout ce qui se rapporte à l'histoire ecclésiastique et profane de notre province; puis toutes les nouvelles religieuses d'Alsace qui mériteront d'être conservées dans les archives paroissiales. » Enfin elle donnera le « résumé substantiel de tous les faits religieux qui se passeront dans les différentes contrées du globe. »

Digitized by Google

L'*Union* sera *littéraire* et *bibliographique*, « parce qu'elle publiera des productions littéraires et instructives ou édifiantes, qu'elle traitera de l'enseignement et de l'éducation et entretiendra ses lecteurs des ouvrages les plus intéressants qui paraîtront en Alsace, en France et en Allemagne. »

L'*Union* compte « sur le bienveillant concours de tous ceux à qui le triomphe de la bonne cause tient à cœur. » Elle annonce que des hommes d'un grand mérite lui « ont promis leur honorable collaboration. »

M. l'abbé Fuès consacre les neuf pages qui suivent l'introduction à une revue des Recueils mensuels qui se publient en Alsace. Après avoir nommé, pour les éliminer de l'examen, les différents journaux politiques de la province et les recueils qui se vouent à une spécialité, l'écrivain ébauche, à son point de vue, une esquisse de la *Revue d'Alsace*, de la *Revue de théologie et de philosophie chrétienne* et du *Lien d'Israël*. M. Steinmetz se livre ensuite à un examen critique du sermon prononcé le 1er novembre 1857 au Temple-neuf de Strasbourg, par un de MM. les pasteurs de cette paroisse. Cet examen est suivi de la première partie d'une dissertation historique sur Saint Amaud, évêque de Strasbourg; elle est signée D. S. Puis vient une « rectification » concernant l'exécution de Kuhn d'Epfig, racontée dans la *Revue d'Alsace*. Cette « rectification » tend à établir que le juge de paix Kuhn ne fut point arrêté par Schneider à l'issue d'un repas comme l'opinion en était jusqu'ici généralement accréditée, mais dans son lit alors que, malgré des avertissements réitérés, Kuhn assurait que l'ex-moine terroriste ne lui était point hostile. La leçon nouvelle est fournie par M. Schaffner, curé de Bischwiller. M. l'abbé Fuès fait ensuite la critique d'un opuscule allemand, édité à Gotha et ayant pour titre: *Histoire de l'évêché de Strasbourg*. M. P. Mury relève différents passages de la thèse de M. le pasteur de Haguenau dont le sujet est une appréciation *de l'influence de Luther sur l'éducation du peuple*. Enfin un extrait du journal d'un missionnaire dans l'Amérique du Nord (peuple de la secte des Vaudoux) termine, avec les *Nouvelles religieuses*, la série des matières contenues dans ce premier numéro.

Un coup-d'œil rétrospectif permet de rattacher bibliographiquement, par des analogies diverses, le recueil que nous annonçons à un ordre de publications fort intéressantes à consulter pour l'histoire contemporaine. En première ligne figure: « l'ABEILLE, *petite revue*

Digitized by Google

*d'Alsace et de Lorraine, journal littéraire, religieux, instructif et amusant.* » Fondé en mai 1842 et dirigé par M. A. de Humbourg, ce journal aborda avec une ardeur extrême les questions les plus diverses et surtout celles qui « de nos jours préoccupent le plus vivement les esprits. » Nous ne saurions dire exactement si la collection de l'*Abeille* forme plus de deux volumes. Le premier contient 848 pages, format de l'*Union* actuelle. Les livraisons du second sont plus volumineuses, d'un format plus grand et composent un tome dont nous ne pouvons préciser le nombre de pages. L'*Abeille* est sortie des presses de L. F. Leroux, rue des Hallebardes, 39, Strasbourg. En deuxième ligne vient se placer : « L'OBSERVATEUR DU RHIN, *revue catholique alsacienne,* » jusqu'au 30 avril 1843 et « *Revue catholique de l'Est,* » jusqu'à sa fin, arrivée au mois de décembre de la même année. L'*Observateur*, commencé le 15 janvier 1843, était dirigé par M. le chanoine J. M. Axinger et fut imprimé par Bruckert et Vogelweith à Guebwiller. Les seize premiers numéros sont in-8°, format de l'*Abeille ;* du N° 17 au N° 43 le format est in-4° et du N° 44 au N° 52, petit in-folio, en tout 512 pages. En 1847 M. L. W. Ravenèz, après la disparition du journal *le Progrès,* publié à Colmar, essaya de fonder « L'UNION ALSACIENNE, *Revue catholique de l'Est, rédigée par une société d'ecclésiastiques et d'hommes de lettres.* » L'*Union* devait paraître tous les dimanches. Il n'en parut que très-peu de livraisons, croyons-nous, car à la deuxième nous voyons s'opérer une transformation assez bizarre. L'*Union* annonce qu'elle sera mensuelle au lieu d'être hebdomadaire et que pour remplir les promesses de son N° *spécimen,* ses lecteurs recevraient, gratuitement, les trois premiers dimanches du mois, *l'Echo du Rhin*, feuille hebdomadaire exclusivement consacrée aux questions religieuses. Dans le même ordre d'idées s'encadrent *Le Dimanche*, fondé plus tard, rédigé par M. Ravenèz, et imprimé à Mulhouse ; *L'Etoile du Haut-Rhin*, tentative faite en septembre 1850 et demeurée sans suite ; *Le Volksfreund,* publié à Guebwiller, rédigée par M. l'abbé Braun et qui a fourni une carrière très-active jusqu'à l'avènement de l'Empire ; *L'Oberrheinische Zeitung*, publiée à Colmar et rédigée par M. le chanoine Hunckler ; et enfin le *Katholisches Kirchen- und Schulblatt* que l'UNION ALSACIENNE vient de remplacer.

Quelques uns des écrivains qui ont pris part à la rédaction de ces feuilles ont d'ailleurs fourni aux « amateurs d'*alsatica* » des livres

Digitized by Google

plus ou moins importants sur l'histoire d'Alsace : de M. de Humbourg, nous ne connaissons sur cette matière aucune œuvre qui mérite d'être signalée, car dans une collection l'on peut à peine ranger — série des pamphlets — les 12 pages in-8° éditées par lui et intitulées : *Véritable cause de la levée de boucliers de Saint-Thomas.* De M. Axinger, une brochure à classer dans la même catégorie, et intitulée : *La correspondance catholique refusée ou lettres adressées au Courrier du Bas-Rhin, par le chanoine Axinger*, in-8° de 82 pages. Publié à Strasbourg « *le Jour de Saint-Dominique 1843.* » Nous avons de M. Ravenèz 1° une brochure in-8° avec encadrements de 82 pages, publiée à Colmar en 1846-47 dont voici le titre : *Annales des Dominicains de Colmar, publiées en MDXXCIV par Ursteis*, (Wursteisen-Urstisius) *professeur de mathématiques à Bâle ;* TRADUITES, COMMENTÉES ET AUGMENTÉES, *par L. W. Ravenèz*, qui dans l'occasion adopta cette épigraphe : *Scribitur ad narrandum, sed non ad probandum.* 2° Son importante traduction de Schœpflin, *Alsace illustrée*, 5 forts volumes in-8°, édités en 1849-1852 par Perrin, libraire à Mulhouse et imprimés par G. Silbermann à Strasbourg ; de M. l'abbé Braun, une excellente « notice sur l'église chapitrale aujourd'hui paroissiale de Guebwiller », in-8° de 26 pages avec une planche. Guebwiller, Bruckert-Vogelweith, 1843. De M. le chanoine Hunckler son histoire de Colmar (en allemand), un autre fort volume contenant la vie des saints d'Alsace, en français, et en allemand un abrégé du même ouvrage à l'usage des écoles primaires de la province. Enfin on a de M. l'abbé Fuès *La vie de Saint Morand*, brochure in-18 de 147 pages, imprimée par Huder à Strasbourg, 1840.

## II.

MÉMOIRE ADRESSÉ A L'ACADÉMIE DE RHEIMS SUR CETTE QUESTION : *Est-ce bien à Tolbiac que Clovis a remporté la victoire à la suite de laquelle il s'est fait chrétien ? Ne serait-ce pas plutôt sous les murs de Strasbourg* (l'Argentorat des anciens) *qu'elle a eu lieu ?* — Brochure in-8° de 27 pages, tirée à 25 exemplaires chez P. Regnier, imprimeur à Rheims. — Juillet 1857.

Cette excellente dissertation est de M. L. W. Ravenèz, le traducteur de Schœpflin. L'auteur est de l'avis d'Henschenius, Bertholet, Laguille et Labararre qui prétendent que cette bataille eut lieu près de Strasbourg. Adoptant les raisons que Grandidier fait valoir en faveur de cette opinion, M. Ravenèz en ajoute de

Digitized by Google

nouvelles et nous dirons volontiers de plus décisives, parce qu'il les tire de la mauvaise interprétation des textes qu'il élucide et met d'accord et enfin de la topographie des lieux. La dissertation de M. Ravenèz a donc sa place marquée dans le catalogue des travaux concernant notre histoire.

## III.

FRÉDÉRIC DE DIETRICH, *premier maire de Strasbourg*, par L. SPACH, *archiviste en chef du département du Bas-Rhin.* — In-8° de 142 pages avec une planche. Strasbourg, chez Berger-Levrault et fils, rue des Juifs, 33, et Paris, rue des Saints-Pères, 8. — 1857.

DOMINIQUE DE DIETRICH, *ammeistre de Strasbourg.* — Brochure in-8° de 66 pag. Du même auteur et à la même librairie.

Ces deux biographies ont paru en entier dans la *Revue d'Alsace* qui, si nous sommes bien informé, et par sentiment de justice, en demanda la rédaction à M. L. Spach, l'un de ses plus éminents collaborateurs. En même temps que la *Revue* publiait la première, elles furent éditées séparément par la maison Levrault où l'on peut se les procurer au prix de 1 fr. l'exemplaire.

## IV.

DER KOCHERSBERG, *ein landschaftliches Bild, aus dem Unter-Elsass*, *von* AUGUST STŒBER. — Mulhouse, chez J. P. Risler, 1857. — Une brochure in-12 de 66 pages.

DIE ABTEI MURBACH, *bei Gebweiler (im Ober-Elsass) nach Natur, Sage und Geschichte*, *von* FRIEDRICH OTTE. — Mulhouse, chez J. P. Risler, 1856. — Une brochure in-12 de 33 pages.

DIARIUM *von* ECKARD WIEGERSHEIM *zu Reichenweyer*, 1525. — KLEINE CHRONICK *über den Baurenkrieg*, 1525. — Mulhouse, J. P. Risler, 1857. — In-8° de 23 pages.

Les deux premières de ces brochures sont la réunion d'une série d'articles qui ont paru dans l'*Elsässisches Samstagblatt* et dont l'éditeur, chez qui on peut se les procurer, a fait un tirage à part.

La troisième est un extrait de l'*Alsatia* pour 1857-1858. Le *Diarium* de Wiegersheim et la petite chronique ont été fournis à l'*Alsatia* par M. Ch. Gérard pour pour qui on en a tiré à part un très-petit nombre d'exemplaires. 10 sont dans le commerce, chez Held-Balzinger, libraire à Colmar.

Digitized by Google

## V.

NOTICE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE H. A. DUPONT, *instituteur*, par M. MATTER, *ancien inspecteur général des études*. — Paris, 1857, librairie élémentaire de E. Ducrocq, rue Haute-Feuille, 10. — Brochure in-18 de 34 pages.

Cette biographie, dont le premier et le dernier nom rappellent le premier et le dernier échelon de la hiérarchie universitaire, est tout à la fois un acte de justice pour la mémoire d'un homme de mérite et une dette payée à l'amitié par un homme de bien.

## VI.

HISTOIRE DE LA RÉFORMATION FRANÇAISE, par M. PUAUX, *Ministre du St Evangile à Mulhouse*.— 12 vol. form. Charpentier, 16 feuilles d'impression, beau papier et beaux caractères. — Prix : 3 fr. 50 c. le volume, rendu franco à domicile. S'adresser à l'auteur.

Le premier volume a paru et les quatre suivants sont sous presse. Ces cinq premiers volumes formeront en quelque sorte un ouvrage complet, car ils renferment le récit des événements depuis l'origine de la Réforme jusqu'à l'édit de Nantes. — On n'a, nous venons de le dire, de l'ouvrage de M. Puaux que le premier volume et s'il est permis de se faire une opinion sur ce qu'il sera dans son ensemble, on peut dire dès aujourd'hui que si l'histoire ne consistait que dans le récit chronologique des faits M. Puaux n'ajoutera que peu de chose à ce qu'ont si bien dit MM. d'Aubigné, de Félice et tant d'autres auteurs estimables. Or M. Puaux fait tout autre chose, et il le fait si bien qu'il ne peut manquer d'intéresser les plus indifférents.

## VII.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE ET SYNOPTIQUE *des gouvernements qui se sont succédé en France, depuis la Révolution de* 1789 *jusqu'au rétablissement de l'Empire, au* 2 *décembre* 1852, par M. MATHIEU-SAINT-LAURENT, *notaire à Colmar, président de la chambre des notaires de l'arrondissement*. — 5 tableaux, in-folio, avec titre et répertoire. — Prix : 3 fr. 75 c. chez tous les libraires de Colmar.

L'auteur, en dressant ces tableaux, avait en vue un double but : « 1° celui de rappeler sommairement aux personnes qui connaissent l'histoire de nos soixante-dix-huit dernières années les faits et les événements les plus mémorables, les causes qui les ont fait naître et les hommes qui y ont pris part ou les ont dirigés ; 2° celui d'inspirer à ceux qui ne connaissent pas cette histoire, le désir de l'étudier ou au moins de la lire. » Le travail de M. Mathieu atteint certainement le but modeste qu'il s'est proposé en l'écrivant.

UN BIBLIOPHILE.

Digitized by Google

# VILLES LIBRES ET IMPÉRIALES

## DE L'ANCIENNE ALSACE.

CASINO DE SCHLESTADT

*Suite* (*).

## LANDAU.

Pour qui ose se plonger dans le sombre chaos des inféodations et des engagements du quatorzième siècle il ressort bientôt cette vérité que nulle part les divisions territoriales n'étaient bien tracées, non plus que les limites entre les diverses juridictions. C'était un imbroglio permanent de droits presque toujours contradictoires, de telle sorte que la même localité pouvait être à la fois aux mains de divers maîtres, pouvait être tout ensemble terre immédiate et terre seigneuriale, aleu, fief et sous-fief, ville impériale et marchandise donnée en gage.

Depuis le grand interrègne du siècle précédent chacun avait continué à tirer à soi; les comtes, les dynastes, les châtelains, les villes et les abbayes ne cessaient plus de viser à l'indépendance, de chercher à étendre leur territoire et leurs franchises, à se libérer des obligations féodales et à en imposer à de plus faibles, d'empiéter sur le droit du voisin, de passer suivant l'intérêt du moment d'un suzerain à un autre, de se déprovincialiser en un mot pour devenir individu, burgrave, république ou ganerbinat.

Ce fut pour obvier autant que possible à cette anarchie que les landvogts impériaux reçurent à partir du règne de Rodolphe de Habsbourg des pouvoirs plus étendus, plus spéciaux, et pour ainsi dire plus légaux. Ils devaient être non seulement les juges ou grand'-justiciers de l'Empire dans le rayon de leur juridiction, mais les gardiens de l'immédiateté des villes, les médiateurs de toutes querelles

(*) Voir les livraisons de février et mars, pages 49 et 97.



Digitized by Google

féodales, les conservateurs de l'autorité impériale au sein de cette décentralisation excessive qui allait minant de plus en plus l'Empire.

L'institution était bonne en principe, malheureusement elle fut très-vite dénaturée et viciée par l'usage des engagements ou des charges hypothéquées, par ce besoin de battre monnaie avec tout ce dont ils pouvaient encore disposer qui était devenu la fatalité des empereurs élus.

Landau fut une des villes qui eut le plus longtemps à souffrir d'un état de choses dont ne profitait guères que la force brutale. Placée à l'extrême limite de deux provinces, l'Alsace et le Palatinat, et de deux comtés, le Nordgau et le Spiregau, cette ville flottait en quelque sorte entre les juridictions rivales, pas assez pour s'en affranchir mais assez pour avoir à les supporter toutes à la fois ou alternativement, moins heureuse sous ce rapport que ces territoires contestés entre l'Angleterre et l'Ecosse dont Walter Scott nous a donné le pittoresque tableau.

Cependant entre ces juridictions qui se cotoyaient si près d'elle, il en était une que dès lors elle préférait et vers laquelle tendaient tous ses efforts, c'était celle du landvogt d'Alsace qu'elle tâchait de substituer autant que possible à l'évêque de Spire et au comte palatin du Rhin.

En 1361 la ville avait obtenu de l'évêque de Spire, Gerhardt d'Ernberg, et grâce à l'intervention de l'un de ses *castrenses*, Burckhard, burgrave de Madenburg, landvogt d'Alsace, l'adjonction à ses douze échevins de vingt-quatre conseillers de ville ou sénateurs élus chaque année par les tribus. Ces sénateurs ne devaient s'occuper que des affaires administratives, la justice restant dévolue aux seuls échevins sous la présidence du *schultheis* impérial nommé par l'évêque. Ce tribunal s'appelait *Schœffen-Rath* ou *Ober-Gericht;* il était en quelque sorte un tribunal d'appel, quoiqu'il eût le droit de juger en première instance, si l'accusé niait le fait qui lui était imputé. Dans le cas au contraire où l'accusé avouait de suite, le jugement était rendu par le *Schultheis* assisté de deux échevins seulement, et dans ce cas le tribunal se nommait l'*Unter-Gericht.* (1) Si la cause était au-dessous de dix florins, le *Schultheis* jugeait seul. Il y avait en outre un tribunal subsidiaire en cas de non exécution immédiate à l'échéance des

(1) SCHŒPFLIN, *Alsat. illust.*, tome II, — *Landavia.*

Digitized by Google

termes fixés par les sentences de l'*Unter-Gericht*. C'était le tribunal dit *Voll-Gericht* ou *Volzogungs-Gericht*, qui se réunissait d'urgence et prononçait au besoin la réduction en un terme des trois termes fixés par l'*Unter-Gericht*. Il suppléait en quelque sorte l'*Ober-Gericht*, du moins quant au prompt exécutoire. On pouvait appeler des jugements de ces tribunaux devant les Cours suprêmes de l'Empire. (1)

C'était ce *Schultheis* impérial qui, depuis l'engagement de Louis de Bavière, pesait le plus au cœur des bourgeois de Landau, car, au lieu d'être d'investiture directe de l'empereur, il était nommé par l'évêque de Spire et presque toujours, surtout dans les commencements, choisi parmi les bourgeois de Spire ou les seigneurs du voisinage. En 1374 nous voyons Adolphe, évêque de Spire, nommer *Schultheis* de Landau un chevalier nommé Conrad Schnidelauch; il est ou il paraît être le premier habitant de Landau promu à ces fonctions depuis l'engagement de la ville à l'évêché de Spire.

Le quatorzième siècle ne fut pas seulement malheureux pour la jeune indépendance ou les velléités d'indépendance de Landau, il porta aussi malheur à la ville sous d'autres rapports. Ainsi, indépendamment des deux pestes de 1313 et de 1349, il fit subir à Landau deux tremblements de terre, l'un en 1356 et l'autre en 1364. (2) Il est assez probable que la tour de la primitive église due aux Augustins, souffrit de l'un ou l'autre de ces tremblements de terre, à moins que cette tour n'ait été déjà renversée lors du tremblement de terre du siècle précédent, en 1289. L'inscription placée sur la porte de la tour rappelant la date de 1349, on pourrait conjecturer que, commencée à cette dernière date, elle ne fut achevée dans sa partie actuellement la plus ancienne qu'à la fin du quatorzième siècle et après le tremblement de terre de 1364.

La grande ligue des villes impériales du Rhin et de Souabe, qui en 1382 se forma contre les princes de l'Empire, avait paru aux bourgeois de Landau une bonne occasion de se débarrasser de la tutelle de l'évêché de Spire et de rompre au besoin en visière à l'évêque engagiste. Ils se hâtèrent donc d'envoyer leurs députés à l'assemblée générale de Constance, et ceux-ci furent admis à y siéger au rang des villes impériales simples, qui venaient après les villes impériales

(1) *Statt Landau erneuert Gerichtsordnung*. — Spire, 1654.

(2) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tome II, page 351.

Digitized by Google

libres. Déjà en 1349, puis en 1367 Landau avait obtenu de l'empereur Charles IV le privilége de non-évocation (1) et celui de ne voir citer ses bourgeois devant aucun autre juge que le *Schultheis impérial* de la ville. C'était peu sans doute pour une cité à laquelle Rodolphe de Habsbourg avait naguères octroyé les mêmes droits qu'à Haguenau, mais enfin c'était un retour à un peu plus d'indépendance. Malheureusement sa tentative de participation à la ligue de 1382 devait être funeste à la ville. Elle avait pourtant plus de motifs que beaucoup d'autres villes pour vouloir en finir avec les petites tyrannies seigneuriales qui l'entouraient, et la tenaient comme dans un réseau, car nulle part les seigneurs et les châtelains du pays rhénan ne commirent plus d'excès de pouvoir, plus de déprédations, plus d'attaques de grandes routes, et plus d'actes outrageants pour les bourgeois impériaux qu'aux environs de Landau, de Spire, de Worms et de Mayence. C'était pis que pendant le grand interrègne du siècle précédent; tout commerce était interrompu d'une ville à l'autre; toute promenade hors des murs exposait à être surpris par les hommes d'armes des seigneurs, emmené prisonnier, enfermé dans quelque donjon, et rançonné, et parfois mis à mort en cas de non-paiement de la rançon. Et tandis que les châtelains faisaient ainsi sur les routes, sous prétexte de droits de péage, le métier de brigands, les suzerains et les seigneurs puissants venaient frapper parfois des contributions jusque dans les villes mêmes au mépris des priviléges concédés par l'empereur. Les souffrances de Landau augmentèrent encore, lorsqu'après leurs défaites de Weyl et de Worms, les villes impériales furent obligées de se soumettre et de recourir en désespoir de cause à la protection de l'empereur Wenceslas. Ce monarque, dont la maladroite politique avait soufflé le feu de la guerre civile afin de réduire à la fois et de détruire l'un par l'autre les deux partis, dominé désormais par la victoire des princes, n'intervint que faiblement en faveur des villes, les laissant mettre de nouveau à rançon, et confirmant sans vergogne les engagements anciens, même ceux dont les paiements avaient eu lieu aux échéances stipulées. Landau se trouva donc à la fin du quatorzième siècle plus abandonné que jamais au gantelet de fer du comte-évêque de Spire.

Le siècle suivant ne se montra pas, surtout dans la première partie

(1) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tome II, *Landau*.

Digitized by Google

de son cours, plus favorable à la ville de Landau. Il lui fallait toujours obéir à l'évêque de Spire en sa qualité de tenancier ou de bénéficier de l'engagement consenti par Louis de Bavière. Néanmoins, toute engagée qu'elle était à un prince ecclésiastique, la ville impériale sut faire valoir son droit de suffrage dans les diètes, et ce malgré l'opposition de l'évêque de Spire, qui prétendait avoir seul le droit de la représenter.

Après la déposition de Wenceslas l'élévation à l'Empire du comte palatin Robert ne pouvait être que préjudiciable aux tendances d'émancipation de Landau, car elle mit la landvogtey d'Alsace aux mains de la maison palatine. Déjà Louis de Bavière avait en 1341 institué landvogt d'Alsace son fils Etienne, et en 1354 la landvogtey avait passé aux mains de Robert, électeur palatin. Mais ces deux prises de possession de la maison de Bavière n'avaient été que temporaires ou viagères, et dès 1356 Charles IV lui avait retiré le protectorat des villes impériales d'Alsace. Robert, en donnant à vie la landvogtey à son fils Louis-le-Barbu, électeur palatin, privait donc Landau de ses protecteurs naturels ou préférés, les landvogts d'Alsace indépendants des Palatins. Néanmoins la possession de la charge de landvogt d'Alsace par la maison palatine, possession qui dura pendant tout le quinzième siècle à partir de l'an 1408, eut au moins cet avantage pour Landau de confondre dans les mêmes mains les prétentions opposées des possesseurs du Palatinat et de la landvogtey d'Alsace, et de confondre aussi sur ce point les limites des deux provinces, la maison palatine, n'ayant plus autant d'intérêt à maintenir la démarcation des deux juridictions.

Déjà auparavant, sous l'empereur Henri VII, la charge de landvogt d'Alsace confiée successivement en 1308 et en 1311 à Syboth de Lichtenberg, évêque de Spire, et à Godefroi, comte de Linange, avait contribué à donner moins d'importance à la question des limites, et à rapprocher en quelque sorte la *Queich* et la *Lauter* de la *Seltz* et de l'*Ill*, rapprochement plus complet encore lorsque, sous Frédéric-le-Bel, son landvogt d'Alsace, Otton d'Ochsenstein, établit sa résidence à Landau. (1)

Sous ce rapport aussi la charge d'*Unter-Landvogt* d'Alsace confiée, à cette première époque de la possession héréditaire palatine, à

(1) LEHMANN, *Chron. Spir.*, p. 297, et CROLLIUS *in Annviller*, p. 39.

Digitized by Google

Schwartz-Reinhardt de Sickingen dut plutôt effacer que tracer de nouveau les limites entre le Nordgau et le Spiregau.

Le règne de Sigismond dimiuua d'abord quelque peu la puissance palatine en Alsace, et s'il ne retira pas à cette maison les droits et les principales prérogatives de landvogt, il entreprit un instant de les amoindrir en désignant lui-même l'*Unter-Landvogt* au lieu de le laisser désigner comme c'était l'usage par le landvogt. C'était pour l'empereur reconquérir, autant qu'il le pouvait sans bourse délier, une action directe sur l'Alsace, d'autant plus qu'il retira en même temps à l'électeur palatin, landvogt d'Alsace, la délégation impériale pour l'arbitrage des prétentions féodales, charge qui était distincte de celle de landvogt de Haguenau, quoique presque toujours réunie dans les mêmes mains. C'est en effet à titre de délégué direct de l'empereur que nous voyons l'*Unter-Landvogt* d'Alsace, Bernard d'Eberstein, conclure en 1415 la transaction entre Nicolas-Bernard Zorn de Bulach et Walther Erb, seigneur de Graffenstaden. (1) Cette délégation directe de l'empereur n'a pas d'ailleurs empêché Louis-le-Barbu d'accréditer à son tour auprès des villes d'Alsace ce même *Unter-Landvogt*, Bernard d'Eberstein, comme nous l'apprend Schœpflin. (2)

Mais Sigismond était trop besogneux pour ne pas faire argent de la landvogtey d'Alsace, et ne pas annihiler ainsi lui-même ses efforts pour y diminuer le pouvoir des Palatins. Il lui fallait des fonds pour son expédition d'Italie au secours du pape Jean XXIII. Il engagea donc la landvogtey à l'électeur palatin, d'abord en 1413 pour 25,000 livres florins du Rhin et en 1423 pour 50,000. Grâce à ce beau trafic les villes impériales et les seigneuries immédiates de l'Alsace ne se trouvèrent plus que de nom relever directement de l'empereur.

Il ne paraît pas que l'Empire rentré, après la mort de Sigismond, dans la maison d'Autriche par l'élection d'Albert II ait apporté quelque soulagement à la position de Landau. Son règne si court peut expliquer cet abandon d'une cité cliente si dévouée de sa maison, mais le long règne suivant, celui d'un autre archiduc d'Autriche, de l'empereur Fréderic III (ou Fréderic IV si l'on admet au nombre des empereurs l'ancien ami de Landau, Frédéric-le-Bel, compétiteur de Louis

(1) LUNIG, *Reichs-Archiv.*, et SCHŒPFLIN, tom. II.

(2) SCHŒPFLIN, *Alsat. ill.*, tome II. Landvogts de la période palatine.

Digitized by Google

de Bavière) n'a pas la même excuse à fournir pour le refus de racheter Landau à l'évêché de Spire. La nécessité de ménager les princes de l'Empire et surtout les princes ecclésiastiques du Rhin ne permit pas sans doute à ces deux empereurs du sang des Habsbourg, de donner cours, en faveur de cette ville, à la politique traditionnelle de la maison d'Autriche. D'ailleurs pour que Laudau retrouvât toutes ses franchises du temps de Rodolphe de Habsbourg, il aurait fallu non seulement racheter la ville à l'évèché de Spire, mais racheter la landvogtey d'Alsace à l'électeur palatin. C'était trop demander à un prince faible et avare comme le second empereur Frédéric III, cet homonyme si prosaïque du chevaleresque Frédéric-le-Bel de 1320.

Ce n'est pas que l'envie de reprendre la mouvance de la landvogtey d'Alsace ait manqué au successeur d'Albert II. Malheureusement c'étaient des velléités plus que de la volonté, des projets, des demi-mesures plus que de l'action. Au nombre de ces velléités on peut ranger l'encouragement donné par l'empereur à la ville de Landau (1) pour adhérer en 1462 à la ligue des villes et des dynastes de l'Alsace contre la compétence des tribunaux westphaliens, ces fameux comités de salut public qui prétendirent tenir de Charlemagne le droit de juger et de condamner en secret et sans appel.

Le même empereur avait même osé retirer sans rachat la landvogtey à l'életeur palatin Frédéric-le-Victorieux et la donner à Louis-le-Noir, duc de Deux-Ponts, tandis qu'il invitait les villes d'Alsace, et entr'autres Landau, à secouer le joug de l'électeur palatin. Mais bientôt Louis-le-Noir, abandonné à ses propres forces par l'empereur, dut recéder la landvogtey d'Alsace à l'électeur Frédéric, laissant les villes qui avaient pris son parti se dépêtrer comme elles pourraient.

Peu de temps auparavant la ville de Landau avait été entraînée par l'évêque de Spire à la guerre contre le même électeur à l'occasion de l'anathême lancé par le pape Pie II contre l'archevêque de Mayence Thierry d'Isenbourg, allié de Frédéric-le-Victorieux. Les batailles de Seckenheim et de Giengen ayant donné raison à ces derniers contre l'empereur et le pape, Landau dut se soumettre comme les autres villes de la landvogtey à la maison palatine, malgré les négociations, assez timides d'ailleurs, renouvelées encore par l'empereur en 1471, 1473 et 1474 pour reprendre la landvogtey d'Alsace.

---

(1) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tome II. *Landau*

Digitized by Google

Les faits particuliers à Landau pendant cette période sont assez clairsemés. Il ne paraît pas que la ville ait eu plus à souffrir des Armagnacs, en 1444, que des compagnies anglo-gasconnes, en 1390. Mais cette année 1444 fut marquée à Landau par un tremblement de terre qui se renouvela en 1459. (1) Dans la première moitié de ce même siècle la ville avait acquis l'hypothèque du château de Madenburg situé sur l'un des contreforts du *Rodenberg*, à une lieue et demie de Trifels au-dessus du village d'Eschbach, que les comtes de Linange avaient donné en gage aux sires de Sickingen et de Fleckenstein. (2) Ce château, chef-lieu de l'un des bailliages épiscopaux de Spire et dont les ruines sont fort dignes d'intérêt, paraît avoir été un de ces ganerbinats que les *Burgmaenner* ou *Castrenses* de Landau tinrent successivement et parfois simultanément de la maison de Linange, de l'Empire, de la maison palatine, de l'évêché de Spire et de la ville de Landau elle-même. On pourrait s'étonner que, quoiqu'engagée à cette époque, la ville ait pu acquérir pour son propre compte le gage de Madenburg, mais ces anomalies se rencontrent fréquemment dans l'histoire du quinzième siècle. Et ce n'est pas le seul contraste de ce genre qu'offrent les annales de Landau. Au surplus cette ville n'usa de son hypothèque sur le château de Madenburg que pour la céder à la famille de Landeck, originaire d'un château voisin de Madenburg. Ce château de Landeck était un fief d'Ochsenstein, mi-partie de mouvance palatine et mi-partie de l'abbaye de *Klingen* ou *Klingen-Munster*. (3) C'est ce qui explique comment Madenburg une fois en la possession des Landeck devint aussi fief sans doute oblat de *Klingen-Munster*. Madenburg était en 1498 possédé par les nobles de Heydeck, soit par suite d'extinction des Landeck, soit par indivis avec ces derniers, et ce sous la suzeraineté de l'évêché de Spire. (4)

Ce fut encore dans ce même siècle que la ville acquit le domaine de *Queichheim* qui jusqu'en 1464 était sous le patronage de l'électeur palatin quoique donné dès 1294 par Adolphe de Nassau au monastère

---

(1) SCHŒPFLIN, *Alsat. illustr.*, tom. II, p. 351.

(2) Ibidem, (terres de l'évêché de Spire).

(3) SCHŒPFLIN, *Alsat. ill.*, tom. II. *Familles éteintes*, par. 440, et *Domaines des villes libres*, par. 506.

(4) Ibidem.

Digitized by Google

des Augustins de Landau. Il semble que l'acquisition de *Queichheim* par la ville n'ait servi d'abord à cette dernière qu'à engager le domaine aux mains de son propre engagiste, ce qui faisait de ce dernier à la fois le suzerain et le tenancier de Landau. Du moins Schœpflin rapporte qu'en 1465 Landau donna pour vingt ans *Queichheim* en gage à l'évêché de Spire. (1) La bulle de 1483, par laquelle Sixte IV convertit le monastère des Augustins de Landau en collégiale, (2) paraît n'avoir pas été étrangère à cette translation des droits des Augustins sur *Queichheim* à la ville elle-même.

Lors des démêlés de Raban de Helmstadt, évêque de Spire, avec sa ville épiscopale, Landau, toujours empressée de saisir toutes les occasions de s'affranchir de la suprématie temporelle de l'évêché de Spire, avait fait cause commune avec les ennemis de Raban, dont elle avait chassé le prévôt (*Unter-Vogt*) quoique Raban de Helmstadt fût agnat d'une des familles patriciennes de Landau. Irrité de cette rébellion, le belliqueux prélat se porta sur Landau, après avoir préalablement lancé ses foudres spirituelles contre les habitants. Il fallut pour fléchir Raban que le sénat de Landau vint la corde au cou aux portes de la ville lui en présenter les clés. (3) Cette attitude de la magistrature landavienne ne témoignerait pas beaucoup en faveur du courage des bourgeois, si selon toute apparence elle n'avait été inspirée par un sentiment de piété plutôt que par la crainte des armes temporelles de l'évêché de Spire. L'évêque, en effet, désarmé par leur humilité chrétienne, releva les bourgeois de l'excommunication.

La prise d'armes générale des villes et des seigneurs de l'Alsace contre Charles-le-Téméraire, nous fait voir vers la fin de ce même quinzième siècle le courage des bourgeois de Landau sous un jour plus brillant. De nombreux volontaires de cette ville s'étaient joints à ces braves milices de Strasbourg, de Colmar, de Mulhouse, de Haguenau et des autres villes de la ligue d'Alsace qui combattirent si vaillamment les Bourguignons devant Neuss et dans les champs de Nancy. (4)

---

(1) SCHŒPFLIN, *Alsat. ill.*, tom. II. *Domaines des villes libres*, par. 506.

(2) ibidem. Par. 730.

(3) BIRNBAUM, *Geschichte der Stadt Landau*, p. 95.

(4) Archives de Landau, et STETTLER, *Nüchtland*, lib. v.

Digitized by Google

AGE DE L'INDÉPENDANCE.

Enfin en 1493, un autre descendant de Rodolphe de Habsbourg, plus digne du chef de la maison d'Autriche que son prédécesseur, est appelé au trône impérial. Maximilien Ier, brave, juste, généreux, chevaleresque, ami de cette Alsace qui fut le premier théâtre de l'illustration de ses ancêtres, ami des villes impériales qui sont la dernière force des empereurs contre les princes de l'Empire, se charge enfin de compléter le bienfait du grand Rodolphe, et de restituer à Landau ses destinées déjà promises en quelque sorte dès l'année 1291.

La mort de George-le-Riche, dernier duc de Bavière de la branche de Landshut, avait amené une guerre entre ses deux plus proches héritiers, l'électeur palatin du Rhin Philippe-l'Ingénu et Albert de la branche de Bavière-Munich. Maximilien se prononce en faveur de ce dernier et met l'électeur palatin au ban de l'Empire. Il appelle en même temps toutes les villes impériales du Rhin à prendre les armes contre le prince rebelle. Landau n'eut garde de ne pas répondre à cet appel impérial. Son engagiste héréditaire, l'évêque de Spire, Louis de Helmstadt, était du parti de l'électeur palatin. Quelle bonne fortune pour la cité impatiente du joug de l'évêché de Spire! Elle chasse aussitôt de ses murs l'*Unter-Vogt* épiscopal, et la voilà qui fait cause commune avec Maximilien d'Autriche substitué lui-même, de son propre chef, à l'électeur palatin Philippe comme landvogt d'Alsace, et ayant pour son unter-landvogt dans la province le baron de Mœrsperg ou Morimont. (1)

Cependant l'évêque de Spire ne se tenait pas pour battu. Aidé par le Palatin il arme à son tour. Dans ce siècle d'acier les princes ecclésiastiques ne portent pas vainement un casque sur leur mître et une armure de chevalier sous leur manteau épiscopal : Philippe de Rosenberg, successeur de Louis de Helmstadt, se met donc en campagne pour aller réduire Landau, mais l'empereur Maximilien en personne vient au secours de la ville, il y fait son entrée le 24 avril 1508, à la tête de quatre cents lances, et il ordonne à l'évêque de Spire de poser les armes, déclarant nul pour l'avenir, sauf finances de rachat,

(1) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tome II, Landvogts d'Alsace, et SIMONIS, *Beschreibung aller Bischoffen zu Speyr*, p. 190.

Digitized by Google

l'engagement de Landau consenti plus de 150 ans auparavant par Louis de Bavière à l'évêché de Spire.

Cette visite de Maximilien fut pour Landau l'occasion de liesses et de fêtes semblables à celles faites précédemment pour Rodolphe de Habsbourg, Adolphe de Nassau et Frédéric-le-Bel d'Autriche. Le duc de Milan, le margrave de Brandebourg, les évêques de Bâle, de Strasbourg et de Worms avaient accompagné ou rejoint l'empereur à Landau, où il occupa la maison d'Ehrardt de Helmstadt, (1) un des patriciens de la ville.

L'accueil fait en cette circonstance par les bourgeois de Landau à Maximilien Ier et à sa brillante suite ne fut pas perdu. En 1509, informé que l'évêque de Spire menace de nouveau la ville de Landau, l'empereur écrit d'Italie à son unter-landvogt d'Alsace, Gaspard de Mœrsperg, de la prendre sous sa protection spéciale et de la défendre à outrance, s'il le faut. (2) En 1511, par lettres du 13 janvier, il est plus explicite encore et stipule un prix de rachat à payer à l'évêque de Spire, moyennant quoi la cité de Landau, située en Basse-Alsace, doit faire à jamais retour à l'immédiateté impériale. « *Als wir die Stadt Landaw in under Elsass gelegen, wiederumb an uns, u. das H. Reichs als ihr recht Herrschafft, bracht.* » (3)

L'histoire doit consigner à l'honneur du patriotisme des bourgeois de Landau que ce prix de rachat fut aussitôt couvert par les dons volontaires et empressés de chaque habitant, tant ils avaient tous hâte de déchirer ce contrat odieux qui depuis près de deux siècles les soumettait au prince ecclésiastique de Spire. Aussi le 19 avril de la même année, six jours seulement après le diplôme de rachat, Maximilien, par lettres datées de Gengenbach, les déclara-t-il relevés de tout serment d'allégeance à l'évêque, (4) qui de son côté, par acte du 1er avril 1517, reconnut avoir reçu de la ville 15,000 florins du Rhin et n'avoir plus de droits à prétendre sur Landau. (5)

Ce fut sans doute pour jouir de la reconnaissance des habitants de Landau ou peut-être pour se faire payer ses bienfaits par une nou-

---

(1) *Actes du sénat de Spire*, vol A.

(2) LUNIG, *Reichs.-Arch.*, IV, lib. I, p. 1283, num. 3.

(3) SCHŒPFLIN, *Alsat. Diplom.*, tome II, p. 448, et LUNIG, ibidem, num. 4.

(4) LUNIG, num. 5.

(5) Ibidem, num, 9.

Digitized by Google

velle et généreuse hospitalité, que l'empereur Maximilien Ier revint à Landau en 1513, comme le témoignent des lettres datées de cette ville et de cette année écrites par lui au margrave de Bade. (1)

Là ne devaient pas s'arrêter les bons vouloirs de Maximilien pour Landau, car décidément les mauvaises chances de la ville semblaient finies, et elle allait entrer enfin dans l'ère de prospérité. Jusqu'alors il ne s'était encore agi pour elle que de recouvrer les droits de l'immédiateté impériale et les franchises assez limitées qui y étaient attachées. Mais la voilà qui de prime saut, à peine rentrée au giron du gouvernement direct de l'empereur, parvient à s'affranchir aussi des officiers de ce gouvernement, et à prendre rang de ville libre. En 1517 l'empereur cède ou vend pour ainsi dire Landau aux Landaviens, et pour leur garantir qu'ils ne seront plus jamais engagés, il leur engage moyennant 12,000 florins l'office de schulteis impérial ainsi que tous les autres fiefs impériaux établis dans la ville ou sur le territoire de la ville. (2) C'était en quelque sorte la formule de l'émancipation complète, la charte d'une liberté municipale presque sans contrôle impérial: au nom de l'empereur l'unter-landvogt d'Alsace, Jean-Jacques de Mœrsperg, confirma, dès cette même année 1517 par lettres reversales, cet engagement de Landau à Landau, ainsi que le droit de prendre rang parmi les villes libres de la décapole d'Alsace. (3)

Elle est donc enfin à son tour République du Saint-Empire romain, cette ville dont les premières libertés sont dues à un empereur d'origine alsacienne (Rodolphe de Habsbourg, issu des comtes du Sundgau), cette ville, dont les premiers malheurs sont dus à un empereur bavarois (Louis V), et dont les plus nobles souvenirs de force, d'individualité, de *self-governement* se rattachent à l'ère véritable de la nationalité alsacienne, à la ligue des dix villes.

Il faut remarquer toutefois que l'engagement de Landau à Landau par Maximilien Ier ne stipulait d'abord qu'une durée de vingt ans, (4) mais cette condition n'était et ne pouvait être qu'une réserve pour obtenir par la suite, sous prétexte du nouveau prix de rachat, quelque

(1) JOANNIS, *Spicileg. Tabular*, p. 529.

(2) Archives de Landau. Volume A. Diplôme du 1er avril 1517.

(3) SCHŒPFLIN, *Als. Dipl.*, tom. II, p. 453, — SIMONIS, *Beschreibung aller Bischoffen zu Speyr*, — LAGUILLE, pièces justificatives, p. 109, et BIRNBAUM, pièces justificatives, p. 498.

(4) Ibidem.

Digitized by Google

nouveau subside, puisque le même acte promettait que jamais la ville ne serait plus engagée à des tiers.

En 1521, par un diplôme daté de Worms, Charles-Quint renouvela en effet la cession de son prédécesseur et confirma tous les droits, toutes les libertés de Landau, en ajoutant que cette ville devait rester à jamais liée à la landvogtey d'Alsace. (1)

Ce retour définitif de Landau à la landvogtey d'Alsace semblerait dû en partie à la suppression des charges de comte et de landvogt du Spiregau, qui en 1495 devinrent un apanage héréditaire de la maison palatine, tandis qu'auparavant, quoique possédées par cette maison à titre d'engagère, elles étaient censées viagères et d'investiture impériale. Ainsi les longs tiraillements de Landau entre la landvogtey d'Alsace et celle du Spiregau avaient cessé par la suppression de cette dernière; la restitution du titre de landvogt d'Alsace à l'électeur palatin, restitution accordée par Charles-Quint, en 1530, ne put désormais rien pour rattacher Landau à l'ancien Spiregau et consolida au contraire son annexion définitive à la landvogtey d'Alsace.

Les frais de rachat de l'engagement à l'évêché de Spire et ceux d'achat des offices impériaux dans la ville immédiate avaient épuisé le trésor municipal et la bourse des bourgeois de Landau, comme l'avaient déjà fait précédemment les frais des premières franchises octroyées par Rodolphe de Habsbourg. Maximilien, comme Rodolphe, permit donc à la ville de se rembourser à la façon depuis longtemps usitée, c'est-à-dire en battant monnaie sur les juifs. Depuis les massacres du quatorzième siècle ils étaient exclus de Landau. Par un diplôme de 1517 la ville fut autorisée à louer de nouveau un droit de résidence à dix familles juives moyennant 400 florins à payer chaque année à la caisse municipale. (2) Au bout de huit ans les clameurs contre ces dix familles étaient devenues si vives à Landau, que le magistrat prononça leur renvoi. Sur les instances de l'archiduc Ferdinand, landvogt d'Alsace, et de l'électeur palatin, il consentit toutefois à retarder leur expulsion de quatre ans, bien entendu sous condition de nouvelles finances. Cette expulsion ne fut d'ailleurs que momentanée; lorsque les besoins fiscaux de la ville l'exigeaient, les bourgeois consentaient à vivre plus ou moins longtemps côte-à-côte avec ces mécréants, ils

(1) LUNIG, *Reichs Arch.*, cont. IV, tom. Ier, num. 7 et 13, p. 1285.

(2) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tom. II, *Landau*.

Digitized by Google

finirent même par s'habituer si bien à leur voisinage, que du temps de Schœpflin et d'aprés son témoignage (1) on comptait à Landau plus de vingt maisons de juifs plus ou moins riches.

Maîtres enfin de se gouverner et de s'administrer eux-mêmes, les bourgeois de la ville libre impériale de Landau firent quelques changements au régime et à la constitution de la cité. Nous avons vu qu'en 1361 vingt-quatre sénateurs annuels furent adjoints pour les affaires administratives aux douze échevins. Ces vingt-quatre sénateurs ou, pour nous servir d'un titre moderne moins pompeux, ces vingt-quatre conseillers municipaux avaient été ensuite réduits à douze. Ils représentaient l'élément démocratique dans l'administration municipale et appartenaient à la bourgeoisie proprement dite, c'est-à-dire aux tribus de cultivateurs, de marchands et d'artisans. Leur action n'était, pendant la période de l'engagement à l'évêché de Spire, que très-secondaire. Au contraire les échevins formaient un petit sénat qui se recrutait exclusivement et au choix du vogt épiscopo-impérial dans les familles patriciennes de la ville, telles que les Stein, les Brack, les Helmstadt, les Horneck, les Mulhof, les Ramberg, les Schnidelauch, les Walsdorff, les Zeinheim, (2) tous ou presque tous descendus de ces *hommes propres* (*viri liberi*, *Muntzer*, *Hausgenossen*, *Burgmaenner*) que l'empereur Henri Ier établit dans un grand nombre de villes comme autant de colonies militaires ou de garnisons permanentes.

Remarquons à cette occasion, comme un des faits les plus constants du développement féodal et municipal, que cette espèce d'aristocratie intermédiaire entre les seigneurs et les bourgeois exerça seule d'abord l'autorité dans les villes impériales. Elle fut même, on peut le dire, le premier boulevard des villes contre les barons voisins et ce fut probablement à son intention que les empereurs octroyèrent ou reconnurent les premières franchises municipales. Tel fut même son prestige que beaucoup de burgraves et même de barons de franc aleu, possesseurs de domaines et de vassaux dans le voisinage, tinrent à honneur ou trouvèrent leur intérêt à s'affilier à elle et à avoir leur cour (*Hof*) ou au moins quelque pied-à-terre donnant droit de cité dans les villes administrées par ces patriciens.

---

(1) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tom. II, *Landau*.

(2) Ibidem.

Digitized by Google

Tant que le pouvoir ne leur fut pas contesté, tant que la noblessse urbaine conserva la prééminence dans les villes impériales, ces privilégiés continuèrent à faire cause commune avec les bourgeois non nobles ou artisans contre le suzerain ou l'engagiste impérial. Mais à mesure que l'individualité municipale augmenta son indépendance du pouvoir extérieur, à mesure que les villes devinrent plus fortes, l'influence de l'aristocratie citadine alla décroissant. Bientôt les familles patriciennes durent entrer en partage de la tenance de certains offices avec les délégués des tribus marchandes ou ouvrières et peu à peu elles furent évincées de ces offices ou de ces fonctions. Lorsqu'elles voulurent résister elles furent même chassées et proscrites. Enfin, dans beaucoup de villes, à Strasbourg par exemple, elles ne purent conserver un droit de résidence qu'en se faisant inscrire dans les tribus, c'est-à-dire en renonçant à leurs plus chers priviléges, à leur autonomie en quelque sorte, et, pour ainsi dire, en abdiquant leur noblesse.

A Landau l'autorité était restée plus longtemps que dans la plupart de nos autres villes impériales d'Alsace le patrimoine de quelques familles. Les malheurs de la ville et son long engagement à l'évêché de Spire avaient surtout contribué à maintenir la possession des patriciens. En effet, pour se garer de leurs anciens auxiliaires, les corps de métiers, devenus leurs rivaux, il avait fallu que les nobles de la ville revirassent de bord, abandonnant les intérêts de la commune pour les intérêts de leurs offices, se vouant corps et âme à l'évêque de Spire après avoir été d'abord ses adversaires les plus opiniâtres, se faisant ses champions dans la cité, percevant pour lui les taxes et les rentes et se proclamant ses tenanciers, eux qui avaient si longtemps prétendu n'être que les tenanciers de l'empereur. En un mot, la cause de l'évêque de Spire et celle des patriciens de Landau avaient fini par s'identifier, le privilége s'était abrité derrière le privilége, et l'engagiste étranger avait fait alliance avec l'aristocratie locale.

Mais à peine le premier eut-il perdu ses droits, l'autre se vit arracher les siens. Vainement les nobles de Landau s'adressèrent-ils à l'empereur pour qu'il garantît le maintien de leurs prérogatives. Maximilien Ier en enlevant la ville à l'évêque avait voulu punir ce dernier de son adhésion au parti de l'électeur palatin pendant la guerre de 1504, et en abandonnant, ou à peu près, les patriciens de Landau, il voulut sans doute les punir de leur dévouement à l'évêque.

Digitized by Google

Dès 1508 les sénateurs sortis des tribus bourgeoises avaient prétendu imposer aux habitants nobles de la ville un serment d'obéissance; les nobles s'y étant refusés; dès 1511 l'empereur leur ordonna de le prêter et de se soumettre dorénavant à tous les ordres du magistrat. La formule de ce serment était: « Je jure d'être fidèle au Saint-Empire et à la ville, et notamment d'obéir au sénat de la ville dans toutes les circonstances et de lui être dévoué. » (1)

En vain la noblesse urbaine voulut-elle encore résister, la réaction démocratique était devenue si forte à Landau qu'elle ne laissa pas le temps à la minorité d'essayer de la guerre civile. La plupart des patriciens prirent donc le parti de la soumission, d'autres en très-petit nombre préférèrent s'expatrier, et aller se placer sous la protection de l'électeur palatin ou des princes ecclésiastiques du Rhin.

C'est probablement à cette occasion que s'éloigna de la ville Jean Boner, quoique Schœpflin paraisse ne pas le comprendre parmi les patriciens. (2) Boner dut à son exil volontaire de Landau le rôle important qu'il joua bientôt après en Pologne. S'il fût resté dans sa ville natale, on ne saurait sans doute rien de lui, et tous ses talents ne l'eussent mené qu'à un poste plus ou moins obscur dans le magistrat. Etabli en Pologne, où il fut sans doute attiré par ses compatriotes d'Alsace, les nombreux Wissembourgeois réfugiés à Cracovie depuis la malheureuse guerre de Wissembourg contre l'électeur palatin à la fin du quinzième siècle, Jean Boner, après avoir fait une grande fortune dans le commerce, fut, comme l'on sait, le conseil et l'ami des rois de Pologne, Alexandre et Sigismond. Ce dernier surtout l'appela plus d'une fois à venir en aide à l'Etat par son crédit, sa bourse et ses avis. (3)

L. LEVRAULT.

*(La suite à la prochaine livraison).*

---

(1) BIRNBAUM, *Geschichte der Stadt Landau*, page 109.

(2) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tom. II, *Landau*.

(3) DECIUS, *De Sigismundi Regis temporibus*, pages 108 et suivantes.

Digitized by Google

# DE LA NÉCESSITÉ DE RÉPRIMER L'IVRESSE.

Nul vin sans lie.
En taverne
Pas ne t'hyverne,
Car c'est une dangereuse caverne.

MEURIER, *Thrésor des sentences.*

C'est une vérité généralement répandue, et qui ne trouve d'incrédules que parmi les membres du parquet, que les sévérités de la répression pénale ne sont pas le moyen le plus efficace pour obtenir une diminution dans les délits : pour s'en convaincre, il ne faut que consulter les statistiques criminelles, où nous voyons les mêmes méfaits se reproduire avec une désolante uniformité de chiffres. Ce n'est donc pas uniquement à la répression qu'il faut demander le remède ; un procédé plus philosophique et plus sûr, c'est de remonter à la cause même qui a engendré le mal, et de chercher à l'étouffer ainsi dans sa source ; c'est de faire l'expérience salutaire des moyens préventifs, suivant le conseil que donne Montesquieu « aux bons législateurs, » (1) et de renoncer enfin au luxe des rigueurs inutiles ; voilà ce que conseillent l'humanité, la raison et l'expérience, voilà la morale à tirer des statistiques.

D'après les criminalistes modernes, les causes efficientes des délits sont d'ordinaire la perversité native, l'absence de culture ou d'éducation, les vices et les passions, et enfin l'égoïste indifférence de la société pour les infortunés dont la nature ou le malheur ont fait des parias.

Dans ce triste inventaire des misères humaines, on ne se préoccupe pas assez, ce nous semble, d'un vice particulier qui fait commettre à lui seul autant de délits que tous les autres, nous voulons parler de l'ivrognerie.

(1) *Esprit des lois*, liv. VI, chap. 8.



Digitized by Google

Nous savons que certaines contrées, renommées par la sobriété de leurs habitants, sont à l'abri de ce dangereux fléau ; mais il est incontestable qu'il sévit dans les provinces du Nord et de l'Est, dans tous les grands centres industriels, partout où il y a des agglomérations d'ouvriers, à Paris surtout, c'est-à-dire en un mot dans la majeure partie de la France.

Mais c'est surtout en Alsace, province autrefois allemande, et qui n'a conservé que sous ce rapport les habitudes, devenues proverbiales, de la mère-patrie, (1) que le fléau exerce particulièrement ses ravages, et l'on peut dire d'elle, comme de l'Angleterre, que l'ivrognerie est son mauvais démon.

---

(1) Depuis Tacite jusqu'à nos jours, le goût excessif de la nation allemande pour le vin, a donné lieu à un déluge d'épigrammes et d'anecdotes. — Si la vérité, comme le prétend un proverbe, est cachée dans le vin, disait le poète Owen, *Epig.*, les Allemands sont bien sûrs de la trouver :

*Si latet in vino verum, ut proverbia dicunt,*
*Invenit verum Teuto, vel inveniet.*

Il faut barler avec les loups ; avec les Allemands il faut boire, disait un vieux dicton.

Dans son voyage en Allemagne, Montaigne dit : « Et c'est un crime de voir un gobelet vide. » Observation ingénieusement complétée par un autre voyageur, le duc de Rohan : « Je passai à Trente, me réjouissant de sortir de la petite barbarie et beuvette universelle ; ne trouvant pas que tous les mathématiciens de notre temps puissent jamais si bien trouver le mouvement perpétuel que les Allemands le font faire à leurs gobelets.... Cette si grande fréquentation de bouteilles obscurcit tellement leurs autres belles qualités, que cela les rend méprisables et inacostables de tout le monde. Car ils ne peuvent faire bonne chère ny permettre amitié ou fraternité, comme ils disent, à personne, sans y apporter le seau plein de vin pour la scéler à perpétuité. » (*Voyage fait en l'an* 1600, *en Italie, Allemagne, Pays-Bas unis, Angleterre et Ecosse*, p. 27. — Amsterdam, chez *Leys Elzevier*, 1646). — De Thou, dans ses mémoires, raconte qu'en quittant Bâle où il avait reçu une gracieuse hospitalité, il arriva vers le soir à Mulhouse (*Mulusenam*), qu'il y vit une quantité innombrable d'ivrognes de tout âge et de tous sexes : « Dans les cabarets, dit-il, tout est plein de buveurs ; là de jeunes filles qui les servent, leur versent du vin dans des gobelets d'une grande bouteille à long col, sans en répandre une goutte ; elles les pressent de boire avec les plaisanteries les plus agréables, boivent et reviennent à toute heure faire la même chose, après s'être soulagées du vin qu'elles ont pris. « *Ubi biberunt in proximam aream divergentes mingere et mox ad ministeria redire....* » (De vita sua, *Comment.* liv. II, p. 20, édit. de Genève. — L'amour du vin était si générale-

Digitized by Google

Nous ne voulons parler aujourd'hui que des faits qui sont à notre connaissance personnelle, des plaies dévoilées devant nous, et qui nous font réclamer comme une nécessité urgente le bienfait d'une mesure préventive contre un penchant qui se traduit en effets toujours plus désastreux.

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que, dans notre province, l'ivrognerie est la cause habituelle de la majeure

---

ment répandu que les papes exigeaient des empereurs le serment de sobriété avant leur couronnement : *Vis sobrietatem* CUM AUXILIO DEI *custodire?* Telle était la formule usitée. — « Comme si ce n'eût pas été assez à la nation allemande, dit l'abbé Grandidier, de se livrer au vin dans l'intérieur de ses foyers, et de sceller même par son moyen les choses publiques, elle sut encore, dans les siècles d'ignorance, allier son inclination bachique à l'esprit de religion. Elle n'eut pas même honte d'accompagner les saints mystères de ses festins et des désordres qui suivent naturellement l'ivresse. Le peuple de Strasbourg et d'une partie du diocèse s'assemblait à la cathédrale le jour de la dédicace de cette église, 29 août, fête de St Adelphe ; les hommes et les femmes y passaient la nuit, non à chanter les louanges du Seigneur, mais à boire et à manger. Dans ces banquets, on se livrait aux excès les plus criminels ; on ne connaissait plus le respect dû au lieu saint. Le prêtre, comme le laïc, y chantait des chansons dissolues ; on dansait et on sautait dans l'église avec toutes les postures indécentes dont les bateleurs se servent pour amuser la populace. Le grand autel servait de buffet, où il restait à peine une place pour célébrer le sacrifice, qui ne s'interrompait pas au milieu de ces abominations ; les autels étaient pareillement chargés de vin, on y forçait à boire jusqu'à réveiller à coups d'aiguillons ceux que la lassitude ou l'ivresse avaient endormis. Ces orgies, autorisées par la superstitieuse simplicité de nos pères, scandalisèrent les vrais fidèles pendant plusieurs siècles. Il a fallu tous les efforts d'une piété éclairée pour anéantir des cérémonies qui trouvèrent toujours quelques défenseurs dans la multitude, ou dans l'avarice de ceux mêmes qui semblaient destinés par état à les condamner.... Enfin, ajoute le même auteur, après avoir bien bu pendant la vie, les Allemands voulaient encore en essayer après la mort. Le vin se répandait aux obsèques avec profusion ; on en trouve un exemple à l'occasion d'un fameux poète allemand du quatorzième siècle, nommé *Maître Henri Frowenlop*, qui avait chanté les vertus comme les amours des femmes, et les avait vengées des sarcasmes grossiers et amers des autres poètes. Etant mort à Mayence en 1317, les dames par reconnaissance voulurent elles-mêmes le porter au lieu de sa sépulture, y versèrent des larmes, et, pour honorer d'une manière plus particulière la mémoire de leur panégyriste, elles firent répandre sur sa tombe une si grande quantité de vin que le cloître de l'église cathédrale en fut tout inondé. » (*Anecdotes relatives à une ancienne confrérie de buveurs.*)

Digitized by Google

partie des délits ; chez nous, du cabaret à la cour d'assises il n'y a qu'un pas. Les assassinats sont fort rares; mais les meurtres fréquents et les coups et blessures innombrables. Comment concilier la perversité ou la méchanceté que supposent ces méfaits, si ce n'est par l'abus du vin qui opère les plus cruelles métamorphoses, avec la douceur naturelle et la moralité bien connues des habitants, et le cabaret ne nous donne-t-il pas ici le mot de l'énigme? Quel malheur immense pour cette population, si favorisée sous tant de rapports et qui se recommande par tant de qualités, d'être en proie à ce vice dégradant qui les anéantit toutes! Et ce qu'il y a de particulièrement déplorable, c'est la manière dont le vin agit sur ces robustes organisations. Ces hommes que la nature a faits doux et paisibles, le vin les rend querelleurs, méchants et même sanguinaires. Ils entrent au cabaret dans les dispositions les plus pacifiques; ils en sortent le couteau à la main; puis *venitur ad manus aut ad ferrum*. Ecoutez les témoins en matière de coups et blessures; leur exorde invariable est toujours celui-ci: Nous sortions du cabaret, nous avions beaucoup bu, etc. Aussi tous ces délits ont-ils toujours lieu les dimanches et jours de fêtes; (1) il est peu d'exemples d'un coup de couteau donné un autre jour. Cela est si vrai qu'un prévenu d'un méfait de ce genre répondit au juge d'instruction qui l'interrogeait: Je ne puis être coupable du fait; c'était un mardi! — moyen de défense sans réplique suivant lui, et qui caractérise parfaitement les mœurs du pays. Que de fois en voyant les résultats de ces tristes habitudes, n'avons-nous pas été tenté d'accuser l'indifférence de la société ou l'incurie du législateur! que de condamnations qui pèsent sur le cœur et qui pourtant étaient inévitables! Voilà devant nous un père de famille, un ouvrier laborieux.... Dans une rixe provoquée par la folle exaltation de l'ivresse, il a frappé, il a fait couler du sang.... Que dira-t-il pour sa défense? ce qu'ils disent presque tous, hélas! j'étais ivre.... je ne sais comment cela s'est fait.... je ne me souviens plus de rien. Et comme cette excuse est inadmissible, nous sommes bien forcés, à moins de faillir à notre devoir, de frapper, avec une infinité

(1) La même remarque a été faite en Angleterre. Dans la seule ville de Glascow, 10,000 individus s'enivrent régulièrement tous les samedis soirs, et restent dans cet état les dimanches et les lundis. Si l'on voulait s'occuper d'un pareil dénombrement dans une grande ville industrielle de notre département, on arriverait à un chiffre effrayant.

Digitized by Google

d'autres, cette victime inerte et inintelligente d'un ennemi interne qui maîtrisa sa volonté et sa raison!

Voilà des effets pénibles et déplorables auxquels il est temps de mettre un terme. Il n'est que trop constaté que les punitions sont un remède impuissant. A quoi bon frapper sans cesse les fruits du mal, lorsqu'on laisse vivre la cause génératrice dont la fécondité est toujours la même? Il faut donc aviser aux moyens d'anéantir ou d'affaiblir au moins cette cause intarissable. Mais ces moyens, où les trouver? A quelles mesures faut-il les demander? En existe-t-il qui soient praticables et efficaces? Voilà ce que nous allons rechercher.

## I.

En Angleterre et aux Etats-Unis, où l'esprit d'association existe avec une grande chaleur de sentiment, il s'est formé de nombreuses sociétés de tempérance dans le but d'arracher les basses classes à un vice qui les dégrade et les décime; leurs efforts, surtout dans certaines contrées de l'Amérique, ont obtenu de merveilleux succès. « Le mouvement des sociétés de tempérance, dit M. Ampère, *Prom. en Amérique*, tom. 1er, p. 286, a commencé en Amérique, à Boston, en l'année 1826, et cinq ans après en Angleterre. Son progrès a été immense dans les deux pays. Le gouvernement de l'Union s'y est associé en supprimant les distributions d'eau-de-vie aux soldats et en interdisant l'usage des liqueurs fortes aux marins; mais ce qui a agi surtout, comme toujours, c'est le principe volontaire. En 1836, il y avait déjà 8000 sociétés de tempérance dans les Etats-Unis, comprenant environ 1,500,000 membres. Les femmes, les jeunes gens ont formé des sociétés de tempérance. Enfin la volonté générale sur ce point s'est manifestée par des actes législatifs. Ainsi, dans les Etats du Maine la vente des spiritueux est absolument interdite, sauf, en cas de maladie, sur une ordonnance du médecin ou pour servir dans les arts. Ce qui est bien digne de remarque, c'est que ce soit dans un pays où le grand nombre règne qu'on ait ainsi interdit l'objet de la passion du grand nombre. Du reste on s'y est parfaitement soumis, et le maire de Portland félicite en ce moment ses concitoyens des bons effets de la loi qui a diminué les crimes et le paupérisme dans la cité. A Bangor, seconde ville du même Etat, un *Vachtmann* a dé-

Digitized by Google

posé que depuis que la loi est en vigueur, c'est-à-dire depuis trois mois, les prisons sont presque vides, que la police n'a pas fait une seule arrestation, et cet état de choses forme le contraste le plus parfait avec les scènes de violence qui troublaient sans cesse les rues de la même ville l'hiver dernier.... Voilà où en est cette campagne contre l'ivrognerie, entreprise il y a moins de trente ans, et qui a déjà fort entamé l'ennemi, car en 1836 on comptait 12,000 ivrognes notoires qui s'étaient corrigés. »

Voilà certes d'admirables résultats, et bien faits pour nous piquer d'émulation. Mais ne nous flattons pas de voir naître jamais en France un si généreux mouvement, secondé par une si touchante soumission. Où trouver, d'un côté, au milieu de la somnolence générale, cette ardente charité qui crée et multiplie les associations, et, de l'autre, cette docilité chrétienne nécessaire pour que leurs remontrances puissent arriver aux cœurs et produire d'heureux fruits? N'est-il pas d'ailleurs reçu chez nous et passé en axiôme qu'au gouvernement seul appartient l'initiative de toutes les mesures d'amélioration sociale? opinion sous laquelle se déguise mal un froid individualisme. Qu'attendre d'une époque où la philantropie n'est qu'une vertu de parade propre tout au plus à orner un discours académique ou à embellir les rêveries des économistes? N'est-on pas frappé chaque jour du spectacle dégradant de l'ivrognerie et de ses pernicieux effets? La sollicitude privée s'en est-elle émue? y a-t-il la moindre tentative d'association pour y mettre un terme, la moindre déclaration de guerre contre ce redoutable ennemi? y a-t-on seulement songé? — Ne comptons donc pas sur les miracles de l'effort individuel, et cherchons ailleurs le remède.

## II.

Quelques économistes ont conseillé l'élévation des droits sur les boissons, moyen auquel les gouvernements ont tout naturellement donné les mains. On n'a pas tardé à reconnaître son inefficacité. Les exigences du fisc n'ont fait que surexciter la contrebande et multiplier les fraudes, au grand détriment de la santé publique. A ces causes est venu se joindre l'appât du fruit défendu. L'on en a usé moins souvent, il est vrai, mais à plus fortes doses, en sorte que si l'Etat a gagné, l'ivrognerie n'a rien perdu.

Digitized by Google

On a essayé enfin de diminuer le nombre des ivrognes, en diminuant celui des cabarets. Il faut applaudir aux efforts du gouvernement qui, en exerçant une surveillance active et sévère sur les cabaretiers, en leur défendant de donner à boire aux mineurs et aux hommes déjà ivres, en les maintenant sous la crainte incessante d'une suppression, est entré dans la voie des améliorations. (1) Mais ces mesures ne sont pas suffisamment énergiques. Supprimât-on la moitié des cabarets, qu'ils seraient encore assez nombreux pour favoriser l'habitude populaire. Il faut donc un moyen plus radical et plus puissant.

## III.

Et en nous exprimant ainsi, nous n'entendons pas assurément proposer qu'on opère comme ce roi des Daces, qui ne trouva rien de mieux pour extirper l'ivrognerie que de faire arracher les vignes : ce serait procéder à la façon des sauvages.

Le moyen que nous proposons n'est pas sujet à soulever des tempêtes ; ce moyen n'est autre qu'une répression pénale contre les hommes trouvés ivres, avec faculté pour la police d'arrestation immédiate. Nous disons : frappez la cause même du mal, la mère des délits, *mater omnium flagitiorum*, et vous verrez bientôt diminuer sa

(1) On a remarqué, comme une singularité assez curieuse, qu'en grec le même mot, *Capélos*, signifiait tout à la fois cabaretier, marchand et voleur. — Un auteur (Guillaume Bouchet) prétend que *hoste* vient de *hostis*, parce que l'aubergiste est l'ennemi de ceux qu'il héberge, en lui servant du vin frelaté et en l'enivrant (*Serées*). — On sait que Platon n'admettait pas les aubergistes dans sa république, et que la législation de presque tous les peuples les traitait avec une extrême rigueur. (*Histoire des cabarets et hôtelleries*, par MM. Francisque Michel et Edouard Fournier, *passim*.) — En France, il leur était défendu de laisser instrumenter chez eux les notaires, les contrats passés au cabaret étant nuls. (*Coutume de Marsal*, art. 30, citée par Monteil, *Hist. des Franç. des divers Etats*, épitres, lettre XLII.) — Un cabaretier, emprisonné pour dettes, ne pouvait faire cession de biens pour en sortir. *Lettres du Roi* du 29 novembre 1487. (Monteil, *eod. op.*, histoire XV, *l'hôtelier*.) — La coutume de Normandie, art. 535, et celle de Paris, art. 128, leur refusaient même une action contre les gens qui avaient contracté des dettes chez eux. En Alsace, à Strasbourg, on leur imposait une singulière humiliation : ils étaient tenus de nettoyer chaque lundi les latrines (*necessarium*) de l'évêque.

Digitized by Google

progéniture ! Nous demandons en conséquence une loi qui érige l'ivresse même accidentelle en délit et la punisse d'une peine correctionnelle. Destinée à éviter l'application de pénalités plus fortes et plus multipliées, cette loi, surtout au point de vue de la séquestration préventive, serait en réalité plutôt une loi de police qu'une loi pénale ; elle préviendrait plus de délits qu'elle n'en punirait.

Comment se fait-il que la nécessité d'une pareille mesure n'ait pas frappé nos législateurs modernes ? Et cependant leur attention s'est portée sur les mendiants et les vagabonds, qui ne sont, comme les ivrognes, que des *délinquants éventuels* ? Quelles peuvent être les objections qui ont fait grâce à ces derniers, bien plus proches voisins du délit ? Nous en cherchons vainement qui offrent quelqu'apparence de solidité.

## IV.

Voudrait-on soutenir qu'il s'agit ici d'une infirmité morale qui appartient bien plus au domaine de la religion ou de la morale qu'à celui de la législation positive, et qu'il serait injuste de punir des hommes qui n'ont encore fait de mal qu'à eux-mêmes, et dont l'ébriété peut être inoffensive ? Autant voudrait dire : Pourquoi traquer un pauvre animal échappé de sa ménagerie, et qui n'a encore mordu personne ! Et les vagabonds, les mendiants, les infractaires de ban ! attendez-vous qu'ils aient fait du mal pour les arrêter et les punir ? non ; leur état seul les constitue en délit, et avec raison ; parce que cet état, quoique passif, n'en est pas moins pour la société une menace constante, un danger imminent. C'est la tendance, la disposition prochaine au délit que vous réprimez. Or cette tendance n'est-elle pas mille fois plus menaçante chez l'homme ivre qui a perdu la boussole de sa raison et avec elle la conscience de ses actions ? (1) Il y a donc dans la loi une lacune inexplicable.

## V.

Si l'on voulait exciper de la difficulté de réglementer par une loi une pareille matière, nous répondrions par l'expérience des siècles.

(1) Il est encore d'autres faits qui n'ont rien d'immoral en soi et de nécessairement dommageable, et que la loi punit, et à juste titre, par mesure de sécurité publique ; tels sont l'exercice illégal de la médecine, l'infraction aux lois sanitaires.

Digitized by Google

Tous les peuples de l'antiquité avaient établi des pénalités, même fort sévères, contre l'ivresse, et parmi les nations modernes, la nécessité de la réprimer a été généralement reconnue. Sans nous arrêter aux monuments de la littérature biblique, qui nous font connaître les écarts et les punitions des premiers ivrognes, les terribles anathèmes qui les frappaient, (1) nous rappellerons que, dans la Grèce et à Rome, ils étaient notés d'infamie et exclus des emplois publics; il existait même une loi de Dracon qui les punissait de mort. (D. DE RE MILITARÍ, et L. *Perspiciendum*, DE POENIS. — Les lexiques de Spiegel et de Calvin, V° *Ebrei*.) *Ebrei*, disent ces derniers, VEL IPSIS ETHNICIS (même chez les païens) *adeo exosi fuêre ut censores, tanquam indignos, qui honores et publica munera gererent, senatu moverent, notâque et ignominiâ perstringerent. Et Pittacus temulentos,* (les ivrognes) *si quid deliquissent, duplici pœnâ puniri curavit, ut, formidine supplicii, à vino promptius abstinerent.* — Ce système d'une double pénalité était conforme à l'opinion des philosophes et des écrivains. (ARIST. 2, *Polit.* 10; QUINT., *Orat. Inst.*, lib. 7, cap. 1; LAERT, *De vitâ philos.* 5.) — Dans les premiers âges de Rome, l'usage du vin était surtout sévèrement interdit aux femmes, comme conduisant tout droit à l'adultère. Ignatus Metellus, rapporte Valère

(1) Voy. *Les Prov.*, chap. 23, vers. 29, 30, 31, 32 et 33; chap. 3, vers. 4 et suiv. — Noé, qui le premier cultiva la vigne, devait aussi le premier abuser de ses produits. Un jour qu'il s'était enivré, le sommeil le surprit dans un état quelque peu indécent. Cham, le second de ses fils, au lieu de couvrir la nudité de son père, courut chercher ses deux frères pour s'en divertir avec eux. Instruit, à son réveil, de cette irrévérence, Noé le maudit dans sa race : *Quod cum vedisset Cham, pater Chanaan, veranda scilicet patris sui esse nudata, nuntiabit duobus fratribus suis foras. Evigilans autem Noë ex vino, cùm didicisset quæ fecerat ei filius suus minor, ait : maledictus Chanaan: servus servorum erit fratribus suis !* (*Genèse*, IX, 20, 21, 22, 23, 24 et 25. — BERRUYER, *Histoire du peuple de Dieu*, tom. Ier, p. 74.) — Le second fait d'ivrognerie signalé par la Genèse, est celui du vieux Loth. En fuyant de Sodome avec ses filles, il se retire dans une caverne où elles l'enivrent. On sait ce qui arriva, et tout le monde connaît les jolis vers de Boufflers, traduction fort atténuée du texte qui raconte l'aventure : *Dixitque major ad minorem : Pater noster senex est et nullus virorum remansit in terrâ, qui possit ingredi ad nos juxtà morem universæ terræ. — Veni ; ebriemus eum vino, dormiamusque cum eo, ut servare possimus ex patre nostro semen.* (*Gen.*, XIX, 31.)

Digitized by Google

Maxime, lib. 2, cap. 1, ayant surpris sa femme buvant du vin et l'ayant tuée, fut absous par Romulus. — Les parents d'une Romaine l'ayant surprise forçant la serrure d'un coffre où se trouvait du vin, l'enfermèrent et la firent mourir de faim. — D'après le conseil de Caton, (1) les Romains avaient introduit l'usage d'embrasser les femmes quand elles entraient dans une maison pour s'assurer par son haleine qu'elles n'avaient pas pris de vin, usage qui ne subsista que dans les temps de la République. (PLINE, lib. 14, cap. 14; PLUTARQUE, Oeuvres meslées, *Demandes des choses romaines*, trad. d'Amyot, édit. in-folio de 1603, tom. II, p. 468.)

Si nous descendons chez les peuples modernes, nous voyons presque partout l'ivrognerie flétrie et punie. On connaît les prohibitions de la loi musulmane, qui considère le vin comme une liqueur infernale; elles remontent « au livre sacré, source de toute science. » Mahomet ayant appris que, dans plusieurs banquets, les convives ivres en étaient venus aux mains, et qu'il y avait eu mort d'hommes, inséra dans le Koran, chap. V, *De la table*, les versets suivants (92 et 93): « O croyants, le vin, les jeux de hasard, les statues, sont une abomination inventée par Satan; abstenez-vous-en et vous serez heureux. — Satan désire exciter la haine et l'inimitié entre vous par le vin et le jeu et vous éloigner du souvenir de Dieu et de la prière. Ne vous en abstiendrez-vous donc pas? » (2)

A Candahar, en Perse, l'ivresse est regardée comme une chose si immonde, que l'ivrogne est placé à rebours sur un âne, et promené ainsi par toute la ville au son d'un petit tambour. — En Allemagne même, l'ivrognerie était punie d'une amende; c'était une des sources les plus abondantes du trésor public : *Justæ imprimis sunt pœnæ et mulctæ, quibus ærarium legitimè augetur, quæ constituuntur*, 1°, 2°,

---

(1) L'austère censeur n'était pas aussi sévère pour lui-même; il sacrifiait assez volontiers au dieu du vin, si l'on en croit ces vers d'Horace :

*Narratur et prisci Catonis*
*Sæpè mero incaluisse virtus.*

La vertu du vieux Caton,
Chez les Romains tant prônée,
Etait souvent, nous dit-on,
De Falerne enluminée. J.-B. ROUSSEAU.

(2) *Trad. nouvelle*, par M. Kasimirski, p. 94.

Digitized by Google

3° *In ebriosos et illos qui heis vinum ac cerevisiam vendunt.* (Knipschild, *De jur. et priv. civ. imp.*, p. 400. — *Adde*, Besold, D. num. 4; Klock, *De cœrario*, lib. 2, cap. 19; Vehner, *Obs. pract.*, L. Z., pag. 542. Ce dernier auteur cite les constitutions et statuts répressifs de l'ivrognerie.)

Dans certaines parties de la Suisse, les ivrognes étaient punis de la prison; il leur était en outre interdit de boire pendant une année; ils ne recouvraient cette faculté qu'avec l'assentiment de leurs concitoyens: *In Helvetiæ partibus, ebrius peccans non punitur modo carcere, sed et vinum bibere per annum prohibetur, neque* LICENTIAM REBIBENDI *vinum nanciscitur, nisi ea ab omni helvetiorum communione illi concedatur.* (Vehner, *loc. cit.*) Nous ne pourrions affirmer que cette loi ingénieuse soit toujours en vigueur; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existe encore dans ce pays des pénalités contre le vice dont s'agit. Dans les cantons d'Uri et d'Unterwald, tous ceux qui pressent quelqu'un à boire et à s'enivrer sont punis d'une amende de 25 florins; cette peine est doublée pour les aubergistes. Il leur est de plus sévèrement défendu de donner à boire à crédit, ainsi qu'aux personnes mal famées. Tout citoyen qui s'enivre un jour de *Landsgemeine* (assemblée populaire) est puni de dix florins d'amende. (*Revue étrang. de législ.*, tom. II, p. 89.)

Si toute loi pénale, comme le dit Portalis, naît d'un abus, on ne s'étonnera pas que l'Alsace ait eu des lois répressives de l'ivrognerie. Le statut de Strasbourg punissait d'une amende assez forte les excès bacchiques commis dans des réunions publiques. (*Polizei-Ordnung der Stadt Strasburg*, de 1628, tit. VII, p. 35.) — L'art. 12 du règlement de police d'Ensisheim, de 1590, condamnait les hommes et femmes ivres à trois jours de prison, au pain et à l'eau; la seconde fois à huit jours; la troisième à une peine plus forte. (Mercklen, *Hist. d'Ensisheim*, tom. II, p. 149.)

Nous avons déjà parlé de l'Angleterre. Là tout homme trouvé ivre est arrêté, et conduit, quelle que soit la classe à laquelle il appartienne, (1) devant le juge de police, qui le condamne à une amende ou l'envoie en prison. Un journal anglais du mois de juin 1836 rend

(1) En Angleterre l'ivrognerie n'est pas un vice qui se concentre dans les basses classes. Il n'est pas rare de rencontrer dans les rues de Londres des hommes ivres fort bien mis. (*Histoire des cabarets et hôtelleries*, précitée, tom. II, p. 242.

Digitized by Google

compte ainsi d'une séance du tribunal de simple police à Londres, qui nous donne un curieux exemple de justice expéditive : « On commença par les personnes arrêtées pendant la nuit. — N... était si soûl qu'il ne pouvait se remuer. — En convient-il ? — Oui. — Qu'il paye 5 schillings d'amende. — N... était soûl ? — En convient-il ? — Non. — Son habit n'était-il pas crotté par derrière ? — Oui. — Qu'il paye 5 schellings d'amende. — Monsieur a cassé un carreau dans mon omnibus. — Quand avez-vous vu le carreau entier pour la dernière fois ? — Je ne sais pas au juste. — Avez-vous d'autres preuves ? — Non, mais Monsieur était gris. — Qu'il paye 5 schellings d'amende, et la première fois que cela lui arrivera de nouveau, je l'enverrai à la maison de correction. » (1)

On connait la législation américaine, si puissamment secondée par l'assistance privée. Mais c'est en Suède que nous trouvons la législation la plus complète sur la matière et qui pourrait nous servir de type en certaines parties. D'après un statut du 24 août 1813, tout individu qui a été vu ivre est condamné pour la première fois à une amende de trois dollars ; pour la seconde fois à une peine double ; pour la troisième et la quatrième fois à une amende plus forte encore, avec privation du droit de voter aux élections, de celui d'être nommé représentant, et de quelques autres droits fondés sur la confiance que peuvent avoir en lui ses concitoyens. En outre, il est exposé publiquement dans sa paroisse le dimanche suivant. S'il est trouvé en faute une cinquième fois, il est enfermé dans une maison de correction et condamné à six mois de travaux forcés, et, s'il recommence, il est emprisonné pendant une année entière. — Si le scandale a lieu dans une assemblée publique, comme une foire, une vente à l'enchère, etc., l'amende est double, et si c'est dans une église, le délinquant est traité plus rigoureusement encore. — Quiconque est convaincu d'avoir entraîné un autre à s'enivrer est condamné à une amende de trois dollars, qui est doublée lorsque celui qu'il a dérangé est un mineur. — Un ecclésiastique coupable de ce délit perd immédiatement son emploi ; si c'est un laïque qui occupe quelque place considérable, il est suspendu de ses fonctions et sou-

(1) Nous empruntons ce détail de mœurs au curieux ouvrage de MM. Francisque Michel et Edouard Fournier que nous avons déjà cité plusieurs fois, et qui nous fournira tout-à-l'heure sur la Suède un document des plus intéressants.

Digitized by Google

vent destitué. — L'ivresse n'est en aucun cas admise comme excuse d'une autre faute. — Quiconque est ivre dans les rues, ou faisant du bruit dans un cabaret, est sûr d'être emprisonné et détenu jusqu'à ce qu'il soit dégrisé, sans être pour cela dispensé de l'amende. De ces amendes une partie revient aux dénonciateurs, qui d'ordinaire sont des officiers de police ; l'autre est donnée aux pauvres. Si le délinquant est sans argent, il est gardé en prison, au pain et à l'eau, jusqu'à ce que quelqu'un ait payé pour lui ou qu'il se soit acquitté de dix journées de travail. Deux fois par an ces ordonnances sont lues du haut de la chaire par les pasteurs, et tout aubergiste est tenu, sous peine d'une forte amende, d'en avoir un exemplaire affiché dans les principales chambres de sa maison. Un voyageur, le docteur Schubert, *Reise durch Schweden*, atteste que cet édit a obtenu les plus heureux résultats. (1)

## VI.

Nous pourrions pousser plus loin ces recherches de législation comparée ; mais nous avons hâte d'arriver à notre législation nationale. Dans l'ancienne France, nous trouvons, dès le commencement du neuvième siècle, des lois répressives de l'ivrognerie. Un édit de Charlemagne de 802 faisait défenses à toutes personnes de s'enivrer, de ravir le bien d'autrui, de voler, de blasphémer, et d'avoir des querelles et des différends. « Ainsi, dit Delamarre, dans son savant Traité de la police, tom. Ier, p. 195, ce prince met l'ébriété à la tête de tous ces grands crimes, parce qu'elle en est souvent la source. » — Par cinq ordonnances de 802, 803, 810, 812 et 813, ce même prince déclare les ivrognes d'habitude indignes d'être ouïs en justice dans leur propre cause, et incapables de rendre aucun témoignage pour leur prochain ; il défend de s'exciter les uns les autres à boire avec excès jusqu'à s'enivrer, à peine d'être condamnés à ne boire que de l'eau, et d'être séparés de toute société pendant un certain temps ; il défend enfin de s'abandonner à l'ivrognerie sous peine d'une punition corporelle. — Après deux siècles de troubles intérieurs qui firent taire les lois, des dispositions de même nature furent reproduites par Saint-Louis et Philippe-le-Bel. Enfin François Ier ayant

(1) Francisque Michel et Edouard Fournier, *op. cit.*, tom. II, p. 216.

Digitized by Google

été informé des désordres que l'ivrognerie causait dans sa province de Bretagne, y pourvut par un édit général du 30 d'août 1536 pour tout le royaume, lequel était ainsi conçu : « Pour obvier aux oisivetés, blasphêmes, homicides et autres inconvénients et dommages qui arrivent à l'ébriété, est ordonné : que quiconque sera trouvé ivre soit incontinent constitué et retenu prisonnier au pain et à l'eau pour la première fois, et si secondement il est repris, sera, outre ce que devant, battu des verges ou fouets par la prison, et la troisième fois fustigé publiquement, et, s'il est incorrigible, sera puni d'amputation d'oreille, d'infamie et de bannissement de sa personne, et si est par exprès commandé aux juges, chacun en son territoire et district, d'y regarder diligemment. » (1)

## VII.

Cette ordonnance est restée en vigueur jusqu'à notre première révolution, époque où l'on rêvait un perfectionnement universel par la grâce des institutions politiques. (2) Pourquoi donc, aujourd'hui que l'expérience nous a éclairés sur la cause toujours plus agissante d'une infinité de délits, ne ferait-on pas revivre des dispositions, qui,

(1) *Rec. gén. des anc. lois franç.*; par MM. Isambert, Decrussy et Armet, tom. XIII, p. p. 527. — La même ordonnance ajoutait : « Et s'il advient que par ébriété ou chaleur de vin, les ivrognes commettent aucun mauvais cas, ne leur sera pour cette occasion pardonné, mais seront punis de la peine due au dit délit, et davantage pour la dite ébriété à l'arbitrage du juge. »

(2) « L'ivresse elle-même est une espèce de délit public dont la punition est réservée à la sagesse des juges : une ordonnance de François Ier, etc. » (Rép. de Guyot, Vo *excuse*, p. 43.) — « Un homme ne peut pas excuser une mauvaise action, parce qu'il l'a commise étant ivre. Son état seul est un crime, il a consenti ou du moins il s'est exposé à perdre la raison ; c'est assez pour le condamner. » (Denisard, Vo *Ivrogneric*.) Voy. aussi Despeisses, tom. II, part. Ire, titre XII, sect. Ire, no 4. C'est dans cet auteur qu'on trouve cette définition oratoire de l'ivresse, que nous croyons empruntée aux Pères de l'Eglise : — *Ebrietas est blandus dæmon, dulce venenum, quam qui habet, se ipsum non habet, quam qui facit peccatum non facit, sed ipse totus est peccatum. Ebrietas est flagitiorum omnium mater, radix criminum, origo vitiorum, turbatio capitis, subversio sensûs, tempestas linguæ, procella corporis, naufragium castitatis*, INSANIA VOLONTARIA, *turpitudo morum, dedecus vitæ, honestatis infamia et animæ corruptela.*

Digitized by Google

sauf des pénalités dont la première était pourtant fort ingénieuse, offrent en définitive, dans l'état de nos mœurs, le seul moyen efficace de prévenir les effets désastreux de « l'ébriété ou chaleur du vin? »

Nous ne nous flattons pas sans doute qu'une pareille loi parviendrait, comme par enchantement, à déraciner des habitudes si profondément ancrées dans les mœurs du peuple; mais, ce qu'on ne saurait dénier, elles les gêneraient à coup sûr, et les modifieraient. Ce résultat ne serait-il pas déjà un immense bienfait? — Mais c'est surtout dans l'arrestation immédiate que nous voyons l'utilité directe de la mesure. Qui oserait contester qu'on éviterait une foule de délits, qu'on préviendrait une infinité de souffrances, en arrêtant tous ces hommes qui n'ont plus « le gouvernement de soy » (1) sur la pente où ils vont glisser dans le crime, en les arrachant à la possibilité de le commettre?

## VIII.

Nous entrevoyons encore une dernière objection. Comment caractériser et constater un pareil délit, nous dira-t-on peut-être? L'ivresse n'est pas un fait simple et uniforme; elle a des degrés divers, des nuances plus ou moins perceptibles, qui en diversifient singulièrement les effets ou le danger. Ne faudra-t-il pas, pour être juste, distinguer, avec les anciens criminalistes, entre l'ivresse complète et l'ivresse légère, entre celle imprévue et celle procurée? La loi entrera-t-elle dans tous ces détails difficilement saisissables par le commun des témoins? Se livrera-t-elle au danger des définitions? ou bien se confiera-t-elle à l'appréciation arbitraire du juge? De tous côtés, on le voit, la mesure proposée, qui n'est qu'une honnête utopie, vient se heurter contre des écueils.

Ces appréhensions et ces difficultés nous paraissent chimériques. Aujourd'hui, pas plus qu'en 1536, il ne sera nécessaire de définir un fait ou un désordre des sens qui se trahit par des signes extérieurs non équivoques, (2) et se qualifie ainsi de lui-même. Sans se

---

(1) MONTAIGNE, *Essais*, chap. II, *De l'Yvrongnerie.*

(2) . . . . . *Quum vini vis penetravit* . . . . .
*Consequitur gravitas membrorum, præpediuntur*
*Crura vacillanti, tardescit lingua, mendet mens,*
*Nant oculi; clamor, singultus, jurgia gliscunt.*
LUCRÈCE, III, 475.

Digitized by Google

perdre dans des distinctions casuistiques, la loi se bornerait à dire : L'ivresse est un délit. — Quiconque sera trouvé ivre dans un cabaret ou tout autre lieu public, sera incontinent arrêté, et détenu jusqu'à ce qu'il soit dégrisé. — Il sera en outre punissable d'une amende de 25 à 100 fr., laquelle sera partagée entre les officiers de police qui auront procédé à l'arrestation et les pauvres. — En cas d'insolvabilité, la peine sera convertie en celle de l'emprisonnement, qui ne pourra excéder trois mois ni être inférieure à six jours. — Ces peines seront doublées en cas de récidive dans l'année du délit, le tout sauf l'application de l'art. 463 du Code pénal. — Nous voudrions en outre que, comme en Suède, la loi fût affichée dans tous les cabarets ou auberges, sous peine d'une forte amende, et que de plus, conformément au droit coutumier, aucune action ne fût accordée pour les dettes de cabaret.

Personne assurément ne se tromperait sur le sens d'une pareille loi, et son application offrirait peu de difficultés. Qui ne sait en effet saisir le moment où commence l'ivresse proprement dite, *volontaria insania* ? Ne se traduit-elle pas par la décomposition des traits, la divagation de la parole, les emportements sans cause et l'accent tapageur ? Aucun témoin ne s'y trompe. Aussi tous ceux auxquels on demande : Un tel était-il ivre ? répondent, sans hésiter, oui ou non. N'oublions pas d'ailleurs qu'il s'agit d'une loi qui serait faite en vue du peuple, contre et pour lui tout à la fois. Or, le peuple ne connaît pas la demi-ivresse particulière aux classes plus élevées ; il n'a pas le don de savoir déguiser ses vices. Son ivresse à lui est franchement bruyante ; elle se dessine en gros caractères. Elle débute par des chants, auxquels succèdent bientôt des vociférations et des menaces qui vont se traduire infailliblement, si la force publique n'intervient, en querelles et en coups. C'est ainsi que procède d'ordinaire, se signale et s'envénime l'ivresse du peuple, surtout dans nos contrées où, par un phénomène des plus étranges, le chant, à la sortie du cabaret, n'est que trop souvent le précurseur du couteau et la sanglante préface du meurtre ! — En présence de caractères aussi énergiquement accusés, l'on n'a pas à craindre la difficulté des constatations ou le danger des méprises.

## IX.

En résumé, la mesure que nous proposons ne présente pas les incertitudes d'une innovation ; ce n'est pas seulement en France

Digitized by Google

qu'elle a existé jadis : les peuples anciens et modernes en ont reconnu la nécessité ; elle vit encore et fonctionne chez presque toutes les nations étrangères de l'Europe ; partout elle a produit les plus heureux fruits ; elle s'appuie aujourd'hui sur la meilleure des épreuves, l'expérience. La France seule, qui se dit le pays du progrès, qui prétend marcher à la tête de la civilisation, continuera-t-elle à se croiser les bras devant le développement d'un mal qui démoralise et décime sa population agricole et ouvrière ? Restera-t-elle plus longtemps insensible au spectacle ou plutôt à la cause de ces innombrables querelles trempées de sang et de vin, contre lesquelles la justice épuise en vain ses rigueurs ? Laissera-t-elle plus longtemps, sans daigner y jeter un regard, la plaie s'envénimer, et n'est-il pas temps enfin d'aviser au remède qui doit la guérir ou la diminuer ?

Ce remède, nous croyons l'avoir indiqué. Une expérience de chaque jour nous en a révélé l'impérieuse nécessité. Et ce n'est pas seulement sur l'étroit théâtre où nous vivons, que les excès du vin sont déplorables et pernicieux : ouvrez les journaux judiciaires, qui nous apportent chaque jour les tristes bulletins du crime ; dans la plupart des méfaits vous trouverez le doigt de l'ivresse !

« L'ordre public doit s'armer plus fortement contre ceux qui le menacent davantage. » (1) Conçoit-on qu'après avoir posé ce principe pour justifier ses dispositions contre le vagabondage, le législateur de 1810 n'ait pas songé à l'ivresse qui est une situation cent fois plus dangereuse pour l'ordre public ?

En signalant cette déplorable lacune, nous croyons entrer dans les vues d'un gouvernement qui s'occupe avec une si touchante sollicitude du sort des classes populaires. Notre appel, nous osons l'espérer, trouvera des échos : heureux si, répété par des voix plus autorisées, il parvient à éveiller l'attention publique sur un des sujets les plus dignes de l'occuper.

DE NEYREMAND,
président du tribunal civil d'Altkirch.

(1) BERLIER, *Exp. des motifs* du chap. III du titre Ier du Code pénal. (LOCRÉ, *Législ. civ. et crim.*, tom. XXX, p. 261.)



Digitized by Google

# MÉMOIRE

## SUR L'ANCIENNE COMMANDERIE DE L'ORDRE DE MALTE, SITUÉE A SOULTZ (HAUT-RHIN).

### § I.

### DE L'ORDRE DE MALTE EN GÉNÉRAL.

Bien longtemps avant la prise de Jérusalem par les croisés, il existait dans cette ville une confrérie d'hommes qui s'occupaient à loger et à soigner les pèlerins qui venaient en terre sainte.

Le fondateur de cette institution se nommait Gérard.

Plus tard, quand la Palestine était acquise aux chrétiens, du temps du roi de France, Philippe Ier, en l'an 1100, Raymond Dupuy, gentilhomme du Dauphiné, réorganisa cet ordre et aux premiers statuts de l'hospitalité, ajouta l'obligation de porter les armes contre les ennemis de la religion.

Dupuy divisa son personnel en trois classes : les chevaliers, les frères servants et les chapelains ou aumôniers.

Les chevaliers prirent la croix blanche à huit pointes sur un habit noir ; ils furent appelés chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, hospitaliers, et plus tard chevaliers de Rhodes et de Malte. (1)

C'est sous ces derniers noms qu'ils remplirent le monde du bruit de leurs exploits sur les infidèles ; ils firent une guerre à mort aux Turcs et aux barbaresques d'Alger, de Tunis et de Tripoli.

Charles-Quint leur avait donné l'île de Malte, ce rocher dont François Ier disait, dans sa légèreté, que le don ne valait pas le parchemin

---

(1) Les Templiers portaient un habit blanc et une croix rouge à huit pointes ; cet ordre militaire fut aussi fondé par un Français, Hugues de Payens, en 1118 ; il fut aboli en 1312 sous Philippe-le-Bel. Les hospitaliers héritèrent en grande partie des biens de cet ordre.

Digitized by Google

sur lequel l'acte était écrit. Or, la position de l'île de Malte est telle, que deux vaisseaux qui croisent à l'Est de cette île jusqu'en Sicile, et deux autres à l'Ouest jusqu'en Barbarie, peuvent interrompre tout le commerce de la Méditerranée et du Levant.

Charles-Quint avait là créé un surveillant et un protecteur utile au commerce; les Anglais de nos jours ont mieux compris que François Ier l'importance de cette position, aussi s'en sont-ils emparés.

Des îles de Rhodes et de Malte, les religieux militaires de cet ordre se répandirent dans toute l'Europe et formèrent des établissements connus sous le nom de commanderies. Ces commanderies acquirent des richesses énormes, soit par des legs, des dotations, soit aussi par faveur; c'est ainsi que Philippe-le-Bel en 1314 leur donna un grand nombre de biens provenant des Templiers; c'est ainsi encore qu'ils absorbèrent les biens de l'ordre de St-Antoine de Viennois, ordre qui fut incorporé dans leur congrégation.

En 1790 il y avait en France deux cent cinquante-quatre commanderies, dont le revenu net était de 3,600,000 livres.

Pour empêcher la révocation de l'ordre, le grand prieur de France fit offrir à l'assemblée nationale un don patriotique, formant le quart du revenu général, c'est-à-dire près de 900,000 francs; de plus, un mémoire fut rédigé par M. de Meyer (1) à l'effet de démontrer, par des considérations politiques et commerciales, la nécessité de maintenir l'ordre de Malte tel qu'il était.

La révolution passa outre: l'ordre fut aboli et ses biens vendus comme propriété nationale.

Les immunités et les priviléges de cette corporation religieuse et indépendante étaient très-larges; elles leur furent accordées en 1194 par Richard d'Angleterre, duc de Normandie, de Guyenne et comte d'Anjou, et plus tard renouvelées en 1190 par Philippe-Auguste, en 1225 par Louis VIII, en 1267 par Saint-Louis, et en 1312 par Philippe-le-Bel, et enfin en dernier lieu par Louis XVI. (2)

L'ordre de Malte comptait sept commanderies en Alsace qui dépendaient du grand prieuré d'Allemagne; ces commanderies étaient celles de Soultz, de Colmar, de Strasbourg, de Schlestadt, de Wissembourg, de Dorlisheim (près de Molsheim) et celle de Mulhouse,

(1) Voyez aux pièces justificatives l'analyse du mémoire de M. Meyer, N° 5.

(2) Pièces justificatives N° 3, relatant les franchises de l'ordre.

Digitized by Google

ville confédérée alors de la Suisse. (Il y avait aussi une commanderie à Bâle).

Lorsque l'Alsace fut réunie à la France, le traité de Ryswick, en date du 30 octobre 1697, garantit à l'ordre de Malte tous les privilèges qui lui avaient été accordés par l'empereur Frédéric en 1185, (1) par l'empereur Louis en 1309, par Charles IV en 1366, par Mathias en 1378, par Frédéric en 1466, et plus tard par les empereurs Charles V, Maximilien, Rudolph, Ferdinand, etc.

A côté des établissements de l'ordre de Malte, il y avait en Alsace plusieurs commanderies de l'ordre teutonique, ordre qui en France n'avait aucun établissement; il y avait une commanderie de cet ordre à Guebwiller, maison Munsch, rue de la Commanderie.

## § II.

### LA COMMANDERIE DE SOULTZ.

Dans le faubourg de Saint-Jean, actuellement le faubourg de Guebwiller, sur la gauche en sortant de la ville de Soultz, il existait jadis un vaste établissement religieux et militaire: c'était la commanderie des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Cet établissement avait pour limites, au sud la rivière dite l'Altenbach, au nord et à l'ouest les remparts et à l'est la rue dite de Saint-Jean.

Là il y avait deux grands corps de bâtiments, des écuries, des granges, des hangars, de magnifiques jardins, cinq cours, deux fontaines jaillissantes, un étang poissonneux, une belle avenue d'arbres, puis des salles spacieuses, des caves voutées et une magnifique église, dite église de Saint-Jean.

La commanderie de Soultz était très-riche; elle possedait des biens dans tout le Haut-Rhin, et après bien des pertes et bien des frustrations elle avait encore en 1789 un revenu net de 12,000 livres. (2)

C'est Jean, dit de Saint-Amarin, chanoine de Lautenbach (près Guebwiller) qui a fait en 1312 une magnifique dotation en faveur de cet établissement religieux; nous reviendrons sur ce fait sous peu, car il nous servira à prouver l'ancienneté de cette commanderie. (3)

---

(1) Voyez aux pièces justificatives N° 4.

(2) MERCKLEN, *Histoire d'Ensisheim.*

(3) Ce Jean dit de Saint-Amarin est le personnage que Schœpflin appelle Nortwind et qui bâtit le château de Herrenfluch près de Wattwiller.

Digitized by Google

En 1328 elle fut englobée dans les fortifications de la ville comme le prouve une lettre de Jean de Dirpheim, évêque de Strasbourg et seigneur de Soultz, au commandeur et aux frères chevaliers résidant à Soultz. (1)

Les préceptorats de Colmar, de Friesen et de Mulhouse dépendaient de cette commanderie, dont le titulaire portait le nom de *Receptor in Oberdeutschland.*

Conrad de Schwalbach, mort le 17 mars 1568, s'intitulait: *Deutscher Landen-Commenthur zu Francfurt, Sultz und Colmar;* un autre signait: *Receptor im Oberdeutschland, Commenthur in Wyssel et Schwobisthat.*

Lors de la révolte des paysans en 1525, la commanderie fut saccagée; elle fut restaurée aux frais de la ville comme le prouve une quittance signée du commandeur Schyllung. (2)

En 1792 elle fut vendue (le verger y compris) comme bien national.

## ÉGLISE DE SAINT-JEAN.

L'église de Saint-Jean (c'est-à-dire l'église de la commanderie) occupait l'emplacement qui s'étend depuis la brasserie Hug, parallèlement au château de M. de Heeckeren, jusque vers la fontaine de la porte de Guebwiller. C'était un grand et bel édifice à triple nef et à style ogival; les chapelles présentaient des mausolées et de nombreuses pierres tombales provenant de chevaliers inhumés. On y voyait aussi le mausolée de Christophe d'Angreth, mort et enterré le 6 juin 1710.

Au chœur étaient suspendus des étendards pris aux infidèles. En 1774, cette église, qui menaçait ruine, fut démolie et une chapelle fut bâtie à sa place; cette chapelle existe encore: elle sert de grange au sieur Wolff. On y voit deux pierres tombales, dont je recommande l'acquisition à la Société archéologique de l'Alsace.

1° La première, celle de gauche, représente le baron Jean de Schwinzbell, en tenue guerrière, prosterné aux pieds d'un Christ en croix; Schwinzbell avait été tué en duel par Rheinhold de Rosen, le 22 décembre 1692. (3)

---

(1) Voyez aux pièces justificatives le N° 2.

(2) Pièces justificatives N° 6.

(3) Ce Rosen était venu en Alsace à la suite des Suédois.

Digitized by Google

2° La seconde, celle de droite, concerne le commandeur Conrad de Schwalbach, mort le 17 mars 1568.

Voici son épitaphe :

*Anno Domini 1568, den 17 Merz, ist in Gott verschieden, der ehrwürdige adel und gestrenger Herr Conrad von Schwalbach, Ritter Sand Johanns Ordens, deutscher Landen-Commenthur zu Francfurt, Sultz und Colmar, des und allen christglœubigen Seelen de allmœchtige Gott durch Verdienst und Mitleiden eine christliche Auferstehung geben wollt.*

*Amen.*

Dans l'écurie du dit sieur Wolff, on voit une pierre sépulcrale énorme sur laquelle est représenté un commandeur en grand costume ; cette pierre à moitié mutilée laisse encore distinguer les mots suivants : *An. D. M. CCCXIIIX oct. mag. S^t. Jonis. P. Alaman.* (1)

## § III.

### LISTE DES COMMANDEURS DE SAINT-JEAN.

1287. Schœpflin cite, comme étant commandeur de Soultz en 1287, un certain Jacques de Neufchâtel ; je n'ai pas rencontré ce personnage dans mes recherches, mais parcontre

1292. j'ai constaté qu'en 1292 il y avait une contestation entre les Waldner de Freundstein et un commandeur de Saint-Jean.

1300. En 1300 il est aussi question d'un certain baron de Mulheim.

1311. Rodolphe de Massevaux, celui à qui Jean de Saint-Amarin légua tant de biens. (Cartulaire de la commanderie en ma possession, page 313 et suivantes.)

1372. Conrad de Sultzmatt. (Cart. ibid. p. 233).

1381. Reinhardt Polren. (Ibid. p. 302).

1420. Jean de Massevaux.

1460. Louis de Melchingen. (Cart. p. 195 et 220).

1526. Philippe Schyllung. (Cart. p. 201).

1533. Georges de Hohenheim dit Bombast. (Cart. p. 176, 195, 297).

1563. Jean-Philippe Lœsch de Molenheim.

---

(1) Si cette pierre était dégagée du mur, on pourrait mieux analyser l'inscription qu'elle porte.

Digitized by Google

1602. Hartmann de la Thann, titulaire de Colmar.
1643. Balthasar de Ramsvag.
1655. Pierre Rauch, coadjuteur.
1658. Gotfried Drost, baron de Fischingerinn.
1686. Jean Henri, baron de Schventzbell, tué par Rosen, en 1693.
1697. Henri Ferdinand de Stein, baron de Reichenstein, titulaire des préceptorats de Colmar et de Mulhouse.
1751. François Joséph, baron de Forell, commandeur de Soultz, de Colmar, de Mulhouse, de Friesen, chapelain de sa Majesté le roi de Pologne, et conseiller et ministre de son Altesse électrale de Saxe.
1789. Le dernier commandeur, de Hompesch.

## § IV.

### ORIGINE DE LA COMMANDERIE DE SOULTZ.

Selon François Méglin, (1) qui dans le temps a fait une petite notice historique sur Soultz, la commanderie de cette ville appartenait en principe aux Templiers qui vinrent se fixer en Alsace vers l'an 1260.

Lors de leur fatale catastrophe et de la suppression entière de leur ordre en 1313, leurs possessions furent concédées à celui de Saint-Jean de Jérusalem dit de Malte.

Le docteur Méglin se trompe: la commanderie de Soultz appartenait aux hospitaliers dès l'an 1311, comme il nous est facile de le prouver.

Dans le vieux cartulaire que nous avons déjà cité, nous trouvons une très-riche dotation que Jean, dit de Saint-Amarin, établit au profit de Rodolphe de Massevaux, commandeur des hospitaliers à Soultz; cette dotation est datée du samedi avant la fête de Saint-Barthélemy, en 1311, donc bien avant la ruine des Templiers. (Voyez la note N° 1).

Tout nous porte à croire que cet établissement fut fondé vers le milieu du treizième siècle, vers l'an 1250-60; nous ne possédons rien

(1) La notice que le docteur Méglin a écrit sur Soultz est extraite d'un mémoire inédit de l'abbé Grandidier, mémoire dont feu le docteur Méglin a été mis en possession, j'ignore de quelle manière.

Digitized by Google

de positif à cet égard; le titre le plus ancien ne remonte pas au-delà de l'année 1300.

## ANALYSE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### N° 1.

#### DOTATION DE JEAN DE SAINT-AMARIN.

Le samedi, avant la fête de la Saint-Barthélemy, en 1311, ont comparu devant le Schultheiss et le magistrat de la ville de Soultz, du diocèse de Bâle, le frère Rodolphe de la vallée de Massevaux, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des frères du même ordre de la maison de Soultz, d'une part; et maître Jean de Saint-Amarin, chanoine de l'église de Lautenbach, d'autre part. Le même maître Jean, sain d'esprit et de corps, donne, par dotation entre vifs, aux dits commandeurs et frères, tous les biens, champs, maisons et possessions qu'il possède dans les bans de Ruelesheim, Wittenheim, Kingersheim, Ungersheim, etc. (Cette pièce est écrite en latin, page 311-312 du Cartulaire).

### N° 2.

#### LETTRE DE L'ÉVÊQUE JEAN.

Jean de Dirpheim, par sa lettre en date du dernier samedi après la Saint-Mathieu en l'année 1328, informe le commandeur de Soultz, que la commanderie va être englobée dans les fortifications de la ville. (Cart. p. 120).

### N° 3.

Mémoire pour les commanderies de Malte pour être exemptées du 20e, porté par l'édit du mois de mars 1749.

L'auteur de ce mémoire relate les franchises de l'ordre; il cite toutes les lettres-patentes accordées par les empereurs et rois, et supplie le roi de France, actuellement maître de l'Alsace, de respecter ces immunités. (Texte français).

### N° 4.

Cette pièce écrite en allemand est une lettre-patente de Louis XVI, en date de l'année 1776, confirmant les priviléges de l'ordre de Malte.

*Kœniglicher Urkundsbrief welcher die Privilegien und Freyheiten des Malteser ordens bestætigen.*

Digitized by Google

## N° 5.

*Ici se place le mémoire de M. de Meyer.*

Ce mémoire que je possède, fut écrit en 1790 par un noble de Meyer; il renferme 68 pages et a été adressé aux membres de l'assemblée nationale. M. de Meyer énumère les services que l'ordre de Malte a rendus au commerce français, il examine la nature des biens de l'ordre, son revenu et conclut à son maintien. Pour mieux faire accepter cette proposition, l'ordre offre à la France une contribution patriotique, se montant au quart de son revenu, c'est-à-dire à 900,000 fr., somme que le chevalier d'Estournerel, procureur général de l'ordre de Malte au grand prieuré de France, s'oblige de payer au trésor dans un bref délai, désirant faire ce sacrifice comme un hommage de plus de son dévouement à la nation française. (Texte français).

## N° 6.

Cette pièce est la quittance que Philippe Schyllung, commandeur de Saint-Jean, donne au magistrat de Soultz quant aux réparations que ce dernier a fait faire à la commanderie, par suite des dégradations faites par les paysans révoltés (1525) et que la bourgeoisie a laissés entrer dans la ville; ces réparations se montaient à 450 livres. (Texte allemand).

CHARLES KNOLL, aîné, médecin-vétérinaire.

Digitized by Google

# NOUVELLE CONJECTURE

## SUR LE LIEU OU S'EST LIVRÉE LA BATAILLE DÉCISIVE ENTRE JULES-CÉSAR ET ARIOVISTE.

---

An de Rome 596 ; Av. J.-C. 58.

---

On connaît la diversité des opinions émises par nos historiens sur le lieu où *Jules-César*, à la tête de ses légions, livra au fameux *Ariowist* (1) des Germains la grande bataille qui eut pour résultat la défaite complète et la fuite précipitée de ces derniers, et la soumission aux aigles romaines d'une partie de la Gaule.

En effet, les uns ont cherché le champ de bataille dans le *Sundgau*, soit à *Folgensbourg*, soit près de l'église de *Saint-Apollinaire*, soit au canton dit « *beim rothen Rœderhubel*, » près Mulhouse ; soit enfin entre *Ensisheim* et *Cernay ;* tandis que d'autres l'ont placé dans les environs de *Colmar* ; d'autres à une lieue de *Porrentruy ;* aux environs de *Belfort* ou à *Dampierre*, à cinq milles au-dessus de Montbéliard.

M. le conseiller *X. Boyer*, dont le premier et unique volume de son *Histoire d'Alsace*, (2) si riche en conjectures nouvelles et hardies, place le champ de bataille à l'*Ochsenfeld*, cette vaste plaine, en grande partie inculte et qui a une étendue de dix kilomètres carrés. C'est là, sur ce terrain, illustré par tant de légendes populaires, et qui revendique aussi l'insigne honneur d'avoir été le théâtre de la trahison des fils de Louis-le-Débonnaire, qu'il faudra donc chercher désormais la poussière ensanglantée des Germains, mêlée aux ossements décomposés de leurs vainqueurs. M. *Boyer* appuie son opinion sur des preuves péremptoires, à notre avis, qu'on lira avec plaisir aux pages 266-270 de son ouvrage.

Un savant militaire allemand, M. le baron *Auguste de Gœler*, « colonel et adjudant de S. A. R. le grand-duc Frédéric de Bade, »

---

(1) De *ari* ou *hari*, armée, *Heer*, et *owist*, conducteur, chef; *exercitûs dux*.

(2) Colmar, 1855.

Digitized by Google

se fondant à la fois sur des preuves stratégiques et philologiques, arrive au même résultat, bien qu'il ne s'accorde pas avec M. *Boyer* sur les mesures de distance entre le point de départ de la fuite des Germains et le Rhin. (1) Voici la substance de son raisonnement :

Après avoir été défait par *Jules-César*, *Arioviste* prit la fuite avec les débris de son armée et se dirigea, sans s'arrêter, vers le *Rhin*, éloigné du champ de bataille d'environ deux lieues et un tiers. La rivière de l'*Ill* était, à cette époque, jointe à un bras du *Rhin*, et le passage des Germains sur la rive opposée de ce bras, eut « indubitablement » lieu *près de Mulhouse*.

*César*, en parlant de l'endroit où commença la fuite, relativement à celui où le combat eut lieu, dit : « *millia* passuum ex eo loco circiter *quinque*. »

Les éditions des Commentaires de Nipperdei, faites sur les *Codices Cæsaris*, accusent, « *quinque* millia passuum, » (2) tandis que des textes postérieurs présentent la variante « *quinquaginta*, » (3) variante d'autant plus regrettable, selon M. *de Gœler*, qu'elle a fait chercher le champ de bataille beaucoup trop à l'ouest.

L'auteur a déjà, en partie, répondu à l'objection qu'on pourrait lui faire quant à la distance qui existe entre le *Rhin* et la ville de *Cernay ;* car c'est entre cette dernière ville, comme limite septentrionale, et *Aspach-le-Haut*, comme limite méridionale, qu'il place ce champ de bataille. Il appuie son assertion sur l'autorité de *Tulla*, qu'il appelle « le fondateur des coupures du Rhin, » (4) et qui, selon lui, dans une brochure, imprimée comme manuscrit et tirée seulement à un petit nombre d'exemplaires, a établi, d'une manière positive, qu'un *bras du Rhin* traversait jadis le bassin de l'*Ill*, et que la distance entre ce bras et *Cernay* n'était réellement que de *deux lieues* et *un tiers*, ou, comme le dit *César :* « *Circiter quinque millia passuum.* »

D'après M. *de Gœler*, il est vraisemblable que les Germains, dans leur fuite, ont suivi la rive droite de la *Doller*, affluent de l'Ill, dont

(1) *Cæsar's gallischer Krieg*, etc. *Kriegswissenschaftlich und philologisch bearbeitet, mit* 10 *Tafeln.* Stuttgart, 1858, chez Karl Aue.

(2) C'est là aussi l'opinion émise par *Napoléon* Ier dans son *Précis des guerres de César*. Paris 1836, p. 35.

(3) Elle a été adoptée par M. *Boyer*.

(4) *Gründer der Rheindurchschnitte.*

Digitized by Google

le cours irrégulier aurait opposé quelques difficultés à la cavalerie romaine qui les serrait de près. Les troupes d'Arioviste se seraient portées de ce côté dès que l'aile droite des Romains se fut repliée sur eux pendant le combat. Arrivés sur les bords du Rhin, ou plutôt d'un de ses bras, près de Mulhouse, les Germains, et parmi eux Arioviste, se seraient jetés dans le fleuve ou auraient confié leur salut à quelques nacelles dont ils purent s'emparer. Tous les autres, on le sait, furent atteints et taillés en pièces par la cavalerie romaine.

AUG. STŒBER,
professeur au collége de Mulhouse.

---

# LETTRE

## QUE LES RELIGIEUSES DU COUVENT DES UNTERLINDEN DE LA VILLE DE COLMAR ONT ADRESSÉE A LA CONVENTION NATIONALE, EN FÉVRIER 1791.

« *A nos très-chers et fidèles, les Députés de l'Assemblée nationale de France.*

« Messieurs,

« Les religieuses d'Unterlinden, ordre St Dominique à Colmar, ne cessent d'être inquiétées par des menaces continuelles de la privation du monastère qui leur sert de retraite.

« Elles se persuadaient que s'étant distinguées par la soumission la plus respectueuse aux décrets émanés de votre autorité, par la déclaration la plus complète de leurs biens, par une telle exactitude dans la manière dont elles ont rendu leurs comptes qui seuls n'ont pas été rejetés, par l'abandon sans plaintes ni murmures de biens immenses, en un mot, par des témoignages non équivoques de leurs patriotisme et leur entier dévouement à la Constitution, elles pourraient au moins jouir sans trouble de l'avantage que leur promettaient différents décrets, de finir leurs jours ensemble puisqu'étant au nombre de 39, elles excèdent de beaucoup celui auquel votre sagesse a fixé la conservation des maisons. Cependant à peine la nouvelle d'une décision du comité de constitution ecclésiastique les eût-elle rassurées, il y a quelques jours, qu'elles ont eu la douleur d'apprendre qu'il se faisait de nouveaux efforts pour les dejeter de cet asile, seul et unique lieu qui leur reste; et que le département du Haut-Rhin ainsi que la municipalité de cette ville ne tarderont pas à vous adresser de nouveaux mémoires qui, sans être le vœu unanime de ces corps, n'en seront pas moins des adresses dignes de votre attention.

Digitized by Google

« Comme il leur importe de prévenir les impressions que ces adresses pourraient produire sur vos esprits, elles vous supplient d'observer que le monastère n'étant sous aucun rapport propre à des casernes, le prétexte qui servira à légitimer ces efforts nouveaux n'est rien moins que relevant et que l'intérêt qui guide la municipalité contrarie celui de la nation.

« Leur monastère est un très-ancien bâtiment dont on ne pourrait pas conserver un seul mur pour un édifice tel qu'il en faut pour des casernes. La rivière qui coule le long de son mur d'enceinte et que l'on annoncera sans doute comme la plus grande considération qui doive porter au choix de cet emplacement n'est rien moins que propre à cette destination, la plupart du temps chargée des couleurs des fabriques, de la poussière malfaisante des usines à broyer le chanvre et des tanneries établies sur son cours, ce qui ne manquerait pas de procurer des épidémies.

« Les vuidanges d'ailleurs, et des casernes et des écuries infecteraient infailliblement la ville si on les établissait à l'entrée des eaux dans la ville, et les très-humbles exposantes ne croient trop s'avancer, en disant que la municipalité remplirait mal le vœu de la commune en lui causant un tel inconvénient.

« Enfin il n'est personne à Colmar qui ne sache qu'au moindre froid l'on est obligé de détourner les eaux qui se prennent d'abord, de peur de causer des inondations et que souvent il se passe des mois entiers sans qu'on puisse les faire rentrer, en sorte que l'on serait sans abreuvoir pendant un temps aussi considérable.

« Les mêmes inconvénients ne se présenteraient pas, si l'on employait pour caserne la cour de St Jean ; cet emplacement fort étendu est baigné par une rivière bien plus large qui dans cet endroit est au moment de se porter hors de la ville, qui jamais n'est dans le cas d'être détournée et qui, produite en grande partie par des eaux de source, n'a pas été gelée de mémoire d'homme.

« N'y ayant donc ni avantage, ni nécessité de les priver de l'asile qu'elles ont juré de n'abandonner jamais et qui, à raison de sa localité même, n'est pas entré pour peu dans le choix qu'elles ont fait, pourraient-elles avoir à craindre d'en être arrachées ? Il y a plus de cinq siècles qu'il est occupé par leur ordre ; elles l'affectionnent ; il renferme les dépouilles des amies que la mort leur a enlevées, il les rappelle sans cesse à la contemplation et à la prière à ce qu'elles ont promis au Dieu saint qu'elles adorent. Rien ne pourrait remplacer le prix qu'elles y attachent ; elles y sont accoutumées à une vie innocente et heureuse ; jamais elles ne se consoleraient de la privation d'une retraite qu'elles ont mille motifs encore de chérir.

« Les condamner à vivre avec des étrangères, ou leur assigner un autre ciel serait les vouer à la mort. Telle ne sera sans doute pas, après les sacrifices qu'elles ont faits, la résolution des Représentants d'une nation, toujours juste, toujours généreuse, toujours compatissante. Leur auguste Assemblée ne rejettera pas les prières d'un sexe faible et timide qui s'est voué au repos et qui a couronné sa rénonciation sérieuse au monde par l'abandon de ses biens temporels pour n'embrasser que le but unique qu'il s'est proposé : la félicité éternelle.

« Sœur MARIE-ALBERT REICHSTETTER, supérieure.

« Sœur MARIE-ROSALIE CHRISTNACHT, économe.

(*Communiqué par* C. GÜNTHER fils.)

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE.

L'Année scientifique et industrielle, par M. L. Figuier. — 2e année — 1858 — 1 vol. in-18 — avec une carte.

La science a encore bravement marché pendant l'année 1857 et M. L. Figuier l'a bravement suivie dans sa nouvelle année scientifique. Astronomie, physique, chimie, constructions, marine, chemins de fer, télégraphie électrique, linguistique, histoire naturelle, physiologie, médecine, hygiène, agriculture, arts industriels, voyages scientifiques : tous les progrès qui se rattachent à ces branches des connaissances humaines sont consciencieusement passés en revue dans ce volume, qui se termine par un résumé du rapport sur l'exposition universelle de 1855, présenté à l'Empereur par le prince Napoléon; puis une énumération des prix décernés par l'Académie des sciences et la Société d'encouragement. La carte est consacrée au hardi projet du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, conçu par M. Thomé de Gamond.

Pour donner une idée de cette nouvelle publication, nous nous bornerons à mettre en relief deux sujets de genre tout-à-fait opposés, l'un de science élevée, l'autre de science vulgaire; la comète du 13 juin et la fabrication des allumettes. Après avoir rapporté tout ce que la science a dit, dans son temps, au sujet de cette fameuse comète, l'auteur termine par une spirituelle raillerie à l'adresse de ceux qui ont eu peur.

« Il y a trente ans, dit M. Figuier, le comédien Perlet jouait un « vaudeville intitulé : *Les inconvénients de la diligence.* Au troisième « acte, la diligence était arrêtée par un voleur, qui avait eu l'idée « ingénieuse de disposer sur les bords de la route six mannequins « vêtus en brigands, armés jusqu'aux griffes, et dont le terrifiant « aspect ajoutait à l'épouvante des habitants de la machine roulante. « Mais bientôt le subterfuge était reconnu et les mannequins dévoilés. « Cette constatation établie, on voyait Perlet, une fois bien sûr de son « fait, s'élancer avec intrépidité à la gorge de l'un des brigands pos- « tiches, en s'écriant : — *Ah ! tu n'es qu'un mannequin !*

Digitized by Google

« Et, le saisissant par sa barbe de filasse, il le traînait sur le théâtre, « à la grande joie des spectateurs ; il l'accablait de coups de poing et « de coups de pied pour se venger des terreurs qu'il avait ressenties, « en s'écriant toujours :

« — *Ah! tu n'es qu'un mannequin !*

« Ce qui s'est passé le 13 juin, à propos de la comète, rappelait « l'histoire du mannequin des Variétés. Toutes les personnes bien plus « nombreuses qu'on ne l'imagine, qui avaient conçu de secrètes et « de très-réelles alarmes sur le terrible conflit dont la comète nous « menaçait de par Mathieu Lænsberg, étaient aussi, après ce jour « redouté, les plus empressées à accabler de leurs sarcasmes l'astre « vagabond, cause innocente de leurs terreurs. Ces intrépides du « lendemain n'avaient pas assez de mépris, pas assez de colère contre « le mannequin céleste qui venait de s'évanouir. »

Dans le premier volume de l'*Année scientifique et industrielle* un long et intéressant article a été consacré au phosphore et aux allumettes. Les allumettes phosphorées présentent de graves inconvénients : 1° La pâte constitue un dangereux poison dont l'usage commence à trop se répandre; 2° par leur extrême inflammabilité elles sont une cause fréquente d'incendie; 3° leur préparation est dangereuse pour les ouvriers auxquels les vapeurs de phosphore donnent une affreuse maladie, la *nécrose* ou carie de la mâchoire. Il y a plusieurs années un chimiste de Vienne, M. Schrötter, a trouvé qu'en soumettant le phosphore pendant plusieurs jours à une température élevée et à l'abri de l'oxygène, il prend une couleur rouge, perd son inflammabilité à l'air, ses propriétés vénéneuses, etc. Dans cet état on l'appelle *phosphore rouge* ou *phosphore amorphe*. Il est prouvé aujourd'hui qu'au moyen du phosphore ainsi modifié, on peut faire des allumettes qui ne présentent aucun des inconvénients indiqués ci-dessus. Dans son nouveau volume, M. Figuier a repris cette question pour la suivre dans son évolution progressive et le chapitre qu'il y a consacré est l'un des plus intéressants. Il le termine par la citation d'un fait qui donne beaucoup à réfléchir :

« Causant un jour avec un honorable lieutenant du corps des sapeurs- « pompiers de Paris, nous reçûmes de lui l'assurance que les neuf « dixièmes des incendies ne reconnaissent que deux causes : 1° les « allumettes chimiques ; 2° le cigare. La première de ces causes est « sur le point de disparaître ; la seconde serait plus difficile à extirper. »

Digitized by Google

Voici les Alsaciens qui figurent sur la table des noms d'auteurs cités dans ce livre :

M. *Bérard*, professeur de physiologie à la faculté de médecine de Paris (né au fort de Lichtenberg) : Digestion et absorption des matières grasses sans le concours du fluide pancréatique.

M. *Boussingault*, professeur au Conservatoire des arts et métiers : Questions de physiologie végétale ; insalubrité des eaux employées à Paris pour la confection du pain.

M. *Grager*, de Mulhouse : Sels ammoniacaux dans les eaux de pluie.

MM. *Haussmann*, *Jordan* et *Hirn*, au Logelbach, près Colmar : Cordes métalliques pour transmission de mouvement ; application de l'hydrostat de M. Kæppelin.

M. *Heilmann*, *Josué*, de Mulhouse : Prix du marquis d'Argenteuil pour l'invention de la *peigneuse mécanique*.

M. *Hiffelsheim*, Dr en médecine à Paris : Prix Monthyon pour ses recherches et ses expériences sur les mouvements du cœur chez les animaux.

M. *Kæppelin*, professeur à Colmar : Invention de l'*hydrostat*, nouvel instrument de pesage.

M. *Kühlmann*, à Lille : Emploi pour la peinture du silicate de potasse.

M. *Lereboullet*, professeur de zoologie à la faculté des sciences de Strasbourg : Grand prix des sciences physiques remporté à l'Académie des sciences pour ses études sur le développement de l'embryon.

M. *Müller*, *Emile*, de Mulhouse : Prix de la Société d'encouragement pour sa publication sur les habitations ouvrières.

M. *Nicklès*, *Jérôme*, professeur de chimie à la faculté des sciences de Nancy : Nouveaux gisements du fluor, sa présence dans beaucoup d'eaux minérales (entr'autres celle de Châtenois qui en est une des plus riches) ; procédé perfectionné pour découvrir ce corps.

M. *Sacc*, à Wesserling : Emploi alimentaire de la racine du cerfeuil bulbeux.

M. *Schattenmann*, directeur des mines de Bouxwiller : Action des sels ammoniacaux sur la végétation.

M. *Tourdes*, professeur de médecine légale à la faculté de médecine de Strasbourg : Expériences sur l'amylène comme anesthésique.

Le succès de cette publication annuelle est assuré ; elle trouvera place dans toutes les bibliothèques.

NAPOLÉON NICKLÈS.

Digitized by Google

# LES CHIENS DE LA PRINCESSE DE WURTEMBERG.

(SOUVENIRS DU CONSEIL SOUVERAIN D'ALSACE.*)

Dans les premières années du dix-huitième siècle, vivaient au château d'Ostheim deux sœurs, dames de haute naissance : c'étaient les princesses Edwige et Anne de Wurtemberg. En vertu d'arrangements de famille, ce village avait été distrait de la seigneurie de Riquewihr et conféré en toute propriété à la duchesse Anne, avec les droits seigneuriaux qui s'y rattachaient. Quand le bon Schœpflin nous dit qu'elle gouverna tranquillement ce domaine jusqu'à sa mort, arrivée en 1733, c'est une façon de parler : jamais, au contraire, on le verra bientôt, il n'y eut de gouvernement plus tourmenté et plus agité que celui de la princesse Anne, à Ostheim.

Il faut bien le dire, dussions-nous être accusé de manquer au respect dû au rang et au sexe des deux sœurs, c'étaient, chacune dans son genre, deux extravagantes qui causèrent à leur frère Léopold-Eberhard, duc régnant de Montbéliard, bien des soucis et des désagréments de tout genre. Un instant même, elles parurent se compromettre gravement, en s'engageant dans une politique hostile à la France. C'était en 1703, pendant la guerre de la succession d'Espagne; l'Alsace avait été envahie, Landau était tombé au pouvoir de l'ennemi.

* Ce récit est tiré d'un volume déposé à la bibliothèque de la ville de Colmar, et qui se compose de documents manuscrits réunis en vingt-sept dossiers divers. Tout indique que ce volume dépareillé provient des papiers de M. le premier président de Corberon et faisait partie d'une collection beaucoup plus considérable où ce laborieux magistrat a pris les matériaux dont il a formé le recueil connu sous le nom de : *Notes d'arrêts du Conseil souverain d'Alsace.* Nous devons la communication de ce manuscrit à M. Hugot, le savant bibliothécaire de la ville.

V. R.



Digitized by Google

Un jour, on vit entrer au château d'Ostheim un homme simulant l'ivresse, porteur de gros paquets paraissant renfermer des papiers. On sut bientôt que c'était un émissaire du gouverneur de Landau, chargé de répandre des mandements, en vertu desquels des impositions venaient, au nom de l'empereur, frapper diverses parties de la province. La princesse Anne ne craignit pas d'envoyer tout ouvert, au bailli de Riquewihr, le mandement par lequel le bailliage était taxé pour une somme de 2200 florins; et, comme cette officier refusait de le recevoir, elle déclara hautement que c'était elle qui se chargerait d'en faire publier le contenu. M. de Corberon, Premier Président du Conseil Souverain, informé du fait, en donna aussitôt avis au ministre de la guerre et à M. de la Houssaye, Intendant d'Alsace. Une enquête eut lieu; le prince de Montbéliard adressa des excuses au roi, et comme il fut établi qu'aucun inconvénient sérieux n'était résulté de cet événement, que les baillis avaient été partout bien et dûment avertis de n'avoir aucun égard à ces mandements, on ne jugea pas à propos de pousser les choses plus loin. « D'ailleurs, écrivait M. de la Houssaye, en parlant de la princesse Anne, sa teste est si mal timbrée, sauf le respect deu à sa naissance, qu'il faut luy pardonner ce qu'on ne passeroit pas à d'autres. »

Cependant la princesse Edwige, tourmentée de je ne sais quelle humeur vagabonde, allait partout, parcourant la province, battant la campagne, se livrant à mille extravagances. On parla beaucoup, dans le temps, d'une fugue qu'elle fit, de l'autre côté du Rhin, auprès du prince Louis de Baden, qu'elle alla trouver à Rastadt, seule, sans escorte ni passeport. A son retour, passant à Strasbourg, elle vendit son carosse, ses chevaux, ses effets; à peine garda-t-elle les vêtements qui la couvraient. Elle en fit tant, qu'à la fin son frère, le prince de Montbéliard, se vit obligé de la rappeler et de la garder auprès de lui. La princesse Anne resta donc seule dans sa seigneurie d'Ostheim: nous allons voir les effets de ce gouvernement paisible dont parle si complaisamment Schœpflin.

La princesse aimait passionnément les chiens: elle en avait constamment vingt-cinq ou trente dans sa chambre. Si ces chiens étaient restés enfermés au château, certes personne n'eût pu trouver à redire à un pareil goût; malheureusement ils se répandaient souvent au-dehors et faisaient alors le désespoir du village, mordant les jambes des manants et étranglant, sans pitié, leurs volailles. Encore si les

Digitized by Google

choses s'étaient bornées là, peut-être les pauvres gens se seraient-ils résignés à faire le sacrifice de leurs mollets et de leurs poulets, mais ils avaient à subir bien d'autres tribulations. La princesse était acariâtre, tracassière, en même temps que d'un orgueil indomptable. Les paysans de ses domaines étaient, pour elle, l'objet d'un profond mépris. Elle voulait bien consentir à les laisser vivre et à ne pas leur mesurer trop l'air qu'ils respiraient; mais quant à leur reconnaître des droits quelconques, soit comme individus, soit comme membres de communauté, elle n'admettait rien de pareil. En conséquence, elle mettait la main sur tout; elle disposait en maître des propriétés communales, des pâturages, des forêts, toutes choses sacrées, en quelque sorte, et de première nécessité pour une population rurale; elle créait arbitrairement ou surélevait les taxes seigneuriales. Depuis longtemps déjà, la dame d'Ostheim avait, par sa conduite excentrique, perdu toute considération, ces mesures la rendirent odieuse. Froissés, humiliés, mal-menés de toute manière, les habitants se roidirent contre l'oppression; on leur demandait ce qu'ils ne devaient pas, ils finirent par ne plus rien vouloir accorder du tout, si bien qu'ils refusaient même ce qui était le plus légitimement dû à leur seigneur. Il en résulta des conflits, des débats sans fin, attisés par les nombreux procureurs dont la princesse était constamment entourée, et qui exploitaient habilement son humeur tracassière et processive.

Voilà donc le Conseil Souverain appelé à prononcer entre les parties. Toutefois, tel était encore, à cette époque, le prestige du rang et de la naissance, que les efforts du Conseil s'appliquèrent, avant tout, à réprimer énergiquement tout ce qui était de nature à porter atteinte au respect dû à la princesse. Ainsi, une rixe sans gravité s'éleva, un jour, entre des habitants et des gens du château. Aussitôt le Premier Président se croit obligé d'en donner avis au gouvernement; une information est ordonnée par le Conseil. Il en ressort que les gens de la princesse ont presque tous les torts, néanmoins ce sont les paysans qui paieront pour tout le monde. « Voilà, Mon« seigneur, écrivait M. de Corberon à M. de Chamillart, tout ce qui « résulte de cette information, d'où il paroist que le boucher et le « cocher de cette princesse ont attaqué imprudemment une troupe « d'habitants qui estoient plus forts qu'eux et qui auroient esté en « estat de leur faire un mauvais party, s'il n'avoient esté retenus par

Digitized by Google

« le respect qu'ils lui doivent. Cependant le Conseil d'Alsace ne lais-
« sera pas, par l'arrest qu'il rendra dans cette affaire, de scevir
« contre les habitans qui s'y trouvent impliquéz, afin de leur faire
« connoistre que rien ne peut excuser le manquement de respect
« pour elle en la personne de ses domestiques. »

Mais là s'arrêteront les complaisances de la justice : quand il s'agira de statuer sur des contestations régulièrement portées devant elle, c'est le droit qu'elle appliquera, rien que le droit, sans acception de personnes, et quelles que puissent être les suites de ses arrêts. C'est ainsi, pour passer du petit au grand, que le Conseil eut à s'occuper d'abord des licences que se permettaient par fois les chiens de la princesse, et dont on n'hésita pas à la déclarer responsable. Nous voyons notamment, par une annotation de la main de M. de Corberon, que le 22 juillet 1706, ces chiens mordirent cruellement une femme qui passait à Ostheim : c'était la veuve d'un nommé Rossée, dit Belle-Rose, soldat de la compagnie de Lampadeux, régiment des carabiniers, tué récemment près de Spire, allant en parti. Un arrêt, rendu par provision, lui adjugea 30 l.

« Sur quoy elle a receu :
« Un manteau d'estamine qui a cousté 7 l.
« Un fichu. . . . . 1 l. 13 s.
« En argent pour avoir du pain . . 11 s. »

C'est là, paraît-il, tout ce qu'obtint la pauvre femme.

La princesse Anne ne fut pas plus ménagée dans les procès injustes qu'elle soutint contre la communauté d'Ostheim. Elle avait établi une taxe de 200 sacs de grain ; on la réduisit à 100. Elle avait dépouillé les habitants de leurs droits au pâturage, de leurs droits d'usage dans les bois, droits dont l'origine se confondait avec celle de la communauté elle-même, droits maintes fois consacrés par les titres les plus authentiques ; la Cour réprima toutes ces usurpations. Ces décisions irritèrent au plus haut degré la dame d'Ostheim, et quand elles lui furent signifiées à la requête des habitants, elle s'en prit à une institution qui ne leur était pas moins chère, parce qu'elle était l'apanage le plus précieux de leur autonomie communale, et qu'ils étaient parvenus à la conserver intacte, au milieu des vicissitudes du moyen-âge. Deux fois la princesse fit casser par son procureur fiscal et par son bailli les jurés élus par les habitants, qui composaient la justice locale ; deux fois le Conseil Souverain les rétablit solennellement dans

Digitized by Google

leurs fonctions. Tant d'échecs, subis coup sur coup, achevèrent d'exaspérer la princesse, qui jeta les hauts cris, se plaignant d'être sacrifiée, et cependant, il est constant que les gens d'Ostheim n'avaient fait que se défendre contre les agressions dont ils avaient été injustement l'objet. C'est ce qu'il leur fut facile d'établir dans un mémoire qu'ils adressèrent au Premier Président du Conseil, et dans lequel ils énumèrent toute la série de leurs griefs. Après avoir rappelé les taxes illégales dont ils ont été frappés, les procès qu'ils se sont vus dans la nécessité d'intenter, à raison de leurs pâturages et de leurs forêts, ils exposent que leurs droits de propriété ont subi bien d'autres atteintes encore. Le seigneur s'est emparé de tous les bâtiments, de toutes les places publiques, de la maison commune même, si bien que la communauté ne sait plus où tenir ses assemblées. Il n'y a pas jusqu'à l'horloge, avec sa cloche, dont il n'ait cru devoir s'emparer. A son tour, la princesse adressa à la Cour un mémoire en réponse à celui des *rebelles d'Ostheim*. Ce *factum*, nous l'avons là sous les yeux : on croit rêver en le lisant ; il semble que l'on soit reporté en plein treizième siècle, aux plus beaux jours du *Faustrecht*. Un instant le cœur se serre, mais bientôt on se sent soulagé quand on se rappelle que c'est, après tout, une folle qui parle. Non, ce ne sont pas là les sentiments de l'ancienne noblesse alsacienne, qui, en général, se montrait bienveillante dans ses rapports avec ses vassaux. Ce sont bien moins encore les sentiments des princes de cette illustre maison de Wurtemberg-Montbéliard, dont l'administration populaire et paternelle a laissé, dans le cœur de nos populations, des souvenirs qui ne se sont pas encore effacés.

Le mémoire est signé : Anna, duchesse de Wirtemberg. La seule inspection de la signature témoigne, chez son auteur, d'une littérature fort médiocre. Nous en dirons autant du rédacteur de la pièce, dont le style et l'orthographe laissent singulièrement à désirer. La princesse commence par manifester son étonnement de voir le Conseil accueillir si facilement les plaintes des rebelles d'Ostheim, tandis qu'ils ne mériteraient, en réalité, qu'une seule chose, à savoir, d'être pendus et roués. Cette canaille n'a évidemment qu'un but, c'est de la compromettre aux yeux du Roi, sous la protection de qui elle s'est placée. Passant ensuite à l'examen des divers griefs de la communauté, la princesse les réfute un à un. On va voir que si ses motifs ne sont pas très-concluants, ils ne laissent pas, du moins,

Digitized by Google

que d'être très-catégoriques : « Nous vous prions d'avoir esgard à « Nous, que Nous ne soient pas traitté comme cela pour passer pour « une servante de paisans, et que Nous serons maintenu dans nos « droits, car Nous ne dépendons pas des paisans, mais ils dépendent « de Nous, et la justice appartient à Nous et pas aux paisans; cepen- « dant ils osent prendre l'hardiesse à se mesler de la justice, ce qui « n'a pas esté jamais ouï, et que nous n'appartient pas de souffrir, « car s'il nous souffriroient cela, ce seroit aussi un despect à Sa Ma- « jesté, que si Elle ne peut pas maintenir une princesse dans ses « droits. Le village nous appartient en propre, ainsi il est à Nous, « quand il y a une cloche ou horloge, d'indiquer et dire l'endroit où « Nous voulons qu'on les mette. La justice appartient aussi à Nous, « et Nous pouvons faire ce que Nous voulons, et non pas les paisants. « La permission à bastir Nous appartient aussi et pas aux paysants. « Les places communales appartiennent à la Seigneurie, et elle a « commandement dessus, et pas les paysants. Le bois appartient aussi « à la Seigneurie, et a le commandement dessus, et pas les paysans. « La taxe en grain appartient pareillement à la Seigneurie, et elle a « le commandement dessus, et pas les paysans. »

Nous touchons au dénouement. Les détails qui vont suivre feraient presque sourire, s'ils ne témoignaient une fois de plus, du degré de misère et d'aberration où peut parfois conduire l'infirmité de la nature humaine.

La princesse, avons-nous dit, aimait passionnément les chiens. Chaque portée nouvelle était, à son avènement, l'occasion, au château, de fêtes et de réjouissances. Les nouveaux venus recevaient, avec un simulacre de baptême, des noms de saints. A leur mort, il leur était fait des funérailles en règle; les choses en vinrent au point que la princesse voulut contraindre le curé à les enterrer dans son église, et il ne fallut rien moins qu'un arrêt du Conseil Souverain pour empêcher cette odieuse profanation de s'accomplir. Ce fut ensuite dans le temple protestant qu'elle voulut inhumer ses bêtes, mais le ministre résista à son tour, et la princesse n'osa pas insister. Elle prit alors le parti de construire, pour ses chiens, une chapelle funéraire qu'elle fit établir à grands frais. Au milieu de la nef s'élevait un mausolée surmonté de l'écusson ducal de Wurtemberg, avec cette inscription : *Par la grâce de Dieu, nous sommes ce que nous sommes.*

Digitized by Google

Sur les quatre faces du monument étaient gravés les passages de l'Ecriture-Sainte se rapportant aux chiens de Job et à celui de Tobie.

Dans les premiers jours du mois de juillet 1712, un des chiens favoris de la duchesse vint à mourir. Cette perte la plongea dans une profonde douleur. Pendant plusienrs jours, elle s'enferma chez elle, observant le jeûne le plus rigoureux. Pour mieux honorer la mémoire du défunt et lui faire des obsèques plus solennelles, elle décida que l'inhumation aurait lieu le jour de la Sainte-Anne, qui était celui de sa fête. En conséquence, durant trois semaines entières, elle garda le cadavre de la bête dans sa chambre et même, dans son lit. Enfin le jour de l'inhûmation arriva : les obsèques se firent avec une pompe extraordinaire; le corps, recouvert d'un voile noir, fut porté à la chapelle par une des femmes de la princesse, qui pleurait..... du rôle humiliant qu'on lui faisait remplir, en même temps que de l'odeur infecte qui se dégageait de dessous le drap mortuaire.

Ce n'est pas tout encore. Dans sa douleur, la princesse s'était imaginé que la bête avait été empoisonnée par son cocher et par une de ses servantes, et elle résolut de punir ce crime par un châtiment exemplaire. Sur ses ordres, le cocher fut arrêté et enfermé dans un des caveaux du château, avec défense de lui servir aucune nourriture. Le malheureux serait infailliblement mort de faim, si des personnes charitables n'étaient parvenues à lui glisser, à la dérobée, quelques aliments, au risque d'encourir elles-mêmes la disgrâce de l'impitoyable princesse. Quant à la servante, dès qu'elle avait appris les soupçons dont elle était l'objet, prévoyant le sort qui l'attendait, elle s'était empressée de fuir et de se réfugier auprès de sa famille; mais sur la sommation qui lui fut adressée de venir se justifier, elle fut ramenée au château par son père lui-même. La princesse la fit enfermer, comme elle avait fait du cocher, puis, elle manda le bourreau de la seigneurie de Riquewihr et lui ordonna de faire subir la question à l'inculpée. Fort heureusement, le bourreau craignit de se compromettre et refusa son ministère; mais la pauvre fille n'en fut pas moins l'objet, de la part de la princesse, des violences les plus graves et les plus coupables.

Ces faits, qui violaient si outrageusement les bonnes mœurs et l'humanité, avaient eu, dans la contrée, un retentissement scandaleux. Sur les réquisitions du Procureur général, le Conseil Souverain ordonna une information au criminel; mais bientôt des considérations

Digitized by Google

particulières vinrent, encore une fois, entraver la marche de la justice. D'une part, l'insanité d'esprit de la princesse était notoire, d'autre part, la haute position du prince régnant de Montbéliard était de nature à mériter quelques égards. Le roi fit donc savoir au duc qu'il serait sursis à toute poursuite ultérieure contre sa sœur, sous la condition expresse qu'elle sortirait, sans délai, du royaume. Le difficile était de faire prendre ce parti à la princesse qui, bien convaincue qu'elle avait agi dans la plénitude de ce qu'elle appelait son autorité souveraine, se croyait à l'abri de toute recherche. En vain le prince, son frère, fit-il auprès d'elle toutes les démarches possibles pour l'attirer à Montbéliard, il ne put rien obtenir, et pourtant il lui répugnait de recourir à la violence. Son intendant, qu'il envoya sur les lieux, obtint du Premier Président six agents sûrs, parmi lesquels le prévôt de la maréchaussée d'Alsace, qui reçurent l'ordre de lui obéir ponctuellement et de se tenir entièrement à sa dévotion. Tout en ménageant l'esprit de la princesse, on parvint à lui faire entrevoir le danger de sa position et l'éventualité d'une arrestation possible; elle se décida alors à partir et se retira à Montbéliard. Cependant, moins de six mois après, une autre dame de Wurtemberg, connue sous le nom de princesse douairière de Silésie, qui était fort bien vue à la cour de Versailles, supplia le roi d'accorder sa grâce à sa sœur et de lui permettre de rentrer dans ses domaines d'Ostheim, s'offrant comme caution de sa conduite pour l'avenir. Du reste, l'impression produite par les faits que nous avons rapportés avait été s'affaiblissant de plus en plus, la chapelle, cause principale de tant de scandale, avait été rasée à la diligence de l'Intendant d'Alsace, les parties lésées avaient été désintéressées : le roi ne vit donc aucun inconvénient à accorder la grâce qui lui était demandée, et la princesse reprit possession de sa seigneurie d'Ostheim. Etait-elle revenue réellement à des sentiments meilleurs, ou bien était-ce l'effet des sévérités du Conseil, ce qui paraît certain, c'est que la justice n'eut plus à s'occuper d'elle, à dater de cette époque.

Peut-être Schœpflin faisait-il allusion aux dernières années de la vie de la princesse Anne quand il disait : *Anna hæc princeps, ad an. MDCCXXXIII usque quo obiit, vicum istum tranquillè possedit.*

VÉRON-RÉVILLE.

Digitized by Google

# VILLES LIBRES ET IMPÉRIALES

## DE L'ANCIENNE ALSACE.

*Suite* (*).

## LANDAU.

Revenons à la constitution de Landau. Le *Schœffen-Rath* ou conseil des échevins était depuis longtemps odieux aux tribus plébéiennes parce qu'il n'avait jamais été composé que de patriciens. On le supprima donc et on lui substitua quatre bourguemestres d'abord élus directement par les tribus, puis se renouvelant non seulement dans le sein du sénat mais dans le sein des tribus par le choix des bourguemestres en exercice au fur et à mesure des vacances. Ces charges d'abord annuelles ne tardèrent pas à devenir à vie comme l'avaient été précédemment celles des échevins. Elles conféraient à la fois les pouvoirs administratifs, politiques et judiciaires. Quant aux sénateurs ils étaient pris indifféremment parmi les bourgeois des diverses tribus et élus par le magistrat collectif ou réunion des quatre bourguemestres et des sénateurs en exercice. Le premier d'entre les sénateurs avait le titre de maréchal comme à Haguenau et à Wissembourg; il assistait le bourguemestre en exercice dans toutes ses fonctions, il était aussi en quelque sorte le représentant par excellence de la démocratie, et ne conservait ses fonctions que pendant trois mois ainsi que le bourguemestre en exercice; (1) ce qui implique ou semble impliquer que tous les trois mois les sénateurs élisaient dans leur sein le maréchal. Plus tard le nombre des maréchaux assistant le bourguemestre en exercice fut porté à deux. (2)

---

(*) Voir les livraisons de février, mars et juin, pages 49, 97 et 257.

(1) Birnbaum, pages 111 et 112.

(2) Birnbaum, ibidem.

Digitized by Google

C'est ici le cas d'établir une distinction entre les fonctions du maréchal dans les villes libres et dans les villes impériales simples. Dans ces dernières, à Landau par exemple, tant que l'office impérial de schultheis fut à la disposition de l'évêque de Spire et tant que ce dernier resta substitué aux droits de l'empereur, le soin de la police et le commandement de la force armée appartinrent exclusivement au délégué de l'évêque, le stadt-vogt ou l'unter-vogt. Les offices d'échevins étant pour lors des espèces de fiefs entre les mains des familles patriciennes, l'empereur ou le seigneur étranger qui le remplaçait à titre d'engagiste avaient jugé à propos d'adjoindre à l'échevin en exercice un magistrat plébéien avec le titre de maréchal. C'était en quelque sorte une satisfaction donnée à la vanité de la bourgeoisie, mais ces fonctions se trouvaient être plus honorifiques que réelles, elles ne conféraient au titulaire que fort peu d'autorité, et ne lui assuraient guères que le pas sur les autres conseillers plébéiens de la ville et les délégués des tribus.

Il n'en fut plus ainsi dès que l'élément plébéin eut décidément la prépondérance à Landau. L'importance du maréchal de la ville grandit avec la puissance démocratique, il devint l'édile de la cité comme les bourguemestres en étaient les consuls, et il en fût sans doute devenu le tribun si l'aristocratie avait essayé de ressaisir le pouvoir.

Les tribus de Landau étaient au nombre de douze; elles existaient dès avant l'ère de l'indépendance de la ville, peut-être toutefois n'étaient-elles que onze avant l'émancipation de 1511, ou du moins il y a lieu de supposer que sous l'évêque de Spire, la première d'entr'elles n'était pas précisément une tribu, mais plutôt le corps de la noblesse, une curie, marchant en tête des tribus plébéiennes en vertu de son droit propre.

En effet cette première tribu conserva même après la révolution du commencement du seizième siècle le nom de tribu des *chevaliers*, et elle se composa non-seulement des anciens *castrenses* et des autres membres des familles patriciennes restées dans la ville, mais encore des professions réputées libérales ou plus ou moins en rapport avec la noblesse. Ainsi à Landau, au moins à partir de 1517 et peut-être même de 1508 ou de 1504, les écrivains, les rentiers, les verriers, les financiers ou argentiers, les chirurgiens-barbiers, les divers officiers municipaux et même les hôteliers, (1) faisaient partie de la tribu des

(1) Birnbaum, page 115.

Digitized by Google

chevaliers, les uns sans doute parce que leurs fonctions les ennoblissaient en quelque sorte, les autres parce qu'en raison de leur profession même ils se trouvaient en relations plus directes avec l'aristocratie. On devrait supposer que l'annexion des hôteliers datait surtout de la réaction démocratique, cette classe de la bourgeoisie ayant intérêt à se mettre le plus possible sur un pied d'égalité avec les patriciens, principaux habitués de ses poëles ou buvettes, (*Trinck-Stuben*), et pour la plupart ses débiteurs. Cependant comme la même assimilation des hôteliers aux professions nobles se retrouve dans beaucoup d'autres statuts municipaux d'Allemagne, et ce, même dans des villes soumises au pouvoir féodal d'un simple baron, on pourrait l'attribuer à un préjugé populaire et à une sympathie générale en leur faveur, sympathie qu'expliquerait le goût prédominant des vieux et bons Allemands pour la boisson et dont, en tirant un peu les choses par les *cheveux*, on découvrirait le germe dans ce titre de *Gast*, hôte, donné naguères par les Franks à leurs chefs et à leurs juges.

Les autres tribus de la bourgeoisie de Landau étaient : celle du *bois*, comprenant les tonneliers, tourneurs, charrons, charpentiers.

Celle des *tailleurs*, à laquelle appartenaient les fripiers et revendeurs de vieux habits.

Celle des *cordonniers* et savetiers.

Celle des *maçons*, y compris les tailleurs de pierres et potiers.

Celle des *marchands de 1re classe*, ou commerçants en draps, en soie et en cuirs.

Celle des *marchands de 2e classe*, tels que merciers, confiseurs, relieurs, marchands de comestibles.

Celle du *feu* ou des serruriers, maréchaux-ferrants, armuriers, couteliers.

Celle des *tanneurs* et *chamoiseurs*.

Celle des *bouchers*, d'où dépendaient les saucissiers, chandeliers, suiffiers.

Celle des *boulangers*.

Celle des *brasseurs* et garçons brasseurs.

Celle des *vignerons*. (1)

Les chefs de ces diverses tribus étaient élus chaque année par les membres de la tribu. Ils étaient de véritables fonctionnaires et comp-

(1) Birnbaum, p. 115.

Digitized by Google

tables, chargés non-seulement de la police de la tribu, mais encore des recettes et des dépenses qui la concernaient comme corporation; chaque tribu et chaque fraction de tribu ou métier avait sa bannière.

Il est probable que cette organisation en tribus d'artisans datait du treizième siècle ou du quatorzième, et était contemporaine ou du grand mouvement municipal provoqué et encouragé par la chute de la maison de Hohenstaufen, ou au moins de la révolution démocratique de Strasbourg, pendant les luttes de Louis de Bavière et de Frédéric-le-Bel d'Autriche. Le nombre des tribus dut être plus restreint à cette première époque, quelques unes même, telle que celle des brasseurs, ne se formèrent sans doute que longtemps après. Les deux tribus de marchands dites de 1re et de 2e classes témoignent de l'importance du commerce de Landau; pour diviser ainsi en deux classes les vendeurs de produits non ouvrés par leurs mains, il fallait que le commerce fût non-seulement très-considérable en gros et en détail, mais occupât un grand nombre de personnes.

Les dénominations de tribus du *bois* et du *feu* ont quelque chose d'ingénieux; cette classification des métiers ressemble à celle de quelques grands établissements industriels de notre temps, elle est fort remarquable dans un petit centre de population où chaque métier devait dans l'origine empiéter sur le métier voisin, et où la séparation du rabot et de l'enclume n'a pu se produire que par un fort développement d'industrie.

Le rang assigné à la tribu du *bois* ou des tonneliers, menuisiers, charrons, etc., indique aussi que ces métiers étaient les plus florissants à Landau à l'époque de l'organisation en tribus. Ainsi les tonneliers marchaient immédiatement après les chevaliers; on pourrait se demander pourquoi pas les marchands, qui, n'étant pas artisans ou ouvriers de leurs mains, avaient plus d'analogie d'éducation et de fortune avec les patriciens et les professions assimilées à ces derniers? Serait-ce parce que les cinq premières tribus étaient plus anciennes, et parce que les autres ne furent que des démembrements des premières, démembrements nécessités par l'extension du commerce et de l'industrie? A Strasbourg, par exemple, les négociants formaient la sixième tribu, et ils étaient précédés par les bateliers ou industriels en bois. Mais à Strasbourg où l'expansion démocratique fut beaucoup plus prompte et plus complète qu'à Landau, les tribus d'artisans avaient un certain nombre d'affiliés étrangers à la profession

Digitized by Google

indiquée par la bannière, et que pour cela on appelait dérisoirement membres oisifs ou fainéants (*Müssiggænger*), ou plus officiellement *Zudiener* (assistants). (1) Cette admission des rentiers et des gens de loisir (*Constoffler*) dans les sections d'artisans devait avoir plus d'un inconvénient, que la constitution de Landau paraît avoir voulu éviter en rangeant dans la tribu des chevaliers tous les bourgeois sans profession manuelle ou commerciale.

Il faut d'ailleurs bien se garder de confondre ce qu'on peut appeler la démocratie du moyen-âge avec ce qu'on entend généralement aujourd'hui par ce mot. Les tribus de métiers ou d'artisans, quelque démocratiques que fussent leurs tendances et leurs entreprises, étaient des corps presqu'aristocratiques, si on veut les comparer à la liberté des individus et des professions dans nos sociétés modernes. Au moyen-âge c'était la corporation qui visait à l'indépendance et non l'individu. Le *Zunftmeister* avait dans chaque tribu une autorité qui paraîtrait bien arbitraire et excessive aujourd'hui : N'était pas d'ailleurs artisan qui voulait ; pour appartenir à une tribu quelconque il fallait être reçu par cette tribu, il fallait, sauf l'exception des *Zudiener* strasbourgeois, faire ses preuves de cordonnier ou de tonnelier ou de tailleur comme le gentilhomme était obligé de faire ses preuves de noblesse pour entrer dans tel ou tel chapitre ; en un mot, les associations d'artisans pendant les siècles féodaux étaient de petites oligarchies, vivant de priviléges comme la noblesse.

Le diplôme de 1291 par lequel Rodolphe de Habsbourg conféra à Landau tous les droits et priviléges de la ville de Haguenau, semblait autoriser implicitement cette ville à avoir un atelier monétaire. Sous Albert 1er il y eut en effet un fief *castrense* de monnayeurs à Landau, bien entendu de monnayeurs au coin ou poinçon impérial. Mais l'impignoration de la ville et de ses fiefs *castrenses* à l'évêque de Spire fit passer peu après aux mains de l'évêque ce droit de monnaie. Conserva-t-il l'atelier de Landau ? c'est ce qu'il est difficile d'établir. Il avait déjà, comme abbé de Wissembourg et comme évêque de Spire, droit de monnaie, ces droits locaux conférés au même prince ne tardèrent pas à se confondre ; l'usage des bractéates muettes, ce mode monétaire si expéditif, si mobile, si défectueux et si barbare, ne permet pas de suivre l'application du droit de monnaie à Landau

(1) HERRMANN, *Notices historiques, statistiques*, etc., tom. II, p. 3.

Digitized by Google

pendant la période de l'engagement à l'évêché. Wissembourg fut plus heureux sous ce rapport, parce que l'abbaye avait, même lorsqu'elle était gouvernée par le même prélat que l'évêché de Spire, son coin particulier. Il est d'ailleurs assez probable que pendant cette période l'atelier de Landau, s'il exista, ne fut qu'une succursale de l'atelier épiscopal de Spire, et eut par conséquent le même coin ou le même poinçon ou le même moule gravé en creux pour les solides doubles ou unifaces, comme pour les bractéades, les uns et les autres étant au surplus également anonymes.

La fausse monnaie, car il faut bien appeler par son nom cette invasion de jetons anonymes ayant cours forcé et dépourvus de valeur intrinsèque, offrait des ressources fiscales trop faciles et trop sûres de l'impunité pour que les petits souverains ecclésiastiques et laïques de l'Allemagne se fissent faute de la substituer dans les ateliers dont ils disposaient aux solides impériaux plus ou moins conservateurs du titre et du poids carlowingiens. Quelques uns de ces seigneurs, et surtout ceux qui appartenaient à l'Eglise, avaient cependant le scrupule d'établir deux ateliers, l'un de monnaies à titre et à poids plus réguliers qu'ils signaient de leur écusson ou de quelque signe destiné à les faire reconnaître, l'autre de bractéates libres, formées des alliages les plus divers, *Hohl-Müntzen*, *Blech-Müntzen*, *Schüssel-Müntzen*, destinées à servir de monnaie vulgaire, de monnaie du peuple, dans l'étendue de la seigneurie et qui, une fois sorties, étaient proscrites par le seigneur lui-même comme entachées de fausseté, et ne pouvaient plus rentrer. (1)

Il serait possible aussi que les monnayeurs de Landau, car il n'est pas douteux qu'une partie des patriciens de cette ville n'ait porté ce titre synonyme de noble au moyen-âge féodal, se fussent trouvés tenanciers d'un atelier établi hors de la ville dans un des fiefs *castrenses* qui en dépendaient ou même sur quelque territoire de mouvance indépendante de Landau. Avoir un atelier monétaire ou avoir dans ses murs des monnayeurs sont chose fort différente et qu'il ne faut pas confondre. Tels monnayeurs pouvaient résider à Landau et être bénéficiers ou officiers d'un atelier existant hors de Landau. Cela est vrai surtout pour les monnayeurs (*Müntz-Genossen*, *Müntz-*

(1) *Essai historique sur l'ancienne monnaie de Strasbourg*, par L. Levrault, pages 252 et suivantes.

Digitized by Google

*Innkern*, *Müntz-Herren* du quatorzième et du quinzième siècles, où les bractéates et semi-bractéates unifaces changeaient souvent d'ateliers, les impignorations monétaires étant devenues un abus dont il importait de dérober le scandale au public et surtout à la chambre impériale. Tant l'on était déjà loin du temps où l'évêque de Strasbourg, Archambault, prescrivait à ses monnayeurs de faire battre toujours la monnaie dans une seule et même maison *afin que tout le monde pût être témoin de la besogne des ouvriers* ! (1)

L'atelier des monnayeurs domiciliés à Landau a dû être caché pendant la période des plus mauvaises bractéates anonymes dans quelqu'un de ces châteaux possédés en commun par les *Burgmænner* de cette ville. S'il faut ajouter foi à Sébastien Munster, ces châteaux auraient été en très-grand nombre aux environs de Landau, car il compte jusqu'à trois cent cinquante villages et hameaux groupés dans un rayon de deux milles d'Allemagne autour de la ville, et dont plusieurs auraient eu leur Burg. (2)

Parmi ces Burgs était Drachenfels, qui n'est pas le seul château de ce nom dans les contrées rhénanes, et qui, en partie allodial, en partie fief palatin de Deux-Ponts-Bitsche par provenance de l'abbaye de Klingen, fut assiégé et rasé plus ou moins, comme servant de repaire à des brigands, par les intrépides milices strasbourgeoises en 1335. (3) Ce château de Drachenfels relevé ou réparé peu après, cédé par la maison de Deux-Ponts-Bitsche à un chevalier Eckbrecht de Durckheim, mais pour une part seulement, et pour l'autre part inféodé par l'électeur palatin à plusieurs associés nobles de Landau, (*Burgmænner* ou *Ganerben*) n'a pas cessé de jouer un rôle assez néfaste dans l'histoire féodale de la frontière alsato-palatine. La tradition veut qu'il ait servi à des faux-monnayeurs, et il était maudit dans la contrée même avant le temps de François de Sickingen et de ses vingt-trois compagnons de ganerbinat à Drachenfels. Sa prise en 1517 par l'électeur palatin, l'électeur archevêque de Trèves et le landgrave de Hesse fut, comme l'on sait, un de ces faits d'armes populaires que l'histoire et la poésie se sont plu à célébrer. (4)

---

(1) *Essai historique sur l'ancienne monnaie de Strasbourg*, p. 146.

(2) SÉBASTIEN MUNSTER, *Cosmographia*, lib. II, cap. CLV.

(3) KŒNIGSHOVEN, cap. V, p. 322.

(4) SCHLEGEL, *in vita Casp. aquilæ*, p. 112, et BARTH. LATOMUS, voyez *Scriptores rerum germ.*, tom. II, p. 130.

Digitized by Google

Le château de Madenbourg, dont il a déjà été question dans ce travail, pourrait aussi avoir servi d'atelier anonyme pour ces *Schüssel-Müntzen* et *Hohl-Müntzen* qui inondèrent l'Allemagne dans les quatorzième et quinzième siècles, et dont, à l'instar des monnayeurs mayençais, les nobles monnayeurs landaviens ont dû se rendre les éditeurs peu scrupuleux.

Enfin un autre château non loin de là a pour lui ou contre lui une notoriété plus grande encore, le château de Scharffenberg ou Scharfeneck, encore aujourd'hui appelé *die Müntze* (la Monnaie) (1) et situé à côté de l'antique château d'*Anebos* sur l'une des trois crêtes de rochers à pic qui ont valu son nom à la non moins antique ruine castrale de Trifels, si célèbre pour avoir servi de refuge à l'infortuné empereur Henri IV après son excommunication et la révolte de ses fils, de résidence à Frédéric Barberousse, et de prison à l'archevêque Adalbert de Mayence, au margrave Wiprecht Groïtsch de Lausitz et au roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion. (2)

Ce château de Scharfenberg possédé avant l'année 1307 par Jean de Châlons, seigneur d'Arles et inféodé à cette époque, 1307, par l'empereur Albert Ier à son protonotaire Nicolas de Spire, (3) était en 1318 aux mains de Nicolas Bernbach, chanoine de Spire, qui l'avait cédé à trois ganerbiens, Epho, doyen de Spire, Pierre d'Erbqltzheim et Emich Wollensleger, chevalier. Ces trois ganerbiens sentent déjà fort les faux monnayeurs de bractéates anonymes. Et il semble que ce fut pour leur arracher la monnaie que Louis de Bavière inféoda Scharfenberg en 1339 à Eberhardt, abbé de Wissembourg. Cette inféodation motivée par une acquisition antérieure de 1334, que l'abbé Jean de Frankenstein obtint d'un Sigismond de Mulhnhoven, paraît n'avoir pas été suivie de mise en possession, car en 1366 seulement Jean, abbé de Wissembourg, successeur d'Eberhardt, fut installé à Scharfenberg par l'électeur palatin Robert. (4) Tel était apparemment l'importance monétaire de Scharfenberg dans ce temps de fabrication sans contrôle que les abbés de Wissembourg, gardiens

---

(1) C. Lobstein, *Historische Nachrichten über den Trifels*, p. 7.

(2) Coste, *Notice sur Trifels*, *Revue d'Alsace* de 1851.

(3) Schœpflin, *Als. ill.*, tome II, Terres de l'évêché de Spire.

(4) L. Spach, *L'abbaye de Wissembourg*, p. 157, note dans le tome Ier du *Bulletin de la Société de conservation des monuments historiques d'Alsace.*

Digitized by Google

en général assez consciencieux du coin officiel ou légal, comme le furent presque tous les princes ecclésiastiques, durent faire d'assez larges concessions à leurs tenanciers de Scharfenberg, Wentz de Lenzwiller en 1408, Jean de Witenmühle en 1425, Spirer dit Altdorf Cleisel en 1442, Kontz Pfül d'Utenbach en 1445, et Reinfried Jungfauth en 1447, (1) pour empêcher le retour des monnayeurs anonymes. Vers la fin du quinzième siècle, lors des luttes entre l'abbaye de Wissembourg et l'électeur palatin, le fief de Scharfenberg, dont disposait, on ne sait à quel titre, le duc de Bavière Alexandre, était redevenu un ganerbinat qui comptait parmi ses membres des patriciens de Landau. L'émission de la monnaie anonyme dut donc reprendre à Scharfenberg et continuer jusqu'en 1534, époque où l'abbé Rudiger inféoda ce château à Robert de Deux-Ponts-Veldentz, petit-fils de Louis-le-Noir, qui en 1460 l'avait remis aux mains de l'électeur Frédéric Ier. (2)

Le retour que nous venons de faire vers l'époque antérieure à la complète émancipation de Landau a eu pour but de montrer que si des *Burgmænner* de cette ville se trouvaient avoir fabriqué dans ses murs ou au-dehors des bractéates muettes, Landau ne saurait en être responsable devant le tribunal de l'histoire au moins tant que dura son engagement à l'évêché de Spire. Une fois libre et pourvue, d'après les termes mêmes du diplôme de Maximilien Ier, du droit de disposer des anciens fiefs *castrenses*, la ville a-t-elle usé pour son compte des priviléges monétaires attachés selon toute apparence à l'un ou à l'autre de ces fiefs? Si elle l'a fait, il paraît au moins qu'elle n'a pas eu de coin à elle, car on ne connaît pas d'autres monnaies commémoratives de Landau que les pièces obsidionales du siècle de Louis XIV. (3)

Cependant elle aurait eu le droit de battre monnaie, non en vertu d'un diplôme spécial que Schœpflin confesse avoir vainement cherché, (4) et que M. de Berstett croit n'avoir jamais existé, (5) mais en

(1) L. Spach, *L'abbaye de Wissembourg*, note dans le tome Ier du *Bulletin de la Société de conservation des monuments historiques d'Alsace*, page 157.

(2) Schœpflin, *Als. ill.*, tome II, Terres de l'évêché de Spire.

(3) Berstett, *Versuch einer Müntz-Geschichte des Elsasses*, p. 22.

(4) Schœpflin, *Als. ill.*, tome II, page 399.

(5) Berstett, page 23.



Digitized by Google

vertu des diplômes impériaux qui lui conféraient tous les droits précédemment accordés à la ville de Haguenau. En n'usant pas de ce droit de monnaie la ville libre et impériale de Landau pourrait avoir été retenue par la conscience du discrédit des anciennes monnaies anonymes de ses *Burgmænner* de l'époque épiscopale; noble exemple de désintéressement qui prouverait le haut degré de moralité des bourgeois, et leur soin de répudier toute responsabilité des pièces de mauvais aloi antérieures à leur liberté.

Avant l'engagement de Landau à la ville même, le tribut annuel ou *Steuer* impérial à payer à l'évêque de Spire était de 200 florins d'or. Ce tribut, après avoir fait retour à l'Empire en 1511, fut cédé à la ville en 1517, et elle ne fut plus assujettie qu'à une redevance de 45 florins d'or à la chambre impériale, avec exemption du droit de protection que les autres villes de la décapole, à l'exception de Wissembourg, de Munster et de Landau, devaient payer au landvogt d'Alsace. (1) Landau était aussi exempt de prêter serment à l'*Unter-Vogt*. (2) Son contingent pour les guerres de l'Empire dites expéditions romaines, était de deux cavaliers complets et de dix-huit fantassins. Landau, comme les autres villes de la décapole, avait en outre des frais de cotisations accessoires et accidentels. Ainsi pour toutes dépenses provinciales ou autres à supporter en commun par les villes d'Alsace, Haguenau et Colmar avaient à fournir la moitié, Schlestadt et Wissembourg le quart, Landau et Obernai l'un des huitièmes, tandis que l'autre huitième était réparti entre Kaysersberg, Munster, Turckheim et Rosheim. Les frais éventuels étaient parfois assez considérables et avaient pour but de contribuer aux dépenses des guerres de l'Empire, ainsi en 1628, lors de la guerre de trente ans Landau fut taxé à 250 florins d'or. (3)

Landau, comme les autres villes impériales d'Alsace, avait dans les diètes la préséance sur la noblesse immédiate, malgré les contestations de la noblesse, contestations qui ne paraissent avoir commencé qu'au seizième siècle. (4)

---

(1) SCHŒPFLIN, *Alsat. illust.*, tome II. — *Landau*, par. 734, et par. 527.

(2) Ibidem, par. 527.

(3) Ibidem, par. 522.

(4) Ibidem, paragraphes 521 et 717.

Digitized by Google

Les armes de Landau, telles que nous les montrent les sceaux et les titres de l'ère d'indépendance sont de *gueules* à la porte d'argent surmontée de deux tours de même, desquelles issent de chaque côté trois personnages, les deux premiers paraissant représenter des moines ou des clercs à genoux, et les deux derniers des gardes sonnant de la trompe ou du cor. La porte est sommée d'un écu d'argent à lion de *sable* debout et attaquant. Cet écu est soutenu par deux personnages à tête nimbée, placés l'un à *dextre*, l'autre à *sénestre*, dans l'angle de l'écu et de la tour. Ces deux saints sont probablement ou S^t^ Guillaume et S^t^ Eberhardt, patrons de l'église curiale, ou S^t^ Justin, patron de l'église dite *chapelle*, et S^te^ Catherine. La porte est accompagnée d'étoiles en pal de chaque côté, deux autres étoiles couronnant l'écusson et deux en support. Sous la période française ces étoiles furent remplacées par des fleurs de lys d'or.

Le territoire de Landau comprenait, à l'époque où nous sommes parvenus, les trois villages de *Nussdorff*, *Damheim* et *Queichheim*. Le village de *Mulhausen*, dont le marché transféré à Landau par concession de Rodolphe de Habsbourg, avait été l'origine des démêlés de la ville avec les comtes de Linange et l'évêché de Spire, n'existait déjà plus, ses habitants s'étant empressés, dès l'époque de la première enceinte de la ville, de se fondre dans la population urbaine. (1) Plus tard, en 1462, (2) le territoire du village abandonné fut acquis par la ville, mais deux ans après cédé par elle aux comtes de Linange à titre de fief épiscopal de Spire, (3) transaction destinée, comme il y a lieu de le croire, à terminer les différends féodaux nés des prétentions des Linange sur leurs anciens vassaux de Mulhausen devenus bourgeois de Landau. La population de Landau s'était aussi accrue à cause de son enceinte, cette amorce si puissante au moyen-âge, des paysans d'*Itzingen* et d'*Ober-Bornheim* ou S^t^-Justin, dont le territoire quoiqu'acquis depuis longtemps par la ville, était encore néanmoins au seizième siècle grevé de dîmes au profit de quelques familles nobles ou de bourgeoisie impériale, entr'autres celles de Haller et Lang. (4)

Les habitants d'*Ober-Bornheim* ou *S^t^-Justin* une fois établis à

(1) SCHŒPFLIN, *Alsat. illustr.*, tom. II, par. 729. *Landau.*

(2) Ibidem, par. 738.

(3) SIMONIS, *Beschreibung aller Bischoffen zu Speyr.*

(4) MOSER, *Reichs Hoffraths Process*, tom. III, p. 756.

Digitized by Google

Landau donnèrent aussi au patron de leur village droit de bourgeoisie dans la ville, en lui faisant dédier l'église dite *chapelle* fondée avec un couvent de religieuses sur l'ancien emplacement du château de Rymberg en vertu d'un diplôme de Frédéric-le-Bel d'Autriche, daté de Schlestadt le 5 des kalendes d'avril 1315. (1) Cette église dont le vaisseau existe encore et appartient à un particulier, se voit, quoique masquée en grande partie par une construction moderne, derrière la halle commerciale (*Kaufhause*). D'après l'inscription d'un des piliers elle aurait été bâtie en 1344, quoique son caractère soit plutôt celui du quinzième siècle. Le couvent de religieuses, qui y attenait, a servi depuis aux dépendances de l'hôtel de *la Fleur* et à quelques maisons voisines. La cloche de cette église servait à appeler aux séances les membres du magistrat et du sénat. On y voit ou on y voyait encore, il n'y a pas très-longtemps, quelques pierres sépulchrales, et puisque nous y sommes, nous anticiperons sur les événements qui nous restent à rappeler, en citant dès à présent ce fait d'une femme tuée par un boulet dans cette église pendant le siège de 1704. (2)

Le village de *Nussdorff* ou *Nusdorf* était une ancienne dépendance de la seigneurie de Madenbourg. Il fut acheté par la ville de Landau à Conrad de Heydeck ou Heddeg en 1508 pour la somme de 3000 florins. Ce village avait trois siècles auparavant, en 1208, donné lieu à d'assez vives contestations entre l'évêché de Strasbourg d'une part et d'autre part Berthold et Henri de Scharfenberg, la tenancière de Nussdorff, une certaine dame Bertrade ayant été déclarée avec son frère, ses fils et ses agnats *ministériale* de l'église de Strasbourg, tandis que les sires de Scharfenberg prétendaient qu'elle était leur *ministériale*. (3) En 1498 Jean de Heydeck avait affranchi les paysans de Nussdorff de l'obligation de fournir des corvées à Madenbourg, attendu l'éloignement de ce château. Originairement l'électeur palatin et la ville de Spire avaient des hommes en propre dans ce village, l'évêché de Spire et la maison de Linange y prétendaient aussi des droits, si bien qu'après avoir acquis Nussdorff de Conrad Heydeck,

(1) Schœpflin, *Als. Diplom.*, tom. II, p. 112,

(2) Birnbaum.

(3) Schœpflin, *Als. ill.*, tom. II, par. 305, *Terres de l'évêché de Spire*, et par. 306, *Propriétés des villes libres*.

Digitized by Google

la ville de Landau dut encore payer 200 florins d'or à Emicon de Linange, afin d'éviter tout conflit avec cette maison, qui lui avait si souvent déjà été hostile. Au surplus Nussdorff ayant été une dépendance de Madenbourg devait déjà avoir été possédé par Landau dans le quinzième siècle, lorsque la ville acquit l'hypothèque du château, et ce fut probablement pour rentrer dans d'anciens droits ou pour mettre sa possession à l'abri de toutes réclamations ultérieures qu'elle traita à la fois avec le tenancier de Madenbourg, Conrad de Heydeck et avec Emicon de Linange.

*Damheim* était possédé par la ville de Landau depuis 1292 en vertu de la concession à titre onéreux d'Adolphe de Nassau, dont il a déjà été fait mention. C'était primitivement une ferme impériale, comprenant des hommes, des terres arables et des forêts, et devenue village, comme presque toutes les anciennes fermes impériales, par le bénéfice du temps. (1)

Nous avons vu qu'avant d'être ville et d'avoir son enceinte de murs Landau faisait partie de la cure probablement régionale de *Queichheim*, et qu'une fois devenue ville, l'annexe absorba le chef-lieu ecclésiastique et même le domaine temporel. L'engagement de *Queichheim* à l'évêché de Spire consenti par la ville pour vingt ans, en 1465, ne donna lieu à rachat qu'en 1558, suivant Schœpflin, (2) mais il est plus que probable que dès 1508 ou au moins 1517 *Queichheim* fut retiré par la ville, et en devint dès lors un domaine utile. Ce rachat de 1558 aura dû suivre d'assez près un nouvel engagement temporaire motivé peut-être par les embarras pécuniaires de la ville à la suite du séjour fait en ses murs par Charles-Quint et du passage sur son territoire de l'armée de Henri II, roi de France.

Indépendamment de ces trois domaines la ville de Landau possédait aussi de nombreux droits de *Geraydie* ou *Gereydt*. Les geraydies *(Gedeyen, Hayngeraidt, Bruderschafft, Confraternitas, Gerütte, Waldgenossen)* sont une des coutumes alsaciennes les plus anciennes, et la tradition en rapporte l'origine à l'un de nos rois Dagobert. Elles sembleraient dans ce cas être nées bien près de Landau, car d'après les traditions wissembourgeoises le testament de Dagobert en faveur des geraydies fut écrit par un certain *Ernfericus Morolius*, alors que le roi

(1) SCHŒPFLIN, *Alsat. illust.*, tome II, par. 506 et 732.
(2) Ibidem, par, 730.

Digitized by Google

habitait le château de Landeck, (1) avant de se rendre à celui de *Gocklinga*. Ce qui paraît prouvé c'est l'espèce de parenté des *geraydies* avec les deux mundats d'Alsace, et surtout avec le mundat de Wissembourg. Schœpflin qui fulmine très-vivement contre le malencontreux *Ernfericus Morolius* a compté seize geraydies qui s'étendaient depuis la Queich et par de là cette rivière jusqu'au-delà de Turckheim. (2) Ces droits d'usage forestiers accordés ou possédés de temps immémorial constituaient en faveur des localités usufruitières une sorte de propriété par indivis moins viagère et moins conditionnelle que celle des colonges et des ganerbinats avec lesquels d'ailleurs elle a plus d'un point de ressemblance. C'était en effet l'association établie entre certaines localités au lieu de l'être entre certains nobles ou entre certains fermiers plébéiens. La *geraydie* dont Landau avait sa part était la septième et la plus considérable, elle comprenait des territoires situés sur les deux rives de la Queich et avait plus de seize lieues de circuit, près de vingt lieues suivant Schœpflin. (3) On l'appelait *Gereydt* de *Godramstein* ou *Oberhayngereydt*, et Landau faisait partie de la troisième *Zent* ou division de cette geraydie, (*Unter-Zent*). Ses co-partageants étaient les villages, bourgs, châteaux, ou lieux d'exploitation de *Godramstein*, de *Siebeltingen*, de *Burckweiler*, de *Grevenhausen*, d'*Albersweiler*, de *Frankweiler*, de *Queich-Hambach*, de *Saint-Jean*, de *Rüsseldorff* et de *Dahlenheim*. En outre, la ville de Landau avait ou prétendait, à titre d'ancienne engagiste de Madenbourg, des droits de forêts dans la *confraternitas* ou geraydie de *Lentzweiler*. Quant à l'autre geraydie, ses droits sont établis par un titre de 1291 de Rodolphe de Habsbourg, titre qui témoigne de l'ancienneté des *Gereydts* d'Alsace dès cette époque. Etrange chose que ce moyen-âge où l'on voit les faibles et les manants autorisés par des chartes et en vertu de droits préexistants à entrer en partage des domaines royaux, et où l'association à tous les degrés côtoie le vasselage, où les ganerbinats nobles, les colonges, les geraydies semblent autant de précurseurs ou d'aïeux pour ces questions d'association si redoutables et si ardues en nos sociétés modernes !

---

(1) Jac. Beyrlini, *Antiquit. Palat. in Miegii monumentis*, p. 261, et *Trad. Wissemburgenses*.

(2) Schilter, *Cod. Jur. Feud. alem. de curiis Dominical.*, pag. 375, et Schœpflin, *Alsat. ill.*, tom. II, par. 215.

(3) Ibidem, époque francique, par. 64 et 65.

Digitized by Google

## ÉPOQUE DE LA RÉFORMATION.

Tel était depuis bien peu de temps l'état civil et politique de Landau lorsque la nouvelle cité libre eut à passer par deux terribles épreuves, la guerre des paysans et la réformation.

Dès les premières controverses du moine audacieux de Wittemberg la doctrine du libre examen avait rencontré un ardent adepte à Landau. Jean Bader était curé de l'église collégiale de cette ville. Jeune homme de passion et d'énergie, érudit théologien, prédicateur fougueux, il ne tarda pas à embrasser avec enthousiasme la cause de l'émancipation religieuse. Il avait été précepteur de Louis II, prince de Deux-Ponts, qui fut par la suite l'un des protecteurs du naissant protestantisme en Allemagne, (1) et il était en relations actives avec Jean Schwebel, le réformateur de la cour de Deux-Ponts. (2) Bientôt les sermons de Bader dans la chaire encore catholique de Landau deviennent si hostiles à la vieille orthodoxie, que les chanoines s'émeuvent; ils croient leur conscience intéressée à ne pas tolérer dans leur collégiale un langage aussi hardi, aussi subversif des traditions, et ils dénoncent le curé à l'évêque de Spire, qui, en perdant ses droits temporels sur Landau, y avait conservé la juridiction spirituelle. Mais Bader ne tient nul compte de ces premières protestations, et l'on peut présumer que les rancunes encore mal éteintes des bourgeois nouvellement émancipés de Landau contre leur ancien engagiste, l'évêque de Spire, aidèrent puissamment l'opposition de Bader à l'évêché, ainsi que l'œuvre de la nouvelle foi au sein de la cité. En effet la réforme religieuse ne devait pas seulement apparaître aux yeux d'un grand nombre de Landaviens comme une conquête de la liberté de conscience, mais comme une garantie de plus, une sorte de fortification de plus contre l'ancien seigneur ecclésiastique; elle mettait plus d'intervalle entre ce dernier et la ville; elle sanctionnait pour ainsi dire et semblait devoir rendre éternel leur divorce. Si l'on veut bien creuser l'histoire de cette époque, et si, pour la mieux apprécier, on se dégage un instant des préventions de l'esprit de

(1) Rœhrich, tom. Ier, pag. 389.

(2) M. Th. de Bussierre, *Histoire de la Réformation à Strasbourg*, tom. Ier, page 319.

Digitized by Google

parti soit catholique, soit protestant, on trouvera assez généralement les mêmes causes pour les mêmes effets. Oui, presque partout les villes où l'Eglise posséda le plus de priviléges séculiers furent aussi les premières à rompre avec l'Eglise, presque partout des rivalités purement temporelles amenèrent les divorces spirituels, presque partout, comme à Strasbourg, à Munster, à Wissembourg et à Landau, entr'autres villes d'Alsace, la bourgeoisie se fit protestante parce qu'elle avait ou croyait avoir des griefs moins contre l'enseignement que contre le pouvoir temporel ou les prétentions de pouvoir temporel du clergé catholique. Les meilleures institutions, et sous le rapport historique celle du pouvoir temporel de l'Eglise est de ce nombre, ont ainsi leurs époques néfastes où l'on ne tient plus compte des bienfaits ou des services du passé, et où les passions du moment détruisent sans rien ou presque rien édifier en place. Peut-être la ville de Landau, à l'exemple de ses sœurs les villes d'Obernai, de Schlestadt, de Rosheim et de Kaysersberg, serait-elle restée au seizième siècle à la religion catholique, si elle n'eût pas eu si longtemps pour chef féodal ou engagiste un évêque ?

En 1522 la réformation naissante eut à Landau deux promoteurs bien différents, quoique tous deux également actifs et puissants. Si l'un était prêtre, l'autre était soldat, François de Sickingen, aussi terrible à l'orthodoxie catholique par l'épée que Bader par la parole. Singuliers alliés que ces deux hommes, l'un aussi brouillé avec l'Empire que l'autre avec la papauté, et s'attaquant avec une même ardeur, chacun de son côté, avec des armes différentes, à l'autorité temporelle et à l'autorité spirituelle. Ce baron féodal et ce prêtre représentent tous deux parfaitement cette alliance des passions religieuses et des ambitions terrestres auxquelles est dû le succès de la réformation en Allemagne.

François de Sickingen, l'un des principaux membres de ganerbinat de Drachenfels et l'un des héritiers des anciens engagistes de Madenbourg, était presqu'un enfant de Landau, et avait, dès sa jeunesse, une influence fort grande en cette ville. Peu de chefs de parti résument en eux, autant que François de Sickingen, les caractères et les abus de l'organisation féodale. On a de nos jours encore, en se faisant fort innocemment l'écho des vieilles passions catholiques et protestantes du seizième siècle, beaucoup trop vanté et beaucoup trop rabaissé ce champion des guerres de religion.

Digitized by Google

Condottier allemand, il nous apparaît dès sa première jeunesse comme faisant fort bon marché des convictions et leur préférant les intérêts. Nous le voyons mettre son épée au service des causes les plus opposées. D'abord, prenant la défense de Georges de Rodalba contre son suzerain, le comte de Deux-Ponts, il fait la guerre à ce dernier en dépit de l'arbitrage du landvogt d'Alsace et des villes de Strasbourg, de Haguenau et de Wissembourg. Puis avec les soudarts qu'il a réussi à grouper autour de lui, il se met au service de Maximilien et va combattre la République de Venise. Plus riche de renommée militaire que d'argent à la suite de cette expédition qui tourna mal pour les troupes de l'empereur, il revient à son château héréditaire de Nannstein, près Landstuhl, et obtient d'être admis à la solde de l'archevêque de Mayence. Bientôt la guerre intestine de Worms lui offrant l'occasion de prendre les armes pour son propre compte, il se déclara le champion du parti vaincu à Worms, parti dont les principaux membres s'étaient, en 1515, réfugiés à Landau. (1) Frantz de Sickingen marche contre Worms et essaye de prendre cette ville par un coup de main, mais la surprise n'ayant pas réussi, et ayant été obligé d'investir la ville régulièrement, il ne tarde pas à se trouver réduit à lever le siège devant les forces qu'amène l'unterlandvogt d'Alsace. Cet échec, précurseur de celui qu'il devait quelques années plus tard rencontrer devant Trèves, ne le décourage pas. Le voilà qui prend fait et cause pour le comte de Hoh-Géroldseck contre le duc Antoine de Lorraine, mais le duc le désarme en lui faisant payer quelques centaines de florins. Notre audacieux aventurier passe alors successivement aux services opposés du roi de France et de l'empereur Charles-Quint, se vendant ou plutôt se louant au plus offrant avec sa bande de plus en plus nombreuse. Tout-à-coup l'aurore des guerres de religion se lève sur l'Europe centrale, et Sickingen n'a garde de laisser échapper l'occasion de jouer un rôle important en Allemagne. En se rangeant du côté des partisans de la réforme naissante était-il mû par un sentiment religieux? D'après ce que l'histoire nous montre du caractère de ce soldat mercenaire, il est permis d'en douter, et l'on ne saurait s'étonner si François de Sickingen embrassa la cause de la réforme plutôt par ambition politique que par dévouement d'apôtre.

---

(1) Archives du sénat de Landau, *le vendredi après la Saint-Denis* 1513.

Digitized by Google

C'est à Landau que François de Sickingen forma ou inaugura la première ligue protestante, dont après lui les principaux adhérents du corps de la noblesse furent les sires de Fleckenstein, de Schwarzenberg, de Windeck, de Rudesheim, de Venningen et de Durckheim. (1) Cette ligue ne tarda pas à le mettre à la tête de 5,000 reitres et de 14,000 lansquenets avec lesquels il put d'abord remporter d'assez brillants succès, jusqu'à ce que, repoussé de devant Trèves et de devant Lutzelstein d'Alsace, abandonné par une partie de son armée et assiégé à son tour dans son château de Landstuhl par l'électeur palatin, l'archevêque de Trèves et le landgrave de Hesse, il tomba frappé d'un boulet en défendant, quoique malade, la brèche de Nannstein, le 7 mai 1523, sans qu'il ait été possible de déterminer si dans ses derniers instants il témoigna des sentiments de retour à la foi catholique ou d'adhésion à la foi protestante.

L. LEVRAULT.

*(La suite à la prochaine livraison).*

(1) BIRNBAUM, p. 181, et dans MÜNCH, tome II, p. 188, l'acte d'alliance dit *ligue de Landau*.

Digitized by Google

# LES FOUILLES DES TUMULI D'ENSISHEIM.

En parcourant la plaine de l'Alsace, l'observateur attentif est frappé du nombre de petits monticules qui s'y rencontrent ; on les voit isolés près de Soultz, à Uffholtz, à Bergholtz et à Issenheim ; agglomérés dans la forêt d'Ensisheim, près de Wittenheim et de Battenheim ; que signifient-elles ces éminences ? quelle était leur destination ? étaient-ce des points fortifiés ? ou bien sont-ce là des tombeaux romains, ou des sépultures germaines comme l'insinue le savant Schœpflin. (1)

Pour répondre catégoriquement à cette question on a fouillé les tumuli (car c'est ainsi qu'on désigne ces éminences), on a renversé ces tertres, et des résultats divers ont été obtenus ; à Schlestadt, à Heidolsheim et à Brumath on a découvert des tombeaux ; on a trouvé dans ces buttes des squelettes, on a déterré des bracelets, des anneaux en or et en bronze, des objets en ivoire ; à Brumath même, M. de Ring a trouvé le couteau sacré du druide avec un kelt en bronze. (2)

Nous aussi, nous avons fait des recherches et nous avons obtenu des résultats divers. Le monticule de Soultz, que Schœpflin considérait comme un tumulus dû aux Vandales, ne renferme autre chose que les ruines d'un château fort ; (3) là était peut-être le burg d'Alschwiller. Un monticule pareil se voit à Bergholtz près de la tuilerie, et cache dans son sein les restes du château des nobles de ce village ; (4) à Issenheim le même fait se répète : là aussi existe une butte où s'éle-

(1) *Alsace illustrée*, par SCHŒPFLIN-RAVENÈZ, article tumuli.

(2) *Bulletin de la société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 2e livraison, tome II, p. 93.

(3) Voyez la *Revue d'Alsace* de 1858, numéro du mois de mars, page 157.

(4) Ce château, dont il restait encore une tour carrée du temps de Schœpflin, était l'œuvre de la famillle noble de Bergholtz, dont il est souvent question au treizième siècle.

Digitized by Google

vait le château d'Ostein. (1) Nous pourrions multiplier les citations mais celles-ci sont suffisantes.

Notre opinion maintenant est formée. Nous croyons que les monticules isolés renferment des ruines semblables à celles trouvées dans la butte de Saint-Georges, mais nous pensons qu'il y a des tombeaux là où il y a une agglomération de tertres; nous faisons cependant une réserve: un cas particulier peut se présenter; d'un groupe de tumuli il peut n'en rester qu'un ou deux, les autres ayant été nivelés par le soc de la charrue, comme cela se voit près de Réguisheim et au Westenfeld à Ensisheim. (2)

Ces considérations posées, abordons notre sujet.

La forêt communale d'Ensisheim, (3) appelée l'*Allmend*, renferme une vingtaine de tertres; nous en avons fouillé plusieurs, et nous y avons trouvé tout ce qui caractérise les tombes celtiques: des charbons provenant du sacrifice, des squelettes, des vases cinéraires, (4) des colliers en bronze, des fibules en ambre, des coulants en ivoire, mais pas d'armes; là étaient inhumés non des guerriers, mais de paisibles Celtes-laboureurs provenant de la population primitive de l'Alsace.

Les ouvriers que nous employions, et qui croyaient que nous étions à la recherche de quelque trésor, étaient saisis d'une sainte horreur à l'aspect de ces vases qui renfermaient des os d'hommes et d'animaux, et à la vue de ces squelettes confiés à la terre il y a peut-être deux mille ans.

Jules-César raconte dans ses commentaires, que dans les temps antérieurs à son arrivée en Gaule et quand un chef de tribu mourait,

---

(1) Le village d'Ostein n'existe plus; il était situé à l'Est d'Issenheim. On a découvert sur cet emplacement beaucoup de cercueils en pierre qui servent maintenant d'abreuvoirs.

(2) Les deux buttes de Réguisheim se trouvent vers la forêt du Rothleublé, près du Schwitzerstrœslé, l'ancienne voie romaine qui passait par les maisons du péage d'Ensisheim, et qui se dirigeait par le Heidenwinckel de Battenheim sur Urunci (Illzach).

(3) La ville d'Ensisheim porte un nom celtique; au huitième siècle, époque où Ensisheim figure pour la première fois, on écrivit Enghèsehaim, ce qui veut dire en celtique *Wohnstatt*, endroit habité. (Schœpflin, tom. IV, p. 163, et Mone, *Celtische Forschungen*).

(4) M. de Ring a emporté une vingtaine de ces urnes, dont deux sont à anses.

Digitized by Google

on brûlait sa femme, ses esclaves, son cheval et son chien ; les ossements provenant de ce sacrifice étaient alors renfermés dans des urnes qu'on déposait près du mort.

Nous avons été à même de vérifier ce fait. Dans la tombe N° 3 nous rencontrâmes un squelette d'homme entre deux couches de charbon; autour de la tête, formant comme une auréole, se trouvaient trois vases hermétiquement fermés qui renfermaient des os d'hommes et d'animaux; il était facile de distinguer sur ces os, les effets de la combustion. Un quatrième vase déposé à la droite du cadavre avait renfermé assurément le dernier repas du trépassé. (1)

Une question maintenant : à quelle époque remontent ces sépultures? sont-elles celtiques, romaines, gallo-romaines ou mérovingiennes?

Les Romains brûlaient le cadavre, car ils avaient horreur des vers et de la putréfaction ; cette société délicate tenait à une longue durée matérielle et elle demandait au feu de purifier les restes de l'homme, afin de conserver plus longtemps ces restes; les cendres étaient déposées dans des urnes, les unes en plomp, les autres en verre, et d'autres enfin en terre de toute forme et de toute couleur. (2) Les tumuli où l'on trouve des squelettes ne sont donc pas des tombeaux romains. Ils ne datent pas non plus de l'époque mérovingienne. En effet, chez le Franc, le corps est rendu à la terre, le cadavre, après avoir séjourné quelque temps sur le sol, est déposé dans un coffre de bois ou dans un cercueil de pierre, puis descendu dans une fosse. Ce squelette est confié à la terre, couvert de ses plus beaux vêtements et paré de son plus riche butin, et, comme derniers témoins de cette coutume disparue, nous trouvons autour du mort la lance, la hache, le sabre, le poignard et le casque en fer. Dans ces tombes aussi, l'on trouve les indices du christianisme et souvent le monogramme du Christ.

Dans les tombes celtiques, dans les tombes gauloises, dans les collines funèbres appelées tumuli, on voit peu de fer, mais du bronze,

---

(1) M. de Ring fournira un rapport détaillé quant à ce qui concerne les objets trouvés : chose curieuse, pas une seule médaille, pas une seule arme n'a été constatée ; la forme grossière des vases funèbres et l'absence de toute arme indique un peuple ignorant et primitif.

(2) *La Normandie souterraine*, par l'abbé COCHET, page 16.

Digitized by Google

des poteries grossières, des hachettes en silex, des armatures de flèches en os; là, les squelettes formant souvent une ronde de danseurs, sont couchés sur le charbon provenant du sacrifice. Voici, d'après M. de Ring, comment se pratiquait à cette époque l'inhumation.

Le druide avec la baguette traçait le cercle sacré, qui représentait la divinité, géométriquement parlant, vu que le cercle n'a ni commencement ni fin. Le terrain était purifié par le feu (1) et les cendres provenant du sacrifice répandues par terre; puis on couchait les morts dessus, ensuite on élevait le tertre. Chaque habitant de la bourgade apportait un mouchoir ou un vase plein de terre pour former cette élévation; or ne voyons-nous pas encore de nos jours le prêtre jeter la première pelletée de terre sur le cadavre, et ce au nom de la communauté, et n'élevons-nous pas aussi une éminence sur la fosse sépulcrale. Mais, dira-t-on, ces tumuli ne sont pas si anciens qu'on veut bien le dire! Ils ne sont pas romains, cela est vrai, ils ne sont pas mérovingiens, cela est vrai encore, mais probablement ils datent de l'époque gallo-romaine.

Voici notre réponse: ces tombes ne sont d'abord pas chrétiennes; (2) elles appartiennent aux habitants primitifs du pays; nous accordons qu'à l'époque gallo-romaine et plus tard même, les gentils avaient conservé l'habitude d'enterrer les morts dans des tertres, et ce qui le prouve, c'est la citation suivante empruntée à un des capitulaires de Charlemagne où cet empereur défend d'enterrer les Saxons chrétiens dans les tumuli, suivant l'ancienne coutume *ut corpora christianorum saxonum ad cœmeteria ecclesiæ deferantur et non ad tumulos paganorum. Das ist wortlich Heidengräber.* (3)

Car l'habitude chez un peuple est invétérée, et lorsqu'il était christianisé il conservait encore des coutumes païennes. Témoin Grégoire de Tours qui nous apprend qu'on couvrit de gazon le corps de l'évêque d'Avernum (Clermont) en 554; quelque fois aussi on couvrait le mort de gazon dans son cercueil, et on le portait ainsi dans la tombe; aujourd'hui encore, on pourrait conseiller fortement aux chrétiens

---

(1) La purification par le feu est antérieure à la purification par l'eau.

(2) *Uber Christengräbern haben sich bis jetzt noch keine Hügel finden lassen. Das germanische Todtenlager bei Selzen*, par LINDENSCHMIDT, page 50, note 20.

(3) MONE, *Urgeschichte des badischen Landes.*

Digitized by Google

de notre temps cet usage des barbares, car je ne connais rien de plus sinistre ni de plus douloureusement impressionnant, dit l'abbé Cochet, (1) que le bruit fait par la terre roulant sur un cercueil sonore.

Ainsi le Celte enterrait le cadavre et élevait le tertre, le Romain le brûlait et le Gallo-Romain faisait les deux, et le Franc isolait le mort dans un coffre en pierre ou en bois. Si donc l'on trouve dans un tumulus des squelettes, des urnes cinéraires, mais pas de médailles romaines, peu de fer et beaucoup de bronze, l'on peut dire hardiment que ce tumulus est celtique ou gallo-romain.

Nous avons remarqué que les tumuli se trouvent de préférence le long des voies romaines; cela s'explique. En arrivant en Alsace, les Romains devaient faire passer leurs routes par les bourgades habitées, de même que les Français de nos jours font passer leurs routes en Algérie par les bourgades arabes; or, à ces bourgades étaient annexés des cimetières; l'habitation de l'homme a disparu, celle du mort est restée. (2)

CHARLES KNOLL, aîné, médecin-vétérinaire.

---

(1) *La Normandie souterraine.*

(2) *Wo Menschen gewesen, da sind auch Gräber gewesen, hat man auch die Häuser der Lebenden verstört, jene der Todten blieben in Ruhe. Was auf dem Boden stand ist in vielen Orten spurlos verschwunden; die Fundamente unter der Erde, die verschütteten Trümmer und die Gräber sind noch grösztentheils geborgen, aber auch verborgen.* (MONE, tom. I, pag. 214, *Urgeschichte des badischen Landes.*)

---

# BIBLIOGRAPHIE.

*Gedichte von* F. A MÆRCKER, etc.— Poésies de F. A. MÆRCKER. Seconde édition, très-augmentée, 2 vol. — Berlin, 1858.

Les sentiments qui nous unissent aux auteurs entrent si souvent dans nos appréciations de leurs œuvres qu'on peut les avouer, les professer bien ouvertement. Je professe les miens pour le poète que je signale aux lecteurs de la *Revue*. Et ces sentiments sont vifs; les hommes de beaucoup d'esprit et d'une grande instruction n'en inspirent pas d'autres. Ce ne sont pourtant pas des assertions qui me font parler de ces deux volumes; ce sont des raisons : ils sont beaux, ils sont peu connus en France et peuvent y être très-utiles. Enfin

Digitized by Google

ils ont un cachet spécial qui me séduit et qui me semble excuser le philosophe de parler d'un poète : ils sont très-philosophiques. Ils viendraient prouver, au besoin, que si la religion et la poésie sont sœurs, la philosophie est leur très-proche parente.

Voici la preuve qu'ils en fourniraient au besoin.

Je traduis littéralement la petite composition intitulée : *L'Homme.*

« Que la plus haute parure de l'homme soit la liberté. Que, libre il élève sa tête jusques aux étoiles. Qu'il marche le front haut, le roi de la terre. Car lui seul devine, sent celui qui l'a créé, qui a marqué les routes à l'armée des sphères. Peuples, élevez vos regards vers celui dont l'amour appela des millions de créatures dans l'univers étoilé ; vers celui qui, de génération en génération, règne sur l'homme, en père.

« C'est à son image qu'il créa l'homme. Que l'homme vive donc, digne fils de son père, créant, vivifiant, sans cesse agissant et sans lassitude, libre et fort, image sur la terre de l'Eternel dans les cieux. »

Voilà je crois l'origine de l'homme, la mission de l'homme, la liberté morale de l'homme, c'est-à-dire l'élévation de son esprit dans la lucide région des étoiles, bien formulées, ou, comme disent les poètes, bien chantées.

Je n'ai pas eu la prétention de reproduire le rythme du vers, la beauté du style : j'ai eu le simple désir de rendre des idées que je trouve belles, parce qu'elles sont vraies et suprêmes.

Après l'homme religieux et sa mission, vient l'homme politique et sa mission. Ici le poète ne chante pas seulement, il enseigne. Son chant est intitulé : *Ma Patrie.* Sa patrie, il ne la veut pas plus grande qu'elle n'est, il la demande plus vivante ; il veut qu'elle soit elle-même et à elle seule. On n'a pas plus raison et on n'est pas plus fort. Et tous les grands sujets, M. Mærcker les traite de même. A cette hauteur la poésie est réellement la sœur de la religion et de la philosophie, si différente, si parée et si perlée que soit sa toilette. Elle ne devrait jamais oublier cette parenté auguste, lors même qu'elle remplit sa mission spéciale.

Car elle a la sienne. Si la philosophie a celle d'expliquer la vie, la religion celle de la consoler et de la sanctifier, la poésie a celle de la peindre et de la chanter.

Nos deux volumes n'y manquent pas. Ils peignent et chantent quelques uns des plus grands et des plus beaux moments du drame d'une vie humaine. J'entends une vie de Berlin, une vie où les idées figurent largement à côté des affections. La jeunesse, le sentiment (Virginie et Marie), la maison ou le foyer, la patrie : tels sont les sujets principaux qu'aborde le poète. Mais, on le pense bien, les élégies, les sonnets, les épigrammes, les idylles, les xénies et les dédicaces ne manquent pas dans ce recueil, et M. Mærcker verse sur la variété des situations de la vie toute la richesse d'idées d'un esprit très-cultivé. Son langage nourri des meilleurs modèles et inspiré, porté par l'étude des chefs-d'œuvre de l'âge moderne comme de ceux de l'antiquité, est singulièrement propre à plaire, ce nous semble, dans un pays qui a toujours aimé la poésie. J'entends l'Alsace, qui aime toujours encore, et beaucoup, une langue qui, pour n'être plus celle de ses affections politiques, est toujours celle qu'il a parlé autrefois avec amour, qu'il parle encore un peu, tant bien que mal, et qu'il apprendra désormais avec d'autant plus de soin qu'on prévoit mieux le jour où elle ne sera plus la sienne, mais celle encore de cinquante millions de voisins conduits par des écrivains noblement inspirés, très-lettrés, grands savants, éminents philosophes.

MATTER.

Digitized by Google

# MOUVEMENT ET TRAVAIL.

Dès que nous élevons nos esprits vers l'auteur de la splendide et merveilleuse création qui nous entoure, nous nous le représentons, placé au sein de deux immensités, infinies comme lui; l'une, est la série des siècles s'écoulant les uns à la suite des autres pour aller se perdre dans l'abîme de l'éternité, sans origine ni fin; l'autre, est l'incommensurable succession des espaces, qui, incessamment franchie, dans une même direction, par l'aile de la pensée, ne lui présenterait jamais un seul point de repos, et lui offrirait toujours et toujours de nouveaux vides à parcourir, des vides sans rives et sans bornes!

Au sein de ces deux infinis de l'espace et du temps, Dieu créa les globes lumineux qu'il y dispersa de toute part dans un ordre immuable, et auxquels il imposa les lois d'un immense mouvement; et par ce travail éternel des globes célestes, il maintient l'harmonie instituée comme base de son œuvre adorable et puissante!

Parmi les mondes tombés de la main de Dieu, il en est un dont la tâche est de se mouvoir autour de son brillant soleil, dans une partie restreinte de l'étendue infinie; et, de sa surface, nous contemplons avec admiration, le splendide firmament que forment autour de lui les astres étincelants de lumière, jetés dans cette étroite portion de l'immensité: et de même qu'autour de lui tout est mouvement et harmonie céleste, de même en lui et sur lui, tout est harmonie et travail.

Embrâsé d'abord d'une chaleur ardente, il n'était, dans l'origine, qu'une masse incandescente et liquide, entourée d'une atmosphère lourde, épaisse et obscure. Livré au travail qui résultait de sa propre nature, il se modifia à mesure que les siècles s'accumulaient dans sa



Digitized by Google

durée. Il vint un jour où il put envelopper sa surface d'une couche solidifiée, et où les eaux, jusqu'alors suspendues dans les airs à l'état de vapeurs, purent se liquifier à leur tour et se répandre de toute part sur cette surface solide, si récente encore, et vers laquelle l'atmosphère épurée, limpide et transparente, laissait parvenir enfin les rayons du soleil.

A partir de ce moment, un long et immense travail s'exécute incessamment à la surface de la terre, devenue terne et opaque : tantôt les feux souterrains qui constituent aujourd'hui encore sa masse presqu'entière, s'agitent violemment sous la croûte solide qui les entoure, l'ébranlent, la soulèvent, la déchirent, et lancent à travers ses crevasses, d'énormes amas de ses matières fluides internes ; tantôt ses eaux, puissamment agitées par ces ébranlements formidables, abandonnent les lieux où elles se trouvaient accumulées et s'élancent au loin, entraînant avec elles d'innombrables débris qu'elles vont déposer lentement ou jeter avec violence, sur les nouvelles contrées qu'elles parcourent ou qu'elles creusent en profonds et larges bassins. Fréquemment bouleversée par ces grands cataclysmes, chaque partie de la surface de la terre subit alternativement l'action des feux intérieurs et celle des eaux non moins puissantes : les continents s'y transformaient en vastes mers et du sein des mers surgissaient des continents nouveaux, où se formèrent, dans la suite des temps, ces chaînes colossales dont nous voyons les cîmes orgueilleuses et sauvages s'élever jusqu'aux nues, et ces océans immenses qui embrassent de leurs étreintes agitées et mugissantes, les flancs des terres modernes.

Tandis que ce grand travail s'exécutait dans la nature terrestre, elle s'animait par la présence d'êtres vivants dont les races apparaissaient et disparaissaient tour-à-tour, par la volonté puissante du Créateur. Dès que les eaux, devenues tièdes enfin, purent tolérer la vie dans leur sein, il les peupla d'animaux marins ; dès que les terres furent suffisamment consolidées, il les couvrit d'une végétation luxuriante ; dès que les airs furent épurés, il répandit à profusion la vie sur le globe, par des myriades d'insectes, de quadrupèdes et d'oiseaux.

En passant par tous ces grands phénomènes du travail et de la vie, la terre est devenue ce qu'elle est aujourd'hui, et propre, enfin, à servir de séjour à l'homme, réservé par Dieu pour être le dernier

Digitized by Google

produit de cette vaste création terrestre dont il voulait le rendre maître et souverain.

Mais le globe, tel qu'il est de nos jours, n'est pas entré en repos! Ne nous montre-t-il pas encore en tous lieux, dans sa matière inerte, le travail continuel auquel il est soumis, et que l'air, la terre et l'eau subissent ou exécutent incessamment? La terre, ne la voyons-nous pas s'ébranler sous le choc de ses fluides intérieurs, se soulever, s'affaisser, déchirer ses entrailles, briser ses rivages, entr'ouvrir les cratères de ses volcans, et lancer jusqu'au ciel les nuages de fumées et de cendres qui obscurcissent des contrées entières, ou épancher les larges flots de ses laves brûlantes?

Si les agitations subies par les continents actuels, pour les étendre, les restreindre ou les modifier, ne sont plus que locales et accidentelles, il n'en est pas de même de celles qui mettent sans cesse en mouvement cette immense quantité de substances gazeuses, dont le globe est entouré comme d'un voile limpide et transparent. Là le repos n'existe jamais, et les mouvements se succèdent sans interruption: tantôt, faibles et doux, ils produisent ces légers zéphirs qui rafraîchissent de leur haleine et balancent gracieusement dans les airs, les feuillages de nos bois; tantôt, forts et puissants, ils forment les vents impétueux dont l'aile rapide emporte sur les contrées les plus lointaines, les flots de nuages élevés sans cesse du sein des mers; quelque fois encore ils atteignent le degré d'effroyable violence qui se manifeste sur la terre, ravagée par la fureur de ces ouragans dont l'impétuosité ne souffre aucune résistance et détruit tout obstacle.

Mais en-dehors de ces mouvements généraux, dont la tâche est de distribuer, d'une manière plus égale, la température aux diverses régions du globe, d'y disséminer les gaz alimentaires des plantes, et de leur envoyer les pluies et les neiges fécondantes, il en est d'autres encore chargés d'un travail plus régulier et plus constant. Ce sont les grands courants atmosphériques qui, dans les régions équatoriales, viennent adoucir alternativement, dans chaque hémisphère, les ardeurs croissantes d'un soleil brûlant; et ces douces brises dont les jeux inverses de jour et de nuit, égalisent la température des rivages des mers.

Les eaux qui couvrent la plus grande partie de la surface du globe, ne nous montrent pas, dans leurs vastes seins, moins de mouvement

Digitized by Google

et d'action. Nous y découvrons avec admiration des courants puissants, agitant d'une manière régulière, l'immense masse liquide jusqu'au fond de ses gouffres les plus profonds. Nous y voyons aussi, sous l'influence des deux grands astres qui nous éclairent, les flots se soulever et s'abaisser alternativement dans une admirable harmonie, et, deux fois par jour, se précipiter en mugissant sur les rivages qu'ils assaillent et franchissent, et deux fois encore entraîner, en fuyant ces rivages, les nombreux débris qui s'y sont accumulés.

En sus de ce travail des eaux, dont l'objet est de régulariser la température des mers et de maintenir la pureté de leur constitution, il en est un autre, plus remarquable même, qu'elles exécutent avec une harmonie si parfaite, qu'un savant étranger voulait considérer le globe comme un grand être animé dont le mouvement de l'eau serait la vivifiante circulation.

Sur toute l'immensité de la plaine liquide s'élèvent les vapeurs légères qu'aspire la bienfaisante chaleur du soleil; mêlées à l'air, dont elles augmentent d'abord la limpide transparence, elles se répandent avec lui sur toute la surface du globe, pour y porter la fraîcheur et les douces rosées qui raniment les plantes altérées; ou bien encore, rapprochées, obscurcies, elles se rassemblent en masses nuageuses dont les formes mobiles et changeantes obéissent à tous les caprices des vents, et s'élancent avec eux, en quelques heures, jusqu'au centre des plus vastes continents. Là, elles s'alourdissent, davantage, s'abaissent, et bientôt se résolvent en pluies ou en neiges, fertilisant ainsi les terres qu'elles impreignent des principes alimentaires des plantes. Ailleurs encore, elles vont s'accumuler en neiges éternelles sur les cîmes glacées des grandes chaînes dont le front audacieux s'élève jusqu'aux régions de ces nuages qui viennent leur former une majestueuse mais fragile couronne.

Amenées ainsi sur les continents, les eaux y produisent les sources limpides d'où jaillissent les nombreux ruisseaux qui sillonnent les terres, en y répandant de toute part la grâce, la fertilité et la vie, et, bientôt réunis en rivières, vont se rassembler au fond des grands bassins que parcourent de leurs flots rapides les fleuves aux larges bords; ceux-ci enfin vont se précipiter et se perdre dans les abîmes des mers. Ce puissant travail des eaux et des vapeurs, établit l'admirable harmonie du niveau général des océans, et donne aux diverses contrées du globe, la vie, la force et la beauté. — En effet, c'est

Digitized by Google

sous son influence que croissent et se multiplient ces plantes innombrables qui couvrent la surface de la terre, et forment : là, les immenses savanes que peuplent les hautes herbes ; ailleurs, les vastes forêts, sombres asiles de la solitude, dont les plus anciennes protègent un sol vierge encore ; et, sur nos plaines fertiles, les riches moissons, les prairies émaillées de fleurs, et les bois pleins de fraîcheur et de silence.

Cette végétation puissante devient le principe et le moyen d'existence de la multitude d'êtres vivants auxquels le Créateur a accordé le don précieux de parcourir l'espace à volonté, et celui, bien plus précieux encore, de sentir et d'aimer.

Quelque part que nous portions nos regards vers la terre, nous la voyons peuplée d'une foule immense d'animaux qui vivifient sa surface par leurs travaux, leurs jeux et leurs combats. Les profondeurs des mers nous offrent le spectacle non moins merveilleux de populations infinies sillonnant leurs flots. Les airs eux-mêmes étincellent en tout lieu sous l'aile de myriades d'insectes et sous les brillantes couleurs des oiseaux qui les franchissent de leur vol rapide et léger.

Tous ces êtres animés que la main de Dieu a multipliés avec une inépuisable profusion, et qu'il a appelés à une agitation incessante, puisent dans la nature végétale les éléments nécessaires à leur existence ; et c'est ici que se manifeste à nos esprits ravis, l'une des plus belles et des plus grandes harmonies de la création. En effet, ces éléments que les animaux reçoivent des plantes, ils les exhalent constamment pendant leur vie, et surtout quand ils tombent dans l'apparente immobilité de la mort, par la transformation de leur propre substance, en fluides qui retournent à la terre, au moyen des jeux de l'atmosphère, et reviennent ainsi servir d'aliments aux plantes elles-mêmes. C'est par cette vaste et merveilleuse métempsycose, que les mêmes éléments passent et repassent sans cesse dans le grand cycle des êtres organisés, et que les sujets et les espèces se succèdent à travers les siècles.

Nous venons de le voir, la loi du travail a été imposée par la création, à la nature entière, pour exécuter les grands phénomènes que nos regards émerveillés contemplent dans le ciel, dans les eaux, dans les airs, sur la terre, et dans l'incommensurable ensemble d'existences qui produit toutes les nations vivantes dont la surface du globe est peuplée avec tant de magnificence. Mais combien cette

Digitized by Google

loi du travail se montre à nous avec des exigences plus rigoureuses encore, quand nous examinons les conditions sous lesquelles est placée chacune de ces existences dont nous venons d'évoquer la pensée. Notre cadre est trop restreint, pour pouvoir les présenter en un tableau complet, tableau dont les innombrables détails dépasseraient la portée de nos regards; contentons-nous d'y choisir seulement quelques traits épars dont les esquisses légères et très-imparfaites, sans doute, pourront cependant faire ressortir la vérité de cette grande loi du travail que Dieu a imposée à toutes ses créatures.

Un chêne majestueux et couvert de ses fruits, protège un vaste terrain de son puissant ombrage: parvenu à sa maturité, l'un d'entre eux se détache et tombe; emporté par le vent, entraîné par le faible ruisseau qui murmure sous le feuillage, ou enlevé même par quelqu'animal insoucieux de l'utiliser, il est jeté à quelque distance de l'arbre qui l'a produit et se fixe à la terre. Bientôt un travail plein de prodiges s'exécute en lui, et sous l'influence de la chaleur, de l'air et de l'eau, sa propre substance se transforme en une liqueur suave qui sert d'aliment au germe imperceptible renfermé dans son sein. Ce germe se développe alors, s'étend, plonge en terre ses faibles et premières racines, soulève vers l'air une tige frêle et légère, et devient plante à son tour. Par sa racine, il va incessamment puiser dans le sol, les sucs humides qu'elle recherche en s'allongeant et se contournant pour les atteindre; il les absorbe, les élève dans sa tige, s'en nourrit activement, s'accroît chaque jour, et se couvre de feuilles et d'un léger branchage. Son jeune feuillage prend alors part à ses travaux: il fait circuler la sève, exsude l'excès des fluides aqueux, respire et absorbe les gaz nutritifs répandus dans l'atmosphère, et transforme les sucs séveux en aliments nouveaux. Toutes les parties de la jeune plante travaillent et fonctionnent, et de l'ensemble de leurs actions résulte le merveilleux phénomène qui change un fruit infime en un arbre robuste, dont, pendant deux ou trois siècles, la cime majestueuse et puissante s'élèvera dans les nues et osera y braver la foudre et les tempêtes.

Et ce que fait le chêne, dans son imposante grandeur, chaque plante, même la plus chétive, l'exécute avec une activité et une énergie semblables. Mais ces premiers labeurs de la plante ne sont pas les seuls qu'elle ait à effectuer, et elle doit encore perpétuer son espèce. Pour satisfaire à cette obligation nouvelle, elle se couvre de

Digitized by Google

fleurs aux brillantes couleurs, aux odeurs suaves, aux formes élégantes et variées. Ces fleurs renferment de gracieux organes appelés à se vivifier réciproquement, tantôt par leurs propres mouvements, et tantôt par le secours des vents, des oiseaux et surtout des insectes de l'air qui ont reçu pour mission d'échanger leurs doux messages. Cette vivification des organes internes de la fleur produit bientôt sa transformation en un fruit dont les graines renferment les germes destinés à perpétuer la race, et si nombreux, que d'une seule plante naîtrait en quelques années, s'ils pouvaient tous rencontrer les conditions nécessaires à leur développement, une population de sujets capable de couvrir la surface entière du globe.

Tout merveilleux qu'il soit, ce travail interne des plantes est bien inférieur à celui qui s'exécute dans les animaux même les plus imparfaits. Pour ceux-ci, il ne suffit plus, en effet, d'absorber des sucs nourriciers, mais il faut pouvoir les chercher et les choisir. Ici le travail grandit et s'élève, car il doit produire, non seulement des mouvements intérieurs, mais encore des mouvements extérieurs, propres à rendre l'animal capable de franchir l'espace, de trouver ses aliments et de fuir ses ennemis.

De quelle admiration ne sommes-nous pas saisis, dans la contemplation des nombreux instruments de travail, dont l'ensemble constitue l'être complexe doué des facultés de se mouvoir et de subir les impressions mystérieuses qui forment les sensations! Que de variétés dans le nombre, la disposition et l'arrangement de tous ces organes, dont chacun exécute son labeur spécial, pour concourir au développement, à l'entretien, à la vie si active et si agitée de l'animal même le plus débile; et combien ne nous apparaissent-ils pas pleins de prodiges, quand nous les examinons tels qu'ils se présentent à nous dans les animaux supérieurs et surtout dans l'homme?

Les uns composent ces chairs, souples et fermes, agents actifs du mouvement, qui donnent au corps ses élégants contours, et que couvre et protège une enveloppe mince, unie, flexible et susceptible de mille sensations variées. Les autres, prodiguent à toutes les parties de l'être, la liqueur généreuse où elles puisent leurs substances nutritives et une douce, uniforme et constante chaleur. D'autres encore sont appelés à servir nos sens et notre intelligence, cette sublime émanation de la puissance divine! A ceux-ci, il a confié le pouvoir d'apprécier les odeurs les plus subtiles, les saveurs les plus suaves;

Digitized by Google

les impressions si multiples et si profondes des sons, dont le choix et l'arrangement savent exercer sur nous, avec tant de charmes, leurs mélodieuses influences; et celles bien plus nombreuses, plus continues, plus saisissantes, qui nous dévoilent le magique spectacle de la nature entière, avec toutes ses beautés, ses richesses, ses merveilles, sa majesté et son incommensurable grandeur. Pour eux, enfin, il a conformé un visage plein de noblesse et de grâce, par l'assemblage de ces traits dont l'action et le mouvement s'ajoutent au don précieux de la voix, en complètent les effets, et expriment, avec et même sans elle, nos pensées, nos joies, nos douleurs, nos passions, et, dans une certaine limite, nos facultés intellectuelles et nos dispositions morales.

Mais c'est en vain que l'on tenterait, par de faibles paroles, de tracer rapidement les merveilles de cette splendide organisation de l'homme et des animaux les plus parfaits! Aussi n'avons-nous eu d'autre espoir, en les signalant, que de rappeler le travail actif, continuel et spécial de toutes les parties de notre être, et d'observer que de l'ensemble de ces nombreuses et admirables fonctions, résulte la vitalité puissante qui est le principe et le moteur de l'existence animée.

Il nous reste à voir maintenant, de quelle manière cette vitalité si active et si variée dans ses moyens, se manifeste en mouvements extérieurs.

Examinée au microscope, une faible goutte d'eau, à peine perceptible à l'œil, apparait comme un petit monde peuplé d'animaux divers. Les uns s'agitent rapidement en tournant sans cesse sur eux-mêmes; d'autres se meuvent par des roues attachées à leurs flancs; d'autres encore nagent à la manière des serpents, et il en est qui, insaisissables protées, changent de forme à chaque instant de leur vie. Quelle agitation et que de labeurs, dans tous ces petits êtres imperceptibles qui peuplent les abîmes de l'infinie petitesse!

Si, de la contemplation d'une simple goutte d'eau, nous passons à celle des vastes mers, nous les voyons remplies d'une nombreuse population d'animaux dont l'organisation n'est guères plus complète que celle des précédents, et qui cependant exécutent de remarquables travaux. Là se trouvent ces innombrables polypes qui élaborent et produisent les éponges, le corail et les roches madréporiques dont les arêtes puissantes s'élèvent du fond de l'Océan pacifique pour y

Digitized by Google

former des bancs immenses, de larges écueils, et des îles nombreuses et bientôt vivifiées et rendues florissantes par les chaudes influences d'un soleil ardent. Là aussi se rencontrent à profusion ces êtres d'une organisation plus parfaite déjà, habiles à se construire de solides et brillantes demeures dont nous admirons les couleurs et l'éclat et qu'enrichit la matière précieuse de la nacre et des perles. Des myriades de poissons illuminent les vagues du reflet scintillant de leurs écailles argentées et de leurs nageoires d'or, occupés qu'ils sont constamment à poursuivre leur proie, se fuir ou se rechercher les uns les autres, choisir les eaux où ils doivent déposer les germes de leur postérité future, ou accomplir la rude tâche de ces migrations lointaines qui les amènent, chaque année, des gouffres des mers polaires, à des rivages qu'éclaire un ciel plus doux et où ils viennent apporter la richesse de leur propre substance à des nations entières.

Le travail individuel imposé à chacun des êtres vivants, se montre encore plus facilement à nous, dans l'innombrable multitude d'insectes que nos regards rencontrent de toute part à la surface de la terre et dans les airs. Mais chez presque tous, ce travail se manifeste déjà sous une forme nouvelle qui a pour caractère la prévision nécessaire au salut de leur postérité. En effet, la plupart périssent dès qu'ils ont produit les germes de leur progéniture; aussi chacun d'eux les dépose-t-il, et souvent avec d'admirables précautions, sur les objets capables de présenter à sa future famille, un séjour et des aliments assurés. L'un confie ses œufs à la fleur qui plus tard produira le fruit dont ses jeunes descendants devront se nourrir; un autre, à l'écorce de l'arbre dont les bourgeons pourront seuls, dans quelques mois, leur offrir l'abri et la nourriture nécessaires à leurs premiers jours. La plupart des insectes sont attachés ainsi à certaines plantes spéciales qu'ils aiment et recherchent, et, voltigeant sans cesse de l'un à l'autre des sujets de cette espèce, ils servent à échanger entre eux la poussière fécondante qui doit en vivifier les fleurs et en perpétuer la race.

Dans le feuillage du mûrier s'ébat un papillon dont les douces teintes n'ont pas l'éclat brillant qui décore l'aile de la plupart de ces gracieux habitants de l'air; il dépose ses œufs sur les branches de l'arbre qu'il chérit, et dès que celui-ci se sera couvert de feuilles nouvelles et tendres, de chacun d'eux sortira un petit être délicat et frêle auquel elles offriront une pâture abondante et salutaire. Aussi

Digitized by Google

se développe-t-il si rapidement dans sa hâtive croissance, que, quatre fois en peu de jours, il renouvelle sa légère tunique; puis il fait succéder à son activité avide, un travail nouveau : insoucieux d'aliments, il choisit une branche à laquelle il attache un mince fil de soie qu'il prolonge et tisse avec une infatigable ardeur, jusqu'à ce qu'il ait su s'envelopper entièrement de la brillante étoffe qui le cache à la lumière. Dans cette chaude et douce demeure, il perd le mouvement, sa souplesse et sa forme primitive; puis, quelques jours après, il se réveille de ce repos léthargique, brise son cocon doré, agite l'air de ses jeunes ailes, voltige de branche en branche, les couvre de germes nouveaux, et, ce dernier travail accompli, il s'affaiblit et meurt!

Non moins habile ouvrier que l'insecte précieux dont nous venons d'esquisser les travaux, l'araignée nous fait admirer la toile légère qu'elle tisse d'un fil subtil dont chaque brin est le merveilleux assemblage d'une centaine de filaments réunis avec art. Le délicat réseau se brise à chaque instant; mais le laborieux insecte ne se décourage jamais et reconstruit incessamment les filets destinés à saisir et enlacer sa proie.

Cependant, tous ces labeurs individuels sont bien faibles auprès des travaux qu'exécutent en commun certains insectes rassemblés en peuplades nombreuses. Aussi ne pouvons-nous assez admirer la construction légère, vaste et solide suspendue par la guêpe à quelque branche flexible dont l'ombre protectrice abrite la ville aérienne; et surtout l'œuvre merveilleuse de ces abeilles qui s'associent par milliers pour construire leurs ruches et les remplir d'un miel succulent. Ce qui rend la loi du travail surtout évidente chez ces laborieux artisans, c'est que sur un peuple de 20,000 sujets, plus de 19,000 vivent uniquement pour le travail et ne sont point admis à perpétuer la race; à eux seuls revient le soin de récolter la cire et le miel dans les prés et les bocages voisins, de bâtir les cellules, et d'élever et nourrir les jeunes rejetons de cette nation si active et si industrieuse. Les termites et les fourmis nous offrent de nouveaux exemples d'un nombre immense de citoyens, réunis en société, pour fonder la cité, la défendre, l'approvisionner, l'enrichir, et y élever les jeunes générations que quelques-uns d'entre eux seulement sont destinés à produire.

La vie des animaux d'organisation supérieure nous dévoile mieux encore le spectacle continuel du travail exigé par le besoin de s'abriter, de se nourrir et de pourvoir à l'éducation de la famille. Tous,

Digitized by Google

sans exception, sont soumis à ces labeurs; mais beaucoup se distinguent dans la foule, par la nature même de leurs travaux. N'est-ce pas un admirable sujet d'observation, que celui de ces douces, chaudes et légères demeures suspendues au feuillage par les oiseaux, et où ils couvent leurs œufs avec tant de zèle et d'amour? N'est-ce pas un touchant spectacle, que de les voir suffire, à force d'énergie et d'activité, à tous les besoins de leur nombreuse et avide progéniture? Enfin, ne sommes-nous pas ravis d'un étonnement profond, en considérant les remarquables travaux des castors, qui savent, en ingénieurs et architectes habiles, protéger par de larges digues et de solides barrages les rives marécageuses où ils construisent sur pilotis leurs commodes et spacieuses cabanes?

Mais une chose importante et grave fait mieux encore ressortir la loi du travail imposé à tous les animaux: c'est le dévouement laborieux manifesté par ceux qui se sont soumis à la domination de l'homme et emploient leur vie à le servir.

Comment n'admirerions-nous pas avec un vif sentiment de gratitude, la persévérance et la vigueur du bœuf, creusant péniblement les profonds sillons de nos guérets; l'intelligente volonté des Lamas du Pérou et de ces utiles animaux que le génie de Buffon osa nommer les vaisseaux du désert, se repliant sur eux-mêmes pour recevoir les fardeaux dont ils apprécient le poids avec tant de justesse, qu'ils refusent d'en accepter un excès qui dépasserait leurs forces; la docile et puissante énergie des éléphants, à la taille colossale, emportant d'un pas infatigable les charges immenses des marchandises qu'échangent entre elles les cités populeuses de l'Orient; la touchante affection du chien, se livrant pour l'homme aux travaux de la garde de ses troupeaux qu'il surveille avec une si remarquable intelligence et défend avec un si noble courage, ou à ceux de la chasse auxquels il s'abandonne avec une passion si vive et si désintéressée; enfin les fougueuses ardeurs du cheval, entraînant dans sa course rapide le char auquel il se laisse attacher, ou précipitant jusqu'au sein du tumulte des batailles, à travers le bruit, les cris, le fer et le feu, le guerrier qu'excite au combat l'amour sacré de la patrie!

Ainsi nous le voyons, tous les êtres doués de mouvement subissent la loi immuable du travail, base de leur existence et de la perpétuité de leur race; et parmi eux il en est un certain nombre qui comprennent et aiment le travail en lui-même, comme ils le prouvent en

Digitized by Google

l'exécutant généreusement pour d'autres et sans que ses résultats s'appliquent à leurs propres besoins.

Après avoir ainsi fixé notre attention, par d'incomplètes esquisses, sur tout ce qu'il s'effectue d'actions et de travaux dans la nature inerte et dans la nature vivante et animée, il ne nous reste plus qu'à la porter sur l'homme, que Dieu a donné pour chef à la création terrestre. — Tant que l'homme vit en faibles peuplades, les seuls travaux auxquels il se livre, sont ceux de la chasse, de la pêche, de la confection de quelques vêtements et de la construction de sa cabane. Et cependant quelle activité ne faut-il pas qu'il déploie déjà et que d'habileté pour la fabrication de ses filets, de sa nacelle, de ses armes et des ornements dont il fait sa parure? — Isolé au sein des vastes horizons de l'Océan pacifique, le Mélanésien, le plus chétif des humains, emploie ses jours à façonner sa pirogue, son pagne, et les objets dont il orne sa chevelure, ses oreilles et ses narines. L'Esquimau et le Kamtschadale, situés aux confins du monde, dans des régions glacées, trouvent par leur industrieuse énergie, leurs aliments, leurs costumes, leurs barques audacieuses et les matériaux de leurs huttes et de leurs foyers, dans les produits de la chasse dangereuse qu'ils font incessamment aux amphibies marins qui habitent seuls avec eux les froides et obscures régions voisines du pôle. L'Indien et le Patagon, dispersés sous des cieux moins inhospitaliers, savent déjà associer le cheval et le chien à leurs travaux de chasse, de pêche et de guerre.

Si de ces peuplades primitives, nous portons nos regards sur celles que la bienfaisante influence d'un soleil plus doux, une intelligence plus civilisatrice, ou quelqu'autre circonstance, rassemblent en hordes plus nombreuses, nous les voyons passer du travail incertain qu'exige la poursuite des animaux sauvages, à celui d'en dompter quelques-uns et de les réduire à l'état domestique. Alors se forment ces peuples de pasteurs qui vivent du produit des troupeaux asservis par leurs soins. — Dans les froides contrées du Nord, le Lapon satisfait à tous ses besoins, par les trophées de sa conquête sur les rennes, presque sauvages encore, tandis qu'à l'extrémité opposée de la terre, le Cafre et le Hottentot savent trouver des ressources suffisantes dans les chétifs bestiaux qu'ils ont à défendre sans cesse contre la famine des grandes sécheresses et contre les hôtes féroces de leur aride et brûlante patrie; et que l'Arabe, sous le beau ciel de l'Orient, pro-

Digitized by Google

mène sa tente d'oasis en oasis, pour abriter sous leurs frais ombrages, ses brebis et ses chamelles dociles.

La nature même des travaux des peuples pasteurs, développe leur intelligence, adoucit leurs mœurs, fait naître en eux le sentiment qui attache l'homme à son lieu natal, et l'appelle ainsi à une mission plus élevée : celle de tirer de la terre elle-même les objets nécessaires à son existence. Fatigué de sa vie nomade, il établit sa demeure sur quelque rive fertile où il trouve les plantes nécessaires à l'entretien de sa famille et des animaux devenus ses utiles auxiliaires ; il donne à ces plantes les soins qui les font prospérer, et acquiert ainsi les premières notions de l'agriculture. La terre, reconnaissante de ses soins, lui prodigue bientôt ses plus beaux fruits ; et, sur ses champs couverts de moissons, il peut élever ses premières bourgades, qui deviennent en peu de temps des centres de civilisation et de progrès. C'est alors que naissent les premiers arts, car il sent le besoin de posséder des demeures plus vastes et plus durables, des armes plus parfaites, des vêtements plus commodes et plus gracieux, des instruments de culture plus puissants.

Le progrès du travail produit les premières relations commerciales entre ces bourgades agricoles qui cherchent à échanger entre elles les fruits de leurs labeurs. Chaque membre de ces petites sociétés, animé du désir d'améliorer le bien-être de ceux qu'il chérit et d'élever son intelligence, se livre avec ardeur à la recherche de tout objet dont la découverte pourra contribuer à augmenter ses richesses par le commerce, et de cette source féconde découlent les premiers bienfaits de l'industrie. Les relations s'étendent de hameaux en hameaux, des pays voisins aux contrées lointaines, et finissent par rassembler les hommes en grandes et puissantes nations, constituant ainsi la société civilisée.

Ces transformations des associations humaines, fondées sur le travail, éclairées par le flambeau de l'intelligence, embellies par la naissance et le développement des lettres et des arts, ont produit les peuples antiques dont l'histoire de la Chine et des Indes nous apprend l'ancienneté, et que suivirent, dans la voie des siècles, la Perse, l'Egypte, la Grèce, et Rome enfin, Rome, dont la civilisation glorieuse se répandit en quelques jours sur la plus grande partie du monde connu.

A la suite de ces temps est venue l'ère nouvelle, l'ère de la charité

Digitized by Google

et de la fraternité entre les hommes, l'ère du Christ libérateur. Les principes divins du christianisme, en abolissant l'esclavage, ont appelé tous les membres de la société humaine à s'y rendre utiles par leurs travaux et ont constitué la société moderne, si remarquable par l'activité qui anime d'un feu sacré, chacun de ses enfants. Jetés aux cœurs de la race énergique dont l'Europe est le berceau, les germes civilisateurs ont développé en elle une irrésistible puissance qui lui soumet successivement tous les peuples du monde, et dont elle finira par répandre les fruits bienfaisants sur l'entière étendue du globe terrestre.

Portons un moment nos regards sur cette société moderne, où tous travaillent avec une noble ardeur, qui doit être pour tous aussi un sujet constant d'émulation et de zèle.

Livré sans cesse à ses pénibles mais attrayants travaux, le cultivateur laboure, ensemence, défruite et laboure encore, sans repos et sans relâche, la terre nourricière des peuples. L'artisan commence sa longue journée dès l'aurore et la prolonge jusques dans les ombres de la nuit, s'interrompant à peine pour prendre ses modestes repas et livrer au sommeil ses membres fatigués. Le commerçant soigne ses marchandises, s'occupe de ses ventes, et consacre son temps aux calculs compliqués qu'exigent ses échanges. L'industriel parcourt ses manufactures, stimule le zèle de ses ouvriers, et obtient chaque jour, du génie de ses mécaniciens et de ses chimistes, de nouveaux perfectionnements et de nouveaux progrès. Chaque jour aussi le littérateur et l'artiste produisent de plus éclatants chefs-d'œuvre, nobles études du savant qui passe sa vie à approfondir les secrets de la nature et lui arracher de plus utiles bienfaits. Le légiste consacre son existence à l'étude des lois destinées à garantir les droits de chacun des membres de la société; tandis que le prêtre les assiste dans leurs souffrances, les encourage par la prière, et que le soldat apprend à les défendre avec une habileté digne de son courage et de son dévouement. Parmi les magistrats enfin, les uns proclament les principes divins de la justice, élaborent et promulguent les lois que les autres ont pour devoir d'appliquer avec intégrité et sagesse.

Tous se livrent avec ardeur aux travaux qu'exigent leurs carrières si variées, et de tous ces labeurs réunis, résulte le grand travail, incessamment progressif, de la société humaine, dont le spectacle imposant nous frappe d'étonnement et d'admiration.

Digitized by Google

C'est lui qui nous montre la surface presqu'entière de la terre, ornée de riches et nombreuses cultures, du milieu desquelles s'élève une multitude de hameaux, de bourgades et de grandes et florissantes cités reliées entre elles par un immense réseau de routes, de canaux et de voies ferrées que sillonnent incessamment une foule de chars, de bateaux, de navires et de convois rapides chargés de marchandises et de voyageurs. Il nous dévoile encore le magique aspect des mers, couvertes de milliers de vaisseaux franchissant les vagues sur l'aile de la vapeur et des vents, et peuplant l'Océan de la grande et valeureuse nation des marins. C'est lui enfin qui présente à nos regards émerveillés, dans nos villes populeuses, ces assemblages de temples, de palais, de demeures élégantes et de vastes ateliers, où s'accumulent avec une inépuisable profusion, toutes les richesses de l'industrie, des sciences et des arts; tous ces trésors que le génie de l'homme a su conquérir par le travail ininterrompu et graduel des siècles écoulés, et que chaque génération doit augmenter encore et léguer en héritage à la génération suivante, chargée à son tour de les multiplier et les développer, pour en faire une source nouvelle de bien-être intellectuel, moral et matériel!

R. KÆPPELIN,
professeur de physique au lycée impérial de Colmar.

Digitized by Google

# VILLES LIBRES ET IMPÉRIALES

## DE L'ANCIENNE ALSACE.

*Suite* (*).

## LANDAU.

Cependant la mort de François de Sickingen ne refroidit pas le zèle de Bader, et le lutteur de la chaire tient encore quand le lutteur du champ de bataille a succombé. En vain Georges Musbach, promoteur de l'évêché de Spire, le cite à comparaître devant le tribunal de l'évêque, en vain l'excommunication épiscopale est fulminée contre lui, (1) en vain la chambre impériale elle-même le condamne. (2) A l'anathême de l'Eglise, Bader répond, le dimanche de Cantate 1524, par un sermon des plus violents : Il parvient à entraîner tout le corps du magistrat et du sénat, qui le soutient hautement, signe séance tenante une protestation contre la sentence épiscopale, et joint sa demande à celle des nouveaux Etats dissidents d'Allemagne pour obtenir de la Diète de Nuremberg la convocation d'un concile libre. (3)

Cette désertion du curé catholique de Landau et ce passage du magistrat de la ville libre dans le camp de la réforme ne se font pas toutefois sans de vives protestations d'un grand nombre de bourgeois restés fidèles à l'ancien culte. Bientôt des troubles éclatent, catholiques et séparatistes sont en présence, les uns maudissant et menaçant Bader qu'ils appellent un apostat, les autres l'exaltant et jurant de le défendre. A la tête des partisans de l'antique foi est Nicolas de Winden, vieillard qui veut mourir dans la religion de ses pères, et

(*) Voir les livraisons de février, mars, juin et juillet, pages 49, 97, 257 et 313.

(1) M. Th. de Bussierre, *Histoire de la Réformation à Strasbourg et en Alsace*, page 317.

(2) Schœpflin, *Als. ill.*, tom. II, par. 737.

(3) Ibidem, et *Actes du sénat de Landau*, vol. B.

Digitized by Google

qui trouve dans son zèle, dans ses convictions, la force de lutter, quoique sans mission ecclésiastique et sans caractère officiel, contre le curé toujours en possession de la chaire malgré l'interdit, et contre le sénat son protecteur. Ce dernier, soit pour apaiser les troubles, soit pour faire acte de soumission apparente à l'autorité impériale, s'était enfin décidé à inviter Bader à plus de modération. Inutile recommandation ! La modération, cette vertu des tempéraments calmes ou des consciences timorées ne pouvait convenir à ce prêtre si ardent à fouler aux pieds ce qu'il avait adoré et juré d'enseigner à adorer. De nouveaux troubles excités par Bader ne tardent donc pas à surgir, Nicolas de Winden et les principaux chefs du parti catholique sont chassés successivement de la paroisse et de la ville ; ils se retirent comme des guerriers blessés mais non pas découragés, et ils vont faire retentir de leurs plaintes non-seulement le palais épiscopal de Spire, mais la chambre impériale.

Ils ne furent que trop bien vengés par les désordres qui survinrent peu après, et qui, après avoir ruiné les bourgeois de Landau, faillirent coûter à la ville son indépendance à peine acquise. En 1525, six ans après l'avènement de Charles-Quint à l'Empire d'Allemagne, et huit ans après les premières controverses de Luther, un mouvement plus ou moins prononcé de révolte, non-seulement contre l'Eglise, mais contre toute espèce de propriété et contre tous les genres d'autorité, avait éclaté en Allemagne. Ce mouvement, qui eut ses phases diverses et distinctes au nord et au midi, ne s'inspirait pas seulement d'une sorte de fanatisme biblique né de la doctrine nouvelle du libre examen, mais d'idées communistes, que l'on est fort étonné de rencontrer au seizième siècle se formulant presque dans les mêmes termes que de nos jours. Ce communisme, dont les jacqueries des époques précédentes semblent avoir recelé le germe, et qu'il faut bien avouer avoir été provoqué par l'extrême misère des paysans, tant serfs attachés à la glèbe, que bas-vassaux des fiefs sans glèbe reconnue ou des domaines ecclésiastiques, nous apparaît en traits curieux dans la chronique de Berler que l'administration municipale de Strasbourg a éditée il y a quelques années. (1) On le voit dès avant la réformation, et dégagé encore de toute passion religieuse, préluder par des conspirations ou des émeutes contre les

(1) *Codex*, 2e partie, chronique de Materne Berler, p. 104 et suivantes.



Digitized by Google

pouvoirs temporels et surtout contre le pouvoir temporel des communautés ecclésiastiques. Pourquoi s'attaquait-il de préférence à ces dernières? n'était-ce pas d'autant plus injuste que l'histoire du moyen-âge prouve de la part des seigneurs ecclésiastiques une mansuétude pour leurs serfs ou leurs vassaux bien supérieure à celle des seigneurs laïcs? Mais peut-être cette mansuétude, qui ressemblait parfois à de la faiblesse, encourageait-elle à son insu l'esprit de révolte, ou bien la conscience des communistes de ce temps-là se révoltait moins peut-être à la pensée de détruire les biens des communautés monacales ou chapitrales que ceux des familles ou des particuliers. Contraste étrange! Les affiliés encore catholiques des *Buntschu* de 1493 et de 1513 en voulaient surtout aux biens des couvents ou des abbayes, tandis que les farouches sectaires de 1525 et de 1533 faisaient main basse sur toutes les propriétés, tant ecclésiastiques que baroniales et même bourgeoises!

En Alsace la conjuration ou le *Bundschu* de l'Ungersberg, ce rendez-vous de paysans rebelles, à qui en 1493 il n'a peut-être manqué que le succès et un but plus patriotique pour prendre dans l'histoire les proportions poétiques de la célèbre conjuration du Gruttli, fut le préliminaire ou l'éclair précurseur de l'ouragan communiste de 1525. Et il semble que ses chefs, au nombre de trois, comme les trois grands chefs de la révolution helvétique, Jean Ulman de Schlestadt, Jacob Hanser de Blienswiller, et Nicolas Ziegler de Stotzheim, l'aient prévu, lorsque, leur complot ayant été déjoué par la fermeté d'Albert de Bavière, évêque de Strasbourg, ils s'écrièrent, dit-on, en congédiant leurs adhérents: L'heure n'est pas venue encore, mais elle viendra! prédiction que deux d'entr'eux ne craignirent pas de répéter après être tombés entre les mains de leurs juges et, lorsque sur le point de subir le sort réservé aux conspirateurs vaincus, ils marchèrent à l'échafaud. (1)

On la voit en effet revenir dès le commencement du siècle suivant, cette heure de l'insurrection des prolétaires, cette heure du *Bundschu*, invoquée en mourant par Ulman et par Ziegler. Dès 1513 les paysans du Brisgau, ralliés par un certain nombre de paysans du mundat de Rouffach et du Sundgau, menacent Fribourg et Brisach, après avoir mis à feu et à sang la contrée environnante. (2)

(1) *Codex*, 2e part., chronique de Materne Berler, p. 105. — (2) Ibidem, p. 126.

Digitized by Google

Vaincus enfin et dispersés malgré les efforts de leurs chefs Jérôme, Fritz Jost et Jacob Hanser, ils trouvent pour la plupart un refuge sur les territoires de Bâle et de Schaffhouse, où les ferments d'insurrection future parviennent à couver assez librement.

Ces ferments se font jour en 1524 avec la conspiration de *Schütz de Traubach* à Schlestadt. (1) Et le sang de *Schütz*, exécuté peu après à Strasbourg, ne parvient pas à les éteindre; comme pour toutes les passions ou les maladies morales dont le paroxysme est arrivé, il semble que les armes de la compression ne soient plus en quelque sorte que des stimulants.

En 1525 la chance était devenue meilleure pour ces réactions de la misère contre la propriété. Aussi les paysans se soulèvent-ils dès lors en masse, non-seulement sur les rives du Rhin, mais dans toute l'Allemagne, au nord comme au midi. Leurs soulèvements ont enfin un point d'appui nouveau dans la fermentation des passions religieuses éveillées au contact de la réforme. La révolution religieuse du seizième siècle a en effet, surtout en Allemagne, ce point de ressemblance avec notre révolution française qu'elle donna naissance à des doctrines et à des excès que ses premiers et plus célèbres chefs ne prévoyaient guères, et qu'ils désavouaient ou auraient voulu désavouer. Tandis qu'au nom de la liberté de conscience les princes et les villes s'insurgaient contre la hiérarchie ecclésiastique, au nom de cette même liberté les paysans s'insurgèrent contre les princes, les seigneurs et les villes. Le libre droit d'interpréter la Bible servit ainsi à organiser le communisme du seizième siècle, comme la déclaration des droits de l'homme et les travaux des économistes modernes ont servi à accréditer les idées communistes de notre époque.

Ce communisme contemporain de la réformation et qui se formula surtout chez les premiers anabaptistes, devait à son farouche et sombre mysticisme une faculté d'expansion dont est bien loin sans doute cette opinion plus philosophique peut-être ou spéculative que pratique, qu'on appelle aujourd'hui le communisme. A l'époque de Luther les déshérités de la société étaient bien plus nombreux et bien plus irrévocablement liés à leur sort que ceux d'aujourd'hui. Ils avaient à souffrir, non-seulement de la pauvreté, mais de la servitude

(1) Voyez Beatus Rhenanus, *rerum Germ.*, lib. III, p. 304, et Strobel, tome IV, page 12.

Digitized by Google

corporelle, de la glèbe ou du vasselage, de l'arbitraire seigneurial, et d'une foule de prétentions ou de droits excentriques qui blessaient la dignité humaine et les plus humbles instincts de la vie de famille ou de ménage. Aussi se livrèrent-ils bientôt à tous les excès lorsqu'ils rencontrèrent des chefs ou des prédicants pour leur promettre à la fois le paradis en ce monde et dans l'autre.

Il ne peut entrer dans notre plan de retracer l'histoire de ces terribles insurrections qui couvrirent de tant de sang et tant de ruines les diverses contrées de l'Allemagne, mais les annales de Landau ont aussi leur page de désordres et de souffrances à offrir à cette histoire.

Egalement aptes à posséder des fiefs, les villes impériales et les bourgeois de ces villes ne partagèrent que trop le sort des barons et des domaines ecclésiastiques pendant ces années de meurtres, de pillages, et de sévices de toutes sortes. Celles surtout d'entre ces villes qui avaient ouvert leurs portes et leurs églises aux novateurs religieux, furent les plus exposées aux malheurs de la guerre, parce qu'en leur propre sein les paysans insurgés trouvèrent plus facilement des adhérents ou des complices de fanatisme, qui les pouvaient aider à faire brèche. A Landau comme à Wissembourg quelques gens de métier, et surtout les valets et les serviteurs des gens de métier, ainsi que les journaliers et fermiers des terres de la ville avaient dépassé bien vite en enthousiasme réformateur leurs maitres ou leurs patrons. C'était au nom de l'égalité chrétienne qu'ils demandaient l'égalité des droits, le partage des biens, l'abolition des priviléges, des dîmes et même des canons de fermages. Bader contribua-t-il à les pousser à la révolte? Cela est probable, car nous le voyons à peu près à cette époque obligé de quitter la ville, chassé par ceux mêmes qu'il avait rangés sous la bannière du libre examen. Ce fut pendant cet exil qu'il publia à Strasbourg, en 1526, sa lettre apologétique à l'électeur palatin, lettre où, comme dans son catéchisme, mais à un degré moindre, on reconnaît l'exagération et le radicalisme de la doctrine de Schwenckfeld, (1) ce sectaire également odieux aux catholiques et à la majorité des protestants, et dont Luther disait que le diable avait vomi les écrits.

Quelqu'aient été en réalité les relations de Bader avec les insurgés de 1525 et quelqu'ait pu être la cause de la mesure qui le bannit

(1) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tom. II, par. 727.

Digitized by Google

momentanément de la chaire paroissiale d'où il venait de bannir l'ancienne lithurgie, le jetant comme un proscrit ou comme un rebelle hors des murs d'une cité peu de mois auparavant si enthousiaste encore de sa parole, on ne saurait douter que Bader fut à Landau le chef du parti le plus exalté, parti recruté surtout comme à Wissembourg par la classe la plus pauvre, et dont les bourgeois à pignon sur rue, quoique zélés partisans de la réforme, commençaient à avoir plus de peur que du parti catholique.

Dès le mois d'avril 1525, en même temps que les villageois du Sundgau, du haut mundat, des bailliages de Dachstein et de Saverne se soulevaient ou s'agitaient pour se soulever, des troubles graves avaienté éclaté dans le Mundat inférieur. Ces troubles, provoqués, comme quelques historiens le prétendent, (1) par les démêlés de l'abbé de Wissembourg, Rudiger, avec les bourgeois de cette ville ou plutôt seulement occasionnés par cette querelle féodale, et nés des mêmes causes que les autres soulèvements de cette époque, n'avaient pas tardé à prendre toutes les proportions d'une insurrection terrible. Au signal de la révolte d'abord donné à Neubourg puis à Cléebourg, un grand nombre de paysans s'étaient rassemblés sur ce dernier point, accourant non-seulement de Schweighofen et des autres villages abbatiaux, mais du Palatinat, de l'évêché de Spire, des terres de Fleckenstein et de Veldentz, et en général de tout le pays compris entre Seltz et Worms. (2)

Le chef de cette armée, car bientôt le rassemblement de Cléebourg devint une armée, était Bacchus Fischbach, vigneron de Wissembourg. Ce Bacchus qui ne devait peut-être son surnom mythologique qu'à la manie de latiniser les noms si fréquente au seizième siècle, ou peut-être aussi à une certaine propansion à boire outre mesure que ses adversaires lui reprochaient, avait marqué par son exaltation et son énergie dès le début de la querelle entre l'abbaye et la ville de Wissembourg. Obligé de quitter la ville et traqué par les gens de l'abbaye dans les divers villages du ressort il s'était jeté à corps perdu dans un mouvement qui promettait à la fois sanction à ses rancunes et à ses rêves d'amélioration sociale. Dès les premiers jours, à la tête

---

(1) Voyez STROBEL, tom. IV, p. 64.

(2) PETR. GUNDALIUS, *Seditio repentina vulgi præcipue Rusticorum anno 1525 exorta*. Bâle, *Henrici Petri*, 1570, 8°, page 158.

Digitized by Google

de quelques milliers d'insurgés, il avait investi le château abbatial de Saint-Remy. Ce château, défendu par une brave garnison, aurait pu tenir longtemps contre des paysans armés de faulx et de haches, si les intelligences de Bacchus avec une partie de la tribu des vignerons de Wissembourg, ne lui eussent fait livrer les fauconneaux et les engins d'artillerie que renfermait l'arsenal de cette ville. Grâce à cet équipage de siège le château de Saint-Remy fut bientôt forcé de capituler, et de capituler en pure perte, car les paysans, sans respect de la foi jurée, pillèrent aussitôt et incendièrent la forteresse à eux livrée ou confiée.

Pendant que, de plus en plus animés par ce premier succès, ils allaient investir Wissembourg, de toutes parts dans les environs s'organisait la révolte contre les seigneuries dynastiques ou municipales. Les paysans du village de Nussdorf, l'un des fiefs de la ville de Landau, se montrèrent ardents parmi tous dans cette insurrection. Aidés par une partie des artisans de Landau, ils faillirent s'emparer de la ville, qu'ils menaçaient hautement de livrer au pillage. C'était au nom de Dieu, au nom de l'égalité chrétienne, que, comme leurs adhérents campés devant Wissembourg, ils sommaient le magistrat et le sénat de Landau de leur rendre la ville. La situation du gouvernement municipal de Landau était certes fort difficile ; il ne voulait pas appeler à son aide la réaction catholique, et cependant il se sentait miné par l'exaltation d'une partie des adhérents de la réforme, et il voyait à chaque instant du jour et de la nuit les vassaux révoltés de la ville sur le point de s'emparer des portes et des murailles pour ensuite livrer au sac et au meurtre les maisons des meilleurs bourgeois. Il parvint toutefois à refouler hors des murs une partie des habitants les plus compromis avec les insurgés de Nussdorf, (1) et grâce à cette énergie d'un instant il réussit à se maintenir dans une sorte de neutralité entre Bacchus et les princes qui s'armaient pour le combattre. Ses compliments et même ses bons offices étaient pour les insurgés, auxquels il ne se faisait faute de donner, comme on dit vulgairement, de l'eau bénite de cour, mais tout en caressant les chefs des paysans, il n'avait garde de leur ouvrir les portes de la ville, et il affectait de faire une distinction entre les vassaux révoltés de la ville de Landau et les vassaux révoltés des seigneuries voisines,

(1) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tom. II, p. 740.

Digitized by Google

bien que la cause des uns et des autres fût la même, et bien qu'en bonne logique, si les rebelles de Schweighofen, de Cléebourg et autres lieux avaient raison, les rebelles de Nussdorf ne pussent avoir tort.

Déjà les paysans, enorgueillis par leurs succès et encore ivres des excès commis à Saint-Remy, avaient successivement emporté et pillé les châteaux de Gravenstein et de Landeck, Bergzabern et Anweiler, lorsqu'un matin, appelés par leurs confédérés de Nussdorf et par leurs complices de l'intérieur de Landau, ils se présentèrent en masse sous la conduite de Michel Busch aux portes de la ville, demandant à y être reçus en amis et menaçant des dernières extrémités si cette réception amicale n'avait lieu incontinent. En même temps les journaliers et une partie des vignerons de Landau s'agitaient, menaçant d'aller ouvrir les portes.

Le magistrat dut se résoudre à laisser entrer ces hordes indisciplinées qui s'abattirent aussitôt sur les cloîtres et surtout sur les caves et celliers des Augustins, ainsi que sur les autres biens ecclésiastiques, dont les bourgeois se gardèrent d'autant plus volontiers peut-être de prendre la défense qu'ils espéraient éviter par là qu'on ne s'attaquât à leurs propres biens. Cette tolérance ou cette coupable connivence ne réussit toutefois qu'à demi, et plus d'un vit sa cave et sa maison pillée aussi bien que les caves et le couvent des infortunés Augustins. Cependant l'autorité municipale ayant paru dans cette occasion faire cause commune avec les envahisseurs, parvint à se prévaloir de sa complaisance pour persuader aux insurgés de passer outre. Cette bande s'était mise en marche sous prétexte d'aller rejoindre Bacchus devant Wissembourg. Et vite le magistrat de Landau tâcha de faire écouler le torrent dans la direction de Wissembourg; la rubrique était toujours la même, c'était toujours l'abominable abbé Rudiger et sa riche abbaye qu'il s'agissait d'anéantir. Ce malheureux abbé Rudiger reste encore aujourd'hui chargé des malédictions de quelques écrivains. Cependant il semble n'avoir été qu'une sorte de bouc émissaire; sa destinée voulut qu'il se trouvât être à la fois le dernier abbé souverain du monastère de Wissembourg et le premier prévôt mitré du chapitre des chanoines séculiers substitué au monastère par la bulle de Clément VII du 25 août 1524. Cette sécularisation de l'abbaye au moment même des prédications des premiers réformateurs ne pouvait que prêter beaucoup aux vieux ferments de discorde entre l'abbaye et la ville de Wissembourg. Aussi Rudiger devint-il en peu de temps

Digitized by Google

le but de toutes les attaques non-seulement des adversaires du pouvoir temporel de l'abbaye, mais des ennemis de sa juridiction spirituelle. Il eut cette chance ou ce malheur de résumer en lui tous les griefs des nouveaux sectaires, et de paraître aussi odieux à la bourgeoisie qu'aux prolétaires des bandes pillardes de Bacchus. Enfin sa restauration par les armes des princes ses alliés acheva de vouer sa personne et sa mémoire à l'exécration des Wissembourgeois.

Cependant la défaite des principaux corps d'armée des paysans à Scherwiller et à Saverne par le duc Antoine de Lorraine, celle d'une autre de leurs bandes à Pfeddersheim par l'électeur palatin Louis V, et la terreur panique, qui à la suite de ces désastres et même de l'escarmouche assez insignifiante de Pfaffenhofen s'empara des masses mobiles de l'insurrection, avaient dispersé presqu'aussi vite qu'elle s'était formée cette armée du désordre. Les insurgés fuyant et se débandant de toutes parts avaient laissé la plupart de leurs chefs à la discrétion d'un vainqueur impitoyable. Des échafauds, des gibets, des mains coupées ou des doigts coupés avaient été les trophées de la répression. La bourgeoisie de Wissembourg avait dû payer cher sa prétendue neutralité entre Bacchus et l'abbé Rudiger, qui s'était réfugié dans l'armée combinée de l'archevêque de Trèves et de l'électeur palatin, après avoir réussi à quitter furtivement le château abbatial bloqué par les paysans. Le supplice de Jean Merckel, de Cléebourg, (1) ce prédicant peu auparavant si cher aux insurgés, ne présageait rien de bien rassurant aux partisans de Jean Bader à Landau. Le sénat de cette ville avait donc été réduit à passer d'une inquiétude à une autre. S'il était rassuré quant aux éventualités dont le menaçaient Bacchus et les rebelles de Nussdorf, il pouvait et devait craindre l'éventualité d'une attaque par les troupes palatines et archiépiscopales de Trèves. Et l'exemple de Wissembourg assiégé, bombardé et forcé de capituler, était là pour lui faire redouter une restauration semblable à celle de l'abbé Rudiger, une restauration plus désastreuse encore, celle de l'évêque de Spire.

La ville de Landau se tira assez heureusement de ce mauvais pas. Elle obtint sinon la bienveillance, du moins la non-intervention de l'électeur palatin et de ses alliés en leur fournissant des vivres pour leur armée. Elle se chargea aussi de faire la police chez elle en chas-

(1) STROBEL, tome IV, page 30.

Digitized by Google

sant les principaux complices de l'insurrection des rustauds, ou les plus compromis d'entre ses bourgeois, et en livrant quelques uns des paysans qui, sans y être autorisés, s'étaient réfugiés en ses murs. Grâce à cette conduite prudente et grâce aussi à l'intervention de l'unter-landvogt d'Alsace, Jacques de Mœrsperg ou Morimont, elle échappa au sort de sa malheureuse voisine d'en-deçà de la Lauter.

C'est peut-être alors seulement que Bader fut forcé de s'éloigner de sa chaire devenue un danger pour les intérêts matériels de Landau. Nous venons de le voir réfugié à Strasbourg et y écrivant en 1526 sa lettre à l'électeur palatin. Il ne tarda pas à retourner à Landau, ou du moins il y revint après les poursuites faites en 1528 par ordre du sénat de cette ville contre les adhérants, fauteurs ou complices des anabaptistes. Ses sermons toujours marqués au coin d'une sorte de mysticisme sombre et farouche lui suscitèrent encore à diverses reprises des démêlés avec les plus modérés des partisans de la réforme, quoiqu'il ne paraisse pas avoir pris parti ostensible dans la querelle des sacramentaires. Il ne mourut qu'en 1545, après avoir mis la dernière main à l'édition de son catéchisme, publié en 1544. (1)

Son successeur à la cure de Landau, Léonard Brunner, de Worms, acheva son œuvre et maintint plus paisiblement dans la paroisse l'enseignement de la doctrine des réformateurs. Brunner avait publié à Strasbourg des concordances sur la Bible et le Nouveau-Testament; il est aussi l'auteur d'une instruction sur la conduite à tenir au lit des malades et des mourants. (2)

On sait que Landau fut avec Munster l'une des deux premières cités d'Alsace qui adhérèrent à la formule dite de Concorde.

Notre petite république venait à peine de cicatriser les plaies faites à ses finances par la guerre des paysans et les exigences des princes victorieux, lorsque la guerre dite de Smalkalden les compromit de nouveau. Quoiqu'il ne paraisse pas que Landau ait pris une part active à cette guerre, les sympathies de la ville pour le parti protestant ne lui valurent pas moins le courroux de Charles-Quint, et elle dut payer sa part des amendes imposées par l'empereur aux villes impériales qui avaient adhéré, non-seulement ouvertement comme Strasbourg,

(1) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tome II, *Landau*.
(2) STROBEL, tome IV, page 126.

Digitized by Google

mais même tacitement et par leurs vœux plus ou moins exprimés spontanément, à la ligue de Smalkalden.

La ville avait dû aussi accepter l'*intérim*, cette transaction que Charles-Quint fit décréter dans la diète d'Augsbourg de 1548, et qui devint également odieuse aux catholiques et aux protestants, parce que tout en rétablissant la messe dans les paroisses où elle avait été abolie, elle autorisait les prêtres mariés à conserver leurs femmes au moins jusqu'après la décision du prochain concile, et à continuer à administrer à leurs ouailles la communion sous les deux espèces.

En 1552 Henri II, roi de France, s'étant déclaré le protecteur de la liberté germanique contre l'empereur d'Allemagne, avait fait marcher son armée vers le Rhin. Déjà son avant-garde aux ordres du connétable de Montmorency s'était avancée jusqu'au territoire de Strasbourg, et le roi, après s'être emparé des trois évêchés lorrains, avait donné rendez-vous à Saverne aux princes et aux députés des villes protestantes, (1) lorsque l'insurrection des paysans des environs de Saverne et de Bouxwiller provoquée par l'indiscipline de ses soldats, ainsi que le mauvais vouloir des Etats protestants pour ce protecteur étranger et catholique, déterminèrent le changement du plan de campagne et le retour du roi de France vers Metz en passant par la partie nord de la Basse-Alsace et par la principauté de Deux-Ponts.

Les troupes du connétable de Montmorency irritées d'avoir vu tomber entre les mains des paysans vosgiens et alsaciens une partie de leurs équipages démontés dans les mauvais passages des Vosges, et plus irritées encore de la réception à coups de canon faite à leurs coureurs sous les murs de Strasbourg, (2) se livrèrent dans cette retraite à toutes sortes d'excès, et les terres de Landau, se trouvant malheureusement sur leur route, eurent surtout à souffrir.

Le territoire de Landau ne devait pas en être quitte pour ces premiers sévices de l'année 1552; peu après les Français, vinrent les Brandebourgeois du margrave Albert, et quoique ces troupes aussi se présentassent au nom de la cause protestante, elles n'en traitèrent pas moins en ennemis les malheureux vassaux de la ville.

Henri II et Albert de Brandebourg eurent une entrevue à Landau afin de se concerter sur les opérations ultérieures de la campagne.

---

(1) M. DE KENTZINGER, *Documents des archives de Strasbourg*, tom. Ier, p. 37.
(2) Ibidem, page 40, et STROBEL, tome IV, page 90.

Digitized by Google

Mais la convention de Passau du 2 août suivant ayant neutralisé leurs projets, ils ne tardèrent pas à se séparer, le roi de France pour aller achever la conquête du pays de Luxembourg et aller ensuite faire une diversion en Italie, tandis que le margrave de Brandebourg se portait en partisan sur les derrières de l'armée impériale qui marchait du Tyrol sur le Rhin.

Cette troisième armée n'avait pas tardé à achever dans la Basse-Alsace l'œuvre de dévastation commencée par les armées française et brandebourgeoise. S'il restait encore aux vassaux de la ville de Landau quelque champ non ravagé ou quelque maison échappée au pillage des soudarts de Montmorency ou des lansquenets d'Albert de Brandebourg, les piquiers espagnols et les arquebusiers italiens de Charles-Quint ne manquèrent pas d'en faire table rase.

Pour comble de ruine Sa Majesté Impériale et Royale daigna octroyer le don de sa visite, et d'une assez longue visite, à la ville de Landau.

Charles-Quint, qui arrivait de Strasbourg et se disposait à aller faire le siège de Metz, que devait si glorieusement défendre le duc de Guise, fit son entrée à Landau avec une grande pompe. Moins complaisant qu'à Strasbourg pour les susceptibilités des bourgeois, il avait voulu être accompagné, non pas comme en cette grande ville par une très-faible escorte, mais par une partie de son armée. Il fallut remettre à ses hallebardiers castillans les portes de la ville, et cette garde étrangère, enorgueillie d'appartenir au monarque le plus puissant de l'Europe, zélée catholique comme le furent toujours, au moins jusqu'à ces derniers temps, les Espagnols, mit bientôt le comble à la stupéfaction des protestants de Landau, en témoignant hautement de son mauvais vouloir et de son dédain pour les sectateurs du nouveau culte. Cet effroi redoubla encore lorsque les bourgmestres et le sénat étant allés recevoir l'empereur et lui présenter les clés de la ville, le virent s'avancer précédé par de nombreux chapelains et aumôniers à cheval, qui formaient en quelque sorte ses gardes-du-corps spirituels, tandis qu'une brillante chevalerie autrichienne, flamande et espagnole dressait derrière eux sa formidable forêt de lances à banderoles et de casques empanachés.

Malgré ces pronostics d'hostilité Charles-Quint, pendant les seize jours qu'il séjourna à Landau, se montra fort peu hostile aux protestants de cette ville. Bien qu'il ne fût plus dans la période de sa poli-

Digitized by Google

tique qui avait caressé, pour s'en faire une force contre Rome, les dissidents d'Allemagne, il sut dans cette circonstance faire taire son zèle et rester sourd aux suggestions de son entourage. Au moment d'avoir sur les bras les forces du roi de France, il ne voulait pas laisser derrière lui en Allemagne des foyers nouveaux d'insurrection. Aussi se borna-t-il à montrer sa prédilection aux quelques catholiques restés à Landau en faisant célébrer une messe solennelle dans l'église qui était depuis près de trente ans déjà l'objet du litige entre les partisans de l'ancien et du nouveau cultes. Cette église ne fut pas même enlevée par là aux prédications des ministres luthériens, soit que dans la pensée de l'empereur elle dût rester mixte, soit plutôt que Charles-Quint affectât de croire qu'en y faisant une fois célébrer la messe il la rendait implicitement aux catholiques.

Les stipulations de Passau ramenaient d'ailleurs quelque peu l'empereur vers le parti qu'à son avènement au trône germanique il avait paru vouloir favoriser ou du moins ne pas contrarier. L'*intérim* venait d'être aboli en attendant la réunion d'une nouvelle diète destinée à terminer à l'amiable les disputes sur la religion, et les protestants avaient reçu l'assurance de jouir en sécurité de la liberté de conscience jusqu'après les décisions de cette diète substituée au concile pour le jugement du dogme. Promesse leur avait même été faite que si la diète ne parvenait pas à accorder catholiques et luthériens, la transaction de Passau et la liberté de conscience, qu'elle stipulait, deviendraient loi de l'Empire, (1) ou auraient force de loi perpétuelle. Ce retour de Charles-Quint vers les idées de tolérance ne réussit pas, il est vrai, à faire tomber les armes des mains de tous les protestants. Le margrave de Brandebourg-Bareuth, mis au ban de l'Empire, persistait à refuser de se soumettre et continuait les hostilités contre les princes ecclésiastiques de la Franconie et de la province rhénane. Peut-être était-il sous main encouragé par la politique de l'empereur, qui, tout en se déclarant le champion de la foi catholique en Allemagne, n'était pas fâché de voir les princes des deux cultes s'affaiblir les uns les autres par leurs querelles et préparer ainsi eux-mêmes les voies au pouvoir absolu du nouveau Charlemagne.

Ce fut peut-être pour ménager à la fois, comme on dit vulgairement, la chèvre et le chou, que Charles-Quint alla se loger à Landau

(1) PFEFFEL, *Histoire du droit public de l'Allemagne*, tome II, page 177.

Digitized by Google

dans la maison d'Ehrhardt de Helmstadt, (1) qui était à la fois proche parent de l'évêque de Spire et de l'un des principaux membres de l'ancienne ligue de Landau sous Frantz de Sickingen.

Rassuré sur les disposition des bourgeois de Landau par ce séjour de plus de deux semaines au milieu d'eux, et plus rassuré encore sur l'échéance possible de leurs mauvais vouloirs par la mise à sec des épargnes municipales, ruinées coup sur coup dans le cours de cette année 1552 d'abord par le passage du roi de France, Henri II, et du margrave de Brandebourg, puis par sa gracieuse visite, Charles-Quint quitta enfin Landau pour marcher à la tête de son armée contre le duc de Guise retranché dans Metz.

Toutefois, à l'exemple des empereurs ses prédécesseurs, il ne se mit pas en route sans payer l'hospitalité des bourgeois par quelques confirmations de priviléges. Car Landau n'en était plus à avoir besoin de priviléges nouveaux. Déjà en 1521 il avait, par un diplôme daté de Worms, ratifié l'annexion définitive de la ville à la landvogtey d'Alsace et confirmé l'engagement de la ville à la ville même. Ces confirmations de priviléges ou de droits dès lors non contestés, étaient sans doute un papier-monnaie peu coûteux pour la chancellerie impériale, mais elles avaient toujours l'avantage de rassurer les bourgeois de Landau sur les chances inconnues de l'avenir, surtout lorsque, par suite de la cession des duchés d'Autriche et de Wurtemberg à l'archiduc Ferdinand, frère de l'empereur, le titre de landvogt d'Alsace, d'abord conféré à ce dernier, fut restitué à l'électeur palatin. Ce retour de la landvogtey d'Alsace à la maison palatine n'était d'ailleurs qu'un engagement ou plutôt un sous-engagement provisoire. Chose étrange que ces engagements et sous-engagements de la féodale Allemagne! La landvogtey d'Alsace retirée par Maximilien Ier à la maison palatine, avait été par lui-même, en sa qualité d'empereur, engagée à la maison d'Autriche, et c'était la maison d'Autriche, non l'empereur, c'était Charles-Quint chef de la maison d'Autriche, plutôt que Charles-Quint empereur d'Allemagne, qui engageait de nouveau cette landvogtey aux Palatins, moyennant 40,000 écus du Rhin et une rente de 8000 florins d'or sur les Pays-Bas. (2) Il fallait que l'abus des engage-

(1) Voyez Birnbaum.

(2) Schœpflin, *Als. ill.*, tome II, *Landvogts d'Alsace*, paragraphe 266 des généalogies historiques.

Digitized by Google

ments eût poussé de bien profondes racines en Allemagne pour que même l'empereur Charles-Quint, si riche déjà de ses possessions espagnoles de l'Inde occidentale, n'eût pas honte d'y avoir recours. Mais ce retour au comte palatin ne fut pas de longue durée, car en 1556 la landvogtey d'Alsace retirée à l'électeur Otton-Henri, fils de Rupert ou Robert, rentra dans la maison d'Autriche, qui la conserva jusqu'aux traités de Westphalie.

Landau, comme le reste de l'Alsace, n'eut plus de rôle marqué, depuis 1552, dans la guerre entre la France et l'Empire, guerre que ne finit pas même immédiatement l'abdication de Charles-Quint. Elle avait fourni pour cette guerre son contingent de soldats à l'armée impériale.

La période de paix ou plutôt la trève armée dans laquelle les catholiques et les protestants d'Allemagne entrèrent pour leur commun avantage vers la fin du règne de Charles-Quint et sous son successeur Ferdinand Ier, eut peut-être pour Landau plus de bienfaits encore que pour la plupart des autres cités où les deux cultes restaient en présence. Il y a lieu sans doute d'en faire honneur à la modération du parti dominant, mais peut-être l'épuisement des finances de la ville contribua-t-il à cette modération, car l'abus de la force contre les bourgeois restés catholiques, aurait eu pour effet de les obliger à s'expatrier, ce qui n'aurait pu se faire sans de nouveaux dommages pour la fortune publique. Au contraire grâce à la tolérance ou à la prudence montrée en cette occasion par le magistrat de Landau, la situation financière ne tarda pas à s'améliorer assez rapidement, malgré les années de sécheresse qui sévirent à cette époque, entr'autres et surtout l'année 1559.

Ce n'est pas que pendant la seconde moitié du seizième siècle Landau ait pu tout-à-fait se garer des malheurs de ce temps. Le contre-coup des guerres de religion ne pouvait manquer de s'y faire parfois sentir. La lutte entre catholiques et protestants, quoiqu'elle eût passé avec ses plus grandes fureurs du sol de l'Allemagne sur le sol de France, avait parfois des incidents désastreux pour les provinces frontières, mais ces accidents n'étaient pas assez prolongés pour altérer sensiblement leur bien-être.

A titre de voisine du théâtre de la guerre la ville de Landau eut donc, comme d'autres villes d'Alsace, à souffrir assez souvent du passage des reitres et des lansquenets levés en Allemagne pour aller

Digitized by Google

renforcer l'armée des huguenots de France. Ainsi en 1568 la campagne autour de la ville fut fort maltraitée, malgré la communauté de principes religieux, par le contingent que Casimir, fils de l'électeur palatin, Frédéric III, amena à l'amiral de Coligny.

Dans cette même année 1568 une autre troupe de huguenots réfugiée à Strasbourg sous les ordres du capitaine dauphinois La Coche (1) ayant fait une tentative sur Neubourg, y avait été taillée en pièces par le duc d'Aumale accouru de Metz à la tête d'un corps de troupes royales. Une partie des vaincus avait cherché un refuge sur les terres de Deux-Ponts et jusques sur le territoire de Landau, mettant tout à feu et à sang sur son passage, si bien que même les paysans protestants s'armèrent contre eux, et les traquèrent comme des bêtes fauves, tandis que les coureurs du duc d'Aumale menaçaient à leur tour les campagnes du Palatinat et de la Basse-Alsace. Cette dernière invasion fut heureusement arrêtée grâce aux vives réclamations de l'empereur Maximilien II auprès du roi de France, Charles IX, qui invita le duc d'Aumale à ne pas continuer la poursuite sur les terres de l'Empire.

La nouvelle armée que Jean Casimir vint au mois de juillet 1587 réunir près de Strasbourg aux régiments suisses levés par Clairvaut pour le service de Henri IV ou plutôt Henri de Navarre, ne fit pas moins sentir son passage aux terres de Landau qu'à celles de Strasbourg, et les regrets témoignés par le chef des réformés de France à ses bons amis les *magnifiques seigneurs Ammeistre, Stettmeistres et Conseil de la République de Strasbourg* (2) au sujet des excès commis contre leurs corréligionnaires d'Alsace par les soldats mercenaires levés en Allemagne et en Suisse auraient pu à aussi bon droit être adressés aux bourguemestres et sénat de la ville impériale et libre de Landau.

En 1577, le 11 mars, fut renouvelé le pacte de défense mutuelle entre les dix villes libres de la landvogtey d'Alsace, parmi lesquelles Landau, quoique la dernière venue, eut le 5e rang. (3)

La mort de l'évêque de Strasbourg, Jean de Manderscheid, avait rallumé dès 1592 ce fatal brandon des guerres de religion qui, depuis

(1) STROBEL, tome IV, page 156.

(2) *Documents des archives de Strasbourg*, par M. DE KENTZINGER, t. Ier, p. 108.

(3) STROBEL, tome IV, p. 176, note.

Digitized by Google

1556, avait été éloigné du pays par la sagesse des successeurs de Charles-Quint. La dignité épiscopale de Strasbourg ou plutôt la principauté épiscopale se trouvait disputée par des représentants des deux cultes. D'une part Jean-Georges de Brandebourg élu par les quatorze chanoines protestants du grand chapitre, et d'autre part le jeune cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, élu par les sept chanoines restés catholiques, avaient couru aux armes. Il peut paraître assez singulier de voir une mître d'évêque servir ainsi de but à l'ambition non-seulement d'un prince catholique mais d'un prince protestant; mais la mître épiscopale de Strasbourg ne conférait pas seulement des droits spirituels, elle était en outre le signe d'une puissance féodale aussi riche que militaire.

Landau, quoique ne faisant point partie du diocèse de Strasbourg, n'avait pu garder une complète neutralité dans cette querelle. Les vœux du parti dominant étaient pour la ville de Strasbourg et son prétendant protestant à l'évêché. Aussi, lorsque les chances de la guerre eurent tourné en faveur du cardinal de Lorraine, lorsque la prise de Wasselonne et de son château eut permis aux troupes épiscopales de Lorraine, de pousser des partis en-dehors de leur ligne d'opération et de menacer les alliés ou les adhérents des Strasbourgeois, on put craindre un instant à Landau quelqu'attaque du cardinal. Déjà des préparatifs étaient faits pour soutenir un siège, et les portes de la ville avaient reçu double garde de bourgeois armés de pied en cap. Mais tout se borna à quelques sévices de maraudeurs sur les terres de Nussdorf et autres de la dépendance de Landau. La trève de dix ans conclue à Sarrebourg entre le cardinal de Lorraine et le margrave de Brandebourg ôta bientôt à nos bourgeois toute inquiétude touchant les projets du cardinal, et lorsque cette trève expira vers la fin de l'année 1602, il ne paraît pas que Landau ait pris aucune part, même par quelque démonstration sans portée, au renouvellement des hostilités.

L. LEVRAULT.

*(La suite à la prochaine livraison).*

Digitized by Google

# HYDROLOGIE ALSACIENNE.

---

Longtemps dominée par des vues purement empiriques, la médecine thermale semblait ne pouvoir s'engager dans la voie du progrès si largement ouverte aux différentes branches de l'art médical. Aujourd'hui de nombreux et importants travaux et plusieurs revues d'hydrologie médicale témoignent de l'intérêt toujours croissant qui s'attache à ce mode de traitement contre lequel la classe aisée se révolte rarement.

La vallée du Rhin, déjà favorisée sous tant de rapports, compte un grand nombre de sources minérales, mais personne encore n'avait songé à faire le précieux inventaire de ces richesses hydrologiques, en réunissant dans un seul ouvrage l'histoire médicale de ces sources et leurs indications thérapeutiques. Comprenant cette exigence du moment M. le docteur Robert vient de combler cette lacune de la manière la plus heureuse par la publication d'un livre qui se recommande à la juste appréciation des médecins et des touristes.

Indispensable comme guide, vrai comme expression thérapeutique de la valeur des eaux, riche d'érudition hydrologique, le livre de M. Robert, capricieux comme un voyage, vient nous distraire souvent de l'aridité et de la monotonie de l'analyse chimique par des détails historiques et la description artistique de la contrée, considérée au point de vue de l'économie sociale. L'ouvrage de M. Robert a encore le mérite de réhabiliter nos établissements français, surtout ceux de l'Alsace, dont quelques uns rivalisent d'élégance et de confortable. C'est une attention toute patriotique dont nous félicitons très-sincèrement le docteur Robert. Car il faut bien l'avouer, il est peu de médecins qui n'aient pas vu accueillir avec un sourire de



Digitized by Google

dédaigneuse incrédulité, la prescription d'une saison à l'un de nos établissements thermaux. Quelque salutaire que soit l'action spécifique des eaux, quelque pittoresque que soit la contrée, quelque gracieuse que soit la naïade ou la légende, le charme et le prestige restent à la rive étrangère. L'écho lointain du bruissement de l'or et des billets de banque des salons de M. Benazet se mêle au chant des syrènes qui murmurent sur la rive droite de fallacieuses promesses, et bientôt l'on est séduit par ce raffinement attractil. Les chances de santé et de fortune sont donc en raison directe du carré des distances parcourues.

Nous revenons à un sujet plus sérieux, l'analyse chimique, détail aride et insignifiant pour la plupart des touristes, mais très-intéressant au point de vue médical. Recueillies avec beaucoup de soins par le docteur Robert, ces analyses chimiques ont presque toutes été faites par des hommes occupant une position éminente dans la carrière scientifique. Celles du pays de Baden sont le résultat de travaux récents et encore inédits du professeur Bunsen, de Heidelberg. Sous ce rapport on ne peut rien désirer de plus complet. Ce détail a été négligé par M. C. James qui, sur cent quatre-vingt-quatre bains dont il fait mention dans son traité, ne donne que soixante-une analyses; les médecins qui consultent cet ouvrage sont donc obligés pour cent vingt-trois sources d'accorder une foi aveugle aux indications thérapeutiques formulées par l'auteur.

Peut-être le docteur Robert aurait-il dû joindre à son ouvrage quelques relevés de statistique ou de clinique thermale. Mais l'on ne peut pas trop exiger d'une première édition. D'ailleurs M. Robert qui paraît embrasser la spécialité de la médecine thermale, vient de fonder une Revue d'hydrologie médicale; il est donc en mesure de répondre aux desiderata formulés par les confrères les plus exigeants.

Nous croyons bien faire en reproduisant dans la *Revue d'Alsace* un travail du plus haut intérêt: *Sur la formation des sources minérales*, publié dans la *Revue hydrologique médicale de Strasbourg*, par M. le docteur Charles Braun.

La solution de ce problème grandiose a de tout temps vivement sollicité les efforts des intelligences d'élite; mais, par un contraste frappant, le génie de l'homme qui surprend dans les régions éthérées le secret de la lumière et les lois de la mécanique céleste, ne peut qu'avec peine sonder les profondeurs du chaos. Longtemps l'esprit humain n'a pu saisir aucune des scènes du grand drame géologique

Digitized by Google

qui se déroule au centre de notre globe, souvent ébranlé par la révolte incessante d'éléments encore inconnus. Aujourd'hui la question de minéralisation et de thermalisation des sources se rattachant aux phénomènes les plus considérables de notre planète, semble marcher vers une solution définitive, et malgré la boutade de Rabelais (1) la science moderne triomphera. Nous laissons parler M. le docteur Charles Braun, nos lecteurs n'y perdront rien.

JULES-FRÉDÉRIC PUTHOD, docteur en médecine.

## FORMATION DES SOURCES MINÉRALES DE WIESBADEN,

par M. CHARLES BRAUN, docteur en médecine et en chirurgie. (2)

Un article sur la formation des eaux minérales aurait déjà dû figurer dans un des premiers numéros de notre *Revue*, comme introduction à la science hydrologique; malheureusement cette question est encore à l'état de théories ou d'hypothèses plus ou moins fondées; ces documents sont épars, et nous ne les avons encore nulle part trouvés réunis en faisceau comme dans le savant ouvrage de notre honorable confrère, M. le docteur Braun, intitulé: *Monographie des eaux minérales de Wiesbaden*. Nous ne pouvons donner un exposé plus clair et plus érudit de cette question, qu'en extrayant textuellement le chapitre VIII de cet ouvrage. Bien qu'il traite des eaux de Wiesbaden, il n'en résume pas moins toutes les théories qui ont cours dans la science sur ce sujet.

Les eaux minérales, et principalement les sources thermales, présentent un phénomène de la nature si remarquable, leur emploi dans les cas les plus graves, a produit des résultats tellement merveilleux, que l'étude de leur origine et des conditions de leur existence ne saurait être indifférente pour personne. Pour le médecin, elle est d'un grand intérêt en ce qu'elle lui fait connaître la véritable cause de l'efficacité des eaux, leurs propriétés curatives et, par voie de conséquence, l'opportunité et le mode de leur application.

Dans tous les temps, l'origine et la formation des sources minérales ont été un sujet de méditations et de recherches pour le philosophe et pour le naturaliste, et ont donné lieu à des théories telles que les comportait l'état des sciences naturelles de l'époque, à des doctrines répon-

(1) Livre II, chapitre XXXIII. « Et m'ébahys grandement d'un taz de folz philosophes et midicins qui perdent temps à desputer d'ou vient la chaleur de ces dictes eaues si c'est à cause du baurach ou du soulphre ou de l'alun ou du salpêtre qui est dedans les minières car ilz n'y font que rauasser et mieux leur vauldrait aller se frotter le cul au Panicault que de perdre ainsi le temps à desputer de ce dont ils ne savent l'origine.

(2) *Les eaux minérales de Wiesbaden*, par M. C. Braun, docteur en médecine et en chirurgie. 1852.

Digitized by Google

dant à des idées préconçues des écoles philosophiques ou en harmonie avec la disposition d'esprit des savants qui les avaient imaginées.

Ces théories appartiennent à deux ordres d'idées très-différents. Les unes assignent à la formation des sources minérales une cause surnaturelle ; les autres expliquent leur origine au moyen des lois de la physique et sont par conséquent du domaine de la science. Les premières reposent souvent sur une donnée purement religieuse. L'antiquité payenne, par exemple, voyait dans les sources thermales autant de divinités bienfaisantes ; dans les idées du moyen-âge elles passaient pour des émanations de la volonté divine et, suivant Origène, ce sont des larmes versées par les anges déchus en expiation des péchés de l'humanité. D'autres fois ces théories s'élèvent à des considérations philosophiques et, quoique datant d'une époque plus rapprochée de la nôtre, elles ne sont guères plus judicieuses que les précédentes et reposent en général sur les conceptions erronées de l'école de la philosophie naturelle. Pour les inventeurs de ces dernières, Keferstein, (1) Steffens, Alexis et autres, les eaux thermales sont le produit organique du travail vital de la terre, du principe vital primordial. En donnant libre carrière à leur imagination, ils ont dit sur cette matière des choses fort belles, mais hélas, bien peu vraies ! Keferstein fait dériver la formation des sources du travail respiratoire de la terre ; il veut y voir le produit de l'acte d'exhalation du globe. Steffens va plus loin dans cette voie fantastique ; il attribue à l'organisme terrestre une action spontanée sur la lune en vertus de prétendus rapports de polarité, et considère les sources comme le produit d'organes de sécrétion de notre planète, ce qui fit dire plaisamment à Berzelius que la terre devait être pourvue d'un grand nombre de reins. Nous ne mentionnons ces singulières élucubrations que comme un objet de pure curiosité et tenons toute espèce de réfutation pour superflue.

Parmi les théories qui reposent sur une base scientifique, trois, de nos jours, comptent encore des partisans ; celles du travail électro-galvanique, de la sublimation et du lavage.

La théorie du travail électro-galvanique appartient aussi à l'école de la philosophie naturelle, mais elle a la prétention de s'appuyer sur les données de l'histoire naturelle et sur les lois de la physique. En Allemagne, ses défenseurs les plus ingénieux furent Harless et Wurtzer. En France même, elle eut des adhérents dans Socquet, Martinet et Fodéré.

Elle suppose dans l'intérieur du globe des couches immenses de fossiles juxtaposées et superposées, formant de gigantesques batteries galvaniques en activité et déposant des sels à leurs extrémités polaires en même temps qu'il s'y développe du calorique ; c'est-à-dire un modèle de la pile de Volta exécuté par la nature sur une échelle colossale. Par les effets continus et d'une intensité toujours égale de ces batteries gigantesques, les partisans de cette doctrine croient expliquer les proportions toujours constantes dans la composition chimique, l'égalité de

(1) KEFERSTEIN, *Rudiments d'histoire naturelle du corps terrestre.* Leipzig 1834.

Digitized by Google

la température ainsi que la durée des sources minérales qu'ils appellent les créations vivantes de l'organisme minéral primordial ou les produits organiques de l'organisme terrestre.

Il est inutile de dire que cette théorie ne repose sur aucune preuve fournie par l'expérience. La géologie n'a jusqu'à ce jour découvert nulle part, dans le sein des montagnes, des couches dans un état de tension et d'activité électro-galvanique.

Supposons d'ailleurs que le hasard se soit chargé de construire dans le sein du globe une immense pile voltaïque ; cette pile serait insuffisante pour expliquer l'origine des sources minérales, car à l'un des pôles il ne se formerait que des bases, à l'autre que des acides, et il faudrait, pour arriver à la formation des sels contenus dans les sources, imaginer à côté de la première une seconde pile composée de couches inversement disposées. Remarquons en outre que si les partisans du travail électro-galvanique veulent mener leur théorie à bonne fin, ils doivent nécessairement admettre dans le sein de la terre l'existence de ces immenses magasins de sels si vivement combattue par eux dans la théorie de la formation des sources par le lavage, à moins qu'ils n'aillent jusqu'à affirmer que les bases et les acides sont tirés du néant par l'action galvanique, conformément à la belle découverte de Paciani à laquelle aucun naturaliste, pas même son auteur, ne saurait croire sérieusement.

Dans la théorie par la sublimation, on envisage les sources minérales comme les manifestations, les productions durables et paisibles d'un foyer volcanique. On y admet, et en ceci elle est d'accord avec la plupart des systèmes anciens ainsi qu'avec la théorie du lavage, qu'il existe dans les profondeurs de la terre une masse ignée, cause coëfficente des sources minérales ; mais elle s'écarte de cette dernière en ce qu'elle considère les eaux comme le produit direct de ce foyer central, tandis que la théorie du lavage n'en fait dépendre que certaines conditions de la formation des sources.

Stift (1) est le premier qui se prononça ouvertement pour la théorie par la sublimation. Suivant lui les sources minérales sont, à l'instar des éruptions volcaniques, un effet de ce feu central, témoin irrécusable que notre globe est sorti des mains du Créateur à l'état de masse en fusion. « Aussi longtemps, dit-il, que les émanations gazeuses de ce foyer furent contenues par les masses des montagnes, leur force expansive dut augmenter jusqu'à ce qu'elle leur frayât un passage par des soulèvements et des déchirements. Au même instant les laves firent éruption, les roches volcaniques se formèrent et les émanations terrestres trouvèrent une issue à travers les crevasses de ces roches. Puis les éruptions cessèrent, le grand travail de la nâture dans les entrailles de la terre s'organisa régulièrement et put se manifester d'une manière continue dans les sources minérales auxquelles l'eau météorologique, affluant par les fissures du sol, servit de véhicule. »

---

(1) *Description géognostique du duché de Nassau.*

Digitized by Google

Voici les faits sur lesquels cet auteur prétend baser son opinion :

1° Les sources minérales sont généralement répandues sur la terre ; elles prennent naissance dans toutes les formations montagneuses, de même que ces dernières sont toutes traversées par des productions volcaniques.

2° Leur composition chimique, leur température, leur principal caractère, dans une contrée donnée, ne varient pas; il en est de même des caractères distinctifs des produits volcaniques.

3° Elles sont remarquables comme les volcans par leurs exhalaisons gazeuses.

4° La plupart des éléments des eaux minérales se trouvent également à l'état de sublimation dans les produits des éruptions volcaniques.

5° Les tremblements de terre les plus étendus et les plus destructeurs ne se font que faiblement sentir dans les contrées qui possèdent des sources minérales.

6° Quelques sources minérales ont été visiblement influencées par des tremblements de terre considérables dont le foyer était cependant très-éloigné.

7° Les éruptions volcaniques donnent fréquemment naissance à des sources minérales nouvelles qui tarissent lorsque les productions volcaniques cessent, ou sont périodiques comme les éruptions elles-mêmes; toutes les contrées où il existe des traces d'un foyer volcanique éteint, possèdent également des sources minérales contenant plus ou moins les principes qui constituent le caractère distinctif de la production volcanique.

Stift rejette l'action exclusive de la sublimation dans la formation des eaux minérales, et admet le concours de certains phénomènes atmosphériques. Il suppose même que la majeure partie de l'eau des sources minérales chaudes et toute celle des froides n'est autre que de l'eau météorologique qui s'infiltre dans les profondeurs de la terre par les voies déjà indiquées, tantôt pour se combiner avec l'eau formée au foyer central et chargée de substances minérales, tantôt, sans pénétrer jusqu'au foyer même, pour en recevoir les exhalaisons et les sublimations et de là, revenir au jour en vertu des lois hydrostatiques dont la puissance est encore augmentée par la pression des gaz.

La théorie de la sublimation se distingue de la précédente en ce qu'elle repose sur une base véritablement scientifique. Elle a été développée avec beaucoup de talent, et il est à regretter que Stift n'ait pas tenu sa promesse, en poussant jusqu'au bout ses savantes investigations. Nous mettrons à profit, pour la théorie du lavage, son excellente démonstration de l'origine simultanée des roches volcaniques et des sources minérales. Un grand nombre de celles-ci, on ne saurait le méconnaître, doivent leur naissance à l'action volcanique, et dans bien des cas, les eaux n'ont dû recevoir leurs principes minéraux qu'à la suite d'un travail de sublimation. Mais par contre, dans beaucoup d'autres cas, il serait difficile de prouver qu'une pareille action ait jamais existé ou existe encore. La proportion toujours constante des substances minérales, l'égalité de la température et du volume des sources ne témoignent pas

Digitized by Google

en faveur de l'action volcanique continue ; elles la rendent au contraire invraisemblable, car on comprend aisément qu'un volcan puisse s'éteindre, mais non comment il se réduirait aux proportions minimes d'un feu égal et modéré.

Nous arrivons maintenant à la théorie qui explique la formation des eaux minérales par le lavage des fossiles terrestres, théorie qui dans ces derniers temps a été l'objet de nombreuses recherches et s'est élevée par des démonstrations scientifiques au rang des vérités les mieux établies. Elle remonte à l'antiquité la plus reculée. Aristote dit, dans sa météorologie et ses problèmes, que la couleur et la saveur de l'eau dépendent des propriétés du sol qu'elle traverse. Pline formule toute la théorie en ce peu de mots : *tales sunt aquæ qualis est terra per quam fluunt (Telle est la terre, telles les eaux qui la pénètrent).* Mais ce qui n'était pour l'antiquité qu'un axiome philosophique, fut confirmé, dans les temps modernes, par les découvertes de la science. D'abord, des savants comme Berzelius, Fontan, Bischoff et Vetter, montrèrent la grande conformité de la composition chimique des eaux minérales avec celle des roches qui se trouvent dans leur voisinage. Ensuite, on démontra que, dans de certaines conditions, les roches abandonnent aux eaux filtrant à travers leurs assises les substances chimiques constitutives des eaux minérales. C'est à Struve (1) qu'appartient le mérite d'avoir le premier prouvé ce fait directement au moyen de l'analyse chimique et d'avoir par là dissipé toute espèce de doute sur la formation d'un grand nombre de sources minérales. Il produisit artificiellement, à quelques différences insignifiantes près et en opérant sous une pression de deux atmosphères environ, de l'eau de Bilin (Josephsquelle) avec du porphyre schisteux venant du Donnersberg, près Tœplitz (Bohême) et de l'eau chargée d'acide carbonique. La voie étant ainsi tracée, de nouvelles investigations firent voir que le sol des montagnes, aux environs des sources, en contient tout les éléments, et par des travaux ultérieurs, Struve put se convaincre que l'eau chargée d'acide carbonique opère dans la plupart des roches, même sous la pression modérée d'une atmosphère et demie, la décomposition des silicates de soude et de potasse, que l'eau pure exerce déjà une action décomposante sur certaines roches et dissout, dans le porphyre schisteux et les basaltes de Plattenberg, le carbonate de soude et surtout le sulfate de soude et le chlorure de sodium, mais qu'il faut que l'eau soit chargée d'acide carbonique, pour dissoudre les silicates et donner naissance à des bicarbonates solubles.

*(La suite prochainement).*

---

(1) *Reproduction artificielle des eaux minérales thermales.*

Digitized by Google

# SAINTE FOI, SAINTE ESPÉRANCE ET SAINTE CHARITÉ,

## FILLES DE SAINTE SAPIENCE.

---

## ÉTUDES HAGIOGRAPHIQUES.

---

Non seulement tous les dieux du ciel, non seulement ceux de la terre et de l'agriculture, ceux des montagnes, des mers, des fleuves, des fontaines, tous ceux, en un mot, qui présidaient à la nature physique, avaient un culte à Rome, mais encore les génies qui présidaient aux phénomènes les plus abstraits de l'esprit humain, y avaient des autels. Je citerai, entr'autres, la Raison, (1) la Piété, (2) la Pudicité, (3) la Vertu, (4) l'Honneur, (5) l'Excellence, (6) la Propreté, (7) l'Equité, (8) la Clémence. (9) La Foi y eut aussi plusieurs temples. (10) On l'adorait comme une divinité, fille de Jupiter. Numa, disait-on, lui avait dédié le plus ancien de ses sanctuaires sur le mont Palatin. Elle en eut par la suite deux autres, dont l'un, sous l'invocation de *Fides publica* (la foi qui préside aux droits des nations) fut consacré dans le Capitole par Emilius Scaurus, et dont l'autre, sous

---

(1) *Mens.* — V. Ovid., *Fast.*, vi, 241; Liv., xxii, 9 et 20; Cic., N. D. ii: 22, *leg.* ii, 11; Augustin, iv, 21; Lactant., i, 20, 13.

(2) *Pietas.* — V. Plin., H. N. vii, 36; Valer. Max., v, 4, 7. Son temple était placé à côté du théâtre de Marcellus

(3) *Pudicitia.* — V. Liv., x, 23; Festus, p. 207; P. Victor, *reg. urb.*, viii.

(4) *Virtus.* — V. Liv., xxvii, 25; xxix, 11; Valer. Max., i, 1, 8.

(5) *Honos.* — V. Cic., *leg.* ii, 23; P. Victor, *reg. urb.* i.

(6) *Praestana.* — V. Arnob., iv, 3.

(7) *Mundities.* — V. P. Victor, *reg. urb.* xiii.

(8) *Æquitas.* — V. Arnob., iv, 1.

(9) *Clementia.* — V. Plin., ii, 5, 7.

(10) *Fides.* — V. Liv., i, 21; Servius, *Æneid.*, i, 296; Lactant., i, 20, 26; Horat., *Od.* i, 35, 21.

Digitized by Google

l'invocation de *Fides candida* (la foi pure, ou sincère), le fut, en l'an 400 de Rome, dans le *Forum* par Attilius Calatinus, auquel fut dû, la même année, celui de l'Espérance, (1) situé devant la porte Carmentale. Au service du temple du Capitole était préposé le collége des prêtres féciaux au nombre de vingt.

L'Amour ou la Charité avait aussi un autel à côté de celui de la Concorde dans le temple de Jupiter Capitolin. La fête de ces deux génies avait lieu sous le nom de *Charistia* le VIII de kalendes de mars ou 22 février. On brûlait l'encens devant leurs images; et, en les invoquant, on joignait à leurs noms celui de Junon Conciliatrice, qui avait son temple sur le mont Palatin. C'était dans ce dernier temple que se rendaient principalement les épouses malheureuses, pour confier à la *sage déesse* la cause des discordes qui les éloignaient de leurs maris. Elles y témoignaient de leur *foi* envers elle et de leur *espérance* en sa protection. Cette fête des Charisties était encore d'usage sous les règnes de Constantin et de Julien, au IVe siècle de l'ère chrétienne. (2)

Lorsque le christianisme finit par devenir l'unique culte de la masse des habitants de Rome, et que le paganisme n'exista plus que dans la campagne, on substitua à la Charité payenne Sainte Charité et l'on broda sur cette prétendue sainte une légende. On en fit la sœur de Sainte Foi et de Sainte Espérance, et, comme ces deux dernières, la fille de Sainte Sapience ou de Sagesse; c'est-à-dire qu'on réunit dans cette petite histoire tous les noms des différents génies qu'on invoquait au jour des Charisties.

Il fallait, à cette époque, peu d'effort de la part du clergé, pour répandre de telles histoires. Grâce aux nouveaux noms mis en scène, au culte qu'on rendit à ces saintes, aux prières qui furent composées en l'honneur de leur prétendu martyre, le culte de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, vertus que l'ancienne religion faisait découler du sein de Junon Sospita, personnification la plus parfaite de la femme déesse, à laquelle avaient recours non seulement les matrones, mais encore les vierges, ce qui lui fit donner à la fois le titre de Vierge et celui de Reine, que l'on transmit par la suite à la Vierge chrétienne, fut bien vite oublié. On ne parla que de Sapience, qui,

(1) *Spes.* — STATIUS parle de cette déesse.

(2) Calendrier de Constantin, dans PETAU, *Uranolog.*, tom. III.

Digitized by Google

avec une sagesse au-dessus de tout éloge, avait su résister à toutes les épreuves de sa nature de mère, pour laisser immoler ses filles plutôt que de renier son Dieu.

La légende raconte que Sainte Sapience était la veuve d'un illustre Romain, laquelle venue dans la capitale de l'empire avec ses trois filles Foi, Espérance et Charité, y avait été dénoncée comme chrétienne au temps de la persécution de Dioclétien. Invitée à se rendre au tribunal du préteur, elle n'avait pas hésité à reconnaître le fait. Mais loin de se disculper, elle engagea ses filles à témoigner de leur foi en Jésus-Christ. Envain le préteur tenta tous les moyens pour la ramener à d'autres sentiments. Pensant que son cœur faiblirait en présence des peines infligées à ses filles, il fit mettre à nu la plus jeune, et la fit attacher au pilori, pour être battue de verges. La mère, loin de s'émouvoir, ne parla que pour encourager son enfant à souffrir, et, par ses discours, releva son courage, chaque fois que la douleur lui arrachait un cri. Elle assista de même la seconde, de même l'aînée, ne cessant d'invoquer le Christ, et leur montrant le ciel ouvert, d'où la palme de martyre leur était présentée. Sourde à toutes les remontrances, et n'ayant point voulu sacrifier aux faux dieux, le préteur ordonna qu'elle fût pour toujours privée de ses enfants. Il les fit l'une après l'autre décapiter en sa présence, sans que Sapience pût être timorée. Elle contemplait le ciel, et, dans son extase, semblait suivre le vol de chacune de ses filles vers le Dieu qui les appelait pour les couronner. Enfin, privée de tout ce qui lui fut cher, elle fut jetée dehors du prétoire, et, ainsi seule, et sans autre soutien que sa foi, son espérance, la charité qui lui ordonnait de prier pour ses bourreaux, elle passa le reste de sa vie dans l'isolement et la méditation, jusqu'à ce qu'après tant d'epreuves, Dieu enfin eut pitié d'elle et l'appela dans son sein.

Cette légende date évidemment de l'époque où le culte des trois génies païens fut abandonné, mais où néanmoins la mémoire en était encore en partie restée. Elle acquit d'autant plus de popularité que, par les autels qui furent mis sous l'invocation des trois saintes, où leur martyre fut consacré par la peinture, où l'on montra même leurs reliques (car bon nombre d'églises en contiennent encore de nos jours), le nouveau culte voulut en constater la vérité, et que, par les prières qu'il formula en leur honneur, il provoqua chez les fidèles la demande d'intercession de ces bienheureuses auprès de Dieu.

Digitized by Google

Quelques générations s'étaient à peine succédées, que personne, parmi le peuple, ne douta plus de leur existence réelle. Si l'Eglise elle-même, à une époque moins lointaine, regarda comme symbolique cette conjonction de noms, qui ne sont que l'expression des vertus les plus parfaites du chrétien, elle n'osa plus néanmoins s'élever contre leur authenticité historique, et, au contraire, les consigna toujours depuis dans ses martyrologes, dans ses litanies, dans ses prières comme ceux d'êtres réels.

De Rome la légende passa de bonne heure aux Grecs qui, de noms pris dans leur langue, appelèrent les trois saintes *Pistis*, *Elpis* et *Agapé*. Ils leur donnèrent pour mère *Sophia*, cette sagesse éternelle, sous la tutelle de laquelle Constantin, dans sa ville du Bosphore, avait placé l'église, qui, après les nombreuses reconstructions qu'elle eut à subir, porte encore aujourd'hui ce nom comme mosquée. (1) Chez eux néanmoins, comme chez les Latins, le culte des trois saintes ne réunit pas toujours leurs trois noms. Souvent chacune d'elles est isolée, ainsi que l'étaient les trois génies de l'antiquité. Comme emblêmes des vertus théologales et chrétiennes, on les trouve au contraire toujours représentées ensemble, et souvent, peintes sous les figures les plus gracieuses, tenant l'une la croix et le livre qui en explique les mystères, l'autre, portant ses regards vers le ciel qui s'entr'ouvre, et vers lequel son âme vole; la troisième, donnant le sein à un jeune enfant qu'elle allaite, et distribuant du fruit et de l'or aux autres enfants qui l'entourent. C'est sans contredit la plus précieuse allégorie que nous ayons imitée de l'antiquité; je dirai même que nous l'avons embellie, autant que la morale chrétienne, dégagée de tout fanatisme religieux, l'emporte sur celle du paganisme.

Les Allemands reconnaissent les trois saintes sous les noms de *Fides*, *Spes* et *Charitas* que leur donne la légende latine. Néanmoins, comme êtres allégoriques, ils leur laissent la dénomination allemande de *Glaube*, *Hoffnung* et *Liebe*. La légende chez eux a remplacé le mythe bien plus ancien, qui se perd dans l'origine de la nationalité germanique et qui mettait en scènes les trois *Nornes* ou filles du destin. Elles représentaient le passé, le présent et l'avenir, c'est-à-

(1) *Aia Sofia*. V. les différentes bâtisses de ce monument, ROBERT WALSH, traduction de KAISER, *Constantinopel und seine Umgebungen*, p. 96.

Digitized by Google

dire le cercle de l'éternité à laquelle préside cette sagesse éternelle et immuable, d'où découlent les vertus que le christianisme a personnifiées.

L'on m'a reproché ma philosophie panthéique. C'est certainement le reproche que je mérite le moins, puisque, convaincu qu'il n'existe qu'une seule et unique cause immatérielle, je tends au contraire à persuader qu'il ne peut y avoir de médiateurs entre cette cause immatérielle, quelque nom qu'on lui donne, et l'homme, et qu'en l'admettant, on ne fait que remplacer par des êtres, souvent fictifs, telles que le sont les quatre saintes dont je viens de commenter la légende, d'autres êtres fictifs dont l'ancien culte avait peuplé la nature, et qu'il subordonnait au *Grand-Tout*.

MAX. DE RING.

---

# BIBLIOGRAPHIE.

## ETUDES MYTHOLOGIQUES.

*Mœurs, coutumes et croyances superstitieuses du peuple tyrolien*, par M. IGN. ZINGERLÉ. — *Sitten, Bräuche und Meinungen des Tiroler Volkes*, gesammelt und herausgegeben von IGNAZ ZINGERLÉ. — Innsbruck, 1857, 8°, 213 pages, avec XXII pages renfermant l'introduction et la littérature.

En recueillant avec soin les légendes populaires ainsi que les contes de famille et d'enfants, si répandus en Allemagne, les frères *Grimm* ont jeté les véritables fondements du *système religieux des anciens Germains*. Ils ont fait plus, leur exemple a provoqué, non-seulement dans leur patrie, mais encore dans le reste de l'Europe, des recueils analogues, qui, outre leur intérêt local, présentent des points de comparaison importants et permettent de poursuivre jusqu'à son origine, la grande filiation des peuples de race japhétique. (1)

(1) C'est ce qu'ont entrepris aussi MM. DÉSIRÉ MONNIER et AIMÉ VINGTRINIER dans leurs *Traditions populaires comparées*, dont le premier volume renferme

Digitized by Google

Il appartenait au créateur de la grammaire historique, à l'infatigable *Jacob Grimm*, de rassembler les éléments épars, d'en établir la véritable signification, de faire revivre ces grandes figures mythologiques, telles qu'elles se présentent soit dans les épopées nationales, soit dans les chansons ou les légendes populaires; en un mot, de devenir aussi le créateur de la *mythologie germanique*.

Grâce à lui, la science, qui, trop longtemps, s'était uniquement adressée aux parchemins ou aux monuments d'architecture et de sculpture, est descendue des régions élevées où elle planait, pour interroger aussi les traditions populaires, ces documents vivants, transmis fidèlement de génération en génération sous des formes aussi riches que variées. En effet, elle étudie maintenant avec ardeur, ce qu'autrefois elle avait ignoré, négligé ou dédaigné: les contes des veillées et les légendes des prêtres et des chasseurs, les croyances superstitieuses et les chansons populaires, voire même jusqu'aux rondes et aux jeux d'enfants. Heureusement elle a commencé à se mêler de ces bluettes si pleines de sens, de ces niaiseries si profondes et si riches en résultats! c'est à elle, c'est à la science critique surtout qu'était dévolu le droit de coordonner tous ces éléments, de les trier, d'en élaguer les faux joyaux; car, de même qu'il y a des fabricants d'antiques et d'antiquailles, il existe des faiseurs de contes et de légendes, faussaires non moins condamnables que les premiers.

M. *Ignace Zingerlé*, professeur au gymnase d'Innsbruck, dont nous annonçons un recueil de *Mœurs, coutumes et croyances superstitieuses du peuple tyrolien*, n'est certainement pas du nombre de ces derniers. Il n'en est pas non plus à son début, dans ces recherches si pleines d'intérêt; il nous a déjà donné, conjointement avec son frère cadet, M. *Joseph Zingerlé*, prêtre à Méran, deux beaux volumes de *Contes de famille du Tyrol*, et a publié récemment un travail remarquable sur la poétique *Légende de S^t Oswald*, ainsi que d'autres productions estimées de tous ceux qui s'occupent d'études mythologiques ou de poésie populaire.

---

les *Règnes de l'air et de la terre*, Paris 1854, 802 pages in-8°; tandis que le rédacteur de la *Revue mythologique* (*Zeitschrift für deutsche Mythologie*), vient de nous donner ses *Mythes germaniques* (*Germanische Forschungen*), 1^re partie, Berlin 1858, 400 pages in-8°, dans lesquelles il cherche à rattacher les principales divinités scandinaves ou germaniques à leurs prototypes correspondants dans la mythologie indienne.

Digitized by Google

Sorti de la bonne école des *Grimm* et des *Simrock*, M. *Zingerlé* a réuni dans le volume dont nous parlons, une série de notices intéressantes sur la vie intime et les croyances pieuses ou superstitieuses de ce peuple du Tyrol si simple et si primitif encore, et que nous nous garderons bien de juger d'après ces chanteurs ambulants, dont l'extrait de naissance est d'ordinaire peu d'accord avec leur pittoresque travestissement.

Le travail de M. *Zingerlé* est serré, sobre dans l'expression, mais d'autant plus substantiel dans son contenu. En analyser les différentes parties, serait chose difficile ; car, à peu d'exceptions près, ce ne sont, pour ainsi dire, que des aphorismes populaires, dont 997 numéros se rattachent aux usages et aux croyances populaires, et 226 aux chansons ou énigmes d'enfants. Dans chacune de ces deux catégories, nous avons trouvé bon nombre de morceaux connus aussi en Alsace. Voici, d'ailleurs, la division du recueil tyrolien :

I. *La naissance et les années d'enfance.* — II. *L'amour et le mariage.* — III. *La maison.* — IV. *La mort et les esprits.* — V. *Le diable, les sorcières, les sortiléges.* — VI. *Les animaux.* — VII. *Les plantes.* — VIII. *Les vents et les différents phénomènes météorologiques.* — IX. *L'année du paysan, les fêtes et les usages qui s'y rattachent.* — X. *Varia et suppléments.* — XI. *Chansons et énigmes du jeune âge.* — XII. *Appendice.*

Cet appendice renferme un fragment très-curieux d'un poëme du quinzième siècle, intitulé : « *La fleur de la vertu*, » par le Tyrolien *Vintler* et dont il existe un manuscrit à la bibliothèque d'Innsbruck. M. *Zingerlé* a choisi les passages de cet auteur qui traitent des superstitions populaires du Tyrol, à l'époque où vivait *Vintler*, poète aussi gracieux que plein de sens. Son poème mériterait bien l'honneur d'une publication complète et consciencieuse, et personne ne serait mieux que M. *Zingerlé*, en état de se charger d'un pareil travail, que le monde savant, nous en sommes sûr, accueillerait avec un vif sentiment de reconnaissance.

AUG. STŒBER,
professeur au collége de Mulhouse.

---

Digitized by Google

ZOOLOGIE DU JEUNE AGE OU *Histoire naturelle des animaux, écrite pour la jeunesse*, par M. LEREBOULLET, professeur à la faculté des sciences de Strasbourg, directeur du musée d'histoire naturelle, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc. (1)

Rien n'est rare comme les bons ouvrages de zoologie à la portée de tous les esprits. Les livres d'histoire naturelle destinés à la jeunesse, ne sont ordinairement que des collections d'images plus ou moins mal faites, accompagnées de descriptions entachées d'erreurs et de fables. S'ils peuvent servir à amuser la basse enfance, ils sont complètement insuffisants pour jeter dans les jeunes têtes les bases d'une instruction solide. Aujourd'hui les sciences naturelles, quoique basées uniquement sur l'observation, visent à l'exactitude et si elles ne peuvent prétendre à une précision mathématique, elles tiennent au moins à l'exactitude des faits. Il importe beaucoup que tout ce qui est destiné à la jeunesse, porte un cachet absolu de vérité. L'erreur inculquée à une jeune intelligence, détermine une déviation d'esprit bien difficile à redresser plus tard. On veille avec tant de sollicitude à préserver les enfants de toute difformité physique, pourquoi n'en ferait-on pas autant à l'égard des difformités d'esprit? Disons-le tout de suite, cet écueil n'est pas à craindre avec un observateur aussi consciencieux que M. Lereboullet; il n'avance que ce qui lui est prouvé, et s'il est amené à parler d'un fait douteux, il a soin de ne le donner que pour ce qu'il vaut.

L'histoire naturelle des animaux a acquis une nouvelle importance par les utiles travaux de la Société zoologique d'acclimatation; donc au mérite de combler une lacune dans les moyens d'enseignement, l'ouvrage de M. Lereboullet joint encore celui de l'à-propos. Si l'auteur le destine tout modestement à la jeunesse, il sera souvent étudié ou consulté avec fruit par l'âge mûr et il vaudra certainement plus d'un membre de plus à cette illustre société.

*La zoologie du jeune âge* commence par une introduction où M. Lereboullet précise les caractères des différents règnes de la nature; puis il s'arrête au règne animal et termine par un tableau de classification des animaux.

---

(1) A Strasbourg, librairie Dérivaux, rue des Hallebardes. Une livraison tous les dix jours, texte in-4°, à deux colonnes, 320 dessins coloriés.

Digitized by Google

Conformément aux principes de *Linné*, il définit ainsi les trois règnes, tels qu'on les admet généralement :

« Les minéraux sont inertes, ils ne vivent pas, mais ils *croissent*. — Les végétaux *croissent* et *vivent*. — Les animaux *croissent*, *vivent* et *sentent*. — Chaque règne, ajoute-t-il, s'élève donc d'un degré au-dessus du règne qui précède. »

En ce qui concerne l'homme, M. Lereboullet partage les idées modernes et il l'exclut ; avec raison, du règne animal. « A ces trois règnes de la nature, dit-il, on pourrait, disons mieux, on devrait en ajouter un quatrième, un règne particulier pour l'homme. L'homme, en effet, est de deux natures ; outre sa nature animale qui le fait participer au reste de la Création, il a une nature spirituelle étrangère à toute autre créature terrestre et qui se révèle par les actes de son intelligence. L'homme est le seul être qui ait de la raison, qui pense et qui parle..... L'homme doit donc être séparé des animaux, et son histoire naturelle, qui constitue une science étendue, désignée sous le nom d'*anthropologie*, doit être traitée à part. La *zoologie* sera donc pour nous l'*histoire naturelle des animaux proprement dits*. »

Passant à la classification, il divise le règne animal en quatre grands embranchements, savoir : Les animaux *vertébrés ;* les animaux *articulés* ou *annelés ;* les animaux *mollusques ;* les animaux *rayonnés* ou *zoophytes*.

Nous nous arrêterons là de cette analyse. Dans des articles ultérieurs nous passerons en revue ces quatre embranchements à mesure de leur publication.

Il faut beaucoup de science pour bien faire un ouvrage élémentaire. Nous sommes heureux que M. Lereboullet se soit dévoué à ce travail aussi ingrat qu'utile ; la jeune génération en sera reconnaissante à notre savant lauréat de l'Institut. Le succès immanquable de la *Zoologie du jeune âge* prouvera à l'éditeur, que malgré les préjugés de centralisation qui existent en France, l'on peut toujours entreprendre en province la publication d'un bon livre, surtout lorsqu'on dispose d'une typographie comme celle de M. Silbermann, qui sait exécuter les planches coloriées avec autant de perfection que le texte.

Le livre de M. Lereboullet trouvera place dans toutes les familles et dans toutes les écoles.

NAPOLÉON NICKLÈS,
correspondant de l'Académie de Stanislas.

Digitized by Google

# GERTRUDE DE DAGSBOURG.

Si des plaines de la Lorraine ou de l'Alsace rapprochées des monts vosgiens, le voyageur porte ses regards vers ces derniers, il manque rarement de s'enquérir d'une roche en grès rouge, couronnée d'une chapelle, et qui dessine sa masse irrégulière sur l'azur du ciel; chacun alors de lui répondre: c'est le clocher de Dagsbourg, aujourd'hui Dabo, au sommet du *Schlossberg*, à la base duquel jaillit la source de la Bièvre qui va arroser la vallée sablonneuse de *Brintzthal*. Au sommet de la roche était le *Burg* seigneurial du comté de Dagsbourg que les Français ont détruit (1).

En 1206, son possesseur était Adelbert III, de la famille de Saint-Léon et l'un des plus puissants seigneurs de l'Alsace; car, aussi loin que sa vue pouvait s'étendre depuis la plate-forme de son donjon, il n'était guère de domaine qui ne relevât de lui à un titre quelconque. Deux fils dans la force de l'âge et de la plus belle espérance, Henri et Wilhelm, et une fille du nom de Gertrude, composaient sa famille pour laquelle il rêvait les plus brillantes destinées, lorsqu'un jour le gardien des échanguettes lui signala l'approche d'un messager dont la cotte de mailles était recouverte d'un surcot noir: on le vit gravir lentement le *Schlossberg*, s'approcher du pont-levis et, saisissant la trompe appendue auprès, il en tira un son rauque et sauvage; la porte lui est bientôt ouverte, et le messager, admis en présence d'Adelbert, s'incline respectueusement et lui remettant entre les mains une lettre qu'entourait un large ruban noir, relié à ses extrémités par un sceau en cire de même couleur, « Noble comte, dit-il, de la part de Monseigneur l'évêque de Liége. » Adelbert a pâli.....

(1) Le 13 novembre 1679.



Digitized by Google

il brise le sceau d'une main tremblante..... C'était l'annonce de la mort de ses deux fils qui, dans un tournois donné à Andenne, s'étaient tous deux frappés mortellement ! (1200.)

Adelbert, resté sans d'autre enfant que Gertrude, s'occupa dès lors à lui donner une éducation brillante, et elle répondit à ses soins. Quand elle apparut sur la scène du monde, on s'entretenait encore dans toute l'Allemagne, mais surtout en Alsace, de la haute piété et des éclatantes vertus du Saint-Pape Léon IX. Comme lui, Gertrude allait briller quoique d'un éclat bien différent. De sa beauté nul ne parlait, mais chacun célébrait à l'envi l'esprit, le savoir, mais surtout les richesses de la fille d'Adelbert, de la future héritière des comtés d'Eguisheim, de Dagsbourg et de Metz. Les religieux de Marmoutier avaient été ses maîtres; la langue latine ne lui était pas moins familière que l'allemande et la française, et sa mémoire était ornée des traits les plus saillants de ces Romains de chevalerie dont les belles châtelaines faisaient alors leurs délices; ces lectures jointes aux *Lieds* des *Minesingers*, exercèrent une grande influence sur la jeune comtesse qui se plaisait surtout en la compagnie de ces hommes dont la vie se passait à aller demander de château en château une hospitalité qu'on était heureux de leur donner, et soldant leur dépense avec des chants de guerre ou d'amour; ces chants firent une vive impression sur l'esprit de Gertrude et développèrent en elle avec le génie de la poésie un vif penchant à l'amour, dont la nature avait déposé le germe au fond de son cœur et qui devait fatalement influer sur sa vie.

A peine Gertrude était-elle parvenue à l'âge de seize ans qu'on vit affluer au *Burg* seigneurial les jeunes nobles alsaciens, désireux d'obtenir sa main; mais tous se retirèrent bientôt, quand Thiébaud, le fils de Ferry, duc de Lorraine, et l'un des plus beaux hommes de son temps (1), se présenta. Qui aurait, en effet, osé faire concurrence à un prétendant qui, indépendamment de ses avantages personnels, devait placer une couronne fermée au front de son épouse? Leurs noces furent célébrées en grande pompe, à Colmar, en 1216, et Frédéric, roi des Romains, les honora de sa présence. Peu de temps après, Adelbert mourut, et son corps fut placé dans le tom-

(1) *Formosissimus fuit omnium hominum existentium in provinciam.* (ALBERIC, ad anno 1213).

Digitized by Google

beau, revêtu de son armure complète, ainsi qu'il était d'usage en Allemagne pour les nobles dont la lignée s'éteignait en eux. Lorsqu'en 1828, on ouvrit, au flanc du *Schlossberg*, le chemin qui conduit au pied de la roche, les ouvriers trouvèrent, m'a-t-on assuré, un coffre en pierre recouvert d'une dalle épaisse : il renfermait des ossements, un glaive à demi-rongé par la rouille et des éperons. Ne sont-ce pas les restes du comte de Dagsbourg, dont le haubert maillé, en usage de son temps, a été oxidé et détruit entièrement ?

Le duc Ferry lui survécut de peu. Ainsi Gertrude et son époux se trouvèrent en possession de leurs riches héritages, et l'évêque de Metz, qui avait le droit de reprendre le comté de cette ville après l'extinction de la ligne masculine, consentit à en laisser la jouissance viagère à Gertrude. Quel brillant avenir s'offrait dès lors en perspective aux jeunes époux ! Esprit, beauté, gloire, puissance, ils réunissaient tout ce qui fait, dit-on, le bonheur, et cependant peu d'existences furent plus tourmentées et plus malheureuses que la leur, ainsi qu'on va le voir.

Vers cette époque, deux puissants compétiteurs se disputaient l'empire : c'était Frédéric II, roi des Romains, et Othon, qui venait de prendre la couronne impériale. Le premier avait jugé à propos de s'assurer l'assistance du duc Ferry, moyennant la promesse de 4,000 marcs d'argent, pour quoi il lui remit en gage la ville de Rosheim, en Alsace ; mais à la mort de ce dernier, Frédéric s'en remit en possession sans avoir rien déboursé, et au grand déplaisir de Thiébaud qui avait formé des projets d'agrandissement de ce côté et voulait faire de Rosheim la base de ses opérations futures : il résolut donc d'y rentrer a tout prix et envoya à cet effet un corps de milices sous le commandement de Lambyrin d'Arches, son majordome, s'embusquer dans la vallée de la Bruche, située à la frontière de son comté de Dagsbourg. Ce dernier avait ordre d'y attendre le duc, mais ne voyant arriver personne et sachant, du reste, que les portes de la ville n'étaient pas gardées, il pénétra sans peine jusqu'au centre, et aussitôt ses hommes se mirent à piller et se livrèrent à tous les excès trop ordinaires à ceux qui prennent une place d'assaut.

Cependant les bourgeois, surpris, s'étaient d'abord retirés dans l'église et le cimetière. Un chevalier, nommé Othon, qui se trouvait avec eux, se mit à leur tête, et quand il vit que les hommes de Lambyrin, repus de viandes et de boisson, avaient peine à se sou-

Digitized by Google

tenir, il fit une sortie, tomba sur eux et en massacra la plus grande partie. Lambyrin lui-même eut grand'peine à s'échapper pour aller faire part au duc de sa mésaventure (1).

Frédéric, qui était alors occupé à guerroyer contre Othon, ne pouvait songer à tirer vengeance de ce guet-apens; mais Thiébaud, qui en redoutait les conséquences pour l'avenir si Frédéric avait le dessus, crut devoir les prévenir en allant se joindre à Othon sous les enseignes duquel il combattit bravement; toutefois l'issue de cette guerre ne lui fut pas favorable. Frédéric vainquit son rival dans les plaines de Bouvines et dès lors Thiébaud fit tous ses efforts pour se réconcilier avec lui et vint même lui faire visite à Metz (1214). Mais, ne pouvant se consoler de la perte de Rosheim, il entreprit, trois ans après, de s'en rendre maître et cette fois il y réussit. Frédéric indigné, convoqua à la hâte ses vassaux, marcha contre Thiébaud qui n'était pas en mesure de tenir la campagne et le contraignit à chercher un refuge au château d'Amance où il l'assiégea avec l'aide des troupes que lui fournirent Blanche de Champagne et Henri, comte de Bar, lesquels avaient de graves sujets de plainte envers le duc de Lorraine.

Durant ces événements, que faisait Gertrude?

Délaissée par son volage époux, (2) elle cherchait des distractions dans l'étude, la poésie et les *esbats amoureux dont ne se fit faulte*. Cette conduite fut dénoncée au duc qui chassa probablement d'auprès d'elle des *amis* par trop compromettants, et la fit rigoureusement surveiller; c'est, du moins, ce qu'on peut conjecturer en lisant les strophes suivantes où elle déplore d'une manière un peu vive la perte d'un de ses amis et l'éloignement des autres, et leur exprime ses regrets de n'avoir pas fait pour eux *tout ce qu'ils pouvaient désirer*.

LA DUCHAISSE DE LORRAINE.

I.

Per mintes fois aurai esteit requise
C'ains ne chantai ainsi com' je soléie.
Car je suis si aloignie de joie
Ke j'en devraie estre plus entreprise

(1) RICHER, *Chron. Senon.*, lib. III, c. XXI. — ALBERIC, *Chron.*, p. 465.

(2) EBRARD, dans *Mory-d'Elvange*. Suivant cet écrivain, on avait *noué l'aiguillette* à Thiébaud.

Digitized by Google

Al mien voloir moraie en iteil guise
Com celle fist cui je sembler voroie,
Dido ke fust por Enéas occise.

II.

Ahi aims, tout à vostre devise
Ke ne fis-ge tant com je vo veoie!
Gens vilainne, cui je tant redoutoie
M'ont si greveit et si arière mise,
C'ains ne vos pot mérir votre servixe,
S'estre poet, plux m'en repentiroye
C'Adam ne fist de la pome c'et prise.

III.

Cains por Forcon ne fit tant Anfelixe (¹)
Com je por vos, amis s'or vos r'avoie;
Maix ce n'iert j'ai la premiere moroie,
Maix je ne puis morir en itel guisse
C'ancor me r'ait amors joie promise.
Ci veul doloir an leu de meneir joie:
Poene et travail iert maix ma rente asise.

IV.

Per Dieu, amis, en grant dolor m'ait meise,
Mort vilaiue, ke tout le monde guerroie,
Voux m'a tolut la riens ke tant amoie;
Or suis fénix, lasse, soule et eschive,
Dont il n'est c'uns si comme on le devise,
Mais à poiennes m'en reconfortiroie
Se por ce non c'amors m'ait en justice. (²)

---

(¹) Ces deux amants sont les héros de la chanson de *Gest* de *Foulques de Candie*, branche de Guillaume au Court-nez.

(²) Traduction littérale :

I.

Maintes fois j'ai été requise
De chanter suivant ma coutume,
Mais je suis si éloignée de toute joie,
Qu'il faudrait que je fusse mieux disposée, (que je ne le suis)
Car mon vouloir serait de mourir
Comme celle à qui je voudrais ressembler,
Didon qui mourut pour Enée.

Digitized by Google

Ces stances font partie d'un recueil manuscrit de poésies du treizième siècle que possède la bibliothèque impériale (1); elles existent aussi, mais avec quelques transpositions et variantes, dans un manuscrit de la bibliothèque de Berne, sous le titre de *la Duchaisse de Lorraine* (2). Or, cette duchesse, qui pourrait-elle être sinon Gertrude, la dame aux *intrigues et esbats amoureux?* Que pour le style et la versification ces strophes soient inférieures à celles du comte Thiébaud de Champagne, nul ne le conteste, mais il y a dans celles de Gertrude plus de sensibilité et de naturel; on doit d'ailleurs prendre en considération que Gertrude écrivait dans une langue qui n'était pas la sienne. Maintenant revenons-en à son malheureux époux, que nous avons laissé assiégé dans son château d'Amance.

---

II.

Hélas! amis, que ne fis-je tout à votre plaisir
Pendant que je vous avais;
Mais les envieux que tant je redoutais
M'ont tellement affligée et humiliée,
Que je n'ai pu récompenser vos services.
Si cela eut été possible, je me repentirais (de ne
L'avoir pas fait) plus qu'Adam d'avoir pris la pomme.

III.

Certes Forcon ne fit pour Amfélixe
Autant que je ferais pour vous, amis, si je vous r'avais;
Mais cela ne saurait être que la première que je mourusse;
Et je ne puis mourir ainsi
Avant que l'amour ne me procure encore quelque joie,
Maintenant je veux me plaindre loin de me réjouir.
Peine et travail seront désormais ma rente assurée.

IV.

Pour Dieu, amis, je suis mise en grande douleur.
Mort cruelle, qui faites la guerre à tout le monde,
Vous m'avez ravi la chose que j'aimais tant!
Maintenant, malheureuse, délaissée, sans ressources,
Je suis comme le phénix qui est seul, comme on le dit;
Toutefois je m'en consolerais sans peine
Si je n'éprouvais le besoin d'aimer.

(1) Collection de Saint-Germain, n° 1989.

(2) N° 389. On en doit la connaissance à M. A. Jubinal.

Digitized by Google

En présence d'un péril si imminent, le duc de Lorraine envoya des messagers requérir l'aide de ses nobles, qui la lui refusèrent, et il reçut en même temps la nouvelle que plusieurs d'entre eux s'étaient joints à ses ennemis. Y a-t-il lieu de s'en étonner? Et pourquoi? Riche et puissant, Thiébaud s'était fait détester pour son orgueil; tombé dans l'infortune, il ne trouvait plus que dédain et abandon; juste châtiment des princes qui, aveuglés par la prospérité, ne craignent pas d'humilier leurs sujets ou ceux qu'ils ont vaincus. Tous se soumettent d'abord, tous courbent la tête et dévorent en silence les affronts; mais que le vent de l'adversité vienne à souffler sur le colosse, alors les esclaves se relèvent, ils le frappent à l'envi; ils se vengent, et souvent d'une façon cruelle. Ainsi fut-il de Thiébaud; non-seulement sa chevalerie lui refusa son secours, mais elle se réunit en assemblée générale pour aviser au sort de l'Etat et élire un autre souverain à sa place (1). La duchesse Gertrude ne fut pas, dit-on, étrangère à ces menées, qui d'ailleurs restèrent sans résultats (2).

Thiébaud, se voyant abandonné de ses sujets et serré de près par ses ennemis, sortit un jour du château d'Amance et vint se jeter aux pieds de Frédéric en sollicitant un pardon que ce dernier voulut bien lui accorder, mais en le lui faisant acheter chèrement. D'abord il le traîna durant quelque temps à sa suite comme prisonnier; puis il l'emmena en Allemagne pour y attendre la décision qu'il prendrait à son égard. Ce fut dans une modeste auberge de Wurtzbourg que Richer rencontra le souverain de la Lorraine. Quatre gentilshommes et un page composaient la suite de Thiébaud, dont l'orgueil était alors bien abaissé (3). Il se prêta à tous les sacrifices qu'on exigea de lui, et obtint à ce prix sa liberté, dont il ne devait pas jouir longtemps, car, de retour en ses Etats, il y traîna une vie languissante,

(1) Ce fait, tout extraordinaire qu'il paraisse, ne dépassait pas les droits de l'ancienne chevalerie lorraine, qui formait un corps peu nombreux, mais distinct de la noblesse. Il jugeait souverainement dans les assises, et le duc lui-même était soumis à ses arrêts. Pour faire partie de ce corps il fallait qu'un gentilhomme fût noble de *nom* et d'*armes*, et que son origine se perdît dans la nuit des temps.

(2) « Ce qui surprist les bons et affldés serviteurs à Monseigneur, c'est que la duchesse Gertrude ne parut en porter plaincte, mais bien approuver les susdits déportements. » (FLORENTIN DE THIRIAT, dans *Mary d'Elvange.*)

(3) *Chron. Senon.*, lib. III. Errard raconte cette affaire d'une façon différente.

Digitized by Google

et mourut au bout de deux ans (1220), non sans quelque soupçon de poison.

Cette perte dut affliger médiocrement Gertrude. Désormais plus de contrainte, plus d'incommodes surveillants; elle pouvait à son gré se livrer à ses penchants; elle était jeune, spirituelle, riche de ses domaines héréditaires, riche du douaire qui lui avait été assuré par son contrat de mariage; et cependant la veuve du duc de Lorraine, au lieu de jouir de son indépendance, se hâta de la sacrifier en donnant sa main, trois ans après, à Thiébaud, comte de Champagne.

La cour de ce prince était alors renommée pour son élégance et son bon goût. On y voyait affluer les artistes et ceux qui faisaient profession de *gaie science;* lui-même, comme on sait, était l'un des poëtes les plus distingués de son temps; Gertrude aussi était poëte. Mais Thiébaud, bien que plus tard il ait fait preuve de constance dans ses amours avec la reine Blanche, mère de saint Louis, était d'un caractère léger, et paraît, en épousant Gertrude, avoir eu plutôt en vue la possession du comté que celle de la comtesse (1). Celle-ci, de son côté, se voyant négligée, et se considérant comme une femme *incomprise*, ainsi qu'on dit aujourd'hui, tenait peu à ses liens; aussi quand, au bout de deux années de mariage, Thiébaud se pourvut à Rome pour en obtenir la dissolution sous prétexte de stérilité et d'une parenté au moins douteuse, Gertrude n'y mit-elle pas obstacle, et, la séparation ayant été prononcée, elle retourna dans ses domaines d'Alsace.

On pouvait croire que deux hymens aussi malheureux détourneraient la comtesse de prendre un troisième époux; il n'en fut rien cependant, car, peu de temps après, elle donnait sa main à Sigismond ou Simond de Leiningen, comte d'Altorf, de l'illustre maison de Sarrebruck; un rude guerrier vraiment, mais beaucoup plus propre à manier la lance et l'épée qu'à *devis galans* et *gais propos* qui plaisaient tant à Gertrude. L'administration de ses domaines, devenue difficile par la turbulence de ses vassaux et les tentatives d'usurpation des nobles ses voisins, lui en firent peut-être une nécessité; peut-être aussi elle y fut amenée par ce besoin d'aimer qui influença tous les actes de sa vie. Trouva-t-elle dans les bras de Simond ce bonheur qu'elle avait attendu en vain de ses devanciers?

(1) *Chron. Senon.*, cap. XXIII.

Digitized by Google

On ne sait, mais, en tout cas, leur union fut de bien courte durée; en 1225, la femme qui avait surmonté sa couronne ducale de celle de poëte expiait par une mort prématurée les erreurs de sa vie; elle s'éteignit sans postérité (1), et de sa double gloire il ne reste plus aujourd'hui qu'un nom, un titre et quelques vers qu'on vient de lire, et qui sont, jusqu'à présent, les seuls qu'un hasard ait fait parvenir jusqu'à nous.

DUGAS DE BEAULIEU.

(1) Richer, lib. IV, fait entendre avec beaucoup de réserve que ce fut en punition de son inconduite. *Si fas esset os ponere in cœlum*, dit-il, *dicerem quare tam nobilis progenies et tam sancta persæpe dictam mulierem hærede caruit.* Gertrude fut inhumée à l'abbaye de Sturzelbronn.

Digitized by Google

# LE PAGANISME

ET

# SA SIGNIFICATION POUR LE CHRISTIANISME,

PAR LE Dr SEPP,
Professeur d'Histoire à l'Université de Munich.

*Suite et fin* (*).

## LIVRE III.

### LE CULTE DES HÉROS ET LES MESSIES DES PAYENS.

C'est l'impatience des peuples de voir se réaliser leur attente d'un Sauveur qui donne naissance au culte des Héros, ou comme dit l'auteur, des *Messies avant le Messie.*

« *Partout c'est un Dieu qui descend dans ce monde, s'introduit dans une famille royale et engendre avec la fille de la Terre le fils du temps nouveau, dont procède un renversement et un renouvellement des choses. C'est ce qui fait de lui le fondateur d'une nouvelle époque historique, d'une ère nouvelle, après quoi il a à souffrir des persécutions semblables à celles de notre Sauveur et souvent il finit aussi de la même manière.* » (Tome 3, p. 6).

L'idée de l'attente d'un Sauveur se retrouve surtout dans le mythe de Prométhée et d'Hercule souvent reproduit d'une manière si frappante dans la *Trilogie* d'Eschyle sur Prométhée. On peut lire dans notre auteur une étude approfondie de ce mythe, tout-à-fait d'accord avec les résultats de recherches analogues faites par d'autres savants défenseurs de la religion. En rapprochant le mythe de Prométhée de celui de Pandore on trouve un rapport visible avec le récit de la faute originelle et de la punition d'Adam et d'Eve selon la Genèse. Cette

(*) Voir les livraisons de septembre et novembre 1857, pages 414 et 544.

Digitized by Google

vérité ressort surtout du rapprochement de certains passages du poëme de la *Théogonie* d'Hésiode et de son poëme des *Travaux et des Jours* (1).

Ces deux mythes ont un rapport non moins intime avec celui d'*Hercule*, comme l'a fait ressortir Eschyle dans les trois tragédies qu'il a faites sur ce sujet d'une si haute importance pour les destinées de l'humanité. « Dans cette Trilogie, dit M. Nicolas, il avait distribué « les trois grandes phases de l'humanité personnifiée dans Prométhée. « La première avait pour titre : *Prométhée dérobeur de feu ;* la seconde, « *Prométhée enchaîné ;* et la troisième, *Prométhée délivré.* Il n'est « malheureusement parvenu jusqu'à nous que la seconde de ces trois « pièces ; *Prométhée enchaîné.* Entre autres vers insignifiants, un vers « précieux de la troisième a été conservé négligemment par Plutarque. « Néanmoins, ce monument des traditions grecques, ainsi réduit, « laisse percer, à travers l'obscurité terrible qui l'enveloppe, des « traits de lumière qui découvrent visiblement le dogme chrétien « dans les profondeurs de l'avenir. » Nous engageons ceux des lecteurs de la *Revue* qui sont désireux d'approfondir ce mythe de lire les pages si remarquables que M. Nicolas lui a consacrées dans ses *Etudes philosophiques sur le christianisme.*

La même idée de la nécessité d'une Rédemption se retrouve encore d'une manière plus surprenante dans les mythes indiens. Le caractère figuré se montre surtout dans celui de *Crischna.*

« Dans la grande épopée *Ramayana*, le poète chante d'abord l'incarnation de Vischnu, sous le nom de Rama, puis dans le *Mahabharata*, la Théophanie du même dieu sous le nom de *Crischna.* Crischna est l'incarnation la plus récente et la plus parfaite de la seconde personne de la Trinité indoue ; c'est ce vainqueur *préfiguratif* du serpent qui réunit dans sa vie, d'une manière prophétique, les traits principaux du Rédempteur promis au monde. Vischnu, dont la vie a pour symbole comme celle du Christ, ὁ Ἰχθύς, le poisson, consola un jour la Terre, son épouse et tous les dieux avec la promesse : « Qu'il « viendrait un Rédempteur qui apportera un remède à leurs peines et « mettra un terme à la domination des Daytias ou démons. Dans ce

(1) Hésiode, *Théogonie*, (v. 510 et suiv.) Des *Travaux et des Jours*, (v. 47 et suiv.).

Digitized by Google

« but il s'abaissera à s'incarner lui-même, dans la hutte d'un berger, « et à vivre au milieu d'eux comme un frère. »

« Vischnu descendit donc du ciel et se fit homme. Il viendra au « monde dans la ville de *Scambelam* un brahmane, un prêtre (est-il « dit dans le très-ancien poème sacré *Barta Chastram),* et c'est « *Vischnu Jesudu.* Il vivra au milieu des hommes, *purifiera la terre des* « *péchés*, en fera une demeure de la justice et de la vérité, et « *apportera un sacrifice.* »

« L'impatience de voir réalisée cette promesse fit également croire aux Indous qu'elle avait été accomplie depuis longtemps. C'est pourquoi les *Puranas* racontent comment Vischnu résolut pour sauver les hommes, de s'incarner dans le sein d'une vierge et de venir sur la terre sous le nom de Crischna, pour accomplir son neuvième *aratar.* » (Page 40).

Une autre incarnation ou aratar de Vischnu, c'est celle de *Bouddha Sakya Mouni* (le Fohi des Chinois), ce grand réformateur du Brahmanisme qui provoqua une révolution sociale si considérable dans l'Inde en renversant les barrières des castes. « Il mourut, dit le Dr Sepp, selon les données les plus certaines, l'an 544 ou 543 av. J. C. Jamais mortel n'exerça une plus grande influence sur l'humanité, car les adhérents du Bouddhisme dans l'île de Ceylan, l'Inde, la Chine, le Thibet et la Mongolie s'élèvent à 250 et jusqu'à 300 millions, et dépassent du double le nombre des croyants du Brahmanisme. »

Un mythe semblable a été retrouvé chez les Japonais sous le nom de Chekia ou Chaka, et en Amérique chez les Astèques, sous le nom de Quetzalkoatl.

La religion des Perses nous montre dans l'Asie centrale des mythes analogues dans celui de Mithras, cette seconde personne de la Trinité persane, et dans celui de *Sosioch.* Sosioch est, selon le Dr Sepp, identique avec *Saos*, *Saoses* ou *Saothes*, le grand instituteur de la religion et du culte des mystères dans l'Occident. « A la fin des temps, « est-il dit, dans le Zendavesta (III, 111), quand le mal aura pris le « dessus parmi les hommes, apparaîtra soudainement Sosioch, le « *Sauveur,* le *fils d'une Vierge*, pour tenir le jugement dernier. »

« Que l'attente d'un Rédempteur dans un temps où l'humanité en « sentait le plus grand besoin fut l'objet d'une antique croyance des « peuples, c'est ce que ne démontre pas seulement la manière dont « il en est parlé dans les livres zends comme d'une chose généralement

Digitized by Google

« connue, mais encore de ce qu'elle forme le fond de tout le système « religieux des Indous (1). »

La même pensée religieuse se joue encore dans la fable de Persée, et en partie dans celle de Siegfried, le héros germain, dans les légendes de Paris et d'Hellène, de Cyrus, d'Alexandre-le-Grand, de Romulus, d'Arthur, de Charlemagne, etc.

Quand le temps fut venu où le Sauveur réel devait paraître conformément à l'attente des nations, l'adulation des courtisans des empereurs romains les porta à diviniser ces princes. Ils se complurent à reconnaître Auguste et ses successeurs pour le Sauveur promis au monde. L'apothéose des empereurs romains n'a pas d'autre origine. C'est l'attente générale des peuples de la venue du Sauveur à cette époque qui donna lieu à cette bassesse impie.

La quatrième églogue de Virgile nous montre à quel point l'esprit public était préoccupé à Rome de l'apparition prochaine du Sauveur du monde. Aussi, notre auteur regarde-t-il cette églogue comme un véritable chant *messianique*. Virgile s'y fait l'interprète des idées qui avaient cours dans Rome sur l'attente de cet enfant divin dont les oracles avaient annoncé la naissance, et auquel les dieux de l'Olympe devaient céder le pouvoir (2). Le poète chante le retour du règne de Saturne indiqué par l'apparition de la constellation d'Astrée, la Vierge céleste. « Astrée, la déesse de la justice, fille de Jupiter et de Thémis, et sœur d'Eunomie et d'Irène, c'est-à-dire, de l'Ordre et de la Paix, qui habitait au milieu des hommes dans l'âge d'or de Saturne, lorsqu'ils vivaient dans l'innocence et en communication confidentielle avec les dieux, mais qui, dans l'âge d'airain, épouvantée par leurs crimes, s'était enfuie dans les cieux. Elle figure dans le Zodiaque comme la Vierge céleste » (t. 3, p. 266). Virgile montre le Paganisme dans l'attente de la délivrance de cette terreur continuelle qui l'obsédait depuis cette époque fatale :

*Si qua manent sceleris vestigia nostri*
*Irrita perpetûa solvent formidine terras.*

---

(1) Rhode, *Die heilige Sage des Zendvolks. (Tradition sacrée des Aryens).*

(2) Un oracle attribué à l'Appolon de Delphes et cité par Suidas disait :

« Un enfant de la race des Hébreux qui commande aux dieux m'ordonne de quitter cette demeure et de retourner dans le Hades (l'enfer). »

La sibylle de Cumes avait également annoncé la naissance du Sauveur; c'est d'elle que parle Cicéron dans son traité de la *Divination*.

Digitized by Google

« Le poète payen nous ouvre ici, à la fin de l'ancien temps, une vie merveilleuse, ce qui en fait un véritable prophète du christianisme. Dans le fait, les poésies de Virgile furent longtemps, à cause de leur signification religieuse, l'objet d'une considération telle qu'on les employait comme des oracles. On voit entre autres Le Dante attribuer, dans le vingt-deuxième chant de son *Purgatoire*, à cette prophétie de son guide une influence extraordinaire sur la conversion des payens, et spécialement sur celle du poète Stace. Arétin (II, 419) ajoute au nom de ce poète ceux de Secundianus Jogatus, de Verianus, le peintre, et de Marcellianus, orateur distingué, que la vue de la constance des martyrs chrétiens et l'influence exercée sur leur esprit par la lecture de cette églogue de Virgile convertirent au christianisme. On prétend même que ce *Chant vraiment messianique* doit avoir exercé de l'influence sur la conversion de Constantin, quoique le poète de Mantoue qui paraît s'être inspiré de l'oracle de la sibylle, n'ait pas été initié au sens caché et à la portée élevée de cette prophétie » (t. 3, p. 267). — « De même que la naissance du Rédempteur du monde n'a pu rester inconnue au paganisme, au temps d'Auguste, aussi peu put le rester sa mort. »

« Une histoire bien remarquable c'est celle que Plutarque rapporte dans son écrit intitulé : *La Chute des Oracles*, comme étant arrivée dans le temps du règne de l'empereur Tibère, et qu'il a insérée dans un dialogue entre des philosophes romains. Voici comment il la raconte :

« Epithersès, le père du rhéteur Emilianus, mon concitoyen, et « professeur de grammaire, que quelques-uns d'entre vous ont en- « tendu, raconte qu'il avait une fois fait le voyage d'Italie sur un « vaisseau marchand qui avait beaucoup de passagers à bord. Un soir « lorsqu'ils passaient près des *Iles Echinades* (1), le vent tomba et le « vaisseau fut poussé près de l'île de Paxos. La plupart étaient encore « éveillés, beaucoup d'entre eux buvaient encore après le souper, « lorsqu'on entendit tout-à-coup une voix venant de cette île qui « semblait appeler *Thamus*. C'était le nom du pilote, un Egyptien, « que le petit nombre de passagers connaissait cependant par son « nom. Cela causa une stupéfaction générale, et le pilote ne répondit

(1) GIBBON, *Hist. de la décadence de l'empire romain*, (chap. 20).

(2) Aujourd'hui Curzolari, Paxos et Anti-Paxos, dans le voisinage de Corfou.

Digitized by Google

« pas malgré un second appel. A la troisième fois seulement il répon-
« dit; la voix lui répliqua fortement : « Quand tu arriveras à l'endroit
« nommé *Paludes*, annonce que le *grand Pan est mort.* » Tout le
« monde fut extrêmement frappé, comme le racontait Epithersès;
« on examina ensemble si l'on devait réellement obéir à cet ordre,
« ou ne s'en pas soucier et laisser la chose là. Thamus déclara que si
« le vent soufflait, il laisserait le vaisseau passer silencieusement,
« mais que si le calme le forçait à s'arrêter en cet endroit, il dirait ce
« qu'il avait entendu.

« Lorsque donc on arriva près de Palades, et que ni le vent ni
« le flot ne se faisaient sentir, Thamus cria de l'arrière du vaisseau,
« la face tournée vers le rivage, ainsi qu'il l'avait entendu : « *Le*
« *grand Pan est mort !* » A peine avait-il prononcé ces mots, qu'on
« entendit de grands soupirs mêlés de paroles de stupéfaction venant
« non d'un seul mais d'une foule. Comme il y avait beaucoup de
« monde sur le vaisseau, cet évènement fut bientôt le sujet de toutes
« les conversations à Rome, et l'empereur Tibère fit appeler Thamus,
« pour se le faire confirmer par lui. Tibère y ajouta tellement foi,
« qu'il fit faire des recherches minutieuses sur tout ce qui concernait
« Pan. Les nombreux philosophes de son entourage émirent l'opinion
« que ce devait être Pan, le fils de Mercure et de Pénélope.

« Quelques-uns des auditeurs de Philippe (le narrateur) avaient
« entendu eux-mêmes le récit de cet événement du vieillard Emilia-
« nus. »

Le Dr Sepp recherchant à son tour quel pouvait être le Dieu Pan dont il est question dans cette remarquable histoire, et d'où pouvaient venir ces soupirs et ces plaintes, est porté à croire qu'ils venaient des démons déplorant la chute de leur pouvoir sur le monde par la mort de Jésus-Christ.

« C'est ainsi, dit-il, que des apparitions surnaturelles eurent lieu sur toute la terre à la mort du Fils de Dieu, que le paganisme ressentit ce grand événement dans le plus profond de son organisme, les oracles, et que les démons soupirèrent à cause de leur chute. De même qu'à la naissance du Sauveur l'étoile du salut apparut comme un signe céleste aux Mages de l'Orient savants dans l'histoire des astres, ainsi fut révélé aux Occidentaux, au centre même du paganisme, à Rome, par les oracles de l'Abîme, la mort de celui qui est descendu aux enfers » (tome 3, p. 269-271).

Digitized by Google

L'auteur termine son ouvrage par l'élucidation de deux questions éminemment intéressantes : l'influence du paganisme sur la société civile, et son influence sur l'homme privé, sur son salut éternel.

« Toutes les religions payennes, observe-t-il, étaient des religions nationales, et le monde payen tout entier ne connut que des Eglises d'état ; le Mosaïsme lui-même resta confiné dans le sein du peuple d'Israël. Le christianisme seulement abolit ce privilége religieux et fut établi par son divin fondateur comme religion universelle pour tous les peuples et tous les temps » (tome 3, p. 271).

Puis, prenant Rome pour exemple, il trace à grands traits l'histoire religieuse de la cité impériale ; mais comme il se laisse aller à des rapprochements politiques, incompatibles avec le tempérament actuel des *Revues périodiques*, nous nous interdirons de les citer. Il y a là cependant des pages dignes de Tacite ; mais comme celles du grand écrivain romain, nous craignons fort qu'elles ne soient tout aussi inutiles pour l'amendement de ses contemporains que celles de Tacite l'ont été pour les siens. — « C'est ainsi que finit le paganisme dans un affaissement général, religieux, politique et social, lorsqu'apparut dans le même temps *le divin Pacificateur*, qui remplit l'ardent désir des peuples de voir venir un Sauveur et un Rédempteur, prit sur lui leurs croix et leurs souffrances, et par son obéissance jusqu'à la mort et la grâce qui en découla, allégea le joug qui pesait sur l'humanité, et, depuis, aida à le porter à tous ceux qui en ont été trop péniblement chargés. »

« Et celui qui fut ainsi la clef de voute de l'ancien temps et la pierre fondamentale des temps nouveaux, et qui scella la nouvelle alliance de son sang, c'est Jésus, l'oint du Seigneur. »

« Dès son apparition, les Anges chantent : *Gloire à Dieu dans les cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*, par conséquent, aussi paix et pardon aux payens qui avaient servi Dieu jusqu'ici avec de bonnes intentions et des vues honnêtes, quoique d'une manière erronnée. C'est à eux avant tous que la bonne nouvelle ou l'Evangile tomba en partage, « en tant qu'eux, qui n'avaient pas de loi, ont fait « d'après la nature ce que commande la loi, et furent à-eux-mêmes « la loi, ou montrèrent que le contenu de la loi était écrit dans leurs « cœurs. Ils seront jugés d'après leur conscience, et leurs pensées « les absoudront ou les condamneront. (IIe Ep. aux Romains, chap. « X, 14). » C'est avec cette annonce consolante qu'entre tous, Paul,

Digitized by Google

l'apôtre des gentils, se fait connaître aux payens, et conduit en foule les brebis égarées dans l'Eglise de la nouvelle alliance » (t. 3, p. 285-86).

Nous avons terminé notre tâche. Puissent ces citations, nécessairement insuffisantes, engager les lecteurs sérieux de la *Revue* à lire dans sa langue originale ce livre remarquable à plus d'un titre, dans lequel le savant professeur de Munich à su refuter avec une érudition et une profondeur de vues qu'on a pu apprécier les idées systématiques des écrivains de l'école mythiste.

J. FESSENMAYER,
pharmacien à Neuf-Brisach.

---

ERRATAS DES ARTICLES ANTÉRIEURS :

Année 1857. Page 414, ligne 18, lisez *tentatives* au lieu de *tentations*.
— Page 420, ligne 12, lisez *animé* au lieu d'*amené*.
— — lignes 15 et 27, lisez *antéchrétiennes* au lieu d'*antichrétiennes*.
— — ligne 20, lisez *intuitions* au lieu d'*intentions*.
— Page 426, ligne 34, lisez *philologique* au lieu de *philosophique*.
— Page 427, ligne 25, lisez *Ghillany* au lieu de *Ghillang*.
— — ligne 17, lisez *obiter* au lieu d'*obita*.
— Page 517, dans les citations de Prudence, lisez *arctum* et *descrit* au lieu d'*aretum* et d'*escrit*.
— Page 520, ligne 7, lisez *cènes* au lieu de *scènes*.
— Page 523, ligne 27, lisez *Astidamie* au lieu d'*Astimadie*, etc., etc.



Digitized by Google

# VILLES LIBRES ET IMPÉRIALES

## DE L'ANCIENNE ALSACE.

*Suite* (*).

## LANDAU.

### GUERRE DE TRENTE ANS ET CESSION A LA FRANCE.

Le rôle politique et militaire de Landau ne fut pas précisément très-brillant, mais pour ainsi dire très-accidenté pendant les vicissitudes de ces grandes luttes de la première moitié du dix-septième siècle où Suèdois, Espagnols, Français, Anglais, Allemands du Nord et du Midi, catholiques et protestants, se ruèrent les uns contre les autres, en Alsace et sur les bords du Rhin, comme en Belgique, en Bohème, en Saxe et en Hollande.

Dès la naissance de ce siècle l'horizon s'était montré de plus en plus obscurci par ces nuages bas et épais qui recèlent et annoncent la tempête. La paix assez mal plâtrée entre les princes et Etats catholiques et protestants avait déjà maintefois été troublée par des prises d'armes isolées telles que la lutte entre la ville de Strasbourg et son prince-évêque, ou celle qui fit expulser de Cologne l'archevêque-électeur Gerhard de Truchsess, ce vieillard amoureux qui, pour épouser la belle Agnès de Mansfeld, avait rompu avec l'Eglise et s'était fait calviniste. Chaque incident de la guerre des Pays-Bas contre l'Espagne avait, comme dans le siècle précédent les luttes de la Ligue en France, son contre-coup en Bohème et sur le Rhin allemand. Les passions fermentaient de plus en plus, les têtes se montaient, en attendant que partout les épées sortissent toutes seules

(*) Voir les livraisons de février, mars, juin, juillet et août, pages 49, 97, 297 et 313.

Digitized by Google

du fourreau. Du côté des protestants les motifs de mécontentement étaient le caractère astucieux ou faible de Rodolphe II, les relations toujours plus intimes du chef de l'Empire germanique avec l'Espagne, sa partialité dans les querelles relatives à la succession des duchés de Juliers de Clèves et de Berg, et dans les nouvelles querelles et luttes à main armeé de l'évêque de Strasbourg, Léopold d'Autriche, contre sa ville épiscopale devenue l'une des capitales du protestantisme, enfin, et surtout dans l'abolition de la suprématie protestante dans les villes impériales d'Aix-la-Chapelle et de Donaverth (1599 et 1606), et la destruction de Mulheim par les troupes Espagnoles (1614).

De leur côté, les princes écclésiastiques et les villes restées catholiques s'indignaient des violences et des insultes trop prodiguées à leurs coréligionaires dans les lieux où ces derniers étaient en minorité, des coups portés à l'abbé de Sainte-Croix à Donaverth pendant qu'il officiait dans une procession, des tendances protestantes de l'archiduc Mathias, le futur successeur de Rodolphe II, surtout des ligues ou pactes d'union des Etats protestants à Heilbronn, à Friedberg, à Francfort, à Spire, à Heidelberg, à Aschausen, à Halle, à Nuremberg, de leurs intelligences avec le roi de France, Henri IV, et avec le ministère de son successeur.

Ainsi des deux côtés déjà en Allemagne les deux partis étaient si exaspérés qu'ils ne se bornaient plus à vouloir vider leurs querelles entr'eux, mais qu'ils cherchaient des appuis à l'étranger; les protestants allemands tournaient leurs regards vers la France comme les catholiques allemands tournaient les leurs vers l'Espagne, et il était dès-lors facile de prévoir que la guerre, une fois allumée, se ferait surtout au profit de l'une ou l'autre de ces deux puissances étrangères.

L'introduction du protestantisme en Allemagne avait donc été un dissolvant de plus pour cette unité germanique déjà si difficile à maintenir alors qu'une seule religion y florissait.

Landau appartenait entièrement à cette époque à l'alliance protestante. Non pas qu'il n'y eût plus de catholiques à Landau, mais ils avaient perdu toute influence, et n'étaient plus que tolérés, ce qui, dans ce temps-là, ne laissait pas que d'être un assez rare mérite de la part du culte dominant et fait honneur à la modération des protestants de Landau.

Ces derniers avaient donné une nouvelle preuve de cette modéra-

Digitized by Google

tion en adoptant les premiers en Alsace avec Munster la *formule de concorde*, cette profession d'orthodoxie nouvelle que le luthéranisme opposa au protestantisme plus radical de Calvin, sur le point de s'étendre en Allemagne et de modifier profondément l'œuvre du réformateur de Wittemberg. Il est probable que si Bader eût encore vécu à cette époque il se fût indigné de cette reculade ou de cette halte de ses ouailles dans la voie qu'il leur avait ouverte. Car la *formule de concorde* était dans le fond aussi hostile au principe de la libre interprétation de l'Evangile que pouvait l'être la doctrine catholique, et le synode assemblé à Maulbronn, puis à Bergen, ne pouvait prétendre à plus d'autorité que le pape et le concile de Trente. On peut conjecturer que les sentiments alsaciens des habitants de Landau furent pour quelque chose dans cette adhésion, car les théologiens du Palatinat repoussaient la *formule de concorde*, tandis qu'à Strasbourg même, cet ancien chef-lieu de la Tetrapole, on abandonnait ou se disposait à abandonner l'œuvre de Hédion pour revenir à la confession saxonne.

Mais à l'approche de la guerre de trente ans il ne s'agissait guères de doctrine; les intérêts matériels des deux cultes, devenus des partis politiques, avaient bien plus d'empire que les contestations théologiques, et le canon allait devenir le seul argument des cultes opposés, ou plutôt les cultes opposés n'allaient plus servir que de prétextes ou d'appoint à l'ambition de la domination temporelle.

Repoussé de la Bohème après la défaite de l'union protestante à Weisenberg, près de Prague, le 8 novembre 1620, le comte de Mansfeld était venu former une nouvelle armée aux lieux mêmes où un siècle auparavant François de Sickingen avait organisé les premières phalanges luthériennes. Il avait grand besoin d'argent et, habitué à ne pas ménager beaucoup plus les cités protestantes que les cités catholiques, il en avait demandé au magistrat de Landau. Ce n'était pas le compte de la ville; ses sympathies étaient toujours encore pour l'armée des princes protestants, mais elle ne voulait pas risquer de se brouiller avec l'empereur Ferdinand II en faisant trop ouvertement cause commune avec ses ennemis déclarés. La somme exigée, 20,000 florins, était d'ailleurs exorbitante aux yeux des bourgeois. Ils représentèrent humblement à Mansfeld que l'épargne municipale ne contenait pas 20,000 florins, et restèrent même insensibles à la réponse un peu ironique peut-être du général protestant : Bah, mes

Digitized by Google

amis, songez donc qu'il s'agit de notre religion ! Ne préférez pas les biens de ce monde aux biens éternels (1).

Impatienté du peu d'effet que son homélie paraissait faire sur les gens de Landau, et des délais qu'ils apportaient à payer les 20,000 florins, le comte de Mansfeld vint de son camp de Franckenthal investir Landau et y entra après une faible résistance. Tandis que les reitres pillaient les maisons des bourgeois, il renouvela au sénat sa demande de subvention ajoutant que par égard pour ses coréligionnaires il se contenterait de 15,000 florins.

Il fallut bien cette fois s'exécuter, mais où prendre même les 15,000 florins ? Le trésor public comme les bourses des particuliers venaient d'être mis à sec par les reitres, les lansquènets et les mousquetaires à pied du terrible champion de l'union protestante. Dans cette extrémité le sénat de Landau eut recours à la ville de Strasbourg, cette protectrise née pour ainsi dire des autres cités d'Alsace. Il députa deux de ses membres à Strasbourg et ils en revinrent avec la somme demandée (2), et, de plus, avec toutes sortes de bons conseils que les sages Ammeistre, Stettmeistres, Treize, Quinze et Vingt et un de Strasbourg ne manquèrent pas l'occasion de leur donner à l'effet du réglement de cette somme à titre de don particulier et non à titre de subside, afin d'éviter de se commettre avec l'Empire.

Mansfeld n'était pas homme à chicaner beaucoup sur le mot, pourvu que la chose fût payée. Il daigna donc accepter les 15,000 florins à titre de don particulier des habitants de Landau, puis, voyant qu'il n'y avait plus rien, pour le moment, à tirer de la ville, il partit avec son armée pour aller, en passant, livrer au pillage l'abbaye de Wissembourg, mettre à rançon la ville, assiéger et prendre Lauterbourg, Haguenau, Niedernai, Obernai, Andlau, Rosheim, Bœrsch, Mutzig (3), investir à deux reprises et sans succès Saverne, insulter Wasselonne, alors seigneurie de Strasbourg, mettre à contributions cette grande cité libre elle-même, pousser des partis jusqu'à Brisach, Ensisheim, Cernay; dévaster à sac, feu et sang, les villages de la plaine, aussi bien les protestants que les catholiques, et enfin, exécré par les deux partis, évacuer l'Alsace ruinée devant les forces

(1) STROBEL, tome IV, page 126.
(2) Ibidem.
(3) Ibidem.

Digitized by Google

bavaro-autrichiennes et espagnoles de l'archiduc Léopold, pour se replier par l'évêché de Spire et le Palatinat sur la Belgique.

Ces deux campagnes de Mansfeld, commencées dans l'automne 1621 et terminées vers l'automne de l'année suivante, avaient presqu'autant alarmé les cités protestantes de l'Alsace que les catholiques, car le comte avait témoigné hautement l'intention de se faire de l'Alsace une principauté, et en attendant, ses soldats avaient fait main basse sur tout le pays sans guères respecter davantage les clochers protestants que les clochers catholiques. Aussi l'archiduc Léopold en sa qualité de Landvogt d'Alsace, sinon en celle de prince-évêque de Strasbourg, fût-il reçu sans trop de défaveur par les protestants des villes et des campagnes. Landau, aussi, n'avait pas de regrets à donner au départ de Mansfeld, mais l'arrière-garde de ce dernier ayant laissé quelque garnison dans la ville, les bourgeois durent à cette circonstance la mortification d'un investissement par les troupes espagnoles détachées de l'armée de Spinola et mises à la disposition de l'archiduc Léopold, investissement qui aboutit non sans quelque effusion de sang à l'entrée des Espagnols dans Landau.

Le théâtre de la guerre ayant ensuite été porté en Saxe et les victoires de Tilly ayant assuré sur le Rhin la domination impériale, la garnison espagnole ne tarda pas à quitter Landau qui jouit pendant quelques années d'un simulacre de neutralité et d'indépendance sous le bon plaisir des généraux de l'Empire. Mais, en 1626, les hostilités ayant recommencé avec assez de vivacité sur le Rhin par suite de la prise d'armes du margrave de Bade-Dourlach qui, après la mort de Mansfeld, avait rallié quelques débris de son armée et l'avait réorganisée en Alsace, les troupes austro-espagnoles de l'archiduc-landvogt revinrent investir Landau, y entrèrent par capitulation et l'occupèrent jusqu'en 1631.

Cette année à jamais célèbre de la guerre de trente ans qui marqua l'apparition en Allemagne du héros de la Suède ne tarda pas à avoir pour Landau et pour l'Alsace sa part de combats et de malheurs. La victoire de Leipsick avait ouvert aux Suédois l'accès de la haute Allemagne, et le rhingrave Louis Otton qui commandait leur avant-garde, après avoir défait les Espagnols près de Franckenthal, s'empara successivement de Spire, de Germersheim et de Landau. Cette dernière place avait été abandonnée par les impériaux et se rendit sans coup férir aux Suédois. C'était la quatrième prise de cette ville

Digitized by Google

depuis le commencement de la guerre, et ce ne devait pas être la dernière.

Cependant les Espagnols avaient repris possession de Franckenthal et faisaient de fréquentes sorties sur le territoire de Landau, tandis que le colonel Ossa, chassant devant lui en Alsace les corps Suédois que le comte palatin Christian de Birckenfeld y avait cantonnés et trop disséminés, débloquait Haguenau, reprenait Lauterbourg et s'avançait pour reprendre aussi Landau. Mais il dut s'arrêter sur la Lauter à l'approche du duc de Saxe-Weimar qui partit de Worms pour se porter entre lui et Franckenthal, afin d'empêcher la jonction des Espagnols et des Impériaux devant Landau.

Ce mouvement sauva, sans doute, Landau d'une reprise immédiate, mais les Espagnols, commandés par le comte d'Embden, avaient été renforcés par un fort détachement sous les ordres de don Philippe de Silva; ils purent reprendre la campagne et menacer les places du parti protestant. En attendant l'arrivée de leur principale armée qui s'avançait des Flandres, ils avaient déjà repris Spire sur le colonel suédois Horneck, lorsque la jonction des corps suédois et protestants du rhingrave, du comte de Nassau, d'Oxenstiern, et du duc de Saxe-Weimar les força de battre en retraite, en se bornant à ravitailler Franckenthal où ils laissèrent trois cornettes ou escadrons de cavalerie et 1500 fantassins (1).

Bientôt après arrivèrent à Wissembourg et devant Landau les premiers coureurs de l'armée française envoyée pour agir de concert avec les Suédois contre les diverses places du Palatinat et de la Souabe restées au pouvoir des Impériaux et des Espagnols, mais le maréchal d'Effiat qui la commandait étant venu à mourir à Lutzelstein, ses troupes reçurent l'ordre de se porter sur la Moselle et de couvrir l'attaque de Coblentz par le maréchal Horn, qui se remit ensuite en possession de Spire, et, pour aider Landau à se protéger contre la garnison de Franckenthal, y jeta quelque faible détachement.

Pendant les opérations de l'armée du maréchal Horn et du rhingrave contre les places tenues en Alsace par les Espagnols, les Lorrains et les Impériaux, Landau ne fut pas à l'abri non plus des calamités de la guerre, car les Espagnols tenaient toujours, non-

(1) *Le Soldat suédois* 1634, p. 474.

Digitized by Google

seulement, Frankenthal mais Germersheim et, de l'autre côté du Rhin, Heidelberg. D'abord contenus par le voisinage des forces suédoises et françaises, ils n'avaient pas tardé, dès que les premières s'étaient répandues dans l'évêché de Strasbourg, et les secondes concentrées sur la Moselle, à pousser leurs sorties au loin pour essayer de faire diversion pendant l'attaque d'Obernai et surtout pendant le siège de Benfeld. Les villages du territoire de Landau se ressentirent plusieurs fois de leurs incursions.

La mort de Gustave-Adolphe et la dislocation de l'armée suédoise, par suite de cet événement, ne changèrent pas beaucoup d'abord la situation de l'Alsace que les Suédois continuèrent à occuper, même après le départ de leur illustre chef, pour aller rejoindre avec une partie de ses troupes le duc Bernard de Saxe-Weimar et tenter de faire lever le siége de Nördlingen. La défaite des armées suédoise et protestante près de cette ville, le 6 septembre 1634, par l'archiduc Ferdinand, roi de Hongrie, l'infant d'Espagne, les généraux Gallas et Piccolomini, eut des retours plus caractérisés pour les récentes conquêtes suédoises en Alsace. Pendant que le rhingrave, pressé d'un côté par l'insurection des paysans du Sundgau et par le duc de Lorraine, de l'autre par les Espagnols du duc de Feria, se repliait avec sa petite armée de six ou sept mille hommes, les villes catholiques de l'Alsace, un instant soumises aux Suédois, se déclarèrent de nouveau pour l'Empire, et d'autre part les cités protestantes, plutôt que de retomber aux mains des Espagnols et des Impériaux appelaient à leur aide les troupes françaises.

Le cardinal de Richelieu, cet adversaire implacable des protestants de France et cet allié dévoué des protestants d'Allemagne, épiait ce moment pour intervenir avec plus d'autorité dans les affaires de l'Empire. Tandis qu'une armée française, aux ordres du cardinal de La Valette, s'avançait au secours des vaincus de Nördlingen, un détachement moins considérable, commandé par le maréchal de La Force, fournissait des garnisons à Haguenau, au château de Hoh-Barr et à Reichshoffen, occupait ensuite Ingwiller, Neuwiller et Bischwiller, et courait investir Landau où une garnison impériale venait à peine de s'installer après le départ de l'arrière-garde suédoise.

Le siège ne fut pas long et en 1634 les Français entrèrent dans Landau, où ils laissèrent garnison ainsi qu'au château de Madenburg sous le commandement du comte d'Arpajon. Landau fut ainsi, avec

Digitized by Google

les localités ci-dessus citées, l'une des premières places de l'Alsace qui passa sous la domination de la France (1).

Désormais la guerre avait changé de caractère et de but. Il ne s'agissait plus d'assurer en Allemagne la prépondérance de la religion catholique ou de la religion protestante, mais de conserver la prépondérance de la maison d'Autriche ou de lui substituer la domination du roi de France et de son ministre, le cardinal de Richelieu. Les troupes royales de France, ces mêmes troupes qui avaient combattu à La Rochelle les dernières bandes calvinistes, étaient appelées par les Etats protestants d'Allemagne pour leur servir de dernier appui contre l'empereur et l'Empire, et ce qu'il y avait de plus étrange, c'est que l'ecclésiastique catholique qui gouvernait le royaume de Louis XIII chargeait un autre ecclésiastique catholique (le cardinal de La Valette) de commander les troupes envoyées au secours des hérétiques allemands. Cette politique, qui n'était au fond que la continuation de la politique de Henri IV, et qui, on ne saurait le nier, porta à son comble dans le dix-septième siècle la grandeur de la France, eut pour phase première, en Alsace, l'achat par la France en 1635 des places de la province occupées par les Suédois ou plutôt l'érection de la landvogtey en un gouvernement pour le duc de Saxe-Weimar, chef des régiments suédois et allemands passés à la solde de France. Si l'on pouvait douter que, dès-lors, l'Alsace fut considérée par Richelieu comme devant rester française, il suffirait de se rappeler que le même acte qui octroya l'Alsace au chef de l'armée weimarienne, détermina que 12,000 hommes de troupes françaises feraient partie de cette armée (2).

Toutefois l'Alsace n'avait pas encore échappé à l'étreinte impériale. Le traité de Prague, en terminant la guerre de Bohème et en séparant de l'alliance franco-suédoise l'électeur de Saxe ainsi que les autres princes de l'union protestante à l'exception du landgrave de Hesse-Cassel et du duc de Saxe-Weimar (3), avait permis aux généraux de l'empereur de s'occuper davantage des possessions héréditaires de l'Autriche en Alsace et des Etats d'Empire en cette province. Ils se remirent en possession de Saverne et du Sundgau,

(1) *Réunion de l'Alsace à la France*, par M. le baron Hallez-Claparède, p. 166.

(2) Traité de Compiègne du 26 octobre 1635.

(3) Pfeffel, *Histoire d'Allemagne*, tome II, page 331.

Digitized by Google

s'emparèrent de Philippsbourg et forcèrent la petite garnison française de Landau d'évacuer cette place afin de ne pas se trouver compromise entre les Bavarois et les Espagnols du Palatinat, et les Impériaux redevenus maîtres de la Haute-Alsace et de l'évêché de Strasbourg.

Landau dut à ces opérations militaires de pouvoir reprendre, pendant quelque temps, son autonomie et de pouvoir se garder elle-même comme aux beaux jours de son indépendance, mais ce répit octroyé au patriotisme des bourgeois ne fut pas long.

Bientôt le combat de Vandrevange ayant chassé le général Gallas et le duc de Lorraine de la ligne de la Saar, les troupes françaises et weimariennes reprirent possession de la Basse-Alsace, moins les quelques places encore occupées par les Impériaux. Les Français rentrèrent alors dans Landau, et ce fut de leur quartier général en cette ville que les maréchaux de La Force et de Brézé partirent pour investir Spire, de concert avec le duc de Saxe-Weimar (1).

L'occupation de Landau par la France n'avait, d'ailleurs, rien encore de permanent; elle se modifiait suivant les circonstances de la guerre, et celle-ci ayant de nouveau, en 1636, permis aux Impériaux et aux Espagnols un mouvement offensif, Landau fut derechef remis à la garde de ses bourgeois, et il ne paraît pas que les Français en aient peu après repris possession, lorsque, par suite des opérations du cardinal de La Valette pour faire lever le siège de Colmar, et des succès du maréchal de La Force et du duc de Saxe-Weimar, les Lorrains et les impériaux furent de nouveau refoulés jusqu'au Rhin.

Mais en 1638, le duc de Saxe-Weimar préluda par la prise ou l'occupation de Landau à cette brillante campagne qui aboutit à la bataille de Rheinfelden et à la conquête de Brisach. Ce qui n'empêcha pas ou ce qui fut cause que l'année suivante les Impériaux, aux ordres du général de Bamberg, s'en remirent en possession lorsque la garnison weimarienne en fut retirée pour marcher avec le comte de Nassau au secours de Brisach (2).

Possession de courte durée, car les Français, commandés par le duc de Longueville, vinrent dans cette même année 1639 assiéger

(1) LAGUILLE, *Histoire d'Alsace*, page 125.

(2) Ibidem, tome II, pages 152-155.

Digitized by Google

Landau et s'en rendre maître ainsi que de Neustadt, Anwiller et Bergzabern, après une lutte courte mais fort vive. C'était, pour le coup, la septième fois de la prise et reprise de Landau par les deux partis bélligérants depuis le commencement de cette longue guerre.

Suivant Schœpflin, les Français ne cessèrent plus de l'occuper depuis l'année 1639 jusqu'en 1650, après la paix de Westphalie (1); mais il paraît que cette occupation fut de nouveau interrompue par les succès des Impériaux du général Mercy, au commencement de la campagne de 1644. Après la bataille de Fribourg, gagnée par Condé et par Turenne contre ce général, les places précédemment évacuées furent réoccupées, et Landau fut du nombre (2). Tandis que le prince de Condé se portait avec le gros de l'armée sur Philippsbourg et Mayence, Turenne reprenait pour la France, Landau, Creutznach et Bingen (3).

C'est donc aux grands noms de Turenne et de Condé que se rattache la conquête définitive de Landau par la France, dans les dernières années de la guerre de trente ans, et cette ville déjà prise et reprise depuis 1634, par les Français, ne cesse plus, à partir de 1644 jusqu'à la paix de Munster et même après la paix de Munster jusqu'en 1650, d'avoir une garnison française.

Dire combien Landau dut souffrir pendant ces fluctuations de la guerre de trente ans et ces prises et reprises continuelles par les armées belligérantes, c'est faire saigner les plaies de la plupart de nos villes d'Alsace pendant cette période. Délabrement des finances, pillage des propriétés municipales et particulières, sévices contre les personnes, famine, peste, tout concourut à frapper les malheureux bourgeois de Landau, qui, dès le début de cette guerre, avaient eu le désappointement de voir leur ville prise et rançonnée par leur coreligionnaire Mansfeld, et qui, à force de subir mêmes rigueurs et mêmes exactions de la part des défenseurs de la ligue catholique et de la ligue protestante, de la part, en un mot, de tous les généraux allemands, avaient été conduits à saluer avec joie les lys de France comme une garantie de repos, de sécurité et de bien-être.

Indépendamment des contributions de guerre, tant en nature qu'en argent, des corvées imposées par les chefs et même par les

(1) Schœpflin, *Als. ill.*, tom. II, *Landau.*

(2) Birnbaum, *Geschichte der Stadt Landau*, page 230.

(3) Hénault, page 714 du tome III, et Pfeffel, tome II, page 344.

Digitized by Google

soldats des diverses armées, de la destruction des moissons et des vignes, des pillages et des incendies, la ville de Landau était restée imposée pendant toute cette période aux charges légales envers l'Empire. Seulement chaque maître du moment prétendait bénéficier du paiement de ces impositions, ce qui faisait souvent payer deux fois la même contribution dans le cours d'une même année, suivant que la ligue Hispano-impériale ou l'union franco-protestante dominaient dans la ville.

Aussi le traité de Munster, signé le 24 octobre 1648, fut-il pour Landau, comme pour le reste de l'Alsace, le commencement d'une ère de prospérité ou du moins une trève bienfaisante, car la nouvelle frontière du Rhin ne devait pas tarder à être de nouveau le théâtre de la guerre entre l'Empire et la France. En attendant, l'Alsace put s'occuper de panser ses blessures; mais si ce traité favorisait ses intérêts matériels, il froissait vivement ses traditions et son juste orgueil de pays privilégié d'Empire. Les dix villes libres et impériales surtout ne voulaient point devenir françaises; elles s'indignaient de l'abandon de l'empereur, de l'abandon des Electeurs, de l'abandon de tout le monde; elles s'agitaient pour garder leur individualité au sein du grand corps germanique; elles regrettaient cette suprématie autrichienne à laquelle la plupart, surtout les cités protestantes, avaient si souvent essayé de résister; enfin elles unirent leurs protestations à celles de la ville et de l'évêque de Strasbourg, d'accord pour cette fois, et à celles des princes de Deux-Ponts, de Valdentz, du comte de Montbéliard (à cause de Horbourg et de Reichenweiler), du comte de Hanau, du baron de Fleckenstein, des princes-abbés de Murbach et de Munster au val Saint-Grégoire, de l'évêque de Bâle et de l'abbesse d'Andlau (1).

La ville de Landau avait en outre un motif particulier de réclamer, motif fondé sur le maintien de la garnison française après la signature du traité de paix. La ville prétendait que le roi de France ne pouvait avoir plus de droits sur les villes libres de la Landvogtey d'Alsace que n'en avait eus l'empereur d'Allemagne; or l'empereur d'Allemagne n'avait pas le droit de mettre garnison permanente en ses murs; si, pendant les vicissitudes si diverses de la guerre de trente ans, la ville avait été occupée successivement par les divers belli-

(1) *Réunion de l'Alsace à la France*, par M. le baron Hallez-Claparède, p. 214.

Digitized by Google

gérants, cet état de choses devait cesser, disait-elle, dès que les hostilités cessaient (1).

Elle fit tant de bruit de ses doléances que lors de la ratification de la paix à Nuremberg, le 2 juillet 1650, elle obtint le départ de sa garnison qui évacua ses murs le 7 août suivant (2). Cette faveur fut peut-être autant le résultat de la guerre de la Fronde que de son crédit aux conférences de Nuremberg, Mazarin avait besoin des troupes françaises restées fidèles au roi pour les opposer aux Frondeurs. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, nommé par Louis XIV, le 20 avril 1649, gouverneur de l'Alsace avec le titre de grand bailli de Haguenau, avait envoyé des lettres réversales à Landau, où selon l'usage des Landvogts, ses prédécesseurs, il garantissait à la ville toutes ses franchises, possessions, libertés et immédiateté envers l'Empire (3). Ces réversales, dictées selon toute apparence par le désir de se concilier l'Alsace pour s'en faire un point d'appui dans les éventualités de la guerre de la Fronde, ayant ensuite été rapportées, ainsi que celles données par le comte d'Harcourt aux autres villes impériales de la Landvogtey, lors de l'accomodement de ce prince avec le maréchal de La Ferté, Landau n'était nullement garanti par le départ momentané de sa garnison contre les éventualités d'un prochain retour des troupes du roi.

C'était au surplus un singulier imbroglio que cette première cession de l'Alsace à la France par le traité de 1648. Les diplomates français comprenaient par là une cession absolue, une sorte d'incorporation de l'Alsace à la monarchie française; les diplomates allemands, au contraire, et surtout ceux de la maison d'Autriche, entendaient ou affectaient d'entendre que le roi de France, substitué aux droits de l'empereur d'Allemagne, n'exercerait qu'une sorte de protectorat sur l'Alsace qui n'en resterait pas moins pays d'Empire et, comme tel, soumis aux décisions de la Diète. Si le Sundgau et les autres possessions autrichiennes étaient dévolus au roi à titre de cessionnaire de la maison d'Autriche, pour tout le reste il ne devait, selon eux, être considéré que comme une sorte d'Ober-Landvogt, à peu près comme au temps où la Landvogtey d'Alsace était engagée

(1) Archives de Landau.

(2) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tom. II, *Landau*, et SCHMITT, *Neuere Geschichte der Deutschen*, Buch VI, Cap. 29.

(3) Archives de Landau.

Digitized by Google

aux Electeurs palatins. En outre, la ville de Strasbourg devait rester indépendante de la France, et les autres villes jalousaient fort cette prérogative, elles ne cessaient de négocier pour faire plaider leur cause par la chancellerie impériale, par la Diète de l'Empire et pour se faire des protecteurs en Allemagne.

La matricule de Nuremberg avait fixé le subside dit *Rœmermonate* pour chacune des dix villes de la Landvogtey d'Alsace. Ce subside était pour Landau 96 florins, pour Wissembourg 112, pour Haguenau 192, pour Rosheim 24, pour Obernai 80, pour Schlestadt 146, pour Kaysersberg 48, pour Turckheim 20, pour Munster 48, pour Colmar 168. Les dix villes auraient voulu continuer à le payer à l'Empire, mais la France s'y opposait. De là nouvelles complications.

En outre, la chambre impériale de Spire prétendait, malgré la cession à la France, continuer à recevoir le subside spécial qui lui était dû par la décapole, conformément aux anciennes constitutions de l'Empire. La ville de Landau n'aurait pas demandé mieux que de refuser sa quote-part, car tout argent versé à Spire lui pesait doublement et réveillait ses vieux ressentiments contre Spire. Ce contingent était toujours de 45 florins, et elle fut la première des villes d'Alsace à le refuser.

Indépendamment de ces subsides fixes ou réguliers, la ville eut, par suite des traités de Munster, d'assez fortes sommes à verser comme charges, non plus de guerre, mais de départ des guerroyants. Ainsi elle eut sa part des *Schwedischen evacuations Gelder*, cette indemnité de 5 millions de Reichsthalers consentie par les Etats de l'Empire à la couronne de Suède, pour rançon des places qui lui restaient dans l'Empire. Elle eut en outre à payer sa quote-part des frais d'évacuation de Franckenthal pour les Espagnols *(Franckenthalischen evacuations Gelder)*, et il est probable qu'elle paya cette dernière quote-part plus volontiers que l'autre, car pendant toute la guerre de trente ans le voisinage des Espagnols de Franckenthal avait été son cauchemar perpétuel.

De l'année 1650 à la coalition de 1672, nous voyons Landau, comme les autres villes de la Landvogtey d'Alsace, guerroyer à coups de protocoles ou plutôt à coups d'épingles, moins contre la suzeraineté de la France que contre les prétentions du grand-bailli français de la préfecture de Haguenau, qui, délégué d'une centralisation plus forte que celle de l'Empire germanique, ne cessait d'avoir des exi-

Digitized by Google

gences que les anciens Landvogts impériaux se gardaient depuis longtemps de montrer.

On peut appeler cette première époque de la domination française en Alsace l'époque des protestations. L'esprit des parlements de la Fronde inspirait peut-être ces protestations autant que le vieil esprit germanique; et, au fond, la lutte des villes impériales de l'Alsace contre la suprématie du gouvernement français n'était que la continuation de leur vieille lutte contre la suprématie de l'empereur d'Allemagne et du comte palatin du Rhin.

En 1653, lors des réclamations des dix villes à la Diète de Ratisbonne, Landau ne se fit pas représenter par un député pris dans son sein, mais confia sa cause aux délégués de Colmar et de Haguenau, Jean-Balthasar Schneider, Daniel Bürr et Jean-Jacques Barth, se bornant à adhérer purement et simplement à la délibération du 9 novembre 1653. En cela, Landau se montra plus avisé qu'Obernai, qui, obéissant à des susceptibilités municipales fort déplacées plutôt qu'à l'intérêt bien entendu de la cité, voulut faire assez follement bande à part, s'aliéna ainsi l'intérêt des autres villes, et subit, par suite de cette maladresse, des conditions plus humiliantes ou au moins des échecs de vanité, malgré les efforts dévoués de son délégué spécial, François Pistorius.

Ce fut à cette époque, 1653, que nos dix villes durent, bon gré mal gré, prêter serment au roi et au Landvogt royal, le comte d'Harcourt.

L. LEVRAULT.

*(La suite à la prochaine livraison).*

Digitized by Google

# TROISIÈME RÉUNION DES CHANTEURS ALSACIENS.

# GRAND FESTIVAL DE COLMAR.

---

*Mir wird die Brust so weit, so weit,*
*Als ob's d'rin blüht und triebe.*
*Kommst du noch einmal, Jugendzeit?....*

GEIBEL.

(*Frühlings-Anfang*, par les chanteurs de Mayence.)

Qui donc nous a dit que les chemins de fer et les locomotives étaient les agents de destruction de toute poésie, et que désormais notre existence, réglée par l'ingénieur et par le mécanicien, ne connaîtrait plus que des joies positives comme les théorêmes, et aussi prosaïques que la démonstration du carré de l'hypothénuse?

Oh faiblesse de la perspicacité humaine, oh présomption de l'éphémère créature! Cette désolante assertion a été répétée sur tous les tons, et adoptée sans réplique, même par les amis du progrès, se résignant à faire leur deuil de la poésie de l'existence, en présence des avantages humanitaires obtenus au moyen de la merveilleuse invention du dix-neuvième siècle.

Et les rails et la locomotive datent d'hier, et déjà leur union a engendrée les associations de chanteurs et leurs festivals aussi riches de poésie pour l'œil de l'esprit, que de brillantes couleurs pour celui du corps!

Qui donc aurait pu réaliser, jadis, d'aussi nombreuses et d'aussi cordiales réunions? Qui donc aurait pu voir, à jour fixe, accourir de tous les points de l'horizon, dans un but d'harmonie et de fraternité, des citoyens de toutes les localités de notre antique Alsace, des bords de la Moselle, du Rhin inférieur, et jusque du cœur de l'Helvétie?

Digitized by Google

Les classes moyennes doivent être économes de temps et d'argent; la vapeur, aujourd'hui, les a affranchies pour de certaines occasions de cette préoccupation prosaïque; elle a mis à leur portée les jouissances que jadis n'auraient pû se permettre même des princes. Laboureurs, artisans, commerçants, hommes de science, vous tous qui faites le fond vivace, intelligent et producteur de la nation, vous tous que le travail matériel ou intellectuel recommande à la sympathie de l'homme de cœur, tout en vous enchaînant à la *Res angusta domi*, vous pouvez aujourd'hui, quand le moment en est venu, vous rapprocher, vous connaître, vous estimer dans de solennelles et brillantes réunions, pour peu que votre cœur et votre esprit soient accessibles aux nobles émotions que procure la culture du plus simple, du plus naturel, du plus sympathique de tous les instruments de musique, de la voix humaine.

C'est là le progès au point de vue humanitaire, et ce progrès est le fruit immédiat du chemin de fer et de la locomotive tant calomniés par la sensiblerie de certaines âmes pseudo-poétiques.

Mais si la vapeur et ses applications ont fourni les moyens de se réunir, n'oublions pas que la culture de l'art musical et de la musique vocale surtout, est devenue le grand levier civilisateur qui a adouci les mœurs et qui a rapproché les cœurs.

Qui eut osé réunir dans un autre but, le même jour, dans une localité relativement aussi restreinte que Colmar, tous ces cœurs plus ou moins enthousiastes, toutes ces têtes chaudes, tous ces hommes aux sentiments plus ou moins exaltés par le bruit, la multitude, une chaleur tropicale faisant mûrir le bon raisin de 1858, et les libations faites de préférence avec le pétulant vin de la dernière récolte; qui eut osé rassembler ainsi et mettre en contact près d'un millier d'hommes depuis la chaleureuse adolescence jusqu'à l'âge mûr et consciencieux de sa force, toutes ces nationalités diverses, tous ces préjugés de localité, ce chaos de convictions politiques et religieuses, fervents disciples de l'Eglise et libres-penseurs, catholiques, protestants, israélites, enthousiastes du gouvernement impérial et républicains boudeurs, rêveurs légitimistes, fusionistes et orléanistes, qui eut osé faire cela sans appréhender les plus fâcheuses complications?

Que les magistrats, que les administrateurs, que les chefs militaires qui ont vécu pendant un certain temps au milieu de nos populations, répondent.



Digitized by Google

Que nous ont montré les fêtes de Colmar ? Rien qu'amitié et bienveillance mutuelles. Français, Allemands, Suisses, Alsaciens du Haut- et du Bas-Rhin, tous se serrant la main, se félicitant d'avoir pû apprendre à se connaître, et fraternisant tous dans un sublime et merveilleux accord, à la faveur de l'hospitalité cordiale de Colmar et de ses environs (1).

« *Des classes qu'à peine on éclaire*
« *Relevant les mœurs et les goûts*
« *Par toi, devenu populaire*
« *L'art va faire un ciel plus doux.*
« *Les notes sylphides puissantes*
« *Rendront moins lourd soc et marteau,*
« *Et feront des mains menaçantes*
« *Tomber l'homicide couteau.*
« BÉRANGER à WILHEM. »

Il est évident, pour tout esprit droit, que ce beau résultat est dû, uniquement, à la puissance civilisatrice et humanitaire de la musique, et la question posée par une des plumes les plus compétentes sur la matière est résolue, désormais, parmi nous. « *L'esprit d'association,* « *se détournant des voies politiques, où il a si souvent erré, où il a* « *tant de fois engendré de funestes discordes, envahirait-il le royaume* « *de l'harmonie non plus pour diviser les cœurs, mais pour les rallier*

(1) Les sociétés chantantes venues au festival sont les suivantes :

1. Paris : *Les enfants de Choisy*, 2. *Harmonie*, 3. *Conservatoire*, 4. *Alsacienne*. 5. Sainte-Marie-aux-Mines : *Société chorale*. 6. Schiltigheim : *Société chorale*. 7. Strasbourg : *Société Chorale*, 8. *Union*, 9. *Harmonie*, 10. *Société philharmonique*. 11. Mutzig : *Chorale*. 12. Mulhouse : *Sainte-Cécile*, 13. *Union chorale*, 14. *Harmonie*. 15. Les sociétés de Carlsruhe. 16. Metz : *Sainte-Cécile*, 17. *Orphéon*. 18. Thann : *Société chorale*. 19. Brumath : *Cercle choral*. 20. Dôle : *Les enfants du Jura*. 21. Porrentruy : *le Mœnnerchor*. 22. Dijon : *Société chorale*. 23. Wihr-en-plaine : *Union musicale*. 24. Baden : *Eintracht*. 25. Colmar : *Harmonie*, 26. *Orphéon*. 27. Wintzenheim : *Chorale*. 28. Guebwiller : *Harmonie*. 29. Schlestadt : *Harmonie*. 30. Saint-Amarin : *l'Echo de la vallée*. 31. La Ferté-sous-Jouare : *Orphéon*. 32. Haguenau : *Société chorale*. 33. Bâle : *Liedertafel*. 34. Pfaffenhoffen : *Société chorale*. 35. Guebwiller : *Orphéenne*. 36. Achern : *Gesangverein*. 37. Eckwersheim : *Orphéon villageois*. 38. Barr : *Union chorale*. 39. Munster : *Chorale*. 40. Mayence : *Kirchenmusickverein*. 41. Les sociétés de Zurich.

Digitized by Google

« *comme il rallie les voix, et pour réaliser de la sorte, au point de vue* « *moral, et au point de vue artistique, un double progrès* » (1).

Néanmoins, malgré cette évidence, ces associations artistiques, cette discipline, ces réunions, ces fêtes, forment encore toujours un sujet de préoccupation chez de certains esprits timorés et superficiels, ou même chez de bons esprits mais qui n'ont pas eu l'occasion, ou la volonté, ou le temps, d'examiner cette question avec attention, et d'en scruter scrupuleusement les conditions et les éléments. Elles forment un sujet de préoccupation bien plus fort encore dans un certain monde, fort respectable aussi, mais qui ne pourra se vanter jamais, s'il persiste dans son exclusivisme, de conquérir les sympathies nationales, qui au contraire, possède le talent d'aliéner de plus en plus celles qui lui restent encore.

Dans ce monde là, on entend dire : Méfiez-vous, c'est le carbonarisme, ce sont des clubs, c'est le socialisme, c'est la terreur qui préludent par ces chants pacifiques à leurs futurs et terribles ébats. Eh bien non, rassurez-vous, braves gens ; les chanteurs sont plus charitables que vous, et en vous voyant vous isoler au milieu de la joie générale, en vous voyant vous réunir dans vos conciliabules épouvantés, aucun d'eux ne songe à vous soupçonner seulement de vouloir, à l'aide d'un nouveau père Letellier et d'une nouvelle Madame de Maintenon, nous ramener à une seconde édition de la révocation de l'édit de Nantes, ou des dragonnades, ou en remontant encore plus haut dans l'histoire, à une nouvelle Saint-Barthélémiy. Imitez-les donc, ne soyez pas plus méfiant qu'eux, ils sont aussi incapables de faire ce que vous redoutez, que vous n'êtes vous-mêmes désireux de commettre les crimes dont ils ne vous accusent pas.

Ce cortége que vous voyez passer, ces bannières, ces figures épanouies, cette réunion de tant de gens venus de si loin et réunis fraternellement pour la première fois, c'est tout bonnement le Progrès, le Progrès social (et non socialiste, ne faisons pas de confusion). La *Sainte-Cécile* de Mulhouse vous l'a chanté, leur devise est : *Alliance et Progrès.*

Les réunions de chanteurs n'ont qu'un but humanitaire ; s'ils adoptaient un autre but quelconque, elles se dissoudraient immédiatement, vû la variété infinie des convictions représentées dans leur

(1) Georges Kastner, *Les chants de la vie.* Paris 1854.

Digitized by Google

sein. Et ici encore nous invoquerons l'autorité de celui qui dans ses *Chants de la vie* a, pour ainsi dire, codifié l'art de former et de diriger les sociétés chorales et qui termine les conseils donnés aux chanteurs par la phrase suivante, dictée autant par le bon sens que par une solide expérience. « *Somme toute, il importe au plus haut point* « *que les sociétés de chanteurs d'hommes ne soient jamais exploitées au* « *profit d'un parti politique ou d'une secte religieuse* » (1).

C'est en ce sens que le but du festival choral de Colmar a été compris par les autorités, et le département du Haut-Rhin ainsi que la ville de Colmar doivent se féliciter hautement d'avoir vu confier la direction de leurs affaires publiques à des magistrats aussi éclairés. Des esprits élevés comme M. le Préfet du Haut-Rhin, des hommes de cœur comme M. le Maire de Colmar savent servir aussi bien le Gouvernement qui les a institués, que diriger et concilier les populations qu'ils doivent représenter. Certainement l'exercice de l'autorité a des exigences que le grand public ne sait pas toujours comprendre, et qu'il n'est que trop disposé à critiquer, à condamner; l'autorité doit avant tout être respectée et obéie, mais après cela elle peut être exercée de différentes manières, et il est difficile de se rendre compte des dangers auxquels s'exposent ses dépositaires, lorsque dans une grande occasion ils savent, comme on l'a vu à Colmar, se concilier l'estime des esprits d'élite et les sympathies des masses.

Les commandants militaires aussi ont droit à la plus vive reconnaissance de tout ceux qui de près ou de loin se sont intéressés au festival. Leur concours seul a pu rendre la fête possible, les nombreux moyens dont ils ont si libéralement disposé en sa faveur, en ont certainement relevé l'éclat d'une manière tout-à-fait exceptionnelle.

Le but de ces lignes ne peut pas être de donner un récit détaillé, une amplification pittoresque du programme du festival, un grand nombre d'autres publications s'étant déjà chargé de ce soin. Mais son appréciation sous le point de vue social, moral, ou poétique, n'exclut point une relation de ses épisodes les plus marquants, une espèce d'aperçu sommaire de ce qu'il a été pour ceux qui y ont participé.

Et, d'abord, il est bon de constater que la science héraldique commence à revivre pour les chanteurs, et qu'elle émaille de ses

(1) G. Kastner, *o. c.* p. 109.

Digitized by Google

brillantes couleurs ces cortéges que notre costume contemporain rendrait assez ternes sans elles. Bien des blasons nobles ont disparu dans la grande tempête qui a regénéré notre nation, mais patriciens et plébéïens, partout où ils étaient constitués en communes, ont conservé les emblêmes traditionnnels de leur antique existence politique. Aujourd'hui, ces écussons sont adoptés généralement pour orner et distinguer les bannières des sociétés de chant, et l'on a pu voir fraternellement réunis sur l'estrade de la mairie et sur l'orchestre du manège la masse d'armes de Colmar en champ de gueules et de sinople, la bande de gueules en champ d'argent de Strasbourg, l'écusson d'argent et de sable de Metz, la rose d'argent en champ d'azur de Haguenau, les roues de Mayence et de Mulhouse, les herses de Barr et de Wasselonne, et tant d'autres qui mériteraient d'être cités au même titre. Si toutes ces bannières ne sont pas toujours correctes au point de vue de la science du blason, beaucoup d'entre elles se distinguent par une grande richesse ou par une remarquable élégance. Les bannières servent à distinguer les sociétés en corps, les chanteurs se distinguent individuellement par des rosettes, des emblêmes, des petites cocardes, qui relèvent le costume, donnent un air de fête à tous les participants, et facilitent la bonne entente et le maintien du bon ordre. Le costume oblige, et ces décorations constituent déjà un costume. Il serait à désirer que pour le compléter, les chanteurs adoptassent une coiffure uniforme et moins banale que ne l'est notre chapeau-tuyau de rigueur avec notre tenue habillée. Il faut que leurs cortèges se distinguent de tous les autres, il faut surtout ne pas s'y rendre habillé comme pour un convoi funèbre. Le feutre gris de forme basse, léger et souple, semblerait tout-à-fait acceptable. Il n'embarasserait pas, lorsque réunis en masse on doit rester tête nue, comme dans les concerts; il ne fatiguerait pas quand il faut rester couvert longtemps; comme dans les cortèges et autres cérémonies en plein air, il peut parfaitement se porter avec l'habit noir; il comporte des ornements et des signes de ralliement, et ne serait aucunément déplacé avec son petit air émancipé dans des occasions où l'art et la poésie font disparaître pour un moment les prosaïques préoccupations de la vie matérielle.

En récapitulant les nombreux épisodes qui ont marqué les divers jours sur lesquels s'est répartie la fête, on arrive à constater la consolante vérité que les grandes réunions d'hommes, lorsqu'une

Digitized by Google

bonne pensée les a rassemblés, font éclater et exaltent les bons sentiments. Cette vérité balance ainsi pour l'honneur du genre humain la proposition, trop souvent sanctionnée par l'expérience, que les réunions en masse peuvent faire éclater et peuvent exalter les plus mauvaises passions.

La soirée de l'arrivée des chanteurs vit inaugurer une innovation dans les annales de nos festivals alsaciens. Le champ-de-mars présentait un aspect féerique avec la douce lumière répandue par les innombrables lampions de couleurs suspendus en guirlandes aux arbres de cette magnifique promenade. Le kiosque resplendissait de lumière, et la musique du 5e régiment de cuirassiers, que l'armée musicale par excellence, l'armée autrichienne nous envierait, répandait des flots d'harmonie sur les masses compactes qui l'entourent, et auxquels on voit mêlés déjà de nombreux chanteurs. Plus loin, la belle musique du 97e régiment de ligne, et près de la statue de Rapp la musique des sapeurs-pompiers de Colmar, continuent la tâche si bien commencée par les cuirassiers, alternent ensemble et exécutent un concert populaire sur cet immense espace.

Tout-à-coup le canon tonne, ne puisse-t-il plus jamais résonner sur nos frontières que pour des fêtes aussi gaies! et les chanteurs se groupent autour des écritaux portant le nom de leurs sociétés, et dont le sort a réglé la préséance. Les torches s'allument, les musiques précédées de nombreuses lanternes fixées au bout de perches divisent le cortège en trois sections, qui prend le chemin de la ville, accompagné de la multitude émerveillée de ce spectacle grandiose. Une grande partie de la ville est ainsi traversée par ce torrent de feu et d'enthousiasme; de chaleureux vivats éclatent quand il passe devant la préfecture, car les chanteurs ne sont point des ingrats, et ils sont heureux de témoigner leur reconnaissance au protecteur de leur fête qui commence si bien.

Le dimanche la lumière d'un soleil éclatant a remplacé la lueur des torches, et à midi les chanteurs se groupent de nouveau à leurs places désignées. L'abandon de la veille a fait place à des dispositions plus graves, presque solennelles. Tout le monde a revêtu les habits de fête; les bannières de grande cérémonie sont déployées; hier on a pris possession de la ville, aujourd'hui il s'agit de se montrer dignes des honneurs qu'on a reçus, de la confiance des hommes éminents qui ont engagé leur responsabilité, et de la cordiale hospi-

Digitized by Google

talité, dont déjà on a pu apprécier les mérites; il s'agit de se montrer dignes d'interpréter les œuvres de tant d'hommes de talent et de génie; il s'agit surtout de prouver que la musique est le but et non le prétexte de la fête. Le cortège se met en mouvement; le Maire de Colmar, entouré des membres de son administration, tous en costume officiel, marche en tête, sanctionnant ainsi de la manière la plus solennelle l'harmonie qui doit régner dans un pays bien gouverné et bien administré, la confiance mutuelle et indispensable entre gouvernants et gouvernés.

Aussi, dès l'entrée en ville l'enthousiasme éclate sans qu'il soit facile de dire s'il est propagé des chanteurs au public ou bien du public aux chanteurs. Le fait est que, par une réaction sympathique, il s'est propagé en grandissant des uns aux autres. Les spectateurs sont impressionnés par ce brillant cortége, par ces musiques entraînantes; le cortège l'est par ces rues enguirlandées, pavoisées, par ces devises tantôt spirituelles, tantôt cordiales, par-dessus tout par cette multitude pressée aux croisées et le long des maisons. De belles mains font tomber sur lui une pluie de bouquets, les distributrices sont récompensées par de joyeuses acclamations, souvent par des démonstrations plus significatives qu'excuse le moment, que justifie la galté générale.

Voici les chanteurs de Strasbourg qui reconnaissent à une fenêtre une charmante compatriote, une sœur en Apollon, venue tout exprès pour relever l'éclat de la fête. Les vivats enthousiastes saluent un talent hors ligne aussi bien que l'amabilité et la modestie du caractère.

Les chanteurs ont la mémoire du cœur. Plus loin, c'est M. le Maire de Barr qu'ils reconnaissent, lui, qui l'année passée à pareille époque les a accueillis chez lui dans des circonstances analogues, et avec la même cordialité. Les plus sympathiques acclamations éclatent et se propagent à travers tout le cortège, et il lui en arrivera de même toutes les fois qu'il se montrera dans une grande réunion de chanteurs alsaciens. Si M. Paul Odent et M. H. de Peyerimhoff n'aiment pas les ovations bruyantes quoique cordiales, il faut leur conseiller fortement de ne pas se montrer aux fêtes qui devront avoir lieu, en 1859, à Schlestadt, et, en 1860, à Mulhouse. Si au contraire ils ne les dédaignent pas, et ils auraient tort de le faire, car ces démonstrations parties du cœur honorent ceux auxquels ils s'adressent, qu'ils y viennent, et ils verront s'ils ont fait des ingrats.

Digitized by Google

Mais voici le cortége devant la mairie, occupant en colonne serrée le vaste faubourg de Bâle. Les bannières se groupent sur l'estrade et le président du comité central présente à M. le Maire l'association des sociétés chorales d'Alsace et le remercie en terme chaleureux de l'accueil sympathique et empressé qu'elle a trouvé dans la cité hospitalière de Colmar.

M. de Peyerimhoff prend alors la parole au milieu d'un silence religieux. On était sûr d'entendre de généreuses pensées, d'y retrouver la courtoisie parfaite du gentilhomme, la cordialité du représentant de la ville de Colmar, dont toutes les dispositions de la fête avait déjà révélé l'heureuse influence; mais tous les cœurs se mirent à battre plus vite lorsque dès les premiers mots on put reconnaître la sympathie profonde qu'éprouvait l'orateur pour la belle cause du progrès social dont il avait devant lui les pacifiques représentants; et, lorsqu'en s'adressant aux chanteurs de Paris et des provinces de l'intérieur, il les salua au nom du penseur profond, du philosophe charitable, du chanteur aimé du peuple, de l'infatigable promoteur des unions chorales, lorsque le nom de BÉRANGER fut sorti de ses lèvres, un tonnerre d'acclamations éclata et ne se calma que par respect pour l'orateur et pour ne point se priver plus longtemps de ses sympathiques paroles. Alors seulement M. le Maire put terminer sa phrase qui excita de nouveaux transports. « *Chanteurs de Paris et* « *des provinces de l'intérieur, vous serez au milieu de nous comme* « *l'écho de la voix de Béranger, éteinte, hélas! mais toujours vibrante* « *dans le cœur des Français; car la corde qu'elle a touchée est celle du* « *patriotisme et de tous les sentiments généreux.* »

Après avoir complimenté les chanteurs d'Allemagne au nom de leurs grands poètes et de leurs grands musiciens, les chanteurs de l'Helvétie au nom de la nature grandiose au milieu de laquelle ils vivent et dont ils s'inspirent, et les chanteurs alsaciens au nom de la noble émulation qu'ils montrent et au nom des devises de leurs bannières : *Harmonie-Union*, deux vers de la chanson de Béranger, dédiée à son ami Wilhem et intitulée : l'*Orphéon*, terminent ce sympathique discours

« *Les cœurs sont bien près de s'entendre*
« *Quand les voix ont fraternisé.* »

qui provoque un enthousiasme impossible à décrire.

Le vin d'honneur est alors offert dans la coupe que les chanteurs

Digitized by Google

zurichois avaient donné le matin même aux chanteurs d'Alsace et confiée à la garde des chanteurs de Colmar, en souvenir d'une alliance qui avait été cimentée entre Zurich et Colmar par un traité datant de l'année 1332.

Pendant que le vin d'honneur municipal se dégustait à l'estrade, une concurrence toute amicale s'établit dans un local voisin de la mairie, occupée par la *Corporation des vignerons* qui, eux aussi, tiennent à fêter les chanteurs. Ce vin d'honneur tout officieux est offert et accepté avec la même cordialité.

Mais voici le généralissime de cette armée pacifique, voici Louis Liebé qui monte sur l'estrade. Il saisit le bâton de commandement, et le solennel chœur de Mozart, l'*Eintracht* est entonné par un millier de voix, avec une précison et un sentiment musical qui auront enfin pu convaincre les plus incrédules qu'ils étaient en présence de chanteurs sérieux, ayant fait une étude consciencieuse du chant choral, et que réellement, comme il a été dit déjà, la musique était le but et non le prétexte de leurs réunions.

Rien ne saurait rendre l'effet grandiose de cette composition exécutée dans de pareilles circonstances, et avec des moyens si puissants.

Après un nouveau trajet triomphal à travers des quartiers non encore visités, le cortège arrive au beau manège de cavalerie disposé en salle de concert et offrant un coup d'œil ravissant. Les chanteurs descendent dans l'arène qui va être témoin de leurs luttes pacifiques.

La solennité s'ouvre par une nouvelle exécution du cœur de Mozart qui immédiatement rassure toutes les oreilles compétentes sur les excellentes qualités acoustiques de l'immense local. L'intérêt du public, dont une partie s'était attendu à une production assez monotone, s'accroit de morceau en morceau, et si quelques productions plus faibles recueillent des applaudissements d'encouragement, par contre les morceaux réellement remarquables font éclater des transports d'enthousiasme. Les morceaux d'ensemble, d'un effet merveilleux, alternent avec des chœurs ou des quatuors doublés, triplés et quadruplés des différentes sociétés et c'est dans cette dernière catégorie qu'éclate la perfection véritablement artistique à laquelle sont arrivées certaines réunions chantantes venues à cette fête.

La *Chorale de Mutzig*, la *Sainte-Cécile de Mulhouse*, l'*Harmonie*, l'*Union musicale* et la *Société chorale de Strasbourg*, le *Kirchenmusik-*

Digitized by Google

*verein de Mayence* se couvrent de gloire ; de cette gloire noble et pure, qui ne sacrifie personne, élève les cœurs et ne fait couler que des larmes de joie.

Quelques-uns des morceaux d'ensemble se terminent par d'émouvants épisodes. Le *Chant des bateliers*, composé par le savant président honoraire du comité central, G. Kastner, lui vaut une ovation de la part des chanteurs, à laquelle toute sa modestie ne peut le soustraire. Autant en arrive à un membre de la *Société chorale* de Strasbourg, le Dr F. Strohl, pour sa belle composition intitulée : *Am Abend*. Mais la démonstration la plus chaleureuse échoit au directeur musical de toute la solennité, à Louis Liebé auquel les chanteurs d'Alsace sont redevables en grande partie des éclatants progrès faits depuis une série d'années. Après l'exécution du chœur général, « *An einem Frühlingsmorgen*, » composé par lui, des tonneres de bravos éclatent dans toute la salle et parmi les chanteurs, et ceux-ci, qui avaient pu faire ample provision de bouquets dans leur pérégrination à travers la ville, grâce à la charmante libéralité des dames de Colmar, les font pleuvoir maintenant dans un bombardement à jet continu sur leur chef aimé. L'enthousiasme est porté à son comble lorsque M. le Maire vient lui remettre une couronne au nom des comités de Colmar.

Le culte de la musique et surtout du chant choral console les cœurs attristés, raffermit les convictions, élève l'âme. Si dans ces solennités, dans un but de variété qu'on ne saurait perdre de vue, on exécute des morceaux gais et quelquefois badins, par contre on en exécute d'autres ayant pour texte de sublimes poésies, et le recueillement avec lequel de pareils morceaux sont interprétés témoigne hautement de l'impression qu'ils produisent sur l'esprit des chanteurs eux-mêmes. Quelle place peuvent trouver dans les cœurs des sentimens vulgaires ou condamnables, quand on chante comme l'a chanté l'*Union musicale de Strasbourg* des strophes comme celles qui terminent le magnifique *Männergesang :*

*Der Erde Sohn von oben stammt,*
*Der Odem Gottes ihn umweht !*
*Das deutet ihm sein heilig Amt,*
*Das sichert ihm sein fromm Gebet.*
*Morgensegen sei dein Klang,*
*Frommer, frommer Männersang !*

Digitized by Google

Mais le concert se termine au milieu de la joyeuse agitation excitée par le chœur général *La Saint-Hubert*, de Laurent de Rillé, et le cortége se reforme pour se diriger vers la salle du banquet.

Le vaste hôtel de l'Europe a peine à contenir les convives, qui ne peuvent tous trouver place dans la même salle. Les différentes sociétés, dont beaucoup de membres ne s'étaient jamais vus, fraternisent ensemble autant que le permet l'espace encombré. Ces démonstrations d'une cordiale confraternité s'échangent surtout entre les tables que le hasard a rapprochées.

Le président du comité central prend la parole le premier et porte un toste à l'Empereur, protecteur des arts. Dès ses premières paroles ses intentions sont comprises, et il n'a pas encore prononcé le nom de l'Empereur que de toutes parts de chaleureux vivats éclatent, et que tous ces démocrates, tant redoutés dans de certains milieus, saluent de leurs acclamations spontanées, le grand disciplinateur de la démocratie, le représentant inébranlable des nobles sentiments de la nationalité française.

De nombreux tostes de circonstance se succèdent, tous accueillis avec transport, mais celui qui provoqua une démonstration colossale, celui qui excita un véritable délire de reconnaissance, fut celui porté à M. le Maire de Colmar et à l'hospitalité de ses administrés. Les voix ne paraissant plus suffisantes pour exprimer toute la gratitude dont les chanteurs se sentaient pénétrés, un roulement formidable fut exécuté sur les tables accompagné d'un trépignement de joie à faire crouler la maison.

L'atmosphère étouffante de la salle contribua peut-être avec les attraits du feu d'artifice à faire lever la séance plutôt qu'on ne le projetait, mais cette circonstance para aux inconvénients qui auraient pu résulter d'une prolongation au milieu de la surexcitation générale.

Ici encore l'influence civilisatrice du but commun se révéla d'une manière victorieuse. Pas une inconvenance, rien de répréhensible ne fut remarqué.

La dernière journée du festival fut riche encore en émotions artistiques et poétiques. Le concert instrumental avait réuni un public encore plus nombreux que le concert vocal; à tort peut-être, car l'effet produit par les masses de chanteurs réunis le premier jour ne peut être égalé par aucun autre genre de musique.

La magnifique symphonie en *ut mineur* de Beethoven, exécutée par

Digitized by Google

un orchestre porté au quintuple des orchestres ordinaires, remplit d'admiration l'auditoire émerveillé, destiné à marcher de surprise en surprise. Car immédiatement après la symphonie, la perle de la fête, l'aimable et modeste cantatrice, elle que ses compatriotes les chanteurs de Strasbourg avaient si joyeusement acclamé la veille, apparut sur l'orchestre, parée des insignes de l'*Union musicale* qui devait l'accompagner dans le grand air de *Norma*.

Les pathétiques accens, la beauté et la flexibilité de son organe, le goût parfait, la sensibilité exquise, tout ce qui peut contribuer à faire une cantatrice d'élite, fut saisi, applaudi, exalté par l'auditoire le plus sympathique devant lequel elle ait peut-être jamais chanté. Puis ce fut le tour de MM. Schwædérlé et Oudshorn, puis de M. Wuille, puis la cantatrice obtint un nouveau triomphe avec la valse de *Venzano*, qui fit ressortir encore davantage la perfection de son éducation artistique; puis les chanteurs de Mayence se couvrirent de nouveaux lauriers avec le *Ständchen* d'Otto, une composition de leur directeur musical, M. Genée: *Der Frühlingsanfang*, et durent répéter la satyre musicale exécutée au concert de la veille, le *Hummoristisches Quodlibet*. Impossible de passer sous silence les ouvertures d'*Obéron* et de *Guillaume Tell*, magistralement exécutées.

Somme toute, la ville de Colmar peut dire à juste titre que jamais elle n'a connu de jouissances musicales comparables à celles que lui ont préparées les deux journées du 8 et du 9 août 1858.

Mais déjà les chanteurs commencent à se séparer; pourtant avant de disparaître pour longtemps et en répondant aux généreux sentiments de M. le Maire, ils vont encore exécuter leurs beaux chœurs généraux au kiosque du Champ-de-Mars, faisant ainsi participer toute la population de Colmar aux douces émotions du festival.

Ils terminèrent en remplissant un devoir bien doux, celui d'exprimer à leur manière leur reconnaissance aux principaux protecteurs et promoteurs de la fête, en leur portant des sérénades. M. le Maire, qui a conquis les cœurs de tous les chanteurs, prit congé d'eux avec l'émotion qu'on éprouve en se séparant d'anciens amis, et les présidents du comité local et du comité de patronage purent se dire avec satisfaction qu'ils n'avaient point travaillé pour des ingrats.

Un brillant bal, très-apprécié par la partie la plus jeune des chan-

Digitized by Google

teurs et offert par la ville de Colmar, termina joyeusement ce beau cycle de fêtes.

Tel fut le 3e festival des chanteurs alsaciens à Colmar, qu'aucune dissonnance n'est venue troubler, réponse victorieuse à tous les doutes, à toutes les appréhensions, triomphe des cœurs généreux, confusion des âmes timorées ou des détracteurs systématiques.

Honneur à tous ceux qui l'ont organisé, protégé, facilité; honneur aux chanteurs et aux artistes qui l'ont illustré.

Dr EISSEN,
ancien Préfet intérimaire du Bas-Rhin.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE.

---

PETER MARTYR VERMIGLI. *Leben und ausgewählte Schriften nach handschriftlichen und gleichzeitigen Quellen.* (PIERRE MARTYR VERMIGLI, d'après des sources manuscrites et contemporaines) *von Dr C. Schmidt, Professor der Théologie zu Strasburg. — Elberfeld 1858.* 1 vol. de 296 pages in-8°. Prix : 6 francs (par souscription 4 francs).

Sous le titre de : *Vie et œuvres choisies des pères et fondateurs de l'Eglise réformée*, une librairie d'Allemagne publie une collection de biographies en 9 volumes. L'ouvrage que nous annonçons en forme le septième; le premier et le huitième qui ont déjà paru, contiennent les vies de Zwingli, d'Olévianus et d'Ursinus (réformateurs du Palatinat).

Plusieurs de ces biographies intéresseront l'Alsace, les hommes distingués dont elles s'occupent ayant enseigné à l'ancienne et illustre Université de Strasbourg; de ce nombre est Pierre Martyr Vermigli.

Ce réformateur excite l'intérêt à d'autres titres encore. Il fut de cette phalange d'hommes savants et convaincus qui enseignèrent les principes de la réforme en Italie et qui s'expatrièrent plus tard pour éviter le sort de Jérôme Savonarola, ce moine dominicain, brûlé vif à Florence, pour avoir attaqué les mœurs du clergé. Aujourd'hui, à trois siècles de distance, ils ont trouvé des successeurs; leurs noms sont tirés de l'oubli, leurs livres, détruits autrefois par la main du bourreau, sortent de quelque coin obscur d'une bibliothèque et sont réimprimés à des milliers d'exemplaires (1).

Vermigli a été le plus illustre de tous ces anciens protestants italiens; Théodore de Bèze l'appelle le « phénix sorti des cendres de

---

(1) Nous faisons allusion ici au magnifique traité : *del beneficio di Cristo*, par AONIO PALEARIO, retrouvé en Angleterre et déjà traduit dans plusieurs langues.

Digitized by Google

Savoranola. » Il enseigna dans trois capitales de la réforme: à Strasbourg, à Oxford, à Zurich; sa correspondance s'étendit sur presque tous les autres pays protestants. Il assista au colloque de Poissy. Il eut une grande part à la rédaction définitive du *common prayer book*, c'est-à-dire, de la liturgie anglicane qui est en usage encore maintenant; sa doctrine sur la Sainte Cène est très-remarquable et exerça une grande influence; enfin, il fut tout près de justifier son prénom de Pierre Martyr sous le règne de Marie la sanglante, pendant lequel 288 protestants furent brûlés en Angleterre dans l'espace de cinq ans. Vermigli avait quitté ce pays en temps utile; un peu plus tard le corps de sa femme, morte auparavant, fut exhumé de l'église d'un couvent d'Oxford et jeté dans un lieu d'infâmie. — On avouera que, vis-à-vis de faits pareils dont l'histoire de tous les pays est remplie, un certain parti dans le journalisme actuel ne fait pas précisément preuve d'habileté ni de bon goût en jetant constamment à la face de l'Eglise réformée le nom de Servet. Remarquons de plus, en passant, que l'exécution de ce malheureux est aujourd'hui unanimement reprouvée par cette Eglise — tandis que le parti dont nous parlons ne demanderait pas mieux que de rallumer les 288 bûchers de Marie — plus ceux de tous les autres pays.

Revenons à Vermigli. Il nacquit à Florence, le 8 septembre 1500, d'une famille considérable. Son prénom lui vient d'un moine dominicain, tué par des gentilshommes catharres et canonisé après sa mort, auquel la mère de Vermigli consacra son enfant. A l'âge de seize ans il entra dans l'ordre des Augustins à Fiésole. Ses supérieurs l'envoyèrent étudier à Padoue, d'où il sortit pour se vouer à la prédication et à l'enseignement de la philosophie. Bientôt ses qualités le firent élever au poste d'abbé de Spolète, où il devait réformer les mœurs des couvents d'hommes et de femmes; il passa de là à Naples en qualité de prieur de St.-Pierre *ad aram*. C'est dans cette ville qu'il connut les doctrines des réformateurs allemands et suisses Il en fut pénétré et se mit à prêcher la justification par la foi. On le nomma visiteur des couvents de son ordre en Italie; mais la sévérité qu'il déploya dans cette charge le fit détester et il fut placé de nouveau comme prieur de San Frediano à Lucques. Ici, comme à Naples, il trouva un certain nombre d'adhérents de la réforme; ses convictions se fortifièrent et finirent par lui attirer une accusation d'hérésie au tribunal de l'inquisition. Cité devant le chapitre de

Digitized by Google

l'ordre à Gênes, il comprit qu'il n'y avait plus de sécurité pour lui en Italie et il prit le parti de la fuite — en même temps que son ami, Bernardino Ochino, général des Capucins. Vermigli se dirigea d'abord sur Ferrare à la cour de Renée de France, fille de Louis XII, épouse du duc Hercule d'Este, qui réunissait autour d'elle un petit nombre de protestants distingués. De là il passa en Suisse. Il avait alors atteint l'âge de 42 ans.

Nous ne suivrons pas en détail ses destinées ultérieures. Disons seulement qu'il enseigna avec éclat à Strasbourg à deux reprises, depuis 1542 jusqu'en 1547 et depuis 1553 jusqu'en 1556. Entre ces deux périodes il vécut à Oxford, où il fut rejoint par deux autres théologiens strasbourgeois : Butzer, le plus célèbre de tous, et son ami Paul Fage, lesquels quittaient leurs places par suite de l'intérim. Revenu à Strasbourg pour échapper à la persécution, Vermigli fut bientôt attristé par les malheureuses dissensions entre les luthériens et les réformés. Genève, Heidelberg et Zurich se disputèrent l'honneur de le posséder; il choisit cette dernière ville où il trouva Ochino et une communauté protestante italienne. C'est comme député de Zurich qu'il se rendit à Poissy où il fut comblé d'honneurs. Il mourut à Zurich le 12 novembre 1562, après avoir confessé sa foi en ces paroles : « Je n'espère le salut et la vie que par Jésus-Christ, que le Père a donné aux hommes comme Sauveur unique. » Il laissa plusieurs ouvrages dont la célébrité fut telle qu'en 1575 Robert Masson, pasteur français à Londres, put en extraire quatre livres de « loci communes » concernant le dogme et la morale.

Nous avons donné, dans ce qui précède, un aperçu bien aride du contenu d'un livre qui se recommande autant par la facilité de la narration que par la profondeur de l'érudition historique. Il est d'une lecture agréable en même temps qu'instructive; aucun de ceux qui connaissent les publications antérieures de M. le professeur Schmidt ne s'étonneront de retrouver ici des qualités qu'ils ont appréciées ailleurs. Il nous a tracé d'une main sûre, guidée par un cœur sympathique, la vie d'un savant distingué, d'un réformateur influent et d'un homme de bien.

Strasbourg.

H. Kienlen.

Digitized by Google

# L'ALSACE ROMAINE.

## ÉTUDE

### SUR LES ANCIENNES VOIES DE COMMUNICATION.

Les recherches historiques de notre époque ont jeté un jour tout nouveau sur les migrations des peuples anciens d'Orient en Occident. Nous n'ignorons plus aujourd'hui d'où sont venues les populations Gaëliques et les Belges qui les ont fait reculer vers le Sud. Au moment où Rome fit la conquête de la Gaule transalpine, on savait encore, mais par tradition seulement, que les Belges, qui avaient plus de rapports avec les Germains que les Celtes, étaient arrivés des contrées transrhénanes et avaient refoulé les populations Celtiques jusqu'aux bords de la Seine et de la Marne [1].

Les Séquanais s'étendaient dans la plaine de la haute Alsace jusque vers la limite actuelle des deux départements; au nord de cette limite commençaient les terres des Médiomatriciens. Quant aux Rauraques, ils habitaient les environs de Bâle (ville fondée vers la fin du IVe siècle) et occupaient au nord les collines du Sundgau. Arioviste ayant passé le Rhin avec des Suèves et d'autres bandes de Germains, au nombre desquelles on voit cités, pour la première fois, les Vangions, Némètes et Triboques, ces trois peuples restèrent sur le sol Gaulois après la défaite du chef dont ils avaient suivi la fortune et occupèrent les régions limitrophes du Rhin chez les Médiomatriciens. Les Triboques devinrent ainsi possesseurs de la Basse-Alsace, à l'exception d'une faible portion qui échut aux Némètes, vers le nord. Les Médiomatriciens se retirèrent alors au-delà des Vosges. Les nombreuses

(1) CÉSAR, *Guerre des Gaules*, livre I, ch. I.



Digitized by Google

*pierres levées* que l'ingénieur Specklé signalait au seizième siècle comme existant sur les sommets de nos montagnes, et dont le *Spitzstein* et le *Breitenstein* des environs de la Petite-Pierre paraissent être les derniers témoins restés debout, n'étaient probablement autre chose que les limites des peuples établis sur les deux versants des Vosges (1).

Quant à la partie sud de l'Alsace, qui était habitée par les Séquanais et les Rauraques avant l'invasion d'Arioviste, il paraît, bien que César ne parle point du retour des Rauraques dans leurs foyers, que ce peuple revint prendre sa place et s'étendit dès lors jusqu'au pays des Triboques.

Nous ne raconterons point la lutte héroïque soutenue par la Gaule contre l'un des plus grands capitaines de l'antiquité. Alise, Avaricum, Gergovie et leurs nobles défenseurs seront, pour tous les âges et pour tous les cœurs qui comprennent le sentiment de l'indépendance nationale, un éternel sujet d'admiration.

César n'eut pas le temps d'organiser la Gaule; il ne put que la comprimer, la dompter (2). Ce n'est qu'à dater du règne d'Auguste et de la célèbre assemblée de Narbonne (an 27 avant J.-C.) que date une distribution plus régulière de cette magnifique conquête. La Celtique, ayant pour capitale la nouvelle colonie de Lyon, fondée par Munatius Plancus qui conduisit aussi, l'an 13 avant J.-C., une colonie chez les Rauraques et fonda la ville d'Augusta-Rauracorum ou Rauricorum, la Celtique, disons-nous, s'étendait à partir de cette époque jusqu'au Rhin, et l'Alsace entière se trouva comprise dans la Belgique (3).

---

(1) On trouve des exemples analogues de pareilles limites au-delà du Rhin, avant la grande invasion du Ve siècle. « *Ubi terminales lapides Alemannorum et Burgundionum confinia distinguebant*, » dit Ammien Marcellin, livre XVIII, chap. IIe. (*Collection Nisard*, page 94, in-fine).

(2) « *Bellum in Galliâ gestum est : domitæ sunt a Cæsare maxima nationes, sed nundum legibus, nondum jure certo, nondum satis firmâ pace devincti Galli.* » CICERO, *in oratione de Provinciis Consularibus.*

(3) L'Alsace fit donc partie de la Belgique, puis de la Germanie supérieure jusqu'à l'époque où l'on forma la Grande-Séquanaise en joignant le sud de l'Alsace, le pays des Rauraques à celui des Séquanais : c'est aussi à dater de ce moment que les deux Germanies sont qualifiées de Ire et de IIe. L'Alsace du Nord fut comprise dans la Ire, et y resta pour la juridiction ecclésiastique de Mayence, bien que,

Digitized by Google

Nous ne suivrons pas Drusus et Germanicus dans leurs luttes contre les Germains : elles n'appartiennent point à notre pays. Drusus établit des postes de défense partout où il prévoyait quelque danger pour la nouvelle conquête et fit construire plus de cinquante forts ou castels le long du Rhin. Florus, qui donne ces détails, ne désigne l'emplacement d'aucun de ces postes de défense (1).

Rome, après les désastres de Varus, ne songea plus à faire la conquête de la grande Germanie, mais toute sa sollicitude se porta sur la conservation de la frontière du Rhin. C'est alors que nous voyons apparaître les deux commandements de la Germanie, constitués dans la Belgique et comprenant notamment les peuples d'origine Germaine, transplantés sur la rive gauche du fleuve. L'autorité du chef ou des chefs de ces nouvelles divisions, tantôt confiée à un seul général, tantôt divisée, s'étendit sur les terres conquises au-delà du Rhin. Huit légions occupèrent cette frontière de la Gaule depuis le pays des Helvètes et des Séquanais jusqu'à l'île Batave. Une force aussi imposante permit de cultiver, en toute sécurité, sous la protection d'une fortification artificielle partant du Danube et s'étendant le long de la forêt Hercynienne jusqu'au Mein (2).

Des routes militaires furent ouvertes dans la Gaule transalpine dès le règne d'Auguste, par Marcus Agrippa, son gendre : les grandes artères de communication qui ont sillonné notre province et dont il nous reste des fragments si imposants, datent, plus ou moins, de cette époque.

César ne parle que de deux villes des Séquanais, *Vesontio* et *Magétobria ;* il n'en mentionne aucune de l'Alsace. Cependant la science archéologique n'en revendique pas moins comme villes d'origine ou de noms celtiques : *Olin, Urunc, Gramat, Cambet, Brisiac,*

---

dans les dernières années de l'empire, elle eut été détachée de la province pour former un district spécial, placé sous l'autorité d'un Comte, indépendant du Duc de Mayence.

(1) FLORUS, livre IV, ch. XII : « *Nam per Rheni quidem ripam quinquaginta amplius castella direxit.* »

(2) Consulter, pour la description de ce fossé palissadé, les ouvages suivants : BENED. WILHELM, *Germanien und seine Bewohner*, 8°, Weimar 1823. — MONE, *Urgeschichte des badischen Landes*, 1845. — MAX. DE RING, *Etablissements romains du Rhin et du Danube.*

Digitized by Google

*Argentouar, Helvet*, *Argentorat* et *Breucomag* (1). Rien n'a survécu à la conquête, de ces maisons faites de claies, semblables à des huttes de charbonniers, qui constituaient les habitations gauloises; il en est de même de ces rangées alernatives de poutres et de pierres qui formaient leurs murailles : tout, jusqu'au souvenir, en serait perdu, si César ne nous en avait laissé la description, car les Gaulois brûlaient leurs villes à l'approche de l'ennemi ou quand ils voulaient émigrer.

Les routes militaires que l'on nommait *consulaires*, *prétoriennes* et quelquefois *regiœ* ou *basilicœ*, portaient le nom de leur auteur, c'est-à-dire de ceux qui en ordonnaient la construction (2). Auguste n'épargna point les trésors ni même les statues, provenant de la conquête de l'Orient et de la Grèce, pour subvenir aux dépenses qu'entraînait la création des grands chemins de l'empire, aboutissant tous au *milliaire doré* du Forum de la capitale. Les travaux exécutés par les Romains pour établir leurs routes ont bien des rapports avec les prodiges réalisés de nos jours dans les constructions de chemins de fer : alors, comme de nos jours, nul obstacle n'était capable d'arrêter les ingénieurs; marais desséchés et comblés, vallées jointes par des levées ou chaussées, montagnes ou roches percées et quelquefois tournées afin de ménager les pentes, voilà ce qu'attestent les

(1) Ptolémée qui a composé sa géographie du temps d'Adrien ou de Marc-Aurèle (de l'an 125 à 135) est le premier auteur ancien qui nous parle des villes d'Alsace. Voici ce que l'on trouve au livre II, ch. IX : La VIIIe légion Auguste chez les Triboques, ayant pour villes Breucomagus et Elcebus (Brumath, Ehl) auxquelles on peut ajouter Argentoratum qu'il attribue par erreur aux Vangions. Les villes des Rauraques sont Augusta Rauracorum et Argentouaria. — Quant aux autres villes, elles ne sont arrivées à notre connaissance que par Ammien Marcellin et les Itinéraires. — Les Gaulois avaient aussi des routes dont il nous est impossible de constater plus que le souvenir : ils avaient une aptitude particulière pour l'agriculture et c'est à eux que l'on doit l'invention de la charrue : « *Gallos adinvenisse formam aratri cum rotis*, etc. » PLINE l'ancien, livre XVIII, chap. 18.

(2) DIGESTE, livre XLIII, titre 8e, loi 2, § 21. Ulpien : *Viam publicam eam dicimus cujus etiam solum publicum est : publicas vias dicimus* (§ 22) *quæ Græci Basilicas id est Regias, nostri prætorias, alii consulares, vias appellant.* — ISIDORE DE SÉVILLE, *Origines*, livre XV, chap. 16, *de Itineribus : Primi autem Pœni* (Carthaginois) *dicuntur lapidibus vias stravisse : posteà Romani eas per omnem penè orbem disposuerunt, propter rectitudinem itinerum et ne plebs otiosa esset.*

Digitized by Google

débris des voies qui couvrent le sol de l'ancien Empire romain. Ces grandes voies étaient ordinairement faites de plusieurs couches de matériaux, superposées à une assez grande profondeur dans le sol et variant suivant les pays que l'on avait à traverser. La chaussée du milieu, l'*agger*, était la voie principale ayant au moins huit pieds (romains) de largeur. Elle était garnie des deux côtés de bordures *margines*, espèces de trottoirs, qui étaient plus élevées et servaient de montoir aux cavaliers, les Romains n'ayant point d'étriers (1).

Lyon était véritablement pour les Romains le commencement de la Gaule : jusque-là ils étaient dans la province qui était soumise depuis longtemps. C'est de Lyon que l'on commençait à compter par lieues gauloises (1500 pas ou demi-lieue ancienne de France, de 25 au degré) et que partaient les grandes voies militaires qui conduisaient aux extrémités de l'empire (2). Celle de Besançon fut établie des premières : elle fut prolongée dans la direction d'Augusta Rauracorum et le long du Rhin ; d'autres routes venant des Alpes eurent aussi pour continuation la route de Mayence. Cette route, qui venait de Besançon par Mandeure, entrait en Alsace près de Fêche-l'Eglise, décrivait une courbe vers le nord et se dirigeait sur Augusta-Rauracorum. Près de Hirsingue, elle poussait un embranchement vers la route du Rhin qu'elle coupait pour aller à Kembs, où il se faisait un passage vers Badenwiller, etc. La route du Rhin entrait en Alsace près d'Arialbinum (Binningen, en Suisse), passait près de Kembs, allait à Rumersheim et Bantzenheim, près desquels il y avait un relai *stabula* et se dirigeait sur Mons-Brisiacus ou Argentouaria. Près de Heiteren, la voie disparaît sous la route qui conduit à Neuf-Brisach, et, à peu de distance de cette ville, elle se bifurque : l'embranchement de droite va, en ligne directe, sur Biesheim où la voie rencontrait les premières habitations de Mons-Brisiacus ; quant à l'embranchement de gauche, il continue à être confondu avec la route, traverse la partie sud de Neuf-Brisach, sort de cette ville près du

(1) DIGESTE, livre VIII, titre 3e, loi 1re. *Iter*, le sentier, a deux pieds de largeur ; *actus*, chemin d'une bête de somme ou charette de culture, 4 pieds ; *via*, la voie, 8 pieds, pour permettre aux chars d'aller et venir. — Le pied romain est de 10 pouces 10 lignes 6, ou $0^m,946,116$.

(2) Ammien Marcellin dit en parlant de Lyon : « *qui locus exordium est Galliarum exindèque non millenis passibus sed leugis itinera metiuntur.* » Livre XV, chap. XI.

Digitized by Google

cimetière, longe le canal Vauban jusqu'à Widensohlen et se dirige sur Argentouaria (près d'Ohnenheim), Helvetus (Ehl) et Argentoratum. Au-delà de Helvetus ou Elcebus, la voie se confond avec la route de Colmar à Strasbourg ; mais elle s'en sépare à l'entrée de Fegersheim pour aller droit vers Kœnigshoven ou la Chartreuse, puis faire son entrée dans l'antique Argentorat, confondu avec la voie de Saverne, *Tres Tabernæ*. Celle-ci passait par le Kochersberg, entrait à Saverne près du cimetière, entre les routes actuelles de Marmoutier et Hochfelden, franchissait les Vosges et se dirigeait vers Metz. Quant à la route du Rhin que nous avons quittée pour un instant, elle allait en droite ligne d'Argentorat sur Brumath *Brocomagus*, puis, faisant un coude à droite, longeait la lisière méridionale de la forêt de Haguenau pour s'approcher de Seltz, où, reprenant sa direction en ligne droite, elle allait vers Lauterbourg qui a remplacé *Concordia* et de là à Mayence.

Ces routes présentent, partout où l'administration des ponts et chaussées a été dans le cas de faire des décapements, une couche épaisse de gravier lié avec de la chaux : il serait très-intéressant de rechercher à quelle profondeur s'étend cette couche qui, dans nos contrées, présentait des caractères efficaces de résistance aux eaux souterraines d'infiltration. Il est à présumer qu'une couche supérieure, composée de pierres plus larges, a disparu successivement quand ces routes ont cessé d'être entretenues d'une façon régulière.

Mais, à côté de ces voies que l'on appelait du nom de leur auteur (voie Domitienne, Appienne, Agrippine, etc.), il existait une autre classe de chemins publics nommé *viæ vicinales* ou *chemins vicinaux*, conduisant, par exemple, d'une grande voie militaire à une autre, ou bien vers les villes, villas et postes fortifiés, tels que les *oppida*, castels et camps permanents, *castra stativa*, qui n'étaient point placés sur les grandes voies. C'étaient aussi parfois des chemins de traverse qui ne conduisaient qu'aux exploitations agricoles où ils s'arrêtaient sans avoir de débouchés. « Les traverses, dit Bergier, auteur « du commencement du XVII^e siècle, se faisaient à la diligence des « magistrats (locaux)..... ausquels il estoit enjoint de les faire munir « ou paver chacun selon son destroit *(districtus)* ou territoire, non « pas aux despens du public, mais des particuliers qui avoient leur

(1) *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, tome I^er, ch. XXII, §§ 3 et 4.

Digitized by Google

« domicile en ces bourgs et villages ou qui possédoient des maisons, « terres et heritages. »

« Donc ces magistrats des villages, etc., faisoient travailler en ces « chemins de traverse de deux manières : sçavoir par corvées et par « contributions : car ils avoient pouvoir de contraindre ceux de la « commune populace qui y possédoient quelques terres, d'y venir « travailler en personne, les uns pour charrier les pierres et les « cailloux, l'arène et le gravois *arenam et glaream* et autres maté- « riaux nécessaires qu'il falloit souvent aller quérir en lieux fort éloi- « gnez de l'ouvrage : les autres à cuire la chaux : les autres à assem- « bler les matières par ordre, les battre, massiver et affermir : les « autres à trancher des montagnes, à combler des marais, escouler « les eaux des fondrières et y faire maints autres ouvrages fascheux « et difficiles, qui ont souvent excité de grandes plaintes et séditions « par les Provinces. »

Cette différence entre les grandes voies consulaires et les chemins vicinaux a encore été clairement établie par deux célèbres jurisconsultes, Paul et Ulpien : il en est de même de Siculus Flaccus dont nous citerons un passage (1).

Les chemins publics, quel que fut leur nature, consulaires ou vicinaux, devaient toujours être réparés dans les mêmes conditions, avec les mêmes matériaux : il était sévèrement interdit d'apporter

---

(1) DIGESTE, livre XLIII, titre 7e, loi 3e : « *Viæ vicinales quæ ex agris privatorum collatis factæ sunt, quarum memoria non extat* (ne portent pas le nom de leur auteur) *publicarum viarum numero sunt.* (Paul dit aussi : *Viæ vicinales publicarum viarum numero sunt*). Ulpien ajoute, à ce qu'il a dit : *Sed inter eas et cæteras vias militares hoc interest : quod viæ militares exitum in mare aut in urbes aut in flumina publica aut ad aliam viam militarem habent : harum autem vicinalium viarum dissimilis conditio est : nam pars earum in militares vias exitum habent, pars sine ullo exitu intermoriuntur.* »

SICULUS FLACCUS, *de conditionibus agrorum, libro :* « *Nam sunt viæ publicæ regales, quæ publicè muniuntur et auctorum nomina obtinent : nam et Curatores accipiunt, et per Redemptores muniuntur. Sunt et vicinales viæ, quæ de publicis divertunt in agros et sæpè ad alteras publicas perveniunt. Hæ muniuntur per pagos, id est, per magistros pagorum, qui operas a possessoribus ad eas tuendas exigere soliti sunt : aut, ut comperimus, unicuique possessori per singulos agros certa spatia assignantur, quæ suis impensis tueantur.* »

Digitized by Google

des modifications à leur mode de construction (1) et ils étaient de plus imprescriptibles.

Rome occupa assez paisiblement la Gaule pendant les deux premiers siècles et une partie du troisième. Outre la ligne du Rhin, elle s'étendait dans la Forêt-Noire jusqu'à la barrière artificielle qui la séparait des peuples barbares; les terres situées entre cette ligne de défense et le Rhin étant distribuées comme terres décumates à des colons militaires ou celtes, toute la contrée jouissait d'une véritable sécurité. Les monuments d'Augusta-Rauracorum, de Badenwiller, de Zarten, *Tarodunum*, près de Fribourg, de Riegel, *Rigola*, de Baden-Baden *Aquæ-Badenses* et les nombreuses voies de communication qui sillonnaient la plaine, le Kaysersthul et la forêt Hercynienne, attestent l'existence d'un établissement solide et durable. Si nous passons de là dans l'Alsace qui était placée en arrière, relativement à la grande Germanie, des voies vicinales importantes, communiquant avec l'intérieur de la Gaule, ou traversant le pays dans tous les sens, en se rattachant aux grandes voies militaires dont le tracé est déjà connu, devaient nécessairement avoir été créés par les possesseurs et habitants de cette belle contrée. Le sud de notre Province, qui était, au dire de César, l'un des meilleurs terroirs de la Gaule, se serait-il instantanément couvert de marécages et de forêts impénétrables? Ne voyons-nous pas que les Rauraques l'habitaient et qu'ils avaient des villes? Larga, Urunci, Mons-Brisiacus, Argentouaria et Horbourg qui recelait dans son sol des restes si imposants de la grandeur romaine, mais dont le nom n'est malheureusement point parvenu jusqu'à nous. Si nous allons vers le nord, habité par les Triboques, ne rencontrons-nous pas tout près de la limite des deux peuples (Rauraques et Triboques) la belle mosaïque de Bergheim, la ville d'Helvetus, espèce de Ville-Forum, c'est-à-dire une localité importante par ses marchés périodiques: Burgheim, le mur païen de Sainte-Odile, Ittenwiller, près de Barr, les nombreuses antiquités de la vallée de la Bruche, Argentoratum, Brocomagus, Tres-Tabernæ, les bains de Bouxwiller, Ingwiller, et toute

(1) DIGESTE, livre XLIII, titre XIe, liv. Ier et loi 2e. *Viam publicam populus non utendo amittere non potest etiam longissimo tempore.* — Titre VIIIe, § 22. — *Si (via) ex collatione privatorum reficiatur, non utique privata est: refictio enim idcircò de communi fit, quia usum utilitatemque communem habet.*

Digitized by Google

la vallée de Niederbrunn, avec Wœrth et Langensoultzbach, auxquels nous pouvons joindre Concordia, Saletio et Niederrœderen chez les Némètes, qui journellement nous fournissent de nouveaux trésors de l'art antique. Ne trouvons-nous point là des témoignages irrécusables de la prospérité du pays après la conquête romaine? Ces centres d'habitations n'avaient-ils donc pas leurs voies de communication? Etaient-ils perdus dans les marécages? Cela est inadmissible: l'Alsace eut, comme toutes les autres provinces de l'Empire, ses chemins vicinaux indépendamment des routes consulaires. Disons même qu'elle les eut dans de meilleures conditions de solidité, de durée que les pays éloignés de la Germanie.

En effet, lorsque les armées romaines, oubliant les liens salutaires de la discipline, ne songèrent plus qu'à faire et à défaire des empereurs, lorsque les rives du Rhin étaient à tout instant dégarnies des légions qui couraient à une autre extrémité de l'Empire pour combattre un chef opposé à celui qu'il leur avait plu de choisir, les Allemands franchissaient rapidement le fossé palissadé, traversaient le fleuve à la nage et venaient dévaster la Gaule, en étendant souvent fort loin leurs incursions. Les terres de la rive droite, n'étant plus défendues, furent abandonnées par leurs possesseurs, et le Rhin fut désormais la seule barrière des provinces gauloises. L'Alsace elle-même était envahie et comme perdue, au IVe siècle, lorsque le César Julien livra bataille, près d'Argentoratum, aux bandes qui l'occupaient. Valentinien Ier, l'un des derniers chefs dignes du nom romain, s'occupa très-activement des fortifications qui furent prodiguées sur les bords du Rhin. C'est à lui, comme à Julien, que l'on peut attribuer la création des castels de la chaîne des Vosges qui formaient une véritable triangulation de défense avec ceux qui étaient assis sur les bord du fleuve (1).

Les chemins vicinaux de l'Alsace ont dû, à partir de cette époque, prendre, pour la plupart, le caractère de voies militaires et il est probable qu'ils ont été, dès-lors, refaits dans des conditions de so-

(1) Nous citerons 1° la correspondance qui existait entre le Sponeck et Limbourg (Bade) avec le Frankenbourg (val de Villé); — 2° entre le Frankenbourg et Burgheim (près d'Obernai); — entre Burgheim et la Heidenmauer d'une part et le Glœckelsberg (Blæsheim) d'autre part; — 4° entre le Glœckelsberg et Argentoratum, etc.

Digitized by Google

lidité telle qu'il en doit subsister des restes comme nous en avons des voies consulaires. Les généraux devaient avoir des itinéraires détaillés des pays qu'ils avaient à parcourir : outre les villes, mansions et mutations avec les camps et postes fortifiés, leurs cartes de route devaient indiquer les chemins de traverse, les montagnes, fleuves, forêts, les détours, les courbes que décrivaient les routes et ne rien négliger de ce qui pouvait leur indiquer la marche à suivre sans compromettre une armée (1).

Puisque les itinéraires comprenaient, non-seulement les voies consulaires mais encore les autres chemins que pouvait suivre une armée, n'est-il pas présumable que l'ignorance de ce fait a dû amener nécessairement des erreurs de calcul dans les distances qui séparent les stations et que l'on aura voulu, plus d'une fois, et bien à tort, placer une localité, dont le nom ne nous est parvenu que par l'un des deux itinéraires qui nous restent, sur une voie consulaire, alors qu'elle trouverait naturellement sa place sur un chemin de traverse et que, ce chemin étant connu, les distances viendraient à s'expliquer très-facilement ?

Après la grande invasion de l'an 406 et la chute de l'empire d'Occident, les chemins, surtout les grandes voies, ont dû particulièrement souffrir du passage incessant des barbares. Les nations de la Germanie, qui ont conquis le territoire de la Gaule, ne se sont point, suivant leur habitude, renfermées dans des villes et n'ont certainement pas relevé les ruines fumantes qui attestaient leur passage et leurs dévastations. Les chemins de traverse se trouvaient cependant près de leurs établissements : des villas détruites furent ça et là

---

(1) *Itinéraire*, suivant Isidore de Séville vient d'*Itiner itus longæ viæ et ipse labor ambulandi ut quò velis pervenias.*

*Itinerarium dicitur Mappa geographica, inquâ depinguntur prelationes militares, loca et oppida provinciarum præcipua, cum intervallis ac distantiis.* Voir VÉGÈCE, *Collection Nisard*, page 693-94. (Livre III, chap. 6).

Les cartes de ce genre étaient anciennes puisque Pline l'ancien cite celle d'Agrippa (de qui nous avons parlé plus haut), qui comprenait tout le monde ancien. (PLINE, livre III, chap. 2, 3, 4, &c.)

La Table théodosienne et l'itinéraire dit d'Antonin sont des cartes de ce genre. — Il paraît qu'il y avait beaucoup de cartes où étaient figurées les villes et autres choses nécessaires à connaitre, car nos trouvons dans la 3e èpître de Saint-Jérôme : *Sicut ii qui in brevi tabellâ terrarum situs pingunt.*

Digitized by Google

rétablies ; de plus, quand l'autorité des rois et des ducs fut plus solidement assise, empruntant alors à l'organisation romaine ce qu'elle en pouvait comprendre et utiliser à son profit, elle fit réparer et entretenir les chemins publics : c'est ce qu'attestent de nombreux passages des capitulaires (1).

L'Alsace étant occupée par des peuples de langue tudesque et ayant été séparée du pays des Francks, les chemins ont pris, dans les anciens titres des monastères et des seigneuries qui se sont successivement établis, des noms allemands qui sont en partie arrivés jusqu'à nous. C'est dans les archives où se sont conservés les titres des redevances féodales, que l'on rencontre ça et là, dans les indications de limites, des noms de chemins et de cantons qui répondent à ceux de *chemin élevé* ou haute-chaussée (*Hohwey*, *Hohstrass*), chemin de pierres (*Steinweg*), route militaire (*Hêrweg* ou *Hêrstrass* de *Heristrazheer, exercitus*). — Quant au mot *weg*, *weka* ou *wega* dans l'ancien allemand, il a plus d'une affinité avec *via*. Varron nous apprend (livre 1er) que, de son temps, les gens des campagnes en Italie disaient *vea* au lieu de *via* de *vehiculum* ou *vehere*.

M. Moné (2), le savant archiviste de Carlsruhe, a colligé avec patience tous ces noms pour lesquels il a fait d'heureuses applications au pays de Bade : ses recherches lui ont fourni l'occasion de mentionner des désignations similaires pour l'Alsace, et il nous a donné la liste de ce qu'il a pu recueillir pour notre pays (3).

---

(1) On retrouve un vague et curieux souvenir de l'usage que l'on faisait de ces voies après la conquête franke, dans le passage, suivant de Volzir de Séronville : *Expédition du duc Antoine de Lorraine contre les paysans révoltés d'Alsace, en 1525*. Voici ce qu'il dit (livre II, ch. 8) en faisant la description de Saverne :

« Et s'appelloit la dite ville selon l'oppinion de plusieurs anciennement *Taberna*, pour ce que les Roys anciens partant de la grant cité de Soltorn (*Solodurum* Soleure, route de Milan à Mayence par Strasbourg) pour eulx transporter à Trieue et Belge (Trèves et les Belgiques), rafreschissoient leurs gens en la taverne, dont par succession du temps le T a esté conuerti en S et s'appelle Saberna ou Sabernia, Sauerne. »

(2) *Urgeschichte des badischen Landes*, 8°, 1845.

(3) Tome Ier, page 148 :
Münzen ou Muntzenheim 1420 *hohweg*.
Baltersen ou Baltzenheim 1400 *hohe-weg*.
Griesheim 1450 *hohe-stross*.

Digitized by Google

Les explorations de M. de Golbéry et de M. Schweighæuser avaient aussi mis en relief une partie de ces dénominations qu'ils ont eu soin d'indiquer en décrivant les grandes routes militaires ; celles-ci, en effet, ne portent pas uniformément le nom de *route païenne* ou *Heidenstrass*, mais souvent ceux de *Hohweg, Hohstrass*, etc. Nous avions aussi, de notre côté, colligé, depuis bien des années, des noms de ce genre, en attendant l'occasion d'en faire l'application.

Les travaux de la topographie de la Gaule nous ont enfin permis de faire une expérimentation assez vaste de ce genre de recherches dans les huit cantons composant l'arrondissement de Schlestadt et les résultats obtenus ont de beaucoup dépassé nos espérances. L'examen de la carte jointe à notre travail en fournira la preuve la plus convaincante. Certainement tous les chemins que nous y avons reportés ne sont pas d'origine romaine : mais pour ceux même qui ne datent que du moyen-âge, il était urgent d'en conserver le souvenir, car ils appartiennent au même titre à la géographie de notre pays.

COSTE,
Juge au tribunal civil de Schlestadt.

---

Dürningen 1478 *hohe-stross der heuene-weg*.

Wintershausen 1478 *die Herre-strass*, *hertweg*.

Gros-Kems (XIVe siècle) *die hohe-strass*.

Ohnenheim 1420 *hoh-weg*, *hoh-stross*.

Sundhausen (XIVe siècle) *Herstrasse*, &c., &c.

A ces noms il est essentiel d'ajouter celui de *Dieweg* ou *Ditweg*, *Dietweg*, chemin du peuple, chemin public qui par corruption ou par ignorance est devenu *Diebstræssle* ou *Diebweg*. M. le professeur C. Schmidt a eu l'obligeance de nous communiquer toute une série de ces noms pour la Basse-Alsace, et nous lui en témoignons ici toute notre gratitude.

Une mention spéciale est également due à CHRISTOPHORUS pour le curieux travail qu'il a communiqué à cette *Revue*, dans le cours de l'année dernière, sur les Herweg de Dirlinsdorff.

Digitized by Google

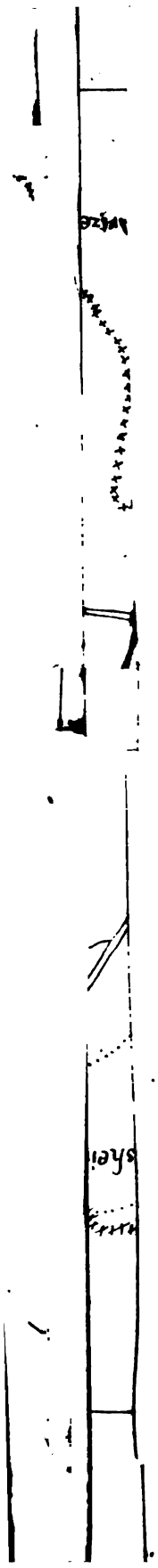

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

# VILLES LIBRES ET IMPÉRIALES

## DE L'ANCIENNE ALSACE.

*Suite* (*).

## LANDAU.

En 1654, le marquis de la Suze ayant pris à Belfort le parti des princes contre Mazarin, ce dernier écrivit au magistrat et sénat de la ville de Landau une lettre presqu'obséquieuse pour solliciter le concours des bourgeois aux opérations du maréchal de la Ferté (1), ou au moins leur neutralité pendant les attaques de Belfort et de Thann, ainsi que pendant l'investissement de Brisach où la Ferté força le comte d'Harcourt à se soumettre au cardinal-ministre. Grâce à ces tristes luttes de la Fronde, l'orgueil des bourgeois de Landau, comme celui des autres bourgeois des cités d'Alsace, put encore un instant croire à un simulacre d'indépendance, car nos dix villes se virent tour à tour enjolées et sollicitées par le parti des princes et par celui de la cour. Mais c'est là déjà de l'histoire de France.

Nous voyons encore Landau se joindre en 1658 à ses confédérées de l'Alsace, pour protester contre la création du Conseil Souverain d'Ensisheim, appelé à remplacer, avec plus d'attributions administratives et judiciaires, la Cour Royale de Brisach créée en 1651. Puis en 1659 et en 1661 la ville prend part d'abord aux conférences de Strasbourg, puis à celles d'Obernai des 25 juin, 1er et 2 juillet et 20 septembre 1661, à l'effet de s'opposer, autant que les représentations des faibles pouvaient s'opposer, au remplacement, sans réversales satisfaisantes, du comte d'Harcourt par le cardinal de Mazarin comme

(*) Voir les livraisons de février, mars, juin, juillet, août et septembre, pages 49, 97, 257, 313 et 402.

(1) Archives de Landau.

Digitized by Google

grand bailli de la préfecture de Haguenau, et à la substitution du duc de Mazarin au cardinal son oncle (1). Ces conférences n'aboutirent qu'à obliger les villes à prêter, d'assez mauvaise grâce, par leurs députés réunis à Haguenau, serment de fidélité au roi de France.

La Diète et la chambre impériales s'évertuaient cependant à reprendre autant que possible les dix villes à la France. L'assemblée de Ratisbonne imagina à cet effet le prétexte de la guerre des Turcs, cette croisade officielle et toujours populaire dans l'Empire, pour demander aux villes impériales de la Landvogtey d'Alsace de concourir, comme par le passé, à cette guerre, non-seulement par des subsides, mais par un contingent en hommes destinés à être incorporés dans l'armée impériale. Ce contingent fut fixé pour Landau au même taux qu'antérieurement à la soumission à la France, c'est-à-dire à quatre cavaliers montés et équipés et à trente-six fantassins. Colmar et Schlestadt durent fournir aussi, chacune des deux villes, huit cavaliers, et Obernai quatre cavaliers et un même nombre de fantassins que Landau. Pour mieux prouver à nos villes d'Alsace qu'elles étaient toujours considérées comme partie intégrante du saint Empire germanique, on avait décidé que ces contingents seraient réunis aux contingents de Spire, de Worms, de Strasbourg, et d'autres villes non encore soumises à la France, pour former un même escadron de cavalerie et un même demi-bataillon d'infanterie. Le drapeau devait être le même que l'ancien drapeau du cercle du Haut-Rhin, mais avec les écussons de Strasbourg, de Landau, de Colmar, d'Obernai, de Schlestadt, de Rosheim, unis à ceux de Spire et de Worms. Le rendez-vous fut à Strasbourg pour la cavalerie et à Francfort pour l'infanterie.

Dès que les officiers de la préfecture de Haguenau eurent avis de ces levées, ils s'y opposèrent vivement, mais tel était encore le prestige de la Diète en nos villes d'Alsace et telle encore la confraternité germanique inspirée par la vieille crainte des Turcs que, partout où il n'y eut pas de troupes françaises pour s'opposer au départ des contingents, ces derniers se mirent en marche au milieu des acclamations et des hommages de la foule. Le gouvernement français ne jugea pas à propos de sévir contre ce retour déguisé à la suprématie impériale ou aux intérêts allemands, car, cédant à son tour à l'opinion euro-

(1) Archives de Landau.

Digitized by Google

péenne qui poussait alors à s'opposer aux invasions des Turcs en Hongrie et en Bohême, il ne tarda pas à joindre à l'armée impériale et rhénane, commandée par Montecuculli, le margrave de Bade, et le comte de Hohenlohe, une forte division française sous les ordres du comte de Coligni et du marquis de la Feuillade. Ce fut, comme l'on sait, à ce corps auxiliaire français que l'armée allemande dut son salut à la bataille de Saint-Godard, le 2 août 1664 (1), et le petit contingent alsacien, qui comptait aussi cinquante cavaliers strasbourgeois, y fit vaillamment son devoir à côté des soldats de la vieille France.

Malgré cette confraternité d'armes et de gloire, nos dix villes avaient toujours beaucoup de peine à se soumettre au gouvernement français. Dans toutes les occasions, elles essayaient de défendre leur indépendance par des protestations, ou tout au moins d'humbles doléances.

En 1664, le duc de Mazarin, grand-bailli de Haguenau, avait produit un édit royal, connu sous le nom des *Quatre articles*, qui souleva au plus haut degré l'opposition de la décapole.

Le premier de ces articles assujétissait les dix villes à la juridiction des tribunaux du roi comme précédemment elles l'avaient été pour certains cas à la juridiction des tribunaux de l'Empire.

Le second établissait le droit du roi de mettre garnison dans les villes et de disposer de leurs fortifications ainsi que de leurs armes et munitions de guerre.

Le troisième mettait la nomination du magistrat à la disposition du grand-bailli de Haguenau.

Le dernier article enfin attribuait au roi la haute surveillance et direction des affaires ecclésiastiques dans les dix villes.

Ce dernier article avait trait surtout aux villes protestantes dont il semblait menacer la liberté de conscience, du moins telle qu'on la comprenait en ces cités, et telle qu'on s'y était habitué depuis la transaction de Passau.

Les quatre villes protestantes de la Landvogtey, Colmar, Landau, Wissembourg et Munster, se montrèrent donc les plus ardentes à réclamer contre ce 4e article, en même temps que pour les trois autres, elles joignaient leurs protestations à celles des six villes ca-

(1) PFEFFEL, tome II, page 790, et HENAULT, tome III, page 778.

Digitized by Google

tholiques, ou plutôt des cinq villes, car Haguenau s'abstint ou du moins n'appuya que faiblement ses confédérées, ce qui s'explique par la présence d'une garnison française et du duc de Mazarin en ses murs.

Ce dernier ayant fait sonner la grosse cloche des menaces et ordonné quelques mouvements de troupes contre les villes récalcitrantes, il avait bien fallu, sinon se soumettre, au moins accepter sous conditions les quatre malheureux articles. Landau et Wissembourg émirent l'avis, en désespoir de cause, d'en référer à la Diète de Ratisbonne, Obernai, Schlestadt, Colmar, Munster, Rosheim, Kaysersberg et Turckheim se rallièrent successivement à cet avis, et l'on vit, chose assez étrange, l'appel d'un édit du roi de France soumis aux délibérations de la Diète de l'Empire d'Allemagne par des villes que le traité de Munster avait soumises au roi de France.

Ce qu'il y a de plus curieux et ce qui prouve combien peu encore le gouvernement français se rendait compte de ses droits sur l'Alsace, c'est que Louis XIV, oui, Louis XIV, finit par tolérer cet appel à la Diète de Ratisbonne, et consentit, en 1665, à ce que l'affaire fut remise à des arbitres. Ces arbitres, qui n'entrèrent en fonctions qu'en 1667, furent, pour la France, les électeurs de Mayence et de Cologne, le roi de Suède et le Landgrave de Hesse; pour l'empereur ou pour les dix villes, l'électeur de Saxe, les évêques d'Eichstett et de Constance, et le magistrat de la ville de Ratisbonne, siége de la Diète. Leur décision ne fut rendue qu'en 1672, et comme on pouvait s'y attendre, elle ne satisfit personne. La guerre rallumée entre la France et l'Empire se chargea bientôt de l'annuler complétement et d'ôter aux dix villes toute velléité d'opposition ultérieure.

Pendant ces complications, Landau dut à son voisinage du Palatinat d'avoir sa part des troubles occasionnés par la revendication de l'électeur palatin, concernant ses anciens droits de *Wildfangiat*, de *péage* et de *conduite*. En vertu du premier de ces droits, les électeurs palatins se croyaient fondés à réduire en une sorte de servitude et à imposer à une capitation tous les étrangers rencontrés sur leurs terres qui, ne pouvant justifier de leur qualité ou de leur nationalité, étaient réputés bâtards et vagabonds, et comme tels assujettis au *Wildfangiat*. L'exercice de ce droit, négligé pendant la guerre de trente ans, avait d'autant plus révolté les populations des campagnes dans le Palatinat, que par suite des malheurs de cette longue guerre

Digitized by Google

beaucoup de familles étrangères étaient venues s'établir sur les terrains vagues ou restés en friche. Or, depuis 1491 jusqu'à l'émancipation complète de Landau par Maximilien Ier, plusieurs actes de l'évêque de Spire, engagiste impérial de la ville, avaient conféré les mêmes droits de *Wildfangiat* à l'électeur palatin sur le territoire même de la ville (1). Ce dernier voulut assez intempestivement les réclamer, et se fondant sur un article de la paix publique de 1331, qui soumettait à des droits différents de *haut-conduit* les vins d'Alsace et les vins du Spiregau (2), il voulut aussi faire peser sur les provenances des vignobles de Landau des taxes insolites. On l'accusa même d'avoir fait enlever, sous prétexte qu'ils étaient bâtards ou vagabonds, et par conséquent ses sujets nés, des vassaux de la ville afin de les établir sur les nombreuses landes incultes du Palatinat. Le sénat de Landau porta d'abord ses plaintes à la Diète de Ratisbonne, mais cette dernière n'ayant point paru empressée d'y faire droit, il fallut bien un peu à contre-cœur recourir au nouveau maître, le roi de France. Enfin, après des conférences fort vives à Spire et à Oppenheim, l'électeur palatin consentit à s'en rapporter à l'arbitrage des rois de France et de Suède (3), et grâce surtout au premier, l'affaire fut décidée en 1667 dans le sens des intérêts de Landau et des seigneuries alsaciennes, voisines du Palatinat.

Dans le même temps, il surgit des difficultés au sujet des droits de Geraydies *(Gedeyen, Gerayde)*. Nous avons vu que Landau était dans la troisième *zent* de la septième Geraydie qui portait le nom de *Godramstein* (4) et qui comprenait des forêts tant en deça qu'audelà de la *Queich*. L'électeur palatin prétendait refuser ou du moins chicanait à Landau ses droits dans celles de ces forêts qui étaient situées sur le territoire palatin. Dans cette occasion encore la France intervint, et les bourgeois de Landau purent reconnaître que s'ils avaient perdu leur indépendance, ils avaient en revanche trouvé un protecteur puissant.

---

(1) *Considérations sur les rapports des possessions palatines sous la souveraineté de la France.* Paris, imprimerie Didot, année 1792, page 11.

(2) Ibidem, page. 210.

(3) PFEFFEL, *Histoire du droit public de l'Allemagne*, tome II, page 394, et archives de Landau.

(4) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tom. II, Landgraviat inférieur, Geraydies.



Digitized by Google

## ÉPOQUE FRANÇAISE.

La paix de Munster avait fait trop de jaloux à la France pour qu'elle pût durer bien longtemps. L'ambition de Louis XIV aiguillonnait d'ailleurs sans cesse cette jalousie. Dès 1667, la guerre avait recommencé entre la France et l'Espagne, et les succès des armes françaises en Flandre et en Franche-Comté achevaient d'irriter et d'inquiéter non-seulement la maison d'Autriche, mais l'Empire et même les anciens alliés allemands de la France pendant la guerre de trente ans. L'invasion de la Lorraine, en 1670, et celle de la Hollande, en 1672, firent enfin éclater l'orage, et pour cette fois les princes protestants formèrent alliance avec la maison d'Autriche contre la France.

L'électeur de Brandebourg, l'électeur de Saxe, le duc de Lorraine réunirent leurs troupes à l'armée impériale que commandait Montecuculli; le plan des alliés était de pénétrer par le Palatinat en Alsace et de reconquérir cette province ainsi que la Franche-Comté. Ils espéraient que les dix villes n'ayant plus de garnison française deviendraient pour eux autant de places de sûreté ou de lignes d'opération; mais cette partie du plan fut déjouée, car dès le commencement de la guerre, Louis XIV ordonna au duc de La Feuillade de se remettre de gré ou de force en possession des dix villes, et il mit à cet effet à ses ordres un corps de 10,000 hommes. Tandis que La Feuillade exécutait ses instructions, démolissait les fortifications de Schlestadt et de Colmar, désarmait Obernai, Rosheim, Kaysersberg, Turckheim, et occupait Haguenau, Wissembourg et Landau, le maréchal de Turenne passait le Rhin, allait chercher Montecuculli sur le Mein, et après avoir repoussé les ennemis au pont d'Andernach, les poursuivait en Westphalie, les refoulait au-delà du Weser et forçait en deux campagnes brillantes l'électeur de Brandebourg, dont tous les Etats étaient envahis, à signer pour son compte, le 10 avril 1673, la paix ou plutôt la capitulation de Saint-Germain ratifiée au camp de Wossem, près Louvain, le 6 juin suivant.

Louis XIV s'était porté de sa personne en Alsace pendant cette campagne de 1673, pour de là reconquérir la Franche-Comté et assiéger Besançon. Les villes impériales envoyèrent des députés au-

Digitized by Google

devant du roi jusqu'à Nancy, pour lui présenter non-seulement leurs hommages, mais surtout leurs doléances au sujet de la mesure qui prescrivait leur désarmement et la démolition de leurs fortifications au moyen de brèches que le marquis de Vauban avait ordre d'ouvrir à coups de canon, si les bourgeois ne se prêtaient pas à les ouvrir et à les déblayer eux-mêmes. Ces députés, Antoine Hitschler de Landau, Streit d'Immendingen de Haguenau, Jean-Georges Schöpff de Schlestadt et Henri Klein de Colmar, furent fort mal reçus par Louvois qui conseilla au roi de ne pas leur accorder audience. Louvois leur reprochait d'avoir, par leurs continuelles réclamations depuis le traité de Munster et par leurs appels à la diète, contribué à encourager la nouvelle coalition. Les ordres de désarmement furent donc maintenus pour toutes celles des dix villes qui ne seraient pas jugées susceptibles de recevoir garnison.

La trahison du prince-évêque de Wurtzbourg ayant sur ces entrefaites forcé Turenne à se replier sur le Rhin, la coalition un moment ébranlée par les premières victoires du maréchal, s'était reformée plus ardente que jamais, et l'électeur de Brandebourg lui-même, violant la foi jurée quelques mois auparavant, s'y était rallié. Mais Turenne a bientôt repris l'offensive, il laisse un détachement à Landau et se hâte de repasser le Rhin à Philippsbourg avec 9,000 hommes, en majeure partie cavalerie. C'est avec cette faible armée qu'il livre à Sentzheim, entre Philippsbourg et Heilbronn, une bataille où l'armée impériale, commandée par le vieux duc de Lorraine et par Caprara, est délogée de toutes ses positions, et forcée de battre en retraite sur l'armée des cercles d'Allemagne qui accourt à son secours sous la conduite du margrave de Bade-Durlach et du duc de Brunswick-Lunebourg. L'extrême supériorité numérique de ces deux armées réunies force toutefois les 9,000 hommes de Turenne à se retirer et à repasser le Rhin pour défendre l'Alsace, car la ville de Strasbourg a livré son pont de Kehl aux alliés. Turenne se retranche d'abord entre la Queich et la Lauter, puis il établit son camp à la Wantzenau et, tandis que les Lorrains et les Impériaux aux ordres du duc de Bournonville et du général Caprara débouchent de Strasbourg par Illkirch et Grafenstaden, il marche à eux et les défait à Entzheim. Puis, trop faible en nombre pour les déloger immédiatement de leur camp retranché sur la colline du Glöckelsberg et derrière la ligne de l'Ergers, il se porte d'abord sur Marlenheim,

Digitized by Google

repasse les Vosges par une manœuvre habile, et comme les Impériaux, qui ne voyent plus d'ennemis devant eux, se répandent dans la Haute-Alsace, il les bat coup sur coup, le 8 et le 9 janvier, en débouchant à l'improviste des montagnes de Bussang, à Mulhouse, à Ensisheim, à Turckheim, les forçant à évacuer en désordre l'Alsace par ce même pont de Kehl qui leur en avait ouvert l'entrée.

Cette campagne, que les écrivains compétents s'accordent à reconnaître comme une des plus belles de Turenne, fut en quelque sorte la confirmation des conquêtes assurées vingt-cinq années auparavant par le traité de Munster et l'un des plus beaux titres militaires de la France à la possession définitive de l'Alsace.

Cependant Montecuculli fit passer le Rhin à une division de l'armée impériale et la porta sur Landau, espérant y attirer le maréchal français et passer ensuite impunément le Rhin avec le gros de son armée par le pont de Kehl; mais Turenne le prévint, passa lui-même sur l'autre rive du Rhin, et sut y reporter le théâtre de la guerre: le boulet de canon, qui l'enleva peu après à l'armée et à la France, amena seul le retour des hostilités en Alsace, et ramena aussi les mauvais jours pour Landau. La petite garnison que Turenne y avait placée fut contrainte à évacuer cette ville lorsque Montecuculli, passant le Rhin à Kehl, vint assiéger Haguenau. Les marches et contremarches des campagnes qui suivirent, campagnes où les généraux français, appelés à suppléer à Turenne, disputèrent si souvent et pied à pied l'Alsace aux armées impériales et des cercles d'Allemagne, eurent pour Landau les mêmes vicissitudes que précédemment pendant la guerre de trente ans.

Le grand Condé, envoyé vers la fin de 1675 pour prêter le prestige de son nom à l'armée veuve de Turenne, avait réussi par ses manœuvres à faire successivement évacuer à Montecuculli le camp devant Haguenau, la position d'Obernai et le camp devant Saverne, pour bientôt abandonner toute l'Alsace. Mais la campagne de 1676, où le maréchal de Luxembourg remplaça Condé en Alsace et où Montecuculli fut remplacé par le jeune duc Charles V de Lorraine, beau-frère de l'empereur Léopold, fut plus fâcheuse pour nos armes. Le duc de Lorraine ayant pris Philippsbourg, la ville de Landau fut menacée alors par l'armée impériale. Elle lui échappa toutefois pour le moment grâce aux brillantes manœuvres du maréchal de Créqui, chargé en 1677 de remplacer le maréchal de Luxembourg et surtout

Digitized by Google

grâce au combat du Kochersberg, le 7 octobre 1677, où le général impérial Schultz fut défait.

Mais en 1678 le duc de Lorraine à la tête de l'armée impériale, voulant dégager Strasbourg dont le maréchal de Créqui menaçait de faire le siége et dont le fort de Kehl venait déjà d'être pris d'assaut par le régiment de Champagne aux ordres de M. de Bois-David (1), passa le Rhin et investit Landau. Cette ville ne pouvait encore qu'être compromise par les garnisons qu'on lui imposait. Elle fut prise d'assaut (2) malgré les efforts du brave détachement qu'on y avait laissé, et l'armée allemande la traita comme on traite et comme on traitait surtout dans ce siècle les villes prises d'assaut. Le pillage durait encore lorsque la défaite du général autrichien Mercy, à Hochfelden, par les troupes françaises du comte de Langalerie, et la marche du maréchal de Créqui sur la Lauter décidèrent les Impériaux à évacuer leur conquête et à repasser le Rhin.

La paix de Nimègue ayant enfin en 1679 permis aux malheureux bourgeois de Landau de réparer leurs brèches et de rebâtir leurs maisons, Louis XIV, qui ne voulait plus de villes immédiates d'Empire dans son royaume, compléta par les voies juridiques la soumission de la décapole conquise par les armes à la France. En 1680, le conseil souverain d'Alsace, érigé en chambre de réunion, déclara qu'en vertu des traités de Munster et de Nimègue, ces dix villes avaient cessé de relever de l'Empire, ne pouvaient plus, sous peine de rébellion, faire appel à la diète d'Allemagne, et devaient échanger sans délai les sceaux et armoiries de l'Empire contre les Fleurs de Lys de France. Pour les consoler un peu de cet arrêt de déchéance, le roi daigna autoriser les dix villes à se faire appeler *royales* au lieu d'*impériales;* mais ce n'était là qu'une distinction honorifique ou plutôt dérisoire, le mot de ville royale ne pouvant avoir en France l'acception qu'avait en Allemagne le titre de ville libre et impériale.

Cependant Landau, quoiqu'à l'extrême frontière de France, du côté du Palatinat, offrait d'assez pauvres fortifications, si pauvres ou si faibles que depuis Mansfeld elles ne lui avaient guère servi qu'à être prise et reprise par tous les belligérants.

---

(1) M. DE KENTZINGER, *Documents des archives de Strasbourg*, tom. II, p. 235.

(2) SCHŒPFLIN, *Als. ill.*, tome II, *Landau.*

Digitized by Google

Ce n'était encore en effet que le revêtement hérissé de nombreuses tours et couvert par un assez large fossé que Merian nous a conservé dans la *Topographia Alsatiæ*, éditée en 1663 (1). Ces tours et ces courtines avaient reçu mainte brèche pendant la guerre de trente ans et pendant la dernière guerre. Comme de vieux soldats couverts de blessures, elles avaient peine à se tenir debout. Par-ci par-là un bastion en terre ou redan modernes masquaient les brèches les plus béantes, mais l'enceinte n'était plus continue, et un ennemi un peu entreprenant fût bien vite entré dans la ville. Cette dernière, depuis que l'art de la guerre avait pris des dimensions plus colossales et surtout plus coûteuses, n'était plus en état de réparer les avaries faites à son enceinte. Louis XIV, désireux de couvrir par une bonne place forte la frontière de France du côté du Palatinat, ordonna donc en 1686, au célèbre ingénieur Vauban, de dresser le plan des fortifications nouvelles de Landau. Vauban se mit à l'œuvre, mais, malgré tout son zèle, ses plans de fortifications n'avaient encore reçu qu'un commencement d'exécution lorsque la guerre de la succession palatine vint à éclater.

La campagne de 1688 se passa presqu'aux portes de Landau; le dauphin de France, ayant pour lieutenants MM. d'Huxelles, de Boufflers et de Montclar, s'empara successivement de Neustadt, de Kayserslautern, de Spire, d'Openheim, de Mayence et reprit Philippsbourg, cette tête de pont si chère à la France pendant ses premières luttes pour la suprématie rhénane. Il passa ensuite le Rhin et occupa Mannheim et Heidelberg.

Dans la seconde année de cette guerre, en 1689, le Palatinat des deux rives du Rhin, déjà dévasté en 1674 par les ordres de Louvois et malgré Turenne, dont le cœur saignait à ces ordres de dévastation impitoyable, fut livré entièrement par les ordres du même ministre à une dévastation bien plus terrible encore. Louvois croyait de bonne politique de faire sentir cruellement aux Etats voisins de la France la puissance française. Ce fut à cette époque, 1689, et non pas en 1674, que les villes de Spire et de Heidelberg eurent à regretter la perte de leurs principaux monuments. On a donc imputé à tort à Turenne leur destruction ou leur mutilation, et le héros, frappé si glorieusement à Saspach le 27 juillet 1675, était inhumé depuis

(1) Mérian, page 28 et planche 7.

Digitized by Google

quatorze ans sous les voûtes de l'abbaye royale de Saint-Denis, lorsque le Palatinat reçut ces douloureuses blessures, presqu'encore saignantes aujourd'hui au point de vue des monuments.

La démolition des remparts de Spire par ordre de Louvois, en 1689, coïncide avec le commencement des premiers travaux de fortification de Landau d'après les plans de Vauban. Le canal dit *de Landau* fut alors créé pour servir non-seulement au transport des matériaux, mais à l'entretien des eaux dans les fossés de la place et, au besoin, aux transactions du commerce. Ce canal fut un des premiers bienfaits de la France pour Landau. Il a un peu plus de deux lieues de long et part d'Alberswiller. En outre, la Queich fut rendue navigable ou plus navigable jusqu'à son arrivée au Rhin. La tradition rapporte ou prétend que beaucoup de pierres provenant de la démolition des murs de Spire furent employées aux travaux de revêtement des fronts nouveaux de la place et aux travaux du canal. Des bateliers partis de Spire les auraient conduits par le Rhin et en remontant la Queich. Etrange revanche, si le fait est vrai, de la démolition des premiers murs de Landau sur la demande de la ville de Spire à l'époque de Louis de Bavière ! Il est vrai que 126 ans plus tard, grâce à nos désastres de 1814 et de 1815, Spire a pu aussi avoir une revanche, en voyant son ancienne ennemie ou vassale émancipée, la ville de Landau, soumise de nouveau à une régence établie à Spire.

Les campagnes de 1690, 1691 et suivantes jusqu'à la paix de Ryswick en 1697, laissèrent toujours Landau aux avant-postes ou sur la ligne stratégique des opérations militaires. Ses fortifications étaient encore loin d'être achevées, et elles furent interrompues par suite de la guerre, qui ne permettait plus de réunir sur ce point des travailleurs et surtout d'imputer des fonds à ces travaux. La ville perdit beaucoup à ce retard, néanmoins elle fut déjà plus difficilement occupée que dans les guerres précédentes par les belligérants. Son territoire souffrit davantage, il était presque toujours, sinon un champ de bataille, au moins un champ de bivouac, mais pour peu qu'une trève se fit entre ces marches et contremarches dans les environs de Landau, telle était l'activité des bourgeois et telle la fertilité du sol que fort vite la cité et les habitants savaient retrouver de l'aisance.

Un événement malheureux marqua surtout l'une de ces luttes des Français et des Impériaux devant Landau, luttes moins vives et moins

Digitized by Google

importantes que dans la guerre précédente, parce que les grands coups se portaient surtout en Flandre. Un corps autrichien s'étant approché de Landau, tout-à-coup l'explosion d'un magasin à poudre eut lieu, sans que l'on sache encore bien si cette explosion fut déterminée par une bombe de l'ennemi ou par quelque circonstance fortuite. Quoiqu'il en soit, la défense ayant été rendue impossible, le détachement français évacua la ville où les Impériaux s'établirent quelque temps.

Ils en furent presqu'aussitôt délogés. Ce sinistre fut le plus grand sinon le seul grand malheur éprouvé par Landau pendant la guerre de la succession d'Orléans ; il endommagea la plupart des monuments de la ville ainsi qu'un grand nombre de maisons particulières, et força de recommencer, sur nouveaux frais, une partie des travaux de fortification.

Ces dernières n'étaient pas encore achevées, lorsqu'en 1702, la seconde année de cette terrible guerre de la succession d'Espagne, qui allait mettre la France si près de sa ruine, l'armée des alliés, aux ordres du prince Louis de Bade, envahit la Basse-Alsace et mit le siége devant Landau. Cette place, qui jusqu'alors avait presque toujours été prise aussitôt qu'attaquée, protégée cette fois par les travaux de Vauban, quoique ces travaux ne fussent encore qu'à demi-exécutés, résista pendant quatre mois à tous les efforts de l'ennemi. Il fallut quatre-vingt-neuf jours de tranchée ouverte, il fallut la disette, les épidémies, le manque de munitions et de bras pour réduire à capituler sa brave garnison que commandait le chevalier de Mélac. Enfin, le 11 novembre, l'archiduc Joseph, que son père l'empereur Léopold avait fait proclamer roi des Romains, obtint l'entrée de Landau au milieu des boulets et des brèches, qui attestaient la magnifique défense de la ville et qui semblaient glorifier le génie militaire de la France sur les décombres de cette citadelle à peine créée.

La garnison française sortit de Landau avec les honneurs de la guerre, emmenant son artillerie, ses bagages et conservant ses armes pour aller rejoindre l'armée du maréchal de Catinat. Quant à l'armée allemande, elle perdit au siége de Landau un grand nombre de ses chefs les plus distingués, entr'autres le prince de Bade-

(1) Birnbaum, page 286

Digitized by Google

Durlach, le comte de Soissons, frère du prince Eugène de Savoie, et le comte de Kœnigseck.

C'est à ce siége de 1702 que se passa un de ces traits militaires dans le goût du fameux *tirez les premiers* de Fontenoy. M. de Mélac, averti de l'arrivée du roi Joseph devant Landau, le fait prier de lui indiquer son quartier-général afin d'éviter de faire tirer dessus. Le prince autrichien lui répond que son quartier-général est partout dans le camp des assiégeants, puis pour reconnaître la prévenance du commandant français, il lui envoie, sachant que la disette est grande dans la ville, quelques bourriches de venaison que Mélac s'empresse de partager avec ses soldats affamés comme lui.

C'est aussi à son héroïque défense de 1702 et à son brave commandant français que Landau doit l'honneur d'avoir imprimé pour la première fois son nom sur des pièces de monnaie. Il ne paraît pas, en effet, ainsi que nous l'avons déjà fait observer et quoiqu'il existe à Landau une vieille construction appelée encore *die Münze* (la Monnaie), que Landau ait battu monnaie à son coin pendant l'ère de son indépendance, Mélac y fit frapper des monnaies obsidionales, tant d'or et d'argent que de cuivre, aux fleurs de lys au-dessus du Lion et de la porte à la tour qui formaient l'écusson de Landau à cette époque.

Cette place avait pris dans la guerre du commencement du 18e siècle l'importance de Philippsbourg dans les deux guerres précédentes. Elle était devenue pour sa gloire, mais aussi pour son malheur, le but des opérations stratégiques sur le Rhin et l'ambition des chefs jaloux de la renommée que l'opinion du temps mettait au-dessus de toutes les autres renommées militaires, celle de conquérant de places fortes. Aussi dès l'année suivante, 1703, les maréchaux de Tallard et de Vauban, après avoir repris Brisach, vinrent-ils mettre le siége devant Landau. Il était piquant de voir le célèbre ingénieur, dont les plans, en partie seulement exécutés, avaient valu à Landau une si belle défense l'année précédente, conduire les opérations d'attaque contre une place qu'il avait lui-même fortifiée ou appris à fortifier. Les alliés, pour faire lever ce siége, marchent en force, Anglais, Hollandais et Allemands, sous les ordres du comte de Nassau et du prince de Hesse-Cassel, depuis roi de Suède sous le nom de Frédéric Ier. Le maréchal de Tallard court alors à la rencontre de cette armée et la défait, à Speirbach, près de Spire, le 15 novembre

Digitized by Google

1703, après avoir laissé Vauban et M. de Laubanie continuer le siége de Landau. Cette ville, que commandait pour les alliés le comte de Fries, capitula le 23 novembre suivant (1) après un investissement d'un mois et après avoir eu le spectacle de la reprise de ses principaux ouvrages par celui-même qui les avait conçus.

Cependant, l'année suivante, elle échappa encore aux mains de la France, mais encore après un glorieux siége. La désastreuse bataille de Hochstett, gagnée par Marlborough et le prince Eugène sur l'électeur de Bavière et le maréchal de Tallard qui y fut blessé et fait prisonnier après avoir vu tuer son fils, avait rouvert nos frontières aux armées de la coalition, et la pauvre ville de Landau, toute couverte des blessures mal cicatrisées des siéges des deux années précédentes, avait à peine eu le temps de s'entourer à la hâte de retranchements de campagne pour couvrir les brèches faites aux revêtements de ses remparts, lorsque le roi Joseph et le prince de Bade l'investirent, pendant que Marlborough se rendait maître de Trèves. Ce nouveau siége dura deux mois et demi, défense aussi admirable que celle de 1702 par la valeur de la garnison. Mélac avait été dignement remplacé par M. de Laubanie, qui derrière des remparts brisés repoussa à plusieurs reprises les assauts de l'ennemi; ayant perdu la vue par suite de l'explosion d'une bombe, il s'était fait porter sur la brèche, semblable à ce soldat de l'antiquité qui, ayant eu les deux bras coupés, combattait encore en essayant de mordre!

Cette reprise de Landau par les coalisés eut lieu juste un an, jour pour jour, après la capitulation de l'année précédente, qui, le 23 novembre, avait remis la place aux Français; elle fut précédée par la capitulation conclue le 17 novembre au quartier-général de Joseph, à Ilbersheim, devant Landau, par l'électrice de Bavière, fille du roi Sobieski, qui, pour sauver au moins une partie de ses Etats, déclara les céder tous, à l'exception de la ville et du cercle de Munich (2).

Ce fut peut-être pour donner à Landau, devenu deux fois sa conquête, un témoignage éclatant d'admiration pour ses deux belles défenses que Joseph, aussitôt après son élection à l'empire en 1705, lui rendit le titre de ville libre et immédiate d'Empire (3); ou plutôt, il voulut par là réparer le mal fait par ses canons.

(1) Hénault, tom. III, p. 895, et Pfeffel, tom. II, p. 471, et Birnbaum, p. 295.
(2) Pfeffel, tome II, page 477.
(3) Ibidem, page 488.

Digitized by Google

De 1705 à 1713, Landau reparaît donc comme ville d'Empire, mais un titre non moins glorieux était acquis à Landau devenu ville française par tant de faits d'armes des 17e et 18e siècles. En vain l'Allemagne veut conserver cette conquête payée si cher; en vain elle s'y barricade à son tour, et, après la victoire de Denain, qui rend aux armes françaises tout leur prestige, en vain elle s'efforce de retenir Landau en y mettant pour garnison toute une armée aux ordres du prince Alexandre de Wurtemberg.

Déjà les opérations du comte du Bourg et le combat de Rumersheim avaient, en 1709, mis l'Alsace à l'abri de nouvelles attaques des alliés. Il ne restait plus que Landau à rendre à la France: le maréchal de Villars se porte devant cette ville et l'investit le 9 juin 1713. Mais instruit que le prince Eugène, avec une nouvelle armée ennemie, veut dégager la place, il marche à sa rencontre, s'empare, en passant, de Spire, de Worms et de Kayserslautern, passe le Rhin et va défaire le général impérial Vaubonne dans ses retranchements de Fribourg. Pendant cette brillante offensive de Villars, le maréchal de Bezons ouvre, le 21 juin, la tranchée devant Landau dont depuis près de huit ans les troupes impériales et palatines ont relevé les fortifications. De vifs combats, presque des batailles, ont lieu en avant de cette ville, car le prince de Wurtemberg fait de fréquentes sorties, et dans une de ces sorties non moins vigoureusement repoussées que vigoureusement conduites, le maréchal de Bezons a eu le bras emporté. Il continue néanmoins à diriger le siége, et enfin, le 20 août, il plante du bras qui lui reste le drapeau de la France sur Landau reconquis (1).

L. LEVRAULT.

*(La fin à la prochaine livraison.)*

(1) BIRNBAUM, page 307.

Digitized by Google

# ÉPITRE

A

# M. AUGUSTE LAMEY,

JUGE HONORAIRE AU TRIBUNAL DE STRASBOURG.

---

J'ai relu, cher Lamey, vos chants si poétiques, (*)
Dont la verve du temps a su braver le cours.
Ces hymnes pleins de feu, d'élans patriotiques,
D'une époque de deuil m'ont rappelé les jours.
Vous étiez jeune alors : au début de la vie
On erre volontiers aux champs de l'Utopie...
Le monde vous offrait un espoir radieux ;
La sainte liberté, le bon droit, la justice,
Inspiraient, transportaient votre âme encor novice.
Vous rêviez un réveil paisible et glorieux ;
Mais le sang qui souilla ces jours dès leur aurore,
Le sang de ces martyrs que nous pleurons encore ;
De lâches attentats, des crimes odieux
Firent tomber à temps le bandeau de vos yeux,
Et jamais votre muse, en ces jours déplorables
Ne prodigua l'encens à d'ignobles bourreaux...
Sans doute des bienfaits immenses et durables,
Mais chèrement acquis, font oublier ces maux :
Puissent-ils profiter à notre expérience !

Désormais, cher Lamey, que nous faut-il en France
Pour fonder sur le roc notre prospérité ? —

---

(*) *Gedichte von August Lamey*, 2 vol. in-18. Strasbourg. 1856. Les premières poésies de M. Lamey datent de 1789, et ont été souvent réimprimées.

Digitized by Google

L'ordre public, la paix et la stabilité ;
Un peu plus de sagesse et moins d'impatience.
Ami de mon pays, j'ai déploré souvent
Son extrême prestesse à tourner à tout vent,
A sourire aux éclairs, à provoquer l'orage...
N'étions-nous pas naguère exposés au naufrage ?
Le vaisseau de l'Etat chancelait démâté ;
Le flot socialiste avait monté, monté ;
La discorde régnait au sein de l'équipage,
Et nous allions sombrer, quand un homme au grand cœur,
— Le mien reconnaissant lui rend ce libre hommage ! —
Saisit le gouvernail et fut notre sauveur...
Voilà, mon cher Lamey, ce que dira l'histoire ;
Ah ! que du moins le peuple en garde la mémoire !
Mais le peuple français, hélas ! très-oublieux,
Même après les leçons d'un destin bien sévère,
Sert trop souvent d'enclume à des ambitieux.
Quelques mots séducteurs nous fascinent les yeux...
Nous maudissons le mal et nous le laissons faire,
Tant un lâche égoïsme abat le caractère !
On nous a vus bridés par la minorité,
Qui d'un coup nous prouva ce que chez nous elle ose.
Nous invoquons toujours nos *Droits*, la *Liberté*,
Sans songer au *Devoir* que chaque *Droit* impose...
Faut-il en accuser la pauvre humanité ?
L'histoire nous apprend qu'elle a toujours boité ;
N'en déplaise à l'orgueil de maint tribun classique,
Plût à Dieu que ce fût la seule infirmité
Qui dût faire avorter chez nous la République !
Mais au lieu de céder à ses trompeurs appâts,
Assurons le progrès en allant pas à pas ;
Le progrès est le prix de la persévérance,
Et quels que soient les temps réservés à la France,
Jusqu'au jour où le cœur en nous se glacera,
Disons : « *Fais ce que dois, advienne que pourra !* »

Cher Lamey, vous vivez en poète, en vrai sage ;
Votre esprit en son vol se rit du poids de l'âge ;

Digitized by Google

L'amour du *vrai*, du *beau* soutient son libre essor.
Vous dites anathème à la sotte ignorance,
Aux bigots, s'ils voulaient nous dominer encor :
Plaider pour le bon sens, la paix, la tolérance,
C'est en gagner déjà la noble cause en France...
La docte Germanie, écoute avec faveur
Vos chants alsaciens : son écho les répète,
Et nous confirmons tous son jugement flatteur...
Digne ami, puissiez-vous au sein de la retraite
Garder, comme Nestor, malgré le Temps jaloux,
Cette rare vigueur, qu'on voit briller en vous.
Que votre verve encor s'anime et vous inspire
Ces généreux élans de l'esprit et du cœur,
Aimés du patriote, admirés du penseur,
Et qui de la raison vengent le noble empire !

Strasbourg, août, 1858.

PAUL LEHR.

Digitized by Google

# CAUSERIES LITTÉRAIRES.

---

PAUPERISME ET BIENFAISANCE DANS LE BAS-RHIN, par L. J. REBOUL-DENEYROL, *secrétaire général de la préfecture, docteur en droit, chevalier de la Légion-d'Honneur, commandeur de 2e classe de l'ordre du mérite de Philippe le magnanime.* Paris et Strasbourg, chez veuve Berger-Levrault et fils, 1858. 1 vol. in-8°.

---

Dans le siècle dernier on avait la manie de généraliser, de construire des systèmes, d'établir des formules philosophiques et religieuses, la plupart du temps sans connaître, *ex-professo*, la matière traitée. Quant à nous — et c'est en notre honneur que je le dis, — nous avons bien changé nos allures. Si jamais il fut dans le monde scientifique une époque où les études de détail, les monographies de toute nature, ont dominé, c'est bien la nôtre. Mal avisé serait celui, qui oserait en face d'un public sérieux — je ne parle ni des auteurs ni des lecteurs futiles — entamer un sujet dont il n'aurait point étudié toutes les parties; malvenu serait l'écrivain placé sur un terrain dont il ne connaitrait pas à fond toutes les sinuosités. Depuis un certain nombre d'années l'Allemagne scientifique a donné au monde savant l'exemple de ces ouvrages consciencieux, où l'on applique au travail intellectuel le principe de la spécialité, qui domine dans le monde de la production matérielle. En France, cet exemple est plus ou moins suivi, sans qu'il soit nécessaire pour cela de renoncer à la puissante faculté de généralisation et de déduction, qui semble l'apanage du génie français.

Ces réflexions me sont suggérées naturellement par la monographie dont j'ai transcrit le titre en tête de ces causeries. « *Paupérisme et bienfaisance dans le Bas-Rhin!* » C'est prendre un bien petit coin dans le vaste et saisissant tableau, qu'offre l'aspect de la misère sur le globe entier, et surtout dans la vieille Europe centrale! Qu'est-ce que le Bas-Rhin, un seul département de la France, qu'est-ce que la

Digitized by Google

ville de Strasbourg avec sa médiocre étendue, en face de ces gigantesques capitales plus vastes que Ninive et que Rome impériale, en face de ces métropoles, où côte à côte du luxe le plus effréné, les spectres de la famine, de la honte et du désespoir se sont établis à demeure, et où le bruit de l'orgie, le roulement des carosses, les fanfares du bal ne peuvent étouffer les cris d'angoisse ou de colère, qui partent de ce monde souterrain du prolétariat.

Nous n'en sommes point là, Dieu merci, dans notre bonne terre d'Alsace. Il s'y rencontre, comme partout, de grandes souffrances; mais on peut encore les sonder sans trop de découragement; et, à voir les nombreuses associations destinées à lutter avec le génie du mal ou du malheur, il est permis de penser que quelques larmes y sont taries, et quelques blessures cicatrisées. Le premier mérite de l'ouvrage de M. Reboul est celui d'être complet dans sa sphère restreinte; le second est celui d'être franc. Il n'omet rien et il ne cache rien. En limitant son sujet, il a pu le dominer sans trop de peine; en sondant son cœur, il y a trouvé inscrit le devoir de tout dire.

Pour ne rien omettre dans un sujet, immense en dépit du terrain étroit à explorer, l'auteur de « *Paupérisme et bienfaisance dans le Bas-Rhin*, » s'est adjoint un grand nombre de collaborateurs. Sa position officielle lui en fournissait les moyens. Les curés, les pasteurs, les maires du département, les présidents ou les secrétaires des institutions de bienfaisance publique ou privée, ont répondu aux questions posées sur la situation, les mœurs, le chiffre des pauvres, dans leurs paroisses et leurs communes; à l'aide de ces données, qui arrivaient par centaines, et que M. le secrétaire général a comparées, rectifiées, triées, complétées, a été composé l'ouvrage remarquable, dont nous entretenons les lecteurs de la *Revue*, et qui vaudra, nous en sommes sûrs, à M. Reboul, le suffrage de tous les hommes compétents. Si l'honneur principal lui en revient, lui-même reportera les éléments du succès que nous lui prédisons, à ces travailleurs bénévoles, qui ont livré, chacun, des chiffres et des réflexions à ce formidable appareil de tableaux statistiques, et à la belle et philosophique préface qui leur sert à la fois d'introduction et de commentaire.

Lorsqu'un auteur traite une question littéraire, un sujet emprunté au monde de la fantaisie, ou même de l'histoire, il est assez facile

Digitized by Google

d'inspirer de l'intérêt ; les sources, où puise le poëte, le romancier, l'historien, lui donnent des forces, et, s'il m'est permis de me servir de cette expression, font pousser les ailes, qui doivent l'enlever au-dessus de la terre ou dans le domaine du passé, et emporter avec lui ses lecteurs dans une région où disparaissent les préoccupations du jour. — Captiver, enlever des suffrages par un sujet abstrait ou triste et désespérant en lui-même, comme l'est celui du paupérisme, voilà une tâche plus ardue. Or l'introduction, écrite par l'auteur de cette statistique de la bienfaisance dans le Bas-Rhin, non-seulement se lit sans fatigue — je parle toujours des lecteurs sérieux — elle attache par une exposition lucide du sujet, ainsi formulé : « Rapports du paupérisme avec le travail, et devoirs qui en découlent pour la bienfaisance ; » elle présente de plus à l'intelligence un aliment substantiel, par des considérations à la fois élevées et pratiques. M. Reboul n'a pu avoir et n'a point eu la prétention de construire des théories nouvelles, et de trouver sur un sujet traité depuis vingt-cinq ans dans toutes les langues de l'Europe, des idées neuves, hardies, qui déchirent comme un éclair les nuages du doute, et ouvrent sur l'avenir des échappées de vues prophétiques. Mais il a su grouper habilement les causes du paupérisme, toujours en se bornant au sol même du Bas-Rhin ; et c'est, nous le répétons, cette patiente investigation de la misère alsacienne, qui fait le mérite principal de l'ouvrage. Jamais, aussi, la partie historique des établissements de bienfaisance, à Strasbourg et dans le département, n'a été traitée d'une manière aussi complète, et par cela même aussi remarquable.

Et ceci nous le disons nullement à titre d'éloge. Agir autrement, dans la position occupée par l'auteur, c'eût été un manque de tact et une absence de sentiment d'équité. Lorsqu'on se mêle par devoir ou par goût, d'écrire sur des matières aussi graves que celles de la misère publique et les remèdes à appliquer à ce mal rongeur, la droiture dans le jugement est indispensable. On éprouve une irrésistible satisfaction à signaler les bons médecins partout où ils se montrent, et à compter un à un tous les travailleurs dans cette œuvre commune, qu'ils agissent sous la loi de Moïse ou celle du Christ, et même sous l'empire seul de cette impulsion instinctive, qui dirige, selon l'expression de l'auteur, le pas du bon Samaritain vers le malheureux étendu sur le bord de la route.

Dans une société fractionnée comme celle d'Alsace par les divisions



Digitized by Google

du culte, l'écrivain qui touche à la question de la charité publique, doit, à moins de se faire l'homme d'un parti, l'avocat exclusif de telle ou telle Eglise, se borner à laisser aux faits et aux chiffres leur éloquence naturelle; il mettra le lecteur en mesure de juger, en lui fournissant des matériaux bien coordonnés.

Je prendrai la liberté d'user de cette latitude que l'ouvrage de M. Reboul me laisse; pour en donner une idée, je découperai presqu'au hasard quelques lignes dans ce vaste recueil de faits, et j'exprimerai la pensée qu'elles m'inspirent.

Au chapitre de la bienfaisance privée, je vois à la première section du chapitre II, « *œuvres catholiques* », douze articles consacrés à l'exposé du but et des moyens d'action de quinze sociétés de bienfaisance privée, telles que la société de St.-Vincent de Paul, de St.-Joseph, de la Providence, de Ste-Elisabeth, etc., etc. La section suivante, traitant des œuvres protestantes, énumère dans 27 articles une trentaine d'associations charitables protestantes. Or, les adhérents du culte protestant forment à peine le tiers des habitants du Bas-Rhin, et même en tenant compte de cette infériorité de chiffre, les pauvres des confessions protestantes sont infiniment moins nombreux que ceux appartenant à l'Eglise catholique. Je n'ai point à examiner ici les causes de cette disproportion, toute à l'avantage de la société protestante. Je prétends seulement dire, que, le prolétariat protestant étant bien moins considérable que le prolétariat catholique, il semble qu'un nombre plus restreint d'associations charitables devrait suffire aux besoins physiques et moraux de la classe protestante dépourvue de moyens de subsistances, ou de nourriture intellectuelle et religieuse. Or, la simple énumération, telle que je l'ai indiquée, donne, sous la rubrique protestante, deux fois plus d'associations de bienfaisance que pour le culte catholique.

Qu'est-ce à dire?.... la charité serait-elle plus active, plus ingénieuse, plus pratique chez les protestants d'Alsace?.... embrasserait-elle, dans sa prévoyance, un plus grand nombre de malheurs? les nuances de la douleur privée qui se cache loin des yeux de la foule, seraient-elles mieux révélées aux uns qu'aux autres? les philantropes protestants auraient-ils des moyens d'action plus certains, plus variés que les membres des associations catholiques?

A dieu ne plaise; ce serait pour ces dernières un sujet de blâme et de comparaison désavantageuse, qu'elles n'accepteraient point,

Digitized by Google

ou qu'elles s'efforceraient, au besoin, de prévenir, en comblant les lacunes qui leur seraient signalées dans leur système.

Mais là ne gît point la cause de cette notable disproportion dans le chiffre comparé des établissements charitables des deux cultes. Il est d'abord un genre d'infortunes, qui demeure spécialement réservé à l'Eglise protestante ; c'est la classe, d'ailleurs si digne d'intérêt, des veuves de pasteurs. Le célibat des prêtres élevé à l'état d'institution à la fois religieuse et politique, dispense les fidèles de l'Eglise romaine de pourvoir au sort de la famille de ses ministres. C'est un immense, un incontestable avantage. Mais, ce point admis, pourquoi la caisse de secours en faveur des veuves de pasteurs protestants n'est-elle point, par exemple, réunie à la caisse de l'éméritat des pasteurs? et, en supposant que ce soit impossible, en vue d'une bonne gestion d'intérêts distincts, pourquoi deux sociétés de secours, une pour les veuves de pasteurs protestants, *à Strasbourg*, et une autre pour les veuves et orphelins d'ecclésiastiques de la confession d'Augsbourg *en France*? n'y a-t-il point là une regrettable dissémination de force et de moyens d'action ?

Et cette observation timide, indirecte, que l'on serait tenté d'adresser aux fondateurs de ces sociétés diverses, ne pourrait-on pas la répéter, lorsque dans la suite des mêmes têtes de chapitre on trouve une fondation *Blessig*, à Strasbourg, destinée à faire élever des enfants orphelins dans des maisons chrétiennes? et une association évangélique en faveur des enfants pauvres à Strasbourg? N'y a-t-il point là un but à peu près identique, poursuivi par deux sociétés séparées? la fondation Blessig ne serait-elle, par hasard, point évangélique? Certes non, puisqu'elle est destinée à l'éducation d'enfants privés de père et de mère dans des familles *chrétiennes*? ou bien l'association évangélique appliquerait-elle, à l'éducation des enfants pauvres, des principes différents, opposés à ceux qui constituent la fondation Blessig? — Je le répète, les questions posées n'impliquent point une critique, ni contre les fondateurs, ni contre les exécuteurs des statuts. Ce serait un véritable péché, en face d'œuvres de charité, sous quelque nom qu'elles se présentent, et quelque but qu'elles poursuivent. Il y aurait là un luxe de charité, qu'il faudrait encore l'encourager. Mais les doutes sur la distribution plus ou moins avantageuse des moyens d'action doivent être permis. — Or, comment ne pas reproduire la même question, lorsqu'un

Digitized by Google

peu plus loin, je trouve une « société Privée de bienfaisance pour les pauvres honteux, » et une « société des amis des pauvres à Strasbourg. » Ce sont là évidemment des associations qui pourraient avec avantage être fondues en une seule, et doubler leurs moyens d'action par la concentration des forces.

Encore quelques lignes plus loin, je vois « une mission intérieure », se subdivisant en société pour la propagation de l'instruction morale et religieuse à Strasbourg, et en société de patronage en faveur des familles indigentes à Strasbourg. Je comprends sans peine cette subdivision de travail, quoique je ne voie pas la nécessité absolue d'une séparation en deux sociétés de ce qui pourrait se faire sous une seule et même direction. Mais comment expliquer, encore quelques lignes plus loin, une « société auxiliaire de dames pour la confection de vêtements, destinés aux protestants disséminés, pauvres, et visités par la société d'évangélisation à Strasbourg? » Cette spécialité sortirait-elle du cadre de la mission intérieure, dont il a été question plus haut? formerait-elle un département tellement distinct, qu'elle ne puisse être fondue dans le grand tout de moralisation et d'adoucissement de misère, que la société de la mission intérieure porte inscrit sur son drapeau?

La « société de patronage à Strasbourg pour l'amélioration des détenues protestantes dans les prisons du Bas-Rhin » ne trouve-t-elle pas naturellement sa place dans la mission intérieure? n'est-elle pas une branche de l'arbre de charité qui essaie de couvrir de son ombre et de nourrir de ses fruits les déshérités, les pauvres de corps et d'esprit?

Il y a donc là, ce me semble, un dédoublement parfois désavantageux, et auquel il serait facile de porter remède, s'il ne trouvait sa raison d'être dans le fractionnement de l'église protestante, qui donne naissance à ces subdivisions subtiles dans une œuvre, où tous les cœurs et toutes les mains devraient agir sous l'empire d'une seule et même pensée, d'une seule et même impulsion.

Je voudrais me tromper; mais la découverte d'une nouvelle et dernière rubrique confirme les doutes que j'exprime. L'article XXV porte : Œuvres charitables des vieux luthériens à Strasbourg? œuvres qui se subdivisent en trois espèces distinctes, contre lesquelles je n'élèverais aucune objection et qui seraient parfaitement fondées, si le parti religieux que porte sur sa bannière, le titre de « luthériens »

Digitized by Google

par excellence, avait une sérieuse raison d'être, et s'il ne constituait dans une église déjà intérieurement scindée, un nouvel élément de séparation.

J'ai hâte d'ajouter que je n'ignore point que ce fractionnement est inévitable partout où règne la liberté, et qu'il faut l'avouer, l'accepter franchement comme on accepte un revers de monnaie. Pourvu que la grande œuvre de charité s'accomplisse, et que celui qui donne, le fasse librement, à son gré. Il importe moins de sauver un principe d'économie politique, qui veut, en tout état de cause, la répartition régulière des ressources; l'essentiel c'est d'opérer, de faire le bien; sans contraindre les consciences par une fusion d'éléments antipathiques.

Je crois donc avoir trouvé, à la simple lecture de quelques têtes de chapitre de « Paupérisme et bienfaisance dans le Bas-Rhin », une cause réelle de la singulière disproportion entre les sociétés charitables des deux cultes, considérées au point de vue de leur institution primitive et du but qu'elles poursuivent. M. Reboul ne le dit point, et ne le donne point à entendre; ce n'était point son but. Mais tout lecteur attentif, en examinant de près les tableaux qui constituent le fond du travail de M. le secrétaire-général du Bas-Rhin, pourra déduire de ce vaste appareil de chiffres, telle conséquence qui souvent n'a pas dû être dans la pensée du collecteur. Tel est le caractère propre de tout ouvrage de statistique, en le supposant aussi bien disposé, que celui, dont nous annonçons la publication en ce moment; ces recueils livrent à la réflexion les matériaux, sur lesquels on lui permet d'exercer son activité; comme le joueur d'un instrument de musique use à son gré de l'embouchure ou des cordes harmonieuses, que le facteur a remises entre ses mains.

Avant de faire de l'ouvrage « Sur le paupérisme dans le Bas-Rhin » le sujet d'un entretien avec les lecteurs de la *Revue d'Alsace*, j'ai éprouvé quelqu'hésitation. Je me suis demandé s'il était bienséant de signer de mon nom des réflexions sur un écrit, sorti de la plume d'un homme, auquel m'unissent les liens d'une vieille amitié, et qui est placé au-dessus de moi dans l'échelle hiérarchique de l'administration. Ne serait-on pas en droit de suspecter l'indépendance de mon jugement, et la liberté de mes allures?... J'aime à me flatter que le petit nombre de personnes qui auront jeté les yeux sur ces pages perdues, rendront justice à l'absence de toute préoccupation personnelle, qui les caractérise. Si j'avais eu l'intention de me rendre

Digitized by Google

agréable, soit à l'auteur, soit aux lecteurs qu'il a déjà rencontrés, j'aurais essayé de penser et d'écrire d'une manière toute différente. — En dernière analyse, je ne vois pas, pourquoi il serait défendu, en face de l'indifférence avec laquelle le grand public accueille d'habitude les productions sérieuses, de dire le bien que l'on pense de l'œuvre d'un ami : je ne vois pas pourquoi une appréciation hostile serait seule admise en face d'un auteur, dont vous connaissez la pensée, et lorsque vous lui réservez à lui-même toute latitude de critique, s'il était tenté d'appliquer à vos propres élucubrations la verve de son esprit ou la sévérité de son jugement.

L. SPACH,
Archiviste du Bas-Rhin.

---

# CORRESPONDANCE.

Au Directeur de la *Revue d'Alsace*.

Monsieur,

Permettez-moi de me servir de la publicité de la *Revue d'Alsace* pour répondre au *Rapport* que M. Delbos a présenté à la *Société industrielle* de Mulhouse, sur ma *Flore d'Alsace;* rapport dont les conclusions m'honorent d'une médaille d'argent. Ce rapport est inséré dans le *Bulletin de la Société industrielle*, n° 144, p. 37.

Ne pouvant publier cette réponse dans le *Bulletin*, j'ai pris la liberté d'avoir recours à votre bienveillance connue !

Je crois, d'ailleurs, qu'il est bon que les auteurs *jugés* puissent trouver, dans votre recueil, une tribune du haut de laquelle il leur soit permis d'apprécier, à leur tour et à leur point de vue, les opinions et les arguments d'un rapporteur ou d'un critique.

Digitized by Google

En général, je n'ai qu'à me louer des procédés de M. Delbos à mon égard. Néanmoins, il y a quelques points que j'aime à discuter avec lui.

M. D. commence son rapport par l'examen des limites de l'Alsace. Il cite le passage de l'introduction qui détermine ces limites. — Je dis que l'*Alsace actuelle* se compose exclusivement des deux départements du Rhin; mais que les bornes administratives ne pouvaient pas me convenir comme limites d'une *Flore d'Alsace* et qu'il me fallait un domaine plus large, fourni par la nature orographique et géologique de notre sol, et en harmonie avec mes moyens d'exploration.

Ce qui nous intéresse dans une flore, c'est d'y trouver des similitudes et des contrastes fournis par les divers accidents du sol.

Or, l'*Alsace* réduite aux deux départements du Rhin ne me présentait pas assez de contrastes et ne me fournissait pas la preuve de similitudes nombreuses. Ainsi il fallait montrer que la flore du système vosgien était, à des altitudes égales, la même partout, au Nord comme au Sud, à l'Est comme à l'Ouest. Il était absolument nécessaire d'admettre tout le système des Vosges; tous ses chaînons, situés dans la Haute-Saône, les Vosges, la Meurthe, la Moselle, la Bavière et la Prusse rhénanes, afin de montrer la conformité de la végétation dans toutes les parties de notre magnifique chaîne de montagnes. Le Haut-Rhin appartient pour une grande partie de sa région méridionale (connue sous le nom de *Sundgau*) au système jurassique, offrant dans sa végétation des contrastes remarquables et frappants avec celle des Vosges; contrastes que nous avions déjà signalés en 1842, mais que M. *Thurmann* a fait connaître de la manière la plus saisissante en 1848. Le versant septentrional du Jura sundgovien nous présente le bassin de l'Ill (la Largue y comprise); le côté méridional verse ses eaux dans la Lucelle (qui se jette dans la Birse) et dans l'Alaine qui, après avoir passé par Porentruy et Delle, va se réunir au Doubs (près de Montbéliard) à Voujaucourt.

On se rappellera que l'ancien département du Mont-Terrible fut réuni, sous le Ier Empire, au département du Haut-Rhin; c'était une raison de plus, en-dehors des motifs géologiques et géographico-botaniques, d'englober les anciens arrondissements de Porentruy et de Delémont dans le domaine de notre flore. Toutefois nous avons agi principalement dans le but de montrer le contraste entre la flore jurassique *alpestre et montagneuse*, et celle des Vosges à des altitudes de 800

Digitized by Google

à 1,400 mètres; le Jura sundgovien seul étant trop restreint. Restait le Schwartzwald et la rive droite du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Mannheim. Ici des critiques gaulois pourraient parfaitement excercer leur plume spirituelle et nous objecter : Qu'aviez-vous à faire au-delà des limites de la France? Pourquoi passez-vous le Rhin? ce fleuve est une limite très-naturelle, très-tranchée! — Je répondrais à mon Gaulois: Cher ami, votre patriotisme vous emporte et vous fait dire des sottises. Voyez-vous cette belle chaîne de montagnes d'un bleu tellement foncé qu'elles ont paru *noires* à certains yeux; pour cette raison on l'a appelée la *Forêt-Noire (Schwarzwald)*; vous le voyez, cette chaîne est parallèle aux Vosges! Entre ces deux sœurs rivales coule le plus magnifique fleuve de l'Europe. Le Schwarzwald est donc, depuis Lœrrach jusqu'à Heidelberg, l'encadrement du côté droit de la vallée rhénane, tandis que les Vosges dessinent les contours de cette vallée sur le flanc gauche. La végétation est presqu'identique dans les deux chaînes. Un seul point dans le Schwarwald est plus élevé (de 80 mètres) que le Ballon de Soultz, la cîme la plus haute des Vosges. Cela explique la présence au *Feldberg* de quelques plantes alpestres qui manquent à nos montagnes.

Cette similitude frappante devait être signalée au botaniste alsacien qui, certes, n'oubliera pas de faire de nombreuses visites au Schwarzwald; il fallait lui indiquer les ressemblances et les rares dissemblances. Il fallait encore lui parler du Kaisersthul auquel on arrive en beaucoup moins de temps qu'au Ballon de Soultz; et que les habitants de l'Alace, entre Colmar et Schlestadt, ont journellement devant leurs yeux. Colline admirable, aux points de vue pittoresque, botanique, agricole, géologique et minéralogique.

Voilà donc *notre domaine floral*. Nous convenons que les extrémités ne sont pas tirées au cordeau, ni découpées à l'emporte-pièce! C'est à peu près le panorama du Hohneck (moins les Alpes) qui constitue notre champ d'étude; il est vaste, mais il est naturel; il nous offre des contrastes intéressants, et des similitudes plus intéressantes encore. Certes... il ne mérite pas l'épithète d'*Alsatique*, d'une manière absolue et exclusive; aussi, avons-nous ajouté au titre de notre *Flore d'Alsace : et des contrées limitrophes*.

M. Delbos regrette le vague de ces limites! Dans son opinion une flore devrait se borner à l'énumération des plantes d'une région naturelle (c'est aussi notre opinion). Pour constituer une région

Digitized by Google

naturelle, M. Delbos nous construit une Alsace à sa façon. « L'Alsace, dit-il, considérée dans son acception la plus étendue, est cette *étroite* et longue plaine, arrosée par le Rhin qui commence au pied du Jura de Belfort à Bâle et *se prolonge au Nord jusqu'au Taunus et aux environs de Wetzlar*, bornée à l'*Ouest* par les Vosges et le Hundsruck, à l'*Est* par le *Schwarzwald*, et *puis à partir de Baden par les terrains triasiques jusqu'à Aschaffenburg.* » — Respirons un peu ! Ah ! si nous avions admis ces limites pour notre Alsace, que les Allemands nous seraient *tombés dessus !* cette expression vulgaire est encore trop peu énergique ! On nous aurait fustigé jusqu'au sang et avec raison ! Le domaine que vous nous proposez aurait pu porter le nom de : *Flore rhénane depuis Bâle jusqu'à Coblence ou Cologne* et de tous les affluents du Rhin entres ces villes (bassins du Neckar et du Mein, y compris). Mais conserver (même vaguement) pour un domaine semblable le nom d'*Alsace*, étendre cette province jusqu'à *Wetzlar* et *Aschaffenburg*, c'eût été annuler d'un trait de plume, les deux Hesses, le duché de Nassau, la ville libre de Francfort et plusieurs autres petites *principautés* germaniques. Savez-vous bien où est situé Wetzlar ? à 75 kilomètres Est du Rhin, à 35 kilom. Nord de Francfort, à 10 kilom. Ouest de Giessen ! Savez-vous bien ce que c'est que le Hundsruck, que vous placez à l'Ouest de votre plaine d'Alsace ? C'est tout le système de montagnes (Grauwacke) situé dans l'angle formé par le Rhin et la Moselle entre Trèves, Mayence et Coblence ; système qui, sur la rive droite, s'appelle le *Taunus* et le *Westerwald*, au pied oriental duquel est situé Wetzlar. — Et vous voulez qu'un botaniste *alsacien* s'occupe de la flore de ces régions lointaines (d'ailleurs parfaitement étudiées par Wirtgen, Bogenhardt, Löhr ; Fresenius, etc., etc., dans leurs Flores respectives). Je n'ai jamais mis le pied ni sur le Hundsruck, ni sur le Taunus, ni sur l'Odenwald. — Non, M. Delbos ! l'Alsace n'a rien à voir ni à Wetzlar, ni à Aschaffenburg, ni au Taunus, ni au Hundsruck, ni à l'Odenwald, ni même au système houillier à Saarbrück.

L'Alsace, au point de vue phytostatique et dans sa plus vaste acception, ne peut aller au Nord que jusqu'à la fin du Grès Vosgien, près de Kaiserslautern. Les Allemands accordent ceci aux botanistes de l'Alsace, comme dernière limite. Ils ne nous permettent pas d'aller jusqu'au Mont-Tonnerre (conglomerat-porphyrique), ni jusqu'au calcaire-tertiaire entre Mayence et Dürkheim. On nous accordera

Digitized by Google

encore, quoique avec répugnance, les plaines rhénanes situées entre Landau, Wissembourg, Lauterbourg et Germersheim, que l'on a détachées en 1815 du département du Bas-Rhin. Telles sont les limites extrêmes au Nord que nous avons osé revendiquer comme faisant partie de notre domaine floral. Aller plus loin eût été plus que téméraire.

Arrivons aux limites méridionales. M. Delbos parle ici d'une *Alsace française*, ayant pour limites les derniers contreforts du Jura au Midi, le *Rhin à l'Est*, les Vosges cristallines à l'Ouest. Qu'appelez-vous l'*Alsace française*? Probablement celle où le peuple parle français ou patois! Eh bien, encore ici, vos limites de cette Alsace française sont peu conformes à la vérité, et je doute fort que vous l'ayez jamais parcourue autrement qu'en chemin de fer ou en diligence. Les limites de cette Alsace française sont celles des bassins de la Savoureuse et de l'Allaine. Partout ailleurs c'est le plus détestable patois allemand que l'on parle, surtout entre Ferrette, Huningue et Dannemarie. Il nous était impossible de ne pas nous occuper de la flore du Jura sundgovien et même du Jura *dubusien*. Le premier, au point de vue historique et administratif, fait partie du Haut-Rhin. De plus, il fait un curieux contraste avec nos Vosges. Quant aux Vosges lorraines nous ne pouvions pas ne pas en parler, ni renvoyer nos lecteurs à M. Godron, ni forcer le botaniste alsacien, voyageant dans les Vosges lorraines, à porter deux Flores dans sa gibecière.

M. Godron, dans sa Flore lorraine, a, d'ailleurs, négligé une foule de considérations dont il nous a paru important de parler. — M. Delbos, enfin, croit que nous aurions dû noter, par un signe typographique, les espèces se trouvant dans les limites de l'Alsace *réelle*. Or, nous avons toujours indiqué, dans la partie phytostatique, l'aire d'extension d'espèce; en sorte que le lecteur est prévenu; d'ailleurs, dans la 3e partie (qui va paraître) nous avons catalogué toutes les espèces contrastantes.

En résumé, les prétendues limites naturelles que nous propose M. Delbos sont infiniment plus arbitraires que les nôtres, que nous n'avons admises, d'ailleurs, qu'après mûre délibération. En prenant Strasbourg pour centre nous avons admis un rayon d'environ de 120 à 150 kilom. vers le Nord, le Sud et l'Ouest; vers l'Est, le rayon n'est que de 50 kilom.; les bassins du Danube et du Neckar ayant été rejetés de notre champ d'étude.

Digitized by Google

Nous passons à d'autres considérations. M. Delbos a parfaitement raison de nous reprocher un manque d'ensemble dans l'élaboration du 1er vol.; nous avons même indiqué franchement ce défaut, et nous avons dit que c'était la partie faible et vulnérable de l'ouvrage. Je passe condamnation, et je fais mon *mea culpa*, avec la contrition la plus complète. Il a fallu, dans les *addenda*, ajouter une foule de choses qui auraient dû faire partie du texte. Je conviens, au surplus, qu'au commencement, je n'avais pas encore entre mes mains les trésors littéraires qui, plus tard, sont venus en foule s'accumuler sur mon bureau ! Plusieurs de ces trésors étaient enfouis assez profondément; il a fallu en secouer la poussière séculaire ; d'autres ne m'ont été révélés que pendant le cours de la publication ; de là, une foule d'inégalités et de soubresauts que je regrette infiniment aujourd'hui. Quand je pense à la masse énorme du matériel, qui trop souvent menaçait de m'écraser ou de m'intimider, je m'étonne maintenant que je n'aie pas succombé à la peine.

M. D. nous donne la flore parisienne de MM. Cosson et Germain comme un modèle typographique à suivre. MM. Cosson et Germain ont eu l'avantage d'imprimer à Paris, d'avoir un éditeur habile. Or, je n'ai pas eu d'éditeur; généralement nos libraires de province ne brillent pas par le courage, ils veulent bien profiter de vos labeurs, mais ils ne vous soutiennent pas; ils sont, avant tout, commerçants. Or, M. V. Masson, l'éditeur de MM. C. et G., est un libraire rompu aux affaires ! Les imprimeurs de Paris sont fournis admirablement de toutes sortes de caractères; il y a là des protes intelligents et expérimentés. Tout cela m'a fait défaut à Strasbourg. On y a mis tout le zèle et toute la bonne volonté possibles et nous avons fait tout ce qui était dans nos petits moyens. — C'est là mon excuse quand on me reproche que la disposition des tableaux, le choix des caractères, la composition des titres, etc., etc., laissent beaucoup à désirer. Oh ! j'en conviens parfaitement !

M. D. croit que j'aurais dû faire comme MM. Cosson et Germain, et publier les analyses dans un livre à part. Tout cela m'aurait coûté un milier de francs de plus. On aurait acheté ce « *pont d'âne* » et le travail sérieux aurait eu le temps de moisir.

M. Delbos a raison de dire que le trop riche ou trop lourd *addenda* rend l'usage de la flore d'Alsace un peu pénible. J'en conviens, déjà dans la préface, et s'il m'est donné de publier une 2e

Digitized by Google

édition du 1er volume, les considérations éparpillées dans les *addenda* seront intercalées dans le texte.

M. D. aborde ensuite le *système* ou la *méthode* suivis dans la *Flore d'Alsace.*

Nous trouvons qu'ici M. D. se donne beaucoup trop de peine pour nous montrer des lacunes, des erreurs, des choix malheureux, des classes inégales; des subordinations arbitraires; que sais-je encore? Rien de plus facile que de faire de la critique à ce point de vue. Nous avons déclaré d'avance que nous n'avions pas la moindre prétention à la nouveauté, que nous avions modifié le système de Decandolle par quelques lambeaux arrachés à Endlicher; nous aurions pu ajouter que nous avons puisé quelques données chez Grisebach, Perleb, Bartling, Spenner, Reichenbach. Nous avons fait des emprunts par-ci par-là, et nous avons érigé un petit système qui n'a d'autre but que de faciliter aux élèves l'étude de la subordination des caratères généraux.

Nous n'imposons à personne cet essai modeste qui n'est même applicable qu'à la flore rhénane. M. Delbos, à en juger par son rapport, connait très-bien l'histoire des systèmes et méthodes depuis Jussieu, surtout en France; il connait les *Nexus plantarum* de LINDLEY, et l'*Enchiridion* D'ENDLICHER; et il doit être arrivé à la conviction que tous les systèmes modernes se valent à peu-près.

Je défends la subordination des familles à un chef immédiatement supérieur, que j'appelle *Ordre* et qu'Endlicher à nommé *Classis*? Mes *ordres* sont en général ceux de Bartling et de Spenner; et puis, j'ai subordonné les Ordres aux Classes qui sont les subdivisions d'Endlicher. La série *candolléenne* ou *kochienne* m'a paru, en général, peu satisfaisante, quoique la plus généralement admise.

M. Delbos a eu l'extrême bonté de résumer en tableau mon petit système; chose que je n'ai pas faite d'une manière aussi complète, aussi *synoptique* que lui. Encore une fois, c'est une partie à laquelle je ne tiens pas; je n'ai pas d'entrailles de père pour elle. Avec Gœthe j'ai pour principe que la nature n'a point de système (1)! c'est l'homme qui en a besoin, comme le perclus a besoin de béquilles. — Certainement il faut un ordre logique dans l'exposition des objets

(1) *Die Natur hat kein System.* (GŒTHE).

Digitized by Google

d'histoire naturelle, mais les bases de cet ordre peuvent être très-variables; il suffit de suivre une méthode plus ou moins rigoureuse.

Le meilleur classement est celui qui est basé sur le plus grand nombre de ressemblances fondamentales, fournies par la physiologie et la morphologie des organes les plus importants de la vie individuelle et surtout sexuelle. Tous les anciens, depuis Gesner et Césalpin, ont entrevu ces nécessités; les 17e et 18e siècles ont travaillé presqu'exclusivement dans ce sens; Tournefort, Rajus, Wachendorf, Haller, Linné, Jussieu, etc., etc., ont fait merveille à cet égard. Au 19e siècle ces questions là commencent à nous intéresser beaucoup moins; nous les trouvons trop scolastiques, et nous pensons que l'histoire de l'*Evolution des Etres* est la partie la plus saisissante, la plus dramatique, dans l'étude des objets d'histoire naturelle.

Cette nouvelle voie a été ouverte par *Wollf*, *Batsch* et *Gœthe;* reprise par *Decandolle*, et depuis, si admirablement poursuivie par Ch. *Schimper* et Al. *Braun*, par *Irmisch* et *Henri Wydler*. Il y a beaucoup à espérer de ces investigations dans l'intérêt d'une future méthode. Ce que nous avons produit jusqu'ici en fait de systèmes et de méthodes a été 1° de travailler pour les commençants, de leur fournir le fil d'Ariane, afin qu'ils ne s'égarassent pas trop. 2° Aux esprits sérieux et philosophiques on a servi le *Genera* de JUSSIEU comme un modèle admirable. Il l'a été pour son temps! alors on pouvait encore maîtriser ses matériaux! aujourd'hui le poids en est écrasant. Tout devient immense, et se gonfle démésurement en tout sens! Les discussions sur les systèmes et les méthodes deviennent aujourd'hui d'un insupportable ennui, on les esquive tant qu'on peut. Ici, on laisse à chacun le droit de faire comme bon lui semble; la critique en Allemagne, ordinairement aussi hargneuse que Cerbère, s'endort ou s'amollit même lorsqu'il s'agit de systèmes ou de méthodes en botanique! Elle est satisfaite, dès qu'elle remarque un lien logique quelconque entre les divers *termes de subordination* de la méthode. Nous n'en dirons pas davantage à cet égard et nous passons à un autre chapitre.

M. Delbos nous reproche l'emploi de certains termes nouveaux, par exemple : *conceptacle carpique (Fruchtgehœuse* des Allemands), au lieu de *péricarpe*. Le mot *conceptaculum* est depuis longtemps employé en Allemagne, Gœthe même s'en sert fréquemment. Nous avons autant que possible évité le mot de *péricarpe* qui nous paraît exprimer, au point de vue étymologique, une idée fausse. C'est,

Digitized by Google

d'ailleurs, un mot fort inutile, d'une signification vague et incertaine. Si nous nous sommes servi du mot *carpidie* comme synonyme de *carpelle*, c'est que la construction du mot *carpelle* a été vivement blamée par les Allemands. Un diminutif latin ne doit pas être appliqué à un mot grec. Nous nous sommes servi du mot *préanthémie* et M. Delbos croit qu'il signifie autant que *préfloraison ;* erreur ! il signifie *état jeune du bouton d'inflorescence* et non du bouton de fleur ! Nous avons rejeté le mot de *glande* pour certains organes des Euphorbes, et nous avons admis celui de *disque nectarifluë* emprunté aux auteurs allemands. Le mot *glande* est si vague qu'il faut le réserver aux organes conglobés ou cellulaires, secrétant un liquide, et non à des organes foliacés, métamorphosés. Nous avons employé le mot *ecblastésie*, créé par Engelmann, adopté depuis 15 ans par M. *Moquin-Tandon*, pour indiquer la naissance d'un rameau à l'aisselle d'un sépale ou d'un pétale. Nous disons *innovations* avec Fries (et avec une foule d'autres) pour indiquer le *renouvellement (Verjüngung)* non sexuel des plantes. *Capitel*, est de M. Seringe, mot vieux de 20 ans, pour indiquer la réunion en petite tête, des carpelles libres monospermes, des renunculacées, des fragariés ; *parapétale* et *parastémone* sont des mots très-anciens. *Carpophille (Fruchtblatt)* se dit lorsqu'on veut spécialement insister sur la nature foliaire du carpelle. *Coalition* ou *coalescence* ne signifient pas *adhérence* ou *cohérence*, mais des actes organiques préparent ces états. Podostémone indique parfaitement le pied, le support d'une étamine ; *isomères*, *méjo*, *poly*, *anisomères* sont des mots déjà proposés par Decandolle ; admis par tous les Allemands ; la chimie les a même empruntés à la botanique. Je dis *ovaire baccien*, pour dire : ovaire *qui se changera en une baie*. *Loges anthériques* est très-vieux.

Les terminaisons diminutives en *uscule* sont très-anciennes aussi ; puisque *décidius* et *caducus* ne sont pas synonymes en latin (voyez Richard). Il est évident que le langage technique de la botanique exige la connaissance du latin et même du grec, la langue française, n'étant pas une langue-mère, ne peut puiser des mots nouveaux qu'à ces deux sources. Lorsqu'un terme latin ou grec a été créé par les botanistes allemands ou anglais ou suédois, et qu'il n'a pas d'équivalent dans le dictionnaire de la langue française, pourquoi, quand il est nécessaire, ne pas l'admettre avec une terminaison française ? La *morphologie moderne*, créée en Allemagne, a introduit une foule de mots nouveaux,

Digitized by Google

pour des idées nouvelles. Il est vrai, la langue allemande a une flexibilité extrême, tandis que le français est raide et tenace dans l'intérêt de la conservation de son trésor linguistique. On est très-embarrassé quand on veut traduire les *traités* et *mémoires* morphologiques allemands. Des mots, depuis longtemps dans le domaine de la glossologie botanique, n'ont pas leur équivalent en français. Par ex. : *Vorblatt*, *Hochblatt*, *Hüllblatt*, *Niederblatt*; j'ai traduit ces mots par : préphylle ou préfoliole ; feuille suprême, feuille involucrale, *feuille infime*. — Voyez, dans le *Bulletin de la Société botanique de France* (passim), à quels mots les botanistes français sont obligés d'avoir recours, et vous serez forcé de convenir que j'ai été extrêmement sobre et retenu dans mes termes que, d'ailleurs, je n'ai pas créés, mais simplement empruntés aux morphologues allemands. J'ai voulu familiariser mes élèves avec les termes allemands nouveaux; le langage botanique français de MM. Richard, Mirbel, Adr. de Jossieu ayant beaucoup vieilli, quoique ne datant que de 1815 à 1845.

Je conviens qu'un petit dictionnaire est indispensable pour les personnes qui n'ont pas à leur disposition les livres modernes de terminologie botanique. Je l'ai promis, ce petit dictionnaire; il se trouvera dans le 3e volume.

Après la critique, souvent fort juste, de certains mots techniques, M. Delbos n'a plus que des éloges, parfois légèrement tempérés, par quelques restrictions ou par de modestes regrets.

Ainsi, M. Delbos croit que nous avons été sévère envers certains botanistes, auteurs de flores générales ou locales, pour n'avoir pas fait remonter l'histoire de leurs espèces de plantes au-delà de Linné. Nous trouvons le mot *sévère* un peu trop fort. Ainsi, quant à M. Godet, nous avons simplement *exprimé un regret*. Quant à M. Doell, conseiller aulique et bibliothécaire, nous avons plus vivement regretté cette absence de l'élément historique. On exige beaucoup plus de celui qui a reçu beaucoup, que de l'homme dont les moyens sont plus restreints. Nous n'avons pas eu cette exigence à l'égard de MM. Grenier et Godron. — C'est aussi pourquoi la flore de France est encore à refaire. Une flore de France, *historique* comme nous l'entendons, exigerait la collaboration de plusieurs botanistes non-seulement versés dans la connaissance critique des espèces, mais encore dans l'histoire de la flore depuis le 16e siècle jusqu'à nos jours, dans la géographie botanique ou dans la phytostatique de tout l'Empire. C'est au gouverne-

Digitized by Google

ment à patroner une œuvre semblable. Il faudrait un atlas pour les plantes douteuses et nouvelles, à peu près comme celui de MM. Cosson et Germain, mais en petit in-folio; à peu près dans le genre du *flora germanica* de *Reichenbach*. De plus, il faudrait les noms populaires et les usages des espèces dans les diverses provinces. Je ne blâme donc pas les auteurs d'avoir fait selon leurs forces et moyens, mais je dis que leur œuvre est incomplète et insuffisante, au point de vue des exigences modernes. Je suis bien loin de donner la *Flore d'Alsace* comme complète à cet égard. Je suis même le premier à en signaler les défauts, auxquels j'ai fait, dans l'Introduction, une large part; car, j'ai beaucoup appris pendant la rédaction de ce travail (de 8 années). Toutefois j'aime à croire que j'ai contribué à remettre les flores dans la voie historique qu'elles avaient depuis longtemps abandonnée. La première partie du 3e volume est sur le point de paraître, les premières six feuilles ont été déjà distribuées aux membres du congrès botanique de Strasbourg; déjà on en a fait de nombreux extraits, dans les récits de nos excursions (du 16-22 juillet). J'ai été très-sobre dans ce travail, et je n'ai pas voulu faire un volume de 600 pages. Cet opuscule n'a que 8 feuilles ou 192 pages in-12.

Je termine cette lettre en priant M. Delbos de croire que j'ai été très-sensible aux éloges qu'il a bien voulu donner à quelques parties de la *Flore d'Alsace;* je le remercie bien sincèrement de ses conclusions bienveillantes.

F. KIRSCHLEGER.

---

CORRECTIONS A FAIRE A LA CARTE.

Schlestadt, le 22 septembre 1858.

Mon cher Directeur, en comparant l'épreuve à la carte que j'avais ici, j'ai trouvé qu'il existe bien des chemins qui ne sont point tracés en rouge et que j'avais calqués comme routes modernes (à droite vers le bas). 1° la route de Hilsenheim à Diebolsheim; 2° de Hilsenheim à Wittisheim; 3° de Muttersholtz à Wittisheim, 4° de Baldenheim sur Richtolsheim et Schœnau. — Comme il n'y a rien à effacer mais à ajouter un trait ═ au lieu de — veuillez faire la correction si le tirage n'est pas fait. Au haut de la carte il y a Glœckels*bourg* au lieu de *berg*. Le chemin de Krautergersheim à la route d'Obernai à Strasbourg est aussi une route moderne ═ au lieu de —. Même observation de Schæffersheim à Erstein ═ au lieu de — et au-dessous de la route à Krafft idem. — Le cours de l'Andlau n'est pas indiqué de Valf jusqu'à Andlau, la rivière traverse Andlau, Eichhoffen, etc., on pourrait écrire *Andlau R* au-dessus de la ville de ce nom pour que ce ne soit pas pris pour un chemin.

Je désire que ma lettre arrive encore à temps. Votre dévoué, COSTE.

La lettre est arrivée trop tard; c'est pourquoi on la publie comme *erratum*.

Digitized by Google

# L'ABBÉ GRANDIDIER ET LE CONSEILLER RADIUS.

—

L'abbé Grandidier venait de mourir à l'abbaye de Lucelle. Tous ceux que son talent et son caractère avaient dominés se relevèrent presqu'aussitôt et montrèrent par leur attitude combien ce joug leur avait pesé. On put juger alors seulement de l'influence qu'il avait exercée dans le pays et du soin que l'on avait pris dans les rangs les plus élevés pour ne pas lui déplaire, dans les questions les plus futiles.

Ainsi, quelques années avant sa mort, on avait publié à Strasbourg les *Vues pittoresques de l'Alsace* (1) pour lesquelles il avait fait le texte. Dans la notice sur Guémar, il attribue à la bourgeoisie la faculté de présenter des candidats pour les fonctions de bourguemestre et de conseillers, qui étaient à la nomination du seigneur territorial. M. Radius, conseiller intime du prince Maximilien de Deux-Ponts, dans les domaines duquel était compris le village de Guémar, dut être froissé vivement de l'assertion de Grandidier qui donnait un privilége inusité aux bourgeois et amoindrissait les droits du seigneur. Réclamer contre ce qu'il appelait une fausseté, eut pu indisposer l'auteur, et amener une polémique dans laquelle Radius aurait sans doute eu le dessous, alors que de tous côtés déjà s'élevaient des réclamations contre les priviléges de la noblesse et que l'horizon politique commençait à s'obscurcir. L'auteur,

(1) Cet ouvrage a été publié en 1785 — 1 vol. in-4°. Il renferme 12 planches dessinées et gravées par M. Walter, citoyen de Strasbourg; elles sont accompagnées d'un texte historique par Grandidier et représentent Ribeauvillé, le château de Girsberg, Dusenbach, Zellenberg, Sainte-Marie-aux-Mines, Eschery, Guémar, Bergheim, le lac noir, Pairis, Kaysersberg et Munster avec la vallée de Saint-Grégoire. Ces vues pittoresques sont dédiées au prince Maximilien-Joseph de Deux-Ponts à qui appartenaient alors la plupart des lieux qu'elles représentent.



Digitized by Google

d'ailleurs, aurait peut-être produit des preuves irrécusables du droit de présentation qu'avait eu la bourgeoisie de Guémar et dont elle avait été dépossédée par son seigneur.

Malgré son zèle bien connu et son dévouement absolu aux intérêts du prince de Deux-Ponts, M. Radius garda le silence et attendit le décès de l'abbé Grandidier pour protester. Après 3 années d'attente, il écrivit, au nom de la chambre du conseil de Ribeauvillé dont il était l'âme (1) la lettre suivante au curé-recteur de Guémar qui avait été l'ami de Grandidier.

« Ribeauvillé, le 30 janvier 1788.

« Monsieur,

« Nous voyons dans un cahier des *Vues pittoresques de l'Alsace*, « sous l'article de Guémar, page 3, les expressions suivantes : *Le « greffier est nommé par le seigneur; la bourgeoisie lui présente deux « sujets pour les places de bourgmaîtres et de conseillers, et il choisit « l'un des deux.*

« La fausseté de cette dernière partie rendue publique dans une « pièce dédiée à S. A. S. Monseigneur le prince palatin de Deux-« Ponts même, nous a obligé de nous informer de la source où feu « M. l'abbé Grandidier doit l'avoir puisée.

« On nous a dit que c'était de vous que cet historien avait tiré ce « renseignement. Nous n'y ajoutons pas foi, puisque nous vous en « savons mieux instruit; mais peut-être pourriés-vous nous enseigner la personne qui a fournie à M. Grandidier cette fausse anecdocte, contre laquelle il faut que nous nous élevions en particulier, « sans que nous entendions par là adopter tous les autres objets « renfermés dans la description de Guémar.

« Nous vous prions d'avoir la complaisance de nous en faire quelqu'ouverture que nous espérons d'obtenir de votre amitié dans la « considération aussi sincer que distinguée avec laquelle nous avons « l'honneur d'être, etc. »

La réponse de M. le curé Lefébvre ne se fait pas attendre; elle est du 3 février. Je la transcris en entier:

---

(1) Quatre conseillers composaient alors cette chambre chargée de l'administration de la seigneurie de Ribeaupierre; c'étaient le conseiller intime Radius qui en avait la présidence, et les conseillers Wetzel, Hedinger et Steinheil; ce dernier était en même temps archiviste.

Digitized by Google

« Messieurs,

« Il y a déjà plusieurs années que feu M. l'abbé Grandidier m'a fait « l'honneur de m'addresser une feuille portant plusieurs questions « concernant l'histoire de la ville de Guémar, sur lesquelles il me « prioit de lui procurer des notions et des éclaircissements. Sentant » l'importance et les conséquences de cet objet, j'ai pris d'abord le « parti de m'adresser à M. Steinheil votre collègue, conseiller archi- « vaire de S. A. S^me^, à qui j'ai présenté dans ma lettre une copie de « la feuille sur laquelle je devois répondre.

« M. Steinheil m'ayant déclaré avec toute l'honnêteté dont il porte « toujours l'empreinte sur sa personne, qu'il ne lui étoit pas libre « d'extrader, quoique ce fût des archives de Ribeauvillé sans la per- « mission expresse de son prince, j'ai été obligé de me retourner de « mon mieux ici pour satisfaire aux désirs de mon ancien ami. Après « des conférences avec les personnes les plus notables de Guémar et « quelques idées qui me restoient un peu confusément, de ce que « m'en avait autrefois appris feu mon frère, j'ai adressé de bonne « foy à l'autheur en question toutes mes remarques, en le priant de « ne pas trop s'y rapporter, eu égard à la source dont je les avois « tiré ! Mais je ne crois pas m'être expliqué jamais de la manière « dont vous l'exprimés, Messieurs, dans votre lettre, sur les droits « respectifs de S. A. S^me^ et la ville de Guémar, dans la nomination aux « places de Stettmeistre et conseillers du magistrat. Pour vous en « convaincre jusqu'à l'évidence, je vous donne ici, Messieurs, avec « cette simplicité du cœur et ce dévouement sans réserve dont je fais « profession avec vous, la minute même de ma réponse à M. l'abbé « Granddidier, dans tout le désordre où elle se trouve, et aux risques « d'être peut-être bien censuré de votre part, vous priant, Messieurs, « de vouloir bien me la renvoyer ; c'est vrajment une providence que « j'aye conservé cette minute d'ailleurs si peu intéressante, mais qui « me le devient depuis l'opinion qu'on a voulu vous donner de plus « d'influence que je n'en ai dans l'ouvrage dont il s'agit.

« Au reste, je m'offre, Messieurs, de donner lecture à qui vous « jugerés à propos de votre part, d'un article de la dernière lettre « de feu mon ami, où il me promet de rectifier quelques endroits « de l'histoire de Guémar sur lesquels je croyois qu'il pouvoit s'expli- « quer autrement. Ceci vous prouve que M. l'abbé Grandidier ne me « doit pas tout ce qu'il a dit et écrit sur Guémar ; et que de mon côté

Digitized by Google

« je ne souscrirois pas partout non plus, quoique je n'aye trouvé « dans cette partie de son ouvrage aucune erreur essentielle.

« Je suis avec un respect singulier, Messieurs, le plus humble et « le plus dévoué de vos serviteurs.

« LEFEBVRE.

« A Guémar, ce 3 février 1788. »

A cette lettre tout à la fois humble et digne, l'auteur avait joint, comme il l'annonce, les questions que son ami l'abbé Grandidier lui avait adressées sur Gémar. Voici la copie textuelle de ces questions présentées sous forme de note et qui font connaître le mode adopté par l'auteur pour la composition de ses notices historiques.

« On demande

« 1. Combien de familles catholiques il y a à Guémar; combien à « Illhæusseren?

« 2. Combien y a-t-il de luthériennes, calvinistes et juives tant à « Guémar qu'à Illhæusseren?

« 3. Le nombre et le nom des portes de Guémar.

« 4. De quoi est composé le magistrat de Guémar?

« 5. Quelles sont les armoiries de Guémar?

« 6. Son château existe-t-il encore? Y a-t-il encore des restes de « ses murs, de ses fossés et de ses anciennes fortifications?

« 7. Quel est le décimateur du ban de Guémar et de celui d'Ill- « hæusseren?

« 8. Y a-t-il outre la cure, d'autres bénéfices sous la paroisse?

« 9. Quel est le S^t Patron de l'église paroissiale? En quel tems fut- « elle bâtie? Combien a-t-elle d'autels et quels sont les titres des « saints de ces autels? Y a-t-il quelques confréries? Y a-t-il quelques « épitaphes ou monuments remarquables?

« 10. Quel est le S^t Patron de l'église d'Illhæusseren?

« 11. Y a-t-il dans le district de la paroisse de Guémar quelqu'au- « tres chapelles ou stations?

« 12. Qu'est-ce que c'est que la chapelle de S^t Maximin?

« 13. Sur quelle rivière est placé Guémar?

« 14. Le ruisseau d'Eckenbach ou le Landgraben est-il éloigné de « Guémar? de quelle paroisse sont les habitans voisins de cet Ecken- « bach?

« 15. Y a-il un hôpital à Guémar et par qui fondé?

« 16. Y a-t-il quelques cours franches à Guémar?

Digitized by Google

« 17. Le chapitre de la primatiale de Nancy et celui de St Dié ont-
« ils encore des biens à Guémar ?

« 16. Y a-t-il des traces du village inférieur et du village supérieur
« de Guémar, *Under et Oberdorff* ?

« 19. Où était situé le chateau de Molckenbourg ?

« 20. A quel titre la maison de Ribeaupierre est-elle Patronne de
« la cure ?

« 21. A-t-on quelques connaissances sur Jean Jud, curé de Gué-
« mar, en 1482 ?

« 22. En quel jour se tient le *Marck Schwörtag* d'Illhæusseren et
« comment il se tient ? »

Le curé Lefébvre a répondu à toutes ces questions : le mémoire qui résume ses réponses et qu'il a soumis à la chambre du conseil pour sa justification, me paraît digne d'être mis sous les yeux des lecteurs. L'abbé Grandidier a puisé dans ce document, mais la plus grande partie des indications que renferme le mémoire est demeurée inédite. (1)

« Dans la ville de Guémar, qui, à ce que l'on dit, est de plusieurs siècles plus ancienne que celle de Bergheim, il se trouve aujourd'hui 148 feux, non compris deux au chateau, lesquels composent 64 familles presque toutes bourgeoises, parmi lesquelles on peut compter dix familles notables et patriciennes : il n'y a jamais eu ni juifs ni luthériens, ni calvinistes dans la ville. Le chateau est habité depuis un temps immémorial par des calvinistes (il l'a été pendant quelque tems par un anabaptiste), fermiers du seigneur de génération en génération.

« Illheussern, qui n'était composé, il y a soixante et dix ans, que d'un très-petit nombre d'habitations, s'est tellement peuplé depuis, que l'on y compte à ce moment soixante-trois familles, dont huit sont calvinistes et la principale est celle de Farny, anciens fermiers du seigneur. Parmi les catholiques, il y en a sept plus anciennes, qui sont les notables du lieu. A un quart de lieu se trouve la Riethmühl, une emphyteose seigneuriale, possédé par un calviniste, qui

(1) Cette notice et la correspondance que nous publions existent à la préfecture du Haut-Rhin et fait partie des fonds de la maison de Ribeaupierre.

Digitized by Google

ainsi que les deux parcs de Guémar et de Ribeauviller dans le Gemeind Rieth, dépendent de la paroisse de Guémar. Il n'y a jamais eu ni juifs ni luthériens à Illheussern. Le curé de Guémar est le propre curé des calvinistes pour le baptême, le mariage et la sépulture, parce qu'ils n'y ont aucun exercice de religion. Ils vont à la Céne à Ste-Marie, et fréquentent les prêches indifféremment à Ostheim, Ribeauviller.

« Il n'y a jamais eu que deux portes à Guémar; l'une sur la place dite *Freytag Platz*, qui répondoit au Laadhofft ou port de Guémar où les bateliers chargeoient et déchargeoient; cette porte s'appeloit *Ober Thor* ou *Fischer Thor*, au dire des plus anciens habitants. Elle est murée depuis que la tribu des bateliers s'est retiré à Illheussern; à sa place on a pratiqué une fausse porte à l'Orient de Guémar, pour la commodité des habitants. L'autre porte est la porte d'entrée actuelle, sans ponts levis mais on y distingue parfaitement les restes de fortifications, tant par la double entrée, l'ancien corps de garde qui est entre ces deux portes, les remparts, les souterrins, les fossés.

« Le magistrat de Guémar était composé autrefois de 4 Stettmeistress, qui avoient chacun à son tour la régence une année et tenoient audiance à Guémar avec le baillif. Depuis que le bailliage de Guémar qui comprend avec cette ville, les villages d'Illheussern, Ohnenheim, Heidolsheim, Mussig et Jebsheim a été uni au bailliage de Ribeauviller, le magistrat de Guémar n'est composé que du greffier, d'un Stettmeistre, en même tems prévôt, et de trois conseillers qui ne siègent plus; toutes les sentences se rendent à Ribeauvillé.

« Les armoiries de Guémar portent sur un champ....., les 3 talons de Ribeauviller, une herse, au-dessus de laquelle sont deux poissons, qui marquent l'ancienne tribu des pêcheurs d'Illheusseren (1), mais qui depuis leur transmigration ne jouissent plus du droit de bourgeoisie à Guémar.

« Le château de Guémar appelé Moleckenbourg, fameux dans l'histoire, va être rasé entièrement; on a commencé sa démolition il y a déjà trois ans; il a été rebatti plusieurs fois. Le milliaire qu'on y

(1) Cette indication n'est pas exacte: les talons dont parle l'auteur du mémoire sont les trois écus ou boucliers de gueules de la maison de Ribeaupierre sur champ d'argent. A la fin du seizième siècle, le sceau du tribunal de Guémar porte un poisson au lieu de deux.

Digitized by Google

trouve aujourd'hui est 1580 ; en fouillant on y a trouvé beaucoup de grains brûlés aparement du dernier siege des François et des Suedois; on dit que les François y ont fait prisonniers 1500 Allemands, je ne sais à quelle époque.

« Illbeussern n'a aucun ban. La seigneurie a distribué à quelques particuliers des portions du Gemein Marck pour les cultiver. Le gros décimateur en grains à Guémar, est le seigneur. Le gros decimateur en foin est le curé qui jouit encore de la dixme de l'Enclos ou Etter et des Novalles qui ont existé avant l'époque de 1768. — Le même curé a la dixme du vin au canton dit Rirlenberg dans le ban de Bergheim, une autre en vin au canton dit Altenberg, etc., dans le ban de S^t Hypolite en Lorraine. Il avait aussi dix mesures de rentes foncières du Geisberg au ban de Ribeauviller, mais qui est prescrite aujourd'hui.

« Il y avait deux Chapellainies autrefois à Guémar, avec un prémissaire ; les biens du primissariat sont entre les mains de la seigneurie depuis le changement de religion.

« Le Patron de l'église de Guémar est S^t Leger évêque d'Autun, ministre de Childéric un de nos rois de la première race et martyr. Comme la paroisse de S^t Denis hors les murs, dont Jean Muller étoit curé en 1548 du patronage du chapitre de S^t George de Nancy a été reunie à celle de S^t Léger, on honore comme Patrons les deux saints; cependant la fête de S^t Leger est toujours la principale. Personne ne connait à Guémar l'époque de la construction de l'ancienne église de Guémar, celle d'aujourd'hui a été batie en 1742 elle est fort jolie et très bien entretenue. Il s'y trouve 3 autels : le maitre autel est dans le gout de l'ancien autel de la cathédrale de Strasbourg, avec des péliers pilastres, etc., etc. ; les autels collateraux *(sic)* sont celui du Rosaire et celui de S^t Sébastien. Il y a 4 cloches, la grande a plus de..... quintaux.

« Il y a une confrerie du S^t Rosaire qui peut avoir 12 à 1500^l de fond ; le curé recteur en est le præces. Le magistrat de la confrerie est composé de 2 prefects, deux assistants, d'un secrétaire, du senior, le premier des quinze ou quindecimvir et d'autres employés ; elle est fort bien en ornements. Le même nombre de personnes se trouve parmi les filles et les femmes à peu près.

« Il n'y a point d'autres monuments à Guémar, que sur le cimetière hors les murs une pierre sépulcrale qui porte le nom et les armes de Hans Juncker von Ottmarsheim, et une autre qui

Digitized by Google

porte pour armes un bras avec un marteau en main et qui, à ce que quelques uns pensent, marque un de *Schmittberg* enteré à côté du chevalier d'Ottmarsheim. Il y a bien apparance qu'en fouillant on trouverait encore d'autres monuments distingués.

« Il n'y a qu'une petite chapelle à Illbeussern, où cependant aujourd'hui les habitants du lieu, se font desservir les dimanches et fêtes ordinaires à leurs frais par un Augustin de Ribeauviller avec l'agrement du curé et tant qu'il jugera à propos de le permettre, parce que d'ailleurs ils sont obligés de se rendre toute l'année à l'église de Guémar.

« La construction de la chapelle de S^t^ Maximin, la seule qui reste dans le district de la paroisse de Guémar, se perd dans les siècles les plus reculés. Le milliaire connu est de 1262. On ne sait quel comte de Ribeaupierre l'a bâtie. Le vulgaire pense, que c'est le comte *Smassmann* après son retour de la Terre Sainte. Mais le pieux voyage de ce comte a eu lieu postérieurement à l'époque de 1262. Il y a apparance que l'ancien nom de cette chapelle appelée *Sanct Smasmann* n'est autre que S^t^ Maximin, et que le peuple en unisant dans la prononciation la lettre *S*, qui signifiait Sanct, au mot Masmann, sans distinguer *le point* entre cette lettre *S* et le mot suivant, en a fait Smasmann et ce Masmann vieux mot, en prononçant l's par un x, et changeant la lettre *a* en *i* (ce qui est arrivé à l'égard de bien d'autres noms) est enfin devenu le môt d'aujourd'hui, Masimin, ou Maximin, quoique bien des gens conservent encore aujourd'hui le nom de *Schmasmann*. La nef de cette chapelle, qui n'est ni paroissiale ni bénéficiale, qui n'a plus aucune fondation, et qui parait être purement votive, a été rebatie de ses propres fonds en 1783. Il n'y a qu'un autel aujourd'hui, mais très bien construit en bois, chargé de dorures, de quantité de saints, haut de plus de 30 pieds, et qui tient toute la largeur du chœur bien vouté. Les deux autels collateraux qui seront placés au mois d'août prochain seront faits de bois de chêne en pilastres avec beaucoup de dorure; à droite sera l'autel du Sacré Cœur, à gauche celui de la S^te^ famille. Le Marguillier, bourgeois de Guémar, jouit pour son salaire de 3 arpens de terre partie en vigne et d'une bonne habitation qui sera rebatie toute à neuve cet été. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette chapelle a échappé à toutes les fureurs des guerres et de la révolution de religion en Alsace. Les comtes de Ribeaupierre, dont les personnages

Digitized by Google

et les armoiries étoient anciennement peints sur les vitrages, y venoient faire leur dévotion avec toute leur cour. La fête du Saint se tient solennellement le 29 may et le mardy de Pentecôte, avec les indulgences plenières et le concours, y est immense; on a déjà compté 80 à 100 voitures et bennes. Il y a cinq fondations d'anniversaires dans cette chapelle, 1° pour un Barth, greffier, 2° une dame Andlauer, 3° la nièce de M. l'évêque de Messala, 4° et deux curés, et une messe fondée tous les vendredis avec un concours ordinaire assez considérable. On y fait alors chaque fois des prières publiques pour la conversion des hérétiques de la Province.

« Guémar est placé sur la rivière de la Fecht, proprement un torrent qui baigne ses remparts vers l'Orient, et qui se jette dans l'Ill à Illheussern.

« Le Landgraben est à petite lieue de Guémar, il coule par les bans de Bergheim, Rödern, Rohrschwihr et S^t Hypolite.

« Il n'y a jamais eu d'hôpital à Guémar.

« Il n'y a que deux cours franches à Guémar; le chateau et le presbytère qui était aussi appelé Freyhoff.

« Le chapitre de la Primatiale de Nancy est propriétaire d'une grande emphyteose dont les Wendling sont en possession. La colonge de Liepvre, *Leberauische Dinckhof*, en dépend aussi. L'Obermeyer de ce Dinckhoff est le fermier des biens du même chapitre à S^t Hypolite; l'Untermeyer est le fermier ou l'emphyteote de Guémar. La colonge se tient le mardy après la S^t Martin. Il y a encore 2 Dinckhoff seigneuriaux au chateau. L'un appelé *der trockene*, parce que les colongers n'y ont ni à boire ni à manger; l'autre *der nasse*, parce qu'on y mange et boit bien. De même qu'a l'autre du chapitre de S^t Diez, c'est toujours l'Untermeyer qui en fait les frais. On y édicte des amandes, dont on appelle à d'autres Dinckoffs, qui prononcent en dernier ressort; du moins le conseil ne s'en mêle pas et y renvoit. La colonge de Liepvre est chargée d'acquitter annuellement au curé de Guémar 25 livres pour une messe tous les mercredis de l'année.

« Il n'y a plus d'autres traces des villages *Unter* et *Oberdorf*, que les décombres souterrains que les laboureurs rencontrent encore quelquefois en labourant. Ces deux villages étoient situés sur le terrain, qui depuis la forêt en deça de la Fecht, prend jusques sur la nouvelle chaussée royale de Colmar, à l'endroit à peu près de la petite chapelle appelée *Oberes Kapelein*, où étoit le puit appelé *der*

Digitized by Google

*Neuen bronnen*, et depuis là jusqu'au *Mühlbach* qui baigne les remparts du château et de la ville du côté du midi.

« Guémar appartenait cy devant à la maison de Baden qui l'a vendu à un nommé *Kuntz Meerschwein* de Strasbourg pour onze cent Gulden. Meerschwein l'a cédé à l'évêque et grand chapitre de cette ville et l'évêque l'a donné ensuite en fief à la maison de Rappolstein ; c'est en vertu de ce fief, que cette maison est patrone de la cure. On peut tirer les lettres d'investiture des archives de Saverne ; c'est de feu mon frère, que j'en connois ce que je cite ici, et je ne suis pas tout à fait assuré, si tout ce qui compose ce fief a appartenu à la maison de Baden. Il serait plus sûr de consulter le titre original.

« Jean Jud est appelé Luc Juda dans l'abrégé historique et geographique de l'Alsace qui a paru en allemand en 1782, édition de Basle. On n'en sait pas la moindre chose ici. Il paroit que c'était un savant (1).

« C'est la seigneurie qui indique annuellement le jour de Schwörtag à Illheussern, quand il lui plait, ordinairement au mois de may. Tous les prévôts des sept communautés s'y trouvent. Le bailly donne le serment aux pâtres, qui les oblige à ne recevoir aucune pièce de bétail d'autres communautés, à ne pas souffrir de bête malade, etc., etc. Tous les sept ans se fait solennellement l'*Umritt*, ou reconnaissance des pierres bornes. Auprès de chacune on lit le procès-verbal de son emplacement en présence de tous les préposés des 7 communautés, et en particulier d'un député et d'un jeune garçon de chacune avec lui, afin que la mémoire locale soit mieux imprimée. Le bourreau de Ribeauviller se rend aussi à cette Umritt, et porte sur les deux premières roues d'un chariot dont il n'attelle que cette moitié, un tonnelet de vin, pour les patres qui sont obligés de l'informer des bêtes mortes dans le Rieth (2). »

---

(1) Jean Jude ou Juda était curé à Guémar ; son fils Léon Jud, né dans cette commune, en 1482, et qui devint plus tard curé de Saint-Hypolite, a été un des défenseurs les plus ardents de la doctrine de Zwingle.

(2) En marge de cette notice se trouve l'annotation qui suit :

« *Liste des curés-recteurs de la ville de Guémar depuis 1600.* — Magister « Joannes Straub Scheimbergensis. — Magister Joannes Freytag. — Carolus Hamock. « — Johannes Christoph Zolleren. — Doctor Franciscus. — Claudius François. — « Joannes Christophorus Hauss, *episcopus domit. anopolitanus*, (il a resté curé « jusqu'à sa mort et des chanoines de Colmar desservaient la cure). — Nicolas

Digitized by Google

Les preuves produites par le curé de Guémar paraissent avoir convaincu M. Radius, s'il faut en croire la lettre qu'il fit écrire, le lendemain même, à cet ecclésiastique par la chambre du conseil et que nous reproduisons ici :

4 février 1788.

« Monsieur

« Autant que nous vous sommes obligés des éclaircissements que « vous avés eu la complaisance de nous donner, autant sommes nous « surpris de la transgression de M. l'abbé Granddidier des notions » que vous lui avés fournies sur la composition du magistrat de « Guemar.

« Nous ne trouvons dans la minute de vos renseignements aucune « trace de la prétendüe élection de deux membres par la bourgeoisie « de Guémar.

« Il faut donc que l'historien ait eu d'autres indicateurs ou mal in- « struits ou intéressés à l'affoiblissement des droits du seigneur dans « le choix des membres de la magistrature (1).

« Nous sommes très charmés, Monsieur, que vous nous ayés dé- « trompé et par les assurances que vous avés eu la bonté de nous « donner et par la minute de vos renseignements auxquels nous ajou- « tons toute la foi deüe à la dignité de votre caractère, à l'excellence « de votre cœur et à la noblesse de vos sentiments auxquels nous « faisons un hommage d'autant plus sincer, plus que *(sic)* nous avons

« Genger. — Jean-Baptiste Hauss, frère du défunt, évêque de Messala. — Jean- « Baptiste Leo, officinal de Basle et chanoine de la cathédrale. — Jean-Henry « Schnebelin. — Jean-Baptiste Weegbecher, doyen du chapitre ultra colles, après « l'avoir desservi sous M. Leo, comme vicaire résident et amanuel pendant 32 ans, « est parvenu à en être curé après la mort de M. Leo et en a joui de dix dernières « années de sa vie. — Jean-Christophe-Philippe Lefebure, conseiller ecclésiastique « de l'évêché. »

(1) Dans la minute de la lettre rédigée en entier par M. Radius, ce dernier avait ajouté ici la phrase suivante qu'il a retranchée ensuite : « Ce que nous ne « pouvions réunir dans la forme de nos combinaisons, c'est les lumières que nous « vous connoissons et la publication d'une fausseté que l'on nous asseura venir de « vous, puisque M. l'abbé Granddidier doit avoir dit peu de jours avant son tré- « pas, tenir de vous tous les renseignements locaux. »

Digitized by Google

« l'honneur d'être avec l'estime la plus vraye et la considération la « plus absolüe. »

Cette affaire en resta là ; aucune rectification ne fut faite pour donner satisfaction au seigneur territorial et détruire le mauvais effet que pouvait avoir produit la publication de la phrase incriminée sur l'esprit de la population. M. Radius avait d'autres préoccupations ; il avait à lutter dans toute l'étendue des domaines seigneuriaux contre les incessantes prétentions de la bourgeoisie ; les forêts du prince, qu'on avait si longtemps respectées, commençaient à être dévastées ; on refusait les dîmes et les corvées ; sur divers points on brisait les bornes qui portaient l'écusson de l'ancienne maison de Ribeaupierre, et le moment n'était pas bien loin où le conseiller Radius, obligé de céder devant la colère et les excès du peuple, allait suivre sur la terre étrangère son seigneur et maître, dépossédé comme lui, de ses biens d'Alsace.

J. J. DIETRICH,
chef de division à la préfecture du Haut-Rhin.

Digitized by Google

# VILLES LIBRES ET IMPÉRIALES

## DE L'ANCIENNE ALSACE.

*Suite* (*).

## LANDAU.

Le traité d'Utrecht en 1713 et ceux de Rastadt et de Baden-Argau en 1714 confirmèrent à la France la possession de Landau que lui avaient déjà reconnue dans le siècle précédent les traités de Munster, de Nimègue et de Ryswick.

Ce dernier siège de 1713, et ce fut en effet pour Landau le dernier siège jusqu'à la guerre de 1793, fut marqué comme celui de 1702 par des monnaies commémoratives. Tandis que celles de Mélac ont les fleurs de lys, celles du prince de Wurtemberg portent l'écusson de sa maison, avec les mots : *Pro Cæs.* Imp. — Landav.

Indépendamment de ces monnaies obsidionales il y a plusieurs médailles commémoratives de l'importance du rôle militaire de Landau pendant la guerre dite de la succession d'Espagne. Les unes furent frappées à Paris, les autres à Vienne, en l'honneur des généraux et des armées qui, de 1702 à 1713, surent si vaillamment se disputer la possession de cette place de guerre. La dernière, de 1713, frappée à Paris, porte à l'avers la tête de Louis XIV et en légende *Ludovicus Magnus rex christianissimus.* Au revers l'inscription *MARS DEBELLATOR* et la figure du dieu Mars foulant aux pieds des boucliers. En légende on lit : *Landavia et Friburgo expugnatis*, MVCCXIII.

(*) Voir les livraisons de février, mars, juin, juillet, août, septembre et octobre, pages 49, 97, 257, 313, 402 et 445.

Digitized by Google

Lorsqu'il voit ces médailles de victoire et ces monnaies obsidionales, lorsqu'il lit le récit de ces grandes guerres dont Landau était, en quelque sorte l'enjeu, enjeu gagné au prix de tant de sang, que le Français se sent au fond du cœur un généreux regret en pensant qu'aujourd'hui Landau n'est plus à la France !

Pendant la guerre de 1733 pour la réintégration du roi de Pologne Stanislas, qui, après sa première expulsion de Pologne, avait été reçu à Landau, cette ville ne fut pas menacée, mais cet avant-poste de l'Alsace eut bientôt à faire preuve d'un courageux dévouement.

Ce fut lors de cette campagne de 1744 où le duc Charles de Lorraine, après avoir fait passer le Rhin à son armée et forcé la ligne de la Queich, malgré le corps allié aux ordres du comte de Seckendorf, envahit l'Alsace à la tête de ces 60,000 Hongrois et Croates dont les pillages et les dévastations ont fait appeler cette guerre *la guerre des pandours*. Grâce aux remparts créés par Vauban et au peu de solidité des pandours devant des batteries de canon, la place fut seulement, à cette époque, exposée à un blocus. Ce blocus ne fut même pas très-long, car le maréchal de Coigny, imitant les manœuvres du comte du Bourg pendant la campagne de 1709, ne tarda pas à rejeter les Autrichiens et les Croates du prince Charles au-delà du Rhin. Mais de ce blocus date, en quelque sorte, le patriotisme français des habitants de Landau. Jusqu'alors ils étaient restés plus ou moins neutres entre les belligérants, et le regret de leur ancienne indépendance locale les avait laissés presqu'indifférents entre les prétentions opposées des Autrichiens et des Français, prétentions également hostiles à cette indépendance. Pour cette fois ils n'hésitèrent plus, ils coururent en aide à la garnison française, se formèrent en corps de milice et contribuèrent à maintenir sur leurs remparts le drapeau de la France. La défense de cette ville fut puissamment aidée par les écluses et bâtardeaux établis en 1743 par ordre du maréchal de Saxe et qui permirent d'inonder les approches.

Pendant cette période la ville reçut l'organisation politique des autres cités de la décapole. Le roi lui laissa comme à ses neuf sœurs un simulacre d'indépendance. Les bourguemestres et le sénat continuèrent à être élus par les tribus et par les délégués des tribus. Ils purent encore administrer ou paraître administrer la fortune municipale, mais tout pouvoir politique leur fut enlevé et ils furent mis en

Digitized by Google

tutèle sous un délégué du pouvoir royal revêtu ou affublé du titre romain et trop pompeux de préteur.

Grâce à cette ère de paix et de prospérité, Landau put à loisir se consoler d'avoir perdu son autonomie en prenant sa part des derniers éléments de vie facile et commode qu'offrait encore la monarchie. Son commerce se développa aisément, grâce au voisinage de la frontière et à la protection du roi de France. Les charges de la ville étaient peu nombreuses, car c'était toujours à peu près l'organisation financière d'avant la réunion, seulement l'impôt se payait aux officiers du fisc français. Ces contributions étaient la *capitation*, le *vingtième*, et le droit d'*industrie;* la caisse municipale faisait l'avance des fonds sauf à se récupérer sur les habitants par l'entremise de son receveur des rentes. Ce mode avait l'avantage de ne point faire peser sur les contribuables l'action du fisc central, et le receveur de la ville, n'étant pas soumis à la pression des fermiers généraux, pouvait de concert avec le magistrat laisser une assez grande latitude pour les payements. On ne saurait douter que cette apparente mansuétude du fisc royal contribua beaucoup à populariser dans les anciennes villes impériales d'Alsace la vieille monarchie française. Aussi, lorsque les mauvais jours vinrent pour cette monarchie, les anciennes villes impériales devenues royales lui fournirent-elles un assez grand nombre d'amis plus dévoués et plus courageux que puissants, il est vrai, mais qui auraient pu lui venir en aide plus utilement si à cette époque l'ancien régime ne se fût pour ainsi dire abandonné lui-même.

Ce fut aussi pendant cette période que la religion catholique reprit, non la suprématie à Landau, mais une position d'égalité avec le culte protestant. La garnison française et les divers emplois à la nomination royale ou ministérielle n'avaient pas tardé à ramener dans la ville un grand nombre de catholiques. Plusieurs s'y fixèrent et augmentèrent l'élément catholique au sein de la population qui compta bientôt aussi un grand nombre d'artisans catholiques. Il fallut donc songer à donner plus d'extension à l'exercice du culte catholique à Landau, et les capucins furent autorisés à y établir un couvent en 1740 (1).

Dès le quatorzième siècle la ville avait eu des béguines et en 1508 le magistrat les avait autorisées à se vouer au soin des malades (2).

---

(1) SCHŒPFLIN, Landau.
(2) Ibidem.

Digitized by Google

Mais la réformation ne tarda pas, sinon à les forcer, au moins à les déterminer à quitter la ville. Cependant il ne parait pas qu'on ait confisqué leurs biens; par la suite d'autres religieuses y revinrent à l'époque française, se vouant comme leurs devancières à la sainte mission de sœurs de charité.

Après avoir pendant près d'un siècle et demi vécu, combattu et prospéré sous le vieux drapeau blanc, Landau eut en 1793 sa noble part des dangers et des luttes qui inaugurèrent la gloire naissante du jeune drapeau tricolore. Là, comme partout, la révolution avait déjà éveillé et déçu bien des espérances, trompé bien des dévouements, suscité bien des troubles et fait couler bien des larmes, lorsque le canon de l'étranger vint rappeler Landau à son vaillant rôle de boulevard de l'Alsace sur la frontière du Palatinat. L'armée des coalisés, après la reddition de Mayence et la retraite des troupes françaises sur les lignes de Wissembourg, avait investi Landau dont la garnison réduite à un chiffre assez faible, privée de plusieurs de ses chefs par l'émigration, et très-mal approvisionnée de vivres et de munitions, n'avait guères que ses baïonnettes et son intrépidité à opposer à la puissante artillerie de l'ennemi. Dans cette circonstance encore Landau se montra digne de son passé, digne de ses belles défenses de 1702 et de 1704. Et mieux qu'alors les habitants de Landau surent faire cause commune avec la garnison, car, depuis plusieurs générations, ils étaient français. Aussi la garde nationale de Landau, renforcée par quelques volontaires strasbourgeois, se montra-t-elle au niveau du patriotisme d'alors, et les bourgeois laissèrent stoïquement incendier leurs maisons par les bombes des Autrichiens et des Prussiens pour courir sur les remparts rivaliser de courage avec les soldats de la ligne.

Ce blocus et ce siège de 1793 offrent quelques-uns des traits caractéristiques de l'époque à laquelle l'histoire laissera pour toujours le titre si tragique de 93.

En effet, Landau n'est pas seulement menacé à cette époque par le feu de l'ennemi, mais par les divisions intestines.

Dès le 8 avril 1793, le feld-maréchal Wurmser avait fait sommer de se rendre l'adjudant-général Gilot qui, sous les ordres du général Beauharnais, commandait provisoirement la place de Laudau. Cette première sommation étant restée sans effet et même sans réponse, le feld-maréchal envoya un officier au général Beauharnais pour lui

Digitized by Google

représenter que Landau, dépourvu de vivres, de munitions et de soldats, ne pouvait tenir, que la place ne pouvait être secourue par les troupes sous ses ordres trop faibles pour livrer bataille à l'armée austro-prussienne, et que, pour éviter une effusion de sang inutile, il valait mieux autoriser Gilot à faire une capitulation honorable.

Dites à votre chef, répond Beauharnais à l'aide-de-camp autrichien, que Landau ne se rendra pas, et que n'eussé-je plus qu'un seul grenadier et une seule cartouche, j'irai au secours de la place !

Le brave et infortuné Beauharnais l'eût fait comme il l'avait dit, mais dénoncé par les terroristes, qui ne pouvaient lui pardonner ni son origine et ses formes aristocratiques, ni la modération de ses opinions, ni l'attachement de ses soldats, il fut peu après enlevé à l'armée, mandé devant le comité de Salut public, et le 23 juillet 1793, cinq jours avant la chûte de Robespierre, il dut aller expier sur l'échafaud de la révolution l'honneur d'avoir été l'un des premiers et des plus chevaleresques chefs de ces vaillantes phalanges dont la gloire allait bientôt s'identifier avec celle de sa famille.

Nouvelle sommation au nom du roi de Prusse adressée le 7 mai 1793 à Marie-Joseph Laubadère, appelé au commandement supérieur de Landau. Il répond comme Beauharnais. Le blocus durait déjà depuis un mois et la famine commençait à se faire sentir. Ces privations aigrissaient les esprits, on accusait la parcimonie du général qui se gardait de laisser trop vite épuiser les réserves des magasins ; on alla même bientôt à accuser son patriotisme, et les membres des clubs criaient qu'il voulait laisser mourir de faim les patriotes. Le représentant du peuple Denzel se fait l'interprête de ces murmures ; il somme le chef militaire de prendre des mesures plus révolutionnaires pour augmenter les rations, de faire fouiller les maisons des suspects, et enlever les sacs de grains qu'elles recèlent sans doute ; il lui dit que le blocus ne peut durer longtemps, que la nation ne saurait tarder à délivrer Landau, et que, par conséquent, c'est une trahison que de garder en magasin des vivres nécessaires à la nourriture quotidienne du peuple.

Laubadère répondait vainement que le blocus pouvait durer très-longtemps ; que la nation avait trop d'ennemis sur les bras pour accourir de sitôt en masse au secours de Landau ; que les familles des pauvres suspects arrêtés par ordre de Denzel avaient déjà assez de peine à vivre ; que les patriotes des clubs devaient savoir comme



Digitized by Google

ses soldats jeûner et mourir pour la patrie ; que si l'on épuisait en un jour les faibles réserves des magasins, on serait réduit à se manger vifs le lendemain et que, déterminé comme il l'était à ne jamais rendre la place, il voulait en les diminuant allonger autant que possible les rations.

Ces discussions s'envenimaient de plus en plus ; Denzel avait d'abord eu pour auxiliaire l'adjudant-général Delmas dont la bouillante ardeur accusait les mesures trop méthodiques de Laubadère ; mais bientôt il s'était rallié au commandant supérieur et deux camps presqu'aussi hostiles entr'eux que les assiégeants et les assiégés s'étaient formés dans la ville. L'un, le camp militaire ou le parti militaire avait pour chefs Laubadère et Delmas, et ralliait à lui la majeure partie de la garde nationale ; l'autre était recruté surtout d'individus étrangers à la ville, venus à la suite de l'armée et restés sans emploi, ainsi que d'un certain nombre de réfugiés du Palatinat, du Luxembourg et du duché de Deux-Ponts qui s'étaient compromis par des démonstrations révolutionnaires pendant l'occupation de leur pays par les troupes républicaines, et qui, obligés de s'expatrier par suite de la retraite des Français, remplissaient Landau de leurs plaintes, de leur exaltation et de leurs terreurs. Ce dernier parti avait pour chef le représentant Denzel, originaire du Palatinat, et que ses adversaires accusaient de n'avoir embrassé la cause de la révolution que pour pêcher en eau trouble.

Les choses en vinrent au point que l'on allait se battre entre assiégés en présence des assiégants. Denzel ne se lassait pas de dénoncer comme ennemi du peuple et comme traître à la patrie le chef des défenseurs de Landau ; il veut même le déclarer hors la loi et déjà un complot est formé pour s'assurer de sa personne. Mais celui-ci en prévient l'exécution et fait mettre Denzel aux arrêts.

Cette espèce de coup d'Etat ne laisse pas cependant que de monter encore davantage les esprits, quelques militaires même et une partie de la garde nationale hésitent à se rendre complices d'une arrestation que la Convention nationale pourrait punir avec la rigueur ordinaire. On se rassemble, on demande la mise en liberté du représentant du peuple. Par bonheur, en ce moment, l'ennemi, instruit par les espions de ce qui se passe dans la ville, croit le moment venu d'attaquer. Le général s'écrie aussitôt que c'est aux remparts qu'il faut aller et non pas à la maison de Denzel. Il se met à la tête des ses sol-

Digitized by Google

dats, attire dans leurs rangs quelques-uns des plus exaltés d'entre les émeutiers, fait une sortie et repousse les Prussiens.

Tant d'énergie de la part du chef parvint enfin à remettre un peu d'ordre dans la ville toujours étroitement bloquée. Ce blocus, resserré davantage encore à partir du 1er août, ne lasse pas plus le courage des bourgeois que celui de la garnison. A mesure qu'il se prolonge chacun est conduit à reconnaître combien le général a agi prudemment en économisant les provisions. A défaut de viandes fraîches on se nourrissait gaiement de farinages et de quelques salaisons, on appaisait sa faim en buvant de l'eau. Le vin avait acquis un prix fabuleux, et dans les cabarets on vendait de la détrempe de bois ou de vieux cuir pour de la bierre. De fréquentes sorties toujours heureuses ranimèrent le moral, c'était à qui ferait le coup de fusil contre les Autrichiens et les Prussiens.

Les femmes même s'en mêlaient; Landau pendant son long investissement du printemps de 1793 à fin décembre, blocus devenu siège vers la fin, a pu compter sinon une Jeanne d'Arc au moins plus d'une intrépide amazone. Indépendamment des femmes qui se dévouaient, conformément à l'instinct de leur sexe, pour soigner les malades et les blessés, il en était qui ne craignaient pas d'affronter les balles et d'accompagner les soldats dans les sorties. L'une d'elles fut prise par les Prussiens dans une de ces sorties et reconnue malgré son travestissement en garde national. Conduite devant le roi de Prusse qui venait depuis peu d'arriver au camp, elle fut battue de verges par ordre du monarque, afin d'apprendre aux autres femmes, s'écria le successeur du grand Frédéric, à ne plus méconnaître les convenances de leur sexe (1). Cet exemple, loin d'effrayer les jeunes guerrières de Landau, les exaspéra; il y eut comme une gageure à qui monterait sur les remparts pour faire le coup de fusil. Sur ces remparts, où elles couraient s'exposer si follement, elles risquaient bien de recevoir la mort, mais non plus d'être battues de verges. Parmi les plus audacieuses se faisait surtout remarquer une jeune fille née à Landau où son père, ancien soldat du régiment de Béarn, s'était fixé. Elle n'était pas moins ardente révolutionnaire qu'intrépide soldat, et dans l'émeute pour la mise en liberté du représentant Denzel on ne l'avait que trop remarquée. Dès que la générale

(1) Ackermann et Birnbaum, page 318.

Digitized by Google

était battue dans la ville ou dès qu'un coup de canon se faisait entendre sur les remparts, elle courait aux armes. On disait que c'était pour venger son amant ou son fiancé qui avait été tué dans un des premiers engagements. Loin de se cacher, comme ses compagnes, sous l'habit de soldat, elle se montrait au premier rang vêtue en montagnarde, comme on disait alors, c'est-à-dire, avec le jupon court et un large casaquin ou carmagnole. Sa coiffure était le bonnet rouge auquel se fixait la cocarde nationale. Dès qu'elle voyait l'ennemi elle le provoquait par ses bravades et les balles pleuvaient aussitôt autour d'elle. Enfin l'un de ces projectiles l'atteignit et l'enthousiaste Marianne mourut en soldat sur le champ de bataille.

Dans les premiers mois, l'ennemi n'ayant que de l'artillerie de campagne, les édifices de la ville n'avaient guères eu à souffrir que de quelques boulets perdus. Mais après que les lignes de Wissembourg eurent été forcées, le 13 octobre, les opérations du siège commencèrent, et les bombes firent d'assez grands ravages dans la ville. Cependant, le feu de la place fut si vif que l'ennemi dut suspendre l'attaque. Elle reprit de plus belle le 28 octobre, à trois heures du matin, et le bombardement continua sans interruption jusqu'au 29 octobre à onze heures du soir. Des incendies éclatèrent dans tous les quartiers de la ville et détruisirent les magasins d'approvisionnement et d'effets militaires. Les archives de l'hôpital et avec elles la chronique de Jacques Marzolph furent brûlés, des bourgeois, des femmes, des enfants furent frappés par les éclats de bombes jusques dans leurs caves. Puis, le 30 et le 31 octobre encore deux bombardements, moins actifs toutefois, et qui se taisent enfin dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre. Plus de 30,000 bombes et boulets ont, dit-on, été tirés par l'ennemi pendant ces attaques et les munitions paraissent lui manquer pour continuer. En outre, le but de l'ennemi n'a pu être atteint ; Laubadère, toujours debout sur les remparts, n'a pas permis aux parallèles d'avancer. Une vigoureuse sortie achève d'arrêter les travaux de siège, et le général prussien Knobelsdorf, qui a remplacé devant Landau le feld-maréchal Wurmser, est de nouveau réduit à se borner à bloquer l'invincible forteresse.

Ne pouvant réussir par le feu, l'ennemi alors a recours à l'élément opposé, et ne pouvant plus brûler la ville il tente de la noyer. Ce plan diabolique aurait été suggéré au feld-maréchal Wurmser,

Digitized by Google

d'abord, puis, au général Knobelsdorf par un nommé *Traitteur* (1), de Heidelberg. Il ne s'agit de rien moins que de barrer le cours de la Queich au sortir de Landau pour contraindre les eaux à refluer vers la ville, l'inonder et se transformer au pied des imprenables remparts en autant de mines ou d'attaques à la sape. Mais Laubadère fait exécuter des contre-travaux; l'eau repoussée vers la ville se répand sur les glacis et ne sert qu'à couvrir davantage les approches de la place. Enfin, puisque tout est inutile contre Landau, le fer et la famine, l'eau et le feu, le général ennemi essaye un dernier moyen : il veut négocier et tâcher de faire ouvrir de gré ces portes qu'il n'a pu forcer. Avant la révolution M. de Laubadère, déjà chevalier de St.-Louis, était capitaine du génie attaché à l'état-major de cette arme à Strasbourg. Il avait eu l'occasion d'y rencontrer M. le prince de Hohenlohe alors colonel d'un régiment allemand au service de France. Ce prince qui a émigré et qui commande un corps de l'armée prussienne, a déjà une fois, depuis l'investissement de Landau et pour obéir à un sentiment de courtoisie chevaleresque, fait parvenir par les vedettes ses compliments à M. de Laubadère. Une lettre, soit écrite par le prince, soit supposée venir de sa part, est donc remise par un parlementaire au commandant républicain de Landau. Dans cette lettre, après les félicitations d'un ancien frère d'armes pour sa belle défense, on exprime le regret que tant de bravoure et de talent soient dépensés pour une cause perdue, car, assure-t on, sur toutes les frontières les armées de la République sont battues, et, notamment, l'armée du Rhin, refoulée jusques sur les glacis de Strasbourg, est dans l'impossibilité de dégager ou de ravitailler Landau. Ne vaut-il pas mieux évacuer la ville pour aller rejoindre cette armée que s'obstiner à défendre des murs où, lors même qu'un nouveau siège resterait encore sans résultat, il faudrait finir par mourir de faim ?

Laubadère n'était pas homme à se payer de cette monnaie, il fit une réponse polie mais dont chaque phrase disait : « *Landau ne se rendra pas !* » Et cette réponse il la renouvela encore deux fois, le prince royal de Prusse et le général Knobelsdorf l'ayant à deux reprises encore fait sommer de capituler (2). L. LEVRAULT.

*(La fin à la prochaine livraison.)*

---

(1) BIRNBAUM, page 364.

(2) Ibidem, page 532 (preuves).

Digitized by Google

# LISTE

## DES VILLAGES DÉTRUITS AINSI QUE DES NOMS DE VILLAGES DISPARUS, DANS LA HAUTE-ALSACE.

Schœpflin a donné, dans l'*Alsatia illustrata*, une liste des villages détruits de notre province : V. tome II, p. 339 de la traduction de Ravenèz. Cette liste est devenue incomplète par suite des travaux historiques publiés depuis cet auteur. Nous allons tâcher de la mettre au niveau des connaissances actuelles, pour ce qui concerne la Haute-Alsace et le Sundgau.

S. (1) *Adolsheim*, près d'Ensisheim, est compris dans la banlieue de cette ville (Schœpflin, *loc. cit.*). M. Mercklen, *dans son histoire d'Ensisheim*, I, 136, appelle ce village Adolheim ou *Bavolsheim*.

S. *Alschwiller* et *Alratzwiller*. Au 15e siècle, ces deux villages sont cités comme formant deux paroisses du décanat *citra colles Ottonis*. (Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, I, p. LXXVII). L'orthographe des deux noms s'est constamment maintenue distincte, de sorte qu'il s'agit bien de deux villages, quoique l'on ne sache plus ce que le second est devenu, ni où il était situé. Quant au premier, on sait, par Berler, qu'il a été détruit, au 14e siècle, par les Anglais, et que les habitants se réfugièrent à Soultz. La butte de St.-Georges, situé au canton dit Orschwillerburg, corruption d'Alschwillerburg, à un kilomètre de Soultz, indique encore l'emplacement de ce dernier village.

Alschwiller, au 13 siècle, s'écrivait Aliswilre (Schœpflin-Ravenèz, IV, 209) et, ailleurs, Alswilre, en 1268.

Alratzwiller, à la même époque, s'écrivait Alrichiswilre (ibid., IV, 209) et Alriswilre, d'après un règlement colonger d'Issenheim de 1382.

S. *Altenheim*, près de Zellenberg. Détruit au commencement du 13e siècle. Le territoire en a été partagé entre Beblenheim et Zellen-

(1) Nous ferons précéder de la lettre S les noms cités par Schœpflin.

Digitized by Google

berg : cependant, les habitants en ont été, pour la plupart, transportés à Zellenberg (ibid., IV, 190 et 262). Du temps de Schœpflin on voyait encore la fontaine, indice d'anciennes habitations. — Un renouvellement des rentes de la cour franche de Zellenberg, de 1568, appelle ce territoire « le ban commun. »

*Bernhausen*. Berinhuson est cité entre Ruhunlewa et Mietersheim, sur les confins de la Hart, dans un titre de 1004 (ibid., IV, 98). Dans un autre titre de 1040, cet endroit est appelé Bernhuson. (Trouillat, I, 168).

S. *Bieterlingen*, entre Ober-et Niederhergheim. (Schœpflin-Ravenèz, V, 339). Au 14e siècle, l'abbesse d'Erstein y possédait une cour colongère.

S. *Birlingen*, près de Cernay. Du temps de Schœpflin il y avait encore une église et deux habitations (ibid., IV, 162). Il y avait autrefois un prieuré et un pèlerinage. La statue miraculeuse de la Vierge, qui s'y trouvait, est aujourd'hui à l'église paroissiale de Cernay.

S. *Birsen*, près de Huningue, sur l'emplacement de S.-Louis, (ibid., V, 339). Cité sur l'autorité de la topographie d'Ichtersheim.

*Bleyenheim*, près de Gundolsheim. Dans un cartulaire de l'abbaye de Murbach (archives du département du Haut-Rhin) on trouve, à la date de 1453, des noms tels que « *in Blüenhein velde, zuo Blüenhin, vff den Blüwenhein weg.* » Un titre de la colonge de Gundolsheim, de 1531, porte : « *zwischent Gundeltzhin und Blüwenhin bann,* » (mêmes archives).

*Blidolzheim*, près de Bantzenheim. L'état des rentes et revenus de la maison d'Autriche, dressé en 1303, par Bourcart de Frick (mêmes archives) cite ensemble : *die zwei dœrfer ze Blidolezhein vnn ze Banunhein.*

S. *Blienswiller*. L'emplacement de ce village, près de la route entre Colmar et Ste-Croix-en-plaine, est encore connu sous le nom de *Blieschwihr*. On y voit une grande quantité de tuiles. La tradition rapporte qu'il s'y trouvait un couvent de femmes : on croit encore entendre quelquefois leurs voix dans le silence de la nuit.

D'après Schœpflin ce village aurait péri pendant la guerre des Armagnacs, au 15e siècle, et le territoire en aurait été réuni, en partie, à celui de Sundhoffen. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 181 et 219).

S. *Bongarten*. — Dans le Sundgau (ibid., V, 339). Le *Baumerthof*,

Digitized by Google

— contracté de *Bongarthof*, — sur le territoire de Riespach, en est le reste.

*Burnen*, près de Brunstatt. Au 15e siècle, paroisse du décanat *inter colles*. (Trouillat, I, p. LXXX). Une croix, dite Burnenkreuz, se trouve à l'endroit où était situé ce village. Cette croix remplace elle-même une chapelle démolie pendant la révolution. Tout près de là sourd la fontaine dite Burnenbrunnen.

*Burnkirch*. Le clocher et une chapelle existent encore près d'Illfurth. Cité, au 15e siècle, comme paroisse du décanat du Sundgau. (Ibid., I, p. LXXVIX).

*Bussincourt*. Un titre de 1186 signale une église de *Bussincort* qui, d'après des indications postérieures ajoutées sur le titre même, doit être la même que celle de Habsheim. (Trouillat, I, 403). M. Trouillat suppose que c'est le nom français de Habsheim. Peut-être est-ce celui d'un ancien village détruit.

*Butenheim*, près de Hombourg. Cité, au 15e siècle, comme paroisse du décanat *citra Rhenum*. (Trouillat, I, p. LXXVIII).

S. *Deckwiller*, anciennement Dechunwilre. Près d'Oelenberg, dans le Sundgau. (Schœpflin-Ravenèz, V, 559).

Un urbaire de 1581 (archives du Haut-Rhin, fonds Mazarin) porte, page 122, « *diss Dorf Reiningen hat aber drithalben bann, als Reiningen vnd Deckhenweyler bann gar, und Hausen bann schier halb.* »

S. *Deinheim*, près de Colmar. Autrefois Deigenheim ou Theigenheim. Acquis en 1319, par la ville de Colmar, il y fut transporté peu après en raison des nombreuses déprédations auxquelles les habitants étaient exposés. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 173). Il y a encore à Colmar un faubourg de Deinheim.

S. *Dingsheim*, près de Ste-Croix-en-plaine. Autrefois Tüngensheim. A péri au 15e siècle, pendant la guerre des Armagnacs : le territoire en a été réuni à celui de Ste-Croix. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 219). Il en est resté une chapelle et une maison d'hermite jusqu'à la révolution. Un terre peu étendu, à l'endroit dit *Dinzenplon*, en indique encore l'emplacement.

S. *Dürren-Loglenheim :* entre Colmar et Türckheim. A péri dans la guerre de trente ans (ibid., IV, 278). Ce village dépendait du baillage de Wihr-au-Val, seigneurie de Ribeaupierre.

S. *Edenburg*, près de Biesheim. Ce village a été détruit pendant le siège de Brisach, en 1638. Les titres l'appellent Œden-Burckheim.

Digitized by Google

(Ibid., v, 359). Au 15e siècle, Œdenburgheim était encore cité comme paroisse du décanat *citra Rhenum*. (Trouillat, I, p. LXXVIII).

S. *Ellenwiller*, près de Ribeauvillé. Ellenwiller était voisin de Reggenhausen, autre village détruit, mais plus rapproché de la ville. N'a disparu complètement qu'à la fin du 16e siècle. Un couvent de dominicains, sis dans le village, a péri en même temps que lui. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 262).

S. *Enwiller*, cité comme château avec un bourg, entre Schweighausen et Michelbach (ibid., IV, 111). En 1187, *Anuwirre*. (*Als. dipl.*, I, 286.)

S. *Erbsheim* : entre Cernay et Aspach-le-Haut. Schœpflin dit qu'il en reste une ferme et une chapelle. Les habitants ont dû se transplanter à Thann, vers 1544. (Schœpflin-Ravenez, IV, 103; V, 360).

Erbsheim est nommé *Arabacshaim*, dans un titre de 784 (*Als. dipl.*, I, 53). A cette occasion, Schœpflin désigne ce lieu comme *villa incerta*; cependant, l'idendité des deux noms paraît évidente. Un autre titre de 1187 écrit ce nom *Herbheim*. (Ibid., I, 286).

*Escheltzheim*. Escholtzhein est cité dans deux titres, de 1273 et de 1275. (Trouillat, II, 235 et 264). Il s'agit d'un village qui est aujourd'hui réuni à celui de Rixheim et non d'Eschentzwiller comme le suppose M. Trouillat.

S. *Esswiller*, près de Schlierbach. Suivant Schœpflin, ce nom s'écrivait *Eisweiler* et figurait dans la seigneurie de Landser. (Schœpflin-Ravenèz, V, 360). Suivant Bourcart de Frick, 1303, il s'écrivait *Enswilr*.

*Feldkirch*, près de Wettolsheim. Au 15e siècle, paroisse du décanat *ultra colles Ottonis*. (Trouillat, I, p. LXXVI). L'église était dédiée à St.-Fridolin et le but d'un pèlerinage fréquenté, lequel fut transféré en 1780 dans le village de Wettolsheim.

S. *Gerschwiller*, près de Pfetterhausen. Il en restait une chapelle du temps de Schœpflin. (Schœpflin-Ravenèz, V, 360).

*Girsperg*, près de Soultzbach. Etait aussi appelé *Geisperg*. Cité, au 15e siècle, comme église paroissiale du décanat *ultra colles Ottonis*. (Trouillat, I, p. LXXVI). Un urbaire de 1441, de la seigneurie de Ribeaupierre (archives du Haut-Rhin), décrit ainsi le ban de Girsperg : « *Girsperg tzwing vnd ban zu beiden Slossen gehærende hebet an, an dem Münster wege, der da gat hinab zwischent dem Klemettelin vnd dem schächter acker vnd zühet den orslecht wegk* (l'Erschlecht actuel de Wintzenheim) *hin jn vntz an den Bergk, vnd zühet vnder dem Berge*

Digitized by Google

*den wegk hin jn vntz an die grothleiffe vnd die grotslieff vff als der sne smilzet vntz an den hohen stouffen vnd die sne smiltz vff dem grote herabe vntz an den margsteyn der zwischent Wihr, Sultzbach vnd Girsperg stat.* »

*Grenzach.* Cité, en 1303, par Bourcart de Frick, comme faisant partie de la mairie de Seppois.

*Gutzwiller.* Détruit vers la fin du 16e siècle et réuni à Kœtzingen. (Baquol, *Diction. d'Alsace*, p. 190). Cité sous les formes de Guezwilre, en 1146, et de Cruzwilre, en 1152, par Trouillat, dans le 1er vol. de ses *Monuments.*

*Hammerstadt*, près de Rumersheim. Au 15e siècle, paroisse du décanat *citra Rhenum.* (Trouillat, I, p. LXXVIII). Est appelé *Hamaristad*, dans un titre de 730 (*Alsat. dipl.*, I, 13).

*Hauenstein.* Höwenstein est cité, au 15e siècle, comme paroisse du décanat *citra colles Ottonis*, entre Gueberschwihr et Hattstatt. (Trouillat, I, p. LXXVII). C'est encore le nom d'un canton rural à Gueberschwihr.

S. *Hausen*, près de Schweighausen, dans le Sundgau. A péri avant 1468. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 111). V. le mot Deckwiller.

S. *Hohenkirch*, près de Sierentz. (Ibid., V, 360). L'église, qui était située près d'une ancienne route romaine, n'a été démolie que depuis peu.

S. *Kazenweiler*, près d'Ammerschwihr. (Ibid.) Etait aussi appelé *Katzenbach.* A été réuni à Ammerschwihr. (Ibid., IV, 230).

S. *Katzwangen.* S'est confondu avec Bennwihr au commencement du 13e siècle. Il reste de ce village une chapelle dite de saint-Sévérin, vulgairement appelé Sant-Grimmen. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 275). Au 15e siècle, Katzwangen était encore cité comme paroisse du décanat *ultra colles Ottonis.* (Trouillat, I, p. LXXVI).

*Kippingen.* Ancien village détruit dans le ban de Brinighoffen; son emplacement est encore marqué par un puits qui existe dans les champs, non loin du moulin.

*Kilchheim.* 1303, Bourcart de Frick cite, parmi les localités de la Haute-Alsace, un Kilchheim, lequel devait être situé de ce côté-ci du Rhin, vis-à-vis du Kirchen badois, où est aujourd'hui la Rosenau. Voici ce qu'il en dit: « *Der selbe hof hat ovch XXV juchert holtzes, vn 1 zol vf dem Kine ze Kilchen.... der selb hof hat nit dem dorf nicht ze schafende, want er hat wn vn weide holtz vn velt.* »

*Krispingen.* Au 15e siècle, paroisse du décanat du Sundgau.

Digitized by Google

(Trouillat, I, p. LXXVIX). C'est l'ancien nom de la partie du village de Walheim qui est située sur la route.

*Leberatzwiller*. Au 15e siècle, paroisse du décanat *inter Colles*. (Ibid., I, p. LXXXVII). La chapelle dite de St.-Marc, près de Riedisheim, indique encore l'emplacement de ce village; des restes de construction y ont été trouvés à différentes époques, et le chemin qui y conduit s'appelle Leibersche-Gasse. La chapelle a été démolie en 1857.

S. *Lengenberg*. Au 15e siècle, paroisse du décanat *ultra colles Ottonis*. (Ibid., I, LXXVI). C'est encore le nom d'une ferme au-dessus de Vœgtlinshoffen.

*Lilenselida*. Aujourd'hui Holtzwihr. Ce nom se trouve cité dans un titre de 728 (*Als. dipl.*, I, 8). Dans un autre titre de 760 (ibid., I, 36) il est dit : *Lielisine, quæ vocatur Helol lowilare-Holtzwihr*. Il s'agit dans les deux titres de donations en faveur de l'abbaye de Murbach.

Les variations que l'horthographe des noms a subies au moyen-âge, les racourcissements surtout que beaucoup de noms ont éprouvés en se rapprochant des temps modernes, sont connus de tous ceux qui se sont occupés de ce sujet. Ainsi, nous voyons que Hololdowilare devient Holtzwihr ; nous savons aussi que Monisensisheim est devenu Muntzenheim et nous verrons par l'article suivant que Lunariskilche devient Liliskilcke. En disant donc que *Lilenselida* est *Lielisine*, nous ne croyons pas être loin de la vérité. Et, certes, la différence n'est pas si grande que celle qui se remarque entre l'antique Joahbagine et le moderne Hochbühn. Joahbagine n'a pas pu être déterminé par Schœpflin (*Als. dipl.*, I, 20), tellement la contexture de ce mot lui paraissait éloigné de celle de Hochbühn, et cependant, Hochbühn est siué à proximité de l'abbaye de Honau, en faveur de laquelle le titre était délivré. Ce n'est que *Mone* qui a fait récemment ce rapprochement (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, III, 150).

*Lunariskilche*. Aujourd'hui St.-Blaise, près de Linsdorf. Un titre de 1139 cite la paroisse de *Lunariskilche* avec l'église et les dîmes. (Trouillat, I, 277). — Un volume de *Registratura documentorum œconomiæ Lucellensis in Alsatia*, de 1781, cite *Liliskirch* ou Linchstorf, à la date de 1316-1341. Autre part il y est dit : *in Banno villæ* de *Liliskirch*.

*Linden*. Faisait partie de la mairie de Falckwiller. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 109). L'urbaire général du comté de Thann, de 1581, nomme Linden après Guewenatten.

Digitized by Google

S. *Machtolsheim*. Bourcart de Frick cite ce village en 1303. Au 15e siècle c'était encore une paroisse du décanat *citra colles Ottonis*. (Trouillat, I, p. LXXVII). Schœpflin, qui appelle ce village Marckolsheim, dit qu'il s'est depuis longtemps fondu dans la ville d'Ensisheim, qui en possède la banlieue. (Schœpflin-Ravenèz, V, 361). V. aussi Mercklen, *Histoire d'Ensisheim*, I, 136.

*Man*. Au 15e siècle, paroisse du décanat *ultra colles Ottonis*. (Trouillat, I, p. LXXVI). Cité après Lengenberg.

S. *Manchenheim*, près d'Artzenheim, sur la route du département. Schœpflin dit à tort vers Baldenheim (Schœpflin-Ravenèz, V, 361).

S. *Mendelack*. Dans le baillage d'Altkirch, près de St.-Luckar. (Ibid., V, 361). Cité entre les noms de Willer et Bougarten. (Ibid., IV, 92).

S. *Mersheim*. Dans la seigneurie de Landser. A péri dans le 14e siècle. (Ibid., IV, 143 et V, 361).

*Metterdorf*. Cité, au 15e siècle, comme paroisse du décanat du Sundgau, entre Ballersdorf et St.-Léger, près de Manspach. (Trouillat, I, p. LXXVIX).

S. *Meyenhart*, près de Dietwiller, auquel il a été réuni au 14e siècle. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 142).

S. *Meyweyer* ou Meywihr. Réuni à Ammerschwihr au 14e siècle. Aussi appelé Minrenwilr ou Minrwilr. Au 15e siècle, Minnwilr était une paroisse du décanat *ultra colles Ottonis*. (Trouillat, I, p. LXXVI).

*Mietersheim* ou Mütersheim, près de Münchhausen. Appelé Munthersheim, dans un titre de 1004. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 98). V. aussi Mercklen, *Histoire d'Ensisheim*, I, p. 132 et suiv.

*Mittelentzen*. Au 15e siècle, paroisse du décanat *citra colles Ottonis*, entre Ober-et Niederentzen. (Trouillat, I, p. LXXVII). Le *liber marcarum*, cité par Trouillat, dit : *medius* Eysthein, Eysthein *superior* et Eysthein *inferior*.

S. *Modenheim*. Il existe encore une ferme de ce nom près d'Illzach. Anciennement Matunheim.

*Mutzenwiller*. Nom d'un canton rural près d'Eguisheim, cité dans un urbaire de la collonge des Catherinettes de Colmar, en 1514. (Archives du Haut-Rhin).

Trouillat, I, 279, cite un *Muzwilare* avant Dorrenhuson, autre village détruit près de Spechbach-le-Haut, comme faisant partie, en 1139, des possessions de l'abbaye de Lucelle. Il est vrai qu'il reporte ce Muzwillare sur le Montsevelier du val de Délémont ; mais rien ne

Digitized by Google

prouve que ce ne puisse aussi bien être notre Muzenwiller. La terminaison *willer* indique dans tous les cas un ancien lieu habité.

*Oberndorff*. Cité comme paroisse, au 15e siècle, du décanat *inter Colles*, entre Habsheim et Eschentzwiller. (Trouillat, I, p. LXXXI). La tradition, à Habsheim, confirme l'existence d'un ancien village.

S. *Orzenwiller*, près de Thann, cité entre Rammersmatt et Leimbach. Les habitants ont dû émigrer à Thann, vers 1361 (Schœpflin-Ravenèz, IV, 103).

*Osthein*, près d'Isenheim. Au 15e siècle, paroisse du décanat *citra colles Ottonis*. (Trouillat, I, LXXVII).

S. *Oye*, près de Belfort. Se trouvait entre Châtenois et Bermont et a été réuni à ce dernier. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 117).

*Plent*. Cité, en 1303, par Bourcart de Frick, comme faisant partie de la mairie de Seppois. — Il existe à Bisel un canton du nom de *Blinden*.

S. *Regenhausen*. Entre Hunawihr et Zellenberg, sur le ban de Ribeauvillé. Schœpflin dit qu'au-dessous de la ville il existe un canton du nom de Roggenhausen qui a toujours été distinct du ban de Ribeauvillé, et qui montre encore les ruines d'une chapelle et d'un village détruit depuis plusieurs années (Schœpflin Ravenèz, IV, 262). Au 15e siècle, Regkenhusen était encore cité comme paroisse du décanat *ultra colles Ottonis*. (Trouillat, I, LXXV).

*Rolingen*. Au 15e siècle, paroisse du décanat du Sundgau. (Ibid., I, p. LXXVIX). C'est la partie du village de Walheim qui est situé à l'Est de l'Ill. Les habitants en portent encore le surnom de *Drohle*.

*Ruhunlewa*. Cité dans une charte de 1004, entre Ruochsheim et Bernhuson, sur les confins de la Hart. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 98; et Trouillat, I, 145). Il n'y a guères que le nom de de Rothleiblé, prés de Hirtzfelden, qui se rapproche un peu de ce mot. M. Trouillat croit que c'est Roggenhausen.

*Ruochsheim*. Cité sous la forme erronée de Buonheim et Buocheim dans des titres de 1004 et 1040. (Trouillat, I, 145 et 168). Un renouvellement des revenus de la Camerene de Munster, en 1407, nomme un canton dans le ban de Biltzheim : « *vf Ruocheshein weg.* » Baquol, p. 366, dit que le village de Ruestenhart était appelé autrefois Rueschen ou Ruesen; qu'il avait été détruit au 13e siècle et qu'il fut rebâti en 1692.

*Ruelisbrunn*. Au 15e siècle, paroisse du décanat du Sundgau, cité

Digitized by Google

entre St.-Léger, près de Carspach, et Largitzen. (Trouillat, I, page LXXVIX).

S. *St.-Léger*, près de Hirtzbach, dans le Sundgau. (Schœpflin-Ravenèz, V, 362). Au 15e siècle, paroisse du décanat du Sundgau. (Trouillat, I, LXXVIX).

Vulgairement appelé St.-Glücker. Le *Glückerwald*, forêt appartenant à la ville d'Altkirch, en a pris son nom.

S. *Sappenheim*. Entre Ottmarsheim et Bantzenheim. A péri avant 1394. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 147 et V, 362). Est encore cité, au 15e siècle, comme paroisse du décanat *citra Rhenum*. (Trouillat, I, page LXXVIII). Un canton rural appelé Sappenheimerrain indique l'emplacement de ce village.

*Sarmenza*. Villa citée avant Réguisheim et Gundolsheim, dans un titre de 817 (*Als. dipl.*, I, 66). Un autre titre de 1183 cite : « Capella *Sarmenzhe*. » (Ibid., I, 278). Suivant M. Merckleu, *Sermersheim* était situé dans le Rothleiblé, près d'Ensisheim, et a été réuni en grande partie à Réguisheim. (*Hist. d'Ensisheim*, I, 136).

*Schoppenwihr* ou Shapenwihr. Au 15e siècle, paroisse du décanat *ultra colles Ottonis*. (Trouillat, I, p. LXXVI). Il reste aujourd'hui le château de Schoppenwihr sur la banlieue d'Ostheim.

S. *Sundheim*, près de Rouffach. Il s'y trouvait une commanderie de l'ordre teutonique. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 205).

*Tanwiller*. Un urbaire de Murbach, de 1487, porte : *hinder Tanwiler : vff den garten zü tanwyler : von huse, hoff, schwrn vnd garten zuo Tanwiler*. Etait situé près de Soultzmatt.

S. *Tiernheim*, près de Balgau. A péri avant 1394. (Schœpflin-Ravenèz, I, 147). Il reste encore la chappelle de Thierhurst.

*Turnhusen*. Village détruit, près de Spechbach-le-Haut (Baquol, p. 407). Dorrenhusin est cité dans un titre de 1139. (Trouillat, I, 273).

S. *Uswiller*. Réuni à Reiningen avant 1300. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 110). Un réglement colonger de Bernwiller, de 1483, porte : « *ein Probst (von Oellenberg) soll vnd mag den dinckhoff halten vnd haben jn Vsweyler bann oder sonsten allenthalben wo in de meyer von Bernweyler legen ist.* »

S. *Villar-le-sec*. Le territoire de Villar-le-sec appartient aujourd'hui au village de Châtenois. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 117).

*Wicherebint*. Cité dans le même titre que Lilenselida. (*Als. dipl.*,

Digitized by Google

I, 8). Ne serait-ce pas Wickerschwihr qui, jusqu'à ces dernières années, ne formait qu'une seule et même commune avec Holtzwihr?

S. *Willer*. Le village de Wiler, situé près de Reichenberg, banlieue de Bergheim, a déjà péri depuis quelques siècles. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 272).

*Winigotzhusen*. Un urbaire de l'abbaye de Marbach, de 1433, mentionne un Winigotzhusen-burnnen, près d'Eguisheim et de Vœgtlinshoffen. Un urbaire de la colonge des Cathernettes de Colmar, à Eguisheim, mentionne également un Wyngoltzhusen, vers Obermorschwihr, en 1514. Un autre urbaire de la collonge dite Kaisersdinckhoff, au même lieu, porte Winckhelsbauszen, en 1660-1788. Enfin, un titre de 1508 l'appelle Wyngelhusen. (Archives du Haut-Rhin). Serait ce Hüsseren?

S. *Woffenheim*. Appelé anciennement *Wafenheim*. A péri, au 15e siècle, pendant la guerre des Armagnacs. (Schœpflin-Ravenèz, IV, 219). Une croix placée entre Ste-Croix-en-plaine et Loglenheim indique encore l'emplacement de ce village. Une chapelle et un hermitage y ont existé jusqu'à la révolution.

Nous ajouterons une liste de noms se terminant en *willer*, *dorf*, *heim* ou *hausen*, indice certain d'anciens lieux habités, mais pour lesquels nous n'avons pas d'autres renseignements. Ainsi nous trouvons :

*Busenwiller*, près de Guebwiller.

*Ernwiller*, à Burnhaupt-le-Haut.

*Granwiller*, près de Bisel.

*Heywiller*, près de Seppois-le-Bas.

*Reckwiller*, près de Blotzheim.

*Seywiller*, près de Niederhagenthal.

*Münchendorff*, près de Folgenspurg.

*Gildheim*, près de Hochstatt.

*Kühhusen*, près de Vœgtlinshoffen. Küncnhusen, en 1424, et Künhusen, en 1487.

*Zullhusen*, près de Soultzmatt, au 15e siècle.

*Sant Michels ban*, à Houssen, au 15e siècle.

*Sant Sebastians ban*, à Beblenheim, au 16e siècle.

CHRISTOPHORUS.

Digitized by Google

# REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

## LA NUMISMATIQUE EN 1857.

La numismatique a pris un tel développement depuis quelques années ; elle est devenue une des branches si importantes de l'histoire et de l'archéologie que l'on ne nous saura pas mauvais gré, sans doute, de venir dire quelques mots des principales publications dont elle a été l'objet en 1857 : si ce travail trouve grâce devant nos lecteurs, nous pourrons le renouveler chaque année. Peut-être donnerons-nous ainsi aux archéologues d'Alsace le désir et l'occasion de lire des ouvrages dont l'existence leur était inconnue.

La science des médailles et des vieilles monnaies, notons-le, n'est pas aussi abstraite, ni aussi spéciale que beaucoup de personnes le supposent ; elle est accessible à chacun, et, depuis quelques années, elle a rendu de si éminents services aux études historiques, qu'il est temps, en vérité, que les recherches de ceux qui s'en occupent avec succès soient signalés à toutes les personnes qui, sans s'y adonner exclusivement, s'intéressent aux progrès des sciences. Ces précautions oratoires ne sont pas inutiles, car il est bon nombre de personnes qui ne voient dans un numismatiste qu'un original ramassant des *vieux sous*. Je ne nie pas qu'il n'y ait beaucoup de ramasseurs de vieux sous, voire même de brocanteurs, mais il ne faut pas confondre le bouquiniste avec le littérateur, ni le simple tailleur de pierres avec l'architecte.

Que nos lecteurs se tranquillisent : nous ne parlerons ni du *flou*, ni du *fruste*, ni du *fleur de coin ;* nous ne chercherons pas à abuser de leurs moments en entrant dans des détails de nomenclature qui ne sont utiles qu'aux seuls numismatistes. Notre but est de leur faire part des résultats importants obtenus durant l'année 1857. — Nous cher-

Digitized by Google

cherons aussi à signaler quelques travaux publiés par des sociétés savantes de province, et qui ne sont pas assez connus.

C'est véritablement un fait à remarquer que le manque regrettable de publicité des travaux des Académies des départements : il semble que, pour ces travaux seuls, la centralisation, si générale à notre époque, trop générale quelquefois, n'ait produit aucun effet. Pour ne parler que du sujet qui nous occupe dans cet article, nous citerons un excellent travail de feu M. Colson sur la numsmatique du Roussillon, publié à Perpignan il y a déjà quelques années : ce mémoire considérable n'est guères plus connu que les recherches sur les monnaies d'Agen, qui ne datent que de 1856, etc., etc. — Espérons que le *Bulletin des Sociétés savantes* contribuera puissamment à faire cesser un pareil état de choses.

Deux Revues spéciales, l'une en France, l'autre en Belgique, entretiennent singulièrement l'activité des études numismatiques : nous leur devons à chacune d'elles une mention spéciale.

La *Revue numismatique française*, qui a commencé en 1836, a changé de direction en 1857, et ses nouveaux rédacteurs en chef, MM. de Longpérier et le baron de Witte, marchent vaillamment sur les traces de leurs savants prédécesseurs, MM. de La Saussaye et Cartier. Les archéologues les plus éminents de notre temps ont apporté leur collaboration à la rédaction des premiers volumes de la nouvelle série : il suffit de nommer MM. le marquis de Lagoy, E. Beulé, Ch. Lenormant, C. Cavedoni, pour faire la réputation d'un livre, et ces doctes archéologues ont une nombreuse suite de collaborateurs qui, bien que moins connus en-dehors du monde numismatique, jouissent cependant dans celui-ci d'une juste considération. — Nous avons principalement remarqué un article de M. Lenormant sur Marcia, concubine de Commode, dont le buste est gravé sur une améthiste du cabinet de France et sur un médaillon de bronze, sans que le nom de cette femme y paraisse. M. Lenormant nous reconstitue, en traçant la vie de Marcia, un curieux chapitre d'histoire qui se rattache à l'influence du christianisme naissant dans le palais des empereurs romains. Déjà, il y a quelque temps, M. de Witte, à propos de Salonina, avait abordé cette question, et le mémoire de M. Cavedoni s'y rattache aussi implicitement, puisqu'il traite des signes chrétiens mêlés à des types païens sur des médailles contemporaines d'Honorius. Avant l'invention de l'imprimerie, les



Digitized by Google

monnaies furent un moyen généralement employé pour parler officiellement au peuple ; outre leur valeur de convention elles avaient leur valeur historique, et l'on y cherchait, en les palpant, autre chose que la représentation d'un moyen d'échange ; on ne saurait trop étudier les traces du christianisme qui peuvent s'y rencontrer, d'autant plus que, personnellement, nous sommes porté à penser que les officiers subalternes et les ouvriers chargés de la fabrication appartinrent de bonne heure à la nouvelle religion, devant laquelle toutes les fausses croyances de l'antiquité devaient disparaître bientôt. Nous sommes convaincu que l'on en trouvera des traces multipliées.

Sous ce titre : *le Stéphanophore*, M. Beulé nous révèle un détail inédit de l'administration des Athéniens, qui avait échappé aux auteurs anciens, en même temps qu'il retrouve sur les monnaies, la copie d'une antique statue de Thésée, protecteur des monnaies et des poids publics et surnommé *Stéphanophoros*, parce qu'il était représenté tenant une couronne ; le nom primitif avait été complètement oublié et remplacé par le surnom : la belle dissertation de M. Beulé, dans laquelle l'archéologue et l'historien ont beaucoup à apprendre, n'est pas le seul service de ce genre que la numismatique a rendu à l'art. Plusieurs fois déjà les médailles antiques ont permis de déterminer et de restituer des statues et même des monuments : La reproduction des chefs-d'œuvre contemporains est un fait qui est particulier aux médailles et aux pierres gravées de l'antiquité ; la monnaie les vulgarisait, la glyptique les éternisait en quelque sorte sur des pierres précieuses. Remarquons que ces reproductions avaient bien leur mérite puisque des graveurs de talent ont également signé de leurs noms des coins monétaires et des pierres dus concurremment à leurs burins. — Il semble que de nos jours, la gravure sur pierres précieuses des chefs-d'œuvre de notre temps devrait prendre une extension considérable, car nous aimons le luxe, au XIXe siècle, et les choses que l'on nous assure coûter cher. Du moment que cet art n'est pas à la mode, et que nos monnaies sont si arides pour la pensée, je suis tenté de croire que nous n'avons pas la délicatesse artistique des anciens : il est positif qu'une pièce de cinq centimes, aujourd'hui, me représente simplement un petit morceau de cuivre ayant une valeur conventionnelle d'*un sou*, de par l'effigie du souverain. Pourquoi ce morceau de cuivre n'est-il pas employé à vulgariser comme jadis le principal monument, ou le grand événement de l'année ou du mois ?

Digitized by Google

Si nous passons de l'antiquité au moyen-âge, nous signalerons trois mémoires qui nous semblent avoir une haute importance : deux d'entr'eux sont dus à MM. de Pétigny et Deloche sur l'histoire monétaire du IVe au VIIe siècle ; dans le troisième, M. de Longpérier, traite des monnaies les plus anciennes des évêques de Strasbourg et de Constance ; ces articles ouvrent une large voie aux études historiques et feront faire, nous n'en doutons pas, des conquêtes précieuses : ce sont des fils solides destinés à guider ceux qui ne craignent pas d'aborder la numismatique du bas-empire et des époques mérovingienne et carlovingienne. Nous avons l'espoir que M. de Longpérier nous permettra de reproduire dans notre *Revue d'Alsace* son mémoire sur les monnaies épiscopales de Strasbourg enrichi de nouvelles recherches.

Nous venons de signaler les articles qui nous ont principalement frappés dans la *Revue numismatique française* de 1857, mais nous croirions manquer à l'équité si nous n'ajoutions pas que les notices signées par MM. Boudard, de Crazannes, Hucher, Mantellier, de Witte, de Lagoy, Dauban, Prosper Dupré ne nous ont pas moins intéressé : nous aurons, tout-à-l'heure, à parler d'ouvrages spéciaux de plusieurs de ces archéologues, et nous ne pouvons que féliciter la *Revue numismatique* de compter en eux des collaborateurs zélés, savants, et qui ont le talent de rendre la science attrayante. Le Recueil auquel ils travaillent devrait se trouver, non-seulement dans les mains de ceux qui ont le loisir de s'occuper d'études scientifiques, mais encore dans celles de toutes les personnes qui ont mission de professer.

La *Revue numismatique belge*, bien qu'elle ne soit pas à la hauteur scientifique de sa sœur française, est cependant une publication qui mérite d'être lue et consultée : nos compatriotes, du reste, y apportent encore assez souvent le fruit de leurs recherches, et nous avons remarqué les articles signés par MM. Boudard, Deschamps de Pas, baron de Crazannes, P. Salmon, Penon et Chalande.

Il est bien naturel que les anciennes monnaies féodales de Belgique soient particulièrement étudiées dans le Recueil dont nous nous occupons en ce moment : la mine est riche, car il n'est pas de pays où on ait tant frappé monnaie. Il faut rendre à MM. les numismatistes belges la justice de reconnaître qu'ils étudient avec beaucoup de soin leurs anciens monuments monétaires, et qu'ils ne négligent rien pour

Digitized by Google

éclaircir des généalogies, quelquefois fort embrouillées. Nous recommandons surtout, à ce point de vue, un mémoire de M. Ch. Piot sur les monnaies des sires de Bunde, Bicht, Schoonvorst, Elsloo, et du commandeur de Gruytrode. — N'oublions pas un article biographique sur notre compatriote feu A.-P.-M. Leys, qui fut un archéologue distingué à Sens.

Cette année, la *Revue belge* nous semble avoir sensiblement renoncé à donner à l'ensemble de sa rédaction une couleur politique, qui n'était pas du goût de tout le monde, bien qu'elle représentât l'opinion de beaucoup de Belges : l'archéologie dans toutes ses branches est sœur de l'histoire, et, comme celle-ci, elle doit conserver un sérieux et un calme toujours dignes. C'est, il nous semble, en 1856, que parurent dans la *Revue belge*, sur les décorations, quelques pages qui auraient pu figurer dans le *Charivari :* en 1857 il n'y a plus rien de pareil, et nous comprenons facilement cette preuve de bon goût, puisque M. R. Chalon, l'un des directeurs, a reçu le 13 octobre 1857 la croix de l'ordre de la Couronne de Chêne de Hollande. Il n'y a plus moyen de parler des *haricots rouges* dont se parent les sauvages, ni de rire de ceux qui courent après les décorations, lorsque soi-même on porte un ordre que l'on a, du reste, bien mérité.

Maintenant que nous avons parlé de recueils périodiques, examinons les principaux ouvrages qui ont paru individuellement.

Commençons par le *Catalogue des médailles et antiquités composant le cabinet de M. le baron Behr, ancien ministre de Belgique à Constantinople.* Il y a quelque chose de triste à réfléchir au sort des collections : un homme consacre de longues années et beaucoup de peines et d'argent à réunir des objets rares ; il a des notes curieuses, des renseignements précieux sur les richesses qu'il s'est procurées ; vienne la mort du collectionneur, et tout est dispersé, dilapidé, et perdu pour les savants. Aussi nous ne connaissons rien de plus utile que les catalogues raisonnés des collections : les objets qui composaient celles-ci disparaissent, et la collection elle-même est immobilisée dans un bon volume auquel chacun peut recourir. Mais il faut que cet ouvrage de patience et de grand savoir soit fait par des hommes qui présentent des garanties solides : les catalogues édités jadis par M. de Longpérier (coll. de Magnoncourt et Rousseau), par M. de Witte (coll. Gieppo), appartiennent à ce genre d'ouvrages qui doivent figurer dans toutes les bibliothèques : M. Fr. Lenormant,

Digitized by Google

pour le livre dont nous avons transcrit le titre plus haut, a suivi l'exemple des académiciens que nous venons de nommer, et a prouvé qu'il tenait à montrer qu'il portait un nom auquel la science est héréditairement attachée.

Nous tenions à faire connaître notre avis, en général, sur les catalogues de collections numismatiques, et il peut s'appliquer à toute espèce de collections, car lorsque ces travaux sont confiés à des personnes peu capables, ils deviennent, non-seulement ridicules, mais même gênants.

Dans les catalogues des *faiseurs*, on voit des descriptions bizarres et inexactes, des attributions absurdes, des notions, en un mot, qui ne peuvent qu'égarer les amateurs et tromper les travailleurs. Puis, confessons-le, le marchand laisse percer le bout de l'oreille : pour séduire la pratique, il baptise une pièce quelconque de manière à exciter la convoitise. J'ignore qui a rédigé, l'an dernier, le catalogue de la collection Gouaux, mais j'y vois des lignes qui ne peuvent être considérées que comme des réclames de marchand : un denier d'Otton, par exemple, (lequel ?), est attibué à Mulhouse, parce qu'il porte, dit-on : MVSINO. CIV : Mais Mulhouse n'a jamais été *cité* sous les rois de Germanie, et son nom n'a jamais pu, en latin, être métamorphosé en *musinum ;* évidemment c'est là une traite lancée sur les Alsaciens pour leur faire acheter cher une pièce incertaine.

A propos de cette rectification numismatique qui touche à l'histoire d'Alsace, je signalerai une autre erreur, déjà ancienne, et qui est plus grave parce qu'elle émane de personnages sérieux. Le *Numismatic Chronicle*, tom. 14, p. 44, renfermait en 1851 une lettre de M. R. Chalon relative à un *Sterling of Blumberg, in Alsace.* Il s'agissait d'un denier, déjà mentionné précédemment par M. Thomson, de Copenhague, et dont un nouvel exemplaire était signalé dans la collection Decoster à Malines. Cette pièce, imitée des sterlings du roi d'Angleterre Henri III, porte pour légendes : BLOMENBERICICI — BERNHARDUS IN. L'attribution de cette monnaie à l'Alsace n'est pas admissible : Blumberg ou Blumenberg n'est autre chose que l'ancien fief de Florimont (arrondissement de Belfort, canton de Delle), qui au XIIIe siècle appartenait aux comtes de Ferrette. Non-seulement on ne trouve pas, à cette époque, de comte de Ferrette du nom de Bernard, mais encore rien ne peut faire supposer que l'on ait pu monnoyer à Florimont qui, au point de vue féodal, relevait de l'évêque

Digitized by Google

de Bâle : resterait d'ailleurs à établir encore qu'il y a eu, en Alsace, des imitations de la monnaie sterling. Je reste convaincu que c'est en Frise ou en Hollande qu'il faut rechercher l'atelier d'où est sortie la pièce en question. On ne saurait trop se méfier d'un système d'attribution qui consiste à prendre un dictionnaire géographique et à y chercher les noms qui ont le plus de rapport avec celui que l'on désire déterminer. Ce travail ressemble à celui du poète qui abuse du dictionnaire des rimes.

L'ouvrage de M. Lenormant est une tentative heureuse qui, si elle est imitée, comme nous l'espérons, permettra de perfectionner l'ordre adopté par Eckhel : c'est un système de classification qui concilie la géographie et l'histoire. La collection de M. le baron Behr, très-riche en médailles grecques, parmi lesquelles se trouvaient bon nombre de pièces inédites, se recommandait surtout par une certaine quantité de médailles d'Asie dont M. F. Lenormant fait mieux que la description. Citons les articles traitant des monnaies de Cilicie, de Cypre, de Phénicie, d'Arabie, de Perse. A propos des rois de ce dernier pays, l'auteur donne de précieux renseignements pour reconnaître les monnaies de ces souverains depuis Darius, fils d'Hystaspe. Citons encore ce qui concerne les rois de Bactriane, des Indes, etc., etc. Si quelque savant entreprenait une édition du *Doctrina* d'Eckhel, il aurait largement à puiser dans les pages de M. F. Lenormant pour mettre cet ouvrage à la hauteur de la science moderne.

Voici un autre ouvrage qui a autant d'intérêt pour le professeur et l'historien que pour le numismatiste : c'est la *Description générale des Monnaies de la République romaine, communément appelées Médailles consulaires*, par M. H. Cohen. Ce grand in-4° se compose de 150 pages de texte et de 75 planches, admirablement gravées, et qui représentent tous les types les plus importants que les Romains gravèrent sur leur numéraire avant l'empire. Un éditeur zélé de Tite-Live, comme il y en avait autrefois, pourrait intercaler tous ces types dans le texte de cet historien : le récit comme la gravure se compléteraient et s'expliqueraient l'un par l'autre.

Cette pensée que nous venons de hasarder exprime tout l'intérêt qui s'attache à l'étude des monnaies de la République romaine, dans lesquelles il y aura beaucoup à étudier et à expliquer : M. Cohen a résumé très-convenablement l'état de la science pour ce qui touche

Digitized by Google

cette série numismatique ; mais, il le reconnaîtra sans doute avec nous, il n'a pas dit le dernier mot : ses descriptions sont généralement d'une grande exactitude, et nous le félicitons d'avoir enfin donné à son livre un titre sérieux, reléguant en seconde ligne ces expressions de *médailles consulaires* qui représentent un non-sens. Cette dernière expression devra même disparaître tout-à-fait, car, sous la République, les consuls ne paraissent avoir pu consacrer les types de la monnaie à leur glorification personnelle que par exception : il faut aussi noter que dans cette série numismatique, il se trouve des pièces frappées hors de Rome par des chefs d'expédition militaires : on n'a pas encore décidé, je crois, si dans certaines circonstances les légions n'avaient pas des ateliers temporaires ou ambulants.

On arrivera sans doute plus tard, à renoncer au classement de ces monuments par *familles*, rangées dans l'ordre de l'alphabet. Dans notre numismatique mérovingienne, nous voyons le même inconvénient à ranger tous les monuments connus par noms de lieux ou d'ateliers monétaires.

Dès à présent il est des monnaies de la République romaine dont la date peut être fixée : ne serait-il pas temps de les ranger chronologiquement ? L'histoire y gagnera, et la classification des pièces dont la date est encore douteuse, n'en sera que plus facile. Notre observation n'est autre chose que la justification du titre que M. Cohen a donné à son livre, à notre grande joie.

L'auteur aurait pu aussi, ce nous semble, approfondir davantage quelques points qui, dès maintenant, nous semblent prêts à être élucidés : par exemple la chronologie des triumvirs monétaires qui, pensons-nous, ont exercé une grande influence sur le choix des types : ensuite les circonstances qui ont fait graver sous les empereurs les restitutions de certaines pièces républicaines. Nous sommes persuadé que l'on arrivera à reconnaître que ces restitutions, toutes exceptionnelles, n'étaient ordonnées que pour flatter certains personnages contemporains : par exemple pour l'accession au consulat ou à de hauts emplois de quelques individus descendus d'ancêtres qui, comme triumvirs, ou à tout autre titre, avaient figuré sur les monnaies de la République. La *Revue numismatique française* contient de longues et intéressantes observations de M. l'abbé Cavedoni, sur la « *Description* » : néanmoins nous maintenons que ce dernier ouvrage est bon, et nous ne saurions trop en recommander la lecture.

Digitized by Google

Souhaitons que, dans quelques années, les études et les découvertes permettent de donner une édition nouvelle, suivant un plan plus scientifique, mais dont la réalisation offre encore aujourd'hui de grandes difficultés.

M. F. Feuardent, de Cherbourg, est déjà connu par plusieurs opuscules, et principalement par un travail curieux relatif à l'époque où Constantin commença à graver officiellement des symboles chrétiens sur les monnaies. En 1857, l'auteur a publié une courte notice dont le but est de faire douter que Constance II, dont le caractère était, du reste, peu bienveillant, ait fait assassiner Hanniballien, roi de Pont, neveu et gendre de Constantin. L'argumentation de M. Feuardent est adroite, et il la base surtout sur une pièce évidemment frappée à Constantinople, et portant en légende FL. HANNIBALLIANO. REGI. Constantinople était au pouvoir de Constance : la légende *au datif*, indique une *consécration*, par conséquent une médaille frappée après la mort du prince dont elle porte l'effigie. Or, Constance II, après avoir fait assassiner son cousin, n'aurait pas eu l'audace de lui conférer un honneur qui rappelait l'ancienne apothéose impériale.

Le fait nous paraît mériter l'attention ; seulement, comme il n'est pas sans exemple dans l'histoire que des princes aient rendu des honneurs publics à leurs victimes, il y a lieu d'étudier avec soin les historiens. N'est-ce pas Caracalla qui, après l'apothéose de Gêta qu'il avait fait tuer, disait qu'il aimait mieux que son frère régnât au ciel, lui laissant l'empire de la terre ?

La numismatique gauloise, outre les articles de MM. de Saulcy, de Crazannes et de Lagoy, édités dans les Revues française et belge, est représentée en 1857 par l'*Essai sur les monnaies des Arverni*, de M. A. Peghoux, et *la lettre de M. Hucher à M. le marquis de Lagoy*, insérée dans les Mémoires de la société académique du Mans.

Je commence par faire un sérieux reproche à M. Peghoux : c'est l'imperfection de ses planches. Aujourd'hui l'art du dessin, pour reproduire les monnaies et les médailles, est arrivé à une perfection telle que l'on a le droit d'être difficile : les dessins de M. Peghoux indiquent une main qui sait dessiner, voire même qui comprend l'antiquité ; mais ce ne sont néanmoins que des croquis très-naïvement tracés, et bons, tout au plus, à figurer dans un album de notes personnelles. Nous avons été frappé de ce détail, d'autant plus forte-

Digitized by Google

ment que plusieurs des pièces crayonnées par le numismatiste auvergnat, ont été très-finement gravées dans la *Revue numismatique française* de 1856; elles figurent sur des planches qui accompagnent un mémoire de M. Lenormant, sur la numismatique gauloise, relatif aux *monnaies des Arvernes*, que M. Peghoux ne semble pas avoir connu, et qu'il lirait sans doute avec intérêt.

A ce sujet, nous ne saurions trop engager les numismatistes à n'entreprendre une publication qu'après avoir consulté les ouvrages déjà édités, surtout ceux qui sont les plus propres à mettre au courant du mouvement scientifique : nous savons bien qu'il est difficile quelquefois de se procurer de tels ouvrages, de les compulser, et qu'un examen est fatiguant pour l'impatience de celui qui croit avoir trouvé quelque chose de nouveau, et qui a grande hâte de le dire de peur d'être devancé. Mais il faut se souvenir que l'archéologie et la numismatique ne sont pas des sciences que l'on puisse aborder de prime saut, sans de longues études, sans un stage pénible.

Si M. Peghoux avait pu lire la *Revue numismatique*, il aurait reconnu, ce qui n'est pas, du reste, un petit honneur, que pour les pièces au monogramme des Arvernes, il se rencontre avec M. Lenormant; il aurait vu aussi en quoi il diffère d'opinion avec cet académicien, par exemple, pour certains *Philippes* que le savant Auvergnat donne aux *Velauni*, et M. Lenormant aux *Bituriges Vivisci*.

Quoiqu'il en soit, si M. Peghoux veut bien substituer à ses trois planches lithographiées trois planches gravées, comme sait les buriner M. Dardel, il aura rendu un service véritable à la science : en effet, il aura réuni et décrit soigneusement les principales médailles gauloises qui se trouvent en Auvergne, et nous faisons depuis longtemps des vœux sincères pour que des travaux de ce genre soient entrepris dans toutes nos anciennes provinces : nous demandons un recensement général des monnaies gauloises connues, et le plus de dessins possibles.

Les monnaies gauloises sont les monuments les plus authentiques et les plus concluants; je dirai plus, ce sont les seuls monuments qui peuvent nous donner quelques notions sur nos ancêtres. Là seulement nous retrouvons leurs divinités, leurs noms tels qu'ils les prononçaient; là, seulement, nous retrouvons des vestiges de ce que l'autorité druidique permettait de figurer.

Digitized by Google

La lettre de M. Hucher à M. de Lagoy, rentre dans la catégorie des travaux dont nous venons de parler : c'est la description de pièces gauloises inédites et parfaitement dessinées : outre qu'il est savant archéologue, M. Hucher est un véritable artiste pour le dessin : il comprend ce que trace sa main. S'il nous est permis d'emprunter une expression peu académique, nous dirons qu'il a un crayon intelligent, ce qui n'est pas aussi commun que beaucoup de personnes veulent bien le croire.

M. P.-A. Boudard s'occupe avec une patience toute scientifique de l'étude de la numismatique Ibérienne, et il a déjà fait paraître trois fascicules, sur les huit qui complèteront son ouvrage : les recherches de ce savant sont importantes, puisqu'elles auront pour résultat de retrouver un alphabet perdu depuis longtemps, et qui a exercé la sagacité de plus d'un savant. Suivant l'exemple donné par M. de Saulcy, il procède avec une méthode presque mathématique en expliquant l'alphabet ibérien par des légendes ibéro-latines : des monnaies portent le même mot deux fois répété : l'une des formes est latine, l'autre ibérienne, et les caractères latins et ibériens sont employés pour les tracer chacune : de là on arrive à pouvoir lire les monnaies sur lesquelles les légendes sont purement ibériennes : c'est ainsi que l'inscription de Rosette écrite en caractères grecs, hiéroglyphiques et démotiques, a donné à Champollion la clé des seconds, et à M. de Saulcy celle de la langue démotique des Egyptiens. Une fois l'alphabet ibérien reconstitué, M. Boudard donne les preuves de l'identité de l'idiôme ibérien avec la langue basque, par l'identité des suffixes ; puis il étudie la combinaison des voyelles, la transformation des mots, les mots eux-mêmes et leurs radicaux. On voit, par ce court exposé, de quelle utilité peut être la science des médailles : ajoutons que dans plusieurs articles déjà édités par les *Revues*, M. Boudard arrive à lire des monnaies à légendes ibériennes *frappées* dans le *sud-ouest et le midi des Gaules*.

Au mois d'août dernier, une trouvaille très-importante fut faite en Vendée, dans la commune de St-Hilaire de Talmont : elle se composait de monnaies, d'ustensiles et de bijoux de l'époque gallo-romaine, et fut l'objet d'un article de M. Benjamin Fillon, inséré dans les Mémoires de la *Société d'émulation de la Vendée*. Au point de vue numismatique, cette découverte était précieuse puisqu'elle comprenait environ 30,000 pièces de billon ou d'argent, trois grands bronzes,

Digitized by Google

un médaillon de ce dernier métal et huit ou dix monnaies d'or. M. Fillon n'a pas reconnu de types inédits, mais plus d'une pièce rare, et il a pu facilement établir que l'enfouissement avait eu lieu vers l'an 264 ou 265, puisque les monnaies de Postume y sont nombreuses et bien conservées, tandis que l'on n'y a rencontré aucune pièce de l'empereur Victorin qui avait été associé à l'empire gaulois par Postume en 265 : c'est, du reste, un fait remarquable que la rareté relative des monnaies de Victorin et de Tétricus dans l'ouest des Gaules : il semble qu'elles se rencontrent de préférence dans l'Est, et M. le baron de Witte, qui prépare un ouvrage complet sur la numismatique des empereurs gaulois, ne manquera pas de tirer de ce rapprochement des conséquences importantes pour l'histoire.

La découverte de St-Hilaire de Talmont, par la date certaine que l'on peut donner à l'enfouissement des objets qui la composent, donnera lieu à des recherches ultérieures qui auront un grand intérêt. Ainsi M. de Witte, se fondant sur une légende monétaire, avait établi, il y a déjà quelques années, qu'une pièce de billon de la femme de Gallien, l'impératrice de Salonina, frappée après sa mort, indiquait que cette princesse avait été chrétienne. M. Fillon observe judicieusement que cette pièce se trouvait à St-Hilaire de Talmont, en 265, et par conséquent antérieurement à la mort de Salonina. Il reste donc à établir maintenant si on a osé rendre hommage, de son vivant, à l'orthodoxie de l'impératrice, ou si cette monnaie n'est pas l'œuvre de quelques-uns des chrétiens qui, suivant nous, se trouvaient déjà en grand nombre parmi les monnoyers. M. Fillon a trouvé aussi l'occasion de rectifier la lecture, séculairement erronée, d'une inscription de Nantes, et de proposer des remarques curieuses et savantes sur le style des monnaies contemporaines de Gallien.

Il serait bien à désirer que les découvertes de trésors numismatiques, de toute époque, trouvassent des historiographes aussi habiles que M. B. Fillon. Le plus souvent, ces trouvailles sont dispersées et tombent entre les mains des infidèles, et les hommes sérieux sont ainsi privés du secours de « ces archives qui n'auront plus de secrets, « du moment où on aura trouvé moyen de les faire parler. »

Jusqu'à ce jour la numismatique de la province de Bretagne, qui fut royaume, puis duché, était peu connue : M. Alexis Bigot a fait un gros in-octavo qui contient la description exacte de 1541 monnaies différentes, émises dans la péninsule armoricaine depuis l'époque

Digitized by Google

mérovingienne jusqu'à l'année 1539 : le texte est accompagné de quarante planches, bien remplies. Le livre qui porte pour titre « *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne* », est, à mon avis, mal baptisé ; il aurait dû se nommer *Catalogue raisonné des monnaies bretonnes :* en effet, ce n'est pas une monographie, mais une description soigneusement élaborée : c'est une mine précieuse pour celui qui entreprendra l'histoire numismatique de Bretagne, et il est de mon devoir de recommander cet ouvrage aux savants qui étudient les monnaies françaises. Il n'est pas facile de faire une monographie, et je puis le dire avec d'autant plus de franchise que j'en sais quelque chose ; il faut d'abord être bien fixé sur l'histoire, ensuite colliger à grand'peine tous les matériaux et tous les documents : M. Bigot, pour la Bretagne, a largement rempli cette dernière obligation. Pour la partie historique, il l'a négligée parce que l'histoire de Bretagne est encore à l'étude. Celle que nous avons est stéréotypée, en quelque sorte, sur le modèle que, dans tout le royaume de France, on a suivi pendant les deux derniers siècles ; on faisait alors l'histoire comme M. de Vertot est accusé d'avoir fait son siège de Malte, ou comme il n'y a pas si longues années, un journal célèbre narrait la prise et le pillage de Missolonghi. Aujourd'hui, pour peu que l'on mette la main dans les archives, et que l'on cherche les documents originaux, on est effrayé de la masse de matériaux que nos bons ancêtres ont négligés, dans la crainte d'être forcés de sortir du cadre que l'on avait coutume de respecter, et aussi, avouons-le, de rappeler des faits que la monarchie absolue n'aimait pas entendre exhumer.

Dans le *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier*, M. le comte Georges de Soultrait a publié la première partie d'un *Essai sur la numismatique Bourbonnaise*. La seconde partie traitera des méreaux et des jetons de cette province.

Dans sa publication, M. de Soultrait, qui s'est déjà occupé avec succès des espèces d'un pays voisin, le Nivernais, s'occupe des monnaies proprement dites, c'est-à-dire d'un triens mérovingien, puis des pièces émises par le prieuré de Souvigny et par les sires de Bourbon ; nous avons vu avec intérêt la gravure qui représente les monnoyers du prieuré, et nous regrettons seulement l'absence d'autres planches consacrées aux monnaies elles-mêmes. Nous espérons que M. de Soultrait comblera cette lacune, et que la seconde partie

Digitized by Google

sera accompagnée des « pourtraictures » des monnaies précédant les méreaux et les jetons.

Puisque je viens de prononcer ces deux mots, je ne puis résister au désir de signaler un livre que j'ai lu avec un vif plaisir : un texte très-érudit, suivi d'excellentes planches, forme l'ouvrage intitulé : *Histoire du Jeton au moyen-âge*, par MM. Jules Rouyer et Eugène Hucher. Ce livre n'est encore qu'une première partie, qui fait soupirer après la seconde.

Il n'y a pas déjà si longtemps que l'on ose s'occuper des vieux jetons, et on a eu tort de les mépriser jadis, car ces petits monuments, si modestes, furent d'un usage tellement répandu, qu'il était impossible que les habitudes et les événements contemporains n'eussent pas sur eux une influence qui n'est pas à dédaigner. Les jetons, *autrefois*, servaient à calculer, à faire des comptes : depuis le petit marchand jusqu'à la reine de France, chacun avait sa série de jetons qui lui était indispensable pour établir sa dépense, en s'en servant à peu près comme nous, aujourd'hui, au jeu de piquet.

C'est à dessein que j'ai souligné le mot *autrefois*, car il y a longtemps que ces pauvres pièces sont négligées ; MM. Rouyer et Hucher rappellent que, du temps de Molière, ce genre de calcul était déja suranné. Les pauvres gens se servaient de jetons de plomb ; le commun des mortels en avait des jeux en cuivre ; les personnes des classes élevées poussaient le luxe jusqu'à l'argent ; Charles-le-Téméraire et les rois comptaient avec des jetons d'or.

Les types et les légendes de ces pièces sont très-variés, tellement variés que, sans exagération, l'on peut dire que le jeton, en dehors de son utilité journalière, a précédé nos médailles modernes. Les devises politiques, amoureuses, philosophiques, les armoiries, les symboles s'y multiplient, et tout cela vaut bien la peine d'être étudié lorsque l'on réfléchit que le XIVe, le XVe et le XVIe siècles y ont chacun apporté leur empreinte.

MM. Rouyer et Hucher ont adopté, à mon avis, un plan excellent : à des remarques générales qui sont intéressantes pour tous, ils font succéder six chapitres dont les titres indiquent des divisions judicieusement fixées : jetons des cours et administrations supérieures des finances du roi. — Service de la maison du roi. — Reines de France. — Princes du sang royal de France et seigneurs d'origine française. — Villes de France. — Jetons étrangers et anglo-français.

Digitized by Google

Comme dessin, les jetons du XIVe et XVe siècles sont d'assez bon goût : plusieurs d'entr'eux valent bien les monnaies contemporaines : ils les imitaient si bien quelquefois qu'on lisait dessus : *je ne suis pas vrai agneil d'or ; je ne suis pas d'argent,* de peur qu'on ne les confondît avec leurs prototypes officiels ; sur plusieurs on lit qu'ils sont *d'or varmel ;* cet or vermeil, c'est-à-dire rouge, n'est-il pas à rapprocher de cette locution populaire qui traite le cuivre *d'or henteux*, parce qu'il rougit ? C'est, du reste, de cette imitation des monnaies véritables qu'est né le proverbe *faux comme un jeton.*

J'aurais bien envie de dire aux auteurs de l'*Histoire du Jeton* qu'ils ne conservent pas toujours assez d'uniformité dans l'usage de la langue héraldique ; mais vraiment, j'aurais honte d'entrer dans ces détails ; devant un bon livre on a des scrupules à relever des vétilles : d'ailleurs, MM. Rouyer et Hucher, sur ce point, prêtent bien moins à la critique qu'une foule d'auteurs qui se mêlent chaque jour de se servir de la langue du blason, sans supposer que cette langue doit s'apprendre comme toutes les nomenclatures scientifiques.

L'étude des anciens jetons a également fourni des articles aux revues numismatiques : dans la *Revue belge*, M. R. Chalon a consacré plusieurs pages à des jetons et à des méreaux inédits ; dans la *Revue française*, un jeton de Jeanne d'Albret fournit à MM. de Crazannes et de Longérier l'occasion de prouver encore une fois que l'S barré, qui a passé longtemps, dans les sculptures du Louvre, pour le monogramme de Gabrielle d'Estrées, n'est que le symbole de *fermesse*, synonyme de *constance*. — Jadis il a été dit et répété, et beaucoup de phraseurs actuels répètent encore, que deux rois de France mirent au Louvre les chiffres de Diane de Poitiers et de Gabrielle d'Estrées, leurs maîtresses, et la numismatique enseigne cependant que le prétendu chiffre de Diane est celui de Catherine de Médicis, tandis que le chiffre attribué à Gabrielle est une simple devise mise à la mode par Jeanne d'Albret d'abord, puis par Henri IV. — Ceci prouve encore qu'il faut bien plus de temps pour déraciner un absurde préjugé, que pour le faire passer, dans la foule des badauds, à titre de vérité.

La manie de vouloir expliquer les anciennes devises de manière à y trouver du scandale, donna même naissance à une traduction qui, dans la plus modeste école, ne manquerait pas de faire appliquer un long pensum au maladroit qui commettrait quelque chose d'approchant. — Des chercheurs remarquèrent sur certaines pièces d'Henri II

Digitized by Google

un croissant avec la devise : *Donec totum impleat orbem ;* ils se hâtèrent d'y trouver cette superbe phrase : « Jusqu'à ce que ma maîtresse monte sur le trône. » Cette fois-ci encore, Diane de Poitiers n'avait rien à démêler avec le croissant, et la devise même était antérieure à Henri II. — On ferait, du reste, un recueil curieux, et je l'entreprendrai peut-être, des balourdises numismatiques et archéologiques auxquelles, chaque année, les journaux les plus sérieux donnent asile : Le *Moniteur universel* lui-même, en 1857, a enregistré la découverte d'une monnaie barbare de Justin ou de Justinien, sur laquelle un érudit de je ne sais trop quel pays déchiffrait le nom d'un empereur parfaitement inédit et inconnu dans l'histoire.

Dans le T. VIII du *Bulletin de la Société d'agriculture, industrielle, sciences et arts, du département de la Lozère*, M. Ch. Roussel a publié un mémoire sur les *monnaies frappées en Gévaudan, et particulièrement à Banassac, sous la dynastie mérovingienne.* M. Roussel résume, avec beaucoup de netteté, les recherches que Duchalais, ainsi que MM. Ch. Lenormant et Bretagne ont éditées sur les tiers de sou de cette province, et s'attache à établir l'influence que les évêques des *Gabali* ont pu avoir sur le monnoyage de leur diocèse. Il termine en proposant de chercher dans le pouvoir épiscopal et l'influence morale des prélats à cette époque, l'origine de la puissance temporelle des évêques de Mende. Je crois que M. Roussel aura grandement raison d'approfondir cette conjecture qu'il n'a fait qu'ébaucher, et qu'il obtiendra des renseignements certains en combinant son système avec les travaux publiés dans la *Revue numismatique française*, par MM. de Pétigny et Deloche.

La province de la première Aquitaine semble avoir suivi un système monétaire uniforme, dont on retrouve des traces évidentes dans les diocèses de Clermont, des *Gabales* et de Limoges. Nous engageons donc les numismatistes de Clermont et de Mende à faire chacun, pour leur *grand pagus*, ce que M. Deloche fait pour le Limousin; leurs efforts réunis ne seront pas infructueux.

Nous remarquons, en Gévaudan, deux pièces sur lesquelles il y a lieu de demander un jugement en dernier ressort : l'une est celle que M. Bretagne attribue à Childebert II, l'autre est le triens du musée de Vienne, rappelé par M. Lenormant, au nom de Justin II, et sur lequel figurait la légende GABALORVM, avec un type parfaitement étranger au Gévaudan.

Digitized by Google

La monnaie de M. Bretagne porte-t-elle le nom d'un roi ou d'un monétaire, son homonyme? Le triens de Justin, laisse-t-il lire bien authentiquement le mot *Gabalorum?* Voilà deux points qui me sembleraient devoir être bien arrêtés avant que l'on pût tirer des conclusions. Je confesse que, jusqu'à plus ample information, je suis porté à douter de Childebert II comme de *Gabalorum.*

Dans un temps où tant d'écrivains empruntent hardiment des idées sans dire quel est leur prêteur, on est heureux de voir la conscience avec laquelle M. Théophile Roussel rappelle l'un des premiers et meilleurs travaux de notre ami commun, Duchalais. Celui-ci était très-peu avare de bons renseignements; il aimait, dans la conversation, à faire part de ses découvertes scientifiques, et nous reconnaissons quelquefois des emprunts qui lui ont été faits et qui sont signés d'un autre nom que le sien: *Sic vos, non vobis, fertis aratra boves.*

Peur être équitable, je ne puis pas m'empêcher de signaler aux amateurs de monnaies antiques un livre qui porte ce titre assez pompeux: « *L'art de reconnaître les médailles fausses des vraies antiques, et les divers moyens qu'emploient les faussaires pour les contrefaire et les patiner, suivi d'un catalogue de médailles fausses frappées dans des coins anciens et modernes,* » par A. Pagnon, numismatiste. — Tron de l'air, quel beau titre! pardonnons-lui de contenir quelques fautes énormes de français, puisqu'il a été conçu dans la ville des Phocéens, quelque peu célèbre par son accent. Oui, c'est à Marseille qu'a paru ce volume in-12, contenant 58 pages y compris les faux-titre et tables et coûtant cent sous, monnaie moderne.

Je ne puis pas me permettre de suspecter les excellentes intentions de M. Pagnon: si son livre est écrit dans un français aussi bizarre qu'incorrect; si ce livre n'apprend rien aux lecteurs, quelque jeunes qu'ils soient; si ce livre semble singulièrement conforme à « *L'introduction à la science des médailles,* » publiée par Mangeart en 1763, tout cela sont de fâcheux détails qui n'enlèvent rien à la bonne volonté de l'auteur. Une remarque seulement: le livre de Mangeart que je viens de signaler est in-folio, d'un embonpoint respectable, et orné de 35 planches: il coûte 10 fr. — Le livre de M. Pagnon, de 58 pages in-12, sans gravures, coûte 5 fr.: j'aime mieux Mangeart, j'ai au moins du papier pour mon argent. — Marseille aurait-elle voulu faire une petite mystification aux numismatistes perdus loin des frontières de Provence?

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

# VILLES LIBRES ET IMPÉRIALES

## DE L'ANCIENNE ALSACE.

*Suite et fin* (*).

## LANDAU.

Le bombardement recommença donc, mais toujours sans résultat. Enfin, au bout de neuf mois de blocus et de siège l'armée du Rhin aux ordres de Hoche et de Pichegru vint, aprés une série de combats, délivrer Landau, et le 7 frimaire an II (23 décembre 1793) ses portes depuis si longtemps fermées se rouvrirent.

La Convention décréta que la garnison et la garde nationale de Landau avaient bien mérité de la patrie.

En 1795 Landau fut de nouveau bloqué par les ennemis de la France, mais les succès des armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse rendirent cet investissement moins long et moins terrible que celui de 1793.

Ce fut la dernière épreuve imposée à la place forte française jusqu'à nos désastres de 1814 et de 1815. La réunion du Palatinat, des électorats de Mayence, de Trèves et de Cologne à la France semblait désormais lui réserver une destinée militaire moins périlleuse, car elle cessait d'être à l'extrême frontière de la rive gauche du Rhin, et elle n'avait plus de voisins étrangers que sur la rive droite (1).

Le canton de Landau qui faisait partie de l'arrondissement de Wissembourg comprenait vingt communes. Il était divisé en quatre assemblées primaires dont les chefs-lieux étaient Landau, Queichheim,

(*) Voir les livraisons de février, mars, juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre, pages 49, 97, 257, 313, 402, 445 et 493.

(1) En l'an VII le général Ney, commandant par intérim de l'armée du Rhin, établit pendant quelque temps son quartier-général à Landau.



Digitized by Google

Herxheim et Niederhochstatt. Il y avait dans la ville une direction d'artillerie et une du génie, trois casernes et un hôpital militaire fort considérable. Sous le consulat et l'Empire, jusqu'en 1812, le commandement illustré par Laubadère fut confié au général Jordy.

Ce n'est pas que, durant cette période où nos armées portèrent si loin leurs drapeaux et où nos frontières furent reculées si loin, la ville de Landau n'ait pas encore eu à souffrir des effets de la poudre et des bombes. L'après-midi du 3e jour complémentaire de l'an VII — 15 septembre 1799 — une explosion épouvantable vint tout-à-coup tirer les habitants de leur sécurité. C'était le laboratoire d'artillerie qui sautait et faisait éclater quelques obus jusques dans les maisons de la ville, dont toutes les vitres furent brisées et où plusieurs personnes furent blessées, tandis que trois malheureux canonniers étaient mis en pièces dans l'arsenal. Sans le dévouement intrépide des généraux Baragay-d'Hilliers et Delaborde en passage à Landau qui, avec quelques généreux citoyens et les canonniers de la garde nationale et de l'armée, parvinrent à éloigner du contact des flammes de nombreux caissons d'artillerie préparés pour l'armée du Rhin, cet accident eût eu pour Landau des suites aussi graves que les bombardements de 1793.

Mais il devait venir, enfin, le jour de la défaite pour cette France qui depuis vingt ans, de 1792 à 1812, avait si souvent ébloui l'Europe de sa gloire et semblait appelée par le nouveau César à une domination aussi étendue que celle de l'antique Empire romain. En 1812, nos armées détruites à la fois en Espagne par la fièvre jaune et l'énergique insurrection d'un peuple désespéré, en Russie par la famine et les frimas, avaient pour la première fois appris à l'Europe étonnée qu'elles n'étaient pas invincibles. Les levées de conscrits, envoyées en 1813 en Allemagne pour remplacer les vieilles bandes disparues dans la retraite de Moscou, n'avaient pu repousser que dans les deux premiers jours de la bataille de Leipsick les armées réunies de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, et le troisième jour elles avaient dû céder la victoire, moins peut-être aux efforts des masses qui les attaquaient de front et sur les flancs qu'à la trahison des troupes saxonnes qui étaient mêlées à leurs rangs. Les Etats de la confédération du Rhin, jusqu'alors vassaux si soumis de l'empereur Napoléon,

(2) *Annuaire du Bas-Rhin de l'an* VIII, page 387.

Digitized by Google

s'étaient retournés vers la fin de 1813 contre la France, et malgré leur échec de Hanau, n'avaient pas tardé à joindre leurs forces aux armées et aux levées en masse des alliés pour l'accabler.

L'Alsace fut envahie à la fois, dès les premiers jours de 1814, par l'armée autrichienne, russe, bavaroise, wurtembergeoise du prince de Schwartzenberg, et par l'aile gauche de l'armée russe-saxonne et prussienne du maréchal Blücher. Cette dernière avait passé le Rhin à Mannheim, à Caub et à Neuwied, tandis que la première se faisait livrer le pont de Bâle par les Suisses du général Watteville et pénétrait par le Haut-Rhin.

Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier les premiers coups de fusil avaient été tirés sur la ligne du Rhin, en avant de Landau, entre les avant-postes, puis, le passage effectué, le détachement de la garnison envoyé pour border la rive gauche du Rhin et trop faible pour s'y opposer sérieusement, s'était replié sur la place. Cette dernière était commandée par le général de brigade Verrières, vieux brave des premières campagnes de la République, couvert de blessures, mais infirme, qui avait succédé en 1813 au général Jordy. La garnison se composait des dépôts des 39me et 133me de ligne, du 3me régiment suisse, d'un escadron de gardes-d'honneur, d'une compagnie du 1er régiment d'artillerie à pied, de quelques canonniers appartenant à divers autres régiments, et d'une cohorte de garde nationale mobile des Vosges (1). La garde nationale de Landau formée en compagnie d'artillerie et en cohorte urbaine complétait cette liste des défenseurs de la place et ne se montrait pas moins décidée que les soldats de la ligne à la résistance la plus énergique.

L'investissement régulier de la place eut lieu le 3 janvier par une forte division russe aux ordres du général de Sokolowski, par une brigade badoise et par quelques escadrons de cavalerie bavaroise. Dès le 16 une sortie, composée de 150 hommes choisis dans les dépôts des 39me et 133me de ligne et de 50 gardes-d'honneur, refoula l'ennemi qui serrait de trop près la place et permit de la ravitailler. Le commandant d'artillerie, M. le lieutenant-colonel de Peyerimhoff, les soutint vigoureusement par les batteries de la place. Il ne se

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Blanchard, ancien secrétaire-général du ministère du grand duché de Berg et ancien sous-préfet à Schlestadt la communication d'un journal du blocus de Landau en 1814.

Digitized by Google

passait guères de jour sans que ces batteries n'éclairassent les approches et ne missent obstacle aux préparatifs d'attaque. Le 21 janvier, nouvelle sortie d'égal nombre d'hommes environ pour reprendre et démolir une tuilerie où l'ennemi s'était logé. Le commandant d'artillerie fait remarquer à cette occasion qu'aux yeux des soldats le seul malheur de cette sortie fut, non pas la mort de trois soldats frappés par le feu de l'ennemi, mais une maudite balle qui traversa une marmite au moment où l'on faisait la soupe et fit perdre tout le bouillon.

Le 29 on repoussa une attaque d'infanterie sur le bastion de droite et l'on eut occasion de mitrailler la cavalerie bavaroise qui s'était avancée pour empêcher que cette infanterie ne fût poursuivie trop loin par le détachement sorti de la place.

Il faisait si froid et la terre était si gelée qu'on ne pouvait, ni du côté des assaillants, ni du côté de la place, travailler à la pioche, ouvrir des tranchées et faire des terrassements. Comme le général commandant la place ou plutôt le chef du génie que ce soin concernait plus spécialement, n'avaient pas songé à faire raser les constructions et les jardins que l'usage d'un long éloignement du théâtre de la guerre avait laissé établir jusque sur les glacis, l'ennemi pouvait très-facilement se loger à portée de fusil de la place et l'incommoder beaucoup. Il fallut toute une série de petites sorties et toute l'énergie du commandant Peyerimhoff pour parvenir à la destruction successive de ces dangereuses approches.

Ces petits combats continuels et le typhus ne laissaient pas que d'enlever beaucoup des défenseurs de la place. Chaque jour le corbillard renouvelait plus souvent ses visites au cimetière en-dehors des palissades. Une fois il fut enlevé par les cosaques qui ajoutèrent à ce mauvais procédé l'enlèvement du moulin de l'hôpital à 150 toises de la place. Cela criait vengeance, une sortie plus nombreuse que de coutume eut lieu, elle se composait outre deux ou trois pelotons de soldats de ligne et de soldats suisses, des deux cents jeunes gardes mobiles de la cohorte des Vosges. Deux bouches à feu et les quelques gardes-d'honneurs encore montés appuyaient cette petite troupe. On reprit d'abord le moulin, puis on poussa jusqu'à Offenbach et Isenheim pour ramasser autant de provisions que possible, car la disette commençait à se faire sentir; la retraite fut soutenue par les braves

Digitized by Google

enfants des Vosges qui se couvrirent de gloire ainsi que quelques gardes nationaux de Landau mêlés à leurs rangs.

Cependant on ignorait absolument ce qui se passait hors du rayon de la place. Le général russe ayant une fois voulu faire parvenir quelques nouvelles des succés des alliés en France, le conseil de défense avait interdit, sous peine de mort, toute communication avec l'ennemi. On continuait donc à se battre pour l'empereur à Landau lorsque déjà Paris était occupé par les alliés.

Quelques-uns de ces officiers, plus braves au feu que fermes dans les vicissitudes de la politique, commençaient toutefois à s'inquiéter; un peu avant l'investissement, le colonel du régiment suisse qui faisait partie de la garnison de Landau avait, pour lui épargner les dangers d'un siège, envoyé sa femme dans les environs de la ville. Le général Sokolowski fit dire que cette dame gravement malade demandait à être traitée par le médecin du chirurgien-major de son mari et il offrit un sauf-conduit pour cet officier de santé. Le général Verrières ayant, malgré l'avis du conseil de défense, autorisé le voyage, on apprit enfin au retour du chirurgien suisse les graves événements survenus à Paris et à Fontainebleau en mars et en avril.

Presqu'aussitôt un parlementaire russe se présentait pour sommer de suspendre les hostilités contre des troupes alliées du nouveau gouvernement français. Le général Verrières hésitait, mais sur les instances du commandant Peyerimhoff il refusa de recevoir l'officier russe. Le lendemain nouveau parlementaire, il apporte des journaux, des lettres, mais il n'est pas reçu, et le conseil de défense brûle lettres et journaux. Enfin, au bout de quelques jours, un troisième parlementaire se présente aux avant-postes; cette fois ce n'est plus un officier russe, mais un officier français quoiqu'il soit accompagné d'un trompette des troupes ennemies. Le commandant Peyerimhoff est envoyé au-devant de lui jusqu'aux vedettes, en approchant il remarque que cet officier porte une cocarde blanche : Qui êtes-vous? lui dit-il. — Vous le voyez, je suis comme vous officier français et je suis envoyé par le ministre de la guerre..... — Quel ministre? — Le ministre du roi. — Je ne connais que le ministre de l'empereur Napoléon..... — Enfin, reprend l'interlocuteur de M. de Peyerimhoff, je n'ai point de comptes à vous rendre, c'est au général Verrières que je suis envoyé, faites-moi conduire au général, ou prévenez-le que le chef-d'escadron Brossard est chargé d'une mission du ministre

Digitized by Google

pour lui. — Votre ministre ne peut avoir de mission à donner pour un général de l'empereur, retirez-vous, ou je serai forcé de vous faire fusiller.

Ainsi éconduit, l'officier royaliste dut se retirer, et le drapeau tricolore continua à flotter à Landau lorsque déjà le drapeau blanc l'avait presque partout ailleurs remplacé.

Ce ne fut que quelques semaines après, sur les instances du vieux général Schramm, nommé commissaire extraordinaire près la garnison de Landau, que cette dernière consentit à reconnaître le nouveau gouvernement. En même temps l'on signifia au général russe que l'on gardait la place, sinon pour l'empereur qui avait abdiqué, au moins pour la France qui n'abdiquait pas.

Landau resta donc ville française même après la paix de 1814, et aux termes de l'article 5 du traité du 30 mai 1814 les villages de Queichheim, Merlenheim, Knittelsheim, Belheim ainsi que tout le rayon de la forteresse tel qu'il était en 1792, même Bergzabern, furent conservés à la France et au département du Bas-Rhin.

Mais voici 1815 et avec les premières violettes du printemps l'exilé de l'île d'Elbe reparaît en cette France toute meurtrie encore des luttes vaillantes de 1814. La garde nationale de Landau salua avec enthousiasme le retour du drapeau tricolore qui, aux yeux des générations contemporaines, représentait et représente encore plus particulièrement l'honneur des armes et les intérêts modernes. *Te morituri salutant* auraient pu dire beaucoup de ces braves qui le saluaient alors, et la France aussi et Landau surtout auraient peut-être hésité à fêter son retour, si les prochains résultats de ce retour se fussent dévoilés à leurs yeux et si le spectre sanglant de Waterloo eût pu, dès-lors, se dégager des nuages qui allaient le cacher pendant cent jours encore.

Mais n'importe! le patriotisme des habitants de Landau ne se dément pas plus en 1815 qu'en 1814 et en 1792. Ils voient s'avancer de nouveau vers cette frontière française, qu'ils couvrent, les innombrables armées de l'Europe et de nouveau ils serrent leurs rangs pour recevoir bravement le choc. Leur maire, M. Schattenmann (1), leur donne l'exemple du dévouement, et aide le colonel du génie Athalin à préparer la défense de la place.

(1) Frère de M. Schattenmann, membre du Conseil général du Bas-Rhin, directeur des mines de Bouxwiller.

Digitized by Google

L'empereur Napoléon avait nommé, à la date du 4 mai 1815, le général de brigade Buquet au commandement supérieur de Landau; mais ce général, retenu par une grave maladie, n'avait pu encore prendre possession de son commandement lorsque les premières hostilités vinrent à éclater sur la frontière. Le général Rapp, qui commandait en chef le corps d'armée destiné à opérer sur le Rhin, prit alors sur lui d'envoyer à Landau le général de brigade Geither, car il lui fallait un chef sur lequel il pût compter pour défendre une place qui, d'après son premier plan de campagne, devait lui servir de base d'opération.

Michel Geither, né à Obstadt, non loin de Landau, était un de ces vieux soldats de la République et de l'Empire qui, partis le sac sur le dos, devaient leurs épaulettes à leur instinct militaire et à leur sang glorieusement versé dans les combats (1). Son bras droit était resté à la Bérésina, mais il savait tenir son épée aussi ferme du bras gauche, et était digne de présider aux dernières destinées françaises de Landau.

---

(1) Nous pensons faire plaisir aux lecteurs de la *Revue d'Alsace* en leur donnant communication ci-après des états de services du général Geither :

SERVICES SUCCESSIFS

*de M.* MICHEL GEITHER, *Maréchal-de-camp, Officier de la Légion-d'Honneur, Chevalier de Saint-Louis, né à Obstadt (évêché de Spire) le 10 novembre 1769.*

SERVICES.

*Soldat*, au régiment de Reinach (Suisse) au service de France, le 4 juin 1784.
*Caporal*, le 6 juin . . . . . 1786.
*Sergent*, le 3 janvier . . . . . 1788.
Congédié au licenciement du régiment, le 26 septembre . . . . . 1792.
Entré *sergent* au 1er bataillon franc au service de France, le 2 octobre . 1792.
*Adjudant sous-officier*, le 3 novembre . . . . . 1792.
*Sous-Lieutenant*, le 8 août . . . . . 1793.
*Lieutenant*, le 11 mai . . . . . 1795.
Passé par l'incorporation du 1er bataillon franc à la 21e demi-brigade d'infanterie légère dont il a fait partie, *capitaine* au même corps devenu 3e demi-brigade d'infanterie légère, le 5 octobre . . . . . 1796.
*Chef de bataillon*, le 3 septembre . . . . . 1798.
*Major*, au 15e régiment d'infanterie légère, le 22 janvier . . . . 1804.
Passé par ordre de l'Empereur au service du grand duché de Berg et nommé *Colonel*, le 21 juillet . . . . . 1806.
*Brigadier*, le 1er novembre . . . . . 1808.

Digitized by Google

Le général Rapp réduit à opposer 16 ou 17,000 hommes aux 60,000 Autrichiens, Russes, Bavarois, Wurtembergeois et Badois qui débouchaient du Palatinat sur l'Alsace, menacé en outre d'être pris à revers par une autre armée autrichienne qui, après avoir

---

*Général de brigade*, le 22 juin . . . . . 1811.
Rentré en France avec l'armée en . . . . . 1813.
A commandé une brigade, pendant le blocus de Strasbourg, en . . . 1814.
Mis en non-activité, le 1er septembre . . . . . 1814.
Nommé provisoirement au commandement supérieur de la citadelle de Strasbourg, par M. le Maréchal Suchet, le 22 mars. . . . . 1815.
Passé au commandement supérieur provisoire de Landau, par ordre de M. le Comte Rapp, Général en chef de l'armée du Rhin, le 24 mai . . 1815.
Cessé ses fonctions, le 15 septembre . . . . . 1815
par ordre de M. le Ministre de la Guerre, en date du 30 août 1815.

CAMPAGNES.

A fait les campagnes :

Aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse 1792, 1793, 1794, 1795, 1796.
A l'armée en Italie . . . . . 1797.
En Egypte . . . . . 1798, 1799, 1800.
A Boulogne (armée des côtes d'Angleterre). . . . . 1803, 1804.
Grande armée d'Allemagne . . . . . 1805, 1806.
Grande armée. . . . . 1807, 1808.
En Catalogne . . . . . 1809, 1810.
En Russie. . . . . 1812.
En Allemagne. . . . . 1813.
En France. . . . . 1814, 1815.

ACTIONS D'ÉCLAT ET BLESSURES.

Reçu deux coups de feu, l'un au bras droit, l'autre à la cuisse gauche, à l'affaire de Jemmapes, le 6 novembre 1792. — S'est distingué dans les affaires du 3 germinal an V (23 mars 1797) à Tarvise près Panteba, le 13 germinal an V contre les grenadiers hongrois, et le 14 germinal an V à Hundsmarck où il commandait la compagnie de carabiniers du 2e régiment d'infanterie légère.

Reçu à Bogaz de Lesbey en Egypte un coup de feu à l'épaule gauche. Ayant été démonté en marchant à la tête de son bataillon, il est entré le premier dans le fossé derrière lequel l'ennemi était retranché, et a reçu, en faisant décider la victoire, un coup de sabre sur la main droite, le 1er novembre 1799. Il lui avait été décerné un sabre d'honneur par le général Kléber qui n'a pu lui être accordé à cause de la mort de ce général, ainsi qu'il est constaté par un certificat de M. le général Verdier.

Blessé de deux coups de feu à la bataille d'Austerlitz, le 2 décembre 1805, dont un à la main droite et l'autre à la hanche droite. Ce fut sous les ordres du major

Digitized by Google

envahi la Haute-Alsace, marchait sur Schlestadt et Strasbourg, avait dû renoncer à la ligne de la Queich et se replier successivement sur la Lauter et sur la Seltz, pour venir enfin s'adosser aux remparts de Strasbourg.

En quittant sa première ligne d'opérations il avait retiré de Landau presque toutes les troupes disponibles, ne laissant à Geither qu'un faible bataillon du 57me de ligne, quelques canonniers et sapeurs du génie et des cadres de garde nationale mobile parmi lesquels il n'y avait guères d'organisé que le contingent de Wissembourg. Mais la garde nationale sédentaire de Landau venait en aide à ces braves et ses canonniers, surtout, savaient toujours rivaliser d'ardeur et de justesse de tir avec les canonniers de la ligne.

Le corps d'armée ennemi, chargé de l'investissement de Landau, se composait d'Autrichiens, de Badois et de Wurtembergeois. Il débuta par l'attaque du moulin dit *Spietel-Mühl*, déjà l'objet des premiers combats pendant les sièges et blocus de 1793 et de 1814. Un brave officier du génie, M. Cugnot, y fut tué en défendant un nouvel épaulement construit par les ordres du colonel Athalin.

---

Geither que le 15e régiment d'infanterie légère se déploya à l'approche du village de Solkonitz, qu'il emporta de vive force, quoiqu'il fut défendu par des troupes russes en nombre au-dessus de toutes proportions avec celui des troupes qui l'attaquaient.

Il commandait les troupes qui ont pris le fort rouge de Gironne en Catalogne, le 16 juin 1809. Blessé d'un éclat de bombe à la tranchée devant Gironne, le 3 août 1809. Blessé à la hanche droite d'un éclat de bombe lorsqu'il commandait les troupes qui ont avancé les travaux de la demi-lune en avant du Mont-Joui près Gironne, le 8 août 1809.

Il a commandé les troupes qui ont repoussé les sorties de Gironne, les 3 août et 16 septembre 1809, celles qui ont pris les forts du Calvaire et du Chapitre près de la même ville, du 5 au 8 décembre 1809, où il a montré beaucoup de bravoure et de talents militaires.

Blessé d'un boulet de 8 au village de Camionze près Tarragone, en faisant une reconnaissance sur cette dernière ville où son cheval fut tué sous lui par le même coup, le 21 août 1810.

A eu le poignet droit emporté par un boulet, le 28 novembre 1812, au passage de la Bérézina en Russie. A été amputé par suite de cette blessure.

Certifié le présent relevé des services conforme aux titres représentés et rendus.

Strasbourg, le 6 décembre 1830.

*Le Sous-Intendant militaire*, signé : WOLF.

Digitized by Google

Le principal fort de Laudau, dit le *Cornichon*, fut ensuite l'objet d'une attaque des plus vives, les obus y pleuvaient ainsi que dans la ville et allumèrent plusieurs incendies dont on parvint toutefois à se rendre maître. Quelques-uns des projectiles avaient nécessité des travaux qui furent exécutés immédiatement sous le feu de l'ennemi par les sapeurs du génie et par quelques travailleurs volontaires de la ville que dirigeait le lieutenant du génie Samain (1).

Le *manchot de la Bérésina*, comme on avait coutume d'appeler à Landau le général Geither, semblait se multiplier pour être partout où il y avait danger, et bien des fois, quelques vieux habitants de Landau s'en souviennent encore, lorsque les bombes et les obus pleuvaient avec le plus de fracas, on le voyait, s'il n'était pas sur les remparts, se promener tranquillement sur la place d'Armes, comme pour défier la mort ou plutôt pour encourager, par son exemple, les habitants et les aguerrir contre les bombardements.

La place était approvisionnée de vivres pour six mois d'après les états officiels (2) mais en réalité, elle n'avait guères que pour six semaines de vivres et de munitions de guerre. La prolongation de sa défense était donc subordonnée à un mouvement offensif de l'armée du général Rapp, ou du moins à un ravitaillement par suite de quelque circonstance fortuite de la guerre.

Cependant Waterloo avait déjà depuis deux mois vu tomber en ses plaines fatales la fortune de la France, et déjà le drapeau blanc avait rendu quelque simulacre de paix à presque tous les clochers du royaume restitué à Louis XVIII, pendant que Geither s'obstinait encore, à l'instar de Verrières et de Peyerimhoff en 1814, à conserver l'étendart aux trois couleurs sur les remparts de Landau. Dès la fin de juillet 1815 le général ennemi lui avait fait remettre par un parlementaire l'ampliation de l'armistice conclu le 27 juillet à Strasbourg, armistice obligatoire pour tous les commandants des places fortes de la 5me division militaire. Geither ne voulait entendre à rien, il ne cesserait les hostilités, disait-il, que sur l'ordre formel de l'empereur; mais on lui répondait qu'il n'y avait plus d'empereur, que le roi Louis XVIII était reconnu partout en France comme à l'étranger, et qu'il fallait obéir au nouveau gouvernement français ou

(1) Aujourd'hui percepteur des contributions directes à Matzenheim.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de France en* 1815, page 19.

Digitized by Google

assumer sur sa tête la responsabilité d'une lutte sans autres résultats possibles désormais qu'une inutile effusion de sang. On offrait, en outre, des sauf-conduits pour les officiers ou commissaires qu'il désignerait afin d'aller prendre les ordres du nouveau gouvernement français ou de ses représentants en Alsace.

Aucun officier n'ayant voulu se charger de cette mission, il fut convenu que le maire de Landau, M. Schattenmann, accompagné de deux conseillers municipaux, traverserait les troupes alliées, muni d'un laissez-passer, afin d'aller à Strasbourg prendre les ordres du général Rapp.

Ce dernier venait de publier un ordre du jour qui annonçait aux troupes la cessation des hostilités et leur ordonnait de quitter la cocarde tricolore pour reprendre la cocarde blanche, ordre du jour qui fut, comme l'on sait, suivi de la révolte du corps d'armée campé sous Strasbourg. Il donna communication de cet ordre aux délégués de Landau et leur fit connaître que ses pouvoirs allaient cesser. De son côté, le général Dubreton, envoyé en Alsace par le roi Louis XVIII pour prendre le commandement de la 5me division militaire, signifia dès la première dizaine d'août au général Geither l'ordonnance royale qui licenciait l'armée, et prescrivait de renvoyer dans leurs foyers non-seulement les gardes nationaux mobiles, mais les officiers et soldats des troupes de ligne. Que résoudre en présence d'ordres si péremptoires? Persister à ne pas se soumettre c'était non-seulement se placer en dehors du droit des gens, se faire mettre au ban des nations, c'était aussi condamner de braves soldats à une sorte de dégradation civique, les priver de la protection des traités, les vouer non-seulement à la mort, mais presqu'à l'infamie légale.

Geither, désintéressé quant à lui, car il était bien déterminé à n'accepter aucun emploi du nouveau gouvernement, ne se sentit pas assez indifférent au sort de ses compagnons d'armes pour vouloir leur faire perdre gratuitement ce qui pouvait leur rester d'avenir. Il commença par licencier les cadres de garde nationale mobile, espérant qu'en présence des troupes étrangères qui serraient de si près la place on lui permettrait au moins de conserver son bataillon du 57me et ses canonniers et sapeurs jusqu'à ce que la nouvelle armée royale étant réorganisée pût fournir un détachement pour les relever. Mais les ordres étaient formels, il n'avait plus pouvoir légal de retenir sous le drapeau des corps licenciés par le gouvernement, et lui-même il

Digitized by Google

reçut un arrêté du ministre de la guerre qui le destituait de son commandement et le mettait en non activité. Il fallut donc aussi licencier la troupe de ligne et se résoudre à laisser la défense de Landau à la seule garde nationale sédentaire.

Cette brave milice locale restait toujours aussi dévouée, et fidèle jusqu'au bout à la patrie française, elle était prête à s'ensevelir sous les remparts de la place pour conserver Landau à la France. Mais enhardi par le licenciement des troupes de ligne, l'ennemi resserrait toujours la ville de plus près; il s'était mis en possession de tous les postes avancés et menaçait d'un assaut si on ne le traitait pas en ami. Déjà le sort de Landau était fixé par les puissances qui refaisaient, à cette époque, la carte de l'Europe, et les conférences de Paris avaient décidé que la frontière de la France serait du côté du Palatinat reculée de la Queich à la Lauter. Le général des troupes alliées d'investissement signifia cette décision à la municipalité et au général Geither; il offrait une capitulation honorable et la sécurité pour tous, quelqu'eussent été les opinions et les actes politiques.

Néanmoins, on répugnait toujours à recevoir les étrangers bien qu'ils se présentassent non plus en ennemis mais en alliés. Geither voulait encore espérer que Landau ne serait pas rayé de la carte de France; il offrait de tenir bon avec la garde nationale pourvu que leur résistance ne fût pas désavouée par le gouvernement français. Mais aucune réponse ne lui venait; peu importait au ministère de la fin de 1815 l'intégrité de l'Alsace, enfin, le 15 septembre il résigna son commandement. La garde nationale de Landau abandonnée à elle-même continua dès lors à faire le service de la ville et le drapeau de la vieille monarchie française y fut maintenu par elle jusqu'au 11 décembre 1815. Alors seulement, en vertu de l'article 1er du traité de Paris du 20 novembre 1815, les Autrichiens furent reçus dans la ville. Ils y restèrent sous le commandement du feld-maréchal lieutenant Mazzuchelli jusqu'au 1er mai 1816, époque de la remise de la place au gouvernement bavarois, conformément aux stipulations du traité d'avril 1816.

L. LEVRAULT.

Digitized by Google

# ÉTAT DE L'ALSACE PAR UN FINANCIER.

—

Il n'est pas de petites économies, dit un proverbe. Nous sommes de l'avis du proverbe, et c'est avec raison qu'il nous est revenu en tête à propos d'une trouvaille qui ne nous paraît pas indigne de figurer dans la *Revue*. Il s'agit d'un document, égaré sans doute du Contrôle général, et relatif à notre pays. C'est, sous le titre d'*Abrégé historique d'Alsace*, l'introduction d'un rapport sur l'organisation financière de cette province qui manque malheureusement. On y reconnaît facilement la préface obligée de quelque beau travail de financier du dernier siècle, aujourd'hui enfoui, poudreux et oublié. Nous nous décidons à la publier, quand ce ne serait que pour engager de plus hardis et de plus compétents à recompléter l'un de ces nombreux mémoires doctement composés, sous l'ancienne monarchie, à l'usage des ministres et des traitants ayant privilége de tailler à merci les peuples du bon vieux temps.

La pièce en question ne porte pas de date; mais en marge on lit ce qui suit : Du *Procès-verbal de M. Dupin*. — *1er cahier*. Cette indication peut suffire, avec l'évaluation de la population qu'on rencontre plus loin, pour préciser l'époque à laquelle elle appartient.

Ce M. Dupin n'est autre, sans aucun doute, que le Receveur des tailles de Châteauroux devenu Receveur général des finances des Trois-Evêchés et Alsace, et entré ensuite dans la ferme en 1726. On le trouve dans cette entreprise chargé de la correspondance du département de Lorraine, Franche-Comté, Trois-Evêchés et Alsace. Nous pensons donc que le fragment que nous avons sous la main date de 1726, ou peu de temps avant, avec d'autant plus de raison qu'en partant de l'indication des populations, fournie par Schœpflin, pour es années 1720 et 1750, le chiffre donné par le Receveur général

Digitized by Google

correspond à peu près à cette année, qui est aussi celle du renouvellement du bail. Ce qui ferait de ce travail tout à la fois le coup d'essai de M. Dupin et la pièce administrative destinée à guider la direction de la nouvelle compagnie.

Rien ne prouve mieux l'intérêt qui peut s'attacher à ce document que cet autre Mémoire que l'on rencontre manuscrit dans beaucoup de bibliothèques, et que rédigea l'intendant d'Alsace, de Lagrange; description curieuse et utile à plus d'un titre, qui fut demandée aux intendants pour toute la France, et qui servit à l'éducation de l'élève de Fénélon, ce Dauphin si regretté et de si grandes espérances. C'est à cette source qu'a puisé Vauban, et en abrégeant cette volumineuse collection, Boulainvilliers a préludé à ses idées de réforme financière.

N'y aurait-il déjà d'instructif que les rapprochements à faire dès à présent entre le mémoire de Lagrange et le fragment en question que toute peine ne serait pas perdue. Voyez, par exemple, comment éclate à des degrés différents l'esprit fiscal des agents du nouveau pouvoir. N'est-elle pas frappante, l'unanimité de l'intendant et du financier sur cette plantureuse conquête d'Alsace? Le premier la proclame « l'une des plus fertiles et abondantes provinces qui soient en Europe »; l'autre, se bornant presqu'à copier, pour être plus exact sans doute, s'écrie qu'elle « peut passer pour une des plus fertiles et des plus abondantes qui soient dans le monde. » Il y a *crescendo* dans ce concert admiratif, mais enfin il y a aussi progrès; le financier avait déjà mieux étudié sa matière, et pour cause.

Mais plus la province est belle et digne des sympathies de la recette et des fermes, plus il importe d'assurer les droits du souverain par une lumineuse démonstration. Quoi de plus reconnaissable, dans cette suite d'erreurs grossières sous prétexte de précis historique, que l'expression de la pensée politique léguée par Louis XIV, amoindrie et étriquée sans doute, mais enfin devenue pratique? A coup sûr ce n'est pas la netteté de tendance qui fait défaut ici, et l'on est obligé de s'incliner devant cette parfaite intelligence du but et des moyens qui a toujours été comme la vertu du fisc français.

Que durent penser les cadets des grandes familles de France, en apprenant de M. Dupin l'opulente organisation ecclésiastique de l'Alsace? On voit clairement que Plutus veut mettre de son côté l'orgueil français blessé par cette prétention à la pureté généalogique des comtes d'Empire, exclusivement en possession des riches pré-

Digitized by Google

bendes de la province. M. le Receveur général, en homme qui connaît son monde et son temps, renchérit sur l'intendant, qui s'était borné à rappeler à la menue noblesse d'Alsace les usurpations du passé. Il apprend aux *roturiers* qu'ils ont eté les premiers dépossédés. Je reconnais à la fois la tradition d'égalité de l'école de Colbert, et la ruse nécessaire à qui n'est pas encore tout-à-fait maître. Mais ce qui est, pardon, je voulais dire ce qui était éminemment français, c'est l'opposition des papes qui n'est pas oubliée en cette affaire, et ce n'est pas certainement ce qu'il y avait de moins adroit.

On aime à rencontrer plus loin cet éloge du bon esprit de la République strasbourgeoise : « Il y a peu de villes en Europe où les ordonnances de police soient plus belles et mieux observées. » Malheureusement l'amour du traitant pour la police de Strasbourg aura été perdu, et ce ne sera pas l'avis du ministre qui, à la veille de la révolution, arrachera au roi Louis XVI l'abolition de cette législation.

Enfin ce qui fait infiniment d'honneur au bon esprit séculaire de nos compatriotes, c'est l'hommage rendu par M. Dupin à l'exactitude et à la régularité de la rentrée de l'impôt. « L'on n'y connaît ni les plaintes des contribuables, ni les huissiers pour les contraindre au payement de leurs cottes. » Et plus loin, ce qui fait pâmer d'aise ce galant homme d'affaire : « La juste répartition des impôts et la facilité du recouvrement font rechercher la collecte avec autant d'empressement que l'on se donne de soins et de peines pour l'éviter dans les pays d'élections. » L'on n'est jamais trahi que par les siens, et je crains bien que sous ce rapport nous n'ayons pas dégénéré.

Remarquons encore que ce ne sont plus les douloureux compte-rendus de l'intendant sur les dévastations de la province. La population semble s'être enfin remise des longs désastres de l'époque de Louis XIV. Du moins le Receveur général se tait ou le laisse penser.

Un mot maintenant sur ce M. Dupin et sa famille. Aussi bien c'est avoir assez parlé, pour un profane, d'intendance et de ferme. — Les souvenirs se pressent et abondent sur ce nom, et nous n'avons que l'embarras du choix. Et pour commencer, voici l'auteur de notre Mémoire qui épouse une fille naturelle de Samuel Bernard et que nous voyons installé dans de magnifiques demeures, à l'hôtel Lambert à Paris, et dans le château de Chenonceaux, ce bijou architectural tout plein encore des noms de François Ier et de Diane de Poitiers.

M. Dupin, qualifié quelque part de bon ingénieur, était encore bon

Digitized by Google

économiste puisqu'il ne craignit point de publier une réfutation de l'*Esprit des lois*, et, chose étrange, on attribue assez généralement à sa femme, célèbre par sa beauté et son esprit, une large part dans cet ouvrage.

Puis vient le fils du fermier général, Dupin de Francueil, qui succéda à son père dans la recette générale de Metz et Alsace. (Que notre Alsace devait être connue de cette famille qui a manié ses finances pendant près de 70 ans !) — Ce n'est pas le personnage le moins intéressant et les *confessions* de Rousseau en diraient assez pour le sauver de l'oubli, si Mme d'Epinay n'avait attaché son nom à celui de cet aimable débauché. Mais voici une aventure qui aura un bien autre éclat. Une fille naturelle du maréchal de Saxe, Marie-Aurore (les noms même de cette belle comtesse de Kœnigsmarck, mère de Maurice de Saxe) devient veuve, à peine mariée à un certain comte de Horn, fils naturel lui-même de Louis XV. Tout était si naturel à l'époque que nous racontons ! Ce comte se fait tuer en duel à peine arrivé à Schlestadt où il venait d'être nommé lieutenant de roi. — M. Dupin de Francueil rencontre sa veuve à l'abbaye aux Bois où elle s'était retirée, et l'épousa.

Mais que pensez-vous qu'il arriva de ce mariage et de qui la comtesse de Horn, maintenant Mme de Francueil, fût-elle la grand'mère ? — D'un grand cœur, d'un illustre écrivain, de Georges Sand (Aurore *Dupin*).

Nous vous renvoyons, pour les détails, aux mémoires du temps, à ceux si intéressants de la célèbre descendante des Dupin, car nous voilà jetés fort loin du procès-verbal du Receveur général, et je ne m'en plains pas. Mais je vous jure que ce ne sera pas moi qui irai à la découverte des belles choses qu'on peut avoir dites sur la taille, la capitation, la grande et la petite gabelles, les aides et droits y joints.

ED. BAVELAËR.

## ABRÉGÉ HISTORIQUE D'ALSACE.

L'Alsace est une province qui a quarante-six lieues dans sa plus grande longueur et douze dans sa plus grande largeur.

Cette province peut passer pour une des plus fertiles et des plus abondantes qui soient dans le monde.

Digitized by Google

On la divise en haute et basse, et cette division étoit établie dez le tems des Romains: la haute Alsace faisoit partie de la province nommée Maxima Sequanorum, et la Basse étoit de la première Germanie.

Les Allemands conquirent cette province sur les Romains et les François n'en devinrent les maitres qu'aprés la bataille de Tolbiac, sous Clovis, l'an 495.

Par le partage des enfants de Clovis, l'Alsace eschut à Thiery, et fit alors partie du Royaume d'Austrasie.

Louis 4 dit d'Outremer est le dernier des rois de France qui l'ait possédée, elle passa après lui sous la domination des empereurs d'Allemagne, fut jointe à la Souabe, fit partie de l'empire et comprise ensuite dans le cercle du Haut-Rhin.

L'Alsace fut gouvernée par des Ducs jusques vers l'an 770 que Charlemagne redoutant leur excessive puissance et craignant qu'ils n'usurpassent la souveraine autorité, les obligea de se contenter du titre de Landgraves, c'est-à-dire Comtes ou Juges provinciaux, en exceptant de leur juridiction les maisons royalles, les villes épiscopales et celle de Strasbourg ainsi que plusieurs fiefs particuliers.

Quoique les fonctions des Landgraves fussent bornées par leur institution à rendre la justice aux peuples de leurs territoires, cependant la négligence et la foiblesse des Empereurs leur aiant presenté des occasions favorables à sécouer le joug, ils empiéterent peu à peu sur l'autorité souveraine et ainsi que les Margraves, Burgraves, etc., se rendirent maîtres et propriétaires des provinces, pays et villes dont ils n'étoient que juges ou Gouverneurs de même qu'il étoit arrivé en France lors du passage de la 2e à la 3e race.

Le landgraviat d'Alsace étoit divisé comme la province en inférieur et supérieur, l'un et l'autre ont été possédé par différentes maisons; mais celle de Hapsbourg maintenant Autriche, paroit avoir été en possession de ce titre séparé ou réuni depuis l'an 1210 jusqu'au traité de Munster de l'an 1648 que l'Empereur Ferdinand 3e céda au Roi Louis 14e et à sa courone à perpétuité et en toute souveraineté le landgraviat de la Haute et Basse-Alsace, comme la maison d'Autriche en avoit joui avec le Sundgau, la ville de Brisac et la préfecture de Haguenau et des neuf autres villes impérialles d'Alsace, à la charge que ces villes et les seigneurs eclésiastiques et séculiers qui avoient été immédiats de l'empire, seroient maintenus dans le même état



Digitized by Google

ainsi que l'Evêque et la ville de Strasbourg, en sorte que le Roi ne pourroit prétendre sur ces Etats aucune autorité royalle.

Cependant comme les Archiducs d'Inspruck étoient d'anciens propriétaires de plusieurs seigneuries et notamment du comté de Ferrette et de partie du Sundtgaw, le Roi fit un traité l'an 1665 avec l'Archiduc Sigismond par lequel il abandonna tous ses droits à Sa Majesté moiennant trois millions de livres.

On appelle maintenant ancienne Domination les pays et territoires qui composent la haute Alsace ainsi qu'ils ont cédés par le traité de 1663. Et nouvelle Domination ce qui a été cédé à la France par le traité de Riswick.

La liberté des villes impérialles subsista jusqu'en 1673 que le Roi voiant l'Empereur Léopold prêt à lui déclarer la guerre, vint en Alsace, s'assura desdites villes et les fit démanteler ensuite de quoi le premier traité de 1648 fut confirmé par celui de Nimègue de 1679.

L'année suivante le Roi établit un Conseil royal dans la ville de Brisac qui procéda contre toutes les villes, seigneurs et nobles qui ne voulaient pas reconnaître la souveraineté de Sa Majesté, ce qui occasionna beaucoup de plaintes à Vienne et à la Diète de l'Empire, et fut suivi d'un traité conclu à Ratisbonne au mois d'août 1684 par lequel on convint que tout ce qui avoit été adjugé au Roi par les tribunaux de Brisac, Metz et Besançon et dont le Roi étoit en possession actuelle demeureroit à la France pendant vingt ans seulement.

Mais la guerre de 1689 n'aiant pas été heureuse à l'Empire, Strasbourg et toutes les autres villes et pays de l'Alsace furent cédés à la couronne en toute souveraineté par le traité conclu à Riswick au mois de septembre 1697. Les arrêts desdits tribunaux n'aiant été révoqués que pour ce qui étoit situé hors de l'Alsace et les choses subsistent aujourd'hui en cet état.

### GOUVERNEMENT ECLÉSIASTIQUE.

Cette province [se compose ?] de quatre diocèses différens, savoir : Besançon, Basle, Spire et Strasbourg. Nous dirons seulement un mot de celui-cy.

L'évêché de Strasbourg fut déclaré suffragant de Mayence par Charlemagne qui érigea cette dernière ville en métropolitaine. Les Rois des deux prémières races et les Empereurs Othon, Henry et Lotaire ont donné de si grandes possessions à cette Eglise que les

Digitized by Google

plus grands princes en recherchèrent les bénéfices et en exclurent les roturiers, et ensuite les simples gentilshommes malgré les oppositions des Papes.

Cette ville aiant embrassé le Luthéranisme l'an 1529, chassa l'Evêque, les moines et les prêtres attachés à la Réligion catholique. Ils y retournèrent en 1550; mais après l'abdication de Charles-Quint arrivée en 1556, ils furent si effrayés de se trouver sans appuy au milieu d'un peuple nombreux, qui leur étoit opposé, qu'ils se retirèrent à Molsheim.

L'Evêque étant mort sur ces entrefaites les chanoines luthériens élurent Georges Prince de Brandebourg et les Catholiques assemblés à Saverne élurent Charles Cardinal de Lorraine, ce qui excita une longue guerre entre les deux partis, qui diminua considérablement les revenus de l'évêché; car par un traité conclu à Haguenau en 1604, on convint que l'évêché demeureroit au Cardinal de Lorraine, moyennant une grande somme pour le payement de laquelle il aliéna à la ville de Strasbourg le baillage de Molsheim et beaucoup d'autres droits. Cependant le chapitre ne retourna à Strasbourg que sous François-Egon de Fürstemberg l'an 1681, et par la capitulation les Luthériens sont demeurés en possession de plusieurs églises.

L'Evêque est membre de l'Empire, et jouit avec la même supériorité territorialle que les autres souverains d'Allemagne, de deux grands baillages situés au-delà du Rhin. Il est élu par le chapitre, et pour être chanoine il faut faire preuve de 16 quartiers de haute noblesse.

## GOUVERNEMENT CIVIL.

Toute l'Alsace est du ressort du Conseil supérieur maintenant séant à Colmar. Il connoit en première instance de toutes les affaires qui se portoient autrefois à la régence d'Autriche et par appel des jugemens des autres tribunaux de la province, tant des justices royalles que de celles des villes et communautés, seigneurs eclésiastiques ou séculiers, noblesse, et même des appels comme d'abus, à l'exception des jugemens rendus par la table de marbre dont les appels se relèvent au Parlement de Metz.

Les Justices royalles sont les baillages de Haguenau et de Wissembourg et les prévosté de Neu-Brisac, d'Huningue, d'Einsisheim et de

Digitized by Google

Fort-Louis, toutes créées en 1694. Il y a en outre un Juge royal pour les forts et citadelle de la ville de Strasbourg.

La noblesse de la Basse-Alsace, les terres de l'évêché, le comté de Hanau et la ville de Strasbourg ont leurs justices particulières. Celle du sénat de Strasbourg a plusieurs chambres qui relèvent des unes aux autres et toutes ces jurisdictions jugent en dernier ressort au Civil jusques à certaines sommes, au-delà desquelles est apel au Conseil de Colmar; la ville de Strasbourg juge au criminel en dernier ressort.

Cette ville est divisée en vingt tribus ou corps de métiers qui ont chacun une justice particulière, qui connoit seulement des affaires les plus sommaires; il y a peu de villes en Europe où les ordonnances de police soient plus belles et mieux observées.

Le Roi créa en 1694 deux maîtrises particulières des eaux et forêts, savoir, une à Einsisheim pour la haute Alsace, et une à Haguenau pour la basse, qui relèvent de la Grande-Maitrise de Champagne.

Dans la même année le Roi créa aussi des officiers pour l'hôtel des monnoies de Strasbourg, où le Magistrat faisoit frapper des espèces, avant que cette ville fust sous la domination de la France.

L'Intendant connoit de tout ce qui concerne la finance, domaines et revenus du Roy, de la voirie, des grands chemins, des ponts et chaussées et des deniers communs et patrimoniaux, à l'exception de ceux de la ville de Strasbourg.

Il n'y a en Alsace ni élection, ni cour des aides, ni bureau des finances.

Le droit écrit, ou le droit romain est la seule loi sur laquelle on rend la justice en Alsace.

L'Université a été établie en 1538, et fondée des revenus du chapitre de S^t Thomas; elle est composée des quatre facultés. C'est la seule du royaume où il y ait une chaire de droit public, les professeurs sont luthériens.

## GOUVERNEMENT MILITAIRE.

L'importance de cette frontière a engagé le Roi à augmenter les fortifications des anciennes places, et à y en construire de nouvelles, dans lesquelles Sa Majesté entretient un état-major et de nombreuses garnisons. Ces places sont : Landau, le fort Louis du Rhin, le châ-

Digitized by Google

teau de Lichtemberg, Strasbourg, Scelestat, le Neuf-Brisac, Huningue, Landscroon et Belfort. Phaltzbourg dépend des évêchés pour le temporel, et de Strasbourg pour le spirituel et le militaire.

La province a un gouverneur, un Lieutenant général, un Lieutenant de Roi, deux autres Lieutenans de Roi à titre de finance et un commandant général.

Il y a aussi une maréchaussée composée d'un Prévot général, deux Lieutenants et quarante-six cavaliers divisés en dix brigades, dont il y en a deux à Strasbourg et une en chacun des lieux cy après, savoir : Haguenau, Weissembourg, Saverne, Scelestat, Colmar, Belfort, Cernay et Altkirch.

## FINANCE.

La province d'Alsace qui étoit sous les Empereurs un pays d'Etats, est maintenant un pays d'impositions ; la taille y porte le nom de subvention ; elle s'y impose à proportion du bien et des facultés d'un chacun, suivant d'anciennes évaluations ou cadastres ; mais avec tant d'équité pour les fonds et l'industrie, que l'on n'y connoit ni les plaintes des contribuables, ni les huissiers pour les contraindre au payement de leurs cottes.

La capitation et les autres impositions ont aussi lieu en cette province et s'imposent au marc la livre de la subvention. La ville de Strasbourg paye au Roy annuellement sous le nom de capitation la somme de 72000$^{liv.}$ qui se lève sur les bourgeois par les députés du Magistrat.

Les Bourguemestres font l'office de Collecteurs dans le plat pays. Ils remettent les deniers aux Baillifs et ceux-ci aux Receveurs particuliers des finances. La juste répartition des impôts et la facilité du recouvrement font rechercher la collecte avec autant d'empressement que l'on se donne de soins et de peines pour l'éviter dans les pays d'élections.

Le Roi perçoit encore les droits sur le sel, sur le vin, sur les marchandises entrant et sortant de la province et autres qui font partie de la ferme générale, desquels il sera cy-après amplement parlé.

Le papier timbré, le controle des actes et des exploits, les impots sur le bled, bois et tabac n'ont point lieu en cette province.

Les bois appartenans au Roi consistent dans les forêts d'Haguenau

Digitized by Google

et de la Harte, le surplus des terres domaniales a été donné par le Roi Louis 14 au Cardinal Mazarin.

Sa Majesté retire année commune de la province d'Alsace environ

Savoir :

| | |
|---|---|
| Recette généralle des finances la somme de . . . . . | 1500000liv. |
| Domaines et gabelles . . . . . | 520000 |
| Coupe des bois du Roy . . . . . | 41600 |
| Don gratuit du clergé . . . . . | 30000 |
| | 2091600liv. |

Outre ces droits il se lève encore sur les peuples de la province plusieurs sommes en vertu d'arrêts du Conseil au profit des seigneurs particuliers, lesquelles jointes aux dépenses que la ville de Strasbourg fait pour les fortifications et l'entretien de près de 300 ponts et aux corvées d'hommes et de chevaux que la province fournit au Roi, peuvent encore être considérées comme une charge d'environ un million, ce qui double au moins en tems de guerre.

L'Alsace contient, suivant le dernier dénombrement qui en a été fait, 1027 paroisses et 61785 feux y compris la ville de Strasbourg, qui, à raison de trois personnes et demie par feu, font 216255 habitans.

## COMMERCE.

L'extrême fertilité de cette province sembleroit permettre un commerce fort étendu au-dedans et au-dehors; mais sûrs du nécessaire et bornés au débit de leurs denrées, les habitans se contentent d'être les commissionnaires de l'étranger, sans vouloir négocier pour leur compte et l'on remarque qu'aucun d'eux ne s'est intéressé dans les entreprises pour la fourniture des armées.

Le produit de la terre et les fabriques consistent en tabac qui fait un objet considérable, chanvre, garence pour la teinture en écarlatte, en cuirs de chamois, suifs, tapisseries de moquettes et de bergame, en petites étoffes, comme tiretaine et futaine, en couvertures de laine, en cannevas et treillis et quelques toilles de lin et de chanvre, en vins, eaux-de-vie et vinaigre, porcs et bestiaux engraissés, térébentine, tartre, bled de toutes espèces, prunes, cha-

Digitized by Google

taignes et autres fruits, graines de toute sorte de légumes et de plantes, bois à brûler, à bâtir et pour la marine, etc.

Les Hollandais, les Suisses et les habitans du Palatinat sont ceux qui consomment presque toutes les denrées de l'Alsace à l'exception de ce qui s'enlève pour la subsistance des troupes du Roi et pour l'approvisionnement des places.

La plus grande partie du commerce se fait par charois dont le tirage est très-facile au moien des chaussées qui traversent toute la province, la rivière d'Ill qui se jette dans le Rhin au-dessous de Strasbourg est navigable depuis Colmar; cette rivière ainsi que le Rhin, dont la navigation, malgré la grande rapidité, n'est pas dangereuse, contribuent beaucoup au commerce de cette province.

Il y a aussi des mines de fer, de cuivre et d'argent; il se fabrique une assés grande quantité de fer du costé de Belfort; les mines de cuivre donnent annuellement 24 à 25 milliers de ce métal et celles d'argent produisent environ 16 à 1700 marcs de matière purifiée.

Les priviléges de la ville de Strasbourg dont il sera parlé cy après et la liberté que l'arrêt du Conseil de 1683 accorde aux négocians de faire seulement déclaration des poids des marchandises sans accuser la qualité, ne permettent pas de savoir à quoi peut monter l'importation et l'exportation des marchandises de cette province et par conséquent de faire une évaluation et une balance de son commerce.

Nous allons maintenant passer à l'examen de toutes les parties qui composent cette direction, mais avant que d'entrer dans le détail nous croions qu'il est à propos de donner une idée générale des magasins à sel et des bureaux des domaines dont le département est composé.

## IDÉE GÉNÉRALE DE LA DIRECTION.

Il y a dans l'Alsace sept magasins à sel, qui sont Thann, Amerschwir, Colmar, Strasbourg, Haguenau, Altkirch et Belfort; Thann est l'entrepôt de ces deux derniers magasins et les uns et les autres fournissent les baillages qui en dépendent dans lesquels il y a des Entrepreneurs ou Regrattiers qui en font ensuite la distribution aux ressortissans à l'exception de Strasbourg et de Colmar qui n'ont point de dépendance.

Les bureaux établis pour la perception des domaines du Roi sont

Digitized by Google

au nombre de 123 divisés en cinq départements qui sont Thann, Amerschwir, Altkirch, Belfort et Haguenau ordinairement appellé Haguenau et Laudau. Il y a à chacun un Receveur principal qui reçoit les deniers provenants des bureaux subordonnés dont le recouvrement se fait par six controlleurs ambulants.

Les teintes de la carte géographique jointe à ce mémoire marquent les bureaux principaux, et ceux qui leur sont subordonnés.

Les employés supérieurs de la province d'Alsace sont un Directeur et un Receveur général résidents à Strasbourg; celui-cy outre la recette générale est encore chargé de celle des péages de la ville.

L'état de frais de régie dont copie est jointe à ce mémoire fera suffisamment connoitre le nombre et la qualité des autres emploiés; nous ajouterons seulement qu'en général le département est fort bien monté, que chacun y remplit avec assiduité les fonctions de son employ et que les Receveurs sont tous bons comptables.

(*Communiqué par* M. LEFEBVRE, de Paris.)

Digitized by Google

# UN MOT

## SUR LE MANUSCRIT DE COLMAR,

### ACHETÉ PAR LA BIBLIOTHÈQUE DE MUNICH.

---

La *Gazette d'Augsbourg* a jeté une assez vive émotion dans le petit monde littéraire de l'Alsace. Elle nous a révélé que la bibliothèque royale de Munich avait fait l'acquisition d'un volumineux manuscrit qui aurait appartenu autrefois soit à la ville de Colmar, soit à l'une de ses corporations d'artisans. Ce manuscrit, d'après ce qu'on rapporte, contiendrait un nombre considérable d'anciens *minnelieder* des XIIIe et XIVe siècles, et de *meistergesænge* des XVe et XVIe siècles.

L'on s'étonne que le roi de Bavière ait acheté ce monument précieux de la vieille littérature allemande. Il nous paraîtrait bien plus naturel de s'étonner qu'il ne l'eût point acheté, puisque, jusqu'à présent, personne n'en a voulu, personne ne s'est préoccupé de son sort.

Comment! ce livre manque depuis un demi-siècle dans un dépôt public, et l'on ne s'en aperçoit qu'au moment où il est restitué à la lumière? Il sémble qu'on aurait dû s'inquiéter un peu plus tôt de ce trésor, d'autant plus qu'on assure qu'il se trouvait dans une ville voisine de Colmar.

A-t-il jamais appartenu à la ville de Colmar?

Quand est-il sorti de sa bibliothèque?

Comment espère-t-on l'y faire rentrer?

Nous n'examinerons aucune de ces questions, n'ayant point compétence pour le faire. Nous laissons l'honneur et la charge de les résoudre à ceux qui, par état et par devoir, sont obligés d'avoir une opinion là-dessus. A notre avis, ils auraient déjà dû parler, au lieu de laisser

Digitized by Google

la parole aux faiseurs de conjectures et aux narrateurs d'anecdotes douteuses. Peut-être aussi l'eussent-ils fait, si les *Apollons*, les *gladiateurs* et les *Vénus* en plâtre n'absorbaient tous leurs soins et tout leur temps.

Chose singulière, avant l'achat dont on s'étonne si naïvement, personne ne parlait du manuscrit de Colmar; aujourd'hui c'est à qui dira son mot, à l'exception, comme nous l'avons dit, de ceux dont le devoir serait de mettre un frein aux suppositions hazardées et de jeter quelque lueur sur cette affaire si obscure.

Quant à nous, nous ne voulons dire que ce que chacun sait, mais ce que personne n'a encore jugé à propos d'apprendre au public. Nous venons dire deux mots du manuscrit lui-même, et faire juger de l'intérêt de ce monument par deux extraits que les savants de profession connaissent certainement mieux que nous.

On sait qu'il se forma au XIVe siècle, en Allemagne, des sociétés de maîtres-chanteurs *(Meisterstœnger)* qui se développèrent et se propagèrent surtout dans les deux siècles suivants. Ce n'étaient point des associations littéraires proprement dites; il suffisait pour y être reçu de faire profession d'aimer la poésie et d'être capable d'édifier, soit avec le secours de la mémoire, soit au moyen de l'inspiration personnelle, une pièce de vers, fabliau, chanson ou récit. Pour quelques uns peut-être même une belle voix était tout ce qu'on demandait. Ces corporations chantantes recrutaient leurs membres indifféremment dans toutes les professions; l'Apollon tudesque formait sa tribu privilégiée de ses enfants égarés dans toutes les tribus travaillantes de la cité prosaïque. Selon Gervinus (1) de pareilles sociétés auraient déjà été florissantes au XIVe siècle, à Mayence, à Strasbourg, à Colmar, à Francfort, à Wurzbourg, à Zwickau et à Prague. Celles de Nuremberg et d'Augsbourg ne se montrent qu'au XVe, et le XVIe voit s'organiser celles de Munich, de Ratisbonne, d'Ulm, de Breslau, de Görlitz, de Dantzig, etc. Il paraît certain que c'est à Mayence que l'on a vu le premier fonctionnement poétique de cette espèce d'institut; dès le commencement du XIVe siècle, le prêtre Frédéric Frauenlob produisait des *Wettgesœnge* avec le maître forgeron Barthel Regenbogen. (2)

---

(1) *Deutschè poetische National-Litteratur*, II, 261.

(2) BOUTERWECK, *Deutsche Litteratur*, IX, 287.

Digitized by Google

Il est sensible que le *Meistergesang* n'est qu'un effort bourgeois et vulgaire pour remplacer le *Minnegesang*, la véritable poésie du moyen-âge qui s'était éteinte avec l'époque héroïque de celui-ci.

La culture poétique des *Meistersænger* n'a guères donné que des fruits aigres et lourds. Leurs productions manquent généralement de verve, de gaîté, d'originalité. Ce sont en grande partie des paraphrases de l'Ecriture sainte, des récits empruntés aux Deux Testaments. Cependant l'orgueil ne manquait pas à ces pauvres versificateurs. Leur registre, remontant à 1597 *(Tabulaturbuch)*, conservé à la bibliothèque de Strasbourg, et que le roi de Bavière ne trouvera pas à acheter, leur donne une institution à peu près divine, calquée sur la mission évangélique des douze apôtres. Selon cette légende, Dieu, au temps de l'empereur Otton Ier, suscita dans l'empire germanique, douze hommes qui, sans se connaître, se mirent à faire spontanément de la poésie et à la chanter, et cette poésie est naturellement magnifique; ils le disent, du moins :

*..... machten hernach*
*viel Tön löblich geflissen,*
*Schön zugericht,*
*dasz es weit thät erschallen.*

Le titre de ce registre n'est pas moins pompeux que leur origine, et ils espéraient naïvement qu'il serait continué jusqu'à la venue de l'Antéchrist. « Il a été commencé, disent-ils, en l'an 962 et il doit être continué sans interruption jusqu'à la fin du monde. » Il n'en fallut heureusement pas tant pour interrompre leurs chants. Avant la révolution même, dès 1780, ils déclarèrent que leur feu poétique était éteint, leur veine épuisée. La société de Strasbourg ferma son temple le 23 décembre 1780, en faisant hommage de sa caisse et de ses revenus à la maison des orphelins de Strasbourg. De toutes ses œuvres, c'est incontestablement la meilleure.

Outre Strasbourg, l'Alsace compta encore trois corporations de *Meistersænger*, celles de Haguenau, de Wissembourg et de Colmar. Les deux premières n'eurent vraisemblablement qu'une célébrité toute locale. Nous ne connaissons d'elles que leur existence attestée par le *Tabulaturbuch* de Strasbourg. Celle de Colmar a, au contraire, joui d'une grande renommée, si nous en croyons les historiens allemands, notamment Gervinus et Bouterweck. Elle remonte au XIVe siècle. On ne donne point de détails, ni sur son origine, ni sur son

Digitized by Google

organisation, ni sur ses travaux, ni sur les éléments dont elle était composée. Elle ressemblait, sans doute, à celle de Strasbourg, était formée sur le même plan, suivait les mêmes règles de travail, obéissait aux mêmes lois poétiques et recrutait ses adeptes dans toutes les classes de la bourgeoisie. Bouterweck (1) pense que les membres de la tribu des cordonniers s'adonnaient particulièrement au *Meistergesang*, et il fonde son opinion sur la circonstance que le recueil de poésies formé par la corporation de Colmar s'est trouvé dans les archives de la tribu des cordonniers. La conjecture est forcée puisqu'elle ne repose que sur une circonstance accidentelle et nullement décisive; le recueil s'est trouvé dans les papiers des cordonniers comme il aurait pu se trouver dans ceux d'une autre tribu. Personne n'a jamais entendu dire, que les cordonniers de Colmar, ni au moyen-âge, ni depuis, eussent le privilége d'avoir l'esprit spécialement porté à la poésie. Il serait bien singulier que l'association des maîtres chanteurs de Strasbourg n'ait pas eu trop du secours de 20 tribus pour produire de si mauvais vers et que les cordonniers de Colmar eussent suffi à eux seuls pour nous en laisser de meilleurs.

Tout ce que l'on pourrait concéder, pour l'honneur de la verve présumée des cordonniers de Colmar, c'est qu'appartenant à une des professions le plus naturellement répandues, leur représentation au sein de l'association colmarienne a été relativement plus nombreuse que celle des autres métiers. Cela suffirait, à défaut de toute autre cause demeurée inconnue, pour expliquer comment par la suite du temps et la décadence successive de la société ce recueil a fait partie de leurs archives.

Comment cette société a-t-elle vécu? Quand et comment est-elle morte? Personne n'en a jamais rien dit, et notre ignorance, nous le confessons, est complète à cet égard. Les archives municipales de Colmar contiennent, sans aucun doute, des renseignements sur cette institution poétique et chantante. Mais ces archives sont un arcane dans lequel personne n'a jamais pu pénétrer, si ce n'est M. l'archiviste de la ville. Lui seul les connaît et peut les connaître. Nous attendons de sa complaisance qu'il veuille bien donner au public le résultat de ses investigations.

Un mot maintenant du manuscrit connu dans la littérature sous le

(1) *Loc. cit.*, p. 287.

Digitized by Google

nom de Manuscrit ou de Codex de la ville de Colmar. BOUTERWECK, qui en parle comme d'un objet qu'il a vu, dit qu'il doit contenir plus de mille *lieder* (1) parmi lesquels plusieurs du XIVe siècle, notamment ceux de Muskatblüt qui ont avec les *minnelieder* l'analogie et la parenté la plus rapprochée.

Le *Bragur*, recueil de chants populaires édité à Berlin par GRÄTER, de 1791 à 1812, contient au tome premier, page 280 une notice sur ce manuscrit; nous ne l'avons pas sous les yeux, mais ce recueil existe sans doute à la bibliothèque de Strasbourg.

HAUG qui a édité à Tubingen en 1819 un recueil d'anciennes poésies, sous le titre de *Poetischer Lustwald*, donne à la page 232 un extrait du manuscrit de Colmar; il porte pour titre: *Ein sauberlich Liedlein* avec la date de 1450. M. D'ERLACH, dans ses *Volkslieder*, édités à Mannheim en 1834, tome III, page 171, a reproduit cette poésie. C'est la première des deux que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

M. d'Erlach donne à la page 172 et sous le titre *Ein ander sauberlich Liedlein* et comme appartenant à la même année 1450 une autre poésie dans le même goût, mais sans dire qu'elle est puisée dans le manuscrit de Colmar, ce qui cependant est infiniment vraisemblable. Elle commence ainsi :

*Mich bat ein traut rein selig Weib.*

BUSCHING dans ses *Volkslieder* a également inséré à la page 132 un *Lied* tiré du manuscrit de Colmar. Il porte le titre *der Maï* et est attribué par Busching à Muskatblüt; nous le reproduisons plus loin.

Ainsi, sans compter les emprunts qui ont certainement été faits au manuscrit de Colmar par la masse de recueils de chants populaires que possède l'Allemagne, et qu'il nous est impossible de consulter ici, cette simple note constate que Haug, en 1819, et Busching plus anciennement, ont pu donner des extraits du Codex de Colmar. Où les ont-ils pris? Ils ne le disent pas. Ont-ils vu eux-mêmes le manuscrit? Nous ne pouvons rien affirmer, bien qu'il semble qu'ils en parlent, non comme d'un trésor mystérieux, mais comme d'une source officielle connue de tout le monde, de leur temps.

C'était aussi le sentiment des Alsaciens, qui ne pouvaient deviner qu'un manuscrit dont on parlait si simplement, si naturellement,

(1) *Loc. cit.*, IX, 289.

Digitized by Google

devait être perdu ou volé. Lobstein dit, (*Gesch. der Musik im Elsass.* Strasb. 1840, p. 2) : « *Eine der grössten Sammlungen von altdeutschen Minne- und Meister-Sängern, die über 1000 Lieder enthält, wurde in der Schusterzunft zu Colmar aufbewahrt, und soll sich* dermalen *in der Stadtbibliothek daselbst befinden.* » — Pauvre Lobstein ! il est du moins mort avec cette illusion si naturelle !

Nous ajouterons que le *Liedersaal* de M. de Lassberg contient aussi un grand nombre de poésies empruntées à ce recueil, mais qu'il est plus difficile de distinguer leur origine, ce savant n'ayant pas une seule fois nommé le recueil de Colmar. Toutefois le fait est notoire et authentique.

Il nous semble qu'au moyen de ces indications, de la notice du *Bragur* de Græter, du témoignage de Bouterweck, des lueurs éparses de la tradition alsacienne, il doit être possible au bibliothécaire de la ville de Colmar de donner au public lettré quelques renseignements précis sur la présence plus ou moins ancienne et certaine de ce manuscrit dans notre dépôt. Son savoir et les recherches qu'il fait, sans doute, depuis longtemps, sur le sort de ce manuscrit, lui ont, en outre, fourni des données plus nombreuses et plus décisives peut-être que celles que nous offrons modestement ici. — Tout le monde sera charmé d'en recevoir la communication officielle. — Quand on règne en maître dans une bibliothèque, on sait naturellement une foule de choses que le pauvre vulgaire est bien excusable d'ignorer.

Voici les deux poésies que nous avons promis de communiquer à nos lecteurs :

## I.

### EIN SAUBERLICH LIEDLEIN.

1450.

Nach dem colmarischen Codex.

(HAUG, *Poetischer Lustwald*, Tübingen, 1819, p. 232).

Holdselige Muthgeberin !
Du Mailicht, wie noch keines schien !
Du auserwæhlte Kaiserin !
Mein Herz muss dir sich neigen.

In deine Macht, gar mannigfalt.
Nie war ein Weib so wohlgestalt,
Der sonst in ihre Hochgewalt
Ich gäbe mich zu eigen.

Digitized by Google

Sprich, Herz ! kann dir nichts theurer werden
Durch Liebe, Lust und Leidvertreib
Als dieses rein traut sel'ge Weib ? —
Nein ! sagt mein Herz ! — Ihr zarter Leib
Genügt, alleinzig, mir auf Erden.

Mir ist so weh, mir ist so wohl.
Ja du, vor allen wonnevoll,
Du Klee, süsswürzige Viol !
Erfreust mich im Gemüthe.

Ich harrte längst der grossen Stunde,
Bis mir Gott selber hat bescheert,
Was neue Sorgen von mihr wehrt,
Der Seele höchsten Wunsch erhört,
Und tröstend heilt aus Herzensgrunde.

Lang strebt' ich nach dem süssen Bund.
Viel fremde Strassen zind mir kund.
Wisst : « Such' und finde » hiess mein Hund ;
Der hat gesucht — wie lange.

Wie vieler Schnobert, lohnerpicht,
Doch Lieb'res konnt' er finden nicht,
Denn Weib, dein zartes Angesicht,
Nach meines Herzens Drange.

Dein Lächeln kann mir Freude bringen.
O sage mir hinwieder an :
Willst du von Herzen mich empfahn ?
Ich bin dir gänzlich unterthan.
Gott lass' es Beiden wohl gelingen !

## II.

### DER MAI.

Aus dem in Kolmar aufgefundenen Liederbuch der Meistersänger.
Der Verfasser dieses Lied soll Muskatblüt sein.
(BUSCHING, *Volkslieder*, p. 132).

Nach Lust ritt ich,
Da freut' ich mich
Der Sommerzeit ;
Der Anger weit
Stand lustiglich gezieret.

Digitized by Google

Da hatt' die Haid
Ihr Winterkleid
Gezogen ab,
Mit reicher Hab',
Hat sie sich ausstaffieret.

Mein Herz ganz voller Freuden was
Ich sah die Blumen knopfen,
So klein war nirgend nicht ein Gras,
Daran da hingen Tropfen.
Von süssem Thau
Hat sich die Au
Lustiglich überzogen,
Mit Lilien und mit Rosen roth.
Aus sehn'nder Noth
Kam mein Gemüth;
Des Maien Gut
Hat mich noch nie betrogen.

Schaut wie der Wald
Gar mannigfalt
In Grüne stat;
Ein jeglich Blatt,
In seiner Art ausspriesset.
Seht wie das Reis
Trägt hohen Preis,
In's Maien Kraft
Sein linder Saft
Aus hartem Holze fliesset.

Schaut an, wie wunniglichen stat,
Berg, Haid' und auch der Anger.
Mit mancher lustiglichen Saat
Das Feld ist worden schwanger;
Mit rechter Frucht
Manch' liebe Zucht,
Die nur der Mai kann bringen,
Mit lichten Blumen wonnebar.
Die Sonne klar
Giebt lichten Schein,
Die Vögelein
Schön in dem Walde singén.

Digitized by Google

Avant de terminer, nous oserons poser une question indiscrète sans doute, mais qui, pour l'avenir, peut-être, aura l'avantage de former un point de départ certain pour la recherche d'un autre manuscrit de notre bibliothèque. Quand M. le Bibliothécaire espère-t-il faire rentrer au dépôt la relation de l'abbé Martin de Pairis sur la première croisade, manuscrit qui se trouve depuis 6 ou 8 ans à Paris?

Puisque l'on est si lent à l'éditer à Paris, il y a des personnes de bonne volonté qui le publieraient volontiers ici.

CH. GÉRARD, avocat à la cour impériale.



Digitized by Google

# QUELQUES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

## DE L'ANCIENNE VILLE LIBRE DE STRASBOURG.

---

Rien de nouveau sous le soleil ; j'en trouve la preuve dans quelques dispositions législatives de notre ancienne ville libre, et j'en conclus que le monde ne vas pas de mal en pis, comme quelques esprits atrabilaires veulent nous faire accroire.

A les entendre on serait tenté de croire que nos grands-pères étaient de petits saints. Ecoutons plutôt ce que nous apprennent à ce sujet les arrêtés des ammeistres ; qu'on n'aille point croire cependant que je veuille médire de nos pères, que je veuille, avec une légèreté sacrilège, mettre en oubli le respect dû aux morts. Dieu m'en garde, *de mortuis nil nisi bene*. Tout ce que je tiens à prouver c'est que notre pauvre XIXe siècle, si mal mené par les uns, si prôné par les autres, n'est ni meilleur, ni pire que ses aînés, et que de tous temps le pouvoir législatif a dû sévir contre les duellistes et contre les banqueroutiers, contre le tapage nocture, l'usure et les délits de presse, sans parler d'autres cas plus ou moins pendables.

Voici donc contre le duel un décret du 9 février 1650.

« Wir Wolff Dietrich Zorn, der Meister und der Rath dieser der « Heyl. Röm. Reichs Freyen Statt Straszburg, sambt unsere Freunden « den Ein und zwantzigen Fügen sie männiglich zu wissen, dasz wir eine « zeithero mit höchstem unserm miszfallen erfahren und vernehmen « müssen, welcher gestalt Gottsvergessene, rachgirige und blut- « durstige Namespersonen, aus allzu grosser hitz und frechheit, sich « entweder durch überflüssige Beweinung, oder andere ohnzulässige « reitzungen dahin bewegen lassen, dasz sie, den ihren etwa zuge- « standenen schimpff zu rechen, oder sonsten ihr rachgieriges « müthlein zuerkühlen, einander bey vermintlichem verlust der

Digitized by Google

« ehren, ausz-u. unter dem nichtigen vorwandt cavallierschne ausz-
« trags, vor die faust zum kampff gefordert, dadurch auch, wo nicht
« gar umb seel und leib, jedannoch wenigstens umb gesundheit und
« gerade glieder offtermahls gebracht haben; in massen ein solches
« die leidige erfahrung und vorgelassene trawrige exemple, mit
« grossem ärgernusz aller ehr und friedliebender gemüther, nur
« allzuviel beschienen. Gleich wie nun durch solches ohne Christliches
« bestirlisches und abschewliches beginnen, zuvorderst die Göttliche
« Majestet im himmel, als in deren mächten und gewalt dasz menschen
« leib und leben lediglich bestehet, zum hefftigsten erzürnet, ver-
« sucht und verächtlich auf eine seitten gesetzt, dem Teuffel dagegen
« über leib und seel gewalt eingeraumet, Statt und Land mit blut-
« schulden beflechert, Gottes Zorn und fluch darauff geladen, der
« weltlichen Obrigkeit in verrichtung ihres amptes vorgegriffen, und
« dem Politischen friedlichen wesen dargestelt zuwider gehandelt
« würdt, das es auch gar die weisen Heyden, ohnangesehn sie das
« geschöpff mehr, denn den Schöpffer geehrt und geachtet, nicht
« für ohnsträflich angesehn und gehalten. Also können vil weniger
« Wir, als eine Christliche Obrigkeit, dergleichen gottlose, viehische
« und höchst schädliche vornehmen, rauff und schlaghändel nachge-
« ben, billichen und ohngestrafft hingehnlassen.

« Gebieten demnach nicht allein unsern Burgern, Burgerssöhnen
« und Underthanen, sondern auch den Studenten, Schirmbsver-
« wandten, Handwercksgesellen und in summa allen Innwohnern u.
« beisassen, sie seyen was standtes, herkommens und ansehens sie
« immer wollen, nicht weniger als hinbevor in annis 1583, 1609 u.
« 1628 geschehen, hiemit nochmalen alles ernsts, dasz sie sich
« sowohl des auszforderns als erscheinens, und alles dessen, was zu
« beschädigung desz andern immer erdacht werden und gereichen
« mag, in Statt und Landt, so weit sich unser Gebiet und Obrigkeit
« erstrecket, ganz und gar enthalten, und ein jeder umb seiner zu
« dem andern habender spruch und forderungen willen, ordenlicher
« und erlaubter, so gut so rechtlicher ausztragsmittel gebrauche,
« derselben auch begnügen lasse, u. erinnerlich bedenke, dasz das
« auszbleiben und nicht erscheinen an wolhergebrachten ehren,
« guten nahmen und leumuth im geringsten keinen abbruch oder
« schmälerung gebären könne.

« Widrigen falls, da dergleichen auszfordern, ohngeacht dieses

Digitized by Google

« unsers abermahligen verbotts und wohlmeinend widerholten war-
« nung, nichts desto weniger vorgehn und geschehn würde, solle
« der provocans obschon sein gegentheil ihnen nicht erscheinen,
« unserm fisco 200 Reichsthaler zur straff verfallen sein; deszwegen
« auch, sobald es zur wissenschafft gebracht, von unserm jederweils
« Regierenden Ammeister mit arrest beschlagen, und darinnen so
« lang enthalten worden, bisz gemeldte straff erlegt, und die sach,
« darüber sich die streittigkeit erhoben, zwischen den Parteyen ent-
« weder güt oder rechtlich beygelegt und vertragen, oder dem
« geforderten uff sein begehren *cautio de non offendendo* geleistet
« sein wird.

« Falls aber dergleichen Duell ehe Wihr desselben gewahr und
« innen worden, vorgehen, und einige entleibung darausz entstehen
« würd, solle zwar wann der provocans gebliben, oder ausz emp-
« fangener verwundtung gestorben seinen Erben kein recht wider den
« thäter gestattet: dieser aber durch Uns, nichts desto weniger von
« Obrigkeitlichen Ampts wegen, befundenen Umständen nach, am
« leib oder leben gestrafft, und der provocans, so er den geforderten
« erlegt, als ein vorsätzlicher todtschläger, vermög weylend Kayser
« Carls V Peinlicher Halszgerichtordnung, am leben, und da gleich
« kein todtschlag oder verwundung erfolgt, dannoch beude theil,
« verächtern Gottes und der Obrigkeit, je nach beschaffenheit der
« sachen, am gelt, leib oder leben gezüchtiget werden.

« Gleichmässiger bestraffung sollen auch die enstiffter, beschiks-
« leut, secunden, beyständer, zuseher, und die wissenschafft darumb
« getragen, gehöriger orten aber nicht vormeldet, von Uns gewärtig
« seyn. Und damit solche thätlichkeiten desto mehr verhütet werden
« und underbleiben mögen, ordnen und wollen Wir auch hierbey,
« dasz die Studentenjungen und Lakeyen, desz degentragens sich
« hinfüro gäntzlich müssigen und enthalten: dann welche damit,
« nach publication dieses mandats bedretten würden, denen sollen
« ihre gewehr, sowohl bey Tag als Nacht, durch unsere hierzu
« insonderheit bestelte diener abgegürtet, unserm jederweilen
« Regierenden Ammeister zuhanden gelüffert, und die fernere gebühr
« gegen Herren und Dienern vorgenommen werden. Darnach sich
« männiglich zu richten und vor schaden, schimpff und gefahr zu
« hüten wissen würdt. »

Digitized by Google

Vous voyez que ce décret contient déjà en germe toute la jurisprudence Dupin.

J'ai devant moi deux autres décrets, l'un du 29 juin 1850 et l'autre du 22 décembre 1666, sur les faillites; dans le second je trouve les considérants suivants :

« Demnach die leidige Erfahrung eine Zeit hero mehr dann gut zu « erkonnen gegeben, welcher gestalt etliche Gewarbs-Kauff-und « Handels-Leut, denen ihr Unvermögen vorhin zu Genügen bekanndt « gewesen, von andern namhaffte Summen Gelds und Wahren, zu « fortführung Ihrer Gewarb und Hanthierungen, theils vermittelst « angebottener höherer Interesse, theils durch Ihrer gebrauchter « Zutreiber falsches Vorgeben, ob wäre am Credit und Glauben « allerdings kein Mangel, gefährlicher und betrüglicher Weisz auff- « geborgt, und den Schulden-Last von Iahren zu Iahren dermassen « vergrössert, dasz sie endlich darunter erliegen bleiben, und ihre « Creditoren umb das Ihrige, wo nicht gänzlich und fürvoll, jedannoch « grössern und guten Theils leictsinniger weisz betrogen u. gefährdet : « nichts desto weniger aber bei Ehren zu verbleiben sich angemasst, « und nach getroffenem schädlichen Accord, mit unterschlagenem « frembdem Guth von neuem zu handlen angefangen, reichlicher als « vorhero Hauszgehalten, und in Kleidung sich dergestallt sehen « lassen, als wenn sie kein falliment und banquerott gemacht hätten. »

Déjà alors les choses se passaient exactement comme de nos jours.

Mais voici maintenant les pénalités édictées par ce décret :

1) Le failli est incarcéré au pain et à l'eau jusqu'à ce qu'il se soit arrangé avec ses créanciers.

2) Tout son avoir mobilier et immobilier est distribué entre ses créanciers.

3) En cas d'arrangement et avant de l'obtenir, le failli devra prêter serment de remettre tout son avoir entre les mains de ses créanciers, et de les payer intégralement si plus tard il reprenait des forces.

4) S'il manquait à ce serment la peine en était soit un exil honteux, soit une détention à perpétuité.

5) Le failli perdait toutes ses dignités, n'en pouvait plus obtenir par la suite, et était inscrit dans sa tribu après tous les autres; il était incapable de rendre témoignage en justice.

6) Ni lui ni les siens ne pouvaient plus porter de bijoux d'or ou d'argent, ni s'habiller de soie et si la femme avait contribué à sa

Digitized by Google

déconfiture, ou la connaissant ne l'avait pas dénoncée, elle était tenue du tiers des dettes contractées pendant le mariage.

On exceptait cependant de ces peines ceux qui se trouvaient en faillite sans qu'il y eut de faute ou négligence à leur reprocher.

Dans un décret du 4 juillet 1622, le tapage nocturne est défendu sous peine de prison et les gardes de nuit sont même autorisés à user de moyens de repression violents à en juger par le passage suivant : « denn einmahl bezeugen wir offentlich, ob einem oder dem andern « durch unsere Wachten (welche hierauff insonderheit, und ohn « einigen respect der Personen, ernstlich befelcht sind) am Leib, « Leben, Haab oder Gut, etwas ungleiches oder widriges begegnen « würde, dasz er soll Unglück ihnen selbst verursacht, und weil kein « christliche Warnung verfangen, nichts anders dann nur den ver- « dienten rechten Lohn empfangen habe. »

Et un autre décret du 18 février 1651 défend non seulement le tapage dans les rues « das viehische und ärgerliche lühlen, leuchtzen « und schreyen auf den Gassen, Plutzen und Häusern, bey Nacht « und bey Tag — mais aussi das unmässige Tabac-trinken, wodurch « nicht allein in offenen Gast herbergen, Wein, Bier und Schaff- « häusern, die Gemache mit Rauch und Gestank zu des Würths und « der übriger Gäste beschwerlicher Ungelegenheit, erfüllet, sondern « auch die Gertnersknechte, Gesinde, Gesellschaften und andern « nicht ohne grosse gefahr mit Lundten und Pippen auff der Gasse, « in Häusern, auch gar in Scheueren, Ställen und Bether umbzugehn « sich frowelich gelusten lassen. » Il est défendu par ce décret non-seulement de fumer dans les rues, mais même dans les maisons, « in « oder ausserhalb des Hauses, Nachts oder Tags, aller Orten unserer « Statt Jurisdiction unterworfen, sich des Pippen gehens oder Tabac « trinkens, gänzlichen zu enthalten, » sous peine d'amende et de prison.

Un décret du 21 août 1592 punit de peines corporelles et même de mort les auteurs de libelles ou pamphlets : « gebieten von Ampts und « Obrigkeitswegen, allen denen wir zu gebieten haben, bei Leibs und « Lebensstraff, dasz sich keiner, er sey wes Stands, Ansehens oder « herkommens erwölle, gelästen lassen solle, dergleichen Pasquillos, « famos schrifften, Schandgedicht, dadurch ehrlich Leuth an ihren « und Ehren guten Nahmen, angegriffen, geschämeht und verkleinert

Digitized by Google

« worden, zu dichten, zu schreiben, bey vermeidung ob angezogener « Pön, allerdings zu enthalten. »

Vous voyez combien Paul Louis avait raison de ne publier ses pamphlets que sous la Restauration. Il en fut quitte pour quelques amendes et quelques mois de Ste.-Pélagie; dans la ville libre de Strasbourg il risquait sa tête.

Quant à l'usure on voit de même que la différence morale entre le XIXe et le XVIIe siècle n'est pas à notre désavantage. Je trouve dans un recueil : Extract der Statt Straszburg Ordnungen von Contracten de 1618, dans le préambule : « Wann auch bisz hero vielfaltig geblagt « worden, dasz nicht die Iuden allein, sondern wohl gar etlich der « genannten Christen, durch mannigfaldige wucherliche contract « wider Gott und recht, unzimmlich handeln, und darin mit heim- « lichem vortheil und verschlagener boszheit also zu verfahren wissen, « das solch ohnchristliches wesen und straffbares übel, entweder « vertuscht und in der still verdeckt bliebt, oder doch mit scheinbarn « und gefährlichen griffen, namen und wordten arglistig kam untult, « beschönt und der straff entzogen wird. »

Plus loin, dans le même Extract, on interdit aux juifs tout commerce autre que celui des chevaux et des comestibles, sous des peines pécuniaires plus ou moins fortes.

Ainsi duel, tapage nocturne, dérèglement des mœurs, pamphlets, usure, banqueroutes ou délits étaient assez fréquents pour éveiller la sollicitude des magistrats et provoquer des mesures législatives de répression. Quant au luxe il en était de même et je rapporterai prochainement quelques dispositions curieuses à ce sujet.

G. WOLFF,
licencié en droit, avoué à Strasbourg.

Digitized by Google

## RECTIFICATION BIBLIOGRAPHIQUE A PROPOS DES VUES PITTORESQUES DE L'ALSACE.

*Strasbourg, le 13 novembre 1858.*

Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser une petite rectification bibliographique concernant les *Vues pittoresques de l'Alsace*. D'après l'avis de M. Dietrich, dans son intéressant article: « *L'abbé Grandidier et le conseiller Radius*, » l'abbé Grandidier serait l'auteur du texte de cet ouvrage. Cette opinion, partagée par un grand nombre de personnes, n'est fondée qu'en partie. Il suffit de lire la dernière phrase de l'article de Munster pour s'en convaincre : « Aujourd'hui elle (la ville de « Munster) est administrée comme toutes les autres municipalités du « royaume, elle fait partie du département du Haut-Rhin et du dis- « trict de Colmar. Avant la révolution l'abbaye était du diocèse de « l'évêque. »

L'abbé Grandidier est mort le 10 novembre 1787, il est donc de toute évidence que ces lignes ne sont pas de lui. Il ne serait pas difficile de réunir un plus grand nombre de passages qui ne pourraient être de sa plume. Du reste il existe un témoignage plus direct. Voici ce qu'on lit dans le N° 2 de l'énumération des ouvrages de J. P. Schœll qu'a publiée M. Pinau de la Forest, dans son livre sur la vie et les ouvrages de ce fécond publiciste : (Paris 1834, in-8°.) « II. *Voyage pittoresque en Alsace*, Strasbourg 1790. Cet ouvrage ne « porte pas de nom d'auteur, les 5 premières livraisons sont de « l'abbé Grandidier et les autres de Schœll. »

Dans la note, p. 481, de la *Revue d'Alsace*, il est question de 12 planches que contiennent les *Vues pittoresques*. L'ouvrage n'est vraiment complet qu'avec 18 planches. Aux 12 mentionnées il faut ajouter

Digitized by Google

celles qui représentent le Bœlchen, Kienshein, Exem, Niedermünster, Murbach et Schirmeck, planches qui ne sont pas accompagnées de texte.

Pour compléter la petite notice sur les vues pittoresques restées incomplètes, comme toutes celles qui de ce grand historien ont été publiées, il faut ajouter que trois des articles de l'ouvrage en question ont paru séparément; ce sont ceux sur Sainte-Marie et Eschéry, imprimés en 1810 en français et en allemand, enrichis d'un grand nombre de notes par le célèbre industriel Reber, de Munster, paru sans lieu ni nom d'imprimeur, et sans date; la première de ces petites monographies est in-8° et l'autre in-12.

J'ai l'honneur, Monsieur, etc.

F. Heitz,
imprimeur et libraire à Strasbourg.

Digitized by Google

## ADDITION A LA LISTE DES VILLAGES DÉTRUITS DE LA HAUTE-ALSACE.

*Habsheim, le 16 novembre 1858.*

Mon cher Directeur,

Mon ami Stœber vient de me signaler un ancien village détruit, qui ne figure pas sur la liste que vous avez bien voulu insérer dans la *Revue d'Alsace* de cette année, page 502. Voici ce qu'il en dit :

« *Dürrgebwiller*, village détruit dans la guerre de trente ans près de Didenheim et de Hochstatt. Ces trois villages n'avaient à cette époque qu'une seule église qui se trouvait sur la colline de Didenheim. L'emplacement où elle s'élevait est signalé par une croix, élevée en 1846 et portant l'inscription suivante : « *Zum Andenken der ehe-* « *maligen auf dieser Stätte gewesenen Pfarrkirche der drei christlichen* « *Gemeinden Didenheim, Hochstatt und im Schwedenkrieg zerstörten* « *Dürrgebwiller.* »

Il me fait connaître de plus qu'en 1586, le village détruit de *Willer*, près de Bergheim, paraît encore sous la forme de *Weill*, dans le *Malefizbuch d'Oberbergheim*, fol. 60$^{b}$, et que l'on trouve fréquemment dans les champs et les vignes, près du château de Reichenberg, des restes de fondations, des tuiles et des pierres taillées.

Il rappelle enfin que *Horrer*, dans son *Dictionnaire d'Alsace*, pag. 155-156, a déjà complété la liste de Schœpflin par l'adjonction de 27 noms nouveaux. Cette circonstance, qui m'était inconnue, mérite d'être signalée dans l'intérêt des recherches ultérieures.

Je vous serai obligé d'insérer ces renseignements dans le numéro de la *Revue*, qui paraîtra encore cette année. Aussi bien n'aurai-je pu me dispenser de vous signaler quelques *errata* dont la rectification m'importe, rectification qui pourra être faite en même temps.

Digitized by Google

Cependant, avant d'y procéder, je crois devoir ajouter quelques mots sur le village de *Gutzwiller*. L'emplacement de ce village se trouve sur une hauteur, près de l'embranchement de voie romaine, qui, partant de Kembs va rejoindre près de Hirsingen la grande route de Mandeure à Augusta. On y a déjà trouvé des restes de constructions, ainsi qu'un grand nombre de monnaies romaines, parmi lesquelles l'on m'a cité un *Néron* en or. La tradition rapporte qu'il y existait anciennement une grande ville dont les deux Magstatt étaient les faubourgs. La légende populaire ou pour mieux dire « *die Sage* » mot qui n'a pas son équivalent en français, brode encore là-dessus et veut voir de temps en temps des bandes armées traverser la combe, qui court entre les hauteurs : elle prétend alors entendre la cloche d'alarme tinter au fond de la fontaine qui verse ses eaux dans la combe.

FAUTES A CORRIGER :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Page 502, | 2e ligne, | au lieu de : | V. tome II, | lisez : | V. tome V. |
| — | 16e — | — | 14e siècle | — | 15e siècle. |
| Page 503, | 29e — | — | *Banunheim* | — | *Bancenheim*. |
| — | 32e — | — | quantité de tuiles | — | quantité de débris de tuiles. |
| Page 506, | 1re — | — | grothleiffe | — | grotsleiffe. |
| — | 36e — | — | Kine | — | Rine. |
| Page 507, | 15e — | — | horthographe | — | orthographe. |
| — | 16e — | — | racourcissements | — | raccourcissements. |
| — | 18e — | — | *Hololdowilare* | — | *Heloldowilare*. |
| — | 26e — | — | éloigné | — | éloignée. |
| — | 27e — | — | siué | — | situé. |

Agréez, mon cher Directeur, mes civilités empressées.

STOFFEL.

Digitized by Google

# LETTRE INÉDITE DE KLÉBER.

*A MM. les Administrateurs du département du Haut-Rhin.* (*)

Messieurs,

Les bontés que vous m'avez témoignez sans cesse me font esperer que vous vouderez bien jointre une lettre de recommandation vive et déterminente a celle que j'adresse à M. le maréchal Luckner et que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux pour vous faire connaître l'objet de mes demandes.

Vous connaissez, Messieurs, mon zèle à servir la chose publique; je lui ai sacrifié toute mon existance. Cependant je sens que dans la position où je me trouve, toute ma bonne volonté restera sans effet, et qu'aucun des talens militaires que je crois poseder ne sera employé utilement au service de ma Patrie. Contribuer à m'en tirer, Messieurs, en me faisant employer d'une manière quelconque aux extreme frontières, et là où se donneront les grands coups, seroit m'engager à la plus vive reconnoissance.

Je suis avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obeisant serviteur,

KLEBER.

Besançon ce 7 may 1792.

*P.S.* En ce moment arrive une estafette qui aporte à M. de la Morlière, général commandant en cette ville, l'ordre d'aller remplacer M. le maréchal Luckner, ce dernier devant prendre le commandement de l'armée de Rochambeau. Ceci, Messieurs, ne doit point vous empecher de faire partir ma lettre le plutot posible et d'y jointre la votre. Si M. de la Morlière se presentoit au département à son passage à

(*) Kléber était adjudant-major du 4e bataillon du Haut-Rhin. Né en 1754, il avait alors 38 ans. Nous conservons rigoureusement l'orthographe de sa lettre.

Digitized by Google

Colmar, daignez, Messieurs, également lui parler de moi; je vais dès ce pas me transporter chez lui. Notre bataillon a passé dans le département de Lain, je pars demain pour Bourg en braisse le rejointre. M. de la Morlière à 84 ans, il est sourd et paroit un exelent homme, il s'est conduit avec beaucoup de prudence ici. Je ne le crois guere propre à commander une armée offensive.

*Communiquée par* M. FRANTZ, chef de division à la préfecture du Haut-Rhin.

*(Archives du Haut-Rhin).*

---

# HISTOIRE DU COMTÉ DE DABO.

*Strasbourg*, 13 *novembre* 1858.

Monsieur le Directeur,

Empêché par un travail spécial de rendre compte immédiatement de la nouvelle édition que M. Dugas de Beaulieu vient de publier de son *Histoire du comté de Dabo*, je m'acquitterai de ce devoir sans trop de retard. Veuillez en attendant annoncer à vos lecteurs l'apparition de ce beau volume ou permettre que ces lignes la leur annoncent.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

MATTER.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES. — NEUVIÈME ANNÉE.

## HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.


Pages

LOUIS LEVRAULT. — Villes libres impériales de l'ancienne Alsace. — LANDAU 49
— — — — *Première suite* . . . . . 97
— — — — *Deuxième* . . . . . 257
— — — — *Troisième* . . . . . 313
— — — — *Quatrième* . . . . . 352
— — — — *Cinquième* . . . . . 402
— — — — *Sixième* . . . . . 445
— — — — *Septième* . . . . . 493
— — — — *Fin* . . . . . 529
CH. DRION. — Notice historique sur l'église réformée de Ste-Marie-aux-Mines 77
— — — — *Première suite* . . . . . 137
— — — — *Deuxième* . . . . . 191
— — — — *Fin* . . . . . 227
COSTE. — Argentouaria, station gallo-romaine de l'Alsace . . . . . 87
— — — — L'Alsace romaine. — Etude sur les anciennes voies de communication (avec une carte) . . . . . 433
CH. KNOLL. — Les fouilles du tumulus de Soultz. — Découverte d'une enceinte fortifiée . . . . . 157
— — — — Mémoire sur l'ancienne commanderie de l'ordre de Malte, située à Soultz . . . . . 290
— — — — Les fouilles des tumuli d'Ensisheim . . . . . 331
AUG. STŒBER. — Nouvelle conjecture sur le lieu où s'est livrée la bataille décisive entre Jules-César et Arioviste . . . . . 298
VÉRON-RÉVILLE. — Les chiens de la princesse de Wurtemberg, (Souvenirs du Conseil Souverain d'Alsace) . . . . . 305
DUGAS DE BEAULIEU. — Gertrude de Dagsbourg . . . . . 385
J. J. DIETRICH. — L'abbé Grandidier et le conseiller Radius . . . . . 481
F. HEITZ. — Une rectification bibliographique à propos des vues pittoresques de l'Alsace . . . . . 568
CHRISTOPHORUS. — Liste des villages détruits ainsi que des noms de villages disparus, dans la Haute-Alsace, mise au niveau des connaissances actuelles 502
— — — — Addition à cette liste . . . . . 570
ED. BAVELAËR. — L'état de l'Alsace par un financier . . . . . 541
CH. GÉRARD. — Un mot sur le manuscrit de Colmar, acheté par la bibliothèque de Munich . . . . . 553


Digitized by Google

## BIOGRAPHIE.

Pages.

L. Schneegans. — Jean Bein . . . . . 18
L. Spach. — Dominique Dietrich. *(Suite et fin)* . . . . . 209

## ÉTUDES LITTÉRAIRES.

F. G. Bergmann. — Les Scythes. — Leur état social, moral, intellectuel et religieux . . . . . 5
— — — — *Première suite* . . . . . 58
— — — — *Deuxième* . . . . . 116
— — — — *Fin* . . . . . 180

## NUMISMATIQUE.

A. Dorlan. — Sur quelques monnaies épiscopales de Strasbourg . . . . . 239
Anatole de Barthélemy. — La numismatique en 1857 . . . . . 512

## ÉTUDES MYTHOLOGIQUES. — HAGIOGRAPHIE.

Max de Ring. — Sainte Foi, Sainte Espérance et Sainte Charité, filles de Sainte Sapience. — Etudes hagiographiques . . . . . 376
Aug. Stœber. — Mœurs, coutumes et croyances superstitieuses du peuple tyrolien, par M. Ig. Zingerlé. — *Sitten, Bräuche und Meinungen des Tiroler Volkes*, gesammelt und herausgegeben von Ignaz Zingerle . . . 380
J. Fessenmayer. — Le paganisme et sa signification pour le christianisme, par le Dr Sepp. *(Suite et fin)* . . . . . 394

## SCIENCES NATURELLES.

R. Kæppelin. — Mouvement et travail . . . . . 337
J.-F. Puthod. — Hydrologie alsacienne . . . . . 369

## LÉGISLATION — ÉCONOMIE.

De Neyremand. — De la nécessité de réprimer l'ivresse . . . . . 273
L. Spach. — Causeries littéraires. — Paupérisme et bienfaisance dans le Bas-Rhin, par *L. J. Reboul-Deneyrol* . . . . . 463
G. Wolff. — Quelques dispositions législatives de l'ancienne ville libre de Strasbourg . . . . . 562

## VARIÉTÉS.

Dr Eissen. — Troisième réunion des chanteurs alsaciens. — Grand festival de Colmar . . . . . 416
Paul Lehr. — Epître à M. Auguste Lamey . . . . . 460

## DOCUMENTS HISTORIQUES.

Lelaboureur. — Origine du luthéranisme à Colmar . . . . . 26
C. Günther. — Lettre que les religieuses du couvent des Unterlinden de la ville de Colmar ont adressée à la Convention nationale, en février 1791 . 300
Frantz. — Une lettre inédite de Kléber . . . . . 572

Digitized by Google

## BIBLIOGRAPHIE.

Pages.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY. — Les nobles et les vilains du temps passé, ou recherches critiques sur la noblesse et les usurpations nobiliaires, par *Alp. Chassant*, paléographe . . . . . 31

— — — — Cosmographie moscovite, par *André Thevet*, recueillie et publiée par le prince *Aug. Galitzin* . . . . . 204

EMILE GRUCKER. — La philosophie et la religion, par M. *Matter*. . . . . 36

EMM. LE MAOUT. — Flore d'Alsace et des contrées limitrophes, par le Dr *F. Kirschleger* . . . . . 46

CH. GÉRARD. — Alsatia de 1856-1857, par *Aug. Stœber* . . . . . 96

UN BIBLIOPHILE. — I. L'*Union alsacienne*, recueil religieux, scientifique, historique, littéraire et bibliographique. — II. Mémoire à l'Académie de Rheims, par *L. W. Ravenèz*. — III. Frédéric de Dietrich, premier maire et Dominique de Dietrich, ammeistre de Strasbourg, par *L. Spach*. — IV. Der Kochersberg, par *A. Stœber*.— Die Abtei Murbach, par *Fréd. Otte*. — Chronique de Wiegersheim. — V. Notice sur la vie et les ouvrages de H. A. Dupont, par M. *Matter*.—VI. Histoire de la Réformation française, par M. *Puaux*. — VII. Tableau chronologique et synoptique des gouvernements qui se sont succédés depuis 1789 jusqu'à nos jours, par M. *Mathieu-Saint-Laurent*, notaire à Colmar . . . . . 251

N. NICKLÈS. — L'année scientifique et industrielle, par M. *L. Figuier* . . . 302

— — — — Zoologie du jeune âge ou histoire naturelle des animaux, écrite pour la jeunesse, par M. *Lereboullet*, etc. . . . . 383

MATTER. — *Gedichte von* F. A. Mærcker, etc. Poésies de *Mærcker* . . . . 335

H. KIENLEN. — Peter-Martyr Vermiglf. *Leben und ausgewählte Schriften nach handschriftlichen und gleichzeitigen Quellen.* (Pierre-Martyr Vermigli, d'après des sources manuscrites et contemporaines) *von Dr C. Schmidt* . . 430

F. KIRSCHLEGER. — Correspondance . . . . . 470

MATTER. — Correspondance . . . . . 573

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02005 4659

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02005 4659

Digitized by Google